

UNIVERSITE LUMIERE-LYON 2
École doctorale sciences sociales
Institut d'Études Politiques de Lyon
Équipe de recherche : Triangle

Pouvoir et culture dans une ville moyenne : Annecy 1965-1983

*Le pouvoir municipal à l'épreuve de la construction
d'une politique culturelle*

Par Philippe CALLÉ

Thèse de doctorat en science politique
Sous la direction de Gilles POLLET,
Présentée et soutenue publiquement le 13 octobre 2008.

Composition du jury : Vincent DUBOIS, Professeur des universités, l'Institut d'Études Politiques de
Strasbourg Gilles POLLET, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon Guy SAEZ,
Directeur de recherche, C.N.R.S Gilles MASSARDIER, Maître de conférence HDR, Université Lyon2
Philippe POIRRIER, Professeur des Universités, Université de Bourgogne

Table des matières

Contrat de diffusion . . .	5
Dédicace . . .	6
Avant-propos . . .	7
Introduction – Gouverner la culture pour gouverner par la culture dans une ville moyenne ? ..	11
1 : La modernisation d'une ville moyenne . . .	14
L'essor de la ville et ses transformations . . .	15
2 : Pouvoir local et nouvelles catégories d'action publique . . .	16
A) Autour du pouvoir local : comment gouverner ? . . .	18
B) La culture : les comédiens et le politique. . .	21
3 : Pouvoir culturel et pouvoir local, une co-construction ? . . .	24
A) Le pouvoir culturel, du concept a la revendication politique . . .	25
B) Le processus de co-construction du pouvoir culturel et du pouvoir local ..	27
C) L'association : ressource politique ou contre-pouvoir ? . . .	30
4 : Un choix de méthode, la monographie . . .	33
A) Une césure chronologique :1965-1983 . . .	36
B) Le local en référence au national . . .	39
C) La recherche des discontinuités et des logiques a l'oeuvre . . .	40
Partie I - Annecy 1965-1971 – la période des équipements et du socio-culturel :le choix de l'institutionnalisation. . .	47
Chapitre I - 1965 : le tournant de la modernisation . . .	48
A) Charles Bosson, l'ancrage de la démocratie chrétienne locale . . .	49
B) Les élections municipales de 1965 : un rassemblement au delà des partis ..	50
C) La priorité de l'urbanisme . . .	52
D) Une innovation : la commission des affaires culturelles . . .	54
Chapitre 2 : les associations locales et les nouvelles politiques publiques : quelle ressource pour la ville ? . . .	57
A) Les associations historiques a Annecy . . .	58
B) La culture et l'animation, de nouveaux modèles de politiques publiques . . .	73
Chapitre 3 - un choix de politique locale : culturelle ou socio-culturelle ? . . .	76
A) Le modèle MJC a l'épreuve . . .	79
B) Les prémisses d'un " projet culturel " . . .	94
Conclusion de la première partie : le socioculturel comme facteur de stabilisation politique. . .	110
A) Le pluralisme et la cogestion : des clefs politiques ? . . .	111
B) La constitution d'une politique municipale . . .	112
Partie II : 1972-1983 - Annecy action culturelle et Bonlieu. La culture comme risque politique pour le pouvoir municipal. . .	115
Chapitre 1 – la culture comme problème politique local . . .	117
A) Autour de la création d'ACC : la formulation du problème . . .	119
B) L'irruption de la contre-culture . . .	125

Chapitre 2 –la recherche de nouveaux repères politiques . . .	133
A) Naissance d'une institution culturelle . . .	134
B) La difficile stabilisation d'AAC : une épreuve politique pour la municipalité . . .	143
C) L'histoire et les écrits, des éléments de légitimation ? . . .	150
Chapitre 3 – l'établissement d'une politique municipale de la culture . . .	160
A) Un dispositif en phase avec les politiques nationales . . .	161
B) De nouvelles normes pour la politique culturelle . . .	171
C) « L'effet Bonlieu » et le développement de la création locale . . .	178
D) Continuité municipale et institutionnalisation de la culture : vers un modèle annecien? . . .	186
Conclusion de la deuxième partie : une politique culturelle de type unitaire. . .	194
A) Un jeu paradoxal avec les politiques publiques . . .	194
B) Deux principes organisateurs constants : la spécification des rôles et la neutralisation politique . . .	198
C) Une stratégie institutionnelle ? . . .	202
Conclusion générale : le pouvoir local et ses capacités de transaction . . .	206
A) Le local et les moyens de son pouvoir . . .	207
Le pouvoir local et les ressources nationales . . .	208
Une dimension institutionnelle décisive . . .	210
B) Les associations et l'action publique . . .	212
Pour une catégorisation des associations . . .	213
Associations et gouvernement local . . .	216
Annexes . . .	220
I) Uriage, une matrice. . .	220
Une équipe d'uriagistes à Annecy . . .	220
II) Comment Annecy devient un terrain d'enquête . . .	222
III) La cogestion : le succès d'une formule politique . . .	225
IV) Les élections municipales de 1971 : une victoire sans appel pour Charles Bosson ? . . .	226
V) Entretiens réalisés . . .	226
VI) Tableau comparatif des instances d'AAC . . .	227
VII) Sur les structures du CAC et le fonctionnement de ses instances. . .	230
Bibliographie . . .	234
Ouvrages et travaux universitaires . . .	234
Revue et articles . . .	238

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Dédicace

A Jean Le Veugle, directeur du centre des Marquisats à Annecy de 1945 à 1950, dont la mémoire et l'amitié ont soutenu mon travail.

Avant-propos

Le visiteur attentif qui découvre Annecy et la rive du lac ne peut manquer de remarquer que la ville est “ bornée ” par quelques bâtiments publics importants qui se détachent dans le paysage. A l’extrémité est de la ville, au bout de l’avenue d’Albigny, l’allée de platanes offerte par l’Empereur Napoléon III en 1860, à l’occasion des fêtes de l’Annexion, l’Impérial Palace, construit en 1913, comprend un hôtel de luxe, totalement rénové en 1994, un centre de congrès et le casino. A l’autre extrémité de la ville, à la sortie sud, ensemble de béton brut, caractéristique de l’architecture moderne des années 60, se dresse le centre des Marquisats, actuellement école des arts et centre des musiques amplifiées, anciennement maison des jeunes et de la culture (MJC). Entre ces deux extrémités, face aux grandes pelouses qui marquent le centre de la ville et en sont le point d’animation, le centre Bonlieu abrite un petit ensemble commercial, mais surtout la bibliothèque municipale, la maison du tourisme et le centre culturel, Bonlieu Scène Nationale (BSN). A mi-chemin entre les Marquisats et Bonlieu, l’hôtel de ville, construit par les ducs de Piémont-Sardaigne, dans leur style bien marqué, une dizaine d’années avant l’Annexion de 1860, témoigne de l’effort de conquête des rives du lac au XIXème siècle. Enfin, à deux pas de Bonlieu, à l’entrée de l’allée de platanes napoléonienne, la préfecture signe l’intégration de la ville dans la grande famille des chefs lieux de départements de la France, en 1860.

Ainsi le bord du lac rassemble-t-il de manière quasiment symbolique les lieux du pouvoir, mairie et préfecture, alternant avec deux équipements culturels importants, les Marquisats et Bonlieu. Le visiteur curieux pourrait s’étonner de la qualité des sites dédiés à la culture à Annecy, à égalité avec ceux occupés par les détenteurs du pouvoir politique, en une figure assez singulière.

Cette répartition, forte symboliquement, des grands bâtiments publics sur les rives du lac, n’est pas le fruit du hasard, aussi heureux fût-il, mais d’une histoire assez récente, qui a marqué profondément la ville. Le centre Bonlieu est désormais entré dans le paysage de la ville, et nulle critique ne vient maintenant remettre en cause une implantation qui a pourtant soulevé bien des polémiques. Le centre des Marquisats, après la liquidation judiciaire de la MJC en septembre 1993, vit maintenant au rythme scolaire d’un établissement d’enseignement artistique, et seule, l’ancienne salle de spectacles de la maison des jeunes et de la culture, devenue le *Brise Glace* pour accueillir les concerts de “ musiques amplifiées ”, rappelle encore de temps à autres que les jeunes peuvent représenter une source d’inquiétude.

Ainsi les fonctions politiques et culturelles cohabitent-elles sereinement au bord du lac. La presse nationale et les instances parisiennes ou régionales de la culture se plaisent d’ailleurs à souligner la permanence de cette cohabitation, la qualité du travail effectué en matière culturelle, et la richesse de la ville sur ce plan, illustrée entre autres par le Festival international du cinéma d’animation. La limpidité et la quiétude des eaux du lac semblent refléter la stabilité politique et culturelle de la ville, et ceci d’autant plus qu’une famille occupe la mairie depuis 1954, Charles Bosson de 1954 à 1975, son fils Bernard de 1983 à la fin de l’année 2006¹, un ami de la famille, André Fumex, ayant assuré la transition entre 1975 et 1983, lorsque le père dut abandonner sa charge pour raisons de santé. De même, le centre culturel né en 1971 sous le nom d’Annecy Action

¹ A l’occasion des vœux pour l’année 2007, Bernard Bosson a rendu publique sa démission de la charge de maire de la ville d’Annecy, conformément à l’engagement qu’il avait pris lors des élections municipales de 2001 de ne pas aller au delà d’un dernier mandat de 6 ans. Sa succession est assurée par son premier adjoint Jean-Luc Rigault. Cf *Le Dauphiné Libéré* du 6 janvier 2007, ainsi que *Le Faucigny* du 11 janvier 2007

Culturelle (AAC) n'a pas connu de crise majeure sous la direction, de 1971 à 1997, d'un directeur qui a assuré le développement de l'action et la permanence de la structure, dans une relation stable avec la mairie.

Une saison riche de productions théâtrales, musicales et chorégraphiques, rehaussée par de grands événements, particulièrement dans le domaine du cinéma, une fréquentation assidue par le public, un rayonnement fort, et surtout une absence de crise majeure dans la gestion de cette action culturelle, que ce soit en matière financière ou en termes de personnes, ont ancré au fil des ans la certitude qu'Annecy et la culture formaient un couple uni, sous l'autorité bienveillante d'une municipalité entièrement acquise à cette cause, et dont la stabilité garantissait la pérennité.

D'ailleurs, dans cette représentation de l'histoire de la ville et de la culture, bien des éléments viennent étayer cette vision des choses. A commencer par la très abondante littérature de type sociologique qui a accompagné le développement de l'action culturelle tout au long des décennies. Bien sûr, Joffre Dumazedier est le principal initiateur de ce mouvement de réflexion et d'analyse qui pendant trente ans a fait d'Annecy un terrain d'étude privilégié pour la toute nouvelle sociologie des loisirs dont il fut le pionnier. Fondateur du mouvement de culture populaire *Peuple et Culture*, au sortir de la deuxième guerre mondiale, ses liens personnels et militants avec Annecy et l'équipe de résistants à l'origine d'une action culturelle dans la ville, ses relations et son rôle auprès du jeune ministère de la Culture, en particulier le Service des Etudes et de la Recherche, ont largement contribué à mettre en exergue et faire connaître les développements de la culture à Annecy, non seulement en France mais aussi en Europe, voire au-delà, tant le rayonnement de son travail a débordé le cadre strictement national².

Le travail de Dumazedier a eu une grande importance en raison, nous l'avons dit de sa diffusion, de son caractère innovant dans le domaine des sciences sociales, mais aussi, localement dans la mesure où ses analyses se sont appuyées sur des éléments purement factuels, mais aussi sur un retour sur l'histoire récente de la ville et de sa libération en 1944, sur le rôle des résistants et des institutions créées à ce moment là. Le travail de Dumazedier a été accompagné par d'autres études et enquêtes, celle du Conseil de l'Europe, puis du Ministère de la Culture. Il en résulte une continuité d'études relatives à la culture à Annecy sur une trentaine d'années, situation unique en France, peut-être seulement comparable au travail effectué aux Etats-Unis par R. et H. Lynd sur le cas de Middletown³.

Continuité politique à la mairie pendant plus de cinquante ans, continuité sans heurts au centre culturel depuis 1971, continuité des études et travaux sociologiques entre 1956 et 1988 : la concordance de ces continuités n'a pas échappé à nombre d'observateurs qui lui ont attribué une valeur exemplaire.

Cette continuité, et en particulier la stabilité politique remarquable de la famille Bosson depuis 1954, pratiquement une des dernières " dynasties " politiques en France dans un chef-lieu de département, ne manque pas de susciter des interrogations quant à ses causes : sauf à attribuer quelques vertus particulières à un cadre géographique remarquable, c'est bien dans l'histoire de la ville que les explications sont recherchées. En particulier, l'épisode, considéré comme fondateur, de la Résistance et de la Libération avec les combats de Glières en mars 1944, la création d'un

² Comme en témoignent les *Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier-Temps libre et modernité*, sous la direction de Gilles Pronovost, Claudine Attias-Donfut et Nicole Samuel, Québec-Paris, Presses de l'Université du Québec et l'Harmattan, 1993.

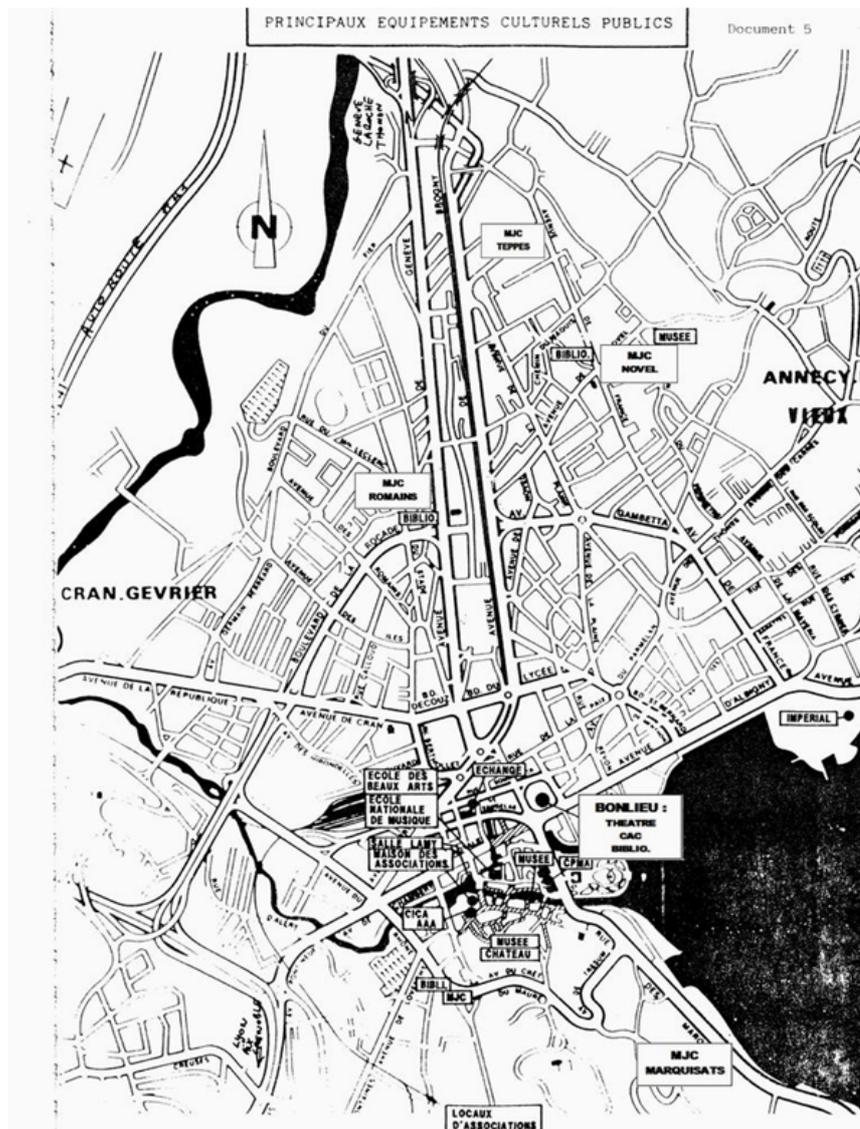
³ Lynd Robert S.Helen Merrell, *Middletown. A study in American Culture*, New York, Harcourt and Brace, 1959 ; *Middletown in transition. A study of cultural conflicts*, New York, Harcourt and Brace, 1964.

mouvement d'éducation populaire aux Marquisats en septembre de la même année par toutes les composantes politiques de la ville dans un unanimité libérateur, auraient créé les conditions d'un rassemblement des forces vives autour des valeurs humanistes, d'un projet d'émancipation par la culture. La création de nombreuses associations, dès 1945, et leur participation constante à la mise en place de cette action culturelle apporterait une dimension pluraliste à cette construction politique.

Unanimité sur les valeurs, consensus sur le rôle de la culture, rassemblement politique pluraliste, expliqueraient cette remarquable stabilité annécienne, qu'aucune crise majeure ne semble avoir jamais troublée, que ce soit dans le domaine politique lors des élections ou dans le domaine culturel, jamais vraiment remis en cause. C'est bien là le point de départ de notre interrogation : comment se construit et se maintient une telle harmonie qui semble défier le temps ? Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer cette permanence ? En relation avec la place de choix donnée dans la ville aux équipements culturels, la culture a-t-elle contribué, et dans quelle mesure, à cette construction politique remarquable ? Les travaux des chercheurs qui pendant trente ans ont suivi la mise en place d'un dispositif d'action culturelle dans la ville nous incitent à reprendre cette piste de travail, qui s'inscrit dans le fil de la recherche que nous avons conduite dans le cadre de notre diplôme d'études approfondies en science politique, *Associations et décentralisation : le projet de loi relatif à la promotion de la vie associative de 1981*.⁴ Les rapports entre les pouvoirs locaux, les associations et le champ culturel et socioculturel, formaient déjà une interrogation politique que notre activité professionnelle au sein des services déconcentrés du ministère de la Jeunesse et des Sports avait largement suscitée.

C'est dire que la question du rapport entre le pouvoir local et l'action dans le domaine culturel et socioculturel trouve à Annecy un terrain d'étude privilégié, que la seule familiarité avec la ville n'aurait pu justifier.

⁴ Callé Philippe, *Associations et décentralisation : le projet de loi relatif à la promotion de la vie associative de 1981*, mémoire de DEA de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1992, sous la direction de Guy Saez.



*Evaluation et développement culturel.
Rapport d'évaluation. Ville d'Annecy, 1987, p.51*

Introduction – Gouverner la culture pour gouverner par la culture dans une ville moyenne ?

Le choix d'Annecy pour conduire ce travail de recherche en science politique tient donc, on l'aura compris, à une familiarité personnelle avec ce cadre et à un attachement profond à la ville, mais aussi et surtout au constat que cette dernière présente un ensemble de caractéristiques peu commun en France, au regard de la naissance et de la constitution des politiques culturelles. Son étude est-elle susceptible de fournir une contribution intéressante aux travaux entrepris depuis une vingtaine d'années dans ce domaine des politiques culturelles, de leur genèse, de leur constitution et de leur développement ?

Si nous avons choisi le domaine de la politique culturelle pour aborder l'histoire politique d'Annecy, c'est bien entendu également en raison de l'importance qu'elle a prise dans l'ensemble des politiques publiques, avec, depuis leur " invention ", les figures emblématiques d'André Malraux accompagnant la geste gaullienne au cœur du XXe siècle d'une prophétie de retour au mythe par la culture, de Jack Lang étayant l'arrivée de la Gauche au pouvoir sur une ouverture de la société politique à toutes les formes de culture. Quelle que soit l'acception que l'on donne à la notion de politique culturelle, et nous reviendrons plus loin sur ce point, force est de constater qu'elle a acquis une notoriété réelle tant en raison de l'acuité du débat politique sur les enjeux de cette politique, enjeux symboliques ou financiers, qu'en raison des travaux accomplis par les chercheurs, au premier rang desquels nous citerons Guy Saez, Philippe Urfalino et Vincent Dubois⁵.

Si la place singulière que la culture a prise au fil des décennies dans le champ politique est déjà en soi une motivation forte pour s'engager dans une recherche sur ce thème, il faut y ajouter une autre donnée, plus sensible celle là, relative aux œuvres, qui en forment le cœur. En effet, peut-on s'intéresser à une politique publique, quelle qu'elle soit, sans avoir une sensibilité, un penchant particulier pour ce qu'elle produit, non seulement comme effets sociaux, mais concrètement comme réalisations artistiques, à savoir les œuvres ? L'un des traits caractéristiques des politiques culturelles, mais elles ne sont pas seules dans ce cas, c'est d'alimenter un débat à un double niveau, celui de leur efficacité sociale et politique, et celui, esthétique, sur la nature et les qualités des œuvres produites ou à produire. Les conflits, voire les scandales multiples autour de certaines œuvres, attestent assez de l'acuité de cette dimension esthétique incontournable.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des raisons, la genèse des politiques culturelles s'alimente à plusieurs sources politiques, sociales, esthétiques et éducatives, qui toutes ont nourri les débats dont nous parlions plus haut, avec des périodes particulièrement vives, lorsque la société française s'est trouvée face à des choix cruciaux. Nous pensons

⁵ En particulier avec leurs travaux suivants : Saez Guy et Gilbert Claude, *L'Etat sans qualité*, Paris, PUF, 1982, et Saez Guy, *L'Etat, la ville et la culture*, Thèse pour le doctorat en science politique, Grenoble, Université Pierre Mendès-France, Institut d'Etudes Politiques, 1993 ; Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, La Documentation française, 1996 ; Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une nouvelle catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

en premier lieu à l'éducation populaire, ce mouvement à la fois singulier et complexe qui s'est manifesté très vivement en 1936 au moment du Front Populaire et à la Libération, en particulier, et qui, justement, s'est trouvé confronté à un dilemme au moment de la création du ministère Malraux. Ce n'est pas le lieu de faire l'histoire de ce mouvement à la fois social et de pensée, et d'entrer dans la controverse quant à sa définition. Bénigno Cacères⁶, Geneviève Poujol⁷, pour citer deux références principales, ont retracé les grandes étapes et les problématiques essentielles qui ont marqué ce courant. Son caractère composite, à l'encontre d'une doctrine bien formée, s'est alimenté d'apports divers, en conflits souvent, en convergence dans les périodes de crise du pays, c'est à dire dans les phases où elle a produit effectivement une action sociale, politique et culturelle d'envergure. Ce mouvement vise depuis son origine à l'émancipation de l'homme en s'appuyant essentiellement sur la formation des individus, et a fait de l'accès très large à la culture une des conditions de cette émancipation. Affirmer l'insuffisance intrinsèque du travail des partis politiques et la nécessaire complémentarité du travail de formation des hommes est l'une des caractéristiques essentielles du projet d'éducation populaire. Nous avancerons même l'hypothèse que le débat au sein de l'éducation populaire s'est largement structuré autour de la tension plus ou moins forte, selon les périodes, entre ces deux éléments, action politique et formation des hommes.

Ce courant, impliqué, durant et après la guerre, dans le mouvement de décentralisation théâtrale en particulier, porteur d'un idéal de démocratisation culturelle en 1945, se trouve pris à revers par la création du ministère Malraux en 1959⁸. La formulation par Malraux d'une doctrine spécifique de l'action culturelle repose ainsi sur une vision charismatique de l'artiste et de l'œuvre d'art, très en phase avec le renouveau gaulliste d'alors, d'une part, et d'autre part sur une prise de distance nette par rapport à la dimension pédagogique et formative de l'éducation nationale, de même que le divertissement et le loisir dont il crédite l'éducation populaire. Ainsi, lors de l'inauguration de la Maison de la Culture d'Amiens le 19 mars 1966, Malraux marque-t-il sa distance au problème du loisir : *“ Le temps vide, c'est le monde moderne. Mais ce qu'on a appelé le loisir, c'est à dire un temps qui doit être rempli par ce qui amuse, est exactement ce qu'il faut pour ne rien comprendre aux problèmes qui se posent à nous. Bien entendu, il convient que les gens s'amuse, et bien entendu que l'on joue ici même ce qui peut amuser tout le monde, nous en serons tous ravis.*

Mais le problème que notre civilisation nous pose n'est pas du tout celui de l'amusement, c'est que jusqu'alors, la signification de la vie était donnée par les grandes religions, et plus tard par l'espoir que la science remplacerait les grandes religions, alors qu'aujourd'hui il n'y a plus de signification de l'homme et il n'y a plus de signification du monde et si le mot culture a un sens, il est ce qui répond au visage qu'a dans la glace un être humain quand il y regarde ce que sera son visage de mort. La culture c'est ce qui répond à l'homme quand il

⁶ Cacères Bénigno, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, le Seuil, 1964.

⁷ Poujol Geneviève, *L'éducation populaire : histoire et pouvoir*, Paris, Editions Ouvrières, 1981.

⁸ Sur ce point Philippe Urfalino a longuement analysé la relation entre les mouvements d'éducation populaire, liés étroitement avec la direction générale de la Jeunesse et des Sports, futur secrétariat d'Etat sous la houlette de Maurice Herzog en 1959, et la création du ministère des Affaires Culturelles, à la même époque : Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, La documentation Française, 1996, p. 39 et suiv.

se demande ce qu'il fait sur terre. Et pour le reste, mieux vaut n'en parler qu'à d'autres moments : il y a aussi les entractes. ”⁹

Si la volonté de Malraux et de son équipe de se démarquer philosophiquement et politiquement aussi bien de l'enseignement que de l'éducation populaire est indiscutable et constitutive de ce nouveau ministère, pour autant il n'est pas certain qu'au niveau des collectivités ou des acteurs culturels, la ligne de partage ait été aussi tranchée, et que les filiations aient été rompues aussi aisément par la magie du verbe de Malraux.

L'ensemble de ces interrogations, qui, par delà, ou en deçà, des questions plus générales sur l'existence, la cohérence ou l'efficacité d'une politique culturelle, ont passionné des hommes et des femmes, créateurs, administrateurs, militants syndicaux et politiques, autour des exigences de la démocratie au XXe siècle et de l'aspiration à une vie plus riche et plus digne, ont traversé notre expérience professionnelle au sein des services du ministère de la Jeunesse et des Sports à Annecy.

Aussi, préciserons-nous en premier lieu dans cette introduction les éléments qui font de la ville d'Annecy un cas de figure remarquable : sa modernisation au tournant des années 60, en particulier le développement d'une industrie de pointe, qui s'accompagne d'un essor démographique certain. Dans ce contexte l'installation de la famille Bosson au pouvoir pour une cinquantaine d'années, l'engagement exemplaire dans le domaine des politiques culturelles, soulignent le paradoxe d'un passage indiscutable de la ville à la modernité, en même temps que son inscription dans une configuration politique on ne peut plus traditionnelle.

En second lieu, nous préciserons nos choix par rapport aux travaux de recherches auxquels nous faisons référence plus haut. L'interrogation sur la réalité d'un pouvoir local, et sur les modalités de son exercice, forme depuis quarante ans un des axes majeurs de la recherche en science politique, et ses apports nous serviront à cerner le cas de la ville d'Annecy. La naissance des politiques culturelles, quant à elle, a tout d'abord fait l'objet de travaux menés par quelques pionniers avant d'accéder à une notoriété plus large, entre autre avec les initiatives du Comité d'histoire du ministère de la Culture. Le questionnement sur la catégorisation de cette politique, en particulier par rapport à l'éducation populaire et au socioculturel d'une part, et sur les tentatives d'élus locaux de proposer un contre-modèle à celui du ministère d'autre part, retiendra notre attention.

En troisième point, nous préciserons la problématique de recherche qui a guidé notre travail, à savoir la co-construction d'un pouvoir local et d'un pouvoir culturel, pour dessiner en fin de compte une figure qui fait cohabiter une action publique innovante et un pouvoir politique traditionnel. L'interrogation sur les modalités de cette construction, et plus précisément les modalités d'institutionnalisation, nous amènera à questionner le rapport entretenu entre la municipalité et le pouvoir central, en l'occurrence le ministère de la Culture. Dans ces modalités d'institutionnalisation, la question de la forme associative retenue formera l'un des points centraux de notre recherche. En effet, si les associations constituent un des supports des plus communs des politiques culturelles au sens large, elles sont aussi, dans la période d'émergence de ces politiques, l'expression d'une revendication démocratique nouvelle. En fin de compte, la construction d'une politique culturelle locale innovante, en phase avec une nouvelle politique publique nationale, peut-elle, dans une période de fort développement et de modernisation, former une ressource pour l'établissement d'un pouvoir politique de type notabiliaire, et sa pérennisation ?

⁹ Discours rapporté dans *André Malraux, La politique, la culture, Paris, Gallimard Folio, 1996, p. 322-323*

Cette orientation déterminera le choix de méthode qui fut le nôtre lors de l'engagement de ce travail, choix qui s'est porté dès le départ sur la forme monographique, dont nous préciserons les limites. La proximité avec le terrain que constitue Annecy fut déterminante bien entendu, mais notre souci de revenir sur un exemple que les sciences sociales avaient largement étudié, en particulier la sociologie des loisirs, restait fort. Pour ce faire, à la tentation initiale de prendre en compte l'histoire de la ville depuis la Libération, nous avons préféré sélectionner une période plus courte, avec une césure que nous expliciterons plus loin. De même, plutôt que de poursuivre un travail de recueil de mémoire déjà amorcé par d'autres, il nous a paru plus productif de travailler sur une base archivistique que nous préciserons, afin de nous dégager de ce qui a pu, au fil des ans, former un véritable récit de l'histoire culturelle de la ville.

1 : La modernisation d'une ville moyenne

Nous l'avons souligné, la période que nous avons prise en référence pour notre recherche, les années 60 à 80, correspond à celle de la transformation de la ville sous l'effet conjugué du développement économique, industriel en particulier, et de l'essor démographique particulièrement marqué à Annecy. Si l'urbanisme est l'un des problèmes essentiels que doit affronter la municipalité afin d'assurer l'accompagnement de ce développement, on peut concevoir que dans ce domaine le recours aux outils techniques et intellectuels de la planification, portés par la DATAR, par les services du ministère de l'Équipement, et des autres ministères, aient contribué fortement à orienter les choix de la ville et à constituer une expertise locale en la matière, en important de nouvelles références techniques, de nouveaux cadres conceptuels. Le lancement de la zone à urbaniser en priorité (ZUP) de Novel, opération d'envergure en termes de logements neufs, en est un bon exemple au début des années 60, comme le sera la rénovation de la vieille ville dix ans plus tard, avec un opérateur lié à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mais réduire la modernisation à l'urbanisme et à une planification des équipements ne rend pas compte de la spécificité de la ville, que nous avons relevée en avant-propos, à savoir l'engagement précoce dans une politique culturelle, avec un ensemble cohérent de lieux dédiés à cette politique. Dans ce domaine, deux éléments de nature différente paraissent marquer de leur empreinte la ville et sa construction, non seulement urbanistique, mais aussi politique.

L'École nationale des cadres d'Uriage tout d'abord, et son rôle central dans la formation de cadres durant la guerre¹⁰, apparaît comme une matrice du développement associatif, et plus spécifiquement culturel, en particulier avec le groupe *Peuple et Culture* de Haute-Savoie (PEC), dont les membres furent à l'origine de nombreuses initiatives, aussi bien en matière de théâtre que de cinéma. Nous avons retracé en annexe I la genèse et la postérité de ce groupe à Annecy, et nous préciserons plus loin les ramifications associatives de Peuple et Culture. D'un autre côté, le développement, à partir de l'étude du cas annécien que nous évoquons en annexe II, d'une théorie sociologique, celle de la société culturelle, de la société du loisir, qui est très lié à l'élément précédent du fait de la personne même de Joffre Dumazedier, représente, au contraire de l'héritage, un élément d'invention, de modernité, dont l'éventuelle efficacité dans le système politique local doit être envisagée.

¹⁰ Nous faisons référence à la thèse de Bernard Comte, *L'École nationale des cadres d'Uriage. Une communauté éducative non conformiste à l'époque de la Révolution nationale. 1940-1942*, Atelier national des thèses, Lille, 1989.

L'essor de la ville et ses transformations

Nous l'avons dit en propos liminaire, au sortir de la guerre, Annecy est un petit chef lieu de département de 25 000 habitants environ, encore enserrée dans un tissu urbain étroit, qui avait commencé à s'ouvrir au début du XXe siècle¹¹ Deux vagues successives de modernisation de la petite ville, longtemps restée sous la protection lointaine mais frileuse des souverains de Piémont-Sardaigne, lui ont permis de se doter des attributs d'un chef lieu de département : le Second Empire avait édifié la préfecture, l'hôpital, la Banque de France, la gare pour accueillir la toute nouvelle desserte ferroviaire ; la IIIe République complète cet équipement par des haras nationaux, les lycées de garçons, puis de jeunes filles, la caserne Galbert dans les années 1880-90, puis un peu plus tard la poste ; les années 30, outre la création et l'ouverture de nouvelles voies qui aèrent la ville, complètent cet équipement avec des groupes scolaires, une salle de sport, un casino municipal, la plage d'Albigny, une caserne de gardes mobiles.

Du tourisme à l'industrie : la production d'électricité

Il faut noter que plusieurs projets importants concernent l'activité touristique de la ville : son ouverture sur la France en 1860, si elle avait mis un terme au protectionnisme sarde sur une économie de type préindustriel, et somme toute fragile, avait en revanche favorisé une insertion dans le premier mouvement qui se dessinait en faveur du tourisme. Dès lors, la vocation touristique de la ville ne se démentira pas, avec la construction de grands hôtels comme celui de l'Impérial en 1913. La création en 1902, par un entrepreneur local, de la Société des Forces du Fier, pour exploiter la ressource hydraulique de la rivière proche de la ville, déversoir des eaux du lac, s'inscrit dans cette perspective, car elle vise à assurer la traction électrique d'un tramway à vocation touristique en direction de Thônes et du massif des Aravis. Cette initiative, si elle ne permet finalement pas de rentabiliser l'exploitation de ce tramway qui disparaît en 1930, dote la ville d'une ressource en énergie bon marché, qui va être directement le point de départ de son nouveau industriel¹².

L'industrie traditionnelle qui fait vivre la ville sous le régime sarde, s'appuie essentiellement sur une manufacture de tissage, propriété d'une famille genevoise, les Laeuffer, qui par ailleurs possèdent de grands terrains dans la ville, dont deux au moins, les clos des Marquisats et de Bonlieu, accueilleront les équipements culturels des années 1960-70. Outre cette manufacture qui vivra difficilement après l'ouverture sur le marché français, les petites productions de cierges, galoches, bijouterie, outillage et minoterie sont relayées au début du XXe siècle par les Papeteries et les Forges de Cran, grâce à l'énergie électrique, puis par une usine de roulements, d'origine helvétique également. D'ores et déjà, si l'énergie est bien produite grâce à des capitaux locaux, le nouveau industriel s'appuie par contre essentiellement sur des capitaux suisses, genevois en particulier. Bénédicte Serrate, dans sa thèse d'économie du développement¹³ ayant pour objet le cas annécien, estime prépondérante la part des capitaux suisses dans ce nouveau de l'entre-deux-

¹¹ Nous reprenons sur ce point les analyses de Georges Grandchamp « Urbanisme et fonction urbaine de 1860 à nos jours » dans *Histoire d'Annecy*, Toulouse, Privat, 1987. Georges Grandchamp fut maire-adjoint chargé de la culture de 1959 à 1983. Par ailleurs il avait été l'un des membres fondateurs du centre des Marquisats en 1944.

¹² Ce développement industriel à partir de la production d'énergie hydraulique est retracé par Raoul Blanchard, membre de l'Institut, dans son étude *Naissance et développement d'Annecy*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1956, réédition 1977, p. 85-92.

¹³ Serrate Bénédicte, *Industrialisation et développement à Annecy. Une approche à partir de la notion de Système Productif Local*, thèse en économie du développement, Université de Savoie, 1989.

guerres centré sur la métallurgie. La ville est alors, pour ce qui est de l'emploi, une ville industrielle bien plus que touristique.

Les lendemains de la seconde guerre mondiale, avec la reconstruction du pays, donnent un nouvel essor industriel à la ville, fondé non plus sur l'apport helvétique, mais sur la décentralisation industrielle mise en place par les gouvernements de l'après-guerre. C'est ainsi que s'implantent à Annecy ou dans les environs immédiats Alcatel et Gillette en 1953, la SICN (combustibles nucléaires) en 1954, Reboul Sofra (cosmétique, qui reprend une usine Lancôme) en 1961, Marcel Dassault en 1962. Par ailleurs l'usine de roulements, passée dans le giron de la Régie Nationale des Usines Renault, connaît un développement remarquable. De ce développement industriel de l'après-guerre, il faut dégager plusieurs traits singuliers : tout d'abord, il place Annecy dans une situation indéniable de ville industrielle, le tourisme n'étant plus qu'une activité saisonnière qui se réveille tous les ans avec les beaux jours. D'autre part, une nouvelle fois, et peut-être encore plus que dans l'entre-deux-guerres si l'on suit Bénédicte Serrate, ce développement est essentiellement de nature exogène : les capitaux d'origine locale sont assez rares, si l'on excepte quelques entreprises de fondation annécienne, comme Salomon (dont l'essor réel sera plus tardif). Pour faire simple, il n'y a pas un milieu industriel annécien très important, mais des dirigeants d'entreprises venus de l'extérieur. Leur implication dans la vie publique locale sera limitée, si l'on excepte le cas du directeur général de Gillette, engagé dans la vie théâtrale comme auteur de pièces sous le nom de Michel Vinaver.

Enfin et surtout, la conséquence essentielle de cet essor réside dans la démographie : au recensement de 1946, la population s'établit à 26 722 habitants. En 1968, elle atteint 54 484 habitants, pour commencer à décliner ensuite¹⁴. Pierre jacquier et Marie-Thérèse de Nomazy s'accordent pour considérer que cet accroissement de population est constitué pour partie d'un apport de population extérieure au département, attirée par les créations d'emplois et le cadre de vie, pour l'autre partie par une main d'œuvre rurale du département, libérée par la modernisation agricole, avec des situations de pluri-activité assez répandues et favorisées par l'activité touristique. Des salaires relativement élevés dans des industries modernes, un fond catholique très prononcé, des positions de repli assurées, tout ceci aurait contribué, selon Bénédicte Serrate, à créer des rapports sociaux assez peu conflictuels, dans lesquels le consensus apparaît comme une valeur forte. En tout état de cause, jusqu'aux années 80, la municipalité d'Annecy n'a pas eu dans le domaine industriel et économique, de préoccupation majeure : le développement s'est effectué de manière assez libérale, sans interférence notable avec les pouvoirs publics locaux ; les rapports sociaux, sur fond de prospérité indéniable, n'ont jamais tendu l'atmosphère de la cité. Il restait aux élus la tâche importante de moderniser celle-ci, d'apporter des réponses urbanistiques à la croissance démographique, d'accompagner cette croissance par une mise en valeur du cadre de vie, et de faire face aux changements sociaux qui ont accompagné cette évolution.

2 : Pouvoir local et nouvelles catégories d'action publique

¹⁴ Voir : Jacquier Pierre, " Annecy et son agglomération. Evolution démographique jusqu'en 1975 ", *Cahiers de documentation* N°7, Les Amis du Vieil Annecy, Annecy, 1979 ; de Nomazy Marie-Thérèse, *Evolution d'Annecy, de sa région et de ses quartiers*, Mairie d'Annecy, 1985.

Annecy s'inscrit donc dans le mouvement général de croissance des villes françaises, croissance démographique et économique, en même temps qu'elles prennent une place majeure tant dans le débat politique que dans la mise en œuvre des politiques publiques. De manière concomitante, émerge une problématique politique autour du pouvoir local : la ville est-elle seulement un lieu de mise en œuvre des politiques publiques ou bien en est-elle un acteur déterminant ?

La croissance des grandes villes, dans les années d'après-guerre, était à la fois un objectif économique et démographique, et un instrument d'aménagement du territoire. La mission confiée à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), créée en 1963, visait, dans le cadre de la planification, à introduire des correctifs aux inégalités de développement par une action volontariste dépassant les particularismes¹⁵. Le schéma de principe de cette intervention reposait sur le monopole de l'Etat dans les trois domaines suivants¹⁶ : monopole du savoir et de l'expertise, monopole financier et monopole de conception et de maîtrise d'ouvrage. La création des villes nouvelles (Loi *Boscher* de 1972), la mise en place des *contrats villes moyennes* en 1972, recentrent la question du développement sur les villes, alors que la reconnaissance des Régions franchit un timide pas, en 1972 également, avec la régionalisation du Plan.

Une des conséquences majeures de cette évolution, c'est la naissance des politiques contractuelles, qui marquent un vrai tournant dans le domaine des politiques publiques, et rompent avec les trois monopoles de l'Etat que nous rappelions plus haut. Politiques contractuelles, débat sur la décentralisation et reconnaissance du pouvoir des collectivités locales, problématique du cadre de vie, tous ces éléments modifient profondément les termes du débat politique, ainsi que l'approche par les sciences sociales de la question du pouvoir local

D'un côté, la référence encore très sensible à la lutte des classes et au combat anticapitaliste s'inscrit dans une filiation avec un courant très fort, de tendance marxiste, qui assoit son argumentaire sur le phénomène urbain : il y a, pour ce courant marxiste, un déplacement de la question sociale du plan des classes à celui de la ville, avec la négation de la possibilité d'un pouvoir local¹⁷ : « *Et s'il est vrai que l'Etat exprime, en dernière instance et à travers toutes les médiations nécessaires, les intérêts d'ensemble des classes dominantes, la planification urbaine ne peut pas être un instrument de changement social, mais de domination, d'intégration et de régulation des contradictions.* »¹⁸

L'autre courant qui en la matière fait référence, et fait son entrée sur la scène politique de ces années 70, s'appuie sur l'essor sans précédent des associations. Défense de l'environnement, aménagement du cadre de vie, prise en charge des problèmes sociaux, de logement, gestion des équipements collectifs, promotion des activités sociales et culturelles, la croissance du nombre d'associations est indéniable¹⁹, laissant entrevoir la naissance d'un " secteur associatif ". Aussi évidente que soit la réalité statistique de ce mouvement

¹⁵ Sur ce point, le petit ouvrage *DATAR, 40 ans d'aménagement du territoire*, Paris, La Documentation française, 2003, rappelle les éléments fondamentaux qui ont présidé à la création de la DATAR.

¹⁶ Op.cit., p. 26 et 27.

¹⁷ Par exemple, Castells Manuel, *Luttes urbaines*, Paris Maspéro, 1972 ; *La question urbaine*, Paris, Maspéro, 1972. Henri Lefebvre ouvre en 1970 *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard, par cette phrase : " *Nous partirons d'une hypothèse : l'urbanisation complète de la société* ".

¹⁸ Castells Manuel, *Luttes urbaines*, op.cit., p.13.

¹⁹ Ainsi que le relèvent par exemple Raffi Guy et Passari Solange, *Les associations*, Paris la Découverte, 1984.

de créations d'associations, il n'en demeure pas moins que cela ne suffit pas à en faire un secteur au sens où on l'entend traditionnellement dans le domaine de l'analyse des politiques publiques (« *Un secteur est un assemblage de rôles sociaux structurés par une logique de fonctionnement en général professionnelle* », pour reprendre la formule de Bruno Jobert et de Pierre Muller)²⁰. L'échec que rencontrera en 1983 André Henry, le ministre du Temps Libre du premier gouvernement socialiste, en atteste suffisamment²¹. Toutefois, si ce mouvement associatif n'accède pas réellement au rang de "secteur" à part entière, il représente néanmoins un courant présent dans l'élaboration des politiques publiques tout à fait singulier dans les années 70. Cette présence est certainement due autant à sa démographie particulièrement dynamique qu'à une représentation sur la scène politique et sociale tout à fait remarquable : Jacques Delors, pour l'Association pour le Développement des Associations de Progrès (DAP), François Bloch-Lainé pour la très puissante UNIOPSS (Union nationale interprofessionnelle des œuvres privées sanitaires et sociales) entraînent à leur suite des hauts fonctionnaires multi-positionnés au croisement des centres de décisions de l'Etat, des partis politiques (le Parti Socialiste en l'occurrence) et des milieux associatifs²².

Démocratie locale, rôle des pouvoirs locaux, place du citoyen dans les institutions, décentralisation, tous ces thèmes plaident en faveur d'une reconsidération fondamentale de l'organisation du pouvoir à partir de l'échelon local. Ce sera l'un des thèmes essentiels des élections municipales de 1977.

Mais ce changement fort de perspective dans l'approche des problèmes politiques n'est pas sans poser de nombreuses questions quant au sens des modifications en cours, en particulier sur le rôle de l'Etat, la cohérence des politiques publiques, la défense de l'intérêt général. La réalité et la légitimité d'un pouvoir local forment l'une des questions majeures qui traverse à partir de ce moment là la science politique, et nous l'aborderons en premier lieu.

Pour autant, cette émergence du pouvoir local, et l'insertion d'Annecy dans cette problématique, ne doit pas faire oublier l'autre dimension de notre recherche, celle liée aux politiques culturelles. Nous avons souligné plus haut combien les thèmes du renouvellement de la démocratie, de la qualité de la vie, contribuent à alimenter le débat politique. Dans ce domaine, la culture représente un élément important en raison de l'élan que lui a donné Malraux, de la dimension emblématique qu'il lui a attribuée. La montée en puissance de cette politique est devenue objet de recherche, tant chez les historiens que dans les domaines de la sociologie et de la science politique : l'invention d'une nouvelle « catégorie d'intervention publique »²³ aussi éclatante était bien de nature à susciter travaux et publications, participant ainsi à l'institutionnalisation de cette politique.

A) Autour du pouvoir local : comment gouverner ?

²⁰ Jobert Bruno, Muller Pierre, *L'Etat en action, politiques publiques et corporatismes*, Paris, Puf, 1987, p.55.

²¹ Nous avons analysé cet épisode dans notre mémoire de Diplôme d'études approfondies en science politique : *Associations et décentralisation : le projet de loi relatif à la promotion de la vie associative de 1981*, Grenoble, Institut d'Etudes Politiques, 1992.

²² Dans ses *Mémoires*, Jacques Delors revient de manière assez détaillée sur cette phase de son action, notamment au sein du club *Echange et Projets*, dont il est l'un des fondateurs ; en particulier la convergence d'acteurs multi-positionnés est bien mise en évidence, mais l'action de la DAP n'est pas citée en tant que telle, même s'il rappelle que l'un des thèmes de travail du club avait porté sur le pouvoir des associations : Delors Jacques, *Mémoires*, Paris, Plon, 2004, ed. Pocket, p.142.

²³ Pour reprendre le sous-titre de Vincent Dubois : *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, op.cit.

C'est la sociologie des organisations qui a ouvert la voie à un dépassement d'une approche par trop substantialiste du pouvoir, inapte à rendre compte des enjeux nouveaux, par une analyse en termes de relations, l'analyse stratégique, que Michel Crozier définit ainsi dans *La société bloquée* :

“ Les hommes ne peuvent atteindre leurs buts collectifs que grâce à l'exercice de relations de pouvoir, mais ils ne peuvent en contrepartie exercer de pouvoir les uns sur les autres qu'à travers la poursuite de ces buts collectifs qui conditionne très directement leurs négociations ”²⁴.

La fécondité de cette approche ne se démentira pas, car le renouvellement qu'elle introduit, notamment dans la science politique, permet de saisir la réalité du pouvoir et de son exercice, au-delà du postulat de la rationalité des acteurs centraux, et de la prééminence de la règle de droit comme élément normatif. Ainsi Pierre Grémion ouvre-t-il une voie importante en introduisant dans l'analyse du système politique français la notion de système politico-administratif local dans son important ouvrage de 1976 *Le pouvoir périphérique* :

“ Nous nous proposons de rompre (et de démontrer le bien-fondé de cette rupture) avec un schéma central/vertical d'interprétation du comportement des hommes dans les structures administratives. La notion de système politico-administratif local substitue à ce schéma un schéma périphérique/horizontal, tant il est vrai, du moins est-ce notre thèse, que c'est à la périphérie, non au centre que se comprend vraiment la centralisation. ”²⁵.

Ce renversement de perspective, s'il permet de redonner sa juste place au pouvoir central, entraîne une rupture sur trois points essentiels : le problème de la rationalité de l'action publique, la coupure entre administration et représentation locale, et la contingence des facteurs locaux. L'analyse systémique met alors en évidence un pouvoir local, au sens non pas institutionnel, nié par le pouvoir central et les fonctionnaires, mais au sens où la sociologie des organisations l'entend : “ *En effet, le problème théorique est de savoir si la négociation d'un pouvoir politique local autonome par rapport à l'Etat n'engendre pas, par un ensemble de mécanismes de compensation l'émergence de formes particulières de pouvoirs parallèles dont la non-légitimité dans le régime politique ne suffit pas pour conclure qu'ils n'ont aucune cohésion et aucune logique propre.* ”²⁶

Ainsi formulée, la légitimité de la recherche sur l'existence d'un pouvoir local débouche sur la mise en évidence des phénomènes de négociations entre les différents niveaux, négociations dans lesquelles l'application de la règle de droit, ou plus simplement la norme d'action, devient un élément majeur. C'est autour de cette négociation que le rôle des notables prend toute son importance, en rapport avec celui des fonctionnaires chargés de l'application des normes, et que se constitue le système politico-administratif local. La petite révolution opérée par ce profond changement théorique se situe dans la place donnée au local, non pas seulement comme nouveau centre d'intérêt des chercheurs ou nouveau lieu d'observation, mais bien comme élément explicatif essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques et la compréhension de leur efficacité.

²⁴ Crozier Michel, *La société bloquée*, Paris, Seuil, 1970, p.36.

²⁵ Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Le Seuil, 1976, p.154.

²⁶ op.cit. p.158.

Cependant, cette approche n'est pas sans remettre en question la nature même du politique et sa construction. La publication, en 1977, du livre majeur de Michel Crozier et Erhard Friedberg *L'acteur et le système*²⁷ a ouvert un fructueux débat scientifique quant à la dissolution de la notion de pouvoir dans cette approche systémique : Jean Leca et Bruno Jobert s'interrogent en effet sur *Le dépérissement de l'Etat*²⁸ qui serait finalement le terme de cette conception systémique. L'éviction du politique trouverait sa source dans une approche du pouvoir qui en fait plutôt une relation qu'une détention. La critique d'une conception substantiviste du pouvoir par Crozier et Friedberg est alors replacée dans l'opposition entre théories pluralistes et élitistes, illustrée par les travaux de R. Dahl et C.W. Mills²⁹. Jean Leca et Bruno Jobert, après avoir observé que " dans la problématique crozérienne l'acteur est roi mais que le roi est nu "³⁰, reviennent à l'interrogation fondamentale : " comment des individus aux buts et intérêts contradictoires peuvent-ils créer un " ordre " ? Ou, sous une autre forme : comment des individus socialement construits pour s'opposer sont-ils astreints à des règles de coexistence qui tiennent le chaos en respect ? "³¹. Si la disparition du pouvoir politique de la scène par immersion dans tous les systèmes d'action concrets représente finalement le risque le plus inquiétant de cette problématique, il n'en demeure pas moins qu'elle offre la possibilité " d'un regard plus précis sur des actions politiques spécifiées, avant tout les politiques publiques "³². Cependant, c'est bien en fin de compte l'interrogation sur les formes du pouvoir qui demeure, et qui interroge les modes de construction et de maintien d'un ordre perceptible et intelligible. Pour reprendre le propos de Pierre Muller, " l'analyse des politiques a contribué à renouveler de manière spectaculaire un certain nombre d'interrogations fondamentales de la science politique, à commencer par celles concernant la nature du pouvoir politique, par ce qu'elle a conduit à sociologiser l'analyse de l'Etat ". Mais de souligner la difficulté " pour poser ce qui reste plus que jamais l'une des questions centrales de la science politique : comment " fabrique-t-on " de l'ordre dans une société complexe ? "³³.

Albert Mabileau et Claude Sorbets, dont les travaux dans le cadre du Centre d'études et de recherches sur la vie locale (CERVEL) de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV se sont portés principalement sur le rôle et la nature du « local »³⁴, ont précisé ce questionnement : l'essor des politiques publiques, qui font du local « principalement le lieu de la distribution des biens et des services »³⁵, lui ont permis de développer des capacités d'innovation, d'adaptation aux changements. En parallèle, Mabileau et son équipe soulignent combien

²⁷ Crozier Michel et Friedberg Erhard, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

²⁸ Leca Jean et Jobert Bruno, " Le dépérissement de l'Etat. A propos de L'acteur et le système de Michel Crozier et Erhard Friedberg ", *Revue française de science politique*, vol.32, n°465, 1980

²⁹ Dahl Robert, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971 ; Mills C. Wright, *L'élite du pouvoir*, Paris Maspéro, 1966.

³⁰ Leca Jean et Jobert Bruno, art.cit., p. 1161.

³¹ Leca Jean et Jobert Bruno, *ibid.*, p.1162.

³² Leca Jean et Jobert Bruno, *ibid.*, p.1169.

³³ Muller Pierre, " L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique ", *Revue française de science politique*, vol. 50, avril 2000, p. 189.

³⁴ Mabileau Albert (sous la dir. de), *A la recherche du « local »*, Paris L'Harmattan, 1993.

³⁵ Mabileau Albert, *op.cit.*, p25

c'est en même temps le lieu d'exercice et de conservation d'un pouvoir notabiliaire. La grande enquête publiée en 1989 avec Claude Sorbets³⁶ porte d'ailleurs, à partir d'un échantillon de 22 villes moyennes, sur les conditions de conservation ou de perte du pouvoir politique entre 1977 et 1983, en fonction, entre autres, des politiques municipales, du développement des services, du rôle des associations. Leur hypothèse selon laquelle « *les villes moyennes constituent la matrice d'une classe originale de gouvernement local* » s'appuie sur une série d'indicateurs politiques et sociaux : « *un nouveau style de leadership, caractéristique des « nouvelles couches » sociales plus ou moins articulées sur les associations volontaires et les supports partisans ; une autonomisation sensible par rapport à l'Etat et à son emprise territoriale que la décentralisation est en mesure de consolider, en même temps qu'une multiplication des interférences entre politiques municipales et politiques étatiques.* »³⁷.

Capacité d'innovation dans de nouvelles actions publiques et conservation d'un pouvoir notabiliaire dans une ville moyenne, ce couple problématique est au cœur de notre interrogation dans le cadre de la recherche menée sur la ville d'Annecy.

B) La culture : les comédiens et le politique.

Une des grandes innovations du pouvoir gaulliste réside bien dans la création d'un ministère des Affaires culturelles en 1959, qui ouvre indiscutablement une nouvelle ère dans le domaine de ce qui s'appelait jusqu'alors les beaux-arts, dédiés principalement à la conservation du patrimoine et à l'encouragement des arts et lettres. La fortune ultérieure du substantif culture, de l'adjectif culturel, doivent beaucoup à la force avec laquelle Malraux et son équipe ont forgé et porté le projet d'une nouvelle politique : « *rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; (d') assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent* »³⁸. Pour autant, si cette genèse apparaît comme une épopée pleinement inscrite dans la grande histoire des Trente Glorieuses, elle n'en demeure pas moins éminemment problématique, et le développement des polémiques en atteste. Le retentissement public des essais de Marc Fumaroli, *L'Etat culturel. Essai sur une religion moderne*³⁹ et de Michel Schneider, *La comédie de la culture*⁴⁰, pour citer les plus marquants, mettent en évidence les enjeux de valeurs autour de cette politique, et plus particulièrement autour du rôle de l'Etat et de ses responsabilités dans ce domaine.

Cependant, les polémiques ne peuvent masquer l'important travail de recherche qui a accompagné le développement de la politique culturelle. L'aspect majeur qui a retenu l'attention des chercheurs a concerné sa genèse, et l'effort de catégorisation qui l'a caractérisée dès le début. Ainsi Philippe Urfalino souligne-t-il, dans son ouvrage consacré

³⁶ Mabileau Albert et Sorbets Claude, (sous la dir. de), *Gouverner les villes moyennes*, Paris, Pédone, 1989

³⁷ Mabileau Albert et Sorbets Claude, *op.cit.* p41

³⁸ Décret du 24 juillet 1959 portant création du ministère chargé des Affaires culturelles, dans *Les politiques culturelles*, textes rassemblés et présentés par Philippe Poirrier, Paris, La documentation française, 2002, p.188.

³⁹ Fumaroli Marc, *L'Etat culturel. Essai sur une religion moderne*, Paris, Fallois, 1991.

⁴⁰ Schneider, Michel, *La comédie de la culture*, Paris, Seuil, 1993.

à *L'invention de la politique culturelle*⁴¹ que cette invention s'est faite contre « *l'Education populaire et son représentant administratif, le Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports, et d'autre part, contre l'Education nationale et l'ancien secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts.* »⁴². L'élaboration d'une doctrine spécifique à cette administration passe par la définition d'une « *philosophie de l'Etat esthétique* » qui va appuyer concrètement son action sur un réseau, à créer de toutes pièces, de maisons de la culture, et sur des artistes de renom pour les diriger, principalement des hommes de théâtre en raison de leur antériorité dans l'engagement culturel. Ce que Philippe Urfalino résume en une formule choc pour caractériser la force du projet : « *la cathédrale et les démiurges* », titre de la deuxième partie de son ouvrage. Toutefois Urfalino souligne combien cette volonté étatique de porter une charge esthétique forte s'est heurtée à une double difficulté : l'opposition d'une part des élus locaux qui ont tenté, à travers la Fédération nationale des centres culturels communaux (FNCCC), de proposer une contre-politique culturelle, refusant la rupture voulue par Malraux. D'autre part, la démarcation d'avec l'éducation populaire et son choix pédagogique opposé au choc de la révélation esthétique, ne s'est pas effectuée sans mal au niveau des administrations centrales, et, ce qui nous intéresse fort, la confusion est restée grande au niveau local.

Vincent Dubois a replacé *La politique culturelle*⁴³ dans une perspective historique plus large, en partant de la constitution d'une administration des Beaux-Arts dont les interventions « *sont essentiellement celles d'un Etat subsidiaire garantissant le fonctionnement d'un marché privé et se bornant (...) pour l'essentiel à protéger le patrimoine et les monuments historiques* »⁴⁴. D'autre part, il prend très largement en compte, dans son analyse, les rapports entretenus par l'Etat avec les mouvements, associatifs et politiques, qui, des Universités populaires du début du XXe siècle au Front Populaire puis la Libération, ont développé une action en faveur de la culture, et de l'éducation des masses. Rapports paradoxaux puisque Malraux dans son souci de trouver des acteurs porteurs de son ambition de rupture ne peut guère s'appuyer que sur des forces déjà engagées en faveur d'une idée de culture qui reste à définir. La professionnalisation, à laquelle Vincent Dubois attache une grande importance en raison du rôle majeur qu'elle joue dans l'institutionnalisation de cette politique, et de sa catégorisation, cette professionnalisation voulue dès les origines, lui apparaît donc comme « paradoxale » au terme du processus d'institutionnalisation : « *Autant dire que les positions de ces 'professionnels' sont marquées par l'hybridation de formes disparates, qui vont de l'éducation populaire 'de terrain' à la célébration légitimiste de l'innovation culturelle, du militantisme politique à la 'consommation' culturelle.* »⁴⁵

Le paradoxe, poussé à son terme ces dernières années, conduit à ce que Pierre-Michel Menger a appelé le *Portrait de l'artiste en travailleur*⁴⁶, à la suite de ses recherches sur *Les*

⁴¹ Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, La documentation française, 1996.

⁴² Ibid. p. 34.

⁴³ Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

⁴⁴ Ibid. p.64

⁴⁵ Vincent Dubois, op.cit. p.265

⁴⁶ Menger Pierre-Michel, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Seuil, La République des idées, 2002.

⁴⁷
intermittents du spectacle dont la situation est le résultat à la fois du succès des politiques culturelles et de la spécificité de leurs produits, et de leurs conditions de production.

Conditions de professionnalisation et d'institutionnalisation ont donc largement déterminé la catégorisation d'une telle politique et une périodisation que Philippe Poirrier, en rassemblant les textes officiels qui ont défini *Les politiques culturelles en France*⁴⁸, a précisées en cinq phases : l'héritage (1789-1958), l'invention (1959-1969), le développement culturel (1969-1981), l'impératif culturel (1981-1993) et la refondation (1993-2002).

C'est autour de la construction des maisons de la culture, lieu central de la mise en œuvre de la politique voulue par Malraux, mais aussi enjeu majeur des négociations entre le ministère et les collectivités locales pour leur édification, que se sont noués les grands enjeux. En effet cette politique ne pouvait exister que territorialisée dès son origine, ainsi que l'a souligné Guy Saez, qui a fait de cette question son axe de recherche essentiel, en particulier dans sa thèse *L'Etat, la Ville et la Culture*⁴⁹: « *Le rôle dominant que l'Etat s'était octroyé avec la création des maisons de la culture, les villes devaient l'accepter ou se priver de la manne nationale, renonçant ainsi au surcroît de prestige que peut apporter une institution d'Etat localisée, symbole de l'excellence culturelle. L'Etat recherchait dans les villes des partenaires prêts à distribuer ses produits ; il définissait non seulement le produit mais aussi son usage et la vitrine dans laquelle il allait être exposé* »⁵⁰. Mais ajoutait-il, « *les domaines culturel et socioculturel ont été les premiers, parce qu'ils étaient les plus neufs, parce que les structures déconcentrées des administrations de l'Etat étaient*⁵² *faibles, à se dégager de cette emprise* »⁵¹. Déjà, dans *L'Etat sans qualité*⁵², Guy Saez et Claude Gilbert avaient fait de « l'équipement » le point focal des politiques culturelle et socioculturelle, définissant ainsi une phase *topique* de ces politiques, succédant à la phase *épique*, portée par les grands idéaux de libération de l'homme. La conséquence de cette territorialisation de la politique culturelle, et socioculturelle, à travers l'équipement et les problèmes relatifs à sa gestion, c'est qu'elles « *nous placent d'emblée au lieu stratégique où s'accomplit l'interpénétration de la société civile et de l'Etat, nous obligeant du coup à faire preuve d'imagination pour penser l'osmose que réalise l'action publique au quotidien.* »⁵³

Ainsi, c'est aussi au niveau de sa mise en œuvre, au niveau local, que nous sommes invités à suivre le développement de cette nouvelle politique. Les travaux entrepris sous l'égide du Comité d'histoire du ministère de la Culture, et qui ont donné lieu depuis des années à une série de publications très diversifiées, ont mis largement l'accent sur la dimension locale des processus étudiés : que ce soit en approfondissant la question des *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle. XIXe-XXe siècle*, sous la

⁴⁷ Menger Pierre-Michel, *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005.

⁴⁸ *Les politiques culturelles en France*, textes rassemblés et présentés par Philippe Poirrier, Paris, La documentation française, 2002.

⁴⁹ Saez Guy, *L'Etat, la Ville et la Culture*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Pierre Mendès-France, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1993.

⁵⁰ Saez Guy, op. cit., p.387.

⁵¹ Ibid., p. 390.

⁵² Gilbert Claude et Saez Guy, *L'Etat sans qualité*, Paris, PUF, 1982.

⁵³ Saez Guy, *L'Etat, la Ville et la Culture*, op.cit., p.467.

direction de Vincent Dubois avec Philippe Poirrier, en particulier les relations entre le local et le national, les acteurs locaux de ces politiques et la localisation des concurrences.⁵⁴ La faiblesse de l'administration d'Etat, que soulignait ci-dessus Guy Saez, a donné lieu à une étude importante de Jean-Luc Bodiguel sur *L'implantation du ministère de la culture en région*, qui retrace très finement les difficultés du ministère pour arriver à constituer des services déconcentrés porteurs des missions nouvelles en matière de culture, alors que jusque là les différents services étaient principalement dédiés à la conservation du patrimoine⁵⁵. Enfin deux ouvrages collectifs ont traité des *Affaires culturelles et territoires*, sous la direction de Philippe Poirrier et Jean-Pierre Rioux pour l'un⁵⁶, *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation. XIXe-XXe siècle* pour l'autre sous la direction de Philippe Poirrier avec la collaboration de Vincent Dubois⁵⁷.

Sans prétendre avoir fait ici un recensement exhaustif de la littérature consacrée aux politiques culturelles, il faut constater la prégnance de la dimension locale dans ces travaux de recherches : leur territorialisation précoce, presque initiale, renvoyant inéluctablement vers ce niveau d'analyse, même si les enjeux autour des valeurs portées, modernité ou tradition, libération de l'homme ou défense des valeurs traditionnelles ont motivé nombre de publications, et alimenté polémiques et controverses.

Ainsi la présence incontournable des collectivités territoriales dans la construction de ces politiques, notamment pour ce qui concerne la construction et la gestion des équipements, le lien indéfectible entre le culturel et le socioculturel, que ce soit par le biais des professionnels ou des responsables associatifs en charge des centres culturels, tous ces éléments forment un ensemble problématique centré sur le local, et qui interroge fortement la relation centre/périphérie dans ce domaine de politique publique.

3 : Pouvoir culturel et pouvoir local, une co-construction ?

La ville d'Annecy se singularise donc, nous l'avons dit, par deux traits constitutifs de son développement politique : la permanence d'une famille au pouvoir pendant plus de cinquante ans, d'une part, l'exemplarité, et la précocité, de sa politique culturelle d'autre part. Ce deuxième point ressort particulièrement des travaux de Joffre Dumazedier, l'un des premiers chercheurs en sciences sociales à avoir investi ce champ. C'est d'ailleurs à partir de ses recherches sur la ville d'Annecy qu'il a formulé la notion de pouvoir culturel, en même temps qu'elle s'exprimait dans les milieux artistiques, avec une acception quelque peu différente toutefois. La concomitance entre ces deux phénomènes, souvent posés dans les nombreux écrits relatifs à la ville d'Annecy comme indissolublement liés, mérite d'être interrogée plus en profondeur : y a-t-il eu une co-construction entre un pouvoir local

⁵⁴ Dubois Vincent (sous la dir.) avec la collaboration de Philippe Poirrier, *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle. XIXe-XXe siècle*, Paris, La documentation française, 1998.

⁵⁵ Bodiguel Jean-Luc, *L'implantation du ministère de la culture en région*, Paris, La documentation française, 2000.

⁵⁶ Poirrier Philippe et Rioux Jean-Pierre (sous la dir.de), *Affaires culturelles et territoires*, Paris, La documentation française, 2000.

⁵⁷ Poirrier Philippe (sous la dir.de) avec la collaboration de Vincent Dubois, *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation. XIXe-XXe siècle*, Paris, La documentation Française, 2002.

solidement établi pendant plus de cinquante ans et une politique culturelle non moins durable et exemplaire ? En d'autres termes, cette coïncidence relèverait en réalité d'un processus politique complexe, établi dans la durée, et mettant en jeu les ressorts multiples de la construction des politiques locales. Telle fut notre hypothèse de travail à l'origine de cette recherche.

Nous nous attacherons dans un premier temps à préciser la notion de pouvoir culturel, premier terme de notre interrogation, à travers les travaux de Dumazedier et sa formulation dans les milieux artistiques, afin d'en cerner les contours : concept opératoire pour une recherche en sciences sociales ou revendication corporatiste d'un milieu en émergence ? Nous préciserons ensuite, en nous appuyant sur différents travaux de science politique, ce que le processus de co-construction dans les politiques locales implique pour chacun des acteurs qui y est engagé : choix des répertoires d'action, concurrence normative, engagements institutionnels. Les ressources mobilisées de part et d'autre forment à l'évidence une des clefs du processus. Enfin nous repréciserons la question essentielle relative à la forme du pouvoir local, et à la gouvernabilité du système politico-administratif local.

A) Le pouvoir culturel, du concept à la revendication politique

La proposition d'une théorie d'un pouvoir culturel émane de Joffre Dumazedier, à la suite de ses travaux d'enquête sur la ville d'Annecy, et dont il fera le sous-titre de son deuxième volume consacré aux résultats de vingt années de recherches, *Le loisir et la ville. Société*

⁵⁸*éducative et pouvoir culturel*. De manière concomitante, par la voix de quelques artistes de renom, hommes de théâtre principalement, se fait entendre la revendication d'une autonomie du secteur culturel par rapport aux pouvoirs en place, notamment aux pouvoirs locaux. Si l'esprit de mai 68 n'est pas étranger à cette revendication, pour autant, on ne peut éviter de s'interroger sur la réalité d'un mouvement social ou politique allant dans le sens d'une telle autonomie.

C'est en 1974, dans une publication consécutive à sa soutenance de thèse sur travaux⁵⁹, que Dumazedier a conceptualisé le plus clairement sa démarche théorique et la visée de son travail, notamment les notions de développement culturel, de planification culturelle et de sociologie active. La notion de pouvoir culturel est l'un des éléments essentiels de son travail à ce moment là, en ce sens qu'elle est ce qui réfère la dimension démocratique de la culture. Nous noterons cependant que, venu le temps du regard rétrospectif et du bilan d'une vie de recherche, Dumazedier ne retient plus le pouvoir culturel comme l'une des clefs de son œuvre : dans le récit autobiographique qu'il livre à Nicole

⁶⁰Samuel, dans les *Mélanges* en son honneur, en 1993, en effet il n'y fait plus aucune allusion.

Sa méthode de sociologie empirique, basée sur l'observation de la croissance des consommations culturelles, sur le recueil des opinions auprès des responsables locaux à l'aide de questions très inductives, le conduit à reporter la question de la définition théorique du pouvoir culturel, et sa dimension politique, à la conclusion de son étude, dans

⁵⁸ Dumazedier Joffre et Samuel Nicole, *Le loisir et la ville. Société éducative et pouvoir culturel*, Paris, Seuil, 1976.

⁵⁹ Dumazedier Joffre, *Sociologie empirique du loisir*, Paris Seuil, 1974.

⁶⁰ Dumazedier Joffre, *Temps libre et modernité. Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1993, p.120.

laquelle il évoque rapidement la controverse en cours quant à la possibilité d'un pouvoir local : la proposition de Pierre Birnbaum, à partir de la sociologie des organisations, qui en justifie l'existence⁶¹, et, à l'opposé, la dénonciation marxiste d'une telle réalité par Manuel Castells⁶². Dumazedier formule alors une proposition prudente : « *Nous savons que ce pouvoir culturel luttant sans cesse pour accroître sa puissance et son autonomie relative, s'est affirmé dans une relation de coopération et de tension avec le pouvoir politique et le pouvoir économique.* »⁶³. Cette position de retrait par rapport à la controverse majeure de la sociologie politique du moment, cette prudence dans la définition d'une notion qu'il veut alors centrale dans ses recherches, pourrait nous conduire à délaisser ce développement, si elle ne témoignait de l'incidence problématique de cette nouvelle politique culturelle sur les pouvoirs en place.

Et puis le choc de mai 68 dans une société qui voit remis en cause un développement longtemps pensé comme linéaire, l'ouverture des sciences sociales aux questions touchant à la culture, en même temps que la naissance d'une sociologie critique (dont l'un des premiers textes est présenté par Pierre Bourdieu à l'occasion des Rencontres d'Avignon en 1964, et sera publié en 1966 sous le titre *L'amour de l'art. Les musées et leur public.*⁶⁴), tous ces éléments tendent à repousser la sociologie empirique dans une marge de plus en plus éloignée du débat politique et scientifique, comme le souligne Philippe Poirrier dans son étude sur les Rencontres d'Avignon⁶⁵. Pourtant les courants sociologiques qui s'emparent du problème culturel sont d'origines et de fondements très divers : l'importance prise par

Herbert Marcuse et *l'Homme unidimensionnel*⁶⁶ comme héritier de l'Ecole de Francfort et de la critique de la domination, la virulence de la dénonciation par Pierre Gaudibert des illusions de la culture⁶⁷, l'analyse critique qu'amorce Pierre Bourdieu des phénomènes de reproduction des rapports sociaux, tous ces courants ont en commun une remise en cause radicale du modèle de développement social et économique en vigueur. La remise en cause de la culture, comme politique publique et comme horizon démocratique, ouvre le champ à la contestation du pouvoir en général, source potentielle de désordre.

Mais la critique vient également du côté des artistes, acteurs centraux de la nouvelle politique. Lors des Rencontres d'Avignon de 1967, le metteur en scène et auteur de théâtre Roger Planchon prend la parole au cours d'une séance de travail, et le compte rendu, cité par Philippe Poirrier, nous restitue ses propos : « *on nous parle de collaboration entre les municipalités et les créateurs. Tout cela est fini. Nous voulons le pouvoir. Pas de collaboration ; le pouvoir, c'est très simple.* »⁶⁸. La formule à l'emporte-pièce exprime crûment la revendication des professionnels de la culture dans le sens de la reconnaissance de leur autonomie et de la spécialisation des institutions qu'ils dirigent. Cette déclaration d'intention marque de manière symbolique l'accession de la culture à une réelle autonomie

⁶¹ Birnbaum Pierre, « Le pouvoir local : de la décision au système », *Revue française de sociologie*, XIV, 1973

⁶² Castells Manuel, « Remarques sur l'article de P.Birnbaum », *Revue française de sociologie*, XIV, 1974.

⁶³ Dumazedier Joffre et Samuel Nicole, *op.cit.*, p.273.

⁶⁴ Bourdieu Pierre et Darbel Alain, *L'amour de l'art. Les musées et leur public*, Paris, Editions de Minuit, 1966.

⁶⁵ Poirrier Philippe, *La naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon*, Paris, La documentation française, 1997.

⁶⁶ Marcuse Herbert, *L'homme unidimensionnel*, Paris, Editions de Minuit, 1968.

⁶⁷ Gaudibert Pierre, *Action culturelle : intégration et/ou subversion ?*, Paris, Castermann, 1972.

⁶⁸ Poirrier Philippe, *op.cit.*, p.42

et la constitution d'un domaine de politique publique. Il n'y a pas de valeur démocratique affectée à cette revendication, sinon par le biais du sens de l'action culturelle élaborée et menée de manière autonome par les professionnels, mais aussi par les œuvres, dont les créateurs sont les seuls responsables.

L'affrontement autour de la définition du pouvoir culturel et des enjeux de cette politique ne peut faire oublier l'autre dimension, celle de la mise en œuvre qui nous renvoie immédiatement à la réalité du pouvoir local. Augustin Girard, le chef du Service des études et de la recherche du ministère, dans un article de 1967, développe en direction des communes un argumentaire en faveur de leur intervention en matière culturelle et précise : « *Entre les exigences contradictoires de la qualité des offres, de la communication avec les plus démunis, et des contraintes de l'action communale, l'équilibre est précaire et peut être détruit au profit de l'ésotérisme, de la démagogie ou de l'inaction. Pour le maintenir, il faut que les instances soient toujours composées de trois groupes égaux : les représentants de la puissance publique, les représentants du public lui-même et les représentants de la vie culturelle dans ce qu'elle a de spécifique et d'inaliénable.* »⁶⁹.

Ainsi est formulée très précocement, et de manière souvent aiguë, l'interrogation centrale quant au rapport entre la culture et le pouvoir, à partir des modalités de mise en œuvre de la politique culturelle. Ces relations sont-elles fondées sur une coopération, ainsi que le laisse sous-entendre Dumazedier, faite de tensions et de rapprochements entre les acteurs culturels et les pouvoirs locaux ? Comment la collaboration nécessaire et équilibrée entre les trois parties que préconise Augustin Girard peut-elle s'instaurer dans la durée, et produire une politique culturelle efficiente ? La ville d'Annecy, avec un pouvoir municipal remarquable de stabilité et un secteur culturel qui semble avoir échappé aux crises habituelles dans ce domaine, est-elle alors une illustration, et une justification, de la conception positiviste qui dominait l'œuvre de Dumazedier ? Ou bien serait-ce un cas particulier dans lequel la construction, même problématique et conflictuelle, d'une politique culturelle aurait permis en fin de compte de consolider le pouvoir local ?

Nous nous proposons d'inscrire ces interrogations sur la nature d'une coopération, d'une coexistence ou d'une collaboration entre pouvoir local et acteurs culturels, dans un cadre de recherche centré sur un processus de co-construction du pouvoir local et du pouvoir culturel.

B) Le processus de co-construction du pouvoir culturel et du pouvoir local

Richard Balme et Alain Faure, introduisant un ensemble de recherches consacrées aux *Nouvelles politiques locales*⁷⁰, soulignent qu'une des caractéristiques des politiques locales est de se déployer « *dans un espace complexe de pluralisme institutionnel et de concurrence normative* »⁷¹ qui rend illusoire la recherche d'une autonomie des institutions locales qui se trouvent, de fait, imbriquées fortement dans l'ensemble de l'édifice institutionnel. La co-construction et la co-administration des normes d'action publique

⁶⁹ Cité dans *Les politiques culturelles en France. Textes rassemblés par Philippe Poirrier*, Paris, La documentation française, 2002, p.241.

⁷⁰ Balme Richard, Faure Alain et Mabileau Albert (sous la dir.de), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Paris, Presses de Science Po., 1999.

⁷¹ Balme Richard, Faure Alain et Mabileau Albert, *op.cit.*, p.17.

signifient que le registre de l'action publique locale est en grande partie contraint par les choix de l'Etat : les auteurs précisent que « *les répertoires qu'elle emprunte sont souvent pré-constitués.* »⁷². Pour autant, les recherches présentées mettent en évidence une complexité et une fragmentation de « *l'action publique locale dont la réalité est dispersée à tous les niveaux de l'interaction entre l'Etat et la société, entre le domaine privé et le domaine public* »⁷³, ce qui peut accréditer une interprétation en termes de désordre.

Notre travail de recherche sur le cas de la ville d'Annecy, et en particulier sur la permanence du pouvoir municipal tout au long de plusieurs décennies, en parallèle avec la construction d'une politique culturelle, illustrerait au contraire une forme d'ordre local, stable et durable. Dans ce contexte, la question de l'autonomie du pouvoir local par rapport à l'Etat nous paraît être première. Non pas que nous fassions l'hypothèse d'une indépendance totale du pouvoir local par rapport au pouvoir central, mais sa capacité à élaborer une construction politique originale, en usant de ressources multiples, et à se maintenir dans la durée, dénote bien une relative autonomie. La concurrence normative dont parlent Richard Balme et Alain Faure, retiendra particulièrement notre attention dans le cas de la ville d'Annecy, en raison de la prégnance des enjeux esthétiques. Vincent Dubois rappelle que « *l'action culturelle publique pèse de fait directement et, contrairement à la période où elle n'était pas formalisée, explicitement sur les conditions de la création artistique et partant sur les formes esthétiques de la représentation du monde social* »⁷⁴. L'étatisation du discours sur la culture et la diffusion, par la culture, des visions étatiques du monde social, forment alors les enjeux majeurs de la nouvelle politique et représentent une contrainte qui s'exerce avec force dans le champ politique. Les débats qui opposent élus et artistes lors des Rencontres d'Avignon, auxquels nous faisons référence plus haut en témoignent. Pour autant, les collectivités, et les élus locaux tout particulièrement, peuvent-ils disposer de marges de manœuvre en jouant sur les différents niveaux de perception du monde que distingue Pierre Muller dans le référentiel en tant que structure de sens⁷⁵:

- les valeurs comme « représentations les plus fondamentales sur ce qui est bien ou mal, désirable ou à rejeter » ;
- les normes qui « définissent les écarts entre le réel perçu et le réel souhaité » ;
- les algorithmes, « relations causales qui expriment une théorie de l'action. Ils peuvent être exprimés sous la forme ' si...alors' » ;
- les images, « vecteurs implicites de valeurs, de normes ou même d'algorithmes. Elles font sens immédiatement, sans passer par un long détour discursif. ».

Le processus de co-construction peut-il s'articuler autour de ces quatre niveaux, selon un jeu à la fois complexe et variable dans le temps, entre le pouvoir municipal et l'Etat d'une part, entre le pouvoir municipal et les acteurs culturels d'autre part ? Cela reviendrait à dire que la contrainte normative pourrait s'exercer de manière différenciée, avec une intensité variable et selon des niveaux différents, au gré des phases de la construction ou selon les projets culturels. Cette hypothèse peut permettre de comprendre les débats, voire les

⁷² *Ibid.*, p.18.

⁷³ *Ibid.*, p.21.

⁷⁴ Dubois Vincent, *La politique culturelle*, op.cit., p.182

⁷⁵ Muller Pierre, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », dans *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, sous la dir. de Faure Alain, Pollet Gilles et Warin Philippe, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 158-159.

affrontements, entre acteurs, ou bien encore les évitements dans certains cas, et de mesurer les capacités de chacun des acteurs à exercer une contrainte sur les autres.

La deuxième caractéristique essentielle des politiques locales résiderait dans leur complexité institutionnelle soulignée par Alain Faure et Richard Balme, et en particulier la dimension pluraliste, entendue comme multiple d'une part, et hétérogène d'autre part, c'est à dire ouverte sur des combinaisons public/privé, local/national. La mise en place d'une nouvelle catégorie d'intervention publique, celle de la culture, ne peut contourner la nécessité de mettre en place de nouvelles institutions culturelles : les maisons de la culture, programme phare du ministère des affaires culturelles, posent rapidement le problème. La formulation d'Augustin Girard, que nous rappelions plus haut, portait bien sur ce point. Et pour revenir à la problématique de Dumazedier, elle concernait également cette question : son hypothèse d'un pouvoir culturel reposait d'abord sur le constat d'un ensemble d'institutions diverses, toutes orientées vers le développement culturel. Dès lors, on peut avancer que cette dimension institutionnelle, si elle représente l'une des exigences du pouvoir central dans la mise en place de la nouvelle politique publique, reste néanmoins l'un des champs d'interaction ouvert entre la collectivité, l'Etat et les acteurs culturels, et que la co-construction peut trouver là l'espace nécessaire à son déploiement. Patrice Duran et Jean-Claude Thoenig, dans un article concernant « l'Etat et la gestion publique territoriale »⁷⁶ insistent fortement sur cette dimension de l'institutionnalisation comme processus majeur de sélection des acteurs et des problèmes en même temps que « *politique constitutive qui édicte des règles sur les règles ou des procédures organisationnelles* »⁷⁷, qui puisse produire une « *rationalité acceptable, qui n'est pas celle des objectifs mais des procédures de choix* ».

La sélection et la création d'institutions locales dans le domaine de la culture ou du socioculturel retiendra donc toute notre attention dans cette étude, en particulier avec la question qui peut-être centrale dans ces domaines : quel est le jeu, la négociation, entre les différents niveaux, entre les différents acteurs, entre les voies de l'institutionnalisation qui tendent à évacuer les questions d'objectifs et les problèmes de valeurs, et la forte charge axiologique de ces politiques, notamment du fait de la dimension esthétique que nous rappelions plus haut ?

La création, finalement, d'une configuration politique locale présentée dans bien des écrits sur Annecy comme spécifiquement due à la présence d'une famille qui a su depuis les années soixante allier la permanence d'un pouvoir notabiliaire et la solidité d'un « pouvoir culturel », repose toutes ces questions. En effet, si l'on veut éviter l'écueil essentialiste auquel Duran et Thoenig font référence dans l'article cité plus haut, il nous faudra considérer cette configuration locale comme le résultat d'un processus de construction politique, jamais achevé, toujours en cours, même si certains éléments peuvent apparaître comme des invariants. Dans le cas d'Annecy, largement couvert par une littérature abondante, essais, études de sciences sociales et articles de presse, nous l'avons dit la continuité du pouvoir politique et de la politique culturelle a produit cette image, Annecy ville culturelle depuis la Résistance.

⁷⁶ Duran Patrice et Thoenig Jean-Claude, « L'Etat et la gestion publique territoriale », *Revue Française de Science Politique*, n°4, août 1996.

⁷⁷ Art.cit. p.601.

C'est justement cet écueil, cette illusion de la continuité d'une figure locale irréductible, que Vincent Dubois⁷⁸ nous invite à contourner, en particulier dans le travail de monographie, susceptible plus que tout autre d'amener à céder à la tentation de justification des récits locaux, et de revenir à une démarche socio-historique qui prenne en compte les « *trois processus étroitement liés entre eux de l'institutionnalisation, de la catégorisation et de la professionnalisation* »⁷⁹. La volonté d'échapper à l'anachronisme, qui consisterait à inscrire une « politique culturelle locale » dans un passé où cette notion serait dépourvue de sens, doit conduire à reconstituer les catégories de pensée, c'est à dire les représentations utilisées au fil du temps pour conduire l'action. La catégorisation, en particulier, est un indicateur majeur sur les formes de l'action publique et de son articulation avec les autres domaines : une politique culturelle locale se construit et s'énonce progressivement, se dégage des autres actions publiques, par un processus « *descriptif et prescriptif* »⁸⁰. L'institutionnalisation peut résider dans l'inscription de cette politique en cours de constitution dans des catégories d'organisation spécifique : chapitre budgétaire, service dédié, commission spécialisée. La professionnalisation, quant à elle, permet de repérer les étapes du processus de constitution politique, en même temps qu'elle introduit à une catégorie essentielle d'acteurs, sur laquelle le niveau national joue souvent un rôle important en prescrivant des qualifications, mais aussi qui permet l'émergence des « hommes doubles », situés à l'articulation entre le champ culturel et le social, c'est à dire les destinataires des actions. Le ministère de la Culture a, sur ce point, fait souvent valoir ses exigences, en particulier en proposant des hommes de théâtre comme responsable des maisons de la culture, avec les risques majeurs de conflits sur les enjeux de valeur.

Nous prendrons donc comme hypothèse de travail que le processus de co-construction du pouvoir local à Annecy avec un pouvoir culturel repose sur un échange politique continu sur les modalités d'institutionnalisation, de professionnalisation, mais aussi sur les valeurs portées par les politiques culturelles, en particulier sur l'ambition initiale que Malraux avait voulue pour son action : une vision eschatologique, un projet de civilisation. Mais dans cette construction, les associations tiennent une place particulière, en raison de la position centrale qu'elles occupent dans la gestion des institutions culturelles créées au fil du temps. Et Annecy, de ce point de vue, est souvent présentée comme exemplaire, comme en témoigne le fait que le positionnement des différentes associations par rapport à Annecy Action Culturelle ait été le centre des débats lors de la période de constitution du futur centre culturel.⁸¹

C) L'association : ressource politique ou contre-pouvoir ?

L'accent mis par Richard Balme sur le rôle des associations dans le gouvernement des villes moyennes⁸² retient particulièrement notre attention en raison de la place qu'il leur attribue dans la politique municipale, dans une période que nous avons soulignée plus haut comme

⁷⁸ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 1996.

⁷⁹ Dubois Vincent, *op. cit.*, p.52.

⁸⁰ Duran et Thoenig, *art. cit.*, p.600

⁸¹ Ce point forme le cœur des travaux de Dumazedier bien entendu, mais aussi des recherches entreprises ultérieurement, par diverses équipes et chercheurs, et sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

⁸² Balme Richard, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », dans Mabileau Albert et Sorbets Claude, *Gouverner les villes moyennes*, op. cit..

largement marquée par ce débat sur l'émergence d'un "secteur associatif" : " *Si la question associative est devenue l'une des références majeures de la politique municipale au cours de la période considérée, c'est qu'elle s'est développée à l'intersection entre une dynamique sociale et la nécessité de modernisation des systèmes politiques.* " ⁸³ .

La question du rapport des associations avec les dynamiques sociales à l'œuvre dans les sociétés en mutation rejoint en partie l'approche de certains sociologues des associations, en particulier Albert Meister ⁸⁴ . A la suite des travaux d'Arnold Rose, il montre le rapport entre la participation associative et les groupes d'individus les plus sensibles au changement, avec une double fonction : la contestation en exprimant en premier lieu " *ce que les systémistes appellent le désordre, le bruit, les craquements, et d'une manière générale la contestation* ", et d'autre part un rôle " *de conformisation en diffusant de nouvelles attitudes, de nouvelles conduites qui légitiment la contestation passée.* " ⁸⁵ . Pour Meister, l'association se situe bien à la croisée de deux tendances fortes : la mobilisation des groupes sociaux porteurs de changements, de contestation, et donc potentiellement porteurs de désordre, mais aussi une tendance intégrative, en diffusant de nouvelles valeurs et normes d'action. La revendication de participation politique trouve ainsi dans les associations un canal pour s'exprimer, celles-ci offrant en retour une voie de rénovation du système politique, dont l'époque déplore l'épuisement relatif. Ainsi s'alimente le courant qui voit dans le local le lieu par excellence de renouvellement de la démocratie, et dans l'association une nouvelle voie institutionnelle ⁸⁶ .

Mais si la mobilisation des groupes sociaux au travers des associations débouche sur des formes de représentation institutionnalisées, pour autant ce processus d'institutionnalisation s'opère dans un contexte de négociation et/ou de coopération avec le pouvoir local pour faire valoir les intérêts des groupes en questions. Dans ce processus ce qui est en cause, ce ne sont pas seulement les dits intérêts, mais aussi le sens même du mouvement et de l'institution ainsi créée.

Cette tendance intégratrice ne peut s'entendre exclusivement dans le sens restreint et univoque d'une diffusion de nouveaux comportements et de nouvelles valeurs culturelles, mais aussi comme un élément d'inflexion des politiques et institutions politiques locales en place, tout particulièrement dans les domaines culturel et socioculturel. L'analyse de Richard Balme citée ci-dessus met bien en évidence le rôle majeur joué par les associations dans les villes moyennes étudiées, tant en raison de la représentation qu'elles proposent des groupes sociaux en mobilité, que des innovations politiques, et ceci d'autant plus, comme le constate Albert Mabileau dans son introduction, dans une période de " *primauté du socioculturel* " ⁸⁷ , qui entraîne parallèlement un développement des services municipaux. Dans certains cas ces services peuvent se présenter comme " *un associatisme municipal* " .

⁸³ Balme Richard, " L'association dans la promotion du pouvoir municipal ", *op. cit.* p. 82.

⁸⁴ Meister Albert, *La participation dans les associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1974, p. 45 et suiv.

⁸⁵ Meister Albert, dans la revue *Pour*, n° 59, 1978, p.28.

⁸⁶ Parmi toutes les publications sur ce thème, on retiendra comme particulièrement représentative celle résultant du colloque de Lille en 1979 de l'Association pour le développement des associations de progrès (DAP) : *L'association et les pouvoirs*, Paris, DAP, 1979. De même, le texte *Citoyen dans sa commune*, rédigé par le Parti Socialiste en vue des élections municipales de 1977, fait-il des associations un des éléments de la rénovation de la démocratie locale.

⁸⁷ *op. cit.* p. 41.

Ainsi les associations peuvent-elles être à la fois un lieu de mobilisation de groupes sociaux, de représentation de la société civile en même temps qu'un facteur de construction institutionnelle du pouvoir local par le biais des nouvelles politiques publiques. Fonction de contestation et fonction d'intégration, facteur de désordre et producteur d'ordre, c'est probablement dans ce double mouvement que nous pouvons repérer le rôle joué par les associations dans le travail politique, en particulier dans leur apport à la mise en place de nouvelles institutions locales, et à la construction d'un ordre politique. Yannis Papadopoulos, dans son étude sur la complexité sociale et les politiques publiques, remarque que « *la régulation associative est de plus en plus présentée comme un remède à la fois à l'échec de l'Etat et à celui du marché. Les associations sont alors perçues comme des facteurs d'ordre politique plutôt que de désordre social* »⁸⁸. Et de s'interroger sur « *la contribution ambivalente des groupes à la gouvernabilité* »⁸⁹, et plus particulièrement sur les conditions dans lesquelles ces groupes, constitués en associations, peuvent émerger sur la scène politique. Michel Offerlé, développant une *Sociologie des groupes d'intérêt*, pose ainsi la question suivante : « *Comment 'naissent' les groupes à représenter, comment 'surgissent' les revendications ? Sans régresser à l'infini, la confrontation des idées et des prises de position suppose la construction antérieure d'un espace pacifié et organisé de représentation des intérêts, donc d'une acceptation progressive du conflit institutionnalisé, construit non plus comme source de discorde mais comme fonctionnel pour l'équilibre général de la société* »⁹⁰.

La question relative à la gouvernabilité des systèmes politiques et la contribution qu'y apportent les groupes d'intérêts constitués en associations peut s'avérer centrale dans certains domaines comme les politiques sociales, comme le remarque Michel Offerlé : « *il peut être soutenu que des pans entiers des politiques sociales françaises sont définies et/ou gérées sinon par les intéressés eux-mêmes, du moins par leurs représentants.* »⁹¹.

Ainsi, autour du rapport des associations au pouvoir politique et aux politiques publiques, deux questions principales demeurent. La première concerne leur indépendance : valeur intrinsèque d'une forme institutionnelle émergente, indispensable au renouvellement de la démocratie ? Ou bien intégration incontournable au processus de construction d'un système politique, local ou national ? La seconde a trait au secteur culturel proprement dit : forme-t-il dans ce contexte une exception ? Le pouvoir culturel auquel nous faisons référence plus haut représente-t-il un moment spécifique de l'élaboration d'une nouvelle politique, dans lequel les associations joueraient un rôle central ?

Entre représentation des groupes sociaux, vecteur d'une participation politique renouvelée, et mise en œuvre des nouvelles interventions publiques, les associations constituent un point d'interrogation majeur quant à la réalité du pouvoir, et du pouvoir local en particulier. Pouvoir local construit sur un modèle unitaire ou un modèle pluraliste, pour reprendre la distinction que nous rappelions plus haut en suivant Dahl et Mills ? Et d'un autre côté, dans quelle mesure les associations peuvent-elles être un des facteurs explicatifs de la permanence du pouvoir ou au contraire de sa fragilité, ainsi que le proposent Albert Mabileau et ses collègues dans leur enquête ? Dans quelle mesure contribuent-elles à

⁸⁸ Papadopoulos Yannis, *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1995, p. 83.

⁸⁹ Ibidem, p.82.

⁹⁰ Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris Montchrestien, 1994, p.82.

⁹¹ ibidem, p.143.

la gouvernabilité, pour reprendre l'expression de Yannis Papadopoulos⁹², d'un système politique local comme celui d'Annecy ?

Annecy : le contexte et la contingence

La sociologie des organisations a permis de remettre en question une vision par trop schématique qui faisait du pouvoir central la source presque unique non seulement de légitimité, mais aussi d'efficacité, entre autres à travers une production normative abondante ; par contre, nous l'avons vu, elle pose une question forte quant à l'éviction du politique de cette problématique. Dans une approche qui fait du pouvoir une construction sociale complexe, la dissolution de la conflictualité et sa résolution dans le jeu des acteurs n'est-elle qu'une erreur de perspective ou bien relève-t-elle d'une mutation réelle de sa nature ? La question ainsi posée revêt une importance singulière lorsqu'on l'applique à un cas précis comme celui de la ville d'Annecy.

La deuxième dimension que nous devons garder présente à l'esprit est celle de l'innovation que soulevait Mabileau quant au paradoxe constaté dans les villes moyennes : comment concilier l'innovation et le changement dans la ville avec la conservation d'un pouvoir notabiliaire ? Ou bien, autrement dit, comment une ville comme Annecy peut-elle être à la fois le creuset d'une politique locale innovante, en même temps que le berceau d'un pouvoir politique traditionnel ? Cet aspect de la question, la durée d'un homme ou d'une famille au pouvoir, peut d'ailleurs constituer l'axe directeur d'une recherche, comme le fit Jacques Lagroye avec Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux.⁹³

Dans le cas d'Annecy, la multiplicité des écrits et le caractère inéluctable de la construction politique pour de nombreux témoins, doit nous inciter fortement à nous en tenir au postulat de la contingence essentielle de cette construction. L'héritage de la Résistance et de la Libération, souvent allégué, certes indéniable, ne peut constituer en lui-même le facteur explicatif total et suffisant de cette situation.

L'inscription de notre recherche dans une démarche socio-historique, dont nous allons préciser la méthode et les étapes, doit nous permettre d'éviter le risque souligné par Vincent Dubois à propos des monographies locales : “ *Ce risque de déshistoricisation est d'autant plus grand dans les monographies locales que la réduction de l'échelle favorise l'illusion de la continuité. Que les mêmes lieux soient utilisés, que des héritages soient visiblement transmis d'une génération à l'autre ne signifie pas pourtant que les représentations mentales et le sens des pratiques restent inchangées.* ”.⁹⁴ C'est tout l'enjeu de notre choix problématique que d'engager une étude monographique qui ne tombe pas dans ces travers.

4 : Un choix de méthode, la monographie

Nous avons précisé, dans notre propos liminaire, et en dehors d'une proximité personnelle, les éléments de choix de la ville d'Annecy comme terrain d'étude. Ces éléments, mais aussi l'ensemble de travaux sur le développement de la ville, en confirment le caractère

⁹² Papadopoulos Yannis, op.cit., p.83.

⁹³ Lagroye Jacques, *Société et politique. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, 1947-1965*, Paris, Pédone, 1973.

⁹⁴ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, op. cit. p.25.

remarquable, comme le souligne par exemple Vincent Dubois lorsqu'il recense les premiers exemples de villes à propos desquelles l'expression " politique culturelle " fut employée⁹⁵.

Cependant, l'abondance même des travaux relatifs à l'action culturelle dans la ville d'Annecy, est en soi un problème, dans la mesure où ces textes, et les thèmes qu'ils ont diffusés au sein même du milieu politique et culturel, ont, selon nous, largement influencé la vision des acteurs, en tout cas celles qu'ils expriment lors des enquêtes. En particulier les thèmes du consensus, de l'unanimité sur cette politique, de la continuité, du pluralisme des acteurs, sont ceux qui reviennent de manière récurrente, et qui sont souvent soulignés. Ainsi le rapport de synthèse élaboré en 1987 suite à l'étude menée par le Ministère de la Culture et de la Communication⁹⁶, souligne-t-il : " Certains ont découvert récemment le **pluralisme** . Il y a 26 ans que Maître Charles Bosson l'a mis en pratique en tant que Maire d'Annecy, suivi par son successeur André Fumex et aujourd'hui par Bernard Bosson, le nouveau maire. Il est **à la base de toute démocratie véritable et de toute efficacité à long terme** ."⁹⁷. De même Jean Pierre Spilmont, auteur d'un ouvrage commandé par le

Centre d'Action Culturelle en 1987, *A quoi ça sert Mozart ?*⁹⁸, rapporte-t-il les propos de Rémi Pergoux, secrétaire général de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie, et opposant politique déclaré de la municipalité de Bernard Bosson : " *La classe dirigeante a accompagné, voire précédé, et de mon point de vue, harmonieusement, le développement de ces dernières années. (...) Je ne suis pas un allié politique de la Municipalité, mais je pense qu'ils ont pris des options positives. En terme de classe sociale, la bourgeoisie annécienne a des traditions. Ce n'est pas une stratégie d'abandon au capital industriel. Annecy n'a pas bâti sa renommée sur le Casino, mais sur le travail, même si la ville a un côté façade, prestige* " ⁹⁹. On pourrait multiplier les citations allant dans ce sens, qui toutes mettent en exergue ce consensus. Il en ressort une impression d'évidence, qui présente comme quasiment inéluctable le développement politique et culturel tel qu'il s'est produit à Annecy.

Se dégager de cette emprise de l'écrit sur la politique culturelle de et dans la ville nécessitera de reconstituer l'élaboration de ce qui peut apparaître comme un " récit des origines " au fil des ouvrages et des rapports d'enquêtes, l'effet cumulatif ayant fort probablement joué un rôle non négligeable dans la mise en valeur de la ville comme exemple.

C'est pourquoi nous aurons recours à des documents originaux, par le biais des archives en particulier, afin de contourner les sources déjà interprétées par les auteurs en question. En particulier, les problèmes de chronologie paraissent particulièrement sensibles, tant il est vrai qu'au fil des décennies et des écrits, s'est imposé un récit des événements qui fait référence. De surcroît, le sens de cette construction politique apparaît comme une donnée essentielle : l'action culturelle à Annecy en ressort marquée d'un sens très fort, ancré dans les valeurs des combats de la Résistance et des espoirs de la Libération. En 1997 encore, Daniel Sonzini, fondateur d'AAC en 1971 et directeur de l'institution jusqu'à son départ en retraite cette année là, mettait en place une exposition photographique intitulée

⁹⁵ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales*, op.cit. p.23

⁹⁶ Ville d'Annecy et Ministère de la Culture et de la Communication : *Evaluation et développement culturel*, Annecy, 1987.

⁹⁷ *Evaluation et développement culturel*, op.cit. p. 34, souligné par l'auteur du rapport.

⁹⁸ Spilmont Jean-Pierre, *A quoi ça sert Mozart ?*, Seyssel, Editions Comp'act, 1987.

⁹⁹ Spilmont Jean-Pierre, *A quoi ça sert Mozart ?* op.cit., p 95.

*Les passeurs*¹⁰⁰ qui reprenait, avec le support des clichés de Henri Odesser et Maurice Littoz-Baritel, membres de l'équipe originelle des Marquisats, le thème de l'œuvre culturelle poursuivant les objectifs de la Résistance. Nous sommes donc confrontés à un phénomène permanent de réminiscence, dont la décontextualisation, et la dépolitisation qui s'ensuit, est l'un des traits les plus marquants. Il nous paraît qu'en fin de compte, c'est bien ce travail de recontextualisation, de remise au jour du politique dans cette construction qui doit former l'objectif de notre travail.

Les phénomènes d'éelision, de contraction, de distorsion, aussi bien du temps que du sens et des valeurs, sont bien présents à Annecy, et ont donné naissance à un fonds commun qui paraît bien partagé. Les acteurs et témoins rencontrés au cours de ce travail nous ont d'ailleurs, pour beaucoup, vivement incité à nous y inscrire, afin de respecter la spécificité de ce terrain.

L'autre risque de cette approche réside dans la tentation d'une " *vaine quête de l'exhaustivité* " contre laquelle Vincent Dubois¹⁰¹ nous met en garde, et qui peut paraître, aux yeux des acteurs, comme la seule garantie d'objectivité dans une histoire qui représente localement un enjeu. Cette demande d'une histoire locale totale a d'ailleurs été formulée par plusieurs de nos interlocuteurs, afin de faire un point décisif sur le développement culturel à Annecy.

L'approche monographique de la question du pouvoir local et du pouvoir culturel nécessite donc, afin d'éviter ces écueils, de définir, dans un premier temps, le cadre de l'étude de manière précise, tant dans ses limites chronologiques que thématiques. La chronologie prend une importance particulière si l'on considère le fait que la durée joue un rôle essentiel dans la construction du dispositif d'action culturelle annécien, et dans la perception qui s'exprime à ce sujet. Choisir à dessein une période limitée pour essayer de comprendre le processus à l'œuvre, c'est rétablir la valeur des repères chronologiques, c'est essayer de rétablir les différentes temporalités, selon les acteurs, selon les domaines d'activités, selon les secteurs. C'est aussi se donner les moyens de forger une approche synchronique plausible, dans un domaine où se confondent assez facilement les éléments de causalité.

De manière complémentaire, nous choisirons de porter notre attention, dans le secteur de l'action culturelle et socioculturelle, sur quelques éléments seulement de ce dispositif, afin de garder une vision diachronique claire des agencements et des processus de construction politique. Nous expliciterons la pertinence de ce choix dans le contexte annécien.

Il nous faudra, pour notre part, préciser la place que nous comptons donner au local dans notre démarche : " *le local comme objet, ou le local comme site* ", pour reprendre l'alternative que Vincent Dubois proposait dans son petit précis méthodologique cité plus haut¹⁰².

Enfin, la définition de notre méthode de travail devra prendre en compte les éléments constitutifs du processus de construction politique, à commencer par ce qui dès le départ nous a paru comme une donnée majeure, à savoir le corpus de textes publiés sur le cas annécien : en quoi peut-il constituer un " *récit des origines* " fournissant à certains des acteurs une ressource cognitive ? Ensuite, nous préciserons l'importance des questions de

¹⁰⁰ Cf. plaquette de l'exposition éditée par Bonlieu Scène Nationale en 1997.

¹⁰¹ Dans Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 32.

¹⁰² Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales*, op. cit., p. 36

temporalité, susceptible de repérer des ruptures et des phases significatives pour l'analyse, au-delà des bornes chronologiques évidentes, et à même d'amener à une compréhension du processus.

A) Une césure chronologique : 1965-1983

La tentation était grande de prendre comme point de départ de notre travail ce qui constitue, dans les écrits sur Annecy, la source de cette histoire, c'est à dire la période de la Résistance et de la Libération, en août 1944, et de reconstituer à partir de ce point le développement conjoint de la politique municipale et de l'action culturelle. Mais le risque guettait de reprendre la trace des travaux précédents. Par ailleurs, en termes de méthode, il nous semblait plus significatif, par rapport aux questions que nous nous posons, de nous appuyer sur une période de fortes mutations de la ville : essor démographique, industrialisation et bouleversements urbanistiques. Comment dans ce contexte se développe et se maintient un pouvoir municipal de type notabiliaire, mais appuyé sur une action publique innovante ? Comment un ordre se maintient-il alors que les facteurs de déstabilisation se multiplient ?

Et puis, il nous paraissait important, pour comprendre et recontextualiser cette question des origines situées dans l'épisode de la Libération, de nous en dégager sur le plan de la chronologie, pour mieux en cerner l'incidence sur le développement politique. Il nous faut donc maintenant justifier le choix de la période retenue, en particulier les limites chronologiques, ainsi que la relative restriction du champ auquel nous avons procédé, afin de mieux centrer notre travail.

1965-1983: les équipements au centre de la politique municipale

Nous avons opté pour une rupture chronologique franche, en ne prenant pas comme point de départ de notre travail l'origine désignée par tous, la Libération, mais en nous appuyant sur une période très significative du développement des politiques municipales, culturelles et socioculturelles en particulier, à savoir les années 60. Nous avons retenu l'année 1965, car elle correspond à une élection municipale, la seconde réélection de Charles Bosson. Un élément nous paraît également très significatif pour notre propos lors de cette réélection : il s'agit de la mise en place d'une nouvelle commission municipale, dédiée aux affaires culturelles, et aux fêtes, placée sous la présidence de Pierre Jacquier, l'assistant de Dumazedier, qui venait d'entrer au conseil municipal sur la liste de Charles Bosson. Par ailleurs, cette période est celle de la conduite des grands projets urbanistiques (ZUP de Novel, entre autres), des équipements socioculturels, de l'amorce du débat public sur une politique culturelle à Annecy.

Nous avons fixé le terme de notre séquence à 1983, date de l'élection à la Mairie de Bernard Bosson, le fils, qui prend ainsi la succession d'André Fumex, le premier adjoint fidèle de Charles Bosson, élu maire en 1975 après sa démission pour raison de santé, et qui a assuré la continuité lors des élections de 1977. Une période de 18 ans, trois mandats municipaux, nous a paru offrir une durée suffisante pour observer et analyser la construction politique singulière. Ajoutons qu'en 1983 les principaux équipements sont pratiquement tous achevés, en particulier le centre Bonlieu, au sein duquel le centre culturel a largement trouvé son rythme de croisière. Nous ferons cependant quelques retours en arrière pour préciser les caractéristiques de certains acteurs, en particulier les associations, ou pour clarifier les données concernant l'engagement municipal dans le domaine culturel. De même, nous poursuivrons rapidement, en épilogue, l'exposé du développement de la politique culturelle

dans la fin de la décennie 80, afin de ne pas fermer trop la perspective, voire de valider certains constats.

Nous proposerons donc une analyse de cette période de l'histoire politique d'Annecy, de 1965 à 1983, et de son intrication avec la construction d'une politique culturelle marquante, à partir d'un découpage en deux phases que nous avons délimitées après le travail de dépouillement des différents matériaux. Cependant, logique avec notre choix de suivre les différentes temporalités, nous n'attribuerons pas une valeur absolue aux dates, en raison de la complexité des processus en cours et de la diversité des logiques à l'œuvre.

La première phase, que nous nous pouvons qualifier de *socioculturelle*, couvre la période qui va de l'élection de 1965 à l'année 1972. Cette phase correspond à la construction des équipements socioculturels, dont la gestion est confiée à des associations de la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture, la dernière, celle des Romains, étant ouverte précisément en 1972. Certes, la deuxième tranche de la très importante MJC des Marquisats n'est achevée qu'en 1974, mais le réseau d'équipements est totalement défini en 1972. Cette phase est marquée, sur le plan politique, par la démission de Charles Bosson en 1975 et l'élection de son premier adjoint André Fumex, sans grande surprise, ni difficulté.

La seconde phase commence plutôt en 1971, par ailleurs année de reconduction de Charles Bosson à la Mairie, avec la création d'Annecy Action Culturelle, pour s'achever en 1983, avec l'élection de Bernard Bosson, qui inaugure une nouvelle période dans la "dynastie" municipale. C'est la période des *conflits*, notamment lors des débuts d'AAC dans les années 1971-75, puis lors des élections municipales de 1977, avec comme enjeu majeur la construction du Centre Bonlieu et le rôle du centre culturel. L'achèvement et l'ouverture du centre Bonlieu en 1981 marquent l'aboutissement du processus de mise en place d'une politique culturelle.

Les années qui suivent l'élection de 1983 correspondent au premier mandat de Bernard Bosson et à l'engagement délibéré de la municipalité dans une politique explicitement *culturelle*, appuyée sur le nouvel équipement de Bonlieu et la mise sur pied de manifestations essentiellement festives. Cette dernière période, caractérisée par un apaisement des conflits, sera traitée plutôt comme un épilogue que comme un épisode, en raison de l'achèvement politique du dispositif culturel.

Ainsi, dans la période étudiée, trois maires se succèdent, en assurant une continuité politique par leur attachement revendiqué à la démocratie chrétienne et à l'héritage du précédent, par le fait même de leurs liens personnels ; leur attachement respectif au développement de la culture, et des associations qui le portent, demeure constant. Si l'on rapporte cette forme de transmission du pouvoir municipal d'un maire à l'autre, sans difficulté apparente, aux enjeux culturels qui ont soulevé durant ces années polémiques et conflits, alors la question du maintien de cet ordre politique prend toute son importance.

Les marquisats et Bonlieu, le théâtre et le cinéma

Nous avons déterminé, en complément des limites chronologiques, des limites thématiques compte tenu de l'ampleur des réalisations et du foisonnement des activités et des acteurs. Le souci de ne pas sombrer dans le localisme imposait de choisir quelques axes, dans ce développement de l'action culturelle, et d'en suivre les développements et articulations avec les autres secteurs de la politique municipale. Nous avons retenu deux équipements majeurs à Annecy, et qui ont revêtu au moment de leur réalisation un caractère exemplaire bien au-delà des limites de la région. Il s'agit en premier lieu de la maison des jeunes et

de la culture des Marquisats, qui fut longtemps un équipement phare pour la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), en raison de l'ampleur du bâti et de la richesse de ses équipements, et ceci dans une période fortement marquée par l'essor d'une politique socio-éducative menée à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports. L'héritage direct de la Résistance inscrivait cet équipement dans l'histoire, et y engageait le mouvement des MJC à sa suite¹⁰³. La réalisation de cet équipement important s'étend sur une dizaine d'années de 1963 à 1974, en deux tranches, avec une interruption de 1966 à 1972. Cette élaboration est donc totalement inscrite dans la période que nous avons arrêtée pour notre étude.

Le deuxième équipement que nous avons retenu est le centre Bonlieu, qui abrite principalement le centre culturel et la bibliothèque municipale. Ni maison de la culture, ni théâtre municipal, cet établissement destiné à remplacer le théâtre-casino reconstruit en 1955 après un incendie, a suscité un débat d'abord technique sur la détermination du programme, puis politique quant à son emplacement et son utilité, débat culminant lors des élections municipales de 1977. La construction, amorcée en 1978, est achevée en 1981.

Nous avons souligné, en avant-propos, combien ces deux équipements avaient une allure de symbole. Nous ferons référence bien entendu aux autres équipements socioculturels réalisés durant cette période, qui achèvent un maillage complet de la ville, ou presque. Pour suivre de manière plus étroite la genèse de ces projets et leurs liens avec les élaborations politiques municipales, une grande attention sera portée aux processus de délibération au sein des associations promotrices de ces équipements, à savoir le conseil d'administration de la MJC des Marquisats, et Annecy Action Culturelle au cours de ces années décisives.

L'autre choix thématique opéré concerne les pratiques culturelles elles-mêmes, pratiques qui portent des enjeux esthétiques, étroitement corrélés aux valeurs morales et politiques, mais qui déterminent aussi des choix en termes de politique publique, tant pour ce qui concerne les investissements que les contenus de cette politique. Ainsi, le théâtre et le cinéma sont, depuis les années qui suivent la Libération, extrêmement présents dans la vie culturelle annécienne, en raison de choix faits par la première équipe des Marquisats. Le ciné-club, fondé en décembre 1945 a vite connu un fort développement dans la ville. Sa vitalité, et surtout l'énergie de son responsable, Henri Moret, ont permis l'implantation dans la ville, dès 1960, des Journées Internationales du Cinéma d'Animation, aujourd'hui première manifestation mondiale dans ce domaine. De cette initiative est né l'engagement majeur de la ville en matière cinématographique.

Le théâtre représente à la Libération l'expression la plus forte en faveur d'une action culturelle renouvelée. Vincent Dubois¹⁰⁴ et Philippe Urfalino¹⁰⁵ ont tous les deux mis en évidence le rôle majeur de cette activité dans l'émergence d'une politique culturelle en rupture avec les Beaux-Arts, notamment au moment de la naissance de la décentralisation théâtrale. A Annecy, dès 1945, le théâtre est l'un des axes forts de ce qui ne s'appelle pas encore l'action culturelle : Jean Dasté et ses Comédiens, alors de Grenoble, viennent donner des représentations et trouvent sur place des relais : Paul Thisse, un des fondateurs de

¹⁰³ Une plaque apposée dans la rampe d'accès principale aux locaux lors de l'inauguration en 1974 porte l'inscription suivante : « Ici la Libération de 1944 a renversé l'ordre du mépris. Dans une maison d'aviilissement et de torture, démolie en 1967, elle a ouvert un seuil à la rencontre, à l'intelligence, à l'amitié entre tous les hommes. ». Cette plaque a été ransférée à l'extérieur du bâtiment après son changement de destination, suite à la liquidation judiciaire de la MJC en 1993.

¹⁰⁴ Vincent Dubois, *La politique culturelle...*, op.cit.

¹⁰⁵ Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle...*, op.cit.

Peuple et Culture, admirateur de Jacques Coppeau, et l'un des plus fervents soutiens de cette expression dans la ville ; Gabriel Monnet ensuite, arrivé en 1945 comme instituteur mis à disposition de l'Inspection départementale des mouvements de Jeunesse, et qui va rapidement se donner tout entier au théâtre, former des comédiens, monter des " célébrations " populaires, lancer les Nuits du Château ; il va finalement quitter la ville suite à deux petites " batailles d'Hernani ». Le théâtre reviendra en force sur la scène culturelle annécienne, et renouera avec le " scandale " lorsque Alain Françon, en 1971, lancera ses attaques contre le pouvoir franquiste en Espagne, et contre l'Eglise, avec *La Farce de Burgos*. Le théâtre deviendra l'axe essentiel de l'action d'Annecy Action Culturelle, devenue ensuite Bonlieu Scène Nationale.

Bien entendu, il n'est pas question d'ignorer totalement les autres formes d'expression artistique, dans la mesure où elles ont pu à certains moments peser sur des choix à tous les niveaux, mais il nous a paru que théâtre et cinéma formaient bien le cœur de l'activité culturelle à Annecy.

Nous avons laissé de côté, de manière délibérée, dans cette action culturelle, tout ce qui, rapidement, a relevé de la gestion municipale directe, à savoir la conservation du patrimoine, la lecture publique et l'enseignement artistique. Ces secteurs, importants pour le développement des pratiques culturelles et de leur diffusion auprès du plus grand nombre, sont en effet très rapidement pris en charge en régie directe par la municipalité, et les débats politiques, s'ils ne sont pas inexistantes à leur sujet, ne revêtent pas les mêmes enjeux de pouvoir ou plus simplement de choix. Nous les intégrerons toutefois dans notre questionnement, lorsque leur développement s'avèrera indissociable d'une problématique plus large, comme dans le cas de la bibliothèque municipale et du centre Bonlieu par exemple.

Le développement durant près de vingt ans d'un dispositif complet, tant sur le plan des équipements que sur celui des institutions, dans le domaine culturel et socioculturel dans une ville moyenne, s'opère au travers d'une multitude d'initiatives, de réalisations ou de projets avortés, qu'il importe de rapporter pour mieux situer la complexité et la richesse des processus à l'œuvre. Nous nous référerons donc, en tant que de besoin, à d'autres éléments, équipements, associations ou expressions pour compléter le tableau que nous nous sommes proposé de dresser.

B) Le local en référence au national

Le choix de la forme monographique, pour aborder la question du pouvoir local et du pouvoir culturel, pose bien évidemment la question du statut du local dans la démarche engagée. Vincent Dubois, dans son ouvrage cité plus haut relatif à la recherche socio-historique, situe la question sous la forme d'une alternative : " *le local comme objet, ou le local comme site* " ¹⁰⁶, renvoyant la première proposition dans le champ d'un " localisme " qui aurait pour objet d'approfondir la connaissance d'un espace local, et non pas de saisir la question plus vaste des politiques culturelles locales. La seconde proposition, en revanche, le local comme site, implique de " *le considérer moins sous l'angle de ses spécificités que sous celui des observations généralisables dont il peut être l'occasion.* " ¹⁰⁷ .

Ainsi, dans notre approche du cas d'Annecy, nous prendrons en compte de manière constante l'élaboration de politiques publiques dans le domaine culturel et socioculturel.

¹⁰⁶ Vincent Dubois, *Institutions et politiques culturelles locales* (...), op.cit., p. 36

¹⁰⁷ Ibid, p. 36

Tout d'abord en raison de la période considérée, car elle correspond, pour ce qui est le début au moins, au moment fort de la production par l'Etat de nouvelles normes d'action, à travers des programmes d'équipements, à travers la reconnaissance de la professionnalisation nécessaire des acteurs, par la formulation d'une ambition politique dans le cadre du Plan. Est-ce que, par exemple, la ville entre dans ce que Erhard Friedberg et Philippe Urfalino ont appelé le "*jeu du catalogue*"¹⁰⁸, qui pousse les municipalités à se doter de l'ensemble des outils d'une politique culturelle ? Nous nous appuyons à cet effet sur les travaux multiples entrepris sous l'égide du Comité d'histoire du ministère de la Culture, relatifs aux politiques culturelles.

Dans le même sens, il nous faudra référer cette action municipale à celle des grands mouvements associatifs, en particulier les fédérations d'éducation populaire, qui ont contribué dans une très large mesure à la constitution d'une politique du ministère de la Jeunesse et des Sports, et qui ont souvent fourni un cadre organisationnel aux collectivités. Cette direction de recherche a été suivie au sein de l'Institut national de l'éducation populaire, à travers une série de colloques et de publications des *Cahiers de l'Animation* jusque dans les années 80¹⁰⁹. Ces travaux nous fourniront, avec ceux, classiques, de Jacques Ion et Jean-Pierre Augustin¹¹⁰, les bases de références relatives à ce secteur d'activité.

C) La recherche des discontinuités et des logiques à l'oeuvre

Le choix de nous saisir d'une période relativement courte de l'histoire politique d'Annecy ne peut nous conduire à un récit linéaire des événements, sous peine de reproduire le discours commun sur le consensus et l'inéluctabilité des événements. Les questions de temporalité jouent en effet un rôle primordial dans cette histoire et dans les récits qui en ont rendu compte. Or Vincent Dubois souligne l'illusion de continuité que produit la réduction à l'échelle locale¹¹¹. Se dégager de cette illusion, rechercher les césures significatives dans la construction, conduit à s'interroger sur les dynamiques d'une politique locale à partir des éléments qui la composent.

Vincent Dubois propose de retenir les "*trois processus étroitement liés entre eux de l'institutionnalisation, de la catégorisation, et de la professionnalisation*"¹¹², en sachant qu'institutionnalisation et catégorisation renvoient à l'histoire des catégories de pensées, de représentation, qui accompagnent ce développement, et permettent de saisir aussi bien les conditions de développement d'une politique publique que son intégration dans l'action publique plus générale. Pour ce qui concerne Annecy, nous chercherons à distinguer le passage d'une action municipale dans le domaine culturel et/ou socioculturel à la

¹⁰⁸ Friedberg Erhard et Urfalino Philippe, *Le jeu du catalogue, les contraintes de l'action culturelle dans les villes*, Paris, La documentation française, 1984.

¹⁰⁹ L'INEP, établissement public de formation et de recherche du ministère de la Jeunesse et des Sports, disposait jusqu'à la fin des années 80 d'un Département des études de la recherche et des publications qui a assuré les premiers travaux de recherche sur cette histoire. Raymond Labourie et Geneviève Pujol en étaient les principaux responsables.

¹¹⁰ Augustin Jean-Pierre et Ion Jacques, *Des loisirs et des jeunes. Cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1993 ; Ion Jacques, *La fin des militants ?*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1997 ; Augustin Jean-Pierre et Gillet Jean-Claude, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

¹¹¹ Dubois Vincent, *op.cit.*, p.25

¹¹² Ibid, p.53

formulation d'une politique dans ces domaines, c'est à dire à cerner le moment où pourraient être énoncés de manière explicite des choix d'action appuyés sur des valeurs, des normes, en particulier en matière d'urbanisme ou de développement des services liés à l'essor démographique, ou encore des ambitions mobilisatrices. Pour autant, nous ne pouvons ignorer que cette action peut fort bien rester dans le domaine de l'implicite, et il nous faudra alors identifier les éléments d'une telle formalisation : professionnalisation des intervenants, développement des services municipaux.

Enfin retracer les processus de professionnalisation, c'est s'attacher à mettre au jour un des éléments clef du processus de naissance d'une forme d'expertise spécifique, susceptible d'influer sur les conditions de production de la politique, en même temps qu'une transformation des acteurs impliqués dans ce domaine, ainsi que des rapports entre les différentes catégories d'acteurs ; on pense, bien sûr, au rapport entre bénévoles et professionnels par exemple, entre professionnels et élus politiques. Si l'on ajoute que cette professionnalisation est très liée à la naissance des équipements, ainsi que plusieurs auteurs l'ont souligné¹¹³, alors l'importance de ce processus ressort pleinement. Les conditions de cette professionnalisation retiendront notre attention, en particulier les modes de sélection et de formation des professionnels (*animateur local* ou *créateur cosmopolite*, pour reprendre la distinction de Philippe Urfalino¹¹⁴).

Pour autant, l'analyse de ces éléments dans le cours de la construction politique peut-elle suffire à rendre compte du sens et des enjeux réels de ce processus, des logiques à l'œuvre et des modifications intervenant du fait des interactions ? Alors que les récits tendent à privilégier non seulement la cohérence dans le temps entre les objectifs et les modes d'action, mais aussi la permanence des valeurs, en accord en l'occurrence avec la durée des hommes, comment faire ressortir les mutations de l'action publique locale ?

Olivier Borraz prend le parti, dans sa contribution à l'ouvrage collectif sur *Les nouvelles politiques locales*, d'opérer un renversement de perspective dans l'approche temporelle des politiques publiques, en considérant "*les décalages, les dissonances et les incongruités comme étant la règle au sein des secteurs et des systèmes d'action publique [et en analysant] les moments d'alignement comme étant toujours contingents et temporaires*"¹¹⁵. Aussi préconise-t-il de resituer les institutions dans leur temporalité propre, afin de pointer les moments d'alignement de ces différentes temporalités, moments qui permettent l'institutionnalisation. Il propose en conséquence de suivre particulièrement trois dynamiques dont l'agencement lui paraît devoir expliquer au mieux la logique de construction de l'action publique dans cette vision fragmentée : la dynamique des problèmes, celle des territoires et celle des organisations. Leur alignement temporaire et contingent détermine alors une nouvelle phase d'institutionnalisation, qui peut prendre la forme d'une création institutionnelle. Cette démarche permet de rendre compte des logiques sous-jacentes qui produisent une fragmentation de l'action publique

Dans cette approche qui permet de rompre avec une représentation linéaire des processus de mise en place de l'action publique, il nous paraît intéressant de retenir, à partir

¹¹³ Sur ce point voir, par exemple, Gilbert Claude et Saez Guy, *L'Etat sans qualité*, Paris P.U.F., 1982 ; Augustin Jean-Pierre et Ion Jacques, *Des loisirs et des jeunes*, Paris, Ed. Ouvrières, 1993 ; Augustin Jean-Pierre et Gillet Jean-Claude, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*. Paris L'Harmattan, 2000.

¹¹⁴ Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris la Documentation française, 1996, p.297.

¹¹⁵ *Les nouvelles politiques locales*, sous la dir. de Balme Richard, Faure Alain et Mabileau Albert, Paris, Presses de Science Po., 1999, p. 77-109.

des notions de décalage et de dissonance, les moments où ces phénomènes sont à leur paroxysme, et à l'inverse les moments où se produisent ces alignements temporaires.

Enfin, nous nous attacherons à suivre plus spécifiquement trois dynamiques, trois logiques particulières, qui nous semblent fortement déterminantes dans le domaine de l'action culturelle, à savoir la mise en place des équipements, la constitution d'une expertise et la promotion de projets culturels et artistiques. Les équipements sont évidemment liés à la territorialisation des politiques publiques¹¹⁶, et des politiques locales en particulier, par l'inscription matérielle qu'ils produisent, par l'objectivation qu'ils portent. De plus leur définition programmatique concentre les enjeux multiples aussi bien de pouvoir sur la gestion que de définition des normes d'action, leur gestion met aussi en jeu toute la définition des problèmes auxquels ils sont censés apporter une réponse.

L'émergence et la constitution d'une expertise en matière socioculturelle et culturelle formeront le deuxième axe de nos analyses en raison du rôle que peuvent jouer des "spécialistes" tant dans la formulation des problèmes que dans l'énoncé des solutions, ou bien comme porteurs de valeurs esthétiques ou politiques nouvelles. Que ces experts soient professionnels ou élus, leurs relations en réseaux, les échanges entre ces deux catégories, tous ces éléments déterminent des configurations qui peuvent s'avérer déterminantes pour la conduite d'une action municipale et de la formulation d'une politique publique : "*Il reste que nombre de questions sont inscrites sur les agendas (ou sur un agenda particulier) à l'initiative de ceux qui ont intérêt à créer une occasion de controverse et/ou à offrir une solution du problème avant même qu'il ait émergé*", pour reprendre la formulation de Jacques Lagroye.¹¹⁷

Enfin, il ne paraît guère possible de suivre l'élaboration de cette politique sans s'attacher à l'objet de l'action culturelle, c'est à dire les projets culturels eux-mêmes, que ce soit la production d'œuvres individuelles par des artistes ou bien la mise sur pied de manifestations plus collectives, telles qu'un festival. Autour de ces manifestations, il est possible de saisir les confrontations normatives, les enjeux au sein des réseaux d'acteurs, et finalement l'autonomie possible des pouvoirs en place : le pouvoir culturel a-t-il réellement une capacité à développer son action selon ses propres objectifs artistiques ? Le pouvoir local peut-il contrôler ce développement sans être mis en danger ? Et l'Etat est-il en mesure de préserver, dans un contexte local, les grandes orientations qui guident son action ?

Replacer ces trois logiques dans leurs temporalités respectives et rechercher, pour suivre la démarche proposée par Olivier Borraz, les moments d'alignement et les phases de dissonance, en liaison avec les échéances plus directement politiques, en l'occurrence les élections, surtout municipales, telle est notre démarche pour saisir les logiques dominantes à l'œuvre et proposer des éléments d'explication.

Partir des matériaux de première main

Un autre élément de méthode concerne les matériaux utilisés pour appuyer notre travail. Dans une ville où le travail réflexif a été très important et la production écrite abondante, il nous a paru impératif d'éviter l'écueil de la "seconde main", constaté à plusieurs reprises dans différentes publications concernant la ville d'Annecy. La reprise d'informations dans des publications antérieures a probablement contribué à étayer la vision consensuelle largement répandue. De même, elle a favorisé, nous semble-t-il, des anachronismes et

¹¹⁶ Sur ce point voir Gilbert Claude et Saez Guy, *op.cit.*

¹¹⁷ Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po. et Dalloz, 1997, p.461-466

provoqué des oublis, autant de facteurs préjudiciables à une compréhension raisonnée de cette histoire.

Il nous faut cependant, à propos des publications scientifiques, apporter une précision : la multiplication des travaux de recherches sur l'action culturelle dans la ville, ne s'est pas accompagnée d'un effort parallèle de recherches plus larges sur l'histoire de la ville, notamment sur l'histoire politique, y compris celle du département. Il est fort probable que l'absence d'établissement universitaire à Annecy soit à l'origine de cette lacune. En effet ce n'est qu'en 1973 qu'est créé dans le cadre de l'Université de Savoie, dont le siège est à Chambéry, un institut universitaire de technologie dédié à la formation de techniciens du commerce et de l'industrie, complété dans les années 80 par une école d'ingénieurs, puis une unité de formation et de recherche en gestion. Les formations dans le domaine des lettres et sciences sociales sont toutes implantées au chef-lieu du département voisin. Si des travaux universitaires ont été produits sur l'histoire locale, il faut bien constater un relatif déficit en la matière, que les travaux et publications des sociétés savantes locales n'ont guère comblé¹¹⁸.

Une *Histoire d'Annecy*, dans la collection " Pays et villes de France " des Editions Privat, est parue en 1987¹¹⁹, ouvrage collectif sous la direction de Paul Guichonnet, professeur honoraire à l'Université de Genève et président de l'Académie Florimontane. Le rédacteur de la partie consacrée aux *Années françaises*, depuis le rattachement de la Savoie à la France en 1860, est Pierre Soudan, journaliste, et président de l'Académie salésienne, une société savante locale, et par ailleurs auteur d'un dictionnaire biographique des conseillers généraux du département depuis 1861¹²⁰. Une dernière partie, *Urbanisme et fonctions urbaines*, est due à Georges Grandchamp, président de la Société des Amis du Vieil Annecy et maire adjoint en charge des affaires culturelles. Au total, ce sont à peine soixante dix pages sur plus de trois cents qui sont consacrées à la période contemporaine.

Les recherches des historiens locaux se sont, de manière tout à fait remarquable, portés depuis deux décennies sur la période de la deuxième guerre mondiale, de la Résistance et de la Libération, et plus particulièrement les combats du plateau des Glières en mars 1944¹²¹. Cette relative carence de travaux de portée générale sur l'histoire de la ville et du département représente une difficulté pour recontextualiser l'épisode que nous avons retenu pour notre travail.

Nous avons souligné plus haut le phénomène de " seconde main ", qui a probablement joué à plusieurs reprises, et qui peut guetter également celui qui se penche à nouveau sur cette période de l'histoire de la ville d'Annecy. Aussi avons-nous choisi de privilégier le recours aux archives et aux documents originaux pour établir des chronologies factuelles ; nous ne prétendons pas avoir épuisé tous les fonds disponibles, la masse croissante de la production écrite des institutions considérées rendant cette tâche peu envisageable.

¹¹⁸ Ces sociétés sont essentiellement l'Académie florimontane, l'Académie salésienne et la Société des Amis du Vieil Annecy, qui édite un cahier périodique, *Annesci*.

¹¹⁹ *Histoire d'Annecy*, sous la direction de Paul Guichonnet, Toulouse, Editions Privat, 1987.

¹²⁰ Soudan Pierre, *Le conseil général de la Haute-Savoie. 125ans/309 élus*, Challes les Eaux, Curandera, 1986, nouvelle édition 1998.

¹²¹ Les travaux les plus représentatifs de cette histoire sont ceux de Michel Germain, notamment une série de chroniques : *Le sang de la barbarie*, 1992, *La nuit sera longue*, 1993 ; *Les maquis de l'espoir*, 1995 ; *Glières, mars 1944*, 1994 , édités à Montmélan, La Fontaine de Siloé.

Aux Archives municipales d'Annecy (que nous désignerons désormais sous le sigle AMA), nous avons retenu en priorité les comptes rendus officiels d'instances de délibération ou de concertation : il en est ainsi pour la commission des affaires culturelles de la ville d'Annecy, dont la qualité des comptes rendus est assez constante tout au long de la période étudiée. Conservée sur microfiches, la série est complète. En ce qui concerne les délibérations du conseil municipal, elles sont conservées sur des registres. Enfin les dossiers des élections municipales permettent d'accéder, outre bien sûr aux résultats, à la composition des listes en présence et à leur profession de foi. Sont également déposées aux Archives municipales les archives de l'association *Annecy Action Culturelle*, des premières réunions du " groupe d'action culturelle " en juillet 1970 jusqu'à l'assemblée générale de 1995. Au total, ce sont soixante dix boîtes qui regroupent, selon un ordre chronologique, les documents statutaires, les comptes rendus des différentes instances, de nombreux courriers, ainsi que tous les documents édités par l'association concernant les projets artistiques, les créations. L'abondance de documents nous a contraint, là encore, à renoncer à l'exhaustivité de l'exploitation.

Aux Archives départementales de la Haute-Savoie (ADHS), nous avons pu consulter plusieurs fonds d'accès réservé :

- Pierre-Jean Dubosson, président des MJC en Rhône- Alpes, et ancien maire adjoint d'Annecy chargé des affaires culturelles (de 1983 à 1989) nous a permis de travailler sur les archives de la MJC des Marquisats déposées après la liquidation judiciaire de l'association en 1993. Nous avons privilégié les comptes rendus d'instances statutaires, assemblées générales, conseils d'administration et bureaux, ainsi que les documents rédigés annuellement pour rendre compte de l'activité de l'association. Nous avons, à notre grand regret, dû délaissier une masse importante de documents.
- l'accès au fonds concernant *Peuple et Culture* nous a été autorisé par Françoise Richard, ancien membre du bureau de l'association liquidée en 1993. L'ensemble présente de nombreuses lacunes pour ce qui est des documents statutaires, rendant difficile l'établissement de séries complètes sur plusieurs années. Les documents eux-mêmes n'ont pas toujours la précision que l'on souhaiterait pour déterminer la liste des membres ou des administrateurs ou pour cerner au mieux les choix opérés par l'association.
- le fonds Dumazedier, en accès libre, se compose de documents très divers dans leur nature (notes manuscrites, imprimés d'enquêtes, courriers, textes de conférences) que la ville d'Annecy a récupérés en 1980. Ils permettent de cerner le contexte des enquêtes de Joffre Dumazedier, et leurs conditions de réalisation.
- Jean Le Veugle nous avait accordé depuis bien des années l'accès aux documents qu'il a déposés aux Archives départementales, documents relatifs essentiellement aux premières années du Centre éducatif des Marquisats de 1945 à 1950, alors qu'il en était le directeur permanent, fonctionnaire de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports. Dans ce fonds se trouve également une copie des carnets qu'il a tenus journalièrement durant cette période annécienne de sa vie.

Nous avons pu utiliser les archives de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Savoie, et plus précisément les comptes rendus annuels d'activités, qui permettent de suivre, entre autres, l'utilisation des crédits d'investissements, destinés en grande partie à subventionner les équipements sportifs et socio-éducatifs.

Bernard Néplaz, président de la Fédération des œuvres laïques de la Haute-Savoie, nous a ouvert les archives de son association, classées méthodiquement et en

séries complètes : là encore, au vu de la masse de documents pour une fédération dont l'action s'étend sur plusieurs décennies et repose sur le travail de très nombreux professionnels et bénévoles, nous nous sommes limité aux documents des instances statutaires, essentiellement bureau et conseil d'administration.

Les archives de la MJC de Novel nous ont été rendues accessibles par le directeur actuel, Yves La Barbera : registres des délibérations du conseil d'administration tenus en ordre depuis les débuts de l'association en 1961, documents d'assemblées générales.

Bien entendu nous avons eu recours, pour compléter notre documentation à la presse quotidienne régionale, en l'occurrence le *Dauphiné Libéré*.

Nous sommes bien conscient que ce choix de méthode visant à prendre appui sur des archives, et essentiellement sur des documents de nature statutaire, peut nous valoir le reproche de ne pas accéder à la dimension informelle des négociations entre acteurs. Ce reproche a été envisagé, mais il est apparu très tôt dans notre démarche que la question de la mémoire des acteurs était en soi une dimension problématique de notre sujet de recherche, et que la collecte de cette mémoire ne pourrait permettre d'établir une base documentaire suffisante. Nous avons cependant procédé à une série de douze entretiens, enregistrés pour la plupart, dont la liste figure en annexe n° V. Le choix des témoins interrogés a été déterminé en raison de leur rôle spécifique et de l'éclairage qu'ils pouvaient apporter sur des points clés de notre étude. Il nous restera toujours le regret de n'avoir pu entendre quelques acteurs essentiels disparus ces dernières années : Pierre Jacquier, l'assistant de Joffre Dumazedier et premier président de la commission municipale des affaires culturelles, Pierre Patel, président de la MJC de Novel et du Groupe d'Action Théâtrale, Georges Gondran, président du Ciné-club, entre autres.

Nous nous attacherons donc dans une première partie à procéder à une forme d'état des lieux politique, lors de l'élection de Charles Bosson pour son troisième mandat de maire d'Annecy en 1965 : la personnalité du maire, le choix de stratégie électorale, et les innovations de début de mandat, seront rapportées aux exigences de la modernisation de la ville. Dans ce contexte, la question de l'héritage de la Libération, allégué maintes fois, sera reposée : héritage des valeurs d'unanimité de la Résistance ? Valorisation d'une expérience transmise par les associations, et plus précisément Peuple et Culture et les Marquisats ?

La conjonction locale entre l'essor sans précédent des politiques publiques à l'initiative de l'Etat gaullien, en particulier pour ce qui nous concerne avec les figures emblématiques d'André Malraux et de Maurice Herzog, et les positions acquises par les associations, notamment celles issues de la période de la Libération, compose-t-elle une figure particulière, crée-t-elle des conditions spécifiques au développement d'une politique culturelle ?

Dans la deuxième partie, nous examinerons les répercussions locales de l'ébranlement de mai 68 : au-delà de la contestation des pouvoirs en place, l'irruption dans le domaine de l'art et de la culture d'une esthétique de la provocation, la revendication politique d'une action culturelle ambitieuse et engagée en direction du "non-public", bousculent la prudence des choix antérieurs de l'équipe municipale. Le rassemblement, autour de la revendication culturelle, d'intérêts multiples met en cause l'ordre politique annécien.

C'est autour du projet de centre culturel, à la fois un équipement intégré dans l'urbanisme en mutation et une institution à inscrire dans le contexte local, que se définissent les enjeux politiques majeurs de cette période, notamment autour de la question du

rapport entre le pouvoir municipal et les différents acteurs, dont les associations, et finalement la formalisation d'une politique et du problème de sa légitimation. Si la période de conflits correspond à une phase de dissonance entre les différentes logiques que nous avons retenues, l'établissement du centre culturel marque-t-il pour autant une phase d'institutionnalisation totale ? C'est peut-être dans une concordance avec les politiques nationales, rarement atteinte jusqu'alors, que se trouve la réponse.

Partie I - Annecy 1965-1971 – la période des équipements et du socio-culturel :le choix de l'institutionnalisation.

Le milieu des années soixante est sans conteste une période charnière dans le développement de la ville. Nous avons rappelé en introduction comment la décentralisation industrielle de l'après seconde guerre mondiale avait contribué à doter la ville d'entreprises modernes, grandes pourvoyeuses d'emplois et ceci sans investissement des milieux d'affaires locaux. L'expansion démographique de la ville, en avance sur le reste de l'agglomération, culmine en 1968, pour ensuite se stabiliser. La petite ville de province, vivant d'une activité économique traditionnelle et d'un tourisme typé Belle Epoque, se mue en une place industrielle moderne, rassemblant une main d'œuvre qualifiée, à rémunération élevée, avec un encadrement important, souvent d'origine extérieure à la région. Le géographe Raoul Blanchard ne souligne-t-il pas en 1962 que “ *le tourisme n'est plus qu'une activité accessoire, d'ailleurs brillante, dans la vie d'Annecy* ”¹²². Georges Granchamp, historien local, animateur de sociétés savantes et longtemps maire adjoint chargé des affaires culturelles, n'hésite pas, dans sa contribution à l'*Histoire d'Annecy* intitulée *Urbanisme et fonctions urbaines depuis 1860* à parler de “ *renversement des fonctions urbaines durant cette période* ”¹²³.

Ce bouleversement de la ville par la démographie et l'industrie n'est pas, bien évidemment, sans conséquences sur la vie sociale et politique d'Annecy. Un “ état des lieux ” de la ville en 1965, date que nous avons retenue comme point de départ de notre étude, permettra de croiser différentes données relatives à la vie politique, aux projets en matière d'urbanisme, et à l'état de la vie culturelle à Annecy. Ce choix est justifié par l'enjeu politique que va constituer la réalisation des deux grands équipements qui marquent l'engagement de la ville en matière culturelle : les Marquisats et le centre Bonlieu.

En effet, la réélection de Charles Bosson à la Mairie en 1965, si elle n'est pas une surprise, marque néanmoins une étape dans la vie politique annécienne, dans la mesure où c'est à partir de ce moment que le projet politique de la municipalité s'infléchit clairement en direction d'une orientation culturelle. De même, si les projets urbanistiques qu'impose le développement de la ville ne datent pas de cette élection, c'est bien à partir de ce mandat que les réalisations essentielles voient le jour, en particulier pour le domaine que nous avons retenu pour notre recherche, réalisations soutenues par la relance de la planification par l'Etat, notamment pour ce qui est des équipements sportifs et socio-éducatifs. La mise en exergue par la municipalité de son engagement en faveur d'un urbanisme à la fois soucieux de culture, de protection de l'environnement et d'équilibre social s'accroît très nettement à partir de 1965, ce qui ne manquera pas de bousculer un milieu local encore très marqué par le rythme traditionnel de développement de la ville jusqu'alors.

¹²² Blanchard Raoul : “ L'évolution d'Annecy 1954-1962 ”, revue *Annesci*, Annecy, 1964.

¹²³ *Histoire d'Annecy*, sous la dir. de Paul Guichonnet, Toulouse, Privat, 1987, p.299.

Dans cette action municipale, nous avons souligné le volet culturel et socioculturel, qui présente la particularité d'être conduit avec le concours d'associations multiples, fédérations nationales et associations locales, ces mêmes associations dont Dumazedier a souligné le rôle dans son étude publiée en 1966, *Le loisir et la ville-Loisir et culture*. L'instauration, à la suite des élections municipales de 1965, d'une commission municipale des affaires culturelles et des fêtes qui prend rapidement l'attache des principales associations à vocation culturelle de la ville, permet de procéder à un premier état des lieux. Dans la suite logique des choix de méthodes que nous avons formulés plus haut, nous nous attacherons à cerner leur position par rapport à la détermination d'une politique publique, à la revendication d'équipements spécifiques, ainsi que leurs exigences de professionnalisation. Nous accorderons une attention particulière aux associations "historiques" que sont *Peuple et Culture* et la MJC des Marquisats, cette dernière en particulier en raison de son engagement dans un projet immobilier d'envergure.

Finalement, au terme de cet état des lieux pour l'année 1965, notre question centrale vise à déterminer les raisons qui expliquent l'engagement dans une action culturelle nouvelle, étayée par la création de la nouvelle commission et la désignation d'un adjoint en charge spécifiquement de ce nouveau secteur d'activité à la mairie. Il nous faudra ainsi étudier les acteurs déjà en place, tels que des associations ou des professionnels, l'offre politique en provenance du niveau central de l'Etat, les nouvelles interactions entre ces acteurs, mais aussi les résistances à l'innovation, l'éventuelle prudence devant les bouleversements possibles. Nous chercherons donc à identifier les modalités d'action retenues par la municipalité, que ce soit en termes de valeurs politiques ou culturelles, de normes, d'équipements ou de professionnalisation, soit encore en matière de création d'une expertise spécifique en son propre sein. Nous chercherons donc à déterminer si l'amorce de la construction d'une politique culturelle en 1965 se traduit par la mise en route des trois processus que relevait Vincent Dubois¹²⁴, l'institutionnalisation, la catégorisation et la professionnalisation. De manière complémentaire, l'autonomie de la municipalité dans la conduite de ces processus, sa capacité à négocier tant avec le pouvoir central qu'avec les associations les règles de droit ou les normes d'action retiendra notre attention .

L'essor des équipements collectifs, et pas seulement dans le domaine culturel, conséquence du développement urbain, s'opère, nous l'avons vu plus haut, dans un cadre très fortement marqué par une vision rationnelle et assez fonctionnaliste de l'action publique, dans laquelle les groupes sociaux doivent finalement trouver une réponse à leurs besoins. Le postulat de rationalité qui préside à ce développement ne gomme pas l'existence des conflits entre les différents groupes, mais prétend la résoudre à travers les formes institutionnelles en charge de ces équipements. Durant cette première période du développement d'Annecy, c'est bien l'une des questions qui se pose avec acuité : la planification des équipements et la mise en place de formes de gestion appropriées forment-elles un élément explicatif de la stabilité du pouvoir municipal, par la prise en charge adaptée des besoins exprimés par des groupes sociaux en mouvements ? Pour le dire autrement, dans cette période, la concordance entre la politique municipale et les revendications formulées par les associations est-elle totale, au point de produire ce consensus annécien qui fait référence chez nombre d'acteurs locaux ?

Chapitre I - 1965 : le tournant de la modernisation

¹²⁴ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales*, op.cit., p.53

Dans l'histoire politique annécienne la figure de Charles Bosson a fini par effacer celle de son prédécesseur d'avant-guerre, le radical Joseph Blanc, qui avait occupé la mairie sans discontinuer de 1909 à 1941 : les vingt années passées à la tête de la mairie, entre 1954 et 1975, lui ont permis de fonder une " dynastie ", puisque son fils a occupé le siège jusqu'à sa démission début 2007, mais surtout il apparaît comme celui qui a réellement lancé la modernisation de la ville, en particulier les grands chantiers d'urbanisme. Georges Grandchamp, qui fut conseiller, puis adjoint de Charles Bosson, écrit à son propos : " *L'arrivée de Charles Bosson à la tête de la mairie en décembre 1954, va inaugurer deux des décennies les plus brillantes que connaîtra notre ville. (...) La ville d'Annecy entreprendra une étape particulièrement riche en réalisations dans tous les domaines.* " ¹²⁵. Dans un entretien (non enregistré) le 2 avril 2001, il nous précisait encore : " *La grande force d'Annecy c'est la continuité avec Charles Bosson, l'homme de Témoignage Chrétien, fondateur du MRP, et qui a privilégié sa ville à une carrière nationale.* "

Bien entendu, nombre de ces chantiers résultent de travaux et décisions antérieures, dont Georges Grandchamp a retracé la genèse dans sa contribution à l'*Histoire d'Annecy*, " Urbanisme et fonctions urbaines depuis 1860 " ¹²⁶. Mais c'est véritablement au milieu des années 60 que la modernisation de la ville devient visible, avec la transformation du paysage urbain : construction des grands ensembles de Novel, percement de la Rocade, ouverture de nouveaux équipements collectifs. Significativement, de nouvelles formulations politiques apparaissent, en particulier dans le domaine culturel.

Il nous faut donc nous arrêter un instant sur le personnage de Charles Bosson, et son rôle véritablement emblématique dans la ville d'Annecy.

A) Charles Bosson, l'ancrage de la démocratie chrétienne locale

Les élections municipales de 1965 reconduisent à la tête de la municipalité celui qui en assume la direction depuis le mois de décembre 1954, Charles Bosson. ¹²⁷

En effet, Charles Bosson, élu au conseil municipal en 1947, est choisi le 12 décembre 1954 pour succéder à François-Maurice Ritz, le maire MRP élu en 1953, décédé. La vie politique annécienne, depuis la Libération est dominée par une double série d'affrontements politiques, que retrace Pierre Soudan dans sa contribution à l'*Histoire d'Annecy* citée plus haut. D'une part, les radicaux, qui avaient tenu la mairie de 1909 à 1941 avec le maire Joseph Blanc, tentent de revenir au pouvoir, et se heurtent à la présence de la SFIO représentée par Albert Lyard, élu en 1944, renouvelé en 1945. A son décès en 1946, Lucien Boschetti, élu SFIO d'avant-guerre lui succède. Mais aux élections de 1947, la donne politique a changé : le Mouvement républicain populaire (MRP) et le Rassemblement du peuple français (RPF), nouvellement formés, le disputent aux deux partis traditionnels, et Georges Volland, du RPF, emporte le fauteuil de maire. Charles Bosson, élu MRP dans ce conseil, est par ailleurs, depuis la nouvelle Constitution de 1946, membre du Conseil de la République, et président du groupe MRP dans ce Conseil.

¹²⁵ *Histoire d'Annecy*, op. cit. , p. 316.

¹²⁶ *Histoire d'Annecy*, op. cit. p. 293-322.

¹²⁷ Les éléments biographiques concernant Charles Bosson sont tirés de l'ouvrage dirigé par Paul Guichonnet *Histoire d'Annecy*, cité plus haut, ainsi que d'articles de journaux parus à l'occasion de son décès, survenu le 14 décembre 2001 : article de Pierre Plancher dans le *Faucigny* du 20 décembre 2001, de Nathalie Truche dans le *Messageur* du même jour, ainsi que celui de Philippe Tomasini dans le *Dauphiné Libéré* du 15 décembre 2001.

Son entrée dans la vie publique du département est marquée dès l'origine par sa prise de responsabilité au sein de l'Action catholique de la jeunesse française (ACJF), dont il assure la présidence diocésaine dès 1935, et ceci jusqu'à la fin de la guerre. Il ne fait aucun doute que le rôle de ce mouvement dans la formation d'un parti politique démocrate chrétien rencontre chez le jeune avocat fortement marqué lors de ses études à Paris par *les Cahiers de la Quinzaine* de Charles Péguy, un écho profond. D'autre part, la Haute Savoie a donné à ce courant l'un de ses grands hommes, François de Menthon. Président national de l'ACJF, membre actif de la résistance en Haute Savoie, François de Menthon est, à la Libération, Garde des Sceaux dans le Gouvernement Provisoire de la République Française, rapporteur de la Commission de la Constitution présidée par André Philip, et procureur au tribunal de Nuremberg. Par ailleurs, François de Menthon est élu député (MRP) de la Haute Savoie dès septembre 1945.

C'est sous les auspices de François de Menthon que Charles Bosson fait son entrée en politique, et il semble bien d'ailleurs que l'ACJF ait constitué à Annecy, dans ces années d'après-guerre, la base du réseau politique qui a rassemblé les hommes constituant l'essentiel des équipes successives de Charles Bosson, du moins jusque dans les années soixante dix. Ce point est confirmé par son successeur à la mairie en 1975, André Fumex¹²⁸ ; celui-ci, engagé à l'ACJF dès 1939, puis dans la résistance avec l'Armée Secrète, avait, dès cette époque, noué des liens avec Charles Bosson, qui l'appelle à le rejoindre à la Mairie lors des élections municipales de 1959. Par le biais des différentes branches du mouvement, en particulier la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), les contacts sont nombreux avec des responsables syndicaux, de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), des membres de la SFIO, que l'on retrouve dans les équipes municipales formées par Charles Bosson. Ce point alimentera une polémique avec le nouveau Parti Socialiste lors des élections de 1971 et 1977, et fournit dès les années 60 un argument fort en faveur de la démarche que le maire d'Annecy revendique comme pluraliste et dépassant les clivages partisans.

Parallèlement à cette responsabilité municipale, Charles Bosson succède à François de Menthon à l'Assemblée nationale lors des législatives de 1958, et garde ce siège jusqu'en 1968. Les législatives de 1967 voient apparaître dans le champ politique annécien un rival du député-maire d'Annecy, Jean Brocard, Republicain indépendant, qui brigue le siège de député. L'échec de Jean Brocard n'est que partie remise, puisque l'année suivante, celui-ci tire argument du vote d'une motion de censure contre le Général de Gaulle par Charles Bosson avec les centristes, pour attaquer son adversaire et lui ravir le siège, lors des élections qui suivent les événements de mai. En 1969, Charles Bosson entre au Sénat où il siègera dix huit ans.

Dès lors, Charles Bosson doit faire face à une opposition politique sur sa droite, vivement soutenue par Jean Brocard qui conquiert un siège de conseiller général, puis la mairie d'Annecy le Vieux, commune voisine d'Annecy, en plein essor au moment où cette dernière commence à connaître un tassement dans son développement. Cette rivalité de droite va s'avérer particulièrement vive lorsque le débat politique local portera sur les enjeux du centre Bonlieu.

B) Les élections municipales de 1965 : un rassemblement au delà des partis

¹²⁸ Entretien du 16 février 2001, non enregistré.

Les élections municipales du 14 mars 1965 se déroulent sur un mode renouvelé par rapport à 1959. En effet la loi électorale de 1964 a instauré le régime majoritaire, et, pour les villes de plus de 30 000 habitants, ce qui est le cas d'Annecy, le vote majoritaire avec liste bloquée. En vertu de cette nouvelle règle Charles Bosson a composé une liste qu'il justifie ainsi : *“ C'est devant cette situation, afin de permettre à la population annécienne d'être largement représentée au Conseil Municipal, que j'ai proposé une entente à des candidats représentants des tendances diverses et que j'ai reçu le soutien de M. Boschetti, ancien maire socialiste d'Annecy, de militants syndicalistes, de commerçants, de cadres industriels ou libéraux, tous unis par un programme social et économique donnant priorité aux catégories les plus défavorisées : personnes âgées, jeunesse déficiente, malades, foyers mal logés, chercheurs d'emploi...”*¹²⁹

A cette liste s'opposent deux autres listes de gauche, la “ Liste d'union démocratique et d'action sociale ”, menée par les socialistes, et une “ Liste pour l'union des forces démocratiques et laïques et la défense des revendications des travailleurs ”, autour du Parti Communiste¹³⁰.

Le scrutin est sans appel pour les listes de gauche : sur les 22 394 inscrits, il y a 13 226 suffrages exprimés, et 10 246 se portent sur la liste Bosson¹³¹. Le large rassemblement opéré autour de sa liste, face à la division des forces de gauche, offre au maire sortant un résultat quasiment plébiscitaire, même si l'abstention représente un niveau très élevé. Abstention de consentement ? En tout cas, cette élection municipale de 1965 reste dans les annales annéciennes comme un exemple de rassemblement des forces vives autour d'un programme d'action locale, avec une ouverture pluraliste, ainsi que le souligne Dumazedier : *“ Il a voulu que sa liste électorale soit composée de représentants de différentes catégories socioprofessionnelles et des milieux culturels, sans qu'une importance soit attachée à leurs affiliations politiques : les affiliations politiques des conseillers municipaux sont donc diverses ”*¹³²

Lors de la première séance du nouveau conseil, l'élection de la municipalité porte à nouveau au fauteuil de maire Charles Bosson, et désigne six adjoints, dont deux sur de nouveaux postes créés. Sur les six adjoints ainsi nommés, il faut remarquer que trois sont des anciens du maquis des Glières : il s'agit d'Alphonse Métral, le premier adjoint fidèle, d'Adrien Galliot, un syndicaliste de la SNCF, responsable départemental de la CFTC¹³³, et d'André Fumex, en charge d'un nouveau secteur, celui de la jeunesse et du sport. Il est cependant à noter qu'aucune mention expresse de cette qualité n'est faite dans la profession de foi de la liste, et qu'aucune référence ne fait allusion à ce qui pourrait être l'héritage de cet épisode glorieux, mais douloureux, de la Résistance en Haute Savoie. Le docteur Servettaz est très investi sur les questions d'environnement, et plus particulièrement sur le problème de la préservation de la qualité de l'eau du lac, futur fleuron de la politique intercommunale. Georges Grandchamp, libraire et érudit local, a été, dès 1944, membre de l'équipe à l'origine de Peuple et Culture, sur laquelle nous reviendrons. Enfin, Lucien Boschetti, maire SFIO de 1946 à 1947, représente l'ouverture aux socialistes dont se réclame le maire.

¹²⁹ Déclaration publiée dans le *Dauphiné Libéré* du 18 février 1965.

¹³⁰ Archives municipales, cote 2 W 34.

¹³¹ Ibid.

¹³² Dumazedier Joffre, *Société éducative et pouvoir culturel*, op. cit., p.150.

¹³³ Article du *Dauphiné Libéré* du 23 juin 2000, à l'occasion du décès d'Adrien Galliot (non signé).

La liste comprend d'autres anciens des Glières, ainsi que la veuve du lieutenant Tom Morel, la grande figure de la résistance héroïque du plateau en mars 1944. Des syndicalistes de la CFTC, alors en cours de déconfectionnalisation sous la direction d'Eugène Descamp au niveau national, y figurent aussi, tels Albert Barrat qui fut secrétaire de l'union départementale de la CFTC en 1958, Paul Doche, Aimé Grillon. Enfin un certain nombre de commerçants figurent sur cette liste, que l'on retrouvera ultérieurement à des postes d'adjoints.

Ce qui est certain, c'est que le maire, avec ses adjoints, entreprend d'élargir systématiquement sa liste en direction de la gauche. Ainsi, celui qui va devenir en 1977 le chef de file de ses opposants à la tête de la liste d'Union de la Gauche, Gilbert Goy, est-il approché par André Fumex, alors qu'au sein de la CFTC, il mène l'entreprise de déconfectionnalisation et de transformation en CFDT, dont il deviendra ultérieurement secrétaire départemental¹³⁴. Tentative renouvelée, en vain, en 1971.

On peut noter la présence sur la liste de quelques responsables associatifs : Jean-Pierre Pochat, un des commerçants du centre ville, est président du Judo Club et du Comité des Fêtes ; Camille Mugnier, un hôtelier, est depuis fort longtemps engagé en faveur du théâtre, et a d'ailleurs installé dans son hôtel une petite salle de spectacle, l'Echange ; Georges Grandchamp est responsable de sociétés savantes ; Louis Richard, commerçant lui aussi, est administrateur d'une association de réinsertion de jeunes, le Logis, qui va jouer un rôle important. Enfin, entre au conseil Pierre Jacquier, professeur de lettres, et surtout assistant de recherche de Joffre Dumazedier.

Le programme de travail de ce conseil est, très largement, axé sur deux questions majeures, en lien avec le développement de la ville et l'expansion démographique : les grands projets d'urbanisme pour moderniser la ville, et l'accompagnement social, au sens large, de cette croissance.

C) La priorité de l'urbanisme

Le conseil élu en 1965 n'est pas, bien entendu, confronté de prime abord à l'élaboration d'un plan d'urbanisme à même de renouveler la structure de la ville. Des plans successifs ont déjà été arrêtés, modifiés, et des réalisations sont en cours. Georges Grandchamp, dans le chapitre " Urbanisme et fonctions urbaines depuis 1860 " de l'*Histoire d'Annecy* citée plus haut, retrace les différentes phases d'élaboration des schémas d'urbanisme à Annecy : plan Auburtin de 1927, plan Novarina, mission confiée au célèbre architecte haut-savoyard en 1946, et arrêté en 1968 (Plan d'Urbanisme Directeur, PUD). Sans entrer dans le détail des orientations préconisées, dont G. Grandchamp reconnaît que certaines n'ont jamais été sérieusement envisagées (ainsi la mise à un gabarit de circulation moderne des vieilles rues du centre ville, par crainte de leur déclin commercial, problème qui reviendra lors de la création de la zone piétonne en 1976), il n'en reste pas moins que certaines opérations d'envergure sont engagées, qui modifient profondément le visage de la ville, et posent des questions au-delà de la réalisation du bâti. Si le percement d'une rocade de contournement de la ville ne peut qu'accroître la fluidité du trafic automobile croissant, par contre la mise en chantier de la Zone à urbaniser par priorité (ZUP) de Novel revêt une toute autre importance.

¹³⁴ Entretien avec Gilbert Goy le 18 septembre 2003 : " J'avais été, en tant que CFDT, contacté et sollicité par Charles Bosson, par l'intermédiaire de Fumex, qui constituait la liste. Pour moi priorité au mouvement syndical qui sortait de son congrès de 1964. On est revenu en 1971 : j'ai fait la même réponse " Il souligne combien cette question de l'entrée dans la liste du maire d'Annecy était un sujet de débat au sein de son syndicat, au moment où la déconfectionnalisation prenait effet. Enfin il reconnaît le rôle fondamental de la Jeunesse ouvrière chrétienne, dans la constitution de ce courant syndical.

En effet, le déficit de logements dans la ville, et dans l'agglomération en général, avait conduit la municipalité précédente à engager une vaste opération d'urbanisme dans la partie nord de la ville, bien au-delà des limites traditionnelles. L'architecte en chef n'est autre que Maurice Novarina, alors au faite de sa renommée, et la conduite de l'opération est confiée à une société d'économie mixte dépendant de la Caisse des dépôts et consignations, la Société d'équipements de la Haute-Savoie (SEDHS), qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée¹³⁵.

2100 logements sont programmés à terme, avec un souci de mixer les différentes formes d'accèsion à ces logements¹³⁶. La zone sud, la plus proche du centre ville, est la première mise en chantier. La construction de logements bénéficie d'un accompagnement social adéquat : école, centre commercial, église, centre social avec des salles de réunions, halte-garderie, maison des jeunes et de la culture (MJC). L'échéance de réalisation se situe en 1966 pour les derniers équipements collectifs, dont la MJC de Novel. La réalisation de la zone nord doit suivre de peu, restant à résoudre le problème de l'acquisition des terrains militaires du camp de Novel qui sépare les deux, camp qui a hébergé dans les années d'après-guerre plusieurs milliers de prisonniers allemands¹³⁷.

Parallèlement à cette vaste opération, qui bouleverse véritablement la ville, et en décentre une partie de la vie, la municipalité procède à des acquisitions foncières, entre autres auprès de la famille Laeuffer, que nous avons citée en introduction comme propriétaire de la Manufacture de tissage qui fit les beaux jours de la ville, alors rattachée au royaume de Piémont-Sardaigne. Les principales parcelles acquises en 1962 sont situées au Clos des Marquisats, et destinées à l'édification des nouveaux locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture, et par la suite du bâtiment de ce qui deviendra l'Union des centres de plein air (UCPA), à l'heure actuelle siège de la Fédération française de ski. La seconde acquisition, toujours auprès des Laeuffer, entre 1963 et 1968, concerne le clos Bonlieu, situé en plein centre ville, face au théâtre-casino et à l'immense pelouse du Pâquier qui borde le lac ; ce sera le terrain d'assiette du centre culturel du même nom dans la décennie suivante¹³⁸. Enfin, la commune rachète en 1971 la Manufacture, située à l'extrémité de la vieille ville, ce qui lui permettra de " boucler " la rénovation des vieux quartiers historiques, situés au pied du château des ducs de Nemours. Ce château a été racheté à l'armée en 1954 et transformé progressivement en musée, trop lentement au goût de certains, notamment de son premier conservateur, Jean-Pierre Laurent, qui exprimera régulièrement au sein de la commission des affaires culturelles son impatience. Nous l'avons dit en introduction, durant ces années, la municipalité n'a pas le souci du développement économique dans la mesure où la décentralisation industrielle a amené dans la ville de grandes entreprises modernes, et des emplois en grand nombre. Peut-être est-ce un des éléments qui a permis

¹³⁵ La SEDHS assurera la conduite d'une grande partie des opérations d'urbanisme dans la ville, en particulier la rénovation de la Manufacture dans la vieille ville, ainsi que dans le reste du département.

¹³⁶ Le *Dauphiné Libéré* du 17 novembre 1960 consacre une pleine page à cette opération qui démarre alors.

¹³⁷ Sur ce camp de prisonniers, à notre connaissance jamais mentionné dans les évocations historiques d'Annecy, il existe une plaquette photographique réalisée par Henri Odesser, photographe et militant culturel engagé au sein de Peuple et Culture dès 1945 : *Hinter dem Draht* (Derrière les barbelés), destinée à être achetée par les prisonniers en guise de « souvenir »... (entretien avec Henri Odesser).

¹³⁸ L'ouvrage *Itinéraires d'architecture. Agglomération d'Annecy*, Communauté d'Agglomération d'Annecy et Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute Savoie, Chambéry, Editions Comp'Act, 2005, offre un panorama détaillé, bâtiment par bâtiment, des opérations essentielles dans la ville.

à la municipalité de concentrer ses efforts sur l'accompagnement social et culturel du développement.

D) Une innovation : la commission des affaires culturelles

Lors de sa première séance du 20 mars 1965, après avoir désigné sa municipalité, le conseil municipal décide, sur proposition de Charles Bosson, de mettre en place des commissions, en particulier une commission de la jeunesse, et une autre des affaires culturelles et des fêtes, " *afin de faire participer tous les animateurs annéciens aux travaux de l'assemblée* " selon la déclaration du maire ¹³⁹. La présidence de la commission des affaires culturelles et des fêtes est confiée à Pierre Jacquier, l'assistant de Dumazedier, nouvel élu municipal. Font partie de la commission le nouvel adjoint aux affaires culturelles, Georges Grandchamp, ainsi que six conseillers dont Jean Pierre Pochat, précédemment cité, Camille Mugnier, et André Terrier, par ailleurs président de la commission de la jeunesse. Ce qu'il apparaît important de retenir dans ces désignations, c'est que l'équipe formée par Georges Grandchamp et Pierre Jacquier à la tête des affaires culturelles de la ville d'Annecy va rester en place durant trois mandats, c'est à dire jusqu'au moment où le fils de Charles Bosson, Bernard, reprendra la charge de maire. Dix huit années de direction commune de ce secteur forment certainement un élément de continuité politique remarquable. D'autre part, le caractère novateur de la mise en place d'une commission spécialisée et de la création d'une délégation spécifique aux affaires culturelles doit être soulignée : la différenciation institutionnelle, en 1965, est encore peu répandue dans les collectivités locales, ainsi que le souligne Philippe Urfalino dans son analyse de la " municipalisation de la culture " ¹⁴⁰.

Si cette mise en place d'une délégation et d'une commission spécifique se produit très tôt à Annecy, il est fort probable que Pierre Jacquier et son travail auprès de Dumazedier, y sont pour beaucoup. Pierre Jacquier était un professeur de lettres de la région parisienne, que Dumazedier avait fait venir à Annecy pour l'assister dans ses travaux de recherches lors de sa première enquête à Annecy en 1956 : il en avait demandé le détachement à la Direction Générale de l'Enseignement Technique du Ministère de l'Education Nationale, alors qu'il était professeur d'enseignement général au Centre d'apprentissage de la rue de Chatillon à Paris ¹⁴¹. Le détachement accordé pour six mois se transforme en mutation par la suite, et Pierre Jacquier, par son travail avec Dumazedier, est introduit dans le cercle de la sociologie du loisir et dans les travaux de la planification culturelle naissante du fait des responsabilités de Dumazedier dans les commissions du Plan depuis leur mise en place ¹⁴². Par ailleurs ces années 1964-65 correspondent à la deuxième enquête de Dumazedier sur Annecy, dont l'objectif principal est d'actualiser les données de l'enquête de 1956-57, dont le résultat n'est pas encore paru, puisque *Le loisir et la ville-Loisir et culture* est édité en 1966, au Seuil. Cependant, Dumazedier est, depuis la parution de son ouvrage *Vers une civilisation du loisir ?* ¹⁴³, positionné auprès d'un public élargi comme le sociologue du loisir. C'est à partir de ce moment que l'on peut constater l'intégration progressive des

¹³⁹ Registre des délibérations, AMA, cote 11 W 13

¹⁴⁰ Urfalino Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, op.cit., 282,

¹⁴¹ ADHS, fonds Dumazedier, cote 44 J 13

¹⁴² Vincent Dubois a retracé la mise en place et la composition de ces commissions du Plan dans son ouvrage *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*. op. cit., p. 191 et suiv. : " *un espace de production de la politique culturelle* "

¹⁴³ Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil, 1962.

responsables municipaux des affaires culturelles d'Annecy dans les instances nationales de réflexion et de prospective ; Pierre Jacquier et Georges Grandchamp participent du 29 juillet au 3 août 1967 aux Rencontres d'Avignon consacrées cette année là à la " politique culturelle des villes ", et dont Philippe Poirrier a retracé l'histoire¹⁴⁴. Joffre Dumazedier est l'auteur du rapport introductif de ces journées qui rassemblent sept villes françaises (Annecy, Avignon Aubervilliers, Bourges, Grenoble, Rennes, Strasbourg). Est-ce à dire que cette participation, et les travaux préparatoires sur les budgets culturels qui serviront de supports aux débats, produisent un élargissement de l'approche que la nouvelle équipe annécienne a des problèmes de la ville ? C'est effectivement une des questions que l'on doit se poser en examinant les travaux de la commission des affaires culturelles et des fêtes de la ville d'Annecy.

L'une des premières remarques que l'on peut faire sur ces travaux, c'est qu'ils donnent lieu à des comptes rendus tout à fait réguliers, plus ou moins complets pour ce qui est du rapport des discussions au sein de la commission. Nous nous tiendrons à l'exploitation de ces documents conservés sur microfiches aux archives municipales¹⁴⁵.

La première séance, le 5 avril 1965, est consacrée à la définition des objectifs de travail de la commission et à ses méthodes :

“ 1) Examiner les projets soumis par la municipalité, par exemple l'aménagement de l'île Saint Joseph ; 2) proposer, suggérer à la municipalité des idées, des projets à court, moyen ou long terme concernant l'équipement, le fonctionnement, le personnel d'animation des organismes municipaux ou des associations ”.

L'objectif de la commission, dans une formation extra-municipale, est *“ d'engager le dialogue avec les associations, mais aussi entre les associations elles-mêmes, pour améliorer l'information réciproque et passer graduellement à la coordination puis la coopération. La commission réunira, en séance élargie, les associations par type d'activités en choisissant pour premier point de l'ordre du jour une question concrète qui centre le débat en limitant les oppositions. Ainsi l'aménagement de l'île Saint Joseph donne l'occasion de réunir les organismes et associations s'occupant du théâtre, de la danse et de la musique ”*¹⁴⁶.

La commission envisage de réunir rapidement, le 28 mai 1965, une commission extra municipale pour recevoir les associations actives dans les domaines concernés : il s'agit essentiellement d'associations musicales, dont six chorales, trois associations de théâtre, dont les Escholiers de Camille Mugnier, la clique des sapeurs pompiers et la fanfare du 27ème Bataillon de Chasseurs Alpains, un groupe folklorique, deux écoles de danse, et une d'accordéon. Le Conservatoire municipal de musique, récemment constitué, fait partie de la liste dressée par la commission le 5 avril¹⁴⁷. Pour l'essentiel, ces associations ont un fonctionnement fondé sur le bénévolat, hormis le Conservatoire, bien sûr, et ne gèrent aucun équipement propre ou municipal.

¹⁴⁴ Poirrier Philippe, *La naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon sous la présidence de Jean Vilar (1964-1970)*, op. cit., p. 235-296.

¹⁴⁵ AMA, cote 2 mi 390-391, 233 à 242, cote provisoire.

¹⁴⁶ AMA, 2 mi 391.

¹⁴⁷ Jointe au compte rendu de la commission, AMA 2 mi 391.

Ainsi, à l'ordre du jour des travaux de la commission¹⁴⁸ figurent deux projets d'équipements culturels dans la ville :

- L'aménagement de l'île Saint Joseph, une petite île située sur le Thiou, la rivière provenant du lac et qui traverse la vieille ville, assez en aval des quartiers les plus centraux de la ville. L'idée est d'y bâtir un palais de la culture, et d'y adosser un théâtre de plein air. Les services techniques de la ville ont d'ailleurs préparé un avant-projet. L'accueil du festival de théâtre sacré, qui permet d'animer la saison estivale depuis 1960, centenaire de l'Annexion, en est l'argument principal. Ce projet est examiné lors des séances du 25 mai et du 9 juin 1965.¹⁴⁹
- Le 8 septembre la commission se penche sur la création d'un musée du cinéma d'animation pour accompagner les Journées Internationales du Cinéma d'Animation (JICA) qui depuis 1960, et une année sur deux seulement, ouvrent la saison touristique au mois de juin. Ce projet est à étudier en liaison avec celui qui, de Paris, a délégué pour organiser la manifestation, Raymond Maillet, et qui a rédigé une note concernant la création d'un Conservatoire du cinéma d'animation¹⁵⁰.

Ces deux projets, sur l'issue desquels nous reviendrons plus loin, forment les premiers objets de travail de la commission et organisent la trame des premiers débats. Des séances suivantes sont consacrées l'une spécifiquement aux problèmes du cinéma le 8 septembre 1965¹⁵¹, l'autre au théâtre le 9 décembre¹⁵².

Les premiers travaux de cette nouvelle commission, en particulier les projets en matière de théâtre et de cinéma, sont abordés sous l'angle de l'activité touristique de la ville : il s'agit de lancer et d'animer la saison d'été. La question d'un développement d'activités nouvelles, de la recherche d'un public local nouveau ne ressort que des interventions du conservateur en charge du musée et de la bibliothèque, Jean-Pierre Laurent¹⁵³. Cette approche sous l'angle touristique des questions culturelles, en lien avec les fêtes qui relèvent également des attributions de la commission, apparaît prédominante dans les deux premières années de travail : *contresens* sur la nature réelle de la ville pour reprendre l'expression d'un témoin, Gilbert Renault, assistant au service départemental de la Jeunesse et des Sports¹⁵⁴, ou bien perception accentuée par le fait qu'un certain nombre d'acteurs sont parties prenantes dans l'activité touristique, comme Camille Mugnier, hôtelier, ou Pierre Dussollet, directeur de la Maison du tourisme ?

En tout cas, les premiers débats de la commission des affaires culturelles et des fêtes achoppent sur les prolongements des festivités qui avaient eu lieu à l'occasion du centenaire de l'annexion de la Savoie à la France en 1960, festival de cinéma d'animation, festival de théâtre sacré, et les moyens de les maintenir. La question d'un héritage de la Résistance, des acquis de la période de l'après-guerre de 1945 à 1950, n'est pas du tout évoquée. Ainsi, on ne peut pas dire que d'emblée la nouvelle commission des affaires culturelles et des fêtes

¹⁴⁸ AMA, 2 mi 391.

¹⁵¹ AMA, 2 mi 391.

¹⁵² Ibid.

¹⁵³ Ce dernier est un fonctionnaire du ministère de la Culture, nommé par l'administration centrale. Sur le rôle et la position des conservateurs dans les collectivités territoriales dans cette période, nous renvoyons à *Affaires culturelles et territoires*, sous la direction de Poirrier Philippe et Rioux Jean-Pierre, Paris, La documentation française, 2000, en particulier la contribution de Loïc Vadelorge, "Quels territoires pour les musées de province ? (1945-1999)", p. 171-208.

¹⁵⁴ Entretien du 20 septembre 2001.

se situe pleinement dans une démarche qui l'inscrit dans un processus de catégorisation culturelle très marquée : les dimensions fêtes locales et animation touristique restent très prégnantes dans ses travaux et dans l'approche des élus, bien loin de la référence à l'ambitieux projet de Malraux pour la culture.

Ainsi au tournant du milieu des années 60, la municipalité d'Annecy paraît-elle établie sur des bases solides : un héritage très fort de la démocratie chrétienne qui rayonne largement, une base électorale tout à fait assurée, des moyens permettant la croissance de la ville et sa modernisation. La nouveauté que représente la création d'une commission des affaires culturelles est-elle un élément supplémentaire de ce mouvement de la ville vers la modernité, ou bien faut-il en chercher l'origine parmi les associations inscrites depuis longtemps dans une action en faveur de la culture et de l'éducation populaire ?

Chapitre 2 : les associations locales et les nouvelles politiques publiques : quelle ressource pour la ville ?

Au moment où la municipalité met en place une instance spécialisée pour aborder les questions culturelles, mais aussi les fêtes, quel est l'état des lieux en la matière ? Etat des lieux local tout d'abord avec un examen des associations héritières de la période de la Libération, considérée comme fondatrice. En effet nous avons souligné combien dans la littérature consacrée au développement de la culture à Annecy, la notion d'héritage était prégnante, en particulier autour des valeurs de la Résistance. Ces associations " historiques ", issues du mouvement lancé par le Comité départemental de Libération, puis *Peuple et Culture* de Haute-Savoie, avaient engagé un développement d'actions dans divers domaines culturels et artistiques : leur situation en 1965 peut nous fournir des éléments d'appréciation sur leur valeur en tant que ressource pour la municipalité, ou même comme source d'initiative. Forment-elles à ce moment un facteur d'intégration politique, ou bien une force de contestation, pour reprendre la distinction que nous faisons dans notre introduction, en référence à la sociologie des associations et à celle des groupes d'intérêts ? Dans un premier temps nous dresserons donc un tableau de ces associations, avec une mention particulière pour la MJC des Marquisats, installée au bord du lac dans ce qui avait été le premier centre d'éducation populaire en 1944.

Pour autant, nous ne pouvons oublier que le milieu des années 60 est profondément marqué , au niveau national, par l'essor de nouvelles politiques publiques, à la suite de la mise en place de la Ve République. La relance de la planification à partir du IVe Plan (1962-1965) se fonde sur une volonté politique forte : l'utilisation des fruits de la croissance, et non plus seulement sur les infrastructures industrielles, ainsi que le souligne le rapport de présentation du IVe Plan : "*Sans doute vaudrait-il mieux mettre l'abondance progressive qui s'annonce au service d'une idée moins partielle de l'homme. En particulier, le mouvement d'urbanisation entretenu par la modernisation de l'agriculture et le développement des activités de services doit être conduit en vue d'un meilleur équilibre des groupements humains. L'occasion doit être saisie d'accomplir une grande œuvre durable au sein de laquelle les hommes vivront mieux.*"¹⁵⁵

¹⁵⁵ Rapport de présentation du IVe Plan de développement économique et social.

Un accent très fort est mis sur les services collectifs, et en particulier les équipements collectifs dont la notion semble apparaître pour la première fois dans le discours public, si l'on suit ceux qui avec la revue *Recherches*, ont tenté " *une généalogie des équipements du pouvoir* " ¹⁵⁶. Les ministères des Affaires culturelles d'une part, de la Jeunesse et des Sports d'autre part, sont à ce moment là dans une position d'offre de politique publique, et en particulier d'une politique d'équipements, dont les communes sont en premier lieu les destinataires.

Ainsi, en 1965, dans le domaine culturel, la municipalité peut bénéficier de ressources très diverses en la matière, soit du côté de l'expérience des associations locales, et en particulier leur héritage des années d'après-guerre, soit de l'apport des nouvelles offres de politiques publiques et de cette réelle innovation que constitue la politique des équipements collectifs. Sa capacité à accepter, refuser ou négocier la mise en œuvre localement de ces propositions de politiques publiques sera un bon indicateur de son autonomie, telle que la définissaient Patrice Duran et Jean-Claude Thoenig ¹⁵⁷.

A) Les associations historiques a Annecy

Nous avons rappelé en annexe I comment l'Ecole Nationale des Cadres d'Uriage et son travail de formation de cadres a suscité en Haute Savoie une initiative qui s'est avérée majeure pour la suite, à savoir la création du centre des Marquisats par le Comité départemental de libération (CDL) composé en partie d'uriagistes. La réquisition de la villa des Marquisats, appartenant à la famille Laeuffer, par le CDL, s'inscrit clairement dans une optique de revanche sur les exactions de la Milice qui y avait établi son siège, et où de nombreux résistants avaient été torturés. ¹⁵⁸ La transformation rapide de cette maison en un centre éducatif, avec l'appui du Commissaire de la République de Lyon, Yves Farge, et le soutien de Jean Guéhenno, récemment nommé Directeur des Mouvements de Jeunesse et de Culture Populaire, permet aux responsables du CDL de lancer diverses actions de formations en direction, entre autres, des responsables syndicaux, en vue de rendre possible la gestion paritaire des nouveaux organismes créés (comités d'entreprises, organismes de sécurité sociale). Le développement d'activités culturelles s'inscrit également dans cette perspective : afin de dépasser une culture " bourgeoise " qui n'a pas su armer la France face à l'adversité, les promoteurs des Marquisats, en liaison avec le travail effectué à Grenoble par Joffre Dumazedier et *Peuple et Culture*, lancent des initiatives dans les différents domaines, avec une stratégie propre à *Peuple et Culture*, le " marcottage ", c'est à dire la multiplication, à partir de " l'institution-mère ", que constituent

¹⁵⁶ Revue *Recherches*, n° 13, Les équipements du pouvoir, réédition Paris, UGE, 1976.

¹⁵⁷ Duran Patrice, Thoenig Jean-Claude, L'Etat et la gestion publique territoriale, art.cit. p.585

¹⁵⁸ Les principaux éléments concernant cette période de l'après-guerre à Annecy se trouvent dans l'article de Jean Le Veugle déjà cité, " Il y a vingt ans naissait à Annecy le centre des Marquisats ", *Esprit*, juillet 1966, la thèse de Geneviève Carpiet, *La fondation du mouvement national Peuple et Culture*, thèse de droit, Paris, 1974, ainsi que la publication de la MJC des Marquisats, *Spécial 40^e anniversaire*, Annecy 1985, en particulier les témoignages de Jean Barthalais et Georges Grandchamp. Enfin, le fonds Jean Le Veugle, aux archives départementales de la Haute-Savoie, rassemble de nombreux documents sur cette période de fondation (cote 41 J). Pour notre part, nous avons rédigé une étude, non publiée à ce jour, sur la genèse et le développement du centre éducatif des Marquisats.

le centre des Marquisats et l'association Peuple et Culture, de nouvelles institutions ou associations ayant en charge des domaines d'intervention spécialisés¹⁵⁹.

Peuple et culture et ses greffons

L'association *Peuple et Culture* de Haute Savoie est créée le 24 mars 1945 et sa première assemblée générale se tient le 10 avril. L'association prend modèle sur ce que Joffre Dumazedier a mis en place à Grenoble¹⁶⁰. Elle n'est pas conçue comme un mouvement de masse, mais comme " *un rassemblement de ceux qui sont au service des masses* " pour reprendre l'expression de Marcel Vigny, qui est chargé des fonctions d'inspecteur des mouvements de jeunesse. *Peuple et Culture* s'apparente donc plus à un cercle de responsables et de concepteurs, chargés de formations et de développement d'activités nouvelles, selon une vision élitaire directement héritée d'Uriage. A ce titre, elle reflète assez bien le pluralisme des mouvements de libération à Annecy, puisque l'on y retrouve aussi bien des communistes déclarés, des catholiques, des responsables de la CGT et de la CFTC. Le directeur du centre des Marquisats, Jean Le Veugle, ne cache d'ailleurs pas sa foi protestante. Le pluralisme sera le maître mot de cette équipe, au moins jusqu'à la fermeture administrative du centre à la fin décembre 1950. Enfin, l'équipe haut-savoyarde gardera toujours une certaine distance avec l'équipe grenobloise de Dumazedier en raison de ce qu'elle considère comme une trop grande proximité avec le Parti Communiste. Il n'en reste pas moins que de cette association Peuple et Culture de Haute-Savoie vont naître plusieurs structures appelées à une postérité remarquable dans les années 60.

Le ciné-club est créé en décembre 1945 par trois hommes, Jean Le Veugle, directeur du centre des Marquisats, Julien Helfgott, lui-même rescapé des Glières et secrétaire général de l'Association des Rescapés des Glières, et Henri Moret, un jeune dessinateur en architecture passionné de cinéma, avec une mise de fonds personnels pour le démarrage et la réservation d'une salle de cinéma les soirs de fermeture hebdomadaire. La passion d'Henri Moret, le soutien de *Peuple et Culture*, permettent à l'association de prendre son indépendance, d'élargir son recrutement, et de devenir, par le nombre d'adhérents, l'un des premiers ciné-clubs de France¹⁶¹. Henri Moret est secondé, à la fin des années 50 par un autre passionné de cinéma, Georges Gondran, qui va défendre la cause du cinéma à Annecy jusque dans les années 80. Cet engagement leur permet en 1959, de faire venir à Annecy une manifestation organisée en marge du Festival de Cannes, les Journées Internationales du Cinéma d'Animation¹⁶². Cette initiative venant d'une association reçoit un accueil quelque peu réservé de la part de la municipalité. Néanmoins elle est à l'origine de l'un des fleurons culturels de la ville.

Le Groupe d'action théâtrale (GAT) est très largement lié à la personnalité de Gabriel Monnet. Nous avons rappelé plus haut comment ce jeune instituteur a contribué à l'ancrage annécien d'une activité théâtrale en prise avec les acteurs les plus marquants de la

¹⁵⁹ Les militants les plus engagés se référaient alors au manifeste des équipes d'Uriage *Vers le style du XXe siècle*, publié sous la direction de Gilbert Gadoffre, en 1945 aux Editions du Seuil, manifeste qui synthétisait les réflexions et propositions issues des travaux de ce collectif, notamment en matière d'action culturelle et de créations institutionnelles.

¹⁶⁰ Fonds *Peuple et Culture* de Haute-Savoie, ADHS, cote 75 J 7 et 8 : la série est souvent interrompue et incomplète. Nous avons pu la compléter avec les documents classés dans les archives déposées par Jean Le Veugle aux Archives départementales sous la cote 41 J 1 à 57 : les documents relatifs à la création de Peuple et Culture de Haute-Savoie sont classés sous la cote 41 J 11, 15, 16.

¹⁶¹ Nous nous référons, sur ce point, au mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenu à l'Université de Grenoble II en 2000 par Stéphanie Champlong : *La place du festival international du cinéma d'animation dans la politique culturelle d'Annecy*, p. 17-18.

¹⁶² Ibid.

décentralisation théâtrale, en particulier Jean Dasté. Le GAT, créé autour de l'équipe de *Peuple et Culture* de Haute Savoie, contribue à développer, durant la période 1950-1970, l'accueil de troupes et de spectacles inscrits dans le renouveau du théâtre.

La maison des jeunes est créée à l'initiative du centre des Marquisats et de *Peuple et Culture*, en liaison avec la *République des Jeunes* d'André Philip. Les statuts d'une Association départementale pour les Maisons des Jeunes et de la Culture, commune avec la maison créée à Thonon-les-Bains, sont déposés le 27 novembre 1945¹⁶³, et le local est celui qui abritait les *Compagnons de France* durant la guerre. L'administration de chaque maison est assurée, conformément aux statuts de la Fédération, par " *un conseil de gestion composé des représentants des usagers, de représentants des mouvements de jeunesse, des représentants du conseil municipal, et des organisations syndicales, ainsi que du chef de maison bénévole* ", ainsi que le précise l'article 14. Le maire d'Annecy, Albert Lyard, en est le premier président¹⁶⁴. Le principe qui préside donc à cette organisation est celui d'une ouverture possible à tous les mouvements sans distinction sociale, politique ou culturelle, mais dans le but de développer une action culturelle en direction des jeunes. Dès le départ, ce principe de pluralisme provoque le refus de participation du président de la Fédération des Œuvres Laiques, reconstituée après sa dissolution pendant la guerre, qui n'accepte pas la coopération avec des mouvements confessionnels. Cette maison des jeunes reçoit dès juin 1946 un directeur salarié, Georges Denviollet. Georges Mallinjoud, instituteur qui représente l'Union de la Jeunesse Républicaine de France (UJRF), proche du Parti Communiste, et Jean Espinasse, directeur du Centre d'orientation, et par ailleurs neveu d'André Philip assurent la vice-présidence de l'association. La Maison des Jeunes d'Annecy connaît un succès relatif, comme en témoignent les comptes rendus de conseils d'administration des premières années, les locaux ne permettant guère d'offrir aux jeunes des lieux d'activité adaptés¹⁶⁵. La question des locaux est résolue en 1951 : la fermeture par la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports du Centre Educatif des Marquisats, officiellement pour des raisons budgétaires, laisse les locaux libres. Leur occupation par le centre éducatif n'était qu'à titre précaire vis à vis du propriétaire, M. Laeuffer. Avant son départ d'Annecy, Jean Le Veugle, le directeur du centre, obtient l'accord de ses supérieurs pour y transférer la Maison des Jeunes, trop à l'étroit dans ses locaux du centre ville¹⁶⁶. Cette solution permet d'envisager le maintien d'une partie des activités du centre éducatif, notamment la formation des cadres et les activités culturelles, ainsi qu'une restauration collective fort appréciée des jeunes ouvriers et employés qui fréquentaient le centre. Ainsi, la Maison des jeunes d'Annecy devient-elle celle des Marquisats, avec cette implantation privilégiée au bord du lac, dans une demeure certes de belle allure, mais fort décrépie du fait des aléas de la guerre et de la Libération.

De cette période, et des initiatives du Comité départemental de libération, demeurent donc au début des années 50 un ensemble de créations assez diverses : le ciné-club, la maison des jeunes, *Peuple et Culture*, le Groupe d'action théâtrale. D'autres n'ont pas

¹⁶³ Archives de la Maison des jeunes et de la culture des Marquisats, ADHS, cote 95 J 3, statuts de l'Association départementale des maisons des jeunes de la Haute-Savoie.

¹⁶⁴ ADHS, 95 J 3, statuts de l'Association départementale.

¹⁶⁵ Les comptes-rendus statutaires ainsi que les archives de la MJC sont conservés aux Archives départementales de la Haute Savoie, où elles ont été déposées après la liquidation judiciaire de l'association en 1993 : cote 95 J 3 à 11. Cote 95 J 36 : relations avec la mairie d'Annecy. Cote 95 J 119 : documents sur les activités de la MJC.

¹⁶⁶ ADHS, fonds Jean Le Veugle, 41 J 51, rapport de Jean Le Veugle au Directeur général de la Jeunesse et des Sports du 11 décembre 1950.

survécu, comme le Cinébus, cinéma itinérant, ou encore le centre de formation ouvrière. Mais il demeure un groupe d’hommes, liés pour beaucoup par la Résistance, puis par cette forme d’aventure collective que furent le Centre des Marquisats et *Peuple et Culture* de Haute Savoie. La diversité des choix individuels, politiques ou religieux, de ces hommes n’avait pas entravé la construction d’une entreprise collective engagée dans le changement social (“ *compromise à fond dans la grande révolution du XXeme siècle* ” déclare le Manifeste de *Peuple et Culture* de Haute-Savoie de 1945), avec une dimension pluraliste certaine : les membres du groupe n’abdiquent pas leur engagement politique ou syndical d’origine, mais ils adhèrent à un objectif commun ; les différences ne sont pas gommées, mais exposées simplement aux participants des activités et des sessions de formation. Les documents des sessions de formation, conservés dans le fonds Jean Le Veugle, attestent de cette construction contradictoire¹⁶⁷. Il est certain que les grèves très violentes de 1947 et l’espoir des communistes de mener jusqu’au bout la révolution, l’érosion progressive des enthousiasmes de la Libération, le retour des vieux clivages traditionnels contribuent à isoler de plus en plus la tentative pluraliste des Marquisats et le petit groupe d’hommes qui la supportent. Lorsque les menaces de fermeture de la part de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports se précisent en 1950, une mobilisation très large se manifeste en soutien au travail accompli à Annecy : prise de position publique du directeur du département de l’éducation de l’UNESCO, M. Elvin, adressée au directeur de cabinet du ministre de l’Education¹⁶⁸, et plus localement du député communiste Boccagny, du chanoine Meynet, directeur diocésain de l’enseignement catholique¹⁶⁹; le pluralisme des origines paraît encore très vivant. Mais des discordances apparaissent également : le futur maire d’Annecy, Charles Bosson, représentant du nouveau MRP et toujours président diocésain de l’ACJF, sollicité pour apporter son soutien, décline l’invitation en raison de ses nouvelles responsabilités¹⁷⁰. Le licenciement du personnel, le transfert au centre de Voiron, dans l’Isère, d’une partie des activités¹⁷¹, signent la fin d’une expérience originale dans la France des années d’après-guerre.

C’est donc une association “ marcottée ”, pour reprendre la terminologie de *Peuple et Culture* qui prend la relève du centre des Marquisats, dans des murs déjà chargés d’histoire, d’espoirs et de conflits.

La maison des jeunes et de la culture des marquisats : entre l’héritage et l’invention

Si nous revenons plus spécifiquement sur le cas de la Maison des jeunes et de la Culture des Marquisats, c’est en raison de son antériorité, ainsi que nous venons de le voir, mais surtout

¹⁶⁷ Par exemple le programme du stage de formation de militants de la CGT en mai 1949, suivi de celui en direction des cadres de la CFTC le même mois ; en septembre c’est une session de formation de militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne qui est organisée ; des sessions plus spécialisées sont mises en place sur le thème de l’arboriculture par la Direction des services agricoles en novembre de la même année, ou encore deux jours sur la caractérologie en décembre (ADHS, 41 J 42, programmes des sessions).

¹⁶⁸ ADHS, 41 J 51, copie de la lettre du 5 octobre 1950.

¹⁶⁹ Liste de soutien aux Marquisats, non datée, ADHS 41 J 51.

¹⁷⁰ Billet manuscrit sur papier à en-tête du 23 octobre 1950, adressé à Jean Le Veugle, ADHS, 41 J 51.

¹⁷¹ Le directeur Jean Le Veugle, fonctionnaire de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports, a consigné dans un rapport transmis à sa hiérarchie le 11 décembre 1950, toutes les mesures qu’il a prises pour assurer la liquidation du centre public et l’accueil de la maison des jeunes dans les murs libérés (ADHS, cote 41 J 51). Sous cette dernière cote figurent les documents permettant de reconstituer la liquidation du centre éducatif des Marquisats, centre public.

du fait de l'ampleur du développement de son projet initial au fil des ans, notamment pour ce qui est de l'équipement destiné à abriter ses activités, et qui dans la période que nous avons retenue, représente un des engagements majeurs au plan local en termes d'investissement, non seulement immobilier, mais aussi dans le domaine de la politique municipale. De plus les origines de la MJC telles que nous venons de les rappeler, la mobilisation autour de la fermeture du centre en 1950, ont érigé la maison d'Annecy en modèle pour la jeune Fédération des MJC, qui y teste souvent ses futurs directeurs¹⁷².

Cependant, ces éléments ne doivent pas faire oublier la genèse singulière de cette association ; Georges Denviollet, le premier directeur nommé en 1946 rappelle dans un texte non daté, mais antérieur au déménagement aux Marquisats, cette genèse : *“ Elle n'est pas un mouvement de jeunesse, ni un groupement ayant des buts politiques ou religieux. Ce n'est pas une initiative privée ou gouvernementale visant au paternalisme ou à l'embrigadement de la jeunesse. C'est tout simplement un service mis à la disposition des garçons et des filles permettant l'occupation saine de leurs loisirs, et la poursuite de leur culture personnelle ”*¹⁷³.

Le rappel de cette création par l'équipe du Centre éducatif des Marquisats marque bien le fait que dès le départ, cette structure est conçue, non comme l'expression d'un mouvement social, ou politique, mais bien comme un outil dont la neutralité est revendiquée. Deux éléments essentiels paraissent devoir retenir notre attention. Tout d'abord la gestion de l'association est assurée par un conseil composé essentiellement de représentants d'organismes très diversifiés : scoutisme français, CGT, CFTC, syndicat des instituteurs, ciné-club, *Peuple et Culture*, *Union des jeunes filles de France* (UJFF), *Action catholique de la jeunesse française* (ACJF) pour citer les principaux. Nous ne sommes pas en présence d'un groupement volontaire d'individus, mais bien d'une forme déjà très institutionnalisée, à l'image de ce qu'était le Centre éducatif des Marquisats, et selon une démarche pluraliste, comme en témoigne la cohabitation d'un mouvement catholique comme le scoutisme français avec des mouvements proches du Parti Communiste, comme l'UJRF (*Union de la Jeunesse Républicaine de France*). La recherche de participation d'institutions diversifiées associées à la gestion de la maison sera une constante dans l'histoire des Marquisats. Bien entendu les usagers, adhérents individuels, ne sont pas exclus de la gestion de la structure : les statuts d'origine prévoient dans le comité de gestion un siège pour le représentant des usagers, au même titre que les représentants des autres mouvements associés. Lors de l'assemblée générale du 26 novembre 1947¹⁷⁴, la maison des jeunes d'Annecy adopte les nouveaux statuts types que la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, après accord de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports, propose aux associations locales¹⁷⁵ : c'est désormais une association locale, dotée d'un conseil d'administration composé à parité de représentants des adhérents d'une part, de membres de droits et de membres associés d'autre part, représentant les pouvoirs publics et les groupements locaux. Le président élu à cette occasion, Eugène Duchêne, un instituteur,

¹⁷² Marc Malet, directeur de la MJC des Marquisats de 1953 à 1963 : *“ La FFMJC commençait à utiliser la MJC d'Annecy comme test de recrutement de ses directeurs ”*, dans *Marc Malet raconte son passage aux Marquisats 1953/1963, Spécial 40^e anniversaire des Marquisats*, Annecy, 1985, p.8.

¹⁷³ ADHS, cote 41 J 54.

¹⁷⁴ ADHS , 95 J 3.

¹⁷⁵ FFMJC, *Histoire des MJC*, Paris, FFMJC, 2003.

membre du syndicat CGT des enseignants¹⁷⁶, va occuper cette fonction jusqu'en 1967, au moment de l'entrée dans les nouveaux locaux. Au total, c'est donc une association déjà très fortement institutionnalisée qui, de manière singulière pour cette époque, porte le projet d'un équipement spécifique à destination des jeunes.

Le second point important concerne la recherche permanente d'un développement et des activités en direction des jeunes d'une part, et des services que l'on pourrait qualifier de sociaux, à savoir la restauration et l'hébergement, d'autre part. Si la création d'activités paraît logique, il ne faut pas en oublier le caractère novateur à l'époque, surtout sous une forme non spécialisée, puisque la MJC propose des activités sportives, un ciné-jeune, des cours d'anglais, un bar, une bibliothèque, etc... Les conseils d'administration soulignent combien les jeunes sont nombreux dans le petit local d'origine, mais en revanche ils regrettent que peu participent aux activités¹⁷⁷. Si la MJC représente bien un lieu d'accueil de jeunes à qui elle offre des services alors nouveaux, on ne peut pas dire pour autant que les jeunes de la MJC représentent un groupe de pression caractérisé, porteur d'une revendication explicite. La MJC des Marquisats représente donc dans les années 1960 une institution très établie aussi bien dans son fonctionnement statutaire que dans ses activités inscrites dans une perspective de service public : elle ne représente pas un groupe d'intérêt opposé à la municipalité, mais au contraire un groupe de pression désireux d'accentuer la catégorisation de la politique locale vers une approche sociale et culturelle. En ce sens la contestation du pouvoir local n'est pas son objectif principal, même si par ailleurs, au sein des instances participent nombre d'opposants politiques au maire, notamment parmi les représentants syndicaux.

La recherche de locaux plus spacieux occupera une bonne partie de l'énergie des administrateurs jusqu'au transfert aux Marquisats. Alors la MJC peut développer le volet social de son action en reprenant des installations, certes en état médiocre, mais offrant pour l'époque des possibilités exceptionnelles, notamment en matière de logement et de restauration des jeunes ouvriers, alors qu'il n'existe à ce moment rien de semblable dans la ville. Le directeur qui succède à Georges Denviollet en 1953 à la tête de la MJC, Marc Malet a rapporté ses souvenirs et ses réflexions sur cette période dans un texte publié dans la brochure du 40^e anniversaire de la MJC en 1985¹⁷⁸. Il fait ressortir nettement les deux "moteurs" du développement de la maison : la recherche d'un équilibre financier par la vente de produits tels que les repas, mais qui nécessitent des moyens de production adaptés, c'est à dire des locaux plus spacieux et plus modernes ; le souci de poursuivre l'action du centre éducatif qui avait été fermé, par l'accueil des sessions de formations de cadres pour les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, et le développement des échanges internationaux initiés par l'équipe précédente en second lieu¹⁷⁹. Là aussi, l'état des locaux s'avère vite être une limite à ce projet ambitieux, d'autant plus que l'occupation des lieux est précaire et que l'urbanisation rend les terrains des Marquisats attractifs, malgré leur relatif éloignement du centre ville. Dès lors, un des objectifs majeurs de l'association est d'obtenir de la municipalité la construction de locaux à la hauteur de son histoire et de son projet.

¹⁷⁶ *Les cahiers d'histoire sociale de Haute-Savoie*, n°25, Annecy, Union départementale des syndicats CGT de Haute- Savoie, 1998.

¹⁷⁷ ADHS, Archives des Marquisats, 95 J 3.

¹⁷⁸ " Marc Malet raconte son passage aux Marquisats 1953-1963 ", dans *Spécial 40^e anniversaire MJC des Marquisats*, Annecy, MJC des Marquisats, 1985.

¹⁷⁹ En particulier avec une université suédoise

La genèse de cette construction a été rapidement retracée par Marc Malet, le directeur de 1953 à 1963, dans le texte que nous avons cité plus haut. Le recours aux archives de la MJC permet de compléter ce récit et de reconstituer les différentes phases d'un processus qui a duré près de vingt ans, et surtout qui a provoqué, de la part de la municipalité, de nombreux atermoiements. Le développement continu des activités avait dès 1956 engagé l'association à recruter un directeur adjoint sur ses fonds propres, ce qui en faisait déjà, à l'époque, une exception. Mais la question de la construction de locaux neufs, posée régulièrement au représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la MJC, dès 1955-56, se heurte tout aussi régulièrement aux priorités arrêtées par la municipalité.

Ce projet de construction comprend deux éléments distincts : d'une part, l'acquisition du terrain d'assiette, le Clos des Marquisats de 13,5 ha, que seule la municipalité peut réaliser auprès de Maître Laeuffer, le propriétaire ; d'autre part, le financement de la construction proprement dite d'un équipement dont le programme reste à déterminer.

Dès le conseil d'administration du 12 juin 1956¹⁸⁰, Marc Malet avance l'idée d'un Foyer de Jeunes Travailleurs annexé à la MJC, équipement dont le financement est en grande partie assuré par la Caisse Nationale d'Allocation Familiales et le ministère de la Population, ce qui serait une contribution importante au budget global, en même temps, espère-t-il, une incitation forte auprès de la mairie.

Mais la municipalité, prudente devant certaines activités de la MJC et la réputation de politisation héritée du Centre Educatif, avance ses propres priorités pour retarder son engagement dans ce projet. Ainsi, lors de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 1959¹⁸¹, un incident oppose le maire adjoint Paul Servettaz au trésorier de la MJC, Bernard Riguet, à propos des tergiversations de la Mairie. Le maire adjoint rétorque assez brutalement que le projet de MJC n'aboutira pas avant la suppression des passages à niveau qui entravent encore la circulation dans la ville. Même s'il ajoute que désormais, "*les étiquettes injustes et partisans qui faisaient tort à la MJC*" ont été enlevées. A l'assemblée générale du 24 avril de la même année, Charles Bosson, réélu depuis le 15 mars, rappelle fermement le programme de la municipalité : les logements et les équipements scolaires d'abord¹⁸².

Les démarches entreprises par les dirigeants de la MJC tant auprès de Maître Laeuffer pour le terrain, qu'auprès du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, par l'entremise de la Fédération française des MJC, accélèrent le processus de décision : la visite sur place du Haut-Commissaire, Maurice Herzog, à la fin de l'année 1961, permet d'obtenir un engagement formel de l'Etat à hauteur de 50 % du financement de l'acquisition du terrain¹⁸³. La première loi-programme d'équipements sportifs et socio-éducatifs, votée le 19 avril 1961, trouve là un de ses premiers points d'application. En réalité, l'apport de l'Etat se monte à 800.000 F, ce qui est assez loin de couvrir la moitié du coût du terrain, arrêté à 3 millions de Francs¹⁸⁴. Mais le terrain des Marquisats est sauvé des promoteurs immobiliers qui avaient projeté une vaste opération de prestige en bordure du lac. Pour autant, le financement de la construction n'est pas résolu, et c'est l'association qui prend en charge le montage de l'opération et la conduite du projet.

¹⁸⁰ ADHS, Archives des Marquisats, 95 J 3.

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Rapport présenté à l'assemblée générale de 1965, ADHS, 95 J 12

¹⁸⁴ Ibid.

Les inquiétudes ne sont pas dissipées après la visite de Maurice Herzog : en effet, alors que la MJC table sur un projet de foyer de jeunes travailleurs (FJT) pour asseoir sûrement son projet, la municipalité appuie dans le même temps d'autres projets de FJT : la Maison de la Jeune Fille est ouverte en 1960, et le FJT des Romains en 1963. Marc Malet peut alors exprimer son amertume lors du Conseil d'administration du 21 janvier 61 : *“ Cette maison a été le prototype, et maintenant toutes les autres villes sont en avance ”*¹⁸⁵. Dès lors l'équipe dirigeante de la MJC se consacre totalement au projet de construction, avec le concours de l'architecte Wogenscky, disciple et assistant de Le Corbusier¹⁸⁶, avec qui la MJC était entrée en contact dans le cadre de journées d'études de la Fédération française des MJC. Le parti retenu est celui d'une opération en deux tranches : la première comprend le foyer de jeunes travailleurs, le restaurant social, un centre international de séjour, des locaux administratifs ainsi que quelques salles de réunion. Les locaux destinés aux fonctions culturelles et d'animation de la MJC sont prévus pour la deuxième tranche, dont la réalisation doit s'enchaîner avec celle de la première. Un des éléments clef de cette opération réside dans la question de la maîtrise d'ouvrage, c'est à dire en fin de compte de la propriété du bâtiment et de la garantie financière. En effet, la mairie, qui apporte le terrain d'assiette, ne veut pas assurer cette responsabilité qui est finalement confiée à l'Office départemental des HLM. Le plan de financement, élaboré sous la responsabilité de l'association et non de la Mairie, comprend un apport de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Sécurité Sociale et des HLM. Les travaux qui démarrent en octobre 1963 s'achèvent en juin 1966. La Commanderie des Marquisats, la maison historique, est rasée en janvier 1967 à la demande expresse de la ville, mais au grand regret des adhérents de la MJC, ainsi que le note le rapport moral rédigé par le président pour l'année 1966 : *“ Dans la première quinzaine de janvier 1967, la vieille villa a été “ rasée ”. Ce n'est pas sans un certain serrement de cœur que nous l'avons vu disparaître. A ce regret s'ajoute celui d'avoir été quelque peu bousculés par une démolition trop hâtive qui a précipité des transferts demandant plus de temps et plus de soins en vue d'une réinstallation au moins provisoire de certaines activités. ”*¹⁸⁷.

Ces années sont donc marquées pour l'association MJC des Marquisats par cet engagement dans un chantier lourd, dont le budget s'élève à 4,6 millions de francs, selon les données du conseil d'administration du 24 juin 65¹⁸⁸. La contrepartie de cet investissement réalisé par l'Office de HLM pour le compte de la MJC, c'est le versement par cette dernière d'un loyer annuel de 135 000 F au départ, loyer révisable annuellement. Cette charge financière doit être couverte par les recettes des “ services ” que constituent l'hébergement et la restauration (800 repas sont servis journalièrement dès 1962). Cette donnée fondamentale pour la structure du budget de l'association constitue, dès les premiers temps de l'occupation des nouveaux locaux, une hypothèque assez lourde sur le reste de l'action de la MJC. Et puis, dès l'achèvement de la première tranche, le conseil d'administration engage la réflexion sur la mise en route du chantier de la deuxième tranche, complément fonctionnel nécessaire à la réalisation du projet culturel de la MJC. Il n'est pas prévu de rupture dans la construction au risque de handicaper lourdement le projet d'ensemble, et la vie même de la maison. Dès le conseil d'administration du 19

¹⁸⁵ ADHS, Archives des Marquisats, 95 J 3.

¹⁸⁶ On doit souligner que Wogenscky, qui avait assuré la conduite de nombreuses opérations mises en oeuvre par Le Corbusier, est l'architecte retenu pour dessiner la maison de la culture de Grenoble, inaugurée en 1967. Sa renommée dans le domaine des bâtiments publics est alors très grande, non seulement en France mais aussi à l'étranger. Cf. la notice du *Monde* du 12 août 2004.

¹⁸⁷ Rapport moral 1966, ADHS, 95 J 3.

¹⁸⁸ ADHS, 95 J 3.

novembre 1965, les élus associatifs souhaitent examiner avec la mairie la question du dimensionnement de la salle de spectacle qui est prévue depuis l'origine dans le programme d'ensemble.

Il ne fait aucun doute que dans la gestion de ce dossier, le rôle des permanents, des directeurs de MJC en l'occurrence, est déterminant. Leurs relations institutionnelles avec la Fédération, et donc avec les instances de décision nationales, leur formation, leur statut, assez rare à ce moment, de professionnels de ce que l'on ne nomme pas encore l'animation socioculturelle, leur conférant une place à part dans la vie annécienne, et ceci d'autant plus qu'ils sont en 1965, à Annecy les seuls professionnels de ce secteur en émergence. Les Marquisats forment bien à ce moment là le point initial du processus de professionnalisation dans les domaines culturel et socioculturel à Annecy, avec deux caractéristiques : leur lien avec un équipement, et leur rattachement à la principale fédération d'éducation populaire. Pour autant, l'apport indiscutable des professionnels au développement des projets de la MJC, que ce soit la construction, le suivi des activités, ou la vie institutionnelle, ne peut masquer les difficultés internes dues justement à leur position. C'est en effet une des données constantes de cette association que d'avoir à résoudre, en même temps que ces questions de relations avec les pouvoirs publics, et la municipalité plus particulièrement, des situations conflictuelles créées par la présence de professionnels. Les activités de service de la maison avaient nécessité depuis des années l'embauche de salariés pour assurer les services de restauration et d'hébergement. A l'entrée dans les nouveaux locaux, l'équipe de personnels, toutes catégories confondues représente 38 personnes, essentiellement dans les services de restauration et d'hébergement¹⁸⁹. Mais ce sont surtout les problèmes de relations entre directeurs, et entre les directeurs et le conseil d'administration, qui mobilisent beaucoup d'énergie et d'attention, à une période où les enjeux externes pour l'association sont majeurs. En 1962-63, alors que Marc Malet, le directeur, est nommé délégué régional de la FFMJC, un conflit sévère l'oppose à celui qui était son adjoint, Albert Moreau, et qui prend sa suite à la direction de la MJC. Le fait qu'ils logent tous les deux dans la maison des Marquisats, la présence régulière du nouveau délégué dans les affaires de la maison, en particulier du fait de la tutelle qu'il exerce sur des directeurs en formation, en stage d'application dans la maison, avivent un conflit qui suscite des divisions au sein des élus associatifs. Ce conflit prend de telles proportions que les séances du conseil d'administration de cette année là y sont très largement consacrées, alors même que la construction de la première tranche approche de sa phase opérationnelle. Les membres de droit, au premier rang desquels l'inspecteur représentant le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, se mobilisent et mettent en place, le 12 février 1963, une commission d'étude chargée d'un arbitrage dans le conflit en cours et de préparer une modification du fonctionnement de la maison en prévision de son évolution future. Dans son rapport du 16 avril 1963, la commission souligne que "*si le conseil d'administration a pu avoir antérieurement une activité valable au regard de ses fonctions précisées à l'article 14 des statuts, son rôle s'est dilué, son efficacité a disparu, ce qui n'a pu qu'entraîner des initiatives extrastatutaires, qui pour valables qu'elles puissent paraître, n'en sont pas moins à proscrire*"¹⁹⁰. Elle confirme sa confiance au directeur en place, tout en précisant son rôle d'animateur de la maison, et en réaffirmant l'autorité du conseil d'administration.

¹⁸⁹ L'état du personnel prévu pour l'année 1968 comporte, outre les trois directeurs salariés de la FFMJC, trente huit postes : 3 à l'accueil, 3 en secrétariat-comptabilité, 1 veilleur de nuit, 1 économiste, 8 en cuisine, 6 en salle à manger, 3 à la cafétéria, 9 au ménage et à la lingerie et 4 à l'entretien. (ADHS 95 J 3 : document pour l'assemblée générale du 8 décembre 1967) :

¹⁹⁰ ADHS 95 J 36.

Dans cette crise interne de l'année 1962-63, il apparaît nettement que ce qui est en cause c'est bien, au-delà des personnes, la nature même de l'association. La charge de travail que représente le restaurant pour le directeur est mise en cause par certains, qui soulignent que son rôle prévu par les statuts de la Fédération ("*animer, susciter, contrôler*") est largement obéré par le poids de la gestion, tant du matériel que du personnel. La gestation du dossier de construction du nouvel équipement renforce encore cette tendance. Par ailleurs, la faiblesse de la participation des usagers, des participants aux activités, est soulignée : le conseil de maison, pièce maîtresse de l'institution MJC et de la démocratie associative, ne fonctionne guère depuis dix ans, ainsi que le souligne le directeur Albert Moreau lors de la séance du 27 février 1963¹⁹¹, reprenant un constat établi régulièrement depuis des années par le conseil d'administration. Enfin, le rôle des administrateurs élus est également remis en question : que peuvent-ils réellement, en dehors du fait de soutenir, ou au contraire de s'opposer, à un directeur, ou à ses adjoints ?

Malgré ces difficultés internes, en 1965, la Maison des Jeunes et de la Culture des Marquisats apparaît de loin comme l'association la plus importante de la ville, avec la réalisation de son nouvel équipement, avec une équipe de personnels assez considérable qui représente à cette époque une vraie singularité, avec également une fréquentation remarquable du public¹⁹² dans des activités très diversifiées et animées bénévolement pour la plupart. Activités sportives avec le ski et la montagne, qui acquièrent rapidement un rayonnement certain dans la ville ; le judo, le tennis de table, le hand-ball, le volley-ball, l'escrime, fournissent progressivement des équipes de valeurs dans les compétitions départementales et régionales. Sur le plan culturel, la bibliothèque, la discothèque, le ciné-club, les cours de langue, la danse moderne et folklorique, se partagent les adhérents. Les cercles d'études rassemblent des adhérents autour d'intervenants extérieurs : ainsi, en 1964, le Chanoine Coffy, supérieur du grand séminaire d'Annecy, vient-il présenter le Concile Vatican II ; quelques temps après, le maire de Crolles, dans l'Isère, conseiller du secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, bientôt sénateur communiste de l'Isère et futur président de la FFMJC, Paul Jargot, amorce un cycle de cours de formation civique, économique et sociale, centré sur les collectivités locales et les enjeux politiques de leur gestion¹⁹³. Le caractère non spécialisé de l'association, sa large ouverture aux différents courants syndicaux et politiques, jusque dans le choix des membres associés du conseil d'administration, et surtout sa position unique dans la ville, en font bien le prototype dont parlait Marc Malet. Gestionnaire de nouveaux services quasiment publics (l'hébergement et la restauration), organisatrice de nouvelles formes d'activités centrées sur les loisirs, porteuse d'une volonté de promotion des individus, l'association MJC des Marquisats, par son mode de gestion, ne se présente pourtant pas comme une opposition aux pouvoirs publics, la municipalité en particulier, mais au contraire comme une institution de coopération avec eux : le poids des membres de droit et associés au conseil d'administration montre suffisamment cette dimension. Cette coopération pluraliste, qui à l'origine du Centre éducatif en 1945 était inscrite dans une volonté de transformation sociale et politique ("*la Révolution du XXe siècle*" du Manifeste de *Peuple et Culture*), et qui rassemblait des courants réellement distincts, et même opposés sur le plan politique, s'est transformée en une coalition d'intérêts autour de la construction d'un outil moderne :

¹⁹¹ ADHS 95 J 3.

¹⁹² Les documents présentés à l'assemblée générale du 8 décembre 1967 font état de 2 000 adhérents, dont 44% de moins de 21 ans ; 35% sont ouvriers, 32% employés et 22% étudiants (probablement lycéens, dans la mesure où il n'existe aucun enseignement supérieur à Annecy à cette date). ADHS 95 J 3.

¹⁹³ Eléments tirés du Journal de la MJC de l'année 64, ADHS 95 J 119.

syndicats soucieux d'accroître leur influence dans la ville, professionnels de l'animation aspirant à une reconnaissance de leur expertise naissante, associations locales à la recherche d'une plus grande visibilité, le tout dans une proximité d'échanges avec la municipalité, qui en garantit, bon gré mal gré, la viabilité. Dès cette période se produit en effet au sein du Conseil d'administration un échange politique continu, sur les services rendus la population de jeunes, sur les premières actions culturelles, sur les moyens de ces actions, et finalement sur la place de la MJC dans la ville.

Ce projet devait permettre de dépasser les formes conventionnelles de sociabilité, représentées par les associations traditionnelles, centrées sur des intérêts particuliers, telles que le montre la liste des associations reçues par la commission des affaires culturelles lors de ses premières réunions. Le groupement, qui en 15 ou 20 ans s'est mué en une institution présente dans tous les domaines de la vie sociale, attend de la construction des locaux nouveaux son installation définitive dans la ville comme le lieu d'innovation sociale et culturelle. Pourrait-on dire que durant cette phase, le projet politique du Centre des Marquisats de 1945, a évolué progressivement vers un véritable projet de service public en 1965 ? En tout état de cause, ce projet est moins celui de la municipalité que celui d'une équipe, professionnels et bénévoles, qui souhaite poursuivre et parachever l'entreprise du premier centre éducatif des Marquisats, appuyé sur un modèle fourni par la FFMJC. Le projet de nouveau service public lié à un schéma de coopération, même conflictuelle, entre institutions et groupes divers, représente bien une innovation, en même temps qu'un acteur nouveau à part entière dans la vie municipale. Cette ébauche de service public repose sur une institution de droit privé, la MJC, qui permet à la municipalité de ne pas être directement engagée dans ce projet, comme elle peut l'être dans les établissements d'enseignement artistique.

Ce prototype dont parlait Marc Malet va donner naissance, dans la décennie à venir, à une multiplicité de répliques, et faire de la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture, une institution nationale puissante, à la fois productrice d'un modèle, l'équipement socio-éducatif cogéré, promotrice d'un métier nouveau, celui d'animateur professionnel. Cet ensemble va constituer en quelques années une force sociale et politique considérable, dont les relations avec les pouvoirs publics s'avèrent rapidement problématiques.

Quelle expertise municipale ?

Après avoir retracé la genèse des associations qui nous ont paru les plus ancrées dans la période de la Libération et les plus engagées dans une action culturelle et socioculturelle, et dégagé leurs caractéristiques essentielles, en particulier leurs capacités à intervenir dans la politique municipale, il nous faut nous interroger sur la municipalité elle-même, au moment où elle prend une orientation marquée en faveur de la culture, en créant en 1965 une commission municipale spécialisée.

La question que l'on est en droit de se poser est en effet la suivante : sur quelle expérience la nouvelle municipalité peut-elle s'appuyer ? Quels savoirs a-t-elle acquis durant ces années qui détermineraient cet engagement remarquable dans une politique culturelle ? Finalement de quelles ressources dispose en 1965 cette municipalité d'Annecy, qui innove en créant une commission des affaires culturelles et qui va prochainement, en Avignon, échanger avec quelques autres sur *la politique culturelle des villes* ?

Cette question des ressources de la municipalité peut s'entendre en termes de capacités d'expertise, c'est à dire de maîtrise de savoirs et de savoir-faire dans un domaine d'intervention, en l'occurrence le domaine culturel. Savoirs et savoir-faire qui déterminent

la capacité des pouvoirs publics à intervenir en tant que *joueurs principaux* dans une interaction avec des acteurs ou des réseaux d'acteurs, ou, à l'inverse, à faire prévaloir la *force propre d'une légitimité formelle*, pour reprendre l'expression de Jacques Lagroye¹⁹⁴. Pour le dire autrement, l'équipe municipale qui arrive aux affaires en mars 1965 à la mairie d'Annecy, dispose-t-elle dans ses rangs, ou dans ses services, des hommes ou des équipes à même de saisir les enjeux politiques et les données techniques de ce champ d'intervention ? Est-elle en capacité d'intervenir dans, ou sur, les réseaux culturels et socioculturels constitués dans la ville ? Peut-on esquisser un premier tableau des forces en présence, des acteurs susceptibles de porter la construction d'une nouvelle politique ?

Dans la nouvelle équipe municipale, nous avons noté plus haut la prégnance du réseau des membres de l'ACJF, et des syndicalistes de la CFTC, qui recoupe en partie celui des anciens des Glières participant à la municipalité, et les efforts de Charles Bosson pour élargir son équipe à partir de cette affiliation, notamment en direction de la gauche. Pour autant, dans cette équipe, les hommes en prise avec les questions culturelles ou socioculturelles sont peu nombreux : Georges Grandchamp, le nouvel adjoint aux affaires culturelles, collabore assez régulièrement avec Dumazedier, dont il est le relais auprès du conseil municipal, notamment pour obtenir une contribution au financement des recherches¹⁹⁵. Il forme avec Pierre Jacquier l'équipe "éclairée" en la matière. Dès le mois d'octobre 1965, il participe aux travaux de la Fédération nationale des centres culturels communaux (FNCCC) lors de son VI^e congrès à Saint-Etienne, en compagnie d'André Terrier, qui lors des élections de 1959 a quitté le conseil d'administration de la MJC des Marquisats pour le conseil municipal. Dans les services de la mairie, il n'y a pas de spécialiste de ces questions ; il n'y a d'ailleurs pas de service tout court : la création d'un secrétariat spécialisé est à l'ordre du jour de la commission dès sa réunion du 25 mai 1965 mais n'est toujours pas effective en octobre 1966. Le débat, que rapportent les comptes rendus de la commission, achoppe sur l'opportunité de créer un secrétariat de la commission, ou bien, en allant un peu plus loin, de créer un service culturel, comme le souhaiterait Pierre Jacquier à plusieurs reprises¹⁹⁶. La question ne sera traitée par la création d'un service spécifique qu'à la fin du mandat, en 1970. Le nouveau secrétaire général de la mairie, Pierre Métait, arrivé l'année précédente, témoigne d'un intérêt personnel pour ces questions, mais il est très largement absorbé par les dossiers d'urbanisme. Son adjoint Ernaux, arrivé quelques temps après, se consacrera plus particulièrement à ce domaine. On ne peut pas dire que la spécialisation de l'administration municipale dans le domaine culturel ait été un facteur préalable à l'action.

Il y a cependant un fonctionnaire qu'il faut mentionner : il s'agit de Jean-Pierre Laurent, qui est depuis 1954 le conservateur du Musée et de la Bibliothèque municipale, deux institutions gérées directement par la municipalité, et logées dans les locaux mêmes de l'hôtel de ville, dans des conditions d'exiguïté maintes fois soulignées par le conservateur (source ?). Fonctionnaire de l'Etat en poste auprès de la ville, Jean-Pierre Laurent fera souvent valoir auprès de la commission l'insuffisance criante de la politique menée en

¹⁹⁴ Sur ce point nous reprendrons les développements de Jacques Lagroye, *Sociologie politique*, 3^e édition, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 1997, p. 470 et suiv.

¹⁹⁵ Lors de l'entretien (non enregistré) qu'il nous a accordé le 2 avril 2001, Georges Grandchamp, nous avait confirmé ce rôle d'intermédiaire avec le conseil municipal pour monter le financement des études par le biais du Groupe expérimental d'études du développement culturel à Annecy (GEEDCA), structure associative *ad hoc*.

¹⁹⁶ Commissions du 7 juillet 1966, du 19 octobre 1966, du 26 octobre 1967, (AMA 2 mi 391).

faveur de la lecture publique.¹⁹⁷ Il quitte Annecy en 1970 pour prendre la direction du Musée Dauphinois à Grenoble.

La présence de Dumazedier à Annecy, et ses enquêtes depuis le milieu des années 50 avec le concours régulier de Pierre Jacquier, et occasionnel d'un certain nombre d'annéciens, peuvent représenter une forme d'expertise, dans la mesure où sa position, assez centrale dans les commissions des IV^e et V^e Plans, le place en situation d'être impliqué dans la conception des nouvelles politiques publiques qui touchent les équipements sportifs et socio-éducatifs, ou encore le programme des maisons de la culture. Cependant, l'examen des comptes rendus des différentes instances en charge de ces questions, que ce soit la commission des affaires culturelles ou le conseil d'administration des Marquisats, confirmé par les divers entretiens que nous avons menés, ne permettent pas d'établir une présence active de Dumazedier à Annecy dans les milieux " culturels " au cours des années 60, ni qu'il ait eu un apport direct sur les acteurs annéciens pour ce qui est de la diffusion d'idées nouvelles dans le domaine culturel. Marc Malet, présent à Annecy pendant plus de dix ans, souligne que Dumazedier avait une vision assez utilitariste de ses séjours à Annecy, surtout préoccupé de récupérer ses questionnaires complétés¹⁹⁸. Daniel Sonzini, arrivé à Annecy à l'automne 1966 comme directeur de la nouvelle MJC de Novel, fait état d'une présence de Dumazedier peu prégnante sur la vie locale, sauf au Logis, dont nous reparlerons¹⁹⁹. C'est la publication de son premier livre consacré à la ville en 1966 qui paraît donner sur place une relative visibilité à son travail et à son rôle : il est reçu en mairie en novembre 1966²⁰⁰ et des échanges ont lieu avec la commission pour qu'elle facilite auprès des associations la diffusion du questionnaire d'enquête. De même aux Marquisats, l'intérêt du travail de Dumazedier est souligné lors du conseil d'administration du 2 février 1966²⁰¹, sans que la référence soit plus explicite quant à des contacts établis, soit par les professionnels, soit par les élus de l'association. Même Georges Grandchamp reconnaît qu'il passait assez rapidement, plus soucieux de mener à bien son travail de recherche que de participer à la vie locale²⁰².

En 1965, du côté des associations, les situations sont très diverses. Tout d'abord, dans notre premier examen des associations de la ville, celles que la commission des affaires culturelles réunit dès l'année 1965, il faut remarquer qu'aucune ne possède de permanent ou de professionnel, ni ne gère d'équipement. La plupart sont spécialisées dans une discipline et fonctionnent sur le strict principe du bénévolat. Elles ont un rayonnement presque exclusivement local, hormis le groupe folklorique, *Les P'tiouts Jean de Vovray*, qui, par son implication dans des regroupements nationaux et internationaux de folklore, essaiera d'organiser à Annecy des *Europiades du Folklore*. Les demandes des associations concernent principalement la mise à disposition, en tant que de besoin, de locaux et de salles pour répéter et se produire à l'occasion de leur manifestation annuelle. A cet égard, les problèmes de relations avec la société fermière du casino-théâtre, et de tarifs pour la

¹⁹⁷ Sa présence est régulièrement notée lors des réunions de la nouvelle commission des affaires culturelles et des fêtes, plus particulièrement à partir de 1966, alors que se posent les premières questions quant à une coordination en matière culturelle.

¹⁹⁸ Entretien du 20 mars 2001

¹⁹⁹ Entretien du 14 novembre 2002

²⁰⁰ Commission des affaires culturelles du 19 novembre 1966, AMA 2 mi 391.

²⁰¹ ADHS, 95 J 3.

²⁰² Entretien (non enregistré) du 2 avril 2001.

location de la salle du théâtre (désigné sous le vocable de “ bordereau ”), figurent parmi les premières questions posées à la commission²⁰³.

Peuple et Culture de Haute-Savoie (PEC), en 1965, se relève lentement d'une période de déclin de ses activités et de sa vie interne. Les archives auxquelles nous avons pu accéder²⁰⁴, assez incomplètes, montrent que le départ progressif des anciens, les fondateurs de la première équipe en 1945, à la fin des années 50 et au début des années 60, laisse l'association dans un état assez végétatif, peu présente sur la ville, malgré l'engagement ponctuel de quelques responsables, tels le président du Ciné-club Georges Gondran, ou le fondateur d'une association de tourisme social, Marcel Rey. On ne peut pas dire qu'en 1965 PEC représente une force culturelle effective.

Par contre le Ciné-club, sous la houlette de ses deux animateurs principaux, tous deux bénévoles, Georges Gondran et Henri Moret, a acquis une solide expérience. Outre une activité régulière de diffusion de films qui le classe parmi les plus importants de France, avec 1500 adhérents²⁰⁵, il a réussi à attirer à Annecy depuis 1960 une manifestation internationale de cinéma d'animation.²⁰⁶ Au-delà des difficultés rencontrées pour faire admettre au conseil municipal la prise en charge partielle des frais d'organisation, et surtout assurer la pérennité de la manifestation, l'équipe du ciné-club est introduite, au plan national, dans les milieux du cinéma, ce qui lui permettra de porter un projet de centre international du cinéma d'animation. Henri Moret part ensuite à Paris pour travailler dans la presse spécialisée, et créer en 1972 sa propre revue *Ecran*²⁰⁷.

La MJC des Marquisats représente à ce moment un cas atypique dans le paysage annécien en raison de son équipement moderne en voie d'achèvement et relevant de sa gestion propre, en raison aussi de son équipe de professionnels composée d'un directeur et de deux adjoints, tous formés par la FFMJC à la direction d'équipement, à la gestion du développement de l'animation. Ces permanents forment en 1965 une exception dans le paysage annécien, d'autant plus que le fait fédéral est très fort au sein des MJC : la Fédération est l'employeur des directeurs, leur syndicalisation est massive au sein de la CGT, les journées d'études de la Fédération sont des temps forts de l'élaboration d'une politique de l'animation socio-culturelle. Même si la cohabitation des directeurs entre eux d'une part, avec les élus bénévoles d'autre part, est conflictuelle au moins jusqu'en 1974, on peut sans hésitation avancer que les directeurs de MJC possèdent bien une capacité d'expertise assez unique à Annecy en 1965 que renforce la présence sur place du délégué régional de la FFMJC, Marc Malet, l'ancien directeur des Marquisats de 1953 à 1963.

Au total, on ne peut pas dire que la ville d'Annecy en 1965, s'appuie sur une grande expérience dans le domaine de l'action culturelle et socioculturelle : le théâtre est géré par la

²⁰³ Réunion du 28 mai 1965, AMA, 2 mi 391.

²⁰⁴ ADHS, cote 75 J.

²⁰⁵ Chiffre cité par Moret Henri et Gondran Georges, “ Une lanterne déjà bien éclairée ”, dans *Revue des Amis du Vieil Annecy*, 1965.

²⁰⁶ Stéphanie Champlong rapporte les circonstances dans lesquelles Henri Moret et Georges Gondran ont réussi à faire venir à Annecy les Journées internationales du cinéma d'animation, qui avaient débuté en 1956 à Cannes. Henri Moret avait été, par ailleurs, membre du jury du festival : Champlong Stéphanie, *La place du festival international du film d'animation dans la politique culturelle d'Annecy*, op.cit., p.17 et suiv.

²⁰⁷ Source : article du *Dauphiné Libéré* du 2 janvier 1998, à l'occasion du décès de Henri Moret. Il semble que l'essentiel de cet article ait été rédigé par Georges Gondran, qui avait pris sa suite à la tête du Ciné-club.

société fermière dirigée par des entrepreneurs locaux²⁰⁸, les associations pour la plupart ont une vie assez traditionnelle, fondée sur un projet spécifique et le bénévolat. Des institutions créées à la Libération, seul le Ciné-club garde une activité de bon niveau, alors que PEC sommeille et que le GAT n'est plus un acteur réel de l'activité théâtrale. Si les Marquisats maintiennent une partie de l'activité de l'ancien centre éducatif, c'est dans le domaine des échanges internationaux de jeunes, et ceci en liaison plutôt avec la Fédération que dans un cadre municipal de développement local. On ne peut pas percevoir, à ce moment, un engagement fort de la municipalité dans une politique culturelle ; le premier équipement significatif dans ce cadre, les Marquisats, est construit par l'association elle-même, sans grande participation de la Mairie, voire contre elle diront certains responsables associatifs, et encore ne s'agit-il que d'une première tranche. Il n'y a pas non plus de manifestation publique d'un courant ou d'un groupe de pression revendiquant un tel engagement, que ce soit auprès de la municipalité elle-même ou de la commission, hormis encore une fois le Ciné-club ; sur le plan artistique, les saisons théâtrales organisées par un "tourneur" parisien, les Galas Karsenty, assurent l'animation durant l'année scolaire, tandis que la Fête du Lac et le Festival de Théâtre Sacré, lancés en 1960, à l'occasion du centenaire du rattachement de la Savoie à la France, permettent d'ouvrir et d'animer la saison touristique d'été.

En tout cas, on ne trouve pas trace d'affirmation, de la part du maire, Charles Bosson, d'une quelconque "mission" en la matière, qui serait héritée du passé résistant du département et de la ville. Si une commission spécialisée est créée, elle n'est pas précédée d'un investissement fort dans ce champ, tant du côté des élus municipaux que de celui des fonctionnaires, hormis le conservateur Jean-Pierre Laurent. La professionnalisation des acteurs de l'animation socioculturelle ou culturelle n'est donc à ce moment qu'à peine amorcée aux Marquisats, et ne figure pas à l'agenda municipal comme problème, ni comme revendication parmi les associations. C'est dire que le processus de catégorisation que Vincent Dubois prend comme élément significatif de la construction d'une politique culturelle n'est pas encore engagé à Annecy lorsque est créée la Commission des affaires culturelles et des fêtes.

L'engagement, au cours du mandat qui s'ouvre, dans le domaine de la culture, est donc une innovation plus qu'une continuation, en lien étroit avec les grands chantiers d'urbanisme, en concomitance également avec la construction, au plan national de politiques publiques de la culture et de l'animation, sur lesquelles il nous faut revenir pour mieux situer le contexte général. La municipalité est donc confrontée à une offre de politiques publiques nouvelles, émanant aussi bien des services de l'Etat que de mouvements associatifs, politiques dont la genèse mérite d'être retracée en raison de leurs caractéristiques propres. En particulier, c'est bien à partir de la mise en route du IV^e Plan (1962-65), puis du V^e (1966-70) que la politique des équipements pilotée par les services de l'Etat va déployer une offre en direction des collectivités, avec à la clef un co-financement qui agira souvent comme un déclencheur.

²⁰⁸ La *Société fermière du casino municipal d'Annecy* est une société anonyme dans laquelle sont associés des entrepreneurs locaux comme Gustave Paccard et Léon Laydernier, entre autres. Elle obtient par convention en date du 28 novembre 1955 la concession de la gestion du casino et du théâtre avec obligation de l'animer. Elle dispose aussi d'un bail de vingt ans concernant les locaux de l'ensemble, qui viennent d'être totalement reconstruits, l'établissement précédent ayant été rasé suite à sa fermeture en 1950 en raison de sa vétusté. (AMA, Dossier de la société fermière, cote 76 W 142).

B) La culture et l'animation, de nouveaux modèles de politiques publiques

Nous reprendrons les termes du sous-titre du livre que Vincent Dubois a consacré à la politique culturelle²⁰⁹ pour examiner la mise en place d'un nouveau cadre de références au niveau national concernant la culture et l'animation socioculturelle. En effet, si l'avènement et le développement de la Ve République introduisent une modification profonde des institutions et des règles du jeu politique, ils marquent également un engagement fort de l'Etat dans de nouveaux champs d'action, ainsi que le renforcement de son intervention dans les secteurs traditionnels, avec en particulier la relance de la planification à partir du IVe Plan (1962- 65).

La politique des équipements va devenir une pierre angulaire des programmes ministériels, en même temps qu'un des enjeux des relations avec les collectivités locales autour des questions de définition et de financement, et enfin le support majeur du débat relatif à la naissance des professions et à l'émergence d'une expertise nouvelle, celle de la direction de ces équipements et de la conduite locale des politiques. Claude Gilbert et Guy Saez ont pu dire que *“ la création des lieux supposés de la culture est l'acte fondamental de la politique culturelle, ce qui permet de signifier et de matérialiser cette culture dans un espace urbain particulier ”*²¹⁰, déterminant ainsi ce qu'ils appellent la “ phase topique ” de ce champ de politique, succédant à une “ phase épique ” qui, au lendemain de la Libération avait construit la légitimation sur les “ épopées ” fondatrices (le Front Populaire, la Résistance). Désormais, l'équipement est à la fois le lieu de mise en œuvre des politiques, l'enjeu même de ces politiques, et l'élément fort de leur légitimation autour de la question majeure du public et de son accès à la culture, et secondairement, si l'on peut dire, de sa participation à la définition et à la mise en place des actions qui le concernent.

Autour des équipements, une concurrence entre ministères

Nous avons souligné plus haut l'incidence majeure des IVe et Ve Plan dans le développement des politiques culturelles et socioculturelles à travers la programmation des équipements.

Les maisons de la culture figurent parmi les mesures retenues au IVe Plan (1962-1965) : l'édification de vingt maisons est programmée avec une ambition formulée ainsi par Emile Biasini, chargé en 1962 de la Direction du Théâtre et des Maisons de la Culture : *“ Elle marque le premier pas, fondamental, sur une voie neuve : la reconnaissance par l'Etat d'une obligation transcendant celle qu'il assume depuis longtemps déjà dans le domaine de l'enseignement ; son engagement de fournir aux Français, à tous les Français, les moyens d'accéder au monde vivant de leur époque, celui de la culture vécue ; transformer en un bien commun un privilège, tel est le but des maisons de la culture. (...) source de tentation culturelle, instrument d'épanouissement social et de décentralisation territoriale, telle apparaît la maison de la culture dans une vision théorique qu'il était nécessaire d'actualiser pour concrétiser la politique dont elle doit être le support (...) ”*²¹¹. Mais dès la première année, Biasini doit reconnaître déjà un premier écart avec cet objectif très ambitieux : *“ La réalité budgétaire de la première année d'exécution du Plan s'est tenue loin*

²⁰⁹ Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

²¹⁰ Gilbert Claude et Saez Guy, *L'Etat sans qualité*, Paris Seuil, 1982, p. 35.

²¹¹ Cité dans *Les politiques de la culture*, sous la dir. de Ph. Poirrier, op. cit., p.211.

de ces prévisions... ”²¹². En effet le IVe Plan s’achève alors que seulement six maisons de la culture ont été réalisées ou lancées.

La création par De Gaulle d’un Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, qui poursuit l’action de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports, et la nomination à sa tête de Maurice Herzog²¹³, et la mise en route du IVe Plan s’accompagnent d’un effort considérable en faveur des équipements. Une Loi-programme est votée le 28 juillet 1961, qui prévoit pour la période 1961-1965, c’est à dire la durée du IVe Plan, la réalisation d’équipements sportifs et socio-éducatifs, par le biais de l’inscription de 575 millions de francs pour les cinq ans, dont 345 pour les équipements sportifs, 50 pour les installations de l’Etat, le reste pour des équipements en faveur de la jeunesse. Il s’agit dans la plupart des cas de favoriser les cofinancements avec les collectivités locales sur la base d’une intervention de l’Etat de 50% d’une dépense subventionnable, pourcentage en réalité rarement tenu et souvent ramené à 25%. Néanmoins, le bilan dressé en 1965 par Herzog²¹⁴ de cette première loi programme met en évidence un taux de réalisation tout à fait satisfaisant : un millier de piscines, près de 1 500 terrains de jeux, près de 500 gymnases couverts, des centaines de foyers et maisons de jeunes, c’est à dire au total, bien plus que dans la décennie précédente. Une seconde loi-programme est mise en chantier pour la période 1966-1970 (la durée du Ve Plan) afin de poursuivre l’effort engagé.

Ainsi dès les premières années de la planification se manifeste un écart majeur entre les deux politiques publiques : à l’exemplarité recherchée, avec difficultés par le ministère des Affaires Culturelles, s’oppose la couverture assez régulière du territoire en équipements sportifs et socio-éducatifs. La distinction entre les deux catégories d’équipements, qui est aussi une hiérarchisation des vocations voulue par les promoteurs des maisons de la culture²¹⁵, ne suffit pas à assurer le succès de ces dernières. Une des différences majeures que l’on peut percevoir entre les deux ministères réside dans leur attitude face aux acteurs locaux : si l’on reprend ce que la DATAR revendiquait comme position dans l’aménagement de la France²¹⁶, on peut dire que le ministère des Affaires Culturelles tente d’exercer les monopoles de l’expertise et du financement tout en laissant aux collectivités la maîtrise d’ouvrage. Le ministère de la Jeunesse et des Sports a quasiment délégué aux fédérations, et à celle des MJC en particulier, l’expertise, et aux collectivités le financement et la maîtrise d’ouvrage. C’est dire que le second a fait de la négociation locale sur les normes un des ancrages de sa politique.

Par ailleurs, la tentative menée par le ministère de Malraux pour récupérer la tutelle des fédérations d’éducation populaire, et surtout leurs réseaux d’implantations locales qui

²¹² Ibid.

²¹³ On pourra se référer aux travaux recensés dans les *Cahiers de l’animation*, n°57-58 de 1986, Institut National de l’Education Populaire, Marly le Roi, en particulier *Les avatars d’une administration*, p.75-134

²¹⁴ Herzog Maurice, *La révolution du loisir*, Janus, Paris 1965

²¹⁵ « Les maisons de la culture accordent ainsi leur visage à leur esprit, dans la formule d’établissements supérieurs d’une action culturelle dont les maisons des jeunes et de la culture assument la part primaire et secondaire », Emile Biasini, *Les politiques de la culture*, sous la dir. de Philippe Poirrier, op.cit., p.212.

²¹⁶ DATAR, *40 ans d’aménagement du territoire*, op.cit.,p.26-27.

faisaient si cruellement défaut à sa nouvelle administration, échoue au terme de tractations que Françoise Tétard a retracées²¹⁷.

Ainsi l'offre de politique publique dans les domaines culturel et socioculturel dans les débuts de la Ve République est-elle en fait tout à fait déséquilibrée, et autour des équipements, ou des projets d'équipements, se nouent une série de questions à la fois pratiques, mais aussi très politiques.

La professionnalisation et la cogestion comme conditions du développement d'une politique publique

En effet, le développement tout à fait inégal de ces deux politiques concurrentes s'opère sur des modes très différenciés, dont l'une des pierres d'achoppement est la gestion des équipements. La naissance de nouvelles formes d'expertise dans un domaine jusque là occupé par les « militants culturels » et appuyés sur l'engagement volontaire et les valeurs propres de leurs mouvements, repose sur une construction à la croisée des sciences sociales²¹⁸, des techniques d'animation héritées des mouvements traditionnels d'éducation populaire et de la gestion pure et simple de services semi-publics²¹⁹. La Fédération française des MJC sera la première à mettre en place une formation professionnelle, dès 1959, qui servira de modèle au ministère de la Jeunesse et des Sports pour la création en 1964 du premier diplôme d'animateur professionnel²²⁰. Autour de cette question de la formation et du financement des postes d'animateurs professionnels dans les équipements socio-éducatifs se bâtit un dispositif rassemblant les pouvoirs publics et quelques grandes fédérations d'éducation populaire : le FONJEP créé en 1964 permet de rassembler les fonds en provenance des ministères concernés, en premier lieu celui de la Jeunesse et des Sports, de la Caisse nationale de sécurité sociale, des associations bénéficiaires et des collectivités locales²²¹. Même si à terme, la politique de cogestion s'applique à des équipements de diverses fédérations, il n'en reste pas moins que le modèle est celui des MJC et qu'il repose sur quelques principes qui sont à la fondations des MJC : insertion dans le service public, avec l'association large à la gestion des pouvoirs publics (collectivités, services de l'Etat) ; pluralisme avec l'ouverture des instances de gestion aux syndicats et associations utilisatrices des locaux ; neutralité politique affichée en matière de laïcité. La validité de la formule assure son succès et son développement au-delà de la gestion des postes, ainsi que nous le montrons dans l'annexe III. Françoise Tétard souligne les effets majeurs de cette construction : la cogestion a eu pour effet de « *développer des outils devenus indispensables pour compter, pour gérer, pour visualiser, pour évaluer dans un monde socio-culturel particulièrement complexe, flou, incertain et mal délimité. Il a produit ainsi une culture de l'efficacité dont il ne s'est pas départi* » et surtout ajoute-t-elle, « *depuis*

²¹⁷ Tétard Françoise, « L'éducation populaire : un rattachement manqué », dans *L'éducation populaire au tournant des années soixante. Etat, mouvement, sciences sociales*, Marly le Roi, INJEP, 1993. Voir aussi Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, op.cit., p. 111-114.

²¹⁸ Ainsi Jacques Ion s'interroge-t-il « Sciences sociales et éducation populaire : un vieux concubinage ? » dans *L'éducation populaire au tournant des années soixante*, op.cit..

²¹⁹ Sur ce point nous nous référons à Augustin Jean-Pierre et Gillet Jean-Claude, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

²²⁰ Cf Augustin et Gillet, op.cit..

²²¹ Sur le FONJEP, nous nous référons au travail de Françoise Tétard, *Le FONJEP. Une cogestion aux multiples visages*, Marly le Roi, 1996.

le début le FONJEP a un rôle, celui de dépolitiser les crédits ou, en quelques sortes, de « blanchir » l'argent »²²². Nous sommes bien dans un dispositif de régulation croisée dont Patrice Duran et Jean-Claude Thoenig souligne qu'il se caractérise par « un refoulement du politique »²²³.

C'est la Fédération française des MJC qui est la première bénéficiaire de cette politique, prenant ainsi une place centrale : « *Le plan d'équipements sportifs et socioculturels aidant, on construit au milieu des années 60 deux MJC par semaine, et la deuxième loi-programme (1966-1970) prévoit de construire 750 maisons nouvelles. L'Institution tisse sa toile : 262 MJC en 1960, 293 en 1961, 350 en 1962, 455 en 1963, 505 en 1964, 784 en 1966, 1030 en 1967, près de 1200 en 1968* »²²⁴.

Professionnalisation de la gestion des équipements, neutralisation relative des valeurs portées par les mouvements, et surtout multiplication rapide des implantations forment les traits essentiels de la politique socio-éducative de l'Etat à partir du milieu des années soixante, dans une coopération obligée avec les collectivités locales, appuyée sur la question du financement des équipements et des postes.

En regard, l'offre du ministère des Affaires Culturelles se présente comme marquée par un souci de recherche d'exemplarité et de différenciation d'avec les maisons des jeunes et de la culture, par un raidissement croissant de ses principes, mais surtout par une grande faiblesse aussi bien de ses moyens financiers que des services chargés de la mise en œuvre²²⁵. Enfin, lorsque se précise la doctrine du ministère, c'est bien autour de la figure du directeur, que se construit le projet culturel : « *la condition première du rassemblement par la maison de la culture est la greffe réussie d'un homme exceptionnel sur un tissu social. Et, en 1962, la rue Saint-Dominique considère que ces hommes exceptionnels ne sont disponibles que dans le milieu du théâtre populaire et de la décentralisation dramatique* »²²⁶.

Ainsi sur les questions de professionnalisation dans les équipements, les deux offres de politiques publiques divergent profondément : à la neutralisation des valeurs dans le domaine socioculturel qui accompagne une large couverture du territoire, s'oppose la volonté d'exemplarité des projets culturels et la prépondérance donnée aux artistes, mais qui peine à trouver des ancrages.

Chapitre 3 - un choix de politique locale : culturelle ou socio-culturelle ?

Dans l'état des lieux que nous avons dressé de la ville d'Annecy au moment des élections municipales de 1965, nous avons souligné la faible présence des professionnels dans le domaine de l'animation et de la culture, hormis les directeurs de la MJC des Marquisats, et dans une certaine mesure les éducateurs du Logis, le foyer pour jeunes en difficultés. Dans le domaine des équipements, l'élaboration et la construction de la première tranche de la

²²² Tétard Françoise, op. cit., p. 111.

²²³ Duran Patrice, Thoenig Jean-Claude, L'Etat et la gestion territoriale, art.cit., p.594.

²²⁴ *Histoire des MJC*, Paris, FFMJC, 2003.

²²⁵ Comme le montre Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, op. cit., p.89 et suiv.

²²⁶ Urfalino Philippe. op. cit. p.167.

MJC des Marquisats, à l’initiative et sous la maîtrise d’ouvrage de l’association, représentent de loin l’élément marquant de cette période. Enfin, les projets culturels d’envergure concernent un festival de théâtre sacré qui anime la saison estivale, et les débuts des Journées internationales du cinéma d’animation (JICA), portées par les responsables du ciné-club d’Annecy. Mais on ne peut pas dire qu’en 1965 la ville soit caractérisée par des réalisations exceptionnelles dans le domaine culturel. La période très riche de créations des années d’après-guerre semble loin. L’engagement progressif de la ville et des différents acteurs dans les nouvelles politiques se dessine pourtant, à travers différents processus que nous allons essayer de reconstituer. Il est certain que la création de la commission des affaires culturelles et des fêtes constitue alors un élément significatif, dont il nous faudra cerner au mieux le rôle.

Nous allons donc suivre le développement progressif, au cours des années qui suivent, des projets d’équipements, et leur corollaire, le mouvement de professionnalisation des responsables, en essayant de déterminer des phases dans ce développement, des traits significatifs. En particulier, le rapport entre ces projets locaux et la naissance des nouvelles politiques publiques, dont nous avons rappelé la genèse, retiendra notre attention, tant en ce qui concerne l’action éventuelle de responsables des ministères concernés, que la déclinaison locale de programmes ou de mesures nationales. La naissance de projets artistiques, portés par des groupes, des associations ou des créateurs, sera également un indicateur, en raison de leur potentiel de mobilisation, ou de perturbation, selon les cas.

D’une manière générale, nous essaierons de cerner et d’identifier les choix effectués par la municipalité élue en 1965, et plus particulièrement les responsables des affaires culturelles dont nous avons rappelé plus haut comment ils se trouvaient, à partir de ce moment, intégrés partiellement dans des réseaux proches des centres de décision en matière culturelle. Nous porterons enfin une attention plus spécifique à la manière dont la municipalité engage des négociations sur les composantes du référentiel de l’offre de politique publique, telles que les définit Pierre Muller : les valeurs, les normes, les algorithmes et les images²²⁷, ceci afin de déterminer ses capacités, et de caractériser la politique locale en construction.

Nous nous appuyerons, comme base documentaire, sur les travaux de la nouvelle commission. L’examen de l’ordre du jour des séances de la commission des affaires culturelles entre 1965 et 1971, date du renouvellement du conseil municipal, s’appuie sur des comptes rendus assez complets, très rédigés, et dont la série est pratiquement ininterrompue. La fréquence des réunions de la commission varie de dix en 1965 (à compter du mois d’avril, date de la mise en place) à vingt trois en 1971. Les comptes rendus s’allongent progressivement avec la multiplicité des sujets traités en réunion. De l’étude du travail de la commission se dégagent plusieurs grands thèmes essentiels qui participent de la structuration de la politique locale. Ils ne sont pas abordés de manière chronologique, mais reviennent en discussion plus ou moins régulièrement, selon le rythme d’avancement des projets, et c’est bien là un des indicateurs fort de l’élaboration de cette politique locale auquel nous devons prêter une grande attention. Très schématiquement, les travaux de la commission s’organisent autour de deux grands thèmes.

En premier lieu la construction et l’ouverture des équipements socio-éducatifs, les maisons des jeunes et de la culture en l’occurrence, avec, dans cette période, l’ouverture de trois maisons. Le rythme de mise en œuvre est soutenu, et ceci d’autant plus qu’à chaque fois des directeurs permanents sont mis en place. Par contre la question de l’achèvement de la MJC des Marquisats, avec sa deuxième tranche, revient très régulièrement en discussion

²²⁷ Muller Pierre, « L’analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l’action publique », art.cit.

et achoppe sur une question à la fois technique et politique : le programme défini par l'association prévoit une salle de spectacle. Quelle en sera la jauge ? Est-ce que ce sera, malgré le caractère excentré du site, la grande salle dont la ville a besoin ? En restera-t-on au contraire à une salle de taille modeste, plus en rapport avec un équipement de quartier, malgré l'envergure projetée de l'ensemble des Marquisats en fin de réalisation ? Cette question, en fait, renvoie aux choix municipaux en matière d'investissement dans le domaine culturel, et donc à une définition de cette politique. Elle traverse toute la durée de ce mandat.

En second lieu, la question de la grande salle : la ville dispose, en 1965, du théâtre reconstruit assez récemment, en 1955, sur un modèle traditionnel, avec une scène étroite et peu profonde, mal adaptée aux spectacles modernes. De plus sa capacité est limitée à 850 places, dont une bonne partie, au balcon, de mauvaise qualité. Depuis plusieurs années le problème de la grande salle est posé à l'occasion de manifestations telles que le Festival de Théâtre Sacré, l'accueil de grands spectacles de variétés qui nécessiteraient environ 2 000 places. Le projet de théâtre de verdure, dont nous avons vu qu'il formait le premier point à l'ordre du jour de la commission le 5 avril 1965, fait l'objet de discussions suivies au sein de la commission, cependant qu'une nouvelle formulation se fait jour en faveur d'une salle couverte dédiée à l'accueil des grands spectacles. Animation estivale seulement ou action culturelle tout au long de l'année ? Cette alternative parcourt les débats de la commission, en lien, nous l'avons vu, avec le problème de la deuxième tranche des Marquisats.

Enfin, de manière récurrente, la création d'un service culturel à la mairie d'Annecy est posée : la commission fonctionne avec un secrétariat de séance de la mairie, mais il n'y a pas de service à proprement parler. La demande d'une telle structuration est formulée assez rapidement en vue d'assurer la coordination entre les différentes associations culturelles et de mieux diffuser les informations. Derrière cette demande élémentaire se profile rapidement une interrogation beaucoup plus large relative à un service technique au bénéfice des associations (impression de documents et d'affiches, secrétariat commun, etc...), voire à une programmation coordonnée. Ce sera en fait l'argument de création d'*Annecy Action Culturelle*, tandis qu'il faut attendre le début du mandat suivant, en 1971, pour qu'un poste de fonctionnaire municipal soit affecté en propre au secteur culturel.

Derrière ces attentes diverses, se profile la question des projets culturels, et plus précisément de l'engagement collectif dans une politique déterminée. Deux sujets majeurs reviennent à l'ordre du jour tout au long de cette période : le cinéma d'animation, et la mise en place d'un centre permanent, d'ambition internationale, qui doit accompagner la renommée grandissante de la manifestation alors bisannuelle, avec une forte sollicitation de l'équipe locale de bénévoles du Ciné-club. Par ailleurs, le théâtre, en plein renouvellement au plan national, est l'un des axes forts de la politique du ministère des Affaires Culturelles²²⁸, et celui-ci multiplie les démarches pour implanter dans la région une structure de création. L'ouverture assez précoce en 1967, à Thonon-les-Bains dans le nord du département, d'une maison de la culture renforce les sollicitations, et avive les ambitions artistiques.

Les établissements culturels municipaux sont bien présents dans les travaux de la commission, aussi bien l'école de musique que celle des beaux-arts, rapidement pris en charge directement par la municipalité²²⁹. Nous avons dès le départ exclu pour des raisons de méthode ces établissements de notre travail. Toutefois, il nous faudra revenir sur la question de la bibliothèque municipale, en raison de la personnalité de celui qui est, jusqu'à

²²⁸ Le "privilège du théâtre" pour reprendre l'expression de Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, op. cit.

²²⁹ AMA, 2M1 391

son départ pour Grenoble en 1970, le conservateur du musée et de la bibliothèque, Jean Pierre Laurent, et des projets qu'il forme pour donner à la lecture publique une place digne du rôle qu'il lui assigne. La question de la bibliothèque est en effet étroitement imbriquée dans celle des équipements culturels.

Dans un premier temps, nous nous arrêterons sur l'essor des MJC dans la ville, à l'instar de ce qui se produit dans le reste du pays, ainsi que nous le notions plus haut, et qui accompagne les opérations d'urbanisme qui donnent à la ville sa configuration moderne, et les logements qui lui faisaient défaut. Si ce développement des MJC dans la ville est remarquable dans la deuxième moitié de la décennie, pour autant il se produit alors que la formule MJC suscite tant au plan local que national des conflits à même de remettre en question ses fondements propres : les conflits internes récurrents aux Marquisats, la crise "Comiti" en 1968, malgré leur gravité, influent-ils sur les choix municipaux dans le domaine socioculturel ?

Pourtant, les prémices d'une action dans le domaine culturel apparaissent tant du fait de l'évolution même des structures déjà en place que des effets de Mai 68. La mairie se trouve donc confrontée à un nouveau type de problème, et doit déterminer un mode d'action qui prenne en compte ce champ et ses acteurs : la logique des équipements avec sa légitimité forte peut-elle suffire à faire face à de nouvelles revendications, et de nouvelles formulations ? La question de l'expérience de la ville, et de l'expertise au sein de la municipalité est ainsi posée en des termes nouveaux.

A) Le modèle MJC a l'épreuve

Durant cette période, deux MJC occupent essentiellement le devant de la vie culturelle et socioculturelle annécienne : Novel, au nord de la ville, dont la construction est complètement liée à la grande opération d'urbanisme de la ZUP, et, à l'entrée sud, les Marquisats, avec un projet immobilier important dont l'origine est inscrite dans l'histoire de la ville. La concomitance de la construction de ces deux MJC peut laisser entrevoir une complémentarité fonctionnelle, et l'amorce d'une politique locale. Pourtant, les deux équipements connaissent une fortune tout à fait différente.

Novel, un foyer d'innovation

L'essor de la ville dans les années 50 et 60 a décidé la municipalité, déjà sous la responsabilité de Charles Bosson, à mettre en chantier une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) dans sa partie nord, la ZUP de Novel. La réalisation en deux parties, d'abord la zone sud, de Novel, la plus proche du centre ville, puis la zone nord, des Teppes, doit à terme doter la ville de 2100 logements neufs, avec un mixage des types d'occupation : accession à la propriété, location et logements sociaux. L'accompagnement de ce programme de logements est prévu : dans chacune des zones un groupe scolaire, un centre commercial, un centre social avec halte garderie pour la petite enfance, et pour la partie sud un centre socioculturel. La réalisation de l'ensemble, démarrée en 1961, doit s'étaler sur une dizaine d'années. Quant à la MJC, appelée à accueillir les activités d'une association oeuvrant sur le quartier depuis 1961 dans des locaux provisoires, à proximité immédiate de la future implantation, son achèvement est prévu pour la fin de l'année 1966. La conduite de l'opération a été confiée à l'architecte en charge de la ZUP, Maurice Novarina, alors une

figure majeure dans le domaine des équipements collectifs²³⁰, et de plus personnalité locale, puisque originaire de Thonon-les-Bains, où il construit la Maison de la Culture.

Maurice Novarina est chargé également du projet d'équipement socioculturel, dont la livraison est prévue pour 1966, et qui doit prendre la relève d'un baraquement en bois implanté à Novel depuis 1961. Dans ce local, ainsi que dans d'autres locaux d'emprunt comme la salle du temple protestant, une association fonctionne sur un mode bénévole, organisant pour les premiers habitants du quartier des activités de toutes sortes, comme en témoigne un prospectus édité en 1965²³¹ : bibliothèque pour enfants, discothèque, chorale, permanence de l'École des parents, danses folkloriques, gymnastique et initiation sportive pour les jeunes, accueil des jeunes sous une forme "foyer", etc. Cette association, créée sous forme de ciné-club de la paroisse Saint-Louis en 1959, a pris le nom en 1961 de Jeunesse et Loisirs, au cours d'une assemblée générale que les archives de la MJC de Novel permettent de reconstituer²³², et qui porte déjà en germe les oppositions caractéristiques du secteur socioculturel à Annecy. A l'initiative du directeur de la Société d'équipement du département de la Haute-Savoie (SEDHS), chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour construire la ZUP de Novel, des réunions ont lieu à la fin de l'année 1960, avec le concours de quelques personnalités dont un ingénieur des services agricoles et le directeur des services vétérinaires pour aborder la question du centre socioculturel et de sa gestion. Le passage de l'Association Saint-Louis de Novel, le ciné-club paroissial, à l'association Jeunesse et Loisirs, affiliée très rapidement à la FFMJC, s'opère au cours d'une assemblée générale tenue le 24 février 1961 au Lycée technique d'Annecy dont le proviseur n'est autre que Pierre Morellon, le président de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie (FOL). Une opposition se fait jour entre les tenants d'une laïcité affirmée, Pierre Morellon en tête, et ceux qui proposent une ouverture large à "des personnes de confessions et de tendances politiques et philosophiques diverses", ainsi que le rappelle quelques années plus tard celui qui devient rapidement président, et qui le restera jusqu'en 1975, Pierre Patel²³³. Cette dernière tendance l'emporte, et dès le conseil d'administration du 22 juin 1966, la décision est prise d'adhérer à la FFMJC, afin de "garantir la neutralité de l'association"²³⁴ et de percevoir des subventions. Les statuts, à l'instar des autres MJC, permettent l'ouverture à "tous à titre individuel" et d'accueillir "les mouvements de jeunesse, groupements et institutions d'éducation populaire"²³⁵. Le conseil d'administration est composé de membres de droit : le maire de la ville, le chef du service départemental de la Jeunesse et des Sports, le directeur de la maison et le délégué régional de la FFMJC. Les membres associés dont le nombre prévu par l'article 12 peut aller de 5 à 10 comprend en 1967 les syndicats CGT, CFDT, CGT-FO, FEN, ainsi que le Foyer de jeunes travailleurs

²³⁰ Voir *Itinéraires d'Architecture. Agglomération d'Annecy*, Editions Comp'Act, Seyssel, 2005. Cet ouvrage recensant les principales réalisations architecturales dans la ville permet de réaliser la place essentielle tenue dans l'urbanisme à Annecy par Maurice Novarina, architecte haut-savoyard, dont la renommée culmine à ce moment, avec son entrée à l'Académie des beaux-arts, et ses fonctions d'architecte en chef des monuments historiques. Avec son assistant, Jacques Lévy, il est l'auteur d'une grande partie des réalisations publiques dans la ville : MJC de Novel, des Teppes, église Sainte Bernadette, centre Bonlieu, gare SNCF, cité administrative, palais de justice, ainsi que des plans d'urbanisme.

²³¹ ADHS : 95 J 26

²³² En particulier le dossier établi pour le 30^e anniversaire de la MJC, ainsi que les registres de délibération du conseil d'administration.

²³³ Rapport moral de la MJC de Novel, année 1966, assemblée générale du 13 décembre 1966. (archives de la MJC de Novel).

²³⁴ Compte rendu du conseil d'administration du 22 juin 1961.

²³⁵ Article 4 des statuts, archives de la MJC de Novel.

de Novel, l'association du foyer de jeunes en difficultés le Logis, deux associations de parents d'élèves. Le nombre des membres élus doit toujours être en nombre égal à celui des membres de droit et associés plus un.

Dès lors, et pendant près de vingt ans, la FOL va essayer de rivaliser avec la MJC de Novel pour la prise en charge de l'animation dans le quartier, en dépit de la préférence, non formulée explicitement, mais constamment renouvelée, de la municipalité.

En tout état de cause, lorsque les locaux neufs de la MJC de Novel sont livrés à l'association et inaugurés début 1967, c'est bien une association affiliée à la FFMJC qui occupe les lieux, et le permanent qui est nommé en novembre 1966, est un directeur de MJC en provenance de la région parisienne, de Courbevoie plus précisément, Daniel Sonzini. Il dispose alors d'un équipement moderne, composé de salles de réunion, d'animations spécialisées (photo, poterie, etc), d'un espace d'exposition, et surtout d'une salle de spectacle équipée également pour le cinéma, de 150 places. Finalement, un des paradoxes du développement annécien fait que la première association dotée des moyens effectifs pour développer une action culturelle n'est pas l'une des associations historiques dont nous parlions plus haut, mais l'une des plus récentes, et la genèse de cet équipement est à l'évidence moins liée à la tradition d'éducation populaire héritée de la Libération, qu'à l'innovation que représente la création de quartiers nouveaux qui décentrent la ville.

Rapidement, le nouveau directeur de la MJC de Novel est secondé par un collègue, nommé sur un deuxième poste de directeur créé avec le concours de la ville lors du conseil d'administration du 11 avril 1967. Le conseil d'administration du 11 mars 1970 entérine la création d'un poste de responsable administratif pour soulager la tâche des deux directeurs : c'est Daniel Ramponi, que Daniel Sonzini a connu à Courbevoie, qui est nommé. Cette forte équipe de professionnels lance l'équipement dans une activité diversifiée, mais marquée par une ouverture forte en direction du théâtre et des jeunes metteurs en scène, en rupture avec la diffusion des Galas Karsenty qui depuis des années assurent l'essentiel de la programmation du casino-théâtre. Le Théâtre Populaire Romand, le Théâtre Populaire Jurassien, le Théâtre Partisan de Georges Lavaudant, trouvent à Novel un lieu d'accueil et une équipe ouverte à l'innovation artistique²³⁶. Equipe de professionnels comme nous venons de le voir, mais aussi d'élus associatifs, comme le premier président de la nouvelle MJC, Pierre Patel, qui va suivre et assurer le développement des initiatives dont Novel est la source. Cette équipe va rapidement devenir un des piliers de la vie culturelle annécienne.

L'une des premières initiatives de l'équipe de la MJC de Novel consiste à mettre en évidence le succès réel, mais débordant, du nouvel équipement et à plaider auprès de la municipalité la création, non prévue alors dans les plans d'urbanisme, d'une annexe de la MJC dans la zone nord en cours de construction, dans le quartier des Teppes. La question soumise une première fois à la commission des affaires culturelles dès le 22 mars 1967, est à nouveau examinée le 4 octobre²³⁷. Dès ce moment, Daniel Sonzini participe assez régulièrement aux travaux de la commission, en compagnie du secrétaire général de la Mairie, Pierre Métait, et de son adjoint Ernaux. Le projet est inscrit par la Municipalité dans les projets à faire financer dans le cadre du VI^e Plan (1971-75) par le ministère de la Jeunesse et des Sports, mais compte tenu de l'urgence avec un démarrage des travaux dès 1970.²³⁸

²³⁶ Entretien avec Daniel Sonzini, le 14 novembre 2002.

²³⁷ AMA, 2 mi 391.

²³⁸ Le compte rendu du 16 avril 1970 de la commission des affaires culturelles note que le projet d'annexe de la MJC de Novel dans la ZUP nord était inscrit pour l'année 1968, mais en reporte le financement au titre non plus du Ve Plan mais du VI^e.

Le projet, rapidement mis en route, est confié à l'architecte Jacques Lévy, assistant de Maurice Novarina, et la réalisation est achevée en 1972. Ouverte comme une annexe de la MJC de Novel, le nouvel équipement est lui aussi doté d'un poste de directeur de MJC et d'animateurs permanents. Ce n'est qu'en 1978, à l'assemblée générale du 8 décembre, qu'une séparation institutionnelle des deux structures intervient, la maison de l'enfance devenant une maison des jeunes à part entière, la MJC des Teppes, dotée du même type de statuts²³⁹.

Cette création assez rapide d'une troisième MJC dans la ville suscite des réactions de la part de la Fédération des Œuvres Laïques qui, dès 1970 lance un Foyer de jeunes et d'éducation populaire des Teppes et revendique un rôle dans ces nouveaux quartiers et les moyens matériels de jouer ce rôle, c'est à dire un équipement. La FOL invite même la MJC de Novel à participer à cette création²⁴⁰. Le refus de la MJC est définitif²⁴¹. La commission municipale des affaires culturelles lors de sa séance du 28 mai 1970²⁴² est saisie d'une demande de la FOL visant la construction d'un foyer de jeunes à part entière. La commission refuse cette demande mais accorde au FJEP des Teppes l'utilisation d'un bâtiment préfabriqué implanté dans un terrain situé en lisière de la ZUP. Le projet d'animation en direction des jeunes du quartier présenté par le FJEP des Teppes est réfuté point par point par la MJC de Novel, sous la plume très certainement de Daniel Sonzini, le directeur, qui dénonce l'inutilité du projet présenté par le FJEP en s'appuyant sur les réalisations de la MJC :

“ A la question : vous paraît-il nécessaire d'offrir enfin à tous les habitants du quartier jeunes ou adultes, des possibilités d'activités collectives (cinéma, débats sur des sujets divers, soirées détente, etc...). Notre association répond : cette question ne nous paraît pas sérieuse pour des personnes bien informées. En effet, vous savez qu'à moins de 300 m des habitations de la zone nord nous offrons depuis trois ans des activités de diffusion culturelle nombreuses et variées... En 1969-70 nous avons proposé 10 spectacles de théâtre, 38 séances de ciné-club pour jeunes et adultes, 11 expositions, 5 conférences, 8 séances de l'Ecole des Parents, 6 séances du Crépac²⁴³, 3 concerts (musique classique et jazz), 6 soirées chansons. Pour les enfants nous avons proposé 19 séances de cinéma éducatif (en collaboration avec les Francas²⁴⁴), 17 séances de théâtre pour enfants, (ouverte à tous les établissements scolaires de l'agglomération), 2 concerts musicaux, 5 spectacles de marionnettes. Ce bilan se passe de tous

²³⁹ Registre des délibérations de la MJC de Novel.

²⁴⁰ Lettre du 6 mai 1970 de Georges Maymon, alors secrétaire général de la FOL, au président de la MJC de Novel (archives de la MJC de Novel).

²⁴¹ Lettre de Pierre Patel, président de la MJC de Novel à Georges Maymon, en date du 14 mai 1970 (archives de la MJC de Novel).

²⁴² AMA, 2 mi 389.

²⁴³ Centre régional pour l'éducation populaire et l'action culturelle, organisme lié à la Ligue de l'Enseignement qui diffusait des petits reportages cinématographiques sur des thèmes d'actualité, destinés à alimenter des soirées débats dans les associations.

²⁴⁴ Les Francs et Franches Camarades, mouvement laïc créé à la Libération et spécialisé dans les actions éducatives en direction des enfants, en particulier par les centres aérés.

commentaires. Nous vous rappelons que nos programmes sont étudiés et proposés par une commission culturelle, elle aussi ouverte à tous. ²⁴⁵

Le bilan présenté par la MJC de Novel à l'occasion de cette polémique témoigne du développement rapide des actions autour de l'équipement et de l'équipe en charge de son animation. Ce qu'il faut particulièrement noter, c'est le choix délibéré fait par l'équipe de Novel de s'investir dans des actions très artistiques, en particulier le théâtre et le cinéma. Il est certain que l'expérience antérieure de Daniel Sonzini en région parisienne, les contacts établis alors avec le milieu du théâtre en particulier²⁴⁶, ont favorisé un fort investissement dans ce domaine, rencontrant aussi l'adhésion de tous ceux qui attendaient un renouvellement de la vie culturelle annécienne. L'équipe qui se forme alors à Novel autour de cette action culturelle va connaître une permanence remarquable : c'est le duo de directeurs Daniel Sonzini et Daniel Ramponi qui prendra en charge dès 1971 la gestion et l'animation du futur centre d'action culturelle. Daniel Sonzini l'assurera jusqu'à son départ en retraite en 1997²⁴⁷. Ainsi, c'est au sein d'un équipement socioculturel de quartier que se constitue l'embryon d'expertise dans le domaine culturel, et qu'émerge la première formulation d'une revendication en la matière. Le processus de catégorisation auquel Vincent Dubois fait référence dans son petit précis sur les *Institutions et politiques culturelles locales*²⁴⁸, emprunte ainsi un chemin détourné, du moins dans sa première phase

Mais Novel devient aussi rapidement un lieu de convergence des animateurs qui commencent à occuper des postes dans les équipements qui se créent alors non seulement à Annecy, mais aussi dans l'agglomération et dans le reste du département. Si mai 68 à Annecy a vu essentiellement des manifestations ouvrières occuper la rue²⁴⁹, en l'absence de toute population étudiante dans la ville à ce moment, la MJC de Novel devient le point de ralliement de ceux qui étaient sensibilisés aux revendications des jeunes, animateurs, éducateurs, artistes en rupture avec les formes traditionnelles de la culture, alors que les Marquisats renouent avec l'accueil des grévistes. C'est donc au sein d'un équipement socioculturel nouveau que se produit un double mouvement susceptible de présenter un risque politique pour la municipalité : la naissance d'une revendication spécifiquement culturelle quelque peu évitée jusqu'alors d'une part, la cristallisation d'un rejet politique des valeurs dominantes d'autre part. Ces deux éléments, qui touchent aux normes de cette politique et à ses valeurs portées, font bien de l'équipement un enjeu politique nouveau, jusqu'alors inconnu dans la ville. La coalition d'intérêts qui émerge pour revendiquer une

²⁴⁵ AMA, 2 mi 389, texte de la MJC de Novel du 16 mai 1970, joint au compte rendu de la commission du 23 juin 1970.

²⁴⁶ Entretien avec Daniel Sonzini du 14 novembre 2002.

²⁴⁷ Après cette longue carrière au service de l'action culturelle à Annecy, Daniel Sonzini s'engage lors des élections municipales de 2001 dans la vie politique : il devient maire-adjoint chargé des affaires culturelles dans la ville voisine de Cran Gevrier, sur une liste à majorité socialiste.

²⁴⁸ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales*, op.cit.p.52

²⁴⁹ Sur la période de mai 68 à Annecy, l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT de Haute-Savoie a publié une série de *Cahiers*, notamment les n°23 à 25, de décembre 97 à septembre 98 : il s'avère que l'industrialisation de la ville, alors à son apogée, les mouvements sociaux de 1966 et 1967, et la concurrence syndicale entre la CGT et la CFDT, ont suscité une mobilisation ouvrière importante, et des manifestations massives le 13 mai 1968 (*Dauphiné Libéré* du 14 mai 1968). Une délibération du Conseil Municipal d'Annecy du 27 mai 1968 est reproduite, qui félicite le maire " d'avoir pris l'initiative de réunir les responsables des Unions locales de travailleurs sur la proposition des Conseillers Municipaux syndicalistes, ainsi que les représentants des étudiants ". (*Cahiers de l'histoire sociale de la Haute-Savoie* n°24, juin 1998)

meilleure prise en compte de la culture et d'une action socioculturelle dans la ville se mue alors en groupe d'opposition très directement politique.

Les difficultés du modèle

La multiplication des équipements socioculturels dans la région, et par voie de conséquence des postes de professionnels de l'animation, est bien entendu le fruit assez direct de la planification dont nous avons retracé ci-dessus les enjeux et les développements. Les lois-programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs mises en œuvre par le ministère de la Jeunesse et des Sports entre 1961 et 1975 permettent de co-financer les investissements en faveur de la jeunesse : MJC, foyers de jeunes, auberges de la jeunesse. Ainsi, la ville d'Annecy n'est pas la seule du département à programmer la réalisation d'équipements socio-éducatifs importants ; les villes de Thonon-les-Bains, au nord du département, et celle de Cluses, dans la région industrielle de la vallée de l'Arve, entreprennent, dans le cadre du Ve Plan, la construction de MJC très ambitieuses : locaux d'animation et de spectacle, centre international de séjour et foyer de jeunes travailleurs avec restaurant à Thonon, locaux d'animation et salle de spectacle, foyer de jeunes travailleurs et restaurant à Cluses. A chaque fois, la fédération des MJC met en place, sur financement croisé, des directeurs de MJC, trois à Thonon, deux à Cluses.

Il nous faut cependant rappeler un programme singulier, imaginé à la suite du Livre blanc de François Missoffe, les " 1000 Clubs ". Equipements légers, préfabriqués, fournis à titre de subventions en nature par le ministère, ils doivent être montés et installés par les groupes de jeunes destinataires de ces équipements, et gérés par eux-mêmes, sous des formes favorisant leur autonomie et leurs responsabilités. Au niveau national, ce seront environ 2400 " 1000 Clubs " qui sont ainsi livrés entre 1968 et 1978. En Haute Savoie, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports favorise l'implantation de vingt de ces équipements, avec un montage administratif et financier spécifique au département²⁵⁰ : la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Savoie subventionne largement un sous-sol qui permet de doubler la surface utile, tandis que le poste de permanent, directeur de MJC dans de nombreux cas, est co-financé par le FONJEP, dont nous avons rappelé la genèse plus haut, à hauteur de 25%, par le Conseil Général pour le même montant, ou à hauteur de 50% en l'absence de participation du FONJEP, et par la collectivité locale d'implantation pour le reste. Cet accord, non formalisé officiellement, mais reconduit dans un grand nombre de cas permet de soutenir fortement le développement du secteur socioculturel dans le département dès la fin des années 60²⁵¹.

Cet essor de l'animation, des équipements et des professionnels, relance des instances qui jusque là n'avaient guère de vie. Ainsi de la Fédération départementale des MJC, dont les archives²⁵² mettent en évidence le regain de dynamisme à partir de 1970, en grande partie sous l'impulsion de la MJC de Novel. D'ailleurs Pierre Patel, le président, est également président de cette fédération, dont le siège est désormais à Novel. Il prend en main la défense des intérêts des maisons des jeunes et de la culture du département, notamment à un moment où le Conseil Général, ému par la crise qui oppose la FFMJC

²⁵⁰ Voir les rapports annuels d'activités conservés dans ses archives.

²⁵¹ Jusqu'à la remise en cause par le Conseil Général de ce montage financier à la fin des années 70, il n'existait pas formellement de convention entre les cofinanceurs. Ce n'est qu'au début des années 1980, en particulier avec la décentralisation de 1982 que le cofinancement des postes a été explicitement codifié.

²⁵² ADHS, cote 95 J 26.

au ministre de la Jeunesse et des Sports Comiti, s'interroge sur son engagement dans ce secteur²⁵³.

Ainsi la MJC de Novel devient très rapidement, sinon le cœur de l'animation en Haute Savoie, du moins l'un de ses lieux réellement emblématique. Pourtant, si l'activité de la MJC de Novel, de ses directeurs et de ses bénévoles, dans tous les domaines, illustre parfaitement ce qu'une municipalité peut attendre d'un tel équipement, il n'en reste pas moins que la formule MJC, telle que nous venons de la voir, pose à ce moment des problèmes qui seraient de nature à faire réfléchir une collectivité sur son engagement exclusif dans cette voie. Le premier élément très sérieux de crise du système MJC survient en 1969, lorsque le ministre Comiti engage une épreuve de force avec la Fédération. Le deuxième élément réside dans la situation, bien locale celle-là, de la MJC des Marquisats, l'association historique engagée dans son projet de construction d'un ensemble bâti très ambitieux, mais aussi aux prises avec des difficultés internes sérieuses. Pourtant, à l'inverse de bien des municipalités tentées alors par le désengagement, celle d'Annecy maintient fermement son choix initial, appuyé par la FFMJC et ses permanents.

L'éclatement de la FFMJC en 1969

La crise ouverte que connaît la Fédération française des MJC en 1969 remonte en réalité à l'arrivée au ministère de la Jeunesse et des Sports de François Missoffe, pour succéder à Maurice Herzog. Il manifeste rapidement son souci de conduire une politique relativement autonome par rapport aux fédérations engagées dans la cogestion, afin de se dégager de ce qu'il considère comme une emprise de la FFMJC sur la politique de l'Etat en direction de la jeunesse, en particulier du syndicat CGT des directeurs de MJC.

A l'intérieur même de la Fédération, le conflit est ouvert entre les administrateurs et le syndicat, ce qui provoque, entre autres la démission du président fondateur, André Philip, qui explicite sa décision dans une lettre ouverte parue, dans le journal *Le Monde* du 3 avril 1968, dans laquelle il dénonce l'acharnement du ministre Missoffe contre les mouvements de jeunesse, mais aussi " *l'autoritarisme d'un corporatisme professionnel* " des directeurs de maisons, ainsi que le blocage de toute évolution de la fédération par le syndicat CGT des directeurs.

La volonté ministérielle de briser l'unité de la FFMJC et les divisions internes, jusqu'au niveau des associations locales²⁵⁴, renforcée par l'élection du communiste Paul Jargot en remplacement d'André Philip, provoquent une scission en 1969, emmenée par Lucien Trichaud, le délégué général.

La FFMJC se régionalise alors sous la contrainte, avec une gestion régionale des postes, tandis que les associations locales choisissent entre la FFMJC et la nouvelle UNIREG (Union des fédérations régionale des MJC) de Lucien Trichaud.²⁵⁵

Si nous avons rappelé cet épisode majeur dans le développement des maisons des jeunes et de la culture, c'est parce qu'il fut marqué par un débat politique extrêmement vif,

²⁵³ Lettre de Pierre Patel au président du Conseil Général en date du 23 septembre 1970 : " (...) *Il est évident que dans une ville, même de moyenne importance, et à partir du moment où la MJC est bien implantée dans l'agglomération, l'ensemble des tâches ne peut-être rempli par les seuls bénévoles. Les Municipalités intéressées l'ont d'ailleurs bien compris qui ont déjà pris la décision de prendre en charge pour 50%, les salaires des animateurs permanents. (...)* " et de proposer une convention entre la Fédération des MJC et le Conseil Général pour asseoir le dispositif. (ADHS, cote 95 J 26)

²⁵⁴ Comme le rapporte Nathalie Boulbès pour la région Languedoc Roussillon, *MJC, une demi siècle d'histoire*, Marly le Roi, INJEP, 2003.

²⁵⁵ Augustin Jean-Pierre, Ion Jacques, *Des loisirs et des jeunes*, Paris, Editions ouvrières, 1993, p.90.

parfois violent, autour de deux axes essentiels : le débat droite/gauche rendu plus tranché que jamais après mai 68, et le retour en force des gaullistes ; le rapport des grandes associations à l'Etat, leur indépendance et leur droit à obtenir les moyens de faire vivre leur projet, et en corollaire, la question de la définition d'une politique en direction de la jeunesse. La mobilisation est vive dans les MJC et dans les villes concernées par un problème dont la dimension politique ne peut échapper à personne. A Annecy même, la question est abordée à la commission des affaires culturelles, mais aussi au plus haut niveau par le maire Charles Bosson entouré de quatre de ses adjoints.

Une première réunion²⁵⁶ rassemble donc le maire et quatre de ses adjoints, MM. Métral, Galliot, Fumex et Granchamp, les responsables des commissions des affaires culturelles et de la jeunesse, ainsi que les deux secrétaires généraux. L'examen du " Plan Comiti " visant à faire dépendre les directeurs non plus de la Fédération mais des associations locales suscite les commentaires suivants de la part des élus : s'ils regrettent aussi que " *peu à peu les instances de la fédérations aient été prises en main par le " lobbie " des directeurs* ", ils souhaitent néanmoins que la dépendance ne soit pas trop étroite entre le conseil d'administration des maisons et les directeurs afin que soient préservées " *les clauses de mutations possibles en cas de mésentente entre un directeur salarié et son conseil d'administration* ". Enfin dernier élément : " *M. le Maire attire l'attention de la commission sur le déséquilibre qui existe entre la faible représentation de la ville dans le conseil d'administration et la responsabilité financière de celle-ci en cas de gestion administrative défectueuse* ". Et d'envisager une réorganisation qui séparerait une gestion administrative où la ville serait représentée au moins à 50%, et une " *gestion culturelle, où la ville resterait minoritaire pour permettre à l'ensemble des représentants des mouvements et des associations de s'exprimer librement dans une politique culturelle concertée* ". Il n'y a donc de la part de la municipalité aucune remise en cause de l'adhésion aux principes généraux de la FFMJC, seulement le souhait de mieux garantir les conditions de la participation financière de la commune, et de préserver la mobilité des directeurs, ce qui permet, en cas de désaccord, de ne pas engager la commune dans un conflit du travail. En tout cas, il n'y a pas trace, dans le compte rendu, de mise en question de la dimension politique de la Fédération.

Le 22 janvier 1969²⁵⁷, six jours après, la commission des affaires culturelles est réunie dans une formation élargie aux représentants locaux du ministère de la Jeunesse et des Sports, au délégué régional de la FFMJC, Marc Malet, ancien directeur des Marquisats, et aux élus et directeurs des MJC de Novel et des Marquisats. Après le rappel par Marc Malet de l'historique de la crise et des positions en présence au niveau national, les élus municipaux soulignent les trois points qui retiennent l'attention de la municipalité : une cogestion souvent affaiblie par l'absence fréquente des membres associés ; le déséquilibre entre la participation financière importante de la ville et sa faible représentation dans les instances, ce qui nécessiterait de distinguer les deux gestions, administratives et culturelles ; enfin, le statut du directeur qui est à la fois permanent salarié et membre de droit du conseil d'administration, ce qui peut être source de conflit. Le débat entre les participants, tel que nous le rapporte le compte rendu, met en évidence l'écart entre les deux MJC de la ville : autant Novel ne paraît guère poser de problèmes au regard des points soulevés par la municipalité, autant la situation des Marquisats apparaît justement illustrer ces craintes, entre autres pour ce qui est de l'engagement financier de la ville ; la question des directeurs, pourtant cruciale à ce moment aux Marquisats comme nous le verrons plus loin, n'est guère

²⁵⁶ AMA, 2 mi 388.

²⁵⁷ AMA 2 mi 388.

soulevée ; enfin, Fédération et direction de la Jeunesse et des Sports s'élèvent ensemble contre l'idée de scinder en deux la gestion des MJC, au motif que l'unicité de cette gestion fonde la démarche éducative pour promouvoir la responsabilité des jeunes. La réunion s'achève sur un constat d'accord, avec cependant un engagement pour trouver ensemble les conditions d'un droit de regard plus grand de la municipalité sur les finances des MJC, et pour mieux associer les mairies au conseil d'administration de la fédération régionale.

Finalement, cette crise du " dispositif MJC " fondé sur la cogestion, ne se transpose pas localement, la municipalité ne souhaitant visiblement pas rompre un accord qui donne en grande partie satisfaction. Seule prise de position politique recensée dans cette affaire, celle du député Jean Brocard, Républicain Indépendant qui avait ravi le siège de Charles Bosson lors des élections législatives de 1968 ; cette intervention ne produit d'ailleurs aucune suite notable. D'autre part, est créé en 1969 un Comité départemental de défense de l'éducation populaire, dont le siège est situé à la MJC de Novel, et qui rassemble très largement les grands courants " historiques " de ce secteur : Fédération départementale des MJC, Fédération des Œuvres Laïques, Peuple et Culture, les mouvements catholiques de la Jeunesse ouvrière chrétienne, le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne, les syndicats ouvriers et enseignants, les Eclaireurs de France, la Fédération des conseils de parents d'élèves, etc. Une sorte de renaissance de l'unité des années 1945-50, en somme. La motion que ce comité adresse aux parlementaires, au ministre, au Conseil Général, dénonce l'insuffisance croissante des crédits réservés au domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire, s'indigne des mesures prises à l'encontre de certaines associations et demande une concertation régulière des pouvoirs publics et des associations pour mettre en place une véritable éducation permanente²⁵⁸.

En novembre 1969, c'est l'Association des maires, avec à sa tête le président départemental François de Menthon, qui réunit sa commission de l'éducation populaire, en réalité les maires concernés par le problème des MJC. Le compte rendu qu'en donne le *Dauphiné Libéré* souligne que les maires, conduits par Charles Bosson, " se félicitent de l'importance et de la qualité de l'animation culturelle qui a été apportée par les directeurs culturels et administratifs de la FFMJC ". Les maires " s'étonnent que le SEJSL [secrétariat d'état à la Jeunesse aux Sports et aux Loisirs] ait pris des mesures à l'encontre de la FFMJC (...) sans prendre contact avec les responsables des collectivités locales qui supportent une partie importante de ces charges, et avec lesquels l'Etat a pris des engagements financiers dépassant le cadre du conflit entre le secrétariat et la fédération. ". Après avoir préconisé des modifications statutaires permettant de rééquilibrer les pouvoirs au sein des associations, les élus appellent de leurs vœux la " promulgation d'un statut national des animateurs d'éducation populaire et la garantie d'un contrat passé avec une fédération nationale et non une organisation locale ou simplement régionale qui ne leur assurerait ni l'indépendance, ni la stabilité, ni la promotion indispensable à la qualité même de ces animateurs ". Et l'appel lancé aux deux parties concernées se termine par un soutien au " développement de l'éducation populaire dans un climat de liberté et de pluralisme. " ²⁵⁹.

On peut dire que cette phase conforte l'accord entre la municipalité et la Fédération des MJC, puisque les années suivantes, deux autres équipements de la ville seront gérés selon ces principes. Ainsi ce sont bien les normes d'action de la FFMJC, et leur application au développement local de l'animation, que soutient la municipalité. L'outil de politique publique que représente le modèle MJC, avec la coopération d'acteurs très divers et multiples, le lieu

²⁵⁸ La composition du comité et le texte de la motion citée figurent dans le bulletin n° 28 de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie, daté du mois de mars 1970 (archives de la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie).

²⁵⁹ Le *Dauphiné Libéré* du 19 décembre 1969.

qu'il offre pour une négociation avec le niveau central de l'Etat forme à l'évidence pour la municipalité le meilleur compromis institutionnel, structure mixte basée sur la gestion privée d'une action à visée publique, et lieu de transaction entre acteurs locaux. Toutefois, elle est d'ores et déjà instruite des avantages et inconvénients de ce modèle, puisque depuis des années la MJC des Marquisats l'illustre, et qu'elle a même réussi, dans ce cadre, à bâtir un équipement qui sert d'exemple à la Fédération, cependant toujours incomplet en 1969. Mais elle met aussi en évidence les faiblesses du modèle, en particulier pour ce qui est de la situation des directeurs. Au moment où la MJC de Novel prend un essor social et culturel indiscutable, la MJC des Marquisats est, elle, confrontée à deux problèmes majeurs : la place et le rôle des professionnels dans l'association, la définition du programme de la deuxième tranche de son équipement.

Les marquisats en recherche d'une cohérence

L'ouverture des nouveaux locaux de la MJC en février 1966 n'a pas, rappelons-le, réalisé le projet intégral de l'association héritière des espérances de la Libération. Seules sont achevées les parties du bâtiment dédiées aux activités sociales de l'association : foyer de jeunes travailleurs, centre international de séjour et restaurant, avec quelques salles de réunions et les bureaux. Les locaux qui doivent permettre le développement des activités proprement culturelles et d'expression, salles d'activités, gymnase, salle de spectacle, font l'objet d'une seconde tranche dont la mise en route devait à l'origine s'enchaîner sans délai avec la première afin de préserver la fonctionnalité de la construction et la continuité des activités de l'association. Or, de manière paradoxale, l'engagement de la municipalité dans une réflexion et une politique culturelle et socioculturelle va entraîner un retard dans la définition du programme de cette deuxième tranche, qui ne sera finalement inaugurée qu'à la fin de l'année 1974, laissant ainsi l'association en situation de conduire son activité dans des conditions pour le moins précaires.

Durant cette même période, qui couvre la définition et la réalisation de la seconde tranche, l'association MJC des Marquisats est confrontée à une crise interne quasi-permanente, qui met en cause les relations avec ses professionnels, en particuliers les directeurs, crise sur laquelle nous allons revenir. La concomitance des deux problèmes n'est pas forcément une relation de cause à effet, mais elle a pour résultat de provoquer un affaiblissement sérieux de l'association sur la scène annécienne, au moment où de nouvelles MJC se créent, où la question du développement d'une politique culturelle se pose en des termes renouvelés.

L'ouverture de la première tranche avec ses activités à gestion assez lourde (hébergement et restauration) entraîne rapidement l'embauche de personnels de service en nombre, ce qui a pour conséquence de placer les questions de gestion de ce personnel au cœur des débats du conseil d'administration. En 1968, l'effectif comprend déjà trente cinq personnes, plus les quatre directeurs, après la création décidée par le conseil d'administration, dans sa séance du 4 juillet 1967²⁶⁰, d'un troisième poste d'adjoint cofinancé à 50% par la mairie. Un projet de convention collective est lancé afin de structurer les conditions d'embauche dans un secteur encore dépourvu de références et d'expériences en la matière. Un accord d'établissement sur les salaires est conclu en avril 1968²⁶¹, appuyé sur

²⁶⁰ ADHS, 95 J 3, compte-rendu de conseil d'administration.

²⁶¹ Conseil d'administration du 26 avril 1968, ADHS 95 J 3.

la convention collective des établissements de soins du Plateau d'Assy²⁶². Il n'en reste pas moins que le suivi de la gestion du personnel et de l'activité de service de l'association sort quelque peu du cadre de référence de directeurs de MJC et que la création d'un poste de secrétaire général ou de chef de service administratif pour assurer ces fonctions, abordée plusieurs fois, mais surtout en 1972 n'est pas retenue, sous la pression des directeurs qui souhaitent assurer l'ensemble des tâches, contre l'avis de la municipalité exprimé lors des conseils d'administration de février et juin 1972²⁶³. En revanche on comprend mieux le souci de la ville de s'assurer de la possibilité de remplacement des directeurs avec lesquels les désaccords persistent : en effet durant toute la période de gestation de la deuxième tranche, entre 1966 et 1974, ce ne sont pas moins de trois directeurs successifs de la maison qui sont amenés à quitter leurs fonctions et sont, selon la formule en vigueur, " remis à disposition de la fédération "

Les conflits semblent reposer sur deux éléments distincts, mais qui tous deux provoquent des dissensions : l'entrée dans les nouveaux locaux s'est accompagnée d'un renouvellement significatif du conseil d'administration, et le remplacement de celui qui présidait la MJC depuis ses origines, Eugène Duchêne, par un nouveau président, Pierre Bordeaux, lors du conseil d'administration du 21 février 1967²⁶⁴ : d'où un conflit qui va durer, entre les anciens et les nouveaux. D'autre part, Albert Moreau, le directeur qui depuis 1963 a pris la succession de Marc Malet, dont il était l'adjoint, a, semble-t-il, du mal à cohabiter au sein de la maison avec son ancien directeur toujours logé dans les murs, et avec la nouvelle majorité du conseil d'administration. Entre le début de 1967 et la fin de 1968, la question de la situation du directeur forme l'un des sujets principaux des ordres du jour des séances du conseil d'administration jusqu'au départ d'Albert Moreau au printemps 1968, acté lors de sa réunion du 26 avril 1968²⁶⁵, et son remplacement par Jacques Husetowsky, reçu lors de la séance du 11 octobre de la même année. Rapidement, ce nouveau directeur se trouve lui aussi en difficultés au sein du conseil d'administration et il présente sa démission dès le 19 mai 1970²⁶⁶. Il est remplacé par une de ses adjointes, Danièle Millet. Celle-ci va assurer pendant les années 1970-1974 la conduite du projet de deuxième tranche et la réalisation des travaux, en même temps que le développement des activités de la maison. En 1974, cependant, l'activité de la directrice, ses initiatives prises parfois en dehors de l'instance délibérante du conseil d'administration, notamment sur la question de la mise en route d'un cycle de formation professionnelle d'animateurs, provoquent à nouveau un conflit avec la présidente et entraînent son départ²⁶⁷

On le voit, dans le cas des Marquisats, le modèle qui fonde l'exercice local de la cogestion est loin d'être idéal : la collaboration entre administrateurs bénévoles et

²⁶² Le Plateau d'Assy, situé dans la vallée de l'Arve, à proximité de Chamonix, avait connu dans l'entre-deux-guerres un fort développement des sanatoriums pour accueillir les tuberculeux, en particulier de nombreuses personnalités des arts et des lettres touchées par la maladie. La politique sociale de ces établissements était à ce moment assez remarquable, avec une forte emprise de la CGT, comme en témoignent les élections professionnelles de 1967 (*Cahiers d'histoire sociale de la Haute-Savoie*, n°22, décembre 1997).

²⁶³ CA des 23 février et 13 juin 1972, ADHS 95 J 3.

²⁶⁴ ADHS, 95 J 3. Eugène Duchêne était entré au conseil d'administration de la MJC d'Annecy en 1945 comme représentant du syndicat CGT des instituteurs

²⁶⁵ CA du 26 avril 1968, ADHS 95 J 3.

²⁶⁶ CA du 19 mai 1970, ADHS, 95 J 3.

²⁶⁷ ADHS, 95 J 26, conseil d'administration du 7 mars 1974

directeurs professionnels, présentée par la FFMJC comme une complémentarité évidente, ne fonctionne guère de façon harmonieuse. Par ailleurs, la professionnalisation qui accompagne les équipements socioculturels, et dans le cas des Marquisats elle est très importante en raison du volume d'activités gérées, rend problématique le développement de la participation des usagers, élément de base de la doctrine des MJC. Seules quelques personnes sont très engagées dans le travail d'élaboration des orientations de la maison et dans les prises de décision. D'ailleurs, cette question de la participation est récurrente durant ces années : la participation aux assemblées générales n'excède jamais 10% des adhérents, et les tentatives d'instaurer un conseil de maison à même de recueillir et de susciter les initiatives ne débouchent pas, malgré les résolutions prises lors des conseils d'administration des 7 et 20 février 1966, 4 juillet 1967, 8 mars 1968, 20 mars 1970 etc.²⁶⁸. Les regrets quant à la non participation des jeunes, des adhérents, des organismes associés, reviennent très régulièrement comme sujet de préoccupation ; il est probable que cette déploration représente un lieu commun dont il conviendrait d'explorer le développement dans les institutions fondées sur un idéal de participation, mais son caractère récurrent dans ce cas d'espèce est à noter²⁶⁹. Néanmoins, il faut souligner le poids des professionnels dans une structure telle que la MJC des Marquisats, ainsi que celui des membres associés. Sur ce dernier point l'exemple des Marquisats est frappant : le conseil d'administration en place en 1971 comprend 24 membres élus, 4 membres de droit (le maire, le chef de service de Jeunesse et Sports, le délégué régional des MJC et le directeur de la MJC), mais aussi 19 membres associés, parmi lesquels le directeur de l'Équipement, celui du Travail, l'Inspecteur d'Académie, le service du Commerce intérieur et des prix, mais aussi Electricité de France, le Centre des jeunes agriculteurs, la Caisse d'Allocations Familiales, 5 syndicats (CGT, CFDT, CGT-FO, Fédération de l'Éducation Nationale, Syndicat National des Instituteurs), 2 membres du conseil municipal, un représentant du Conseil Général, Peuple et Culture, les associations familiales, un délégué cantonal de l'Éducation Nationale²⁷⁰. On le voit, la formule institutionnelle rassemble très largement acteurs publics, syndicaux, élus municipaux, et financeurs aux membres élus autour du projet d'ensemble de la maison. D'autre part, ce rassemblement s'opère au-delà des clivages politiques puisque nombre de représentants de membres associés sont clairement inscrits, à titre personnel, dans une opposition politique au maire (en particulier les représentants syndicaux). Il est vrai que les comptes rendus de conseils permettent de pointer un absentéisme important, aussi bien chez les membres élus que parmi les membres associés.

Mais ce rassemblement ne peut masquer les difficultés à assurer la cohérence entre le projet fondateur de l'association, l'héritage de la Libération, les fondements de l'institution MJC, la cogestion, et enfin la réalisation de l'équipement qui doit concrétiser les valeurs de l'entreprise.

L'autre difficulté à laquelle est confrontée l'association est de taille, et elle mobilise, et paralyse d'ailleurs, les forces de la MJC : il s'agit de la seconde tranche du bâtiment. Lors de la conception, avec le concours de l'architecte Wogenscky, la réalisation avait été découpée en deux tranches pour des raisons de programmation et de financement. Mais bien entendu, il n'avait jamais été envisagé de faire fonctionner la première sans la

²⁶⁸ Comptes rendus des CA correspondants, ADHS, 95 J 3.

²⁶⁹ Il semble, sans que nous ayons pu le vérifier de manière formelle, que les assemblées générales de la MJC aient connu une affluence très importante avant la construction de la première tranche, c'est à dire dans la période de revendication en direction de la mairie. Entretien avec Gilbert Renault.

²⁷⁰ ADHS, 95 J 6, composition du conseil d'administration, document daté du 5 mai 1971.

deuxième, hormis durant le laps de temps nécessaire à la construction. Or ce qu’il advient de la seconde tranche met en déséquilibre l’économie générale de l’ensemble, à commencer par l’activité propre de la MJC. En effet, avant même que les travaux de la première tranche ne soient achevés, le conseil d’administration, lors de sa séance du 19 novembre 1965²⁷¹, a “bouclé ” le programme de la deuxième tranche, hormis une question d’importance, la taille de la salle de spectacle, qui reste à étudier avec la mairie ; par ailleurs le problème de la maîtrise d’ouvrage reste posé, l’association ne souhaitant pas l’assumer, comme elle y avait été contrainte pour la première (conseil du 2 février 1966²⁷²). Le plan de financement élaboré fait état d’une contribution du ministère de la Jeunesse et des Sports à hauteur de 750.000 francs, au titre du Ve Plan et d’un prêt complémentaire de la Caisse des Dépôts et Consignations (conseil du 20 février 1966²⁷³). L’association ne souhaite évidemment pas assurer sur ses fonds propres les remboursements d’un emprunt dont la charge viendrait alourdir celle du loyer déjà dû aux HLM pour la première tranche.

La double interrogation, quant à la capacité de la salle de spectacle et à la maîtrise d’ouvrage, court tout au long des années 1965-1972, obérant à l’évidence la vie de la MJC. Sur ces deux points, la mairie se montre fort hésitante dans ses choix, par contraste avec sa capacité à se décider rapidement dans le quartier de la ZUP de Novel. La jauge de la salle varie de 300 à 1500 places au fil des réunions de conseil d’administration (600 le 18 novembre 1966, 1100 le 27 octobre 1967, 300 ou 1500 le 26 avril 1968²⁷⁴), pour finalement être arrêtée à 340 places en 1972, au moment où démarrent enfin les travaux, sous la maîtrise d’ouvrage de la municipalité, pressée par l’administration d’utiliser des crédits inscrits depuis plusieurs années au Ve Plan, alors que le VIe est déjà en cours d’exécution. Il est vrai que durant toutes ces années la mairie est confrontée à deux questions qui rendent la décision plus difficile.

Les premières années de fonctionnement de la MJC des Marquisats dans ses nouveaux locaux, outre les problèmes relationnels soulignés plus haut, font ressortir un déséquilibre financier qui s’avère vite structurel : les mensualités dues à l’Office de HLM grèvent lourdement le fonctionnement de l’hébergement, qui n’est compensé que par les recettes excédentaires de la restauration, malgré les craintes qu’inspirent l’ouverture de restaurant d’entreprises, du supermarché Carrefour en 1968, des Nouvelles Galeries en 1969 (assemblée générale du 8 décembre 1967²⁷⁵). Les activités socioculturelles et les efforts dans le domaine de la diffusion culturelle se heurtent à des locaux inadaptés et insuffisants, les spectacles ayant lieu dans la salle à manger débarrassée de ses tables. Cette situation financière précaire inquiète visiblement la municipalité ; la commission des affaires culturelles se saisit de ces questions à plusieurs reprises, pour envisager d’en faire un centre culturel européen (réunion du 5 octobre 1966²⁷⁶), pour examiner le dossier élaboré par le conseil d’administration de la MJC (les 22 mars 1967 et 30 octobre 1968²⁷⁷) et notamment le problème de la salle, et de sa rentabilité. Le 10 avril 1969²⁷⁸,

271 ADHS 95 J 3.

272 Ibid.

273 Ibid.

274 Ibid.

275 ADHS, 95 J 6.

276 AMA , 2 mi 391.

277 Ibid.

278 AMA, 2 mi 388.

les commissions finances et affaires culturelles sont réunies conjointement pour prendre connaissance d'un rapport de Pierre Jacquier évaluant les conditions dans lesquelles la deuxième tranche pourrait être réalisée. C'est encore une fois l'activité touristique de la ville qui permet de justifier l'utilité principale de l'ensemble Marquisats, notamment l'activité estivale. Quant aux besoins de la population d'Annecy, le rapport reste dubitatif, l'expérience de Novel ayant montré aux élus municipaux que la définition objective des besoins culturels, un des points d'ancrage de la sociologie appliquée à la culture et aux loisirs, pouvait être largement dépassée par le développement même de l'animation et l'initiative des professionnels. La conclusion du rapport rappelle les trois éléments nécessaires à la poursuite du projet : rigueur financière, valeur de l'équipe de direction, action concertée avec les autres équipements.

Progressivement, cette question des Marquisats est intégrée dans une perspective plus large, celle des équipements culturels de la ville et ce n'est finalement que lors de la réunion de la commission du 1 février 1972²⁷⁹ que le choix d'une jauge minimale (340 places) est retenu. Le rapport entre la MJC et la municipalité, principalement les membres de la commission, passe d'une sorte de perplexité en 1966 face à un problème auquel elle n'a encore jamais été confrontée, la programmation d'équipements, à la méfiance en 1972 devant une source potentielle de difficultés financières alors qu'elle s'engage, malgré elle nous le verrons plus loin, dans une politique culturelle plus lourde.

Le deuxième problème qui mobilise l'attention de la commission est la question de la " grande salle ", qui, nous l'avons vu plus haut, inaugure le travail de la nouvelle commission des affaires culturelles et des fêtes en 1965, et forme une sorte de fil conducteur de ces années 1965-1972 : c'est à la fois une revendication des acteurs culturels, une réponse et une proposition de l'administration en charge des affaires culturelles, et un enjeu électoral en raison de son coût. C'est en réalité la première énonciation du problème de l'équipement spécifiquement culturel qui est en débat, et avec elle, la formulation d'une politique.

La grande salle est revendiquée par les promoteurs du festival d'été de théâtre sacré sous forme d'un théâtre de verdure ou de plein air : c'est une piste de travail qui est poursuivie par la commission jusqu'à son abandon en 1971 (réunion du 30 novembre 1971²⁸⁰) sous la pression de Daniel Sonzini et de Pierre Dussollet (responsable de l'office du tourisme) qui font valoir la nécessité d'une grande salle couverte de 2000 places pour accueillir aussi bien des spectacles de variétés que des concerts de jazz, à l'abri d'une météorologie locale souvent peu propice à des spectacles en plein air. Le ministère de la culture lui est soucieux de placer la réalisation d'une maison de la culture dotée d'une salle de théâtre, dans une ville dont tout lui laisse à penser qu'elle réunit les conditions favorables pour cela. Les contacts que Pierre Jacquier, le président de la commission et chargé d'études de Dumazedier, entretient avec le ministère, en particulier dans le cadre de la préparation du VIe Plan, renforcent cette hypothèse. Enfin, l'inscription de la construction d'une salle de spectacles à Annecy dans un programme électoral soulève l'opposition de ceux qui à droite craignent, surtout après mai 68, une culture " contestataire ", et ne comprennent pas la nécessité d'un tel équipement alors que le théâtre date de moins de vingt ans. La complexification politique croissante de l'enjeu que représente la " grande salle " ne fait pas progresser la résolution du problème que constitue la salle des Marquisats, et par voie de conséquence l'achèvement du programme de construction.

²⁷⁹ AMA, 2 mi 233.

²⁸⁰ AM, 2 mi 390.

Le choix final d'une salle de 340 places aux Marquisats est dicté par la prudence de l'engagement, mais aussi par le défaut de projet précis de la municipalité sur cette question, l'urgence de la décision étant imposée par la nécessité d'engager une subvention (réévaluée à 900 000 F) inscrite depuis 1970, et dont la direction de la Jeunesse et des Sports, et la MJC, craignent alors la perte définitive faute d'utilisation dans des délais pourtant déjà prolongés²⁸¹.

Sur le terrain de l'action culturelle, la MJC, et ses directeurs en premier lieu, n'ont pas ignoré la mutation qui se dessinait dans le champ politique, et l'apparition progressive, dans les comptes rendus du conseil d'administration, des notions d'animation culturelle et de politique culturelle, témoigne du changement. Il est certain que l'ouverture de Novel, ainsi que l'activité de Daniel Sonzini en matière de programmation et de création notamment théâtrale, provoquent aux Marquisats un engagement en ce sens. Dès le mois de décembre 1966, le directeur, Albert Moreau, propose l'embauche d'un animateur culturel, Patrick Antoine, chargé de développer un projet théâtral au sein de la MJC et dans la ville. Ce projet, survenant au moment où le conseil d'administration entre dans des turbulences dues au changement de président, ne rencontre guère de succès dans la maison, et le conseil du 2 mars 1967²⁸² décide de mettre fin à l'expérience, faute de financement spécifique du projet, et faute également d'avoir rencontré dans et hors de la maison un quelconque mouvement de soutien. En décembre de la même année, la MJC exprime auprès de la mairie son souhait d'être la pièce maîtresse de sa politique culturelle (CA du 8/12/1967). La réponse viendra quelques mois plus tard, au conseil d'administration du 26 avril 1968²⁸³, lorsque Pierre Jacquier exprimera le souhait de la mairie de voir se développer un pluralisme culturel permettant la collaboration de différentes structures à Annecy, entre autres bien entendu la MJC de Novel, excluant ainsi de confier aux Marquisats une mission spécifique en la matière. Il est vrai que la MJC des Marquisats, avec son équipement tronqué, ses difficultés de direction, ses problèmes financiers structurels, ne peut guère prétendre en réalité jouer ce rôle. Pourtant, au milieu de ces difficultés, il faut noter les efforts souvent couronnés de succès pour proposer aux adhérents, dans les conditions matérielles précaires, des spectacles et des artistes dont le réseau des MJC s'était fait le promoteur : Graeme Allwright et Los Chacos en 1968, Claude Nougaro et Georges Moustaki en 1970, mais au théâtre cette fois-ci, loué pour l'occasion à la société fermière. Quelques réalisations théâtrales sont accueillies, ainsi que des conférences. Le ciné-club des Marquisats assure bon an mal an une vingtaine de projections dans l'esprit art et essais. Les documents très complets fournis aux adhérents lors des assemblées générales mettent en valeur cette action de diffusion culturelle de la MJC des Marquisats²⁸⁴. Cependant un long article du *Dauphiné Libéré* du 16 mars 1970²⁸⁵ souligne, en rendant compte de l'assemblée générale, combien les

²⁸¹ Précisé dans les rapports annuels sur les équipements sportifs et socio-éducatifs de la direction de la Jeunesse et des Sports, de 1970 et 1971.

²⁸² ADHS, 95 J 3.

²⁸³ ADHS, 95 J 3.

²⁸⁴ Documents conservés aux ADHS, 95 J 11.

²⁸⁵ *Dauphiné libéré* du 16 mars 1970 : « Pour rester fidèle à sa vocation, la maison des jeunes et de la culture des Marquisats attend toujours ses équipements (article non signé). Cet article souligne que " ce grand corps de béton à flanc de colline, dont l'architecture enchante généralement le visiteur est toujours inachevé et n'est pour l'instant qu'un hôtel-restaurant puisque depuis le départ il lui manque toute la partie " culturelle " (salles d'activités, gymnase, salle de spectacles), c'est à dire tout ce qui est la raison d'être d'une MJC dont la vocation est l'éducation populaire ». »

adhérents se plaignent des conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les activités et particulièrement les spectacles.

Il est très perceptible, à travers les différents documents statutaires rédigés par les directeurs et le conseil d'administration, que la conduite de la maison, entre un déséquilibre financier constant, des conditions d'activités difficiles, et les différentes crises qu'elle traverse (conflits avec les directeurs, et crise de la Fédération française des MJC) fragilisent cette association, en dépit des locaux remarquables qui l'abritent. Si le maire et la municipalité, dans le conflit qui oppose la fédération des MJC au gouvernement gaulliste en 69, affichent publiquement un soutien sans réserve à l'association des Marquisats, souligné dans l'article du *Dauphiné Libéré* cité ci-dessus par exemple, s'ils assurent l'association d'un accord politique fort sur ses projets, ils ne mettent pas pour autant un terme à cette forme de temporisation qui marque leurs décisions. Alors que l'association doit assurer, année après année, son programme d'animation, rechercher l'équilibre de son budget, la mairie, elle, a placé la question de l'achèvement des Marquisats dans une perspective beaucoup plus large, spatialement avec la réflexion sur les équipements culturels à Annecy, et dans le temps, en subordonnant sa décision quant au bouclage du dossier de la deuxième tranche à la définition de ses objectifs en matière culturelle, ainsi que le rapporte le même compte rendu du conseil d'administration du 26 avril 1968. A un administrateur " M.Exhertier [qui] s'indigne que depuis 4 ans on parle de l'équipement de la MJC en fonction de la ville alors qu'on ne sait pas où elle en est ", le président Bordeaux répond : "Ce projet n'est plus dans la Maison."²⁸⁶ Ainsi, l'association qui représente depuis le plus longtemps l'engagement social et culturel dans la ville se trouve-t-elle être entravée dans son développement par l'essor de ce secteur d'activité au niveau local.

Dans cette phase de mise en place d'équipements socioculturels dans la ville, la municipalité a effectué un choix qui la place en position centrale dans le jeu entre acteurs : en acceptant quasiment sans réserve, et malgré ses faiblesses intrinsèques, l'offre de la FFMJC (une formule institutionnelle, un personnel qualifié, des équipements de qualité), elle sélectionne un opérateur totalement en phase avec les politiques publiques en plein essor. Celui-ci, en retour, trouve là un champ d'expansion de son activité propre. Il y a donc un véritable échange politique qui s'instaure durant cette première phase entre la municipalité et une des principales fédérations d'éducation populaire, autour de l'action socioculturelle. La FFMJC se trouve là quasiment en situation de monopole. Yannis Papadopoulos souligne combien « *la contribution des groupes à la gouvernabilité est facilitée par le monopole de représentation* »²⁸⁷. Cette orientation de la ville d'Annecy, précoce et déterminée, apparaît donc comme un vrai choix politique. Il faut aussi souligner que cette dévolution à un opérateur unique de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une politique locale contrevient quelque peu aux proclamations de pluralisme maintes fois renouvelées.

B) Les prémisses d'un " projet culturel "

Nous avons montré plus haut comment, durant la même période, se développent parallèlement, et concurremment, l'action des ministères de la Jeunesse et des Sports et des Affaires Culturelles, avec pour ce dernier une volonté de rupture très forte avec l'éducation populaire. Mais les discours prophétiques de Malraux n'ont pas toujours

²⁸⁶ ADHS 95 J 3, conseil d'administration du 26 avril 1968.

²⁸⁷ Papadopoulos Yannis, *Complexité sociale et politiques publiques*, op.cit., p.84.

suffi à compenser les difficultés rencontrées par son ministère pour développer son action, à commencer par la mise en place laborieuse d'une administration spécifique et déconcentrée, ainsi que l'a établi Jean Luc Bodiguel²⁸⁸.

Dès lors se pose la question de la formulation, ou tout au moins de l'élaboration, d'une politique locale dans le domaine culturel, démarquée des objectifs traditionnels de l'éducation populaire ou du socioculturel, et identifiée comme novatrice par rapport aux actions menées précédemment. Une telle élaboration s'appuie-t-elle sur des revendications d'équipements spécifiques, sur des projets artistiques ou des courants esthétiques ? Qui peuvent en être les agents ? Se forme-t-il autour de cette question un réseau ou une coalition ? Autour de ces interrogations sur les acteurs et les vecteurs de la naissance d'une prise en compte locale des questions culturelles, il nous faut être attentif aux problèmes de temporalité. En effet, nous avons vu ci-dessus comment la temporisation de la part de la municipalité pour ce qui concernait la construction de la deuxième tranche avait largement obéré l'action de la MJC des Marquisats. Dès lors, dans cette période où la modernisation de la ville, son essor démographique et les nouvelles références de politiques publiques prennent tout leur poids, la question des temporalités peut revêtir une importance singulière, en ce sens que la confrontation, ou au contraire la conjonction, entre la municipalité et les différents acteurs, est largement structurée par des attentes différentes, voire des impatiences, qui déterminent la formulation des problèmes, ou bien qui hypothèquent la validité de propositions extérieures, comme ce sera le cas avec le programme de maisons de la culture dès les années 1964-1965.

Enfin, il faut prêter une attention particulière à la question des valeurs portées et affirmées par chacun des acteurs dans ces confrontations, dans la mesure où ce point peut influencer sur le sens des actions ou sur leur mise en œuvre, en apportant une nouvelle référence, voire une nouvelle conception de l'action politique. Par exemple, la force avec laquelle Malraux a souhaité démarquer son action de celle des mouvements d'éducation populaire reposait sur une affirmation forte de la valeur de l'œuvre d'art et de son action directe sur les esprits, par delà les médiations institutionnelles. Même si cette position radicale a été largement tempérée et amendée par les responsables de son administration, il ne fait aucun doute qu'elle a servi de fondement axiologique à nombre d'acteurs dans ce champ, en particulier pour ceux dont la professionnalisation a formé un élément essentiel de ces politiques²⁸⁹. Il y a là, dans ce renouvellement des valeurs qui fondent l'action, des facteurs de déstabilisation possible, de désordre, de rupture des traditions et des habitudes.

La combinaison des temporalités et des valeurs, leurs combinaisons successives au fil des constructions, peuvent-elles constituer des éléments structurants d'une politique locale ? C'est ce qu'il nous faut rechercher à travers le développement à Annecy dans cette période des différentes institutions culturelles et de leurs projets.

Les institutions municipales

²⁸⁸ Bodiguel Jean Luc, *L'implantation du ministère de la culture en région. Naissance et développement des directions régionales des affaires culturelles*, Paris, La Documentation Française, 2000. Jean-Luc Bodiguel montre bien que si Rhône-Alpes fait partie des trois régions dotées dès 1969 d'une Direction régionale des affaires culturelles, une DRAC, à titre expérimental, pour autant ce service ne représente alors qu'une coordination des représentants locaux traditionnels de ce secteur : conservateur des monuments historiques, architecte des bâtiments de France, archivistes, c'est à dire essentiellement tournés vers la fonction patrimoniale, mais peu versés dans ce qui commence à s'appeler l'action culturelle.

²⁸⁹ Comme le montre Pierre-Michel Menger dans son *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris Seuil, 2002, en analysant la situation des intermittents du spectacle comme le paradoxe d'une profession fondée sur une référence à l'art comme utopie, mais aussi sur un mode d'organisation du travail qui peut être considéré comme un des plus représentatifs d'un système concurrentiel.

De manière assez précoce, la municipalité a choisi de prendre en gestion directe les établissements qui concourent, dans le domaine culturel, à deux des grandes fonctions culturelles, l'enseignement des disciplines artistiques, en particulier les arts plastiques et la musique, ainsi que la conservation du patrimoine et la lecture publique. D'ailleurs, dans les comptes rendus de la commission, il est le plus souvent fait mention des " institutions municipales ", par opposition à celles gérées par les associations. Les problèmes que peuvent poser ces institutions ne sont pas bien évidemment mineurs, que ce soit en termes de locaux, de moyens d'enseignement ou encore de positionnement par rapport aux autres institutions, mais nous avons choisi, dès le départ, de les laisser à l'écart de notre travail, en raison justement d'une intégration complète aux services municipaux qui a exclu d'emblée tout enjeu autour de leur contrôle.

Les deux écoles de formation artistique que sont les Beaux-Arts et le Conservatoire sont, dès 1965, municipalisées et logées en plein centre ville, dans les bâtiments de l'ancien évêché. La commission est régulièrement saisie dès lors de demandes renouvelées concernant les tarifs d'inscription pour les annéciens et non annéciens, le recrutement des enseignants, alors qu'à ce moment aucune réglementation ne précise les exigences en ce domaine, la création de sections nouvelles, en particulier aux Beaux-Arts, avec les tentatives d'ouvrir des sections préparatoires à l'entrée dans les écoles à finalités professionnelles des grandes villes comme Grenoble. Cependant, il ne nous est pas apparu, au travers des comptes rendus de la commission que ces établissements suscitaient dans la ville des débats politiques vifs ou des remises en cause sérieuses.

Il n'en est pas de même avec la bibliothèque municipale dont l'évocation des problèmes émaille régulièrement les travaux de la commission. Problèmes de locaux essentiellement, mais portés par un conservateur, Jean-Pierre Laurent, en place à Annecy depuis 1954, avec une pugnacité tout à fait perceptible dans les comptes rendus. En effet, Jean-Pierre Laurent a en charge deux institutions culturelles municipales, le musée et la bibliothèque, hébergées au dernier étage de l'hôtel de ville, dans des conditions de plus en plus difficiles. La rénovation du château, acquis par la ville en 1954, a permis de dégager au fil des ans quelques lieux d'exposition qui ne font pas pour autant un musée digne de ce nom. Mais ce qui motive les interventions les plus fréquentes et les plus vives du conservateur, c'est bien la situation de la lecture publique à Annecy. Dès le 1^{er} juin 1966²⁹⁰, il attire l'attention de la commission sur la saturation de la bibliothèque et propose la création d'une installation centrale avec des annexes dans les quartiers ; en novembre 1967, il organise pour la commission une visite des locaux existants afin de lui faire partager ses préoccupations. Le 15 janvier 1969²⁹¹, il propose que, sur le clos Bonlieu, en plein centre ville, puisse être installée une bibliothèque centrale moderne, qui doit répondre aux besoins de la population que la commission essaie de cerner²⁹², alors que ces terrains acquis par la municipalité n'ont fait encore l'objet d'aucune destination précise. Cette prise de position de Jean-Pierre Laurent, renouvelée le 9 octobre 1969²⁹³, en faveur d'une affectation de Bonlieu à un équipement culturel, paraît décisive en ce sens qu'elle ouvre avec force auprès de

²⁹⁰ AMA, 2 mi 391.

²⁹¹ AMA, 2 mi 388.

²⁹² Ainsi lors de sa réunion du 10 avril 1969, en commun avec la commission des finances, lorsque sont évoqués les " besoins immédiats de la population (...) difficiles à évaluer car ils sont surtout potentiels, ce sont les équipements et les animateurs qui les révèlent comme l'ont montré la bibliothèque et la MJC de Novel. Ils sont beaucoup plus grands que ne sont portés à le croire des adultes comme nous surchargés d'occupations multiples. " (compte-rendu de la commission, AMA 2 mi 388)

²⁹³ Ibid.

la ville une revendication culturelle précise, et la focalise sur cet espace qui devient pour des années un enjeu central, en raison de sa situation dans la ville, en face du théâtre municipal, à proximité du lac, sur l'un des derniers terrains importants disponibles. Jean-Pierre Laurent, un des rares professionnels dans le domaine culturel à Annecy, manifeste dans les séances des commissions auxquelles il participe, une vision large de l'action en la matière. Sa rencontre avec Daniel Sonzini, après l'ouverture de la MJC de Novel, accentue fortement la formulation en des termes nouveaux des revendications culturelles.

Quelques projets complémentaires viennent étayer les démarches du conservateur en direction de la municipalité. En particulier, le Ciné-club d'Annecy, qui avait réussi à amener de Cannes les Journées Internationales du Cinéma d'Animation (JICA) envisage dès avril 1965, avec le concours de Jean-Pierre Laurent, une section du musée consacrée à ces techniques. Les contacts noués à Paris par les responsables du Ciné-club, Henri Moret et Georges Gondran, les amènent à proposer, le 14 décembre 1966²⁹⁴, que le musée-château puisse accueillir une annexe de la Cinémathèque nationale dédiée au cinéma d'animation. Jean-Pierre Laurent quitte Annecy en 1970 pour Grenoble, où il est chargé de la direction du Musée dauphinois, et son remplacement n'intervient que deux ans plus tard. On peut cependant affirmer que, même après son départ, la question de la bibliothèque municipale, de son emplacement et de sa position dans la ville, le rôle du musée-château au-delà de la simple conservation, constituent des pierres de touche d'une politique culturelle en train de s'élaborer. On peut également souligner un élément complémentaire de l'ensemble des établissements municipaux, qui a fait dans ces années l'objet d'un projet de développement, la ferme de Novel. En lisière de la ZUP de Novel, à proximité immédiate de la MJC, la ferme Gay, une ancienne maison forte, abritait les activités d'un maraîcher, jugées désormais peu compatibles avec le caractère résidentiel de la zone. Son acquisition par la municipalité devait, sur proposition du conservateur, permettre d'accueillir des collections consacrées aux arts et traditions populaires, complétant ainsi le dispositif de conservation du patrimoine. La lenteur des travaux de restauration n'a pas permis cette réalisation²⁹⁵. Il est fort probable que la proximité immédiate avec la MJC de Novel a pu faire craindre à une extension difficilement contrôlable de ses activités ; en tout état de cause, compte tenu des multiples réalisations dans la ville, cet inachèvement se présente comme un évitement de la part de la municipalité.

Les établissements municipaux, musée et bibliothèque surtout, représentent donc, dans les années 60, un élément problématique pour la municipalité, tant en raison de l'insuffisance de leur condition matérielle face à l'évolution de la population, que de la formulation par le conservateur d'une approche large de la question culturelle, autour d'une politique d'équipements bien entendu (avec le Clos Bonlieu), mais aussi l'ouverture à de nouveaux projets comme ceux liés au cinéma d'animation. C'est en ce sens qu'ils représentent un facteur d'ouverture de la perspective locale dans le domaine culturel : si la question de l'implantation de la bibliothèque à Bonlieu et de ses annexes dans les quartiers n'est pas en elle-même centrale durant ces années, elle demeure cependant comme une des premières formulations proprement culturelles, et en même temps un problème incontournable pour la municipalité.

Un apprentissage politique

²⁹⁴ AMA, 2 mi 391.

²⁹⁵ On peut d'ailleurs noter que ce bâtiment, appelé depuis le Manoir de Novel, demeure jusqu'à ce jour sans affectation précise, en tout cas sans aucune activité régulière, de conservation ou d'animation.

Nous avons vu plus haut comment dans le cadre du développement urbain, la ville avait pris en compte les questions d'équipements collectifs, notamment socio-éducatifs, et s'était engagée dans une politique de construction de MJC. La convergence entre les choix gouvernementaux en matière de planification des équipements, la prédominance dans ce contexte de la FFMJC, et la stratégie des acteurs locaux avait débouché sur la construction de deux équipements de quartier, la programmation d'un troisième, et l'engagement dans le grand chantier des Marquisats. Malgré les difficultés locales, les problèmes avec les directeurs successifs aux Marquisats, ou la crise profonde de 1969 qui oppose le ministre Comiti à la FFMJC, il n'apparaît pas de dissonance majeure entre les membres de la commission municipale ou avec les responsables associatifs, professionnels ou bénévoles. La ville construit les bâtiments et en confie la responsabilité à des associations de cogestion, les MJC, charge à elles de mettre en place les actions nécessaires en direction de la population. Cette politique ne semble guère problématique, en dehors de la question du financement et du rythme de construction.

Pourtant, au fil des ans, en parallèle de cet engagement en faveur des MJC et de la prise en compte des besoins sociaux dans les quartiers neufs, un nouveau cadre de référence s'élabore, qui va produire dans les années 70 une revendication culturelle spécifique, porteuse de ruptures tant sur les valeurs que sur la position de la municipalité.

Les contacts que Pierre Jacquier, l'assistant de Dumazedier pour ses enquêtes à Annecy, et Georges Grandchamp, le président de la commission, nouent avec le Service des Etudes et de la Recherche du ministère des affaires culturelles²⁹⁶, les inscrivent dans le cercle encore restreint des responsables politiques susceptibles de s'engager dans une action culturelle que le ministère souhaite promouvoir avec le concours indispensable des élus locaux. Il est certain, et Georges Grandchamp nous l'avait confirmé lors d'un entretien²⁹⁷, que la seconde enquête de Dumazedier en 1964-65 intéresse au plus haut point le Ministère et favorise les rencontres et les échanges entre les deux responsables annéciens et les dirigeants parisiens. La préparation du VIe Plan, le rôle que joue Dumazedier dans la commission préparatoire, la référence à ses travaux menés à Annecy (son premier livre paraît en 1966), tous ces éléments tendent à établir des liens directs entre les programmes nationaux et les enjeux locaux annéciens.

A partir de 1966, les contacts entre les élus locaux et des représentants du ministère s'établissent, qui vont inscrire progressivement Annecy dans cette nouvelle politique en train de s'inventer. Nous nous en tiendrons aux rencontres qui ont donné lieu à des traces écrites, qui nous ont paru déjà très significatives, les mentions orales d'autres contacts n'ayant infirmé ni la teneur ni le sens de ces rencontres.

La première rencontre marquante a lieu à Annecy, le 7 juillet 1966, lors d'une séance de la commission des affaires culturelles élargie aux responsables de Peuple et Culture et du Groupe d'Action Théâtrale, Paul Thisse et André Bouvet, du Ciné-club, Georges Gondran, à l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Joseph Cornu, à deux responsables d'associations, MM. Dijoud et Lignières, en présence de trois fonctionnaires municipaux, les secrétaires généraux Métait et Ernaux, et le conservateur, Jean-Pierre Laurent. L'invité de la commission, et l'animateur du débat n'est autre que Gabriel Monnet, l'ancien instructeur

²⁹⁶ Comme en témoigne le compte rendu que Georges Grandchamp fait aux membres de la commission, le 26 mars 1968, suite à sa visite dans les services du ministère de la Culture, la semaine précédente, pour aborder les questions de financement de l'action culturelle de la ville. A cette occasion il rencontre le Service des études et de la recherche pour discuter du programme des Rencontres d'Avignon de 1968. (AMA 2 mi 388).

²⁹⁷ Entretien du 2 avril 2001, non enregistré.

d'art dramatique, qui après une carrière de comédien auprès de Jean Dasté, a pris la direction de la Maison de la Culture de Bourges à son ouverture en 1963, un des lieux emblématiques de la nouvelle politique culturelle. Le discours d'inauguration de Malraux, l'un des premiers dans ce style flamboyant qui leur donne une valeur de manifeste, le 18 avril 1964²⁹⁸, puis le colloque organisé dans la ville²⁹⁹ en novembre de la même année, avec entre autres une intervention de Jacques Delors sur le thème “ *Le planificateur face aux problèmes culturels* ”, placent Gabriel Monnet au cœur de la réflexion et de l'action, alors tout à fait novatrice, dans le domaine culturel. Sa venue à Annecy n'est donc pas une simple visite de courtoisie et le compte rendu de la séance de la commission en souligne l'importance. Gabriel Monnet apparaît à l'évidence comme un porte-parole du ministère des affaires culturelles en ce sens qu'il fait la promotion des maisons de la culture en s'appuyant sur l'exemple de Thonon-les-Bains, la deuxième ville du département, qui est en train de construire la sienne. De plus, il plaide pour une instance professionnelle et permanente en charge de la coordination des initiatives dans le domaine culturel. Sur ce point, il est longuement appuyé par Jean-Pierre Laurent, qui établit une comparaison avec les services municipaux des égouts ou des bâtiments, pour en justifier la grande nécessité. La discussion sur le support de ce service technique aboutit rapidement à écarter l'hypothèse d'un lieu unique, comme une maison de la culture, au bénéfice d'un organisme technique de coordination, mais qui ne pourrait cependant pas être une maison des jeunes et de la culture, “ *dont les critères, le règlement relativement stricts s'opposeraient trop à l'envahissement nécessaire du lieu par la Culture* ”, selon les propos de Gabriel Monnet³⁰⁰. Enfin, le compte rendu rapporte sa formule qui fera florès dans les années suivantes : “ *la Maison de la culture à Annecy, ce sont les murs mêmes d'Annecy* ”. Formule qui adoube la ville tout entière comme haut lieu de culture, l'intégrant définitivement, ainsi que ses dirigeants, dans le petit cercle des pionniers de la culture, mais qui, dans le même mouvement, disqualifie l'hypothèse de la réalisation d'une maison de la culture telle que le Ministère en faisait la promotion, c'est à dire un équipement unique confié à la responsabilité d'une personnalité artistique, souvent un homme de théâtre comme Gabriel Monnet justement. Cette image forte de la ville englobant une maison de la culture, devient dès lors une position politique de la municipalité, position cardinale, qui va lui permettre de résister aux avances pressantes du ministère ; cette image supplante dans dans un même mouvement les arguments techniques et artistiques qui justifient pour le Ministère la mise en chantier d'une maison de la culture. Les analyses développées par Dumazedier dans son ouvrage *Le loisir et la ville-Loisirs et culture*, paru en 1966, confortent cette vision par le seul fait de mettre en évidence tout ce qui peut être assimilé à une activité ou une production à caractère culturel, justifiant ainsi la vision du sociologue relative à l'émergence d'une société du loisir s'appuyant sur un développement des activités culturelles. On peut dire que cette image devient la première formulation explicite d'un projet de politique culturelle à Annecy, et qu'elle va tenir lieu durant plusieurs années de position officielle de la ville.

A la suite de cette réunion importante, la commission se saisit des propositions avancées par Gabriel Monnet et reprises par Jean-Pierre Laurent, lors de la réunion du 5

²⁹⁸ Ce discours est en partie reproduit dans *Les politiques culturelles en France*, op.cit., p.226-228, notamment sa fameuse définition de la culture : “ *Ce qu'on appelle la 'culture', c'est l'ensemble des réponses mystérieuses que peut se faire un homme, lorsqu'il regarde dans une glace ce que sera son visage de mort* ”.

²⁹⁹ Colloque organisé à l'initiative du commissariat au Plan, dont Jacques Delors est le conseiller pour les affaires sociales. A ce titre, il est à l'instigation de la création du Service des Etudes et de la Recherche du ministère des affaires culturelles, qui dès 1963 établit des liens avec les sociologues, dont Dumazedier, Bourdieu, Chombart de Lauwe.

³⁰⁰ Compte rendu de la commission des affaires culturelles du 7 juillet 1967, AMA 2 mi 391.

octobre 1966³⁰¹ : mise en place d'un conseil culturel rassemblant toutes les associations, préparation d'un séminaire de recherche pour élaborer le projet de maison de la culture. A ce sujet, la commission se positionne très fortement : " *A l'échelle de l'agglomération d'aujourd'hui et de demain les vieux quartiers paraissent un cadre étroit, solide et précieux, enchâssant les églises et les bibliothèques, le château, les théâtres et les musées. Tout ce qui soutient la culture est ancré dans la vieille ville, ouvert sur le lac et l'avenir avec Bonlieu et les Marquisats. Quel projet réinventerait le tortueux cheminement des hommes et des eaux, l'imprévu des toits et des murs, le rythme des arcades ? Quel programme d'animation susciterait la vie qui mêle aux arts les vitrines, les clochers aux concerts, les marchands aux touristes, les spectateurs aux travailleurs ? Faudrait-il avoir bâti ailleurs quelque chose qu'on nommerait maison de la culture pour être aidé de l'Etat ?*"³⁰². Le lyrisme de la vision d'Annecy anticipe quelque peu sur l'avenir, si l'on se souvient que les " bibliothèques, les musées et les concerts " font pour l'instant plutôt l'objet des demandes répétées de quelques personnes, dont le conservateur Jean-Pierre Laurent. De même la vieille ville est encore constituée de vieux quartiers insalubres, attendant la rénovation qui en fera un attrait touristique pour Annecy. Mais cette vision est celle qui va guider la ville dans ses projets et lui permettre d'argumenter aussi bien à Paris, pour obtenir des mesures particulières, qu'à Annecy face aux impatients qui souhaitent des réalisations rapides. Le programme de travail que se fixe la commission tient en deux points : " a) *Inventaire des équipements et bilan de fonctionnement pour établir un dossier technique ; b) Coopération, collaboration, coopération à promouvoir entre les associations pour parvenir au conseil culturel, puis séminaire de recherches, proposé par M. Laurent, pour définir un projet de maison de la culture d'un type nouveau qui serait soumis au Ministère.*"³⁰³. La recherche d'un modèle de maison de la culture spécifique à la ville d'Annecy constitue dès lors une position forte des élus en charge des affaires culturelles : cet engagement est aussi un refus du modèle proposé par le Ministère, tel qu'il est en train de se construire à Thonon-les-Bains.

En tout état de cause, à partir de ce moment le grand sujet de travail de la commission est constitué par la mise en place d'un service technique de coordination des associations, avec, en parallèle, la demande de constitution d'un service municipal dédié aux affaires culturelles. Ces deux points, le premier en particulier, vont constituer le moteur de l'engagement des acteurs locaux dans un processus de construction politique.

Par la suite, Pierre Jacquier et Georges Grandchamp sont invités à présenter une communication sur la politique de la ville d'Annecy, et notamment son engagement budgétaire, lors des Rencontres d'Avignon de 1967 consacrées à la *Politique culturelle des villes*. Dumazedier en est le maître d'œuvre et il est l'auteur du rapport introductif. Philippe Poirrier nous a donné, dans son ouvrage déjà cité³⁰⁴, la teneur des exposés et débats de ces rencontres. Outre la mise en valeur de l'engagement budgétaire fort de la municipalité, nous noterons l'exposé de Georges Grandchamp qui insiste sur le caractère traditionnel de cet engagement d'Annecy en raison du souci d'animer une saison touristique et de souscrire à des déterminismes locaux : le lac, les associations. Son intervention, telle qu'elle nous est rapportée, est prudente et peu engagée sur l'avenir : " *Voici trois éléments de réponses au " pourquoi ? " : - La tradition ou l'histoire : de tout temps les villes ont aidé les institutions et cela continue ; - A cet aspect traditionnel, qui est le reflet d'une volonté, d'un*

³⁰¹ AMA, 2 mi 391.

³⁰² AMA, 2 mi 391, compte rendu de la commission des affaires culturelles du 5 octobre 1966.

³⁰³ Ibid.

³⁰⁴ Poirrier Philippe : *La naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon...*, op.cit., p.235-296.

souci, s’ajoutent des raisons purement locales et géographiques. Dans les villes qui ont une fonction touristique, les municipalités sont obligées d’animer leur station. Cette géographie détermine aussi certains aménagements ; une ville qui possède un lac est disposée à placer sur ses rives une maison des jeunes d’un caractère particulier, où l’on peut faire des stages de navigation ; - L’action des associations à but culturel : dynamiques, elles exercent une action sur la municipalité et préparent pour demain les personnes qui auront la charge de coordonner et d’animer la vie culturelle dans les assemblées communales.”³⁰⁵

Gabriel Monnet, présent lors de cette rencontre, récuse vivement cette vision traditionaliste : “ Je ne suis pas de ceux qui peuvent décider d’un budget, je suis de ceux qui font pression et je ne crois pas que les déterminations historiques, géographiques, diffuses, confuses, soient suffisantes ; un jour la municipalité doit répondre à un pourquoi nouveau ”. Il ne manque d’ailleurs pas de rappeler “ qu’Annecy s’est vu infliger, douze années durant, un certain nombre d’interrogations par un certain nombre de garçons qui, en fin de compte, se sont enfuis - et j’en étais...”³⁰⁶. L’évocation qu’il fait de son départ d’Annecy en 1957, suite au scandale qu’avait provoqué dans la ville la mise en scène d’Ubu Roi, d’Alfred Jarry, dans la cour du château, sonne comme une critique de la réduction de la culture à une réponse pragmatique à des problèmes pratiques. Il est suivi en cela par Maurice Delarue, représentant de Travail et Culture dans le même débat, qui rappelle que “ les raisons fondamentales du développement culturel sont d’ordre idéologique ”.³⁰⁷ Evitement du modèle de maison de la culture proposé par le Ministère, évitement du débat autour des valeurs propres de la culture, et notamment esthétiques, et replis sur un déterminisme géographique assez prosaïque, telle apparaît la position du président de la commission des affaires culturelles de la ville d’Annecy.

Il ne rentre pas dans le cadre de ce travail d’analyser en détail les échanges auxquels donnent lieu ces quelques journées de l’été 1967 dans la Chambre des Notaires en Avignon. Cependant, il est aisé de constater que les confrontations sont franches entre les représentants annéciens qui entrent seulement dans ces problématiques, Jack Ralite, le maire d’Aubervilliers, qui défend une approche des problèmes culturels qui ne soit pas séparée d’une vision globale des problèmes sociaux, des élus grenoblois déjà très engagés dans le changement politique, et des fonctionnaires du ministère de la Culture soucieux de porter la parole de leur ministre et son ambition. Ainsi Pierre Moinot, le directeur général des arts et des lettres du Ministère, déclare-t-il à propos du rôle de l’Etat : “ *Bien sûr, la culture possède un caractère national mais elle ne peut être un service public comme la sécurité sociale. Le rôle de l’Etat est d’apporter un système de références nouveau, de favoriser par exemple un autre type d’action que celui qui résulte de la nostalgie bourgeoise du XIXe siècle pour le théâtre de boulevard. Mais l’Etat laisse le citoyen parfaitement libre. En fait il y a peut-être une philosophie nationale de la culture, et elle est d’une simplicité enfantine : il y a une certaine tendance d’œuvres et de forces de création, une certaine qualité d’hommes*”³⁰⁸.

On le voit, le débat technique sur les finances locales et la culture ne peut faire abstraction de la question des valeurs portées par ce domaine, sociales et politiques pour Jack Ralite, esthétiques et morales pour Pierre Moinot. Ce qui est en jeu va bien au-delà

³⁰⁵ Ibid, p.251.

³⁰⁶ op. cit., p.251

³⁰⁷ Ibid.

³⁰⁸ Poirrier Philippe, *La naissance des politiques culturelles...*, op.cit. p. 267.

d'un simple problème d'organisation technique et administrative. L'intervention de Roger Planchon, à la fin de ces Rencontres, que nous rappelions en introduction de ce travail, n'a pas dû laisser ses interlocuteurs dans l'indifférence : *" Il est heureux que l'Etat reconnaisse la liberté de créateurs. Mais cela exige que soient éliminées la loi de 1901, les conseils de notables dirigeant les maisons de la culture, etc... Les créateurs ne veulent plus la liberté, ils veulent le pouvoir. Ils veulent un affrontement direct avec l'Etat et avec le public "*. A cette revendication politique, Planchon ajoute un avertissement d'ordre artistique, mais qui est aussi une menace politique : *" L'action culturelle doit s'organiser autour de deux axes tragiques. Dans les vingt années à venir va se former un prolétariat coupé de toute culture. C'est ce qu'il faudrait regarder, les sous-hommes que cette société est en train de former. D'autre part, la plupart des grands créateurs crachent sur cette société, ils la vomissent. Il faut réintégrer le créateur, le poète, dans la société. "*³⁰⁹

La violence du propos, même si l'on tient compte de l'emphase de l'homme de théâtre, a certainement frappé les esprits, comme le montrent les témoignages recueillis dans l'ouvrage de Philippe Poirrier, notamment celui de Pierre Jacquier. Le texte qu'il adresse trente ans après au Comité d'histoire du ministère de la culture³¹⁰ insiste essentiellement sur deux aspects : la tradition à Annecy dans le domaine culturel en lien avec l'héritage de la Résistance, et le souci que les élus annéciens ont eu de trouver des dispositions administratives et organisationnelles originales, démarquées des solutions présentées par le Ministère. Des enjeux de pouvoir au sein de la ville, des enjeux artistiques et esthétiques, soulignés avec violence par Planchon, aucune mention. Les travaux de la commission des affaires culturelles, à la suite de ces Rencontres, ne paraissent pas affectés par la virulence des débats en Avignon ; en tout cas les comptes rendus n'en portent aucune trace.

A la suite de ces rencontres, la mise en route d'une politique culturelle dans la ville se précise avec la demande formulée par la maison de la culture de Thonon. Le compte rendu de la commission des affaires culturelles du 26 mars comporte ainsi une note d'information rédigée par Georges Grandchamp : *" Après avoir été saisie d'une proposition de la part de la maison de la culture de Thonon (14 mars 1968), la commission des affaires culturelles dans sa séance du 27 février a émis le vœu que cette information fût poussée davantage auprès de la Direction des Affaires Culturelles. Mettant à profit un voyage à Paris, j'ai pu rencontrer le 19 mars M. Sellier, administrateur général aux Affaires Culturelles auquel s'étaient joints M. Rollier et M. Jauneau. Les représentants de la Direction des Affaires Culturelles m'ont confirmé leur dessein d'aider à la constitution d'un centre dramatique de Savoie qu'ils étaient prêts à financer dès cette année (20 millions d'anciens francs). Compte tenu de la situation géographique de Thonon, la Direction pouvait soutenir cette création sous condition que son implantation se fasse à Annecy permettant du même coup de donner un caractère départemental à cette entreprise qui pourrait bénéficier de l'aide financière de Thonon, d'Annecy et du département. M. Jauneau serait le directeur de cette nouvelle compagnie tout en conservant la direction de la maison de la culture de Thonon. Il pourrait également assurer l'animation et la coordination d'activités annéciennes. J'ai remercié ces messieurs pour la bienveillance qu'ils témoignaient à notre ville dans laquelle il fallait favoriser le développement de l'action culturelle. Tout en reconnaissant l'intérêt présenté par la création d'un centre dramatique à Annecy, j'ai fait part des difficultés essentielles rencontrées du fait du manque de locaux et surtout des nombreux engagements pris à la suite de l'établissement d'un plan d'équipements culturels concret, ce dernier point ayant entraîné et exigé des options financières nous supprimant toute possibilité*

³⁰⁹ Op. cit. p. 296.

³¹⁰ Op. cit. p. 502-510.

*de création supplémentaire à celle décidée (...). Compte tenu de cette situation que j'ai expliquée schématiquement, j'ai demandé si l'aide financière offerte en faveur du chef-lieu du département ne pourrait pas être orientée différemment, ce qui permettrait à Annecy de développer son effort culturel dans son système et son dispositif actuel. L'aide de la direction pourrait également bénéficier à une action concertée entre Thonon, Annecy et peut-être Chambéry : une association de ces trois villes pouvant permettre la mise sur pied de programmes d'actions et d'échanges non seulement dans l'ordre théâtre mais aussi plastique, musical et autre. Malheureusement mes interlocuteurs m'ont fait part de l'impossibilité de tout transfert du crédit dont il a été parlé plus haut pour une utilisation autre que celle de la création théâtrale.*³¹¹

L'année 1968 est donc pour la mairie d'Annecy en matière culturelle, celle d'un premier projet d'envergure, proposé par le Ministère et refusé par prudence budgétaire, mais aussi politique. En effet, les imprécations de Roger Planchon en Avignon ont dû résonner longtemps dans l'esprit des élus annéciens, et ce ne sont pas les évènements du mois de mai de cette année là, et leurs suites, qui devaient les rassurer. Si l'absence totale d'enseignement supérieur dans la ville à cette époque a eu pour conséquence un calme relatif dans la rue, par contre le fort potentiel industriel que nous évoquions en introduction suscite une mobilisation ouvrière intense, et des mouvements de grèves très prononcés. D'autre part, la MJC de Novel se trouve être le point de rencontre de tous ceux qui souhaitent s'associer au mouvement de contestation générale, ainsi que nous l'a rapporté Daniel Sonzini³¹², le directeur de la MJC à l'époque : responsables syndicaux et enseignants, éducateurs, professionnels de l'animation. De ce rassemblement à Novel va naître un mouvement de contestation du pouvoir et de la politique municipale.

Pour l'heure, il nous faut retenir que les responsables municipaux en charge des affaires culturelles, Georges Grandchamp et Pierre Jacquier, se sont forgés dans ces premières années une vision très singulière de la politique culturelle que la ville pourrait suivre, vision fondée sur les éléments suivants. Tout d'abord, une justification de cette politique qu'ils inscrivent dans la tradition : tradition d'animation estivale d'une station touristique ; tradition mise en valeur par les travaux de Dumazedier, et qui remonte à la Libération. Cette tradition légitime la ville à avoir une démarche autonome par rapport aux instances nationales.

Ensuite, la ville, en suivant l'image dessinée par Gabriel Monnet, est en elle-même l'ébauche d'une maison de la culture, ce qui lui permet de ne pas souscrire à un schéma type, et de s'engager dans une élaboration spécifique, hors des normes élaborées par les fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de la Culture. De plus, les travaux de Dumazedier placent Annecy en situation de site quasi expérimental en France, c'est à dire qu'elle a, dans le domaine culturel, une avance qui lui permet de temporiser par rapport aux demandes du Ministère ou aux impatiences locales, en arguant des éléments recensés par le sociologue. Finalement, Annecy est déjà dans le champ de la politique culturelle nouvelle, et il n'y a guère à inventer.

Enfin il faut noter, aussi bien dans les interventions en Avignon qu'au sein de la commission locale des affaires culturelles, l'absence de toute référence de nature artistique ou esthétique, en opposition totale avec le discours du Ministère ainsi qu'avec celui des acteurs importants. Les *pourquoi nouveaux* de Gabriel Monnet ne semblent guère trouver d'écho à Annecy. Il y a un évitement très net de l'interrogation sur les valeurs portées par

³¹¹ AMA, 2 mi 391

³¹² Entretien enregistré du 14 novembre 2002.

cette politique, en particulier sur les innovations ou les ruptures qu'elle pourrait introduire dans des visions traditionnelles.

C'est donc une position prudente que se forgent les responsables annéciens au fil de ces rencontres et de ces contacts, position étayée par les éléments suivants : une méfiance à l'égard des directives nationales et des normes qui vont avec ; un non-engagement dans le débat artistique et une prise de distance très nette dans ce domaine ; des justifications locales de cette position politique. A la vision que Malraux a voulue universelle, porteuse de tragique, de rupture et de modernité, la ville oppose un modèle local, spécifique, modeste dans ses intentions. Dans une certaine mesure, on peut dire que la ville d'Annecy refuse de s'inscrire dans la relation verticale (national/local) que lui propose le ministère des Affaires Culturelles, pour privilégier l'axe horizontal de son action, avec l'ensemble des acteurs locaux, et sur ses normes propres, s'inscrivant dans le schéma que Pierre Grémion avait mis à jour dans *Le pouvoir périphérique*, comme nous le rappelions en introduction³¹³. En ce sens, la ville, sans le formuler explicitement, revendique la singularité de son projet culturel, fondé sur des éléments essentiellement endogènes, et par-là même la légitimité de son pouvoir local en train de se constituer.

Mais dans cette période, marquée symboliquement par mai 68, et qui annonce dans bien des domaines des ruptures, il n'est guère d'îlots de tranquillité, et quelques craquements vont se produire à Annecy, troublant le calme relatif de la cité et mettant en cause cette vision spécifique de l'action culturelle.

Les craquements de mai 68

L'absence de mouvement étudiant dans la ville n'a pas provoqué les manifestations dont beaucoup de villes furent le théâtre. Pour autant, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'effets " mai 68 " à Annecy : l'industrialisation de la ville des deux décennies précédentes a formé le cadre d'une mobilisation ouvrière importante, avec des occupations dans les entreprises principales, des grèves de trois semaines et plus. L'Institut d'histoire sociale de la CGT de la Haute Savoie a rassemblé des documents relatifs à cet épisode³¹⁴ : il en ressort une forte mobilisation syndicale autour des revendications salariales, également autour du rôle des comités d'entreprises, avec les lois Auroux, mais avec en toile de fond une concurrence CGT/CFDT. Le mouvement syndical prend également une dimension culturelle avec l'intervention en différents lieux du département, dans plusieurs usines occupées et à la Bourse du Travail à Annecy, de la troupe du Libre Elan " *troupe de la Fédération des Œuvres Laïques créée en 1959 et hébergée par Peuple et Culture*³¹⁵ ". Contre la position des élus de l'UNR, le conseil municipal d'Annecy vote le 27 mai une motion de soutien matériel aux grévistes et à leurs enfants, après que le maire eût pris " *l'initiative de réunir les responsables des Unions locales de travailleurs sur la proposition des conseillers municipaux syndicalistes, ainsi que les représentants des étudiants*³¹⁶ ".

Si Annecy n'a pas été touchée de la même manière que les grandes villes à forte population étudiante, deux éléments apparaissent cependant comme révélateurs des

³¹³ Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique*, op.cit.

³¹⁴ *Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire sociale de la Haute Savoie* : n° 22, 23, 24,25, 1998, à l'occasion du trentième anniversaire de mai 68.

³¹⁵ *Cahier* n° 25, septembre 1998.

³¹⁶ Texte reproduit dans le *Cahier* n° 24, juin 1998.

ruptures qui s'opèrent dans la ville, des " craquements systémiques " pour reprendre l'expression du sociologue des associations, Albert Meister³¹⁷.

Le premier de ces événements est la lettre que trois responsables culturels annéciens adressent au maire Charles Bosson, à la fin de l'année 1968, lettre qui constitue un véritable manifeste culturel, en même temps qu'une prise de position politique vis à vis du maire. Cette lettre³¹⁸ est rédigée par Daniel Sonzini, le directeur de la MJC de Novel, Georges Gondran, le président du Ciné-club, et Jean-Pierre Laurent, le conservateur du musée. Elle dénonce assez durement l'illusion selon laquelle Annecy serait une ville de culture, en argumentant avec les chiffres relatifs aux différentes manifestations culturelles, et en les rapportant à la population. On trouve bien sûr l'approche quantitativiste chère à Dumazedier qui permet de dépasser les discours officiels de la municipalité, et de pointer que finalement la culture à Annecy ne concerne qu'une minorité, 10 % de la population, avec quelques échos des travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, qui font alors figure de chefs de file de la sociologie critique et de dénonciation de la société bourgeoise dans ses mécanismes les plus fins de domination. En particulier, la question du public de la culture, et du *non-public*, dont s'emparent les responsables des grandes scènes nationales réunis à Villeurbanne, chez Roger Planchon en mai 68, trouve sa source dans les travaux de Bourdieu. De même une référence à Herbert Marcuse, et à *L'homme unidimensionnel*, autre ouvrage emblématique de cette période, résonne comme un avertissement quant à l'aveuglement de la municipalité face aux menaces de désordres sociaux qui pèsent sur la ville si rien n'est fait en faveur des jeunes.

Le ton général est très direct, presque violent, comme en témoigne cette apostrophe des trois cosignataires à l'adresse du maire : "*L'effort culturel aurait dû apparaître comme l'effort scolaire avec l'expansion démographique, c'est à dire en 1956. Si le départ a été manqué en ce qui concerne le scolaire, le retard a été rattrapé par la suite, mais dans le domaine culturel, nous accusons maintenant vingt années de retard. Annecy, ville de Saint-François de Sales, n'a rien à envier à la Russie des Soviétiques qui, au dire de Kroutchev répondant à Sartre : " La Russie ne peut se payer le luxe d'avoir une politique culturelle quand elle a déjà une politique technique et scientifique "*". La lettre dénonce le libéralisme et le pluralisme revendiqués de la municipalité, qui au lieu de permettre la liberté de choix des citoyens, s'apparentent plutôt au refus des choix clairement affirmés, et surtout au refus de la présence des créateurs : "*Annecy a toujours refusé les créateurs (Gabriel Monnet, par exemple), et refusé également les actions novatrices : c'est le cas des animateurs venant offrir à Annecy les Trésors de la Cinémathèque française pour animer une partie de la saison d'été. Après une seule présentation (juillet 1967), ces animateurs se sont tournés vers une ville plus accueillante et c'est maintenant Avignon, la ville de Jean Vilar, qui présente régulièrement ces films de cinémathèque et inédits "*".

La revendication formulée à la fin de la lettre est vive et sans ambiguïté : " Nous demandons donc, Monsieur le Maire, il faut le dire, une vraie révolution culturelle. Nous demandons que soit reconnue, dans le domaine urbain, l'existence d'un domaine culturel spécifique, en vue de permettre la participation de tous les citoyens à l'activité culturelle de la cité ; cette participation s'exprime plus particulièrement dans les associations volontaires. Nous demandons la création d'une instance spécifique chargée d'examiner obligatoirement et régulièrement avec le Pouvoir, l'ensemble des questions culturelles, chargée de proposer

³¹⁷ Dans un entretien donné à la revue *Pour*, n°59, mars-avril 1978, " Les associations : problèmes actuels, bénévoles, militants et professionnels. ".

³¹⁸ Conservée dans les archives d'AAC, AMA, boîte 6. Ces archives classées en 78 boîtes numérotées sont non cotées à ce jour.

en temps voulu la politique générale et les budgets relatifs au développement culturel de la cité. Cette instance doit être fondamentalement différente de l'actuelle commission des affaires culturelles.(...)Nous demandons que cette ville comprenne enfin, grâce à vous, que l'option culturelle est l'option de l'avenir”.

Cette revendication est signée de trois responsables culturels de la ville, mais en fait portée par un mouvement dont le point d'appui se situe à la MJC de Novel, lieu de rassemblement en mai 68 de tous ceux que les événements mobilisent, y compris les responsables syndicaux des comités d'entreprise. En particulier les animateurs et éducateurs s'y retrouvent pour faire le point sur le domaine d'activité³¹⁹. Le journal de la MJC, *Novel 68*, élargi bien au-delà des activités de la MJC, est alors le vecteur de cette expression revendicative et protestataire. Georges Gondran y dénonce en tribune libre les illusions de la culture dans la ville : “ *les Dumazedier de l'an 2000 pointant les manifestations culturelles à Annecy pourront croire qu'il existait une vie culturelle à Annecy (...) Si nous parlions de tous les besoins de la population ce ne serait plus un ravin mais un abîme* ”. Et Jean-Pierre Laurent de formuler à nouveau la revendication d'un centre ville innovant : “ *Mais il faut encore, et surtout, sous peine de voir éclater la ville, sous peine de la voir se désagréger en autant de parcelles étrangères les unes aux autres, lui donner un cœur, un centre qui soit vraiment le cœur, le centre de la cité ; un centre qui soit à la fois le lieu concret et symbolique du loisir, c'est à dire un des risques les plus évidents du nouvel humanisme qui est en train de naître (...) Traduire cette vision est une œuvre de longue haleine ; elle demande moins de science que d'imagination, moins de calcul que de lyrisme.*”³²⁰

Cette charge virulente met en cause plusieurs positions de principe formulé par les deux élus. En particulier, c'est la profession de foi pluraliste de la municipalité qui est mise en cause par ceux qui revendiquent une action culturelle engagée : pluralisme affirmé contre la prétention des Marquisats à occuper une place centrale dans la vie culturelle annécienne, ainsi que nous l'avons vu plus haut, pluralisme fondé sur la tradition exposé par Pierre Jacquier en 1967 en Avignon devant les autres villes réunies par le ministère de la Culture³²¹. Ce pluralisme est en fait dénoncé comme un refus des élus de s'engager dans une action d'envergure et de proposer des choix affirmés, comme une forme de neutralité face aux enjeux aussi bien politiques qu'urbanistiques. De même la dénonciation des arguments techniques, en particulier celui de l'engagement financier de la ville, vient battre en brèche le discours développé par les édiles annéciens aussi bien en Avignon³²² qu'auprès de Dumazedier et du groupe d'enquête qu'il dirige. Le développement d'une action culturelle ne peut se lire seulement dans les chiffres d'un budget ou dans des déclarations de principes.

L'autre source de contestation de l'attitude de la municipalité est totalement différente dans sa nature et dans son expression, même si des recouvrements peuvent être faits en ce qui concerne les personnes qui en sont à l'initiative : le jazz, dans son expression la plus anticonformiste, voire subversive, le free jazz, fait une entrée tonitruante dans la ville sous l'impulsion d'un groupe conduit par un visiteur médical passionné de jazz, Michel

³¹⁹ Entretien avec Daniel Sonzini du 14 novembre 2002.

³²⁰ Journal *Novel 68*, AMA, archives AAC, boîte 10.

³²¹ Dans Philippe Poirrier, *La naissance des politiques culturelles...*, op.cit. p.278. Ce sont quasiment les seuls moments, et lieux, où l'on trouve une formulation explicite à ce moment de ce principe, qui sera ensuite développé très abondamment dans les travaux écrits ultérieurs.

³²² Philippe Poirrier, *La naissance des politiques culturelles...*, op.cit., pp.254-260.

Carvalho³²³. Il rassemble rapidement autour de lui tous ceux qui aspirent à une rupture avec les formes convenues de l'expression artistique, ceux qui depuis des années revendiquent des initiatives dans le domaine culturel : Jean-Pierre Laurent le conservateur du musée-château, le docteur André Bouvet, un des responsables " historiques " de *Peuple et Culture* et son président de 1958 à 1969. Une des premières manifestations du groupe a lieu le 7 juillet 1967 avec un concert du violoniste Jean-Luc Ponty au château. Ce dernier, que sa renommée va rapidement désigner comme un des leaders du jazz moderne, apportera un soutien constant à Annecy Jazz Action (AJA), aussi bien par ses prises de position que par sa présence fréquente dans les manifestations organisées à Annecy. Mais c'est réellement en 1969 qu'Annecy Jazz Action prend sa place sur la scène annécienne, après un manifeste publié dans *Annecy 69*, le journal qui succède à *Novel 68*, et la création de l'association. Un concert marque véritablement une rupture dans la vie culturelle annécienne : le 16 novembre 1971, Sun-Râ et son *Intergalactic Arkestra*, donnent un concert dont aussi bien la musique " free " que la mise en scène iconoclaste résonnent comme une provocation à l'égard des formes traditionnelles de la culture, et donnent un signe de ralliement à tous ceux qui aspirent à de nouvelles aventures artistiques. *Le Dauphiné Libéré* rend ainsi compte de ce concert : " (...) Spectacle prodigieux déjà pour celui qui n'aura point été touché, révélation pour le grand nombre qui aura reçu la grâce, office pour les initiés, Sun Ra Orkestra n'est pas passé inaperçu à Annecy, il commence une ère d'après laquelle chacun datera son aventure personnelle. (...) Tant sur le plan de la musique que sur le plan de l'occupation de l'espace avec les danses, les projections sur écran des systèmes intergalactiques, la vie de Sun Ra et de ses musiciens, des scènes tribales, de vestiges des dynasties pharaoniques des réformateurs adoreurs du soleil, ce spectacle aura trouvé un écho dans les différentes sensibilités du public. Pour se laisser pénétrer par cette musique, il fallait mettre en sommeil son intelligence pour être irradié par l'Esprit. (...) Alors Sun Ra, du jazz ? de la danse ? de la musique concrète ? du folklore de couleur ? Oui et non, Sun ra c'est tout à la fois l'invitation au voyage, une grande fête chaleureuse, une bacchanale païenne où l'homme se réveille avec sa nature profonde. " ³²⁴. Quelques jours auparavant, les Galas Karsenty

avaient donné au théâtre une comédie de Terence Trisky, *Une fille dans ma soupe* ³²⁵ ...

Il ressort surtout de cette période de fondation d'Annecy Jazz Action un élément très marquant : l'affirmation de valeurs fortes, de contestation bien entendu, très appuyées sur les musiques nouvelles, le free jazz en particulier, dont Lucien Malson rappelle la portée : " Ces musiques velléitaires sont la proie d'un désir irrésistible de changement et ne cherchent nullement à cacher un profond désarroi. L'idée d'ordre, dit-on parfois, évoque le monde de l'injustice établie. D'où le goût du désordre en musique, contestation symbolique de la société d'asservissement. " ³²⁶. La bande dessinée, l'humour de dérision, en lien direct avec les publications les plus en vue de la contre-culture, complètent une expression contestataire, foisonnante, et en rupture avec les conventions.

Dans le domaine du théâtre, la MJC de Novel, à l'initiative de Daniel Sonzini, dès 1967, accueil de jeunes troupes, le *Théâtre Populaire Romand*, le *Théâtre Populaire Jurassien*, entre autres, qui renouvellent totalement l'approche du théâtre, avec un " engagement

³²³ Sur l'histoire d'Annecy Jazz Action nous nous appuyons sur le travail de Roueff Olivier, *Le Jazz et l'action culturelle. Annecy Jazz Action (1969-1975)*, mémoire de DEA en sciences sociales, sous la direction de Jean-Louis Fabiani, EHESS Marseille, Paris 1997.

³²⁴ *Le Dauphiné Libéré* du 18 novembre 1971.

³²⁵ *Le Dauphiné Libéré* du 6 novembre 1971.

³²⁶ Malson Lucien, *Histoire du jazz et des musiques afro-américaines*, op.cit. p.172

artistique ” sur les problèmes de société. D’autres jeunes metteurs en scène viennent également produire des spectacles : Georges Lavaudant et son *Théâtre Partisan*, Alain

Françon et son *Théâtre d’essai Kersaki*, avant qu’il ne devienne le *Théâtre Eclaté*³²⁷. C’est d’ailleurs ce dernier qui est réinvité à Novel dès 1971, pour créer en février 1972 une pièce extrêmement politique, *La Farce de Burgos*, qui dénonce les violences du régime franquiste et l’attitude de l’Eglise, avec une mise en scène de rupture avec les conventions artistiques, dans la lignée provocatrice du *Bread and Puppet Theater*.

Ce que ces manifestations, dans deux ordres esthétiques différents, introduisent à Annecy, au-delà d’un renouvellement du répertoire traditionnel diffusé depuis des années par les “ tourneurs ”, c’est une forme d’irruption esthétique, qui rompt la neutralité à laquelle la municipalité et la commission des affaires culturelles souscrivaient depuis 1965, celle là même que dénonçait Gabriel Monnet aux Rencontres d’Avignon en 1967. Ce que les élus d’Annecy n’ont pas voulu retenir de la vision malrucienne, à savoir la primauté de l’œuvre et de l’artiste, la force intrinsèque de l’art comme moteur politique, revient en force dans la ville, à la fin des années 1960, et sous des formes théâtrales et musicales qui battent en brèche les valeurs traditionnelles, en premier lieu les valeurs consensuelles, susceptibles de recueillir l’unanimité des publics et de la population. Daniel Sonzini parle à cette occasion “ *de rapports très violents avec la collectivité mais qui agissent comme un révélateur de la situation locale* ”.³²⁸

Surtout, il résulte de ces craquements, une initiative en faveur d’un service technique culturel de coordination et d’assistance aux associations, projet qui avait été envisagé maintes fois lors des réunions de la commission,³²⁹ mais sans cesse reporté. Les trois personnes qui ont apostrophé le maire dans une lettre manifeste, Daniel Sonzini, Georges Gondran et Jean-Pierre Laurent, joignent les actes aux déclarations écrites, et lancent en 1969 le projet d’une agence technique, regroupant douze associations, dont bien sûr les deux MJC, le Ciné-club de Georges Gondran, les Amis du Château de Jean-Pierre Laurent, l’AJA, le Logis, Peuple et Culture, les Escholiers fondés par Camille Mugnier, les parents d’élèves du Conservatoire, les Amis de l’Art lyrique. Le premier lieu de rassemblement est constitué par le journal de la MJC de Novel, *Novel 68* qui devient *Annecy 69*, dédié à l’information culturelle inter-associations.³³⁰ La responsabilité en est assurée par le président de Novel, Pierre Patel, et la MJC met rapidement à disposition de l’agence technique Daniel Sonzini pour la moitié de son temps.

Les objectifs initiaux sont limités à la mise en commun de moyens techniques (reproduction, publicité, matériel), à la coordination (réservation de salles, calendrier), en un mot à ce qui était souhaité depuis plusieurs années auprès de la mairie, sans résultat. La formule d’agence technique représente en outre une plate-forme minimale, qui évite le débat de fond sur les finalités de chacune des associations. D’après le témoignage de Daniel Sonzini³³¹, la formule aurait été suggérée par Paul Jargot, le président de la FFMJC. Rapidement la mairie reconnaît le groupement, dénommé Groupe d’Action Culturelle (GAC) : le conseil municipal dans sa séance du 29 juin 1970 vote un crédit de 62

³²⁷ Conseil d’administration de la MJC de Novel du 18 mars 1969, Archives de la MJC, registre n°1.

³²⁸ Entretien du 15 janvier 2003.

³²⁹ La question est abordée lors des réunions de la commission des affaires culturelles des 25 mai 1965, 7 juillet 1966, 19 octobre 1966, 26 octobre 1967, 12 mars 1970.

³³⁰ Les éléments concernant cette évolution sont conservés dans les archives d’AAC, AMA, boîte 6.

³³¹ Entretien du 15 janvier 2003.

980 Francs³³² en vue de créer une agence technique et lui accorde un local, un magasin inoccupé du Clos Bonlieu. La difficulté que rencontrent les promoteurs pour rassembler les associations autour de cet objectif minimum est rappelé par Pierre Patel, le premier président, dans l'historique qu'il fait de cette genèse à l'assemblée constitutive d'AAC : *“ Il est apparu très vite qu'il serait difficile de créer une nouvelle association, compte-tenu des difficultés de concevoir une politique commune entre des associations très différentes. C'est pourquoi, au printemps 1970, il fut proposé à la ville d'Annecy de créer une agence technique culturelle. Après de nombreuses réunions, un accord est intervenu entre les associations et avec la ville d'Annecy, fin juin, début juillet. ”*³³³ La transformation de ce groupement en association intervient le 3 avril 1971, avec la constitution d'Annecy Action Culturelle, AAC.

Une première rupture s'ensuit au sein du groupement, le président du Ciné-club, Georges Gondran refusant ce qu'il considère comme une compromission avec la mairie³³⁴. Si des différents d'ordre personnel et professionnel pouvaient opposer Georges Gondran à la mairie (allégués par certains témoins), on peut penser que les réticences de celle-ci à soutenir les projets d'ampleur en matière de cinéma que lui avait proposés Georges Gondran, n'avaient pas contribué à améliorer les relations entre eux. Néanmoins cette première rupture, très précoce, porte sur un enjeu majeur pour AAC et les associations qui la composent, à savoir les relations avec la municipalité. D'autre part, elle provient de l'un des trois responsables les plus actifs sur le plan culturel, porteur du projet le plus marquant de la vie annécienne alors, les Journées Internationales du Cinéma d'Animation (JICA). Enfin, Jean-Pierre Laurent, le conservateur du musée, le promoteur d'un projet de bibliothèque digne de ce nom, quitte Annecy en novembre 1970 pour prendre la direction du Musée dauphinois à Grenoble. Le trio qui depuis 1967 portait la vision d'un projet culturel rompant avec le conformisme de la municipalité se trouve donc rapidement désuni.

Si on ne peut pas dire que les événements de mai 68 ont déclenché à Annecy une “ révolution culturelle ”, on ne peut cependant que constater que la période produit une focalisation des éléments de contestation du conformisme ambiant, que ce soit dans la diffusion culturelle, encore largement dominée par les formes traditionnelles, dans les valeurs communément portées par les groupements associatifs, et dans le fil, de la position somme toute assez prudente de la municipalité à l'égard de tout ce qui concerne la culture, en dépit de la proximité des deux principaux responsables, Georges Grandchamp et Pierre Jacquier avec les instances nationales.

Innovation dans le domaine institutionnel avec AAC, irruption de la contre-culture à Annecy avec Annecy Jazz Action, bientôt du théâtre politique avec le Théâtre Eclaté, la culture s'annonce dans la ville plutôt comme une rupture que comme l'étape d'une construction méthodiquement programmée. Les choix antérieurs de la municipalité, qui privilégiaient la maîtrise raisonnable du développement de son action, ne peuvent prévenir l'incertitude qui préside à cet épisode.

Ainsi la première phase que nous avons retenue pour notre étude, correspondant au mandat municipal 1965-1971 est-elle celle des équipements d'animation en direction des jeunes, construits en nombre important pour une ville moyenne, et assez rapidement. En

³³² Registre des délibérations du conseil municipal, volume 138.

³³³ AMA, archives AAC, boîte 8, projet de compte rendu de l'assemblée générale constitutive du 3 avril 1971.

³³⁴ Projet de compte rendu de l'assemblée générale constitutive du 3 avril 1971. AMA, archives AAC, boîte 8.

ce sens la ville est en phase avec la politique menée par le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports. A l'inverse, et malgré une proximité des responsables annéciens avec les décideurs parisiens du ministère des affaires culturelles, la ville est plus que réservée dans son engagement en direction d'une politique proprement culturelle : la question de la grande salle, et en corollaire la définition de la jauge de celle des Marquisats, forme une question récurrente, et résolue *a minima*. De même, les projets culturels présentés par des acteurs annéciens en matière de cinéma, ou par le Ministère des affaires culturelles dans le domaine du théâtre, sont écartés par la municipalité, au motif invoqué de la petite taille de la ville.

Enfin, au sein des associations locales, l'héritage de la Libération n'apparaît plus comme un élément déterminant de leur engagement dans une construction politique : l'essor des MJC est lié au développement des nouvelles politiques publiques de l'animation, et à l'émergence du métier d'animateur ; le projet des Marquisats, s'il se réfère au passé, n'est pour autant pas concevable hors de ce contexte. En dernier lieu, il n'apparaît pas que les associations culturelles et socioculturelles forment à la fin de cette première phase une coalition d'intérêts, qui mette en difficulté le pouvoir municipal, ou plus simplement qui exerce une pression forte en vue de la définition de nouveaux engagements dans une politique culturelle. C'est cette capacité de la municipalité à exercer des choix de manière relativement indépendante que nous aborderons dans la conclusion de cette première partie : quels sont les clefs politiques de cette stabilité et de cette autonomie ?

Conclusion de la première partie : le socioculturel comme facteur de stabilisation politique.

La caractéristique essentielle du développement d'une politique socioculturelle à Annecy, réside donc dans le fait qu'elle s'appuie essentiellement sur des équipements de quartier gérés par des associations, et nous avons vu que le choix exclusif fait par la ville était celui des MJC. Cette politique socioculturelle appuyée sur des associations n'est certes pas

une originalité, et les auteurs de l'étude *Gouverner les villes moyennes* ?³³⁵ ont relevé le caractère quasi général du développement du socioculturel, et de la contribution des associations à ce renouvellement de la vie locale, ainsi d'ailleurs qu'à leur incidence sur la composition des équipes municipales. L'incontestable succès de Charles Bosson aux élections municipales de 1971 paraît valider la politique municipale suivie. On ne peut bien entendu résumer cette politique au volet culturel, car nous l'avons vu l'urbanisme tient une place essentielle durant cette période ; mais force est de constater que ce secteur culturel et socioculturel, souvent source de contestation et foyer d'opposition, n'apparaît pas comme tel à Annecy.

Mais si nous revenons à la question qui forme le fond problématique de ce travail, c'est à dire la coexistence dans une ville moyenne d'une action publique innovante (la culture) avec la conservation d'un pouvoir traditionnel (la mise en place d'une dynastie politique) sur deux décennies, il nous faut, à ce stade, pointer les premiers éléments qui pourraient indiquer un choix de politique, même si aucune formulation explicite ne peut être mise au jour.

³³⁵ . En particulier l'introduction d'Albert Mabileau et la contribution de Richard Balme *L'association dans la promotion du pouvoir municipal*, dans *Gouverner les villes moyennes ?*, op.cit.

A travers les premiers pas d'une politique culturelle en cours de construction, est-il possible de repérer des constantes dans les choix municipaux? Peut-on identifier un ou des principes directeurs qui guident ces choix ?

A) Le pluralisme et la cogestion : des clefs politiques ?

Le pluralisme de la municipalité de Charles Bosson est une expression que l'on retrouve dans l'ouvrage de Jean-Pierre Spilmont *A quoi ça sert Mozart ?*, ainsi que dans le rapport introductif de Pierre Jacquier à l'étude du Ministère de la Culture de 1987 : « Certains ont découvert récemment **'le pluralisme'** . Il y a 26 ans que Maître Charles Bosson l'a mis en pratique en tant que maire d'Annecy, suivi par son successeur André Fumex et aujourd'hui par Bernard Bosson, le nouveau maire. Il est **à la base de toute démocratie véritable et de toute efficacité à long terme** . »³³⁶.

Par ailleurs, à l'issue de ses enquêtes, Dumazedier conclut à une construction politique appuyée sur une multitude de partenaires : associations, établissements scolaires, commerçants, artistes, etc., que des conflits d'intérêts évidents opposent mais qui néanmoins se rassemblent autour de la construction d'un « pouvoir culturel pluraliste ». De plus, d'après lui, les élections de 1965 et 1971 montrent bien, en l'absence d'opposition forte au maire Charles Bosson, que sa politique en général est bien acceptée et qu'elle respecte toutes les tendances. De leur côté, les élus revendiquent un pluralisme qui leur interdit de faire des choix culturels trop affirmés : la culture ne peut être municipale, elle doit être ce que veulent en faire les associations. Ceci permet de repousser les propositions jugées comme extérieures, donc inadaptées à la ville. Mais c'est ce pluralisme qui est dénoncé par les trois signataires de la fameuse lettre au maire de 1968, Daniel Sonzini, Jean-Pierre Laurent et Georges Gondran : selon eux, le pluralisme revendiqué par la mairie n'est qu'un prétexte pour ne pas prendre une position claire en matière d'action culturelle.

Ainsi, la fortune de l'expression « pluralisme » à Annecy ne doit pas cacher les différentes acceptions qu'elle prend chez les acteurs locaux. Et si nous revenons à notre interrogation initiale sur la forme du pouvoir municipal, et les deux analyses opposées de R. Dahl et C.W Mills, ce n'est pas sur le nombre et la diversité d'acteurs culturels que nous devons concentrer notre attention, mais bien sur la question : qui décide, qui choisit, qui gouverne réellement ?³³⁷

Or il faut bien constater que la municipalité a fait un choix précis et clairement inscrit dans les équipements, c'est celui des MJC, avec leur formule de cogestion, et ceci en dépit des difficultés évidentes qu'illustre l'exemple des Marquisats. La neutralisation des valeurs portées par ce type de gestion, le refoulement du politique, ainsi que nous l'avons souligné plus haut à propos des nouvelles politiques publiques de la culture et de l'animation, conforte assez bien le pluralisme prudent et non engagé de la municipalité. La mairie croit plus dans les bienfaits d'une construction des équipements que dans la vertu salvatrice des œuvres. Et l'on peut d'ailleurs remarquer que le seul équipement qui ait fait l'objet d'une programmation est la MJC de Novel, le lancement des autres obéissant plus à une nécessité constatée, ou revendiquée par des groupes sociaux. On peut donc dire qu'en matière d'institutions socioculturelles, le choix de la mairie d'Annecy est plutôt de type unitaire, c'est à dire un seul modèle, reconduit pour chaque équipement nouveau. La singularité annécienne réside

³³⁶ Ministère de la Culture et de la Communication, *Evaluation et développement culturel : 1 Rapport de synthèse*, Annecy 1987, p.34, souligné par l'auteur.

³³⁷ Dahl Robert, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971.

donc dans le choix exclusif d'un seul modèle, celui des MJC, le plus représentatif de la cogestion, en dépit de ses faiblesses intrinsèques et des oppositions politiques qu'il suscite. Cette formule institutionnelle permet l'association de tous les acteurs concernés par cette nouvelle action en direction des jeunes et de la culture, dans une structure qui offre des garanties : large recueil des financements de toutes sortes, distance de la mairie par rapport à l'emploi du personnel, participation des usagers à la gestion des services, et surtout avec le concours de multiples membres associés, en particulier les syndicats, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Finalement, ce que la municipalité a soigneusement évité, c'est à dire un engagement en direction de projets artistiques susceptibles de porter des valeurs fortes, de déranger un consensus assez conformiste, lui est reproché d'abord par les trois acteurs principaux de la vie culturelle annécienne, et très rapidement par un mouvement social et artistique qui va s'avérer difficile à contrôler. Enfin ce « pluralisme » n'est dans cette phase en aucune manière référée par la municipalité à un quelconque héritage des événements de la Libération, héritage d'ailleurs peu revendiqué par ceux là même qui avaient participé aux premières créations du Comité départemental de libération.

Cette période 1965-1971, marquée par une politique d'investissements assez complète dans le domaine social (3 foyers de jeunes travailleurs) et socioculturel (3 MJC), est en fin de compte assez bien inscrite dans le cadre des politiques en direction de la jeunesse lancées par le Ministère de la jeunesse et des sports avec le concours des grandes fédérations d'éducation populaires, converties au socioculturel par les perspectives de la planification : des équipements, des professionnels, une insertion dans la construction des nouvelles politiques publiques, et donc dans le cercle des institutions publiques, mais au prix d'une relative neutralisation des débats de valeurs, que pouvaient représenter les questions de la laïcité, du rapport aux partis politiques ou de l'inscription dans un mouvement en faveur du changement social. En dernier lieu, il nous faut souligner la méfiance à l'égard des éléments venant de l'extérieur, comme les propositions du ministère de la culture, aussi bien en termes de projet de maison de la culture que de centre dramatique, ou encore l'exemple grenoblois : la référence affirmée à ses ressources propres, confortée par Gabriel Monnet et les experts tels Dumazedier, renforce le caractère endogène de la construction de la politique municipale dans cette période. Dernier élément, la temporisation systématique vis à vis de projets ou des demandes sortant du cadre strict de la politique arrêtée par le maire et son équipe, permet de contrôler la situation.

En ce sens, le pouvoir municipal paraît, à l'issue de cette période, jouir d'une autonomie dans ses choix de mise en œuvre d'une action publique, tant vis à vis de l'Etat que des acteurs locaux. Cette autonomie s'appuie essentiellement sur les modalités et les procédures de mise en œuvre, et non pas sur les objectifs propres de cette politique. Et c'est bien cette autonomie qui donne au pouvoir municipal une réalité incontournable.

B) La constitution d'une politique municipale

Si nous revenons aux trois processus que Vincent Dubois retenait pour analyser la naissance d'une politique culturelle, l'institutionnalisation, la catégorisation et la professionnalisation³³⁸, nous constatons à l'issue de cette première période, un avancement assez différencié dans chacun de ces trois domaines.

³³⁸ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales : élément pour une recherche socio-historique*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 53.

En matière de catégorisation, la création de la commission municipale des affaires culturelles et des fêtes en 1965 constitue à l'évidence un pas significatif en direction de la formulation d'une politique culturelle ; pour autant, la double compétence de la commission, dans son intitulé, recouvre en fait une définition des affaires culturelles tout à fait liée à la saison touristique et à l'animation de la saison estivale, encore bien loin de l'ambition formulée par Malraux. La spécification d'une politique proprement culturelle ne se fait jour que lentement, au cours de ce mandat : l'absence de services municipaux dédiés, le refus des propositions ministérielles, ne permettent guère de relever une catégorisation très prononcée en 1971.

L'institutionnalisation, par contre, est dès cette période marquée par deux choix clairement affirmés : la municipalisation des établissements d'enseignement artistique et de conservation, d'une part ; la création systématique de MJC d'autre part. Nous avons vu comment cette " solution " a été retenue et soutenue par la municipalité, en dépit des faiblesses du modèle ou des difficultés politiques qu'elle soulevait. L'action publique est donc dès le départ, et délibérément, appuyée sur un acteur privé de type associatif, la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, donnant ainsi un caractère " mixte " à cette action, avec laquelle la municipalité peut ainsi maintenir une certaine distance. On peut noter en parallèle que l'urbanisme, la dimension majeure de la politique municipale durant ce mandat, est conduit avec le concours presque exclusif de la Société d'Équipement de la Haute-Savoie (SEDHS), une société d'économie mixte, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Liée à l'élément précédent, la professionnalisation est étroitement associée au modèle MJC, avec sa caractéristique principale qui réside dans l'indépendance des professionnels, les directeurs, par rapport à la collectivité : employés par la Fédération, ils sont mis à disposition de l'association gestionnaire de l'équipement. Dans le cas d'Annecy, la professionnalisation est l'un des éléments initiaux essentiels de l'engagement municipal dans une politique nouvelle : le soutien financier de la mairie à la création multiple de postes de directeurs, tant aux Marquisats (4) qu'à Novel (3) est remarquable.

De cette première phase, on peut dire qu'elle est marquée par une politique municipale constitutive d'un ensemble institutionnel nouveau, homogène, politique menée avec une assez bonne maîtrise des décisions, et avec le concours presque exclusif d'une fédération, la FFMJC, elle-même fondée sur un projet de politique publique. La construction présente, au début de la décennie 1970, un caractère de cohérence et de stabilité assez remarquable, recueillant un accord assez large de tous les acteurs associés à la cogestion.

Dans cette construction, il ressort que la municipalité développe une autonomie certaine par rapport aux offres de politiques publiques nationales alors en plein essor dans le domaine culturel, et sa capacité de négociation dans les relations centre/périphérie telles que les envisageait Pierre Grémion³³⁹. Cependant, il nous faut remarquer que dans cette négociation, la ville refuse quasiment les normes d'action du programme de maison de la culture, les valeurs de cette politique incarnées dans la création artistique, tout en développant son image de ville culturelle dans sa participation aux instances de réflexion et d'étude. La force de l'image que soulignait Pierre Muller³⁴⁰ se manifeste ainsi de manière presque exemplaire. Cette position est à l'opposé de celle des deux villes voisines : Thonon-les-Bains accepte très rapidement la construction d'une maison de la culture, dont l'échec est tout aussi rapide ; Grenoble non seulement engage la construction d'une maison de la

³³⁹ Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, op.cit.

³⁴⁰ Muller Pierre, « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », op.cit.

culture, mais s'illustre très rapidement par un volontarisme très marqué dans le domaine de la création, et la mise en place d'un dispositif socioculturel complet³⁴¹.

En revanche, le choix déterminé du socioculturel, et de sa forme la plus institutionnalisée, les MJC, lui permet d'être en phase avec la politique du ministère de la Jeunesse et des Sports, notamment pour l'inscription de ses opérations dans les plans d'équipements sportifs et socio-éducatifs, et d'en tirer une ressource financière. Le lien privilégié avec la FFMJC lui assure, outre la stabilité du dispositif, une grande légitimité, en raison de son rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique à la fois concurrente et complémentaire de celle de la culture. Il y a donc, au-delà du choix de la formule associative pour construire cette politique, à l'instar de nombreuses villes moyennes, une combinaison singulière d'éléments constitutifs d'une politique originale. C'est, à ce stade de notre étude, le caractère qui ressort le plus : si l'engagement dans une politique socioculturelle n'est pas vraiment originale dans cette période pour une ville moyenne, par contre la combinaison des choix est, elle, originale. Il s'opère donc durant cette phase une forme de concordance entre les choix de la municipalité, les offres nationales de politiques publiques et les positions des acteurs locaux, une phase d'alignement telle que la définit Olivier Borraz³⁴², qui produit cette insitutionnalisation du socioculturel dans la ville. Cette concordance est un puissant facteur d'ordre politique et de stabilité.

Ainsi, la capacité d'action de la municipalité réside-t-elle dans la sélection des acteurs associés à la construction d'un dispositif qu'elle a voulu homogène, mais aussi dans le contournement et l'évitement des aspects les plus forts de la politique culturelle. Dans le jeu d'acteurs autour de la revendication culturelle naissante, elle a su, dans cette première phase temporiser sur les points les plus cruciaux comme la grande salle et l'achèvement des Marquisats, tout en avançant relativement vite dans les domaines du social et du socioculturel. La maîtrise de l'agenda s'avère donc un atout majeur.

Pour reprendre la définition que nous propose Pierre Lascoumes, il y a bien une forme d'instrumentation de l'action publique locale, c'est à dire « *un moyen d'orienter les relations entre la société politique (via l'exécutif administratif) et la société civile (via ses sujets administrés)* » avec des « *instruments participatifs (...) censés pouvoir fournir des modes de régulation adéquats* ». ³⁴³

Ainsi, c'est cette dimension institutionnelle, ce choix d'un mode de régulation non explicité, mais fortement caractérisé, qui va s'avérer être un des enjeux majeurs des années 70, lorsque la contestation esthétique secoue la ville.

³⁴¹ Saez Guy, *L'Etat, la ville et la culture*, op.cit.

³⁴² Borraz Olivier, Pour une sociologie dynamique des politiques publiques, art.cit., p83.

³⁴³ Lascoumes Pierre, *Gouverner par les instruments*, dans *La politisation* sous la direction de Jacques Lagroye, op.cit., p.391

Partie II : 1972-1983 - Annecy action culturelle et Bonlieu. La culture comme risque politique pour le pouvoir municipal.

La construction d'un dispositif d'intervention publique de la collectivité locale sur la base d'un modèle que nous avons qualifié de socioculturel s'est poursuivie en dépit, nous l'avons vu, des craquements de mai 68, porteurs de critiques de la prudence municipale dans son approche des questions relatives à la culture et aux jeunes. La charge contre la municipalité formulée par les trois principaux responsables culturels de la ville fin 1968 ne remet pas en cause réellement les choix fondamentaux de la mairie, aussi bien en ce qui concerne la temporisation qui prévaut dans les questions les plus cruciales, que le refus de la création et des créateurs. Le désaveu de la municipalité, s'il est virulent, n'ouvre pas pour autant une crise dans le système politique annécien ; nous avons souligné comment le trio de contestataires se défait rapidement, ce qui réduit sans conteste la force de sa critique. Si le modèle socioculturel semble fonctionner du mieux possible en dépit de ses faiblesses, avec un caractère exemplaire mis en exergue au niveau national, demeurent pourtant quelques problèmes clefs, comme celui de la grande salle de spectacle, la mise en place d'un service ou d'une coordination culturelle, l'accueil fait à la création, autant de questions que l'ébranlement de mai 68 a réactivées dans une population en pleine mutation démographique.

Pourtant cette période s'ouvre par des élections municipales dont le maire sort une nouvelle fois très largement vainqueur, ce qui fournit un argument supplémentaire à ce qui apparaît désormais comme une donnée fondamentale de la vie politique annécienne : l'unanimité autour de Charles Bosson.

Les élections de 1971 marquent donc un certain apogée électoral pour Charles Bosson. Mais si les élections de 1965 avaient conduit sa municipalité à mettre en place une innovation, la commission des affaires culturelles et des fêtes comme lieu central de discussion et d'élaboration de la politique culturelle, par contre les élections de 1971, si elles ne provoquent aucune remise en cause de cette commission, ouvrent une période nouvelle : les problèmes liés à la culture débordent largement le cadre de la commission et occupent d'autres espaces, y compris parfois la rue, ce qui est une donnée tout à fait inédite à Annecy.

Cependant les facteurs de difficultés, sinon encore de crise, dus aux questions rappelées ci-dessus, se trouvent rapidement amplifiés par les contrecoups de mai 68, qui bousculent l'ordre établi dans le domaine culturel, et bien au-delà. Et puis, la montée en puissance d'une opposition de gauche, jusqu'alors désunie et peu structurée, constitue une nouveauté, et une difficulté pour le maire, qui doit également affronter une concurrence à droite menée depuis les législatives de 1968 par le député républicain indépendant Jean Brocard, qui n'aura de cesse d'encourager une opposition au maire d'Annecy. La constitution progressive d'une gauche renouvelée par la naissance du Parti Socialiste et le positionnement fort de la CFDT déconfessionnalisée brisent quelque peu l'image de

neutralité politique de la liste du maire. Enfin, un mouvement social porteur de la contestation des valeurs traditionnelles et conformistes s'inscrit dans une perspective de contre-culture libertaire. Ces différentes oppositions se recourent à l'occasion, se recomposent, pour mettre en difficulté une municipalité qui revendiquait haut et fort l'unanimité réalisée autour d'elle. En tout cas, le problème de la culture à Annecy, dans ce début des années 70, représente un point de ralliement et une préoccupation commune, même si des divergences de fond ne tardent pas à se faire jour.

C'est donc la cohérence entre une action municipale, qui paraît tout à fait stabilisée dans le domaine culturel et socioculturel, et un ordre politique relativement assuré, qui va être menacée par le retour brusque des questions laissées en suspens, par les conséquences des modifications sociologiques de la ville, par les contrecoups de mai 68. Le dispositif tel que nous le rappelions plus haut, fondé sur une concordance entre les choix municipaux, les offres nationales et les positions des acteurs locaux, va être remis en cause par la résurgence de questions évacuées précédemment, par un retour du politique refoulé lors de la phase de construction de la politique socioculturelle. Ce dispositif avait, nous l'avons vu, comme caractéristique essentielle de mettre en place une distribution de rôles sociaux entre les différents acteurs, locaux et nationaux, dans un échange politique qui permettait à chacun d'y trouver et sa place et son intérêt, avec en corollaire une marginalisation de ceux qui n'acceptaient pas cette distribution. L'apparition de nouveaux acteurs, dans le domaine artistique particulièrement, l'évolution de certains, à gauche, remet en cause l'arrangement qui a prévalu jusqu'alors.

La période de crise qui s'ouvre dans la ville, avec notamment ce que nous appellerons l'irruption esthétique dans le domaine du théâtre et de la musique, ébranle le modèle construit dans la décennie des années 60, et sa neutralité postulée : les " questions " auxquelles Gabriel Monnet faisait référence lors des débats en Avignon en 1967, ressurgissent avec force, posées par des acteurs extérieurs au dispositif en place, en des termes parfois violents. Du coup, la question de la place de la culture dans la ville, jusque là éludée par les édiles municipaux dans une prudente temporisation, est reformulée avec vigueur dans ses trois aspects majeurs :

- une instance centrale de coordination et d'impulsion des initiatives culturelles, avec l'émergence d'un groupement d'associations qui occupe rapidement le devant de la scène politique sous le nom d'Annecy Action Culturelle, tendant à remettre en cause le schéma établi précédemment ;
- la réalisation de l'équipement qui doit donner à la ville, et aux acteurs culturels en premier lieu, les moyens de mener à bien leurs projets et de signifier la place de la culture dans la ville : c'est le projet Bonlieu et la définition du programme du centre culturel, qui introduit une césure dans le programme d'équipements socioculturels ;
- le rôle de la création artistique dans la ville, particulièrement dans ses expressions les plus contestataires des valeurs établies, le théâtre politique du Théâtre Eclaté d'Alain Françon, et la contre-culture portée par Annecy Jazz Action, avec le free jazz entre autres.

Ce sont les éléments essentiels constitutifs de la politique municipale qui sont mis en cause : l'évitement du débat sur les valeurs, le strict respect des normes d'action du secteur socioculturel, le rythme de construction maîtrisé par la municipalité jusqu'à la temporisation. L'image qui a prévalu, et que la ville a fait prévaloir à l'extérieur, d'une ville par elle-même culturelle, est écornée.

La période qui va des élections de 1971 à la démission de Charles Bosson en 1975, et à l'élection à sa suite de son premier adjoint André Fumex, est donc troublée par ces enjeux politiques qui prennent une acuité telle qu'ils occupent le centre du débat électoral, renforçant presque de manière paradoxale l'image d'Annecy comme ville culturelle. La virulence du débat politique autour du projet du Clos Bonlieu entre les deux élections de 1975 et 1977, et finalement la réalisation du centre culturel entre 1978 et 1981, ne semblent pas pour autant remettre en cause sérieusement l'ordre politique, puisque Bernard Bosson, en 1983, reprend sans grandes difficultés le flambeau municipal, dans une continuité qui paraît tout à fait " naturelle ", et notée par les observateurs.

Ainsi est bien posée la question de la permanence du pouvoir politique à Annecy à travers une période de crise : la politique culturelle semble trouver à l'issue de cet épisode de tension et de remise en cause un nouveau développement et une nouvelle assise ; et le pouvoir politique de la famille Bosson, dans le changement de génération, une légitimité nouvelle. C'est bien là le cœur de notre problème. La permanence du gouvernement d'une ville moyenne comme Annecy permet de reposer la question des facteurs de stabilité ou d'instabilité du pouvoir politique, et en particulier du rôle de la culture et des associations dans cette stabilisation. Les associations culturelles et socioculturelles, ressources ou contre-pouvoir dans le gouvernement des villes moyennes, forment-elles à Annecy un facteur explicatif important de cette stabilité. ?

D'un autre côté, nous avons vu que les efforts du ministère en charge de la culture pour promouvoir un nouveau modèle de politique publique s'appuyaient dans la phase initiale sur le projet des maisons de la culture, avec le concours de municipalités engagées dans une action culturelle d'envergure : si la ville d'Annecy a, dès 1966, arrêté une position ferme quant à la proposition d'une maison de la culture (" *la Maison de la culture à Annecy, ce sont les murs de la ville* " selon la formule de Gabriel Monnet), pour autant elle construit bien des murs spécifiques, le centre Bonlieu, pour les confier à une institution spécialisée, Annecy Action Culturelle, le tout opérationnel en 1981, soit quinze ans après les premières esquisses, presque trois mandats municipaux plus tard. L'intrication des politiques culturelles nationale et locale a-t-elle pris une forme particulière à Annecy qui permette d'expliquer également la permanence du dispositif culturel, autour du centre Bonlieu et avec les associations impliquées dans cette action ? La configuration singulière que nous avons identifiée dans la première partie subit-elle une transformation durant cette phase, et quels sont les éléments nouveaux qui viennent la renforcer, ou au contraire la faire évoluer ?

Les élections de 1983, qui marquent l'accession à la mairie du fils Bosson, Bernard, inaugurent une nouvelle période : la relance politique opérée par la Gauche, et par Jack Lang plus particulièrement pour ce qui concerne le domaine qui nous intéresse, fait de la culture un élément peu discutable du développement local, et la municipalité peut s'enorgueillir de sa réussite en la matière. Le développement d'une politique festivalière est alors la marque, sinon d'une réconciliation, du moins de l'apaisement des passions politiques, et de l'épanouissement de la diffusion culturelle. Mais le paysage annécien n'est plus le même, notamment parmi les associations culturelles et d'éducation populaire.

Chapitre 1 – la culture comme problème politique local

La fin de l'année 1970 et l'année 1971, avec la naissance d'Annecy Action Culturelle, sont marquées, nous l'avons dit plus haut par le fait que la question culturelle sort du cadre, bien défini précédemment, pour investir très largement le débat politique dans la ville. La culture n'était alors que l'un de aspects du programme municipal, dont le maire pouvait hiérarchiser les priorités (les écoles avant la culture, la suppression des passages à niveau avant les équipements...). Le changement qui intervient au début des années 70 réside dans le fait que cette question devient centrale dans la politique municipale, et incontournable, qu'elle mobilise des groupes débordant le cercle des experts reconnus et des acteurs parties prenantes de l'échange politique construit précédemment, et enfin qu'elle entraîne des manifestations qui rompent le cadre de la négociation formalisée dans la phase précédente.

Deux éléments sont à l'origine de ce mouvement en faveur d'une action culturelle dans la ville qui ne soit plus cantonnée à une programmation somme toute raisonnable d'équipements et à un pluralisme qui ne peut dissimuler une prudence des élus : il s'agit de la création d'Annecy Action Culturelle et de la mise en route du projet Bonlieu, qui doit prendre en compte les besoins d'une grande salle à Annecy.

La création d'Annecy Action Culturelle (AAC), dont nous avons retracé plus haut la naissance à l'automne 1970, est à l'évidence le point de départ d'une nouvelle étape en ce sens que cette nouvelle structure pose aux différents acteurs de multiples problèmes que le travail municipal et associatif n'avait pas jusqu'à présent abordés. A travers le débat sur les statuts d'AAC, le problème central touche au rôle et à la place de chacune des associations fondatrices, et de la mairie : AAC, parlement des associations, ou structure autonome ? Pour ce qui est des actions et des productions culturelles proprement dites, AAC doit-elle être une agence technique dont le rôle est de soutenir chacune des associations, ou bien peut-elle développer une action propre ? Les financements publics doivent-ils conforter des spectacles choisis selon une procédure de sélection, ou bien doivent-ils être répartis selon un mode plus ou moins égalitaire ? Y a-t-il des spectacles inacceptables, ou bien doit-on laisser l'artiste totalement libre dans ses créations ?

Toutes ces questions sont nouvelles à Annecy, et elles débordent largement du cadre de la commission des affaires culturelles, que Charles Bosson a d'ailleurs, après les élections de 1971, déchargée des questions de jeunesse et des fêtes : ce n'est pas encore le service ou le secrétariat culturel municipal revendiqué depuis des années, mais le maire a pris en compte la spécificité du champ culturel. La présidence de la commission reste d'ailleurs confiée à Pierre Jacquier, et Georges Grandchamp demeure l'adjoint en charge du secteur.

Deux des aspects essentiels de la construction politique de la phase précédente sont donc remis en débat dans cette phase : le mode d'institutionnalisation choisi de manière initiale par la mairie, à savoir un schéma appuyé sur un seul type d'associations de cogestion, et la catégorisation socioculturelle très marquée de cette politique. La logique des équipements, qui a servi de logique politique jusqu'alors, s'avère désormais insuffisante pour maîtriser le développement de l'action culturelle dans la ville, et le projet Bonlieu, le grand équipement culturel attendu, est justement le facteur qui focalise les remises en cause.

Nous aborderons donc successivement les trois éléments clefs d'une première période qui va de 1971 à 1975 : la question des statuts d'AAC ; les enjeux esthétiques et artistiques ; la formulation du programme de Bonlieu. Si nous reprenons la distinction opérée par Pierre Muller, à travers ces éléments, ce sont les normes et les valeurs qui président à l'action municipale, en lien avec les autres acteurs, qui sont remises en cause. L'image formulée par Gabriel Monnet, et qui durant les années précédentes avait tenu lieu d'argument principal pour différer l'entrée dans une politique culturelle caractérisée, est voilée. La « crise » qui

s'ouvre au début des années 1970 affaiblit les facteurs de permanence que nous relevions plus haut, et n'amorce pas l'instauration d'une nouvelle configuration dix ans plus tard. C'est dans le jeu des acteurs durant cette nouvelle phase qu'il nous faut identifier les déterminants de la construction politique qui s'opère alors.

A) Autour de la création d'ACC : la formulation du problème

La chronologie des étapes constitutives d'AAC, entre le premier regroupement en juillet 1970 et la deuxième modification des statuts en 1974, peut être établie à partir des archives d'AAC³⁴⁴. Mais ce qui nous paraît important, c'est que cette genèse a suscité une série de travaux et d'écrits, de natures diverses, et d'approches différentes, qui ont contribué à établir un récit, sinon officiel, du moins stabilisé de cet épisode, et qui surtout ont inscrit cette genèse dans le champ des sciences sociales, et par voie de conséquence lui ont donné une notoriété dépassant le cadre local. Nous nous proposons d'en retracer rapidement les principales étapes.

Les étapes de la création d'Annecy action culturelle

1969 : transformation du journal *Novel 68* en *Annecy 69*, et regroupement autour de la MJC de Novel, et de son directeur Daniel Sonzini, des associations suivantes : MJC de Novel et des Marquisats, foyer de jeunes en difficulté du Logis, Les Amis du Château, Peuple et Culture, Groupe d'Action Théâtrale, Annecy Jazz Action, Les Amis de la Cinémathèque, puis Les Amis de l'Art Lyrique, les Amis de l'Art, Les Escholiers, le Conservatoire.

février 1970 : création du Groupe d'Action Culturelle, ayant pour objectif de proposer la mise en place d'une agence technique de soutien aux associations. Le support en est la MJC de Novel et le président Pierre Patel, président de Novel. En août 70, adoption de la nouvelle dénomination : Annecy Action Culturelle, AAC. Le Ciné-club, présidé par Georges Gondran, quitte AAC au motif d'une soumission au pouvoir municipal du fait du logement d'AAC dans un bâtiment communal.

décembre 1970 : Daniel Sonzini et Pierre Jacquier rencontrent le Ministère des affaires culturelles pour présenter le projet d'AAC et obtenir un soutien financier ; le Conseil Municipal d'Annecy refuse d'aller plus loin qu'une agence technique, pour des raisons budgétaires.

11 janvier 1971 : après intervention du maire, finalement le conseil municipal vote une subvention, et accepte qu'un directeur soit recruté. Daniel Sonzini est choisi en mars 1971

3 avril 1971 : assemblée générale constitutive, après les élections municipales.

15 mai 1971 : le Conseil Municipal adopte la première convention avec AAC : mise à disposition de locaux, recrutement du directeur, versement d'une subvention.

novembre 1971 : AAC est chargée d'une mission d'animation culturelle par le Ministère.

janvier 1973 : modification des statuts.

janvier 1974 : nouvelle modification des statuts.

Les enjeux autour de la fondation

³⁴⁴ AMA, archives AAC, non cotées, en particulier les boîtes 1,6 et 7. Nous avons, en annexe VI, reproduit un tableau comparatif des structures d'AAC au fil des modifications de statuts.

La constitution somme toutes assez rapide de la structure Annecy Action Culturelle s'est opérée dans une série de débats de principes qui ont mobilisé les acteurs dans des configurations très variables selon les périodes.

La première opposition que nous avons déjà signalée est celle du Ciné-club et de son président Georges Gondran, sur une question d'indépendance par rapport à la mairie, lorsque celle-ci, dans l'été, 70 propose à AAC d'être logée dans un immeuble du Clos Bonlieu récemment acquis par la municipalité. Il est probable que le rejet par la municipalité de plusieurs projets de développement du cinéma à Annecy ait exacerbé cette opposition. Entre autres, le projet d'installation à Annecy d'une annexe de la Cinémathèque nationale présenté à la commission des affaires culturelles depuis 1966³⁴⁵ pouvait paraître inopportun à un moment où le limogeage de son fondateur et animateur, Henri Langlois, suscitait de vives manifestations.

La seconde opposition porte sur l'objet réel d'AAC : agence technique ou centre d'action culturelle ? Sur ce point les réticences viennent du conseil municipal, les associations fondatrices d'AAC étant d'accord pour que la structure ait un rôle de développement, comme en témoigne un compte rendu de la commission " structures " réunie le 8 octobre 1970³⁴⁶, qui définit les quatre grandes fonctions prévues : agence technique culturelle, animations culturelles, formation et recherche. L'argument avancé par le conseil municipal est d'ordre financier, le budget de la commune ne permettant pas de supporter un tel projet. Il est à noter que la commission des affaires culturelles n'est pas saisie de cette question, débattue directement devant la commission municipale réunissant les adjoints autour du maire. Toutefois sur ce point subsiste la question de l'engagement du Ministère : ce dernier ne contribuera à un projet à Annecy qu'en raison seulement de l'engagement de la ville, et une défection de cette dernière signifierait un retrait irrévocable de la rue de Valois.

La troisième raison de conflit porte directement sur la question des statuts : pour quelques fondateurs, et l'AJA en particulier, la forme d'AAC doit en faire un parlement des associations, avec une structure de type autogestionnaire, en tout cas dégagée de l'emprise du pouvoir municipal. La Fédération des Œuvres Laïques, au cours d'une table ronde organisée le 30 janvier 1971³⁴⁷, fait valoir également son souci de conserver l'indépendance d'AAC par rapport à la municipalité, et son refus d'une cogestion combattue par la Ligue de l'Enseignement ; la FOL craint qu'AAC ne devienne une " *super association* " qui exercerait une sorte de " *régence culturelle* " ³⁴⁸. Daniel Sonzini exprime clairement son choix de la cogestion et sa démarche pour aller plus loin qu'une simple agence technique au service des associations, alors que le conseil municipal est réticent à voir AAC s'engager dans l'animation culturelle. Dans une lettre en réponse à la CGT qui reprend les critiques formulées par la FOL, il précise : " *Nous sommes partisans de la cogestion, c'est à dire qu'AAC doit être cogérée par tous ceux qui, à un degré ou à un autre, ont ou devraient avoir la charge de promouvoir une action culturelle, c'est à dire l'Etat, le département, l'agglomération, la ville d'Annecy, les syndicats, les parents d'élèves.* " ³⁴⁹. Les premiers statuts comportent déjà une forte connotation de cogestion, avec une participation au conseil d'action culturelle de 5 membres de droit (mairie, conseil

³⁴⁵ AMA, 2 mi 391.

³⁴⁶ AMA, archives AAC, boîte n° 1.

³⁴⁷ AMA, archives AAC, compte-rendu de la table ronde du 30 janvier 1971, boîte 7.

³⁴⁸ Ibid.

³⁴⁹ AMA, archives AAC, boîte 6.

général, ministères des affaires culturelles, de l'éducation et de la jeunesse et des sports), de 15 membres associés (conseillers municipaux, syndicat intercommunal, syndicats, comités d'entreprises, associations de parents d'élèves), de 21 membres élus par l'assemblée générale et de 6 membres élus par le comité d'animation³⁵⁰. Ces statuts soulèvent d'emblée des oppositions : la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) se retire après avoir présenté un contre-projet de *Conseil local de développement culturel et social*, directement inspiré par le programme de la Ligue de l'Enseignement élaboré lors de ses journées d'études de Marly le Roi en décembre 1970³⁵¹. De plus, un double souci anime ce contre-projet, dans le droit fil d'une opposition à la cogestion que nous avons souligné plus haut : garder une indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, en attendant le grand service public de l'éducation et de la culture qui fait le fond des revendications de la Ligue de l'Enseignement, et prévenir toute ingérence de groupements non-laïcs. En effet la montée en puissance de la CFDT déconfessionnalisée dans les grandes entreprises annéciennes, surtout dans certains comités d'entreprises comme celui de la société *Gillette*, comporte deux risques aux yeux de la FOL : le premier lié à l'incertitude quant à sa laïcité réelle³⁵², le deuxième lié à un recul relatif de la CGT, alliée traditionnelle de la FOL. Le retrait de la FOL d'AAC coïncide également avec la montée en puissance dans le dispositif d'animation socioculturelle à Annecy, de la Fédération des MJC, que nous avons retracée dans la partie précédente, fédération avec laquelle la concurrence au niveau national est vive. Un autre argument, de nature plus politique, est avancé par ceux qui dénoncent la cohabitation, au sein d'AAC, avec des représentants d'un pouvoir de droite, du Ministère comme de la mairie d'Annecy, alors qu'ils veulent faire de l'action culturelle un combat politique. Le président de *Peuple et Culture*, Georges Hermann³⁵³, quitte AAC sur ce différent, mais désavoué par son comité directeur, il démissionne de ses fonctions à la tête de l'association historique de la ville. Lui succède à la présidence de PEC, Jean Claude Praster, un des éducateurs du Logis, qui sont présents en nombre dans l'association depuis le milieu des années 60. Pour autant, les oppositions de nature très directement politique, telles que celles de la FOL ou de Georges Hermann, ne poussent pas les autres représentants des organismes associés, à relayer cette opposition : le débat reste cantonné sur le modèle de gestion de l'action culturelle, et la place des dits organismes, mais ne débouche pas, à ce moment sur une prise de position des partis politiques. De même, aucun représentant associé, hormis Hermann, ne quitte pour ces raisons sa place au sein d'AAC. Le schéma de cogestion, en dépit des critiques dont il est l'objet lors de la création d'AAC reste toujours un facteur d'intégration politique, y compris, et peut-être surtout, des opposants.

³⁵⁰ Voir en annexe le tableau comparatif des instances d'AAC de 1972 à 1974 (AMA, archives d'AAC, boîte 17).

³⁵¹ Eléments tirés des archives de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie, mises à ma disposition : conseil fédéral du 23 janvier 1971.

³⁵² La FOL a de longs débats sur l'admission ou non au sein du Comité départemental d'Action Laïque de la CFDT et du PSU, soupçonnés de faiblesses possibles en la matière. Bureau fédéral du 19 février 1971, archives de la FOL.

³⁵³ Georges Hermann tient dans cette histoire une place singulière en raison de son parcours : ingénieur chimiste dans une entreprise annécienne, il est également peintre, engagé dans les mouvements de recherche picturale des années 50 et 60, avec une notoriété certaine dans les milieux d'avant-garde. Militant pour une " culture prolétarienne " et non pas pour une démocratisation culturelle, il plaide pour une indépendance du mouvement annécien à l'égard de la bourgeoisie locale, comme en témoigne un texte de janvier 1971 : " *Je dis 'non' sans formuler de griefs contre personne. Je constate simplement que la bourgeoisie s'organise au niveau culturel. Les travailleurs n'ont rien à voir dans cette aventure. Pour ma part, pour les camarades absents ou présents qui partagent ces opinions, nous disons 'non' à AAC (...). Et si le groupe inter-comités d'entreprises est 'pour', il ne nous reste qu'à prendre le maquis culturel dans l'attente de futurs événements de mai.* " dans *Georges Hermann*, brochure de *Peuple et Culture*, sans date. Georges Hermann, démissionnaire de PEC en janvier 1971, décède le 29 juillet de la même année.

Lorsque le conseil municipal vote le principe et les modalités d'une convention avec Annecy Action Culturelle le 15 mai 1971, la situation d'origine a bien évolué : des trois fondateurs ne reste que Daniel Sonzini, après le départ de Jean-Pierre Laurent à Grenoble et le retrait de Georges Gondran ; de plus, la mise en route de la nouvelle structure est loin de faire l'unanimité parmi les associations et autres acteurs engagés dans l'action culturelle.

Enfin la municipalité a une position bien exprimée dans la délibération du 15 mai 1971 : " Mais le Conseil Municipal a toujours refusé d'imposer une solution, de faire des sommations, affirmant qu'il n'y a pas de culture sans liberté, et pas de liberté sans pluralisme et tensions fécondes " et plus loin " La Ville et le Ministère des Affaires Culturelles ont suivi avec une neutralité bienveillante cette maturation "³⁵⁴. En réalité, les élus dans leur grande majorité voient d'un œil soupçonneux cette initiative qui présente le double inconvénient d'être dispendieuse d'une part, et d'autre part potentiellement porteuse de désordre. Sur ces points, il faut remarquer que nous ne disposons d'aucun compte rendu de commission, seulement de la délibération finale. André Fumex, alors premier adjoint, nous avait confirmé, dans l'entretien qu'il nous avait accordé le 16 février 2001, le fait que ces questions ne concernaient en réalité qu'un petit nombre d'élus. Réunions, rencontres et négociations informelles³⁵⁵ aboutissent à l'assemblée générale constitutive du 3 avril 1971 et à la décision municipale du 15 mai.

L'assemblée générale constitutive, tenue le 3 avril 1971, a donné lieu à un compte rendu³⁵⁶ qui souligne quelques points essentiels. Tout d'abord il inscrit la création d'AAC dans le droit fil de l'action de Peuple et Culture et du travail théâtral mené par Gaby Monnet dans les années 45-50, du Ciné-club et des JICA, et des travaux de Dumazedier. Cet ancrage dans l'histoire d'Annecy doit être noté. Ensuite il fait état de l'attention que porte Catherine Tasca, chef du bureau des maisons de la culture au Ministère, à la création d'AAC et son souhait de voir rapidement s'établir une convention tripartite entre AAC, la ville et le Ministère. Après un rappel des démarches engagées autour de la MJC de Novel et de son journal, le projet de statuts est examiné. Le débat qui s'ensuit met en évidence les réticences de la CGT devant la présence des comités d'entreprises dans le comité d'action culturelle : si leur présence est justifiée par les fondateurs d'AAC en raison du travail de diffusion culturelle amorcé avec eux en direction des ouvriers, par contre la CGT doute de leur représentativité par rapport aux syndicats eux-mêmes. Il est certain que la conquête de certains comités d'entreprises par la jeune CFDT, entre autres celui de *Gillette*, avive les craintes de la CGT quant à sa position dans la ville. Cette opposition est doublée d'une interrogation quant à la laïcité de la CFDT, soulevée par la FOL et les parents d'élèves. Enfin, l'intervention du ministère sur la nomination du directeur, prévue par les statuts, suscite des critiques au nom de l'indépendance de l'association.

Les statuts eux-mêmes présentent plusieurs caractéristiques : tout d'abord, ils laissent une place importante aux associations et à leurs membres en premier lieu, à des membres associés (syndicats, comités d'entreprises) en second lieu, conformément au modèle cogestionnaire en vigueur dans le domaine socioculturel. Ce point provoque une divergence avec le ministère des affaires culturelles qui souhaite alors se démarquer fortement de

³⁵⁴ Registre des délibérations du Conseil Municipal d'Annecy, AMA, cote 11 W 16.

³⁵⁵ Entre Charles Bosson, Pierre Jacquier, Georges Grandchamp, Daniel Sonzini et Pierre Patel, comme nous l'a précisé Daniel Sonzini (entretien enregistré du 15 janvier 2003).

³⁵⁶ AMA, archives AAC, boîte 7.

ce modèle ; même si la période n'est plus aux maisons de la culture³⁵⁷, mais plutôt aux centres d'action culturelle (les CAC) avec une ambition plus modeste, la rue de Valois garde une position cardinale, constante depuis Malraux, à savoir la prépondérance du directeur agréé par l'administration centrale dans l'élaboration et la conduite des projets culturels, le rejet de ce que le Ministère considérait comme des particularismes exprimés par les associations locales revendiquant une partie du pouvoir de décision, à l'encontre de la vision universaliste qui fondait la doctrine ministérielle. En ce sens, Annecy représente une entorse tolérée, puis justifiée, à la doctrine, comme le rappelle Philippe Urfalino dans son étude "*les maisons de la culture : la fin de l'exemplarité*"³⁵⁸. Quelques années plus tard, Jean-Pierre Würtz, chargé de mission à la Direction du Développement culturel, livrant un rapport d'évaluation sur l'association Annecy Action Culturelle, rappellera que la première phase d'AAC fut "socioculturelle"³⁵⁹.

On le voit, autour de la composition de l'association et de ses instances de décision, se noue un ensemble complexe d'oppositions : du côté associatif local, il y a une revendication de représentativité, de démocratie, presque exclusive de la participation des pouvoirs publics locaux ou nationaux dans certains cas ; pour la municipalité, la volonté de contrôler le développement du projet s'appuie sur une pluralité de composantes susceptibles de neutraliser les éléments les plus activistes ; quant au Ministère, il est soucieux de maintenir une certaine orthodoxie dans les projets qu'il soutient, afin de préserver les conditions qu'il estime nécessaires à la qualité de l'action culturelle : le directeur est celui qui garantit cette qualité. A l'évidence, la situation annécienne sort quelque peu du cadre défini à Paris. Mais surtout, l'enjeu autour des nouveaux statuts rompt l'équilibre institutionnel trouvé dans la phase précédente, qui garantissait une relative stabilité politique..

Cependant au sein des associations et autres institutions associées à ce mouvement, les positions sont loin d'être communes. Les facteurs de différenciation tiennent d'une part à la professionnalisation de certaines, très marquée dans les MJC et au Logis, d'autre part à la force d'un projet culturel spécifique, comme c'est le cas de l'AJA, du Ciné-club, toujours représentatif malgré son désaccord. Par ailleurs les prises de position plus politiques de la FOL, des syndicats, et de la CGT en particulier, forment un contrepoint que les élections municipales de 1971 renforcent. Quant aux comités d'entreprises, certains se situent plus en demandeurs de services culturels³⁶⁰ que comme promoteurs, tout en assurant à la constitution d'AAC un caractère populaire et ouvrier qui fait consensus : revendiqué par beaucoup (période post-soixante huit oblige), il semble garantir la dimension démocratique de l'entreprise ; pour les professionnels elle représente l'accès potentiel au "non-public" tant recherché ; elle garantit aussi le pluralisme auquel la mairie tient fort. Il faut donc

³⁵⁷ Rappelons la formule de Jacques Duhamel, rapportée par Philippe Urfalino, qui indique suffisamment cette ambition revue à la baisse : "*Je me permettrai une comparaison qui précise ma pensée : à coté des cathédrales, il faut des églises ; de même, s'il est vrai que la maison de la culture a fait ses preuves, elle n'épuise pas tous les niveaux de l'animation, qui doit être aussi, de nos jours, plus diffuse et somme toute plus modeste.*" , *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-73*, La Documentation française, Paris, 1995. p. 305

³⁵⁸ *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel*, op. cit., p.327.

³⁵⁹ Jean Pierre Würtz, rapport de mission d'évaluation : *Annecy Action Culturelle, Centre d'Action Culturelle de la région annécienne du 21 au 26 février 1983*. (archives d'AAC, archives municipales d'Annecy, boîte 35)

³⁶⁰ Ceci ressort très nettement du compte-rendu de l'une des réunions de préparation des structures d'AAC : "*Il ressort que les comités d'entreprises sont surtout intéressés par les réalisations futures d'AAC, surtout au point de vue formation des jeunes, et se sentent, à regret, vocation de consommateurs*" . Projet de compte-rendu de la commission 'structures' tenue à Annecy Action Culturelle le 8 octobre 1970. AMA, archives AAC, boîte 1.

noter à ce moment une dissociation nette entre les associations très professionnalisées, engagées dans une action de quasi-service public, et les deux associations fonctionnant sur le bénévolat et porteuses de projets culturels très spécifiés

Un autre aspect caractérise cette phase, à savoir une forme de nationalisation du débat. Cette nationalisation tient à plusieurs éléments. Tout d'abord les contacts suivis avec le Ministère, en particulier Catherine Tasca alors en charge du bureau des maisons de la culture³⁶¹, inscrivent la création d'AAC dans une perspective de Centre d'Action Culturelle, les CAC nouvellement mis en place par le ministre Duhamel, avec toutes les implications de cette inscription : subventions nationales bien entendu, mais en contrepartie nécessité de développer une action multiple, aussi bien dans le domaine de la diffusion que de la création, essentiellement théâtrale à ce moment. Il est certain que les contacts établis avec les milieux de la création par Daniel Sonzini avant son arrivée à Annecy, puis lors de son action à Novel et lors de ses rencontres avec les représentants du Ministère contribuent à ouvrir très fortement les perspectives dans ce domaine. Un autre élément réside dans la proximité de Grenoble qui fait alors figure de ville pionnière en matière de culture et de démocratie locale. Jean-Pierre Laurent, l'ancien conservateur du musée-château, alors en poste au Musée dauphinois à Grenoble, organise une journée de découverte à Grenoble pour les élus annéciens qui visitent à cette occasion la maison de la culture, les centres sociaux, les musées et la bibliothèque. Le compte-rendu de cette journée de juin 1971 figure dans les travaux de la commission municipale des affaires culturelles³⁶². On ne peut pas dire que les élus formulent des résolutions fermes à la suite de cette rencontre ; cependant la volonté de l'équipe grenobloise de mener une politique culturelle globale est soulignée, de même que la concertation entre tous les responsables lors d'un "concile" annuel. Cependant, le coût de cette politique est mis en exergue : *" En 6 ans Grenoble a investi dans le domaine culturel un peu plus de 5 milliards d'anciens francs, le budget culturel a été multiplié par 3 ; 200 postes ont été créés pour l'action culturelle, dont 70 postes d'animateurs "*.

A la suite également de cette journée grenobloise, Daniel Sonzini, le directeur d'AAC, est sollicité par l'équipe grenobloise pour jumeler, à la demande du Ministère, les initiatives annéciennes à celle de Grenoble dans le cadre du tout nouveau Fonds d'intervention culturelle (FIC), demande qu'il présente à la commission du 8 février 1972. Enfin Guy Brajot, le Directeur du Théâtre, des Maisons de la Culture et des Lettres au Ministère, rend visite à Annecy les 16 et 17 décembre 1971 afin de se rendre compte de l'avancement du projet culturel porté par AAC : à cette occasion, il s'engage à reconnaître AAC comme un centre d'action culturelle et à le financer en tant que tel sur le budget 1973. Il souligne également la nécessité de construire une salle de théâtre de 1 000 places, dont le financement à 50 % serait couvert par le ministère, à la condition expresse que la gestion en fût confiée à AAC³⁶³. Il revient également sur le projet de Conservatoire du cinéma d'animation, qu'il pourrait soutenir financièrement si les activités de diffusion et de création y étaient assurées.

Le lancement officiel d'Annecy Action Culturelle au début de l'année 1971 provoque donc à la fois une accélération de son entrée dans les dispositifs mis en place par le ministère des affaires culturelles, ainsi qu'une implication obligée de la ville d'Annecy dans ces politiques, au risque de remettre en cause ce qu'elle a accordé par sa convention avec AAC. Il s'agit là d'un processus en rupture avec ce qui avait été la position municipale

³⁶¹ Daniel Sonzini nous avait précisé qu'à ce moment là " AAC ne se serait pas fait sans le ministère de la Culture " (entretien enregistré du 15 janvier 2003).

³⁶² AMA, 2 mi 390, séance du 1^{er} septembre 1971.

³⁶³ AMA, commission des affaires culturelles, 2 Mi 233, séance du 8 février 1972

jusqu'alors, faite à la fois de réticences à arrêter des choix précis en matière d'activités culturelles, de prudence pour prendre des engagements clairs sur le plan budgétaire en ce domaine. La liberté qu'elle souhaitait laisser aux acteurs pour définir eux-mêmes leur action, tout en restant en retrait, ne suffit plus. Il lui faut entrer désormais dans un schéma nouveau, qui tend à s'institutionnaliser fortement, avec des règles de financements croisés qu'elle ne maîtrise plus totalement, avec des obligations en matière d'activités qu'elle ne peut plus différer au motif de la taille de la ville, avec un jeu d'acteurs forcément plus complexe, et surtout incontournable au travers d'AAC et des relations avec le ministère des Affaires Culturelles. Enfin, l'impulsion donnée à l'action culturelle par la naissance d'AAC et la perspective de la reconnaissance ministérielle, et les moyens attendus, vont permettre à de nombreuses attentes de s'exprimer, parmi les associations, parmi les professionnels, avec une conflictualité rendue inévitable en raison des différences que nous soulignons plus haut.

Il s'agit donc d'une rupture de l'équilibre que la municipalité avait réussi à établir, et qui assurait un ordre relatif au plan local : équilibre dans un système de cogestion qui donnait sa cohérence à l'action municipale ; équilibre d'un autre côté avec les politiques nationales dans le jeu paradoxal que nous avons souligné. L'évitement par la municipalité de l'inscription de sa politique dans une dimension nationale ne tient plus. Le dispositif local de gouvernement de la culture, fondé sur une intégration des acteurs dans un agencement institutionnel bien maîtrisé, et reconduit à l'ouverture de chaque nouvel équipement, avait jusqu'alors permis de contourner la question des valeurs en faisant du mode de fonctionnement la valeur elle-même.

B) L'irruption de la contre-culture

Les enjeux autour de la constitution d'Annecy Action Culturelle ne portent pas seulement sur le problème des statuts et les rapports avec les pouvoirs publics, locaux ou nationaux. Ils concernent aussi la finalité de cette structure et le sens de l'action culturelle. Certaines associations sont déjà porteuses d'un projet spécifique, et attendent d'AAC un appui pour leur développement, notamment pour obtenir un soutien plus important de la mairie. C'est le cas du Ciné-club de Georges Gondran, qui, depuis 1960, porte les Journées internationales du cinéma d'animation (JICA) et souhaiterait obtenir les moyens de leur donner une envergure plus large, notamment en direction du public, et non plus seulement des professionnels. C'est aussi le cas d'Annecy Jazz Action, qui, dans sa défense de la musique de jazz à Annecy, multiplie les concerts avec un souci d'ouverture aux tendances nouvelles, free jazz, mais aussi rock, blues. Enfin, les initiatives que Daniel Sonzini avait prises à la MJC de Novel pour ouvrir Annecy à de nouvelles troupes de théâtre jettent les premières bases de l'action propre d'AAC, et ceci d'autant plus que le théâtre demeure une des priorités du ministère des affaires culturelles en matière de création.

Nous avons souligné plus haut combien la création d'AAC avait agi comme un accélérateur pour faire entrer Annecy dans les politiques publiques mises en place au niveau national dans le domaine culturel, malgré les réticences de la ville. La perspective de soutien qu'elle ouvre dans le milieu local à tous ceux qui aspirent à une culture inscrite dans les courants issus de mai 68 agit comme un puissant facteur de cristallisation, donnant ainsi naissance à un large mouvement de contestation de l'ordre établi localement, mettant à mal la gestion mesurée de la municipalité, en contradiction avec l'analyse rationnelle des besoins et la planification des équipements comme réponse politique. Si la municipalité n'a jamais voulu s'immiscer dans les choix artistiques des associations, au nom de la liberté

et du pluralisme, cette neutralité est bousculée dans ce début des années 70 par ce qu'il faut bien appeler une irruption du débat esthétique dans la ville, porteur d'une contestation politique et de désordres.

Annecy jazz action, la culture comme subversion

Nous avons présenté plus haut la naissance d'Annecy Jazz Action (AJA) dans le contexte annécien des années 1967-1969, avec comme manifeste deux concerts qui ont laissé une trace forte dans la ville : le concert inaugural du violoniste Jean Luc Ponty en 1967, qui marque l'engagement de l'association dans le soutien aux formes de musiques les plus modernes, en rupture avec les stéréotypes du jazz ; Jean Luc Ponty, devenu un des leaders du renouvellement du jazz apporte dès lors un soutien fidèle à AJA, aussi bien par une présence régulière à Annecy pour des concerts, que pour inciter des musiciens à venir jouer. Jean Luc Ponty est d'ailleurs président d'honneur d'AJA de 1969 à 1975³⁶⁴, et apporte à l'association un écho national. Le concert de Sun Râ et son Solar Arkestra, le 16 novembre 1971, a lieu sur la scène de la salle Chatenoud, un hall de la foire-exposition transformé en salle de concert dans l'attente de la salle de 2000 places réclamée par beaucoup³⁶⁵. Ce concert, qui rassemble 1400 personnes, apparaît comme un signe de ralliement pour tous ceux qui contestent les valeurs établies³⁶⁶. Il laisse dans les esprits une trace aussi forte que la mise en scène d'*Ubu Roi* par Gabriel Monnet en 1955 au château³⁶⁷ et situe l'ambition culturelle dans une perspective on ne peut plus opposée à celle des beaux-arts traditionnels. Ceci provoque un début de rupture entre AAC et les associations locales vouées à la promotion de la musique, classique essentiellement³⁶⁸. Dès lors AJA devient un mouvement central à Annecy, peu structuré sur le plan institutionnel, largement porté par son fondateur Michel Carvallo³⁶⁹, y compris financièrement, et dont la renommée s'accroît rapidement bien au-delà de l'agglomération, notamment par le biais de la presse de la contre-culture, *Charlie-hebdo*, *Actuel*, *La Gueule Ouverte*, au plan national, *Guignol* à Lyon. Les concerts s'organisent d'abord dans les locaux du Logis, le foyer d'accueil de jeunes, dont les éducateurs sont parmi les premiers adeptes. Par la suite, AJA négocie le droit d'occuper pendant un temps les locaux d'un restaurant situé à Annecy-le-Vieux, à proximité de la ville, *le Poulet à Gogo*, et d'y organiser des concerts avec des jazzmen réputés, que l'activité débordante de Michel Carvallo et ses amis, et la réputation grandissante

³⁶⁴ L'ensemble des éléments concernant AJA sont tirés du mémoire d'Olivier Roueff, *Le Jazz et l'action culturelle. Enquête sur Annecy Jazz Action (1969-1975)*, EHESS Marseille, Paris 1997. A part ce travail, Annecy Jazz Action n'a donné lieu à aucune autre publication, alors même que de nombreux acteurs citent l'action de ce groupe comme un moment particulièrement fort de l'histoire culturelle annécienne.

³⁶⁵ Salle qui demeure encore à l'heure actuelle la seule à même d'accueillir les concerts et spectacles de grande ampleur, dans les conditions techniques d'un hall de foire.

³⁶⁶ Gil Delannoi a retracé les enjeux de cette contre-culture et de l'importance de la musique, du free-jazz en particulier durant ces années post 68, " Où menèrent les expériences de l'aventure contre-culturelle ", dans *Les années utopiques, 1968-1978*, Paris, La Découverte, 1990, p. 112 et suiv.

³⁶⁷ La « gidouille » du Père Ubu d'Alfred Jarry servira d'ailleurs de logo sur les cartes d'adhésion au Groupe d'Action Théâtrale (GAT).

³⁶⁸ Cette manifestation est revendiquée par la direction d'AAC dans le rapport d'activités présenté à l'assemblée générale du 11 avril 1972 comme un manifeste de l'entrée d'AAC dans la diffusion culturelle. Archives d'AAC, AMA, boîte 11.

³⁶⁹ Michel Carvallo a publié en mai 2007 un livre de souvenirs sur cette période, ainsi qu'un DVD présentant de nombreux documents : Michel Carvallo, *Panique à l'Impérial Palace. Chroniques de l'agitation culturelle. 1968-1975*, Annecy, éditions Asile, 2007. Nous n'avons pu prendre en compte cet ouvrage dans nos travaux en raison de sa date de publication ; néanmoins un premier examen rapide ne contredit en aucun cas l'analyse que nous faisons du mouvement AJA à la suite d'Olivier Roueff.

de l'association dans la presse nationale attirent à Annecy. Puis les manifestations se déplacent au théâtre pour les plus importantes ou encore à la toute nouvelle maison de l'enfance-MJC des Teppes. La revendication politique de l'association, au travers de la musique de jazz, et du *free jazz* en particulier, est sans ambiguïté : dans une publication ronéotypée, et illustrée de dessins humoristiques, une interview donnée par Michel Portal au journal *Le Monde* le 6 juillet 1972 est reproduite ; celui-ci déclare à Lucien Malson : " *Quand je monte sur scène, pour 'pousser le cri', il arrive que je pense à lui [son père tué par les fascistes en Espagne], et que je veuille mettre en l'air un ordre esthétique acoquiné -du dehors évidemment- à l'ordre moral. Mais je me plais aussi au jazz parce que c'est la liberté retrouvée pour elle-même.*"³⁷⁰

AJA devient rapidement, en raison de son activité et de la mobilisation qu'elle provoque, un acteur incontournable à Annecy, incontournable mais aussi insaisissable et incontrôlable pour ceux qui souhaiteraient inscrire le développement culturel dans une vision planifiée et organisée de la politique locale.

L'association organise des soirées communes avec le Ciné-club et le Théâtre Eclaté, donne naissance à des orchestres qui deviennent rapidement professionnels, l'X-Tet et Dharma, échange avec les jazz-clubs de la région, noue des liens avec d'autres associations inscrites dans le même mouvement, produit des feuilles d'informations sur le modèle alors nouveau des *fanzines*³⁷¹ qui recensent aussi bien des petites annonces que des dates de concerts, des offres alternatives que des protestations écologiques, le tout avec un ton irrévérencieux bien dans l'air du temps, porté par les publications citées ci-dessus. Les initiatives d'AJA débordent rapidement le cadre de la promotion d'une musique plus libre, pour soutenir par exemple les efforts du Ciné-club qui tente de faire des Journées internationales du cinéma d'animation le grand rendez-vous bisannuel des réalisateurs de films d'animation, alors cantonnés dans un cercle certes international, mais très restreint et sans grande audience dans le public³⁷². AJA soutient également tout de suite le Théâtre Eclaté d'Alain Françon dans son entreprise de théâtre politique, en rupture avec les conventions du spectacle « bourgeois ». Enfin AJA devient le lieu de rencontre et de soutien des jeunes artistes annéciens.

Ainsi, la création de "*Rezo Zero, premier circuit d'action culturelle parallèle en France*"³⁷³ est-elle annoncée dans une publication de 1973, intitulée *Chronologie parallèle*, qui inscrit l'initiative dans le droit fil de mouvements de contestation du XXe siècle : surréalisme, jazz, presse *underground* américaine, révolution cubaine, révoltes étudiantes, opposition à la guerre du Vietnam, musique rock et pop, mouvement hippie, black power, mouvement de libération des femmes, etc... Le manifeste ne cache rien des intentions provocatrices du groupement.

Toutes ces prises de positions résolument hostiles à l'ordre établi sont relayées au niveau national par la presse alternative, et débordent largement le cadre de la musique. Le paroxysme de cette confrontation à l'ordre établi culmine certainement à l'automne 1973,

³⁷⁰ Document figurant dans un ensemble de publications d'AJA mis à notre disposition par Marc Rougerie.

³⁷¹ Un prototype n°00 du journal d'AJA s'intitule *L'ectoplasme* (sic) fin 1973 (prêt Marc Rougerie).

³⁷² Sur ce point, le mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine de Stéphanie Champlong, *La place du festival international du cinéma d'animation dans la politique culturelle d'Annecy*, Université Pierre Mendès-France, Grenoble II, 2000, met en évidence que le public de ce festival est jusqu'à la fin des années 70 essentiellement professionnel, et encore limité par le fait que le film d'animation est d'audience assez restreinte dans les milieux du cinéma. p.35 et suiv.

³⁷³ Feuille de format 21x29,7, ronéotypée (prêt de Marc Rougerie).

lorsque AJA et le Théâtre Eclaté, logés provisoirement par la ville dans des locaux qui doivent être démolis sur le Clos Bonlieu, refusent d'évacuer et suscitent des manifestations de soutien contre ce qu'ils considèrent comme une expulsion : le 27 septembre, le maire d'Annecy en personne, ceint de son écharpe tricolore, doit signifier aux responsables, devant les Compagnies Républicaines de Sécurité et des Gardes Mobiles, l'ordre de libérer les lieux, avant démolition. Si l'évacuation se fait sans violence, par contre le retentissement de l'affaire est relativement important, en raison de la renommée de l'action des deux associations concernées³⁷⁴. L'hebdomadaire *Charlie-Hebdo* consacre une double page à la situation annécienne, sous le crayon du dessinateur Cabu, intitulée *Annecy l'enculturée*³⁷⁵, dans laquelle la municipalité est raillée pour son conformisme bourgeois, et AAC dénoncée comme une entreprise culturelle " *au service d'elle-même, avec ses structures, sa bureaucratie, son budget de fonctionnement, et puis dans une petite ville on voit souvent les mêmes au conseil municipal et à l'AAC* ". (p.8) Si l'écho de l'affrontement entre AJA et la municipalité trouve place dans un journal certes situé à la marge de l'échiquier politique, mais dont l'audience est alors non négligeable parmi les jeunes avant son interdiction par le ministère de l'Intérieur, les conséquences locales sont loin d'être négligeables. La tension va s'accroître au sein du milieu culturel et politique annécien, et ceci d'autant plus qu'AJA réagit en démultipliant son action : la création du Collectif des anciens du conservatoire d'Annecy, le *CACA (sic)*, est à l'évidence une réponse par la dérision et la dénonciation ; la participation au *Rézo Zéro*, avec 14 autres associations de toute la France en vue de créer une " free fédération " vise à ouvrir la situation annécienne sur le territoire national ; enfin la mise en place du collectif *Bizz'Art* tend à sortir du cadre strictement musical, sur le plan artistique pour s'ouvrir à l'audiovisuel et aux arts graphiques. De même, pour prolonger les efforts du Ciné-club et diffuser des films expérimentaux, AJA crée une association *L'écran des pingres*³⁷⁶.

AJA, en butte à l'hostilité des pouvoirs publics annéciens, choisit délibérément d'accroître une ouverture nationale de son action, de politiser ses choix esthétiques, et de se lancer dans la provocation. Plus tard, en décembre 1974, dans une lettre ouverte à Joffre Dumazedier citée par Olivier Roueff, les responsables d'AJA dénoncent l'utilisation qu'aurait fait le sociologue de l'aventure AJA pour justifier sa théorie d'un pouvoir culturel pluraliste, capable de rassembler les intérêts du petit commerce (*le Poulet à Gogo*) et d'une association (AJA) pour promouvoir les nouvelles formes de musique dans de nouveaux cadres ; la réponse est cinglante : " *Et tu demandes aux pouvoirs publics d'aider le petit commerce/animateur ? ? ! Alors qu'aujourd'hui on va peut être fermer boutique parce que les pouvoirs publics ne nous laissent même pas fonctionner. Parce que la Culture c'est la Subversion...* " ³⁷⁷

L'aventure de Annecy Jazz Action s'éteint progressivement, entre autres avec le départ définitif du fondateur et animateur Michel Carvallo pour Avignon à la fin de l'année 1974. Une

³⁷⁴ Cet incident tout à fait inédit à Annecy est évoqué au conseil d'action culturelle d'AAC le lendemain et donne lieu à des échanges très vifs quant à l'opportunité de condamner la mairie ; les hésitations devant une telle prise de position provoquent deux démissions, dont celle du représentant du ministère de la jeunesse et des sports, Gilbert Renault. Archives d'AAC, AMA, boîte 15.

³⁷⁵ *Charlie-Hebdo*, n°155, du lundi 5 novembre 1973.

³⁷⁶ dénomination faisant allusion à la technique de l'écran d'épingles du réalisateur de films d'animation russe Alexeïeff, alors grande figure des JICA, qu'AJA soutenait très fortement en raison des recherches formelles menées par les réalisateurs, et de leur caractère très cosmopolite.

³⁷⁷ Olivier Roueff, op.cit., en annexe.

nouvelle association, Annecy MédiAction, est fondée pour poursuivre ce travail de diffusion des musiques modernes et de soutien aux créateurs se situant dans les courants alternatifs.

Olivier Roueff, suivant les analyses de Howard Becker relatives aux *Mondes de l'art*, fait ressortir quatre processus dans le développement de ce groupement : une inscription dans le secteur de l'animation culturelle, puis dans la contre-culture ; une nationalisation du débat autour des enjeux artistiques ; enfin une politisation de son action. C'est bien en ce sens que la création et le développement de l'action d'AJA représente une rupture dans la construction d'une politique culturelle à Annecy : la critique portée par AJA n'est pas seulement une revendication de moyens, une dénonciation de l'insuffisance des pouvoirs publics, encore que ce thème ait été fort présent dans les prises de position d'AJA ; c'est aussi et surtout une critique contre les pouvoirs établis, contre l'institutionnalisation d'AAC, contre une conception de la culture dans laquelle l'argent sert à payer " une bureaucratie " et non pas à organiser des concerts.

La montée en puissance d'AAC suscite et renforce la radicalisation d'AJA. Enfin, un point majeur doit être souligné : le refus de l'institutionnalisation. AJA n'a pas de permanent, fonctionne sur un mode très volontaire, et les quelques subsides obtenus de la mairie sont réinvestis dans les actions : les dettes d'AJA demeurent pour la commission des affaires culturelles un sujet d'indignation comme en témoigne sa réunion du 25 mai 1971³⁷⁸, qui doit examiner le problème des factures qu'AJA n'a pas réglées à AAC. Sur le point de l'institutionnalisation et de la professionnalisation de l'action, AJA se retrouve souvent en accord avec le Ciné-club qui depuis longtemps fonctionne sur le même modèle, reposant largement sur l'engagement volontaire de quelques uns, à rebours des associations de cogestion. Enfin, AJA trouve avec l'arrivée du Théâtre Eclaté d'Alain Françon à Annecy un allié politique, porteur également d'un projet de subversion de l'ordre bourgeois par le biais d'une esthétique elle-même révolutionnaire. La jonction opérée entre les deux groupes introduit dans la ville une charge critique assez violente, inconnue jusqu'alors.

Le théâtre éclate contre les beaux-arts

L'arrivée à Annecy d'Alain Françon et de ses comédiens date en réalité des premières années de la MJC de Novel. Daniel Sonzini avait invité dans sa MJC, avec d'autres jeunes troupes, cet homme de théâtre passé par la Comédie de Saint Etienne de Jean Dasté, dont le souvenir des tournées à Annecy, à l'époque glorieuse des années d'après guerre et de la décentralisation théâtrale, était encore vivant parmi les anciens de Peuple et Culture et du Groupe d'Action Théâtrale. Avec sa troupe, dénommée alors le Théâtre d'essai Kersaki, Alain Françon montait des pièces de Ionesco et Obaldia.

Mais le jeune homme qui arrive avec ses quatre comédiens n'est pas le simple continuateur du travail de diffusion des œuvres classiques ou contemporaines, inscrit dans ce qui apparaît alors comme un modèle spécifiquement français dans le domaine culturel : un théâtre public subventionné, sous la responsabilité de metteurs en scène choisis par le ministère des affaires culturelles³⁷⁹. Alain Françon et ses camarades s'inscrivent dans une perspective tout à fait différente, éminemment politique, qui se situe dans la logique

³⁷⁸ AMA, 2 mi 390.

³⁷⁹ Philippe Urfalino a appelé cette construction " *les privilèges du théâtre* " en s'appuyant sur le fait que les troupes de la décentralisation théâtrale étaient la clef du fonctionnement des maisons de la culture, pour des raisons esthétiques, en raison de la force intrinsèque attribuée à la représentation dramatique, mais aussi plus prosaïquement pour des motifs budgétaires qui permettaient de faire d'une pierre deux coups : occuper centralement les maisons de la culture et " placer " les troupes. Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, p.185 et suiv.

d'extrême gauche de la dénonciation, avec une esthétique qui emprunte plutôt à la troupe alors d'avant-garde du *Bread and Puppet Theater*, avec ses grosses têtes, ses défilés et la dérision comme arme, qu'à la distanciation brechtienne ou à la tradition du théâtre politique telle qu'elle s'était établie en France³⁸⁰.

Le lancement d'Annecy Action Culturelle impliquait, nous l'avons vu, aussi bien pour les acteurs à l'origine de sa mise en route que pour les représentants du ministère, un volet création complétant les actions de diffusion et de formation. Dès le mois de septembre 1971, Daniel Sonzini et les animateurs de la nouvelle structure invitent Alain Françon à venir créer une pièce à Annecy. Le choix du metteur en scène se porte alors sur un sujet de l'actualité récente, le procès tenu en décembre 1970 contre des militants basques par le pouvoir franquiste, procès qui se solda par des condamnations à mort, et qui souleva une grande émotion en Europe et mobilisa très largement la gauche, et bien sûr l'extrême gauche. A partir du livre de l'avocate Gisèle Halimi³⁸¹, *Le procès de Burgos*, Alain Françon entreprend de monter une pièce de dénonciation du pouvoir franquiste, du rôle de l'Eglise et du capitalisme. Ce sera *la Farce de Burgos*, donnée au printemps 1972³⁸². Une parade précédant le spectacle a lieu dans les rues d'Annecy, avec des grosses têtes et des saynètes tournant en dérision les généraux et les hommes d'Eglise³⁸³. La pièce est à l'avenant. Les intentions du metteur en scène sont on ne peut plus explicites, et sa position politique évidente. Ainsi, Gilles Sandoz, le critique de l'hebdomadaire de gauche *Politique Hebdo*, rend-il compte de cette pièce : " *Ce jeu de théâtre, de bout en bout, est magistralement conduit, démontant les mécanismes, mettant à nu le sens des faits, jouant sur la dérision et jamais sur le pathétique, dévoilant l'histoire avec une lucidité rigoureuse : travail d'artisans inspirés, maniant les praticables, les piques, les mains géantes, les têtes en polystyrène, et les autres objets-signes de la mascarade, avec la même résolution obstinée, la même conviction solide qui semble animer, politiquement, les acteurs militants. Spectacle d'artisans révolutionnaires sûrs de leur combat, et sûrs de leur métier, voilà, en matière de théâtre politique un travail qui n'est pas loin d'être exemplaire.* "³⁸⁴. Cette production agit comme un révélateur et suscite un ensemble de réactions dans la ville, réactions qui redistribuent les positions de chacun des acteurs.

La ville tout d'abord est saisie d'une demande de subvention du Théâtre Eclaté, dans le cadre du volet création d'AAC en voie d'être reconnue centre d'action culturelle par le ministère des affaires culturelles ; ces deux structures sont liées par un contrat d'un an.

³⁸⁰ Patricia Devaux note qu'en France, par un concours de circonstances tout à fait spécifique, la tradition du théâtre politique a emprunté des formes en réalité classiques, puisées à des sources presque exclusivement françaises, venant d'une inscription très large des metteurs en scène subventionnés dans une optique réaliste, avec une volonté pédagogique manifeste. Patricia Devaux nomme cette forme " *un réalisme socialiste à la française* ". Patricia Devaux, " Le théâtre, scène politique de la Libération à la Guerre Froide ", *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, Paris, n° 8, 1998.

³⁸¹ Il faut rappeler qu'à cette période, Gisèle Halimi est en outre une des figures de proue de la mobilisation en faveur de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, avec le mouvement *Choisir*, qui trouvera son débouché législatif dans la loi proposée par Simone Veil et votée en janvier 1975. L'auteur du texte de référence de la pièce est donc doublement marqué quant à son engagement contre la société traditionnelle.

³⁸² Sur les créations du Théâtre Eclaté dans sa période annécienne nous disposons d'un document réalisé par Le Centre d'Action Culturelle Bonlieu en 1987, *Une aventure artistique : Le Théâtre Eclaté d'Annecy et sa collaboration avec le Centre d'Action Culturelle*, Annecy, 1987.

³⁸³ Les images des parades du Théâtre Eclaté à l'occasion de ses créations en 1972, et notamment les grosses têtes, ont été reproduites dans une publication des Musées de l'Agglomération d'Annecy, *Théâtres dans la cité*, Annecy, 2005.

³⁸⁴ Cité dans le document référencé plus haut.

La commission des affaires culturelles du 24 octobre 1972³⁸⁵ examine donc les demandes d'Alain Françon pour la poursuite de l'action de sa troupe : mise à disposition d'un local de travail (répétitions, construction et stockage de décors) ; financement permettant le fonctionnement de la troupe dont les recettes d'entrées couvrent à peine les frais de tournée ; engagement pour les trois années à venir, seule perspective pour garantir le projet artistique, avec un complément pour assurer la fin de l'année 1973. La commission s'engage à fournir le local et les moyens techniques de travail pour l'année en cours ; par contre, en ce qui concerne l'avenir, l'avis est on ne peut plus catégorique :

“ Il s’agit de savoir s’il est possible et souhaitable que le Théâtre Eclaté aille jusqu’au bout de son entreprise. La ville a toujours considéré qu’elle n’avait pas la dimension ni les ressources suffisantes pour entretenir une troupe de théâtre professionnelle dont les retombées sur la ville, mis à part un certain lustre, étaient bien faibles et qu’on pouvait pour le même prix acheter beaucoup de spectacles plus variés. L’argument porte moins dans le cas présent que pour une troupe professionnelle classique en raison de l’objectif prioritaire d’animation à la base qui a déterminé la décision d’AAC. Par contre cette animation à la base pose d’autres problèmes : elle s’affirme de plus en plus comme très orientée politiquement. Elle est soutenue par des groupes et des partis qui s’y intéressent dans la mesure où elle peut créer une plate-forme d’opposition et non pour sa valeur culturelle (comme le montre la composition du comité de soutien au Théâtre Eclaté). Elle s’attaque de plus en plus aux institutions culturelles établies, tout en essayant de les exploiter, par une tactique de subversion plus ou moins consciente (voir le rapport de l’unité enfants et son commentaire). On sait bien que la vie culturelle est faite de mises en question, de tensions plus ou moins “ fécondes ”, de conflits qui obligent à progresser. Mais AAC est une institution bien trop jeune pour qu’elle ait besoin déjà d’être rajeunie, trop fragile pour qu’on l’attaque de l’intérieur et de l’extérieur, trop coûteuse pour que la ville paie en plus ses démolisseurs. La commission estime donc que la ville ne peut ni ne doit subventionner le Théâtre Eclaté. ”³⁸⁶

Il est vrai que l'action et l'engagement politique du Théâtre Eclaté recueillent l'adhésion de groupes qui pour des raisons très diverses se reconnaissent dans ses prises de position. Tous ceux qui autour d'Annecy Jazz Action, et dans une autre mesure le Ciné-club, soutiennent une ouverture à de nouvelles formes d'expression, aux recherches formelles, à la formulation de valeurs en rupture avec le consensus ambiant, trouvent dans le travail d'Alain Françon le point d'ancrage de leurs attentes. *Peuple et Culture* et les MJC s'engagent aussi en faveur du Théâtre Eclaté qui incarne en quelque sorte, et ravive, l'idéal de l'éducation populaire qui avait présidé à leur fondation : le développement des hommes par la culture et la formation, dans une perspective de changement social. Par ailleurs, les syndicats, d'abord simples demandeurs de spectacles, sont très directement concernés par la démarche du metteur en scène et de ses comédiens qui associent les travailleurs non seulement au montage des pièces, mais, en amont, au choix des sujets, comme c'est le cas avec les pièces suivantes, *L'exception et la règle* de Berthold Brecht, *Soldats* de Carlos Reyes, *La journée d'une infirmière* d'après Armand Gatti. Les critiques cités dans la brochure mentionnée plus haut soulignent tous, à l'occasion de ces créations, ce travail

³⁸⁵ AMA, 2 mi 233.

³⁸⁶ AMA, 2 mi 233, séance du 24 octobre 1972.

effectué avec le “ non-public ” que la prise de position des hommes de théâtre en 1968 avait mis au cœur de leur engagement³⁸⁷. Il ne fait aucun doute que les syndicats trouvent là une occasion de s’engager dans un domaine où, visiblement, ils n’avaient guère de propositions à la création d’AAC. De plus, cet engagement des comédiens auprès des travailleurs, pour des motifs essentiellement politiques nous l’avons vu, représente pour les pouvoirs publics, le ministère en particulier, un élément de légitimation tout à fait essentiel, dans une période où la vision charismatique de Malraux est quelque peu battue en brèche : le thème des inégalités culturelles devient majeur dans le débat intellectuel³⁸⁸, l’élargissement du public du théâtre à de nouveaux publics est une nécessité de politique publique³⁸⁹.

Enfin, les opposants politiques à la municipalité ne laissent pas passer l’occasion de mettre celle-ci en difficulté quant au pluralisme de principe affiché haut et fort qui supposait la liberté des créateurs : le tout nouveau Parti Socialiste, le Parti Socialiste Unifié, le Parti Communiste se retrouvent effectivement ensemble au comité de soutien, avec les syndicats, pour défendre celui qui devient le héraut de leur combat à la fois politique et culturel, et en plus dans une unité retrouvée. Même la Fédération des Œuvres Laïques, écartée du débat lors de la création d’AAC après le rejet de son contre-projet, et qui ne cessait de critiquer l’initiative, finit par prendre position pour défendre le Théâtre Eclaté contre le refus de la ville de le subventionner, avec cet argument énoncé lors de son conseil d’administration du 20 octobre 1973 : “ *La Ligue a pour but de défendre tout ce qui est opprimé* ”³⁹⁰. La FOL qui avait soutenu depuis des années *Le Libre Elan*, une troupe de théâtre animée par des militants proches d’elle, avait dû cependant se résigner à la voir disparaître, faute de moyens, la municipalité d’Annecy ayant refusé catégoriquement la proposition d’en faire l’unité de création dans la ville³⁹¹. Cette adhésion de la FOL met en évidence le large soutien dont bénéficie le Théâtre Eclaté, et, en contrepoint, l’opposition à laquelle la municipalité doit faire face. Enfin cet épisode marque l’entrée dans le débat sur la politique culturelle locale des partis ; nous avons souligné à plusieurs reprises que les responsables associatifs, bénévoles ou professionnels, maintenaient leur participation dans les différentes instances en dépit de leurs affiliations politiques. Cette crise autour du Théâtre Eclaté provoque une rupture dans ce qui formait une des bases du consensus, à savoir l’éviction du débat de la dimension partisane. Tension locale croissante autour des choix culturels, nationalisaiton du débat politique avec l’Union de la Gauche, concurrence locale accentuée entre partis et syndicats, tous ces éléments mettent à mal la forme de neutralité autour des enjeux locaux, et le pluralisme politique revendiqué par Charles Bosson.

Le Théâtre Eclaté et Annecy Jazz Action se retrouvent tous les deux dans la situation d’être porteurs d’une action culturelle novatrice, mais de contestation, en butte au pouvoir local, soutenus par un large mouvement, et surtout par les organismes, partis, syndicats

³⁸⁷ On peut noter au passage que les critiques cités dans la brochure de 1987 n’écrivent pas tous dans des journaux d’extrême gauche : ainsi Jean Jacques Lerrant du *Progrès de Lyon*, Mathieu Galley du *Quotidien de Paris*. Tous soulignent, outre l’engagement politique d’Alain Françon, la qualité de son travail dramatique.

³⁸⁸ Cf. Rémy Rieffel : “ L’après-mai, les intellectuels et la politique culturelle ”, dans *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973*, op.cit., p. 105 et suiv.

³⁸⁹ Pascale Goetschel et Emmanuelle Loyer, “ Une politique contractuelle pour les théâtres ”, dans *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel*, op. cit., p. 355 et suiv.

³⁹⁰ Archives de la FOL, conseil d’administration du 20 octobre 1973.

³⁹¹ Conseil fédéral de la FOL du 22 janvier 1972. La commission des affaires culturelles, dans sa séance du 2 novembre 1971, avait refusé le projet présenté par le Libre Elan et la FOL de préfigurer un travail de création théâtral au motif que cela faisait double emploi avec la mise sur pied d’Annecy Action Culturelle .

et associations, porteurs d'un projet politique et social clairement affiché à gauche. Le score quasi-plébiscitaire de Charles Bosson aux élections municipales de 1971 est bien dévalué par cette opposition rapidement reconstituée. Enfin, le projet de la mairie en matière de culture, explicité dans les rencontres nationales, se trouve illustré au-delà de toute espérance, tant l'activité de création et de diffusion en matière de musique et de théâtre prend l'allure d'un bouillonnement, largement incontrôlable. Il est d'ailleurs fort probable que ce moment a constitué pour nombre de responsables annéciens une expérience marquante, à la fois temps d'initiation à de nouvelles expressions artistiques, phase de formation politique lors des débats sur le devenir du théâtre, d'AAC, et bientôt de Bonlieu. Les activités d'AJA et du Théâtre Eclaté, avaient lieu aussi bien à la MJC de Novel, qu'à la toute nouvelle Maison de l'Enfance (MJC des Teppes), au foyer le Logis, dont les éducateurs amenaient les jeunes à Novel³⁹² ; les responsables syndicaux étaient engagés dans le soutien de ces activités et des créateurs. On peut dire que c'est bien à ce moment là que l'action culturelle, et sa dimension politique, atteint à Annecy une grande résonance, débordant très largement le petit cercle des professionnels en charge des équipements socio-éducatifs, pour prendre l'allure d'un débat politique très vif, bien loin du consensus revendiqué par la Municipalité. Le débat politique sur la culture prend d'autres chemins que le discours classique de l'équipement, et emprunte la voie contestataire, très en vogue alors, de la lutte anti-institutionnelle³⁹³. La rupture avec le cadre institutionnel bien défini que la municipalité et les autres acteurs lui avaient assigné jusqu'alors est manifeste, et ouvre une phase d'instabilité, de crise, c'est à dire un risque politique réel. La distribution de rôle entre les acteurs que la phase précédente avait instaurée, par le biais d'une institutionnalisation maîtrisée, est remise en cause.

Le débat politique va progressivement se centrer sur deux des éléments clefs de la politique culturelle locale : la construction du centre Bonlieu, et le devenir d'Annecy Action Culturelle. La mise en place d'une " commission Bonlieu " marque une étape dans la construction d'une politique culturelle locale, en ce sens qu'elle engage nombre d'acteurs dans une démarche de formalisation de la politique culturelle, et par voie de conséquence dans un processus d'institutionnalisation appuyé sur les deux éléments clefs que forment l'équipement central et son corollaire indispensable, la structure de gestion.

Chapitre 2 –la recherche de nouveaux repères politiques

La critique des institutions, au sens le plus large du terme, jusques et y compris l'Eglise et la morale traditionnelle, à travers par exemple le soutien des luttes pour l'IVG, secoue visiblement une société que ses édiles jugeaient bien ancrée dans une fidélité à son passé. La différence de ton entre la réponse donnée par la commission des affaires culturelles au Ministère dans sa séance du 5 octobre 1966, à propos de l'éventuelle création d'une maison de la culture, et la prise de position de la même commission, en tout cas avec les mêmes responsables, lorsqu'elle examine la demande du Théâtre Eclaté le 24 octobre 1972, marque bien l'évolution de la situation : la culture n'est plus une question que la

³⁹² Témoignage de Jean-Paul Defrance, alors chef de service éducatif du Logis (entretien non enregistré du 21 février 2003).

³⁹³ Comme le note Gil Delannoi, *Les années utopiques, 1968-1978*, op. cit., p. 77 et suiv., " Comment la sociologie connut un triomphe éphémère ".

municipalité traitera dans des conditions qu'elle se donne le temps de définir ; la culture est un problème qui manifeste, dans les concerts, sur les scènes, dans les publications et tracts, un désir de changement, un refus des conventions et de l'ordre établi, une urgence aussi qui ne peut plus s'accommoder de la prudence.

Tout d'abord la question de l'équipement culturel, posée depuis des années à travers le problème de la grande salle et jamais vraiment tranchée, devient rapidement à la fois une revendication et un point de fixation du débat politique : autour de sa définition se met en place ce que l'on a appelé la " commission Bonlieu ", une instance de réflexion et de proposition, et qui rassemble des acteurs issus de tous les milieux. Bonlieu, et par voie de conséquence la politique culturelle, tend progressivement à occuper une place centrale dans le débat politique local.

Pour autant, la municipalité doit faire face au mouvement de revendication et de contestation qui s'est créé autour d'AJA et du Théâtre Eclaté, mouvement qui commence à rassembler largement les opposants de gauche. A cet effet, elle utilise plusieurs voies : une forme de résistance passive avec les acteurs culturels les plus actifs, un jeu assez paradoxal avec le ministère de la culture, la recherche d'une solution médiane pour formaliser son action dans le domaine culturel. C'est bien le rétablissement d'un certain ordre dans le domaine culturel qui devient une priorité pour la municipalité, au risque de laisser les acteurs les plus remuants la bousculer, et de perdre ainsi une part de sa légitimité.

C'est à ce moment, vers 1973-1974, que l'on peut assister à un retour de l'histoire, celle des Glières plus particulièrement, à l'occasion de l'inauguration par Malraux d'un monument commémorant les combats de mars 1944. De même, deux événements de la vie annécienne ramènent au premier plan un groupe d'anciens militants culturels, fondateurs des Marquisats et de *Peuple et Culture*, tous liés à la Résistance, anciens des Glières pour certains. Le retour de l'histoire des Glières introduit alors une dimension qu'elle n'avait jamais eue auparavant, et joue un rôle inédit. Enfin, cette période est le temps des productions écrites sur Annecy, et sur l'action culturelle dans la ville, dont nous avons souligné l'importance en introduction à notre travail. Ces travaux et écrits forment un ensemble qui va contribuer à la notoriété de la ville, en particulier dans la communauté des sciences sociales : mais une des interrogations que suscite cette production à trait à la forme de « récit » que constitue progressivement cet ensemble, que ce soit avec les reprises successives d'éléments de seconde main, que par la construction progressive d'une image et d'une ressource politique, telle que l'envisage ClaudioM. Radaelli³⁹⁴, en particulier en établissant pour les acteurs une temporalité de l'action publique. Cette dimension nous paraît être, dans cette phase, un élément central dans les échanges politiques très tendus entre les acteurs.

L'ensemble de ces éléments, dans la période qui va de 1972 à 1975, contribue à façonner une image d'Annecy, ville culturelle, et de l'action de la municipalité, image qui va devenir une donnée politique centrale. La démission de Charles Bosson de ses fonctions de maire en 1975, et sa succession assurée par son premier adjoint André Fumex, marque alors une étape importante dans cette histoire politique.

A) Naissance d'une institution culturelle

³⁹⁴ Radaelli Claudio.M., « Logiques de pouvoir et récits dans l'Union européenne », Revue française de science politique, vol.50, n°2, avril 2000.

L'institutionnalisation du secteur socioculturel s'était mise en place autour d'une formule éprouvée et acceptée par la majorité des acteurs, la cogestion, dans un accord qui permettait à la plupart de trouver une place et un rôle satisfaisant, mais avec un évitement très net de la dimension proprement culturelle de la politique municipale. Le bouillonnement du début des années 1970 remet en débat cette forme institutionnelle et enclenche un nouveau processus de construction politique autour de l'instance de coordination en matière culturelle. La municipalité qui avait, depuis 1965, éludé la question, et réussi à mettre en place un dispositif sans centre formalisé, doit faire face, avec le problème de la grande salle, à un mouvement qui remet en cause sa position antérieure. La commission Bonlieu, chargée de définir le programme de l'équipement futur, et le débat sur les statuts, et la forme, de l'association chargée de la coordination culturelle, ouvrent une brèche dans le dispositif instauré.

La commission Bonlieu

Le bouillonnement culturel met en mouvement de nombreux groupes, certains autour de la musique, d'autres autour du cinéma ou du théâtre. Cependant, dans le droit fil de la revendication culturelle qui court depuis la fameuse lettre ouverte au maire de 1968, la question de la grande salle demeure pendante, de même que celle de la bibliothèque municipale. L'engagement du Directeur du théâtre, des maisons de la culture et des lettres, Guy Brajot, lors de sa visite en décembre 1971, renouvelé lors de rencontres à Paris tant avec le directeur d'AAC qu'avec des élus municipaux est clair : le Ministère soutiendra l'action culturelle à Annecy sous plusieurs conditions expresses. Tout d'abord ce soutien, financier bien sûr, ira à Annecy Action Culturelle qui sera reconnu comme centre d'action culturelle, un CAC, la nouvelle formule appelée à succéder aux maisons de la culture, en même temps qu'elle doit démultiplier les initiatives ; ensuite, le CAC doit avoir les moyens de développer un programme de diffusion et de création, à savoir un équipement moderne, c'est à dire une salle de 1 000 places que le Ministère s'engage à cofinancer à hauteur de 50%, tandis qu'il assurera 30% du fonctionnement ; la dernière clause de cet engagement concerne la gestion de la salle, qui doit être confiée à AAC³⁹⁵. Ainsi, la question de la grande salle, jusqu'alors traitée comme un problème local de choix entre plusieurs options que nous avons rappelées plus haut, le théâtre de verdure, une salle pour les variétés ou encore la salle des Marquisats, est-elle tranchée de manière presque irrévocable par la création d'AAC et le soutien que la municipalité lui a accordé. Une salle de 1 000 places, et des annexes, doit être construite et confiée à AAC. Par la même occasion, la bibliothèque municipale, toujours à l'étroit dans les murs de l'hôtel de ville, pourrait trouver place dans l'ensemble culturel en projet.

C'est ainsi qu'une " commission Bonlieu " se met en place à l'automne 1972. La genèse de cette commission est intéressante dans la mesure où son fonctionnement durant plus d'une année a laissé dans la mémoire des acteurs des souvenirs très forts, pour des raisons d'ailleurs opposées. Cette commission se réunit dès le début dans les locaux du foyer le Logis, qui est alors, outre un centre d'accueil de jeunes en difficultés placés par la justice, un lieu ouvert aux artistes de toutes disciplines, en raison du projet éducatif de l'établissement basé sur l'utilisation des techniques artistiques comme outil pédagogique avec un public très

³⁹⁵ Cette position est formulée de manière officielle à Annecy lors d'une rencontre entre les élus municipaux et Mme Grange, la sous-directrice du Théâtre et des Maisons de la Culture le 25 juillet 1972 : compte rendu du conseil municipal du 30 octobre 1972, AMA, volume 139 des registres de délibération, cote 11 W 16.

difficile³⁹⁶, et très certainement aussi en raison de la sensibilité des éducateurs. Enfin, il faut noter que Dumazedier, lors de ses passages à Annecy, séjournait au Logis, où il assurait avec les éducateurs l'élaboration d'une méthode pédagogique basée sur les activités de loisirs³⁹⁷.

L'un des pivots de cette commission, Jean-Paul Defrance, chef de service au foyer le Logis, a relaté cette mise en place dans un document publié en 1981, pour les dix ans d'AAC, *AAC 71-81, dix ans d'action culturelle*³⁹⁸, et le travail effectué durant un an, entre septembre 1972 et novembre 1973. Une des bases de la réflexion est fournie par l'enquête conduite par un bureau d'études, le BETECS, à la demande de la ville d'Annecy, dans le cadre du contrat "ville moyenne" en préparation avec la DATAR, dont l'un des objectifs était la revitalisation du centre ville³⁹⁹. C'est dire qu'il y a concordance entre la nécessité urbanistique de modernisation de la ville pour répondre à la croissance démographique que nous soulignons dans notre présentation, et la question de l'équipement culturel.

La commission se constitue sur l'initiative de Daniel Sonzini, le directeur d'AAC, comme une commission nouvelle de l'association. La rencontre avec Jean-Paul Defrance, formé tant dans le domaine des sciences sociales qu'artistique, semble avoir été décisive dans le lancement des travaux de la commission⁴⁰⁰.

Le Logis, qui accueille les réunions, se présente comme un lieu multi-positionné : d'une part, le personnel, en raison de sa qualification et de ses engagements antérieurs, a été retenu par l'Université de Genève pour conduire des entretiens dans le cadre de l'enquête du Conseil de l'Europe, enquête qui porte directement sur la dynamique en cours dans le domaine culturel annécien ; par ailleurs, ces mêmes éducateurs sont collectivement engagés dans ce qui apparaît comme l'aventure d'AJA et du Théâtre Eclaté, qui viennent régulièrement, nous l'avons dit, dans les locaux du Logis ; le directeur du Logis, Jean Claude Praster est, depuis l'été 1971, président de *Peuple et Culture* de Haute-Savoie ; enfin, le foyer lui-même est administré par une association d'origine confessionnelle, *Notre Dame de la Montagne*, qui rassemble des personnalités très diverses, élus du conseil municipal, commerçants, administrateurs de foyer de jeunes travailleurs. Le Logis apparaît alors comme un point de convergence acceptable par beaucoup, y compris la municipalité, qui est impliquée dans sa gestion par le biais de certains élus. Durant une année, la Commission Bonlieu apparaît donc comme un lieu d'intégration d'acteurs très divers, parfois opposés, dans l'élaboration d'un projet collectif, qui représente depuis des années une revendication, et surtout l'espoir pour beaucoup de voir facilités leurs projets en matière d'activités artistiques.

Les souvenirs exprimés par les participants, notamment dans le livre de Jean Pierre Spilmont⁴⁰¹, les analyses de Dumazedier dans son ouvrage de 1976, soulignent cette sorte

³⁹⁶ Ces éléments nous ont été fournis par Jean Paul Defrance, chef de service éducatif du Logis lors d'un entretien (non enregistré) le 21 février 2003. Il n'existe pas d'étude sur cette structure à gestion associative, transformée en établissement public départemental dans les années 90.

³⁹⁷ Nous avons signalé plus haut le fait que Dumazedier, dans une vision rétrospective de son travail, accordait une grande valeur à cette production spécifique, alors même qu'elle n'a jamais donné lieu à une publication ou à une quelconque diffusion.

³⁹⁸ *AAC 71-81, dix ans d'action culturelle*, Annecy, centre d'action culturelle, 1981.

³⁹⁹ Déjà en 1971, une exposition a lieu sur l'emplacement du Clos Bonlieu, sous une "bulle" installée par l'architecte Hausermann sur le thème Annecy 2000, pour sensibiliser et consulter les Annéciens sur le problème du devenir de la ville.

⁴⁰⁰ Témoignages de Daniel Sonzini (entretien enregistré du 14 novembre 2002).

⁴⁰¹ Jean-Pierre Spilmont, *A quoi ça sert Mozart ?*, op. cit.

de regroupement autour de l'élaboration du programme de ce qui doit être le centre culturel d'Annecy, dans ce lieu de rencontre très ouvert qu'est le Logis. Le rassemblement au début volontaire des participants est rapidement conforté par l'adhésion à la démarche du secrétaire général de la mairie, Pierre Métait, et de conseillers municipaux es qualité ; Jean Paul Defrance souligne, dans le document cité ci-dessus " *le caractère officiel/semi-officiel/officieux du déroulement des travaux* " : l'engagement rapide auprès de la commission du secrétaire général de la mairie, puis de l'architecte Jacques Lévy, du cabinet d'architecture de Maurice Novarina, déjà retenu pour la MJC des Teppes, donne rapidement une crédibilité à la production de la commission. Et ceci d'autant plus que les méthodes d'animation des séances de travail, proposées par les éducateurs, permettent à la fois une libre expression revendiquée par les participants, mais aussi une articulation avec les nécessités de formaliser le programme architectural : " *Le déroulement de la réflexion : celui-ci était le plus libre possible, nous avons éliminé, du moins jusqu'en février 73, tout processus d'autocensure ou de censure extérieure (pressions financières, politiques, etc). La technique et la recherche de constellations d'attributs : brainstorming, fut adoptée ; technique facilitant la représentation graphique des items proposés. Les voyages et les visites. Création d'une cellule de documentation traitant de l'information concernant les problèmes d'aménagement de cités nouvelles ou anciennes* "⁴⁰² . La participation progressive d'experts aux travaux de la commission permet à celle-ci de rendre en novembre 1973 un programme très élaboré comportant un centre culturel avec une salle de 1000 places, une de 300, une petite de 60 et un espace d'exposition ; les locaux nécessaires à l'administration et une agence technique de soutien aux associations doivent y trouver place. Dans l'ensemble architectural, la bibliothèque municipale occupe bien entendu la place de choix que des années de revendication ont rendue indispensable. Enfin des commerces et des bureaux doivent apporter un élément de mixité, et d'équilibre financier. Un parking souterrain vient apporter à l'ensemble des commodités que la croissance urbaine exige. La commission des affaires culturelles dans sa réunion du 20 mars 1973⁴⁰³ reçoit Daniel Sonzini, le directeur d'AAC, et le docteur Houlemare, un conseiller municipal engagé depuis longtemps sur ce projet, qui viennent exposer l'avancement des réflexions : la commission valide le travail effectué, et les choix retenus, apportant ainsi la caution des élus, qui ne sont pas officiellement membres de la commission. Le compte-rendu de la séance de la commission pointe clairement le changement d'orientation qui s'amorce alors :

" Pourquoi une salle de 1 000 places ? Déjà en 1967 M. Raison, Directeur du Théâtre, des Maisons de la culture et des Lettres à l'époque, avait fait remarquer que les divers équipements culturels existants, édifiés ou restaurés au fil des ans se trouvaient dispersés sur le terrain communal (Château, bibliothèque à la mairie, MJC de Marquisats, MJC de Novel, Théâtre-casino). Cette situation relevait à la fois de conditions historiques mais aussi d'une volonté déterminée de renforcer cette dispersion de nos équipements culturels et de favoriser l'expression d'un pluralisme culturel. Quant à l'implantation d'une maison de la culture à Annecy notre idée a toujours été de l'édifier d'une façon plus adaptée aux conditions locales, c'est à dire comme une cellule de coordination et d'animation ayant son point d'ancrage fixé près d'une bibliothèque d'un style particulièrement ouvert et dynamique. Quant à M. Brajot, successeur de M. Raison, il fit la même remarque lors de sa visite à Annecy en décembre 1971

⁴⁰² AAC 71-81, op. cit.

⁴⁰³ AMA, 2 mi 234.

et souligna la nécessité d'une salle de 1000 places en assurant la ville que son ministère participerait à 50% au financement de la construction à condition toutefois qu'elle soit intégrée au Centre d'Animation Culturelle et que la gestion soit confiée à Annecy Action Culturelle, cette institution étant reconnue comme association de préfiguration culturelle et susceptible de devenir Centre d'Action Culturelle.⁴⁰⁴

Ce qui change alors profondément, et qui est acté par la commission, c'est aussi l'intervention nouvelle dans la politique locale d'une double forme de centralité : celle du ministère de la Culture qui pèse de tout son poids, financier entre autres, pour imposer en quelque sorte ses normes d'action culturelle, repoussées depuis plusieurs années par la ville ; mais aussi la centralité de la culture dans la ville elle-même avec le projet au cœur de la ville d'un équipement lourd confié à une structure unique de gestion et d'animation. La vision que la Municipalité revendiquait jusqu'alors comme pluraliste, en fait polycentrique, se trouve bousculée par cette nouvelle perspective. La distance qu'elle avait réussi à maintenir avec une politique spécifiquement culturelle s'efface.

D'ailleurs, le document de synthèse qui rend compte du déroulement des travaux, séance par séance, de la méthodologie, des principes d'aménagement retenus⁴⁰⁵ et rédigé par Jean Paul Defrance est clairement placé sous l'égide unique d'AAC. Pour autant, le " bouclage " du programme du Clos Bonlieu par la commission Bonlieu ne signifie pas le terme de la genèse de ce projet. En effet, la ville est en pleine effervescence : la démolition par la mairie des immeubles situés sur le Clos Bonlieu à l'automne 1973, qui laisse sans abri AJA et le Théâtre Eclaté, ainsi que d'autres groupes hébergés en surnombre, suscite les manifestations que nous avons citées plus haut, et provoque une rupture encore plus franche au sein du mouvement culturel annécien. Alors que les deux groupements les plus actifs sont expulsés, AAC apparaît bien comme le futur gestionnaire de la culture à Annecy, puisque l'engagement municipal de lui confier la responsabilité du centre Bonlieu est arrêté. D'un autre côté, la construction d'un ensemble de béton dans cette parcelle située en plein centre ville, face aux grandes pelouses qui bordent le lac, soulève l'indignation de riverains qui créent *Annecy Environnement*, un groupement de défense du Clos Bonlieu en espace vert ; en réalité ce groupement est soutenu par les opposants de droite au maire d'Annecy, ceux là-mêmes qui avaient conduit une liste contre lui en 1971, et avec le concours non dissimilé du député-républicain indépendant Jean Brocard, rival déclaré de Charles Bosson depuis les élections législatives de juin 1968.

Si la commission Bonlieu représente un moment important dans le développement de la politique culturelle annécienne, c'est probablement en raison du regroupement autour du projet de construction, et ultérieurement de gestion d'un centre culturel, d'un nouvel ensemble d'acteurs, bénévoles, professionnels, élus, fonctionnaires municipaux. Le groupe d'intérêt qui se constitue alors est bien le résultat des « nombreuses transactions » dont fait état Michel Offerlé dans son manuel sur la sociologie des groupes d'intérêt⁴⁰⁶, et c'est bien ce groupe qui permet le débouché du projet Bonlieu. Si les positions de chacun vis-à-vis des choix esthétiques d'AJA ou du Théâtre Eclaté peuvent être très diverses, voire même très réservées pour certains, ce qui soude ce regroupement c'est l'accord sur la nécessité de donner à l'action culturelle un débouché institutionnel, qui permette de sortir des manifestations spontanées, dans une configuration dont l'architecture est désormais

⁴⁰⁴ AMA, 2 mi 234.

⁴⁰⁵ Brochure *Bonlieu*, sans date, document prêté par Daniel Sonzini.

⁴⁰⁶ Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, op. cit., p.57.

arrêtée et validée par les financeurs : un centre culturel géré par AAC, par délégation de la mairie et avec le soutien du ministère, qui en font leur interlocuteur privilégié, sinon unique. Depuis l'automne en effet, AAC est reconnu par le Ministère comme l'association en charge de préfigurer le futur CAC. La place et le rôle des autres acteurs se trouvent en conséquence relégués au second plan. L'évolution progressive des statuts d'AAC ne va que confirmer, pour ceux qui font primer les engagements artistiques sur les choix de structures, une forme d'enlèvement dans les institutions. Finalement, autour du projet Bonlieu, longtemps différé du fait de la temporisation voulue par la municipalité, se reconstitue ce qui est à la fois un lieu et un moment d'intégration des acteurs locaux. Le statut incertain de la commission, à la fois en marge de la municipalité, mais cependant acceptée tant dans son travail que dans sa production, contribue fortement à cette intégration.

Le débat autour des statuts

Le débat entre les responsables associatifs sur la nature d'AAC lors de sa création, parlement des associations ou structure de cogestion avec la ville, avait soulevé en 1970-71 de vives oppositions entre les tenants d'une autonomie du rassemblement associatif dans AAC vis-à-vis de la mairie et ceux qui plaidaient pour une inclusion de cette dernière dans AAC, inclusion incontournable pour mener à bien les projets et en obtenir le financement, ainsi que nous l'avons vu plus haut⁴⁰⁷. Les exigences du ministère des affaires culturelles en matière de statuts⁴⁰⁸ vont dans le sens d'une gestion de l'association resserrée entre les principaux financeurs, collectivités et état, les responsables artistiques et des représentants des usagers. La présence en nombre, comme c'est le cas à Annecy, d'associations, de comités d'entreprise, de syndicats, dans les instances dirigeantes d'AAC apparaît comme une anomalie, surtout dans la mesure où les adhérents individuels ne peuvent l'être que dans la mesure où ils sont d'abord adhérents à une association membre. Cette clause des premiers statuts devait garantir le contrôle d'AAC par les associations fondatrices, dans l'idée originelle d'une sorte de parlement des associations. La reconnaissance d'AAC en centre d'action culturelle par le ministère de Jacques Duhamel, à la fin de 1972, nécessite de faire évoluer les statuts vers un début de conformité aux exigences de l'administration centrale⁴⁰⁹. L'assemblée générale extraordinaire d'AAC le 30 janvier 1973 adopte une modification de la composition de l'association qui permet des adhésions individuelles, hors de la participation à une des associations membres. Le tableau comparatif des instances d'AAC, établi par sa direction en 1974⁴¹⁰ et joint en annexe VI, illustre cette évolution qui réduit progressivement la place des associations fondatrices. Au conseil d'action culturelle, instance dirigeante d'AAC, les membres de droit, au nombre de cinq (mairie, ministère des affaires culturelles, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et conseil général) sont désormais six : deux représentants du ministère des affaires culturelles,

⁴⁰⁷ AMA, archives AAC, boîte7

⁴⁰⁸ Lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 15 janvier 2003, Daniel Sonzini rappelle que Catherine Tasca, en charge du suivi de la mise en place des centres d'action culturelle au ministère, avait jugé de prime abord, lors de ses contacts avec les responsables annéciens, les statuts " *aberrants* ".

⁴⁰⁹ Philippe Urfalino rapporte l'attitude prudente de Guy Brajot, Directeur du théâtre et des maisons de la culture, au contraire de Catherine Tasca, chef du bureau des maisons de la culture, vis à vis de la singularité annécienne que constitue cette fédération d'associations, prudence qui s'explique aussi par les contraintes budgétaires du ministère Duhamel : Philippe Urfalino, " Les maisons de la culture : la fin de l'exemplarité ", *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel*, op.cit.

⁴¹⁰ Ce document de synthèse sur les statuts figure en annexe d'une note " *Sur les structures du CAC et le fonctionnement de ses instances* ", rapport du bureau pour le conseil d'administration du 8 novembre 1990. AMA, archives d'AAC, boîte 54.

trois de la mairie et un du conseil général. Les membres associés, au nombre de quinze auparavant sont réduits à sept : les cinq représentants syndicaux et les trois représentants de comités d'entreprise sont réduits à quatre représentants. Une nouvelle catégorie de membres siégeant à titre consultatif est créée pour accueillir les ministères évincés du collège des membres de droit, ainsi que des représentants du personnel, du syndicat intercommunal. Enfin, les vingt membres élus par l'assemblée générale, et qui devaient obligatoirement être membres des associations fondatrices, peuvent être désormais des adhérents directs. La modification est d'importance en ce sens qu'elle renforce le pouvoir de la municipalité et du ministère, qu'elle réduit singulièrement la présence des associations et des syndicats. Le projet de parlement des associations, la volonté autogestionnaire sont réduits dans une structure de cogestion assez classique. *Annecy Jazz Action*, déjà en retrait depuis la reconnaissance d'AAC en centre d'action culturelle à la fin de 1972, s'en retire définitivement après cet épisode⁴¹¹. Mais c'est un peu plus tard qu'une crise secoue AAC.

En mai 1973, le comité directeur de Peuple et Culture publie dans la presse un communiqué assez long dans lequel il dénonce l'évolution de l'association et ce qu'il considère comme une rupture des engagements fondateurs d'AAC:

“ Il apparaît qu’après deux années, AAC est devenue une association qui de l’avis même de ses dirigeants entend se démarquer de plus en plus des autres associations culturelles locales qui ont contribué à lui donner naissance. En moins de deux années AAC est devenue une “ institution ” qui bénéficie de la part des organismes publics d’une position privilégiée en matière de subvention et d’avantages divers (...). Dans la mesure où cette situation privilégiée ne s’accompagne pas d’un développement comparable des associations locales, mais au contraire où elle encourage les responsables bénévoles ou permanents d’AAC à creuser davantage encore le fossé déjà considérable qui s’est établi entre cette institution et les autres associations, Peuple et Culture ne peut que se désolidariser de cette démarche. ”⁴¹² ***Plus loin, les membres dirigeants de Peuple et Culture dénoncent “ la décision de créer un collège d’adhérents directs dispensés désormais d’appartenir à une association et qui a abouti en 1973 à l’élection d’un président et d’un vice-président non représentatifs d’une association membre ”***⁴¹³ .

Enfin, le communiqué revient sur le travail de la commission Bonlieu :

“ Actuellement, les projets à l’étude en ce qui concerne le futur équipement du Clos Bonlieu ont pris une dimension telle que cette réalisation, par le coût quelle représentera, va engager pendant de nombreuses années l’avenir culturel d’Annecy. Si personne ne s’y oppose, la “ maison de la culture sans mur ” rêvée par Gabriel Monnet va devenir une maison de la culture au rabais, issue des rêves d’une minorité de professionnels de la culture et de responsables bénévoles d’autant plus convaincus du bien fondé de leurs décisions qu’ils

⁴¹¹ AMA, archives AAC, compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1973, boîte 14.

⁴¹² *Le Dauphiné Libéré du 18 mai 1973 ; texte intégral fourni par Henri Odesser, un des fondateurs de Peuple et Culture, photographe de profession.*

⁴¹³ *Alors que le premier président d'AAC, Guy Dénarié, était un enseignant représentant l'Harmonie Chorale d'Annecy, son successeur élu en 1973, Jean Pierre Bonnefoy, est un adhérent direct.*

n'auront pas cessé de fonctionner en vase clos, ainsi qu'il en a été depuis deux ans à AAC(...). Aussi longtemps qu'AAC prétendra développer une politique culturelle exclusive et autonome autre que celle pouvant se situer à un véritable point de rencontre des préoccupations fondamentales et des objectifs de l'ensemble des associations existantes, Peuple et Culture restera à l'extérieur d'AAC. Conscient du rôle primordial tenu par le mouvement Peuple et Culture dans le développement culturel annécien après la Libération, et convaincu de l'obligation qui lui est faite de rester fidèle à l'esprit de ses origines, le comité directeur de Peuple et Culture entend s'opposer à toute interprétation tendant à associer l'image de marque et la caution de Peuple et Culture à une entreprise à propos de laquelle il émet aujourd'hui les plus vives réserves."

La longueur de l'argumentation développée par le comité directeur de Peuple et Culture montre la profondeur de la rupture qui s'est opérée au sein du groupe qui soutient depuis le début le projet d'action culturelle dans la ville. L'équipe dirigeante de Peuple et Culture est alors largement constituée des éducateurs du Logis qui héberge les travaux de la commission Bonlieu. La critique du projet Bonlieu, le rappel de la position de Gabriel Monnet en 1966, sonnent comme un avertissement à l'équipe dirigeante d'AAC aussi bien qu'à celle de la mairie.

Cette rupture engagée par *Peuple et Culture* mérite une attention particulière car l'association est devenue au début des années 1970 un point de convergence des professionnels de la région d'Annecy : lors du comité directeur de PEC du 21 juin 1971⁴¹⁴ au cours duquel il prend la succession de Georges Hermann démissionnaire, Jean Claude Praster note que les membres sont essentiellement des professionnels, éducateurs du Logis, enseignants, animateurs : on y retrouve Daniel Sonzini, des responsables d'une association de tourisme social, les Foyers Communautaires de Vacances, mais aussi le président du Ciné-club, Georges Gondran, ainsi que Michel Carvallo, l'animateur d'*Annecy Jazz Action*. C'est dire que finalement la rupture qui se produit après la modification des statuts d'AAC, se produit moins entre deux groupes bien distincts qu'au sein même du groupe engagé dans la construction d'une action culturelle d'envergure dans la ville, et porteur du projet Bonlieu.

Cependant, cette rupture suscite une prise de position inattendue, venant d'un groupe constitué d'anciens de *Peuple et Culture*, de l'équipe fondatrice de 1945, qui réagit au dernier des arguments soulevés par le comité directeur en exercice pour justifier de la légitimité de sa position, argument appuyé sur l'histoire de l'association. Sous le titre "*Les anciens militants de PEC répondent*"⁴¹⁵, neuf anciens responsables de *PEC*, dont Paul Thisse, figure incontournable des premières initiatives culturelles annéciennes, pionnier du théâtre, Julien Helfgott, le premier permanent de *PEC* et fondateur de l'Association des rescapés des Glières, le docteur Bouvet, président jusqu'en 1969, soulignent au contraire la continuité et l'aboutissement que représente AAC par rapport à l'entreprise que *PEC* avait engagée dans les années suivant Libération :

" En outre, les premiers militants issus de la Résistance, ont toujours pensé à un rassemblement " des principaux responsables et animateurs des diverses institutions créées, afin de constituer un front commun de progrès culturel

⁴¹⁴ ADHS, fonds PEC, 75 J 22. On note par ailleurs que les délégués de *Peuple et Culture* de Haute Savoie à l'assemblée générale nationale du mouvement sont trois éducateurs du Logis, dont son directeur Pierre Lavy.

⁴¹⁵ Le *Dauphiné Libéré* du 27 mai 1973 ; le texte complet a été mis à notre disposition par Henri Odesser.

et social dans la cité ”. (...). Nous pensons donc, en nous référant en plus à l’actuelle exposition Mairo⁴¹⁶ que “ l’esprit novateur des premières années est toujours là ” et ne laisse nullement “ le pas à l’habitude et au traditionnel ”. C’est donc dire que les signataires de cette mise au point, dont certains font partie des membres fondateurs de PEC national, tout en gardant leur liberté de jugement sur tel ou tel aspect d’AAC, voient en elle un aboutissement de leur effort et lui disent, ainsi qu’au groupe des permanents qui l’anime, leur confiance et leur encouragement ”⁴¹⁷.

Et le photographe Henri Odesser, signataire de la déclaration des anciens, de préciser sa pensée dans une lettre adressée à Bénigno Cacères, dirigeant de PEC national : “ Si pour certains passages de ce texte vers une critique d’AAC on peut être d’accord, par contre pour le retrait, je me demande si les copains ne sont pas subitement tombés sur la tête ! ”⁴¹⁸.

L’épisode autour des statuts d’AAC et de leur modification en janvier 1973 marque un tournant dans la mesure où les responsables engagés dans l’action culturelle à Annecy tendent à partir de ce moment à se répartir entre ceux qui sont partie prenante d’AAC, et du projet Bonlieu, et ceux qui continuent à défendre et faire vivre leur structure d’origine. En ce sens, il s’agit bien d’un processus d’autonomisation de l’action culturelle par rapport aux mouvements et groupes d’origine, vers une institutionnalisation voulue par les pouvoirs publics nationaux, le Ministère, acceptée par la municipalité, portée par les professionnels en charge de l’initiative : rapidement en effet, avec le concours financier du Ministère et de la mairie, AAC a mis en place des unités d’animation dans le domaine du théâtre pour enfants, de l’audiovisuel, appuyées sur des animateurs professionnels. Incontestablement, la reconnaissance publique permet à AAC de trouver une autonomie d’action, au grand dam des opposants qui défendent la position des associations fondatrices.

Ainsi, dans cette période de deux ans qui couvre la mise en place d’AAC, la configuration d’acteurs connaît une évolution rapide. Un regroupement initial s’opère autour des valeurs, nouvelles à ce moment, de l’action culturelle que sont les recherches esthétiques, le soutien à la création, l’ouverture à de nouvelles formes et à des artistes extérieurs, jusqu’à la remise en cause des positions traditionnelles de prudence de la municipalité. Les acteurs sont issus de l’histoire locale, comme Peuple et Culture et le Ciné-club, représentant le mouvement social de la jeunesse d’après mai 68 comme *Annecy Jazz Action*, des professionnels comme ceux de Novel et du Logis, ou les artistes du Théâtre Eclaté. Leur hétérogénéité, tant dans leur origine que dans leurs choix artistiques (musique, cinéma ou théâtre), constitue dans un premier temps, une force qui bouscule l’ordre établi, mais qui rencontre le projet politique du ministère des affaires culturelles qui y voit l’occasion de faire avancer le projet de CAC. Ainsi ces acteurs mus par des valeurs communes trouvent-ils là une ressource externe d’importance pour relayer leur demande collective en faveur de la grande salle de spectacle et de la coordination des initiatives dans la ville.

Mais c’est autour de la mise en forme sur le plan institutionnel de ces initiatives que s’opère un clivage : la forte autonomisation de la structure AAC et le choix de la professionnalisation provoquent une rupture entre les acteurs, malgré leur attachement

⁴¹⁶ Yves Mairo^t, peintre annécien dont l’œuvre reçoit dans les années 70 une reconnaissance très large ; membre de PEC depuis les origines et signataire de la déclaration des “ anciens ”.

⁴¹⁷ *Le Dauphiné Libéré* du 27 mai 1973.

⁴¹⁸ Lettre fournie par Henri Odesser.

commun à l'action dans le domaine artistique et culturel. Pour reprendre la distinction de Pierre Muller, c'est essentiellement sur les normes d'action, en particulier le statut associatif d'AAC, que se produit et une rupture au sein du groupe initial, et un nouveau regroupement comprenant le ministère, la mairie, une partie des professionnels. Cependant, la question des enjeux artistiques, avec le problème récurrent du Théâtre Eclaté, demeure et introduit un élément de division supplémentaire dans ce jeu d'acteurs : la survie de cette troupe à Annecy devient l'un des problèmes propres d'AAC, qui dès lors apparaît incontournable pour garder l'appui du Ministère et acquiert de ce fait une forme de légitimité. Seul peut-être *Annecy Jazz Action* pouvait mettre en cause cette légitimité, avec son refus de toute institution et ses provocations⁴¹⁹.

B) La difficile stabilisation d'AAC : une épreuve politique pour la municipalité

Si la municipalité s'engage dans le projet Bonlieu et s'associe à la création d'AAC, c'est bien dans la forme qui a été convenue avec le ministère des affaires culturelles : les assurances financières du ministère et la recherche de formes de gestion acceptables permettent de vaincre les réticences de la majorité des conseillers municipaux quant au développement d'un équipement culturel. Il reste cependant que cette animation culturelle apparaît comme une agitation, et une contestation des pouvoirs établis, en premier lieu du conseil municipal. Le Théâtre Eclaté pose un problème particulier en ce sens qu'il est la troupe retenue par les instances d'AAC pour assurer le volet création du projet d'ensemble, en accord avec le ministère et le soutien des associations et institutions parties prenantes du projet ; le Théâtre Eclaté est en quelque sorte dans AAC, dans l'institution en cours de gestation. Il y a là pour la municipalité, et pour les élus, un problème aigu à résoudre, un véritable dilemme. Comme souvent en la matière, la municipalité va user de la temporisation comme moyen d'action sur les événements.

D'autre part, la mise en route d'AAC avait recueilli un large assentiment des associations locales ; mais nous avons vu ci-dessus comment le processus d'institutionnalisation d'AAC provoque des ruptures et des oppositions au sein même des associations, sur la question centrale de la place du pouvoir municipal dans la structure, sur la place laissée aux associations fondatrices. La question posée par *PEC* quant au fait que les moyens venant des pouvoirs publics iront prioritairement à AAC, pose le problème de la liberté de création et d'action, de l'indépendance vis à vis du pouvoir politique. Si la formalisation d'AAC en 1972 peut apparaître comme une solution acceptable pour la municipalité, elle devient rapidement problématique en raison des oppositions qu'elle soulève. La légitimation d'AAC doit s'appuyer sur des arguments qui doivent dépasser les clivages en cours de formation.

Cependant, dans cette période fortement marquée par le débat politique autour de la culture et de la mise en place d'une politique culturelle, un changement majeur au plan local intervient lorsque Charles Bosson maire élu et réélu depuis 1954 annonce sa démission, pour raison de santé d'une part, et pour honorer l'engagement qu'il avait pris de ne pas aller au-delà de vingt ans de magistrature municipale. L'année 1975 est donc également marquée par une élection municipale partielle.

La succession de Charles bosson dans un contexte de politisation

⁴¹⁹ Ce que Daniel Sonzini reconnaissait dans l'entretien qu'il nous avait accordé le 14 novembre 2002.

Charles Bosson avait donc annoncé qu'il quitterait ses fonctions de maire après vingt ans d'exercice. Des raisons de santé le poussent également à cette démission, tout en gardant son siège de conseiller. Par ailleurs, deux décès sont survenus dans les rangs du conseil : Lucien Boschetti, le premier maire socialiste de la Libération, rallié à la liste de Charles Bosson, et Camille Mugnier, l'hôtelier amoureux de théâtre, fondateur des Escholiers, qui avait fait don à la collectivité de la petite salle qu'il avait créée dans son établissement⁴²⁰. Le départ d'une autre conseillère nécessite donc la désignation de trois nouveaux élus. L'élection est prévue pour le 9 mars 1975.

Trois listes sont alors en présence : celle présentée par le premier adjoint de Charles Bosson, André Fumex ; une liste d'union de la gauche, soutenue par le Parti Communiste et le Parti Socialiste ; enfin la liste Annecy Avenir, présentée par le député Jean Brocard, républicain indépendant, adversaire inconditionnel de Charles Bosson, et réélu en 1973 contre non plus le maire d'Annecy, siégeant désormais au Sénat, mais contre un représentant du Centre Démocrate, Jacques Golliet. La courte campagne électorale qui précède cette élection met en évidence une politisation inhabituelle jusqu'à présent à Annecy.

La liste pour la poursuite de l'action municipale s'inscrit bien évidemment dans la ligne traditionnelle tracée depuis longtemps par Charles Bosson. Ainsi, André Fumex précise-t-il dans sa présentation : " *Certains voudraient politiser cette élection partielle. Pour notre part, nous nous y refusons car nous estimons que c'est contraire à l'intérêt d'une bonne gestion de la ville qui a besoin d'une équipe de large union et non de divisions partisans.* "⁴²¹ Il faut noter parmi les trois candidats proposés au suffrage, la présence de Jean Régis, un commerçant du centre ville et administrateur de l'association Notre Dame de la Montagne, en charge du foyer de jeunes le Logis. Le manifeste de la liste présente les réalisations en matière d'équipements collectifs, y compris l'achèvement de la deuxième tranche des Marquisats, les travaux qui restent à achever, notamment dans le domaine sportif et culturel, mais aucune mention n'est faite du Clos Bonlieu, ni de la mise en place d'AAC.

La liste d'Union de la gauche, par contre s'inscrit très clairement dans une perspective politique nationale, celle du Programme commun de la Gauche, et elle prend d'emblée position contre le nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, dont Charles Bosson et Jean Brocard ont soutenu l'élection. Les candidats de gauche, syndicalistes pour deux d'entre eux, dénoncent la fausse ouverture de la liste majoritaire : " *M. Bosson et ceux qui ambitionnent de lui succéder, ont cherché une caution de gauche ou syndicale à cette politique. Il n'est pas concevable que des élus se réclamant de la gauche apportent leur soutien à une politique qui est celle de la droite au pouvoir* ". Si le manifeste n'aborde aucun point de politique locale, en particulier dans le domaine culturel, et ne fait aucune proposition alternative sur les chantiers de la ville, en revanche la volonté de nationaliser le débat politique est très marquée.

Enfin, la liste Annecy-Avenir est placée très explicitement sous le patronage de Jean Brocard, dont la photo occupe la première place en tête du document de présentation, alors

⁴²⁰ La remise de ce théâtre à la ville d'Annecy par Camille Mugnier donne lieu à une manifestation le 14 avril 1972, et à l'édition d'une plaquette comportant des textes de personnalités du monde du théâtre, en particulier du théâtre amateur, et de deux inspecteurs généraux du secrétariat à la jeunesse et aux sports, Henri Adenis et Jean Nazet ; en revanche, le ministère des Affaires Culturelles n'y apparaît pas. La phrase placée en exergue de la plaquette est celle de G. Monnet " *La maison de la culture à Annecy ce sont les murs de la ville* ". Plaquette prêtée par Henri Odesser.

⁴²¹ Les documents présentés par les trois listes à l'occasion de cette élection de 1975 sont conservés aux Archives municipales d'Annecy, cote 15 W 45.

même qu'il n'est pas candidat. La liste s'inscrit nettement dans la majorité de Valéry Giscard d'Estaing, et plaide pour " *une gestion saine et raisonnable* " de la ville avec une " *remise en cause des grands projets (Clos Bonlieu-Manufacture-Impérial-Parkings)* ", " *rééquilibrage des subventions entre les activités sportives et " culturelles "*. Enfin dans la perspective d' " *un cadre de vie heureux* ", plusieurs propositions sont faites pour préserver l'environnement et la sécurité. C'est en fait la seule liste à faire référence au débat en cours sur l'action culturelle, et avec des réserves clairement exprimées (" *reconsidérer l'organisation et la coordination des fêtes et des spectacles* "). L'apolitisme revendiqué de la liste de la majorité municipale est donc dénoncé et mis en cause par les deux autres listes, qui elles sont clairement inscrites dans le débat politique national.

Pourtant la presse locale se fait l'écho, dans les semaines qui précèdent les élections, du débat très vif autour du Clos Bonlieu, et du projet de centre culturel. La prise de position la plus vive vient de la liste Annecy-Avenir, et de l'association Annecy-Environnement, qui prennent une position radicalement opposée à la réalisation du Clos Bonlieu, pour une défense de l'environnement, et surtout des arbres plusieurs fois centenaires du terrain d'assiette : le *Dauphiné Libéré* du 8 janvier publie même une photo d'un huissier mandaté par Annecy-Environnement pour effectuer un relevé des arbres, et de leur état de santé. Le *Dauphiné Libéré* du 25 janvier 1975 rappelle les enjeux de Bonlieu, l'intégration du Clos dans la restructuration du centre ville et la complexité du projet culturel, en donnant la parole aux responsables d'AAC.

L'union locale CGT, dans un communiqué de presse du 10 janvier " *appelle les pouvoirs publics à la réalisation d'un équipement culturel du centre ville* " répondant aux besoins des travailleurs et demande que cet équipement soit situé au Clos Bonlieu afin d'être accessible à tous et que cette zone centrale ne soit pas un espace vert réservé " *aux propriétaires de ce quartier bourgeois* ". La CGT conditionne son soutien " *à la garantie formelle que les équipements publics seront gérés par des organisations démocratiques, tel que peut le préfigurer le centre d'animation culturelle* " ⁴²². Il faut se souvenir que la CGT en tant que telle est membre associé de la plupart des associations cogérées.

Le journal communiste *l'Étincelle*, dans ses éditions de février et de mars 1975⁴²³, prend une position plus en retrait, dénonçant des choix arrêtés de manière non démocratique à la mairie, le fait que la municipalité se soit toujours bien gardée de mettre en cause la réduction des moyens de l'Etat ; quant à l'opportunité de Bonlieu, le mensuel communiste rappelle qu'avant de satisfaire des besoins secondaires, il faudrait résoudre les problèmes de chômage, et ne pas oublier " *les quartiers (sans parler des banlieues) déjà défavorisés* ". Et de dénoncer la réduction des moyens des associations cogérées avec l'Etat (les MJC et AAC), de réclamer des moyens supplémentaires pour " *les petites associations qui se partagent les miettes du budget, ne maintiennent leur activité que par le dévouement de leurs militants ou bénévoles* ". Enfin " *une autre politique culturelle est possible. Elle passerait par une intégration accrue de la population laborieuse par l'intermédiaire de l'école et des comités d'entreprises. Elle passerait par la démocratisation des organismes municipaux et cogérés, par la participation des associations de quartier et des organisations syndicales. Elle nécessiterait des moyens accrus en direction d'un équipement global de l'agglomération...* " ⁴²⁴.

⁴²² Le *Dauphiné Libéré* du 10 janvier 1975.

⁴²³ AMA, dossier des élections municipales, 75 W45

⁴²⁴ AMA, dossier des élections municipales, 75 W45

De son côté, le journaliste, écrivain et responsable culturel Bernard Chardère note à cette occasion dans son billet hebdomadaire dans *l'Express-Rhône-Alpes* : “ Certes non, M. Bosson n'est pas fatigué. S'il n'est plus maire, il demeure d'ailleurs conseiller municipal, vice-président du Conseil Général, il préside le syndicat intercommunal, il est au Sénat. Il a toujours l'œil à tout. Ainsi O Calcutta a-t-il été interdit à Annecy et même l'été dernier, les seins nus du Ballet du Sénégal. Comme il s'agissait d'une représentation en plein air, la réputation climatique de la Haute Savoie eût peut-être souffert, si les danseuses avaient pris froid. De toute façon, M. Bosson a toujours préféré la tradition, bouchant naguère les trous -cent millions anciens - d'un Festival d'art sacré que même François de Sales eût trouvé assez rétro”⁴²⁵.

Le premier tour de cette élection partielle a lieu le 9 mars 1975 et partage assez les votes entre les trois listes : la municipalité en place recueille 39,08% des voix, l'union de la gauche 30,52% et Annecy Avenir 30,28% ; il est à noter que le taux d'abstention s'élève à 59,25% (36,64% en 1971). Le deuxième tour, le 16 mars, provoque une légère mobilisation supplémentaire (57,11% d'abstention) et un report des voix de droite sur la liste d'André Fumex qui obtient 63,53%, contre 36,47% à l'union de la gauche⁴²⁶. Si la victoire de la municipalité en place est indiscutable, cependant les partis ont fait, à l'occasion de cette élection, une entrée remarquable dans le débat politique annécien, ce qui est une nouveauté.

André Fumex, le premier adjoint est élu sans difficulté maire de la ville. Sa connaissance des dossiers en cours acquise auprès de Charles Bosson depuis son entrée au conseil en 1959, son élection en 1965 comme adjoint en charge des problèmes de jeunesse, puis au Conseil Général en 1973 (canton d'Annecy Nord-est), le désignent comme le continuateur du maire sortant. Enfin, il nous avait rappelé, lors d'un entretien, ce qu'il devait à son engagement dans l'Action Catholique de la Jeunesse Française, dont Charles Bosson était resté longtemps le responsable diocésain, sous l'autorité tutélaire de François de Menthon. De plus, André Fumex est identifié comme ancien des Glières (où il a combattu sous le nom de lieutenant d'Artagnan), qualité qui d'ailleurs n'a jamais été mentionnée dans ses professions de foi à l'occasion des différentes élections. L'homme qui prend alors la succession de Charles Bosson, s'il maîtrise bien les dossiers, doit faire face à une donnée nouvelle, la politisation de la vie publique à Annecy, avec l'émergence, au plan électoral, d'une contestation sérieuse, tant à droite qu'à gauche, à l'encontre de la situation de son prédécesseur. Même si cette nationalisation du débat s'inscrit dans un mouvement général en France, il n'en reste pas moins que cela crée une difficulté supplémentaire pour la municipalité.

Enfin, l'arrivée au pouvoir d'André Fumex en 1975 est marquée par un renouvellement assez net de la municipalité : à l'occasion de cette élection partielle, le nouveau maire remanie son équipe d'adjoints. Alphonse Métral, le premier adjoint fidèle de Charles Bosson, dans une lettre adressée le 14 mars 1975 lui fait part de son souhait de quitter ses responsabilités municipales en raison de ses obligations professionnelles, tout en achevant son mandat comme conseiller. D'autre part, nous l'avons dit plus haut, c'est entre autres la mort de Lucien Boschetti qui est à l'origine de cette élection partielle. Si André Fumex choisit comme premier adjoint Louis Lagrange, dont c'est le deuxième mandat d'élus, en revanche, il garde dans son équipe des fidèles : Paul Servettaz, un chirurgien qui s'est engagé dans la sauvegarde du lac d'Annecy, élu depuis 1947 et adjoint depuis 1959 ; Albert Barat, le syndicaliste de la CFTC, élu depuis 1965 ; Georges Grandchamp, le libraire, responsable de sociétés savantes et engagé dans les questions culturelles, élu depuis 1959. Le tableau

⁴²⁵ Articles repris dans Chardère Bernard, *Un demi-siècle ici dans la culture*, éditions Aléas, 2001, p. 282.

⁴²⁶ AMA, dossier des élections municipales, cote 75 W 45.

ci-dessous⁴²⁷ met en évidence la progressivité de ce renouvellement au fil des élections, qui permet d'assurer une continuité de l'équipe municipale :

FONCTIONS	1959	1965	1971	1975
Maire	Charles Bosson	Charles Bosson	Charles Bosson	André Fumex
1 ^{er} adjoint	Alphonse Métral	Alphonse Métral	Alphonse Métral	Louis Lagrange
2 ^e adjoint	Adrien Galliot	Adrien Galliot	Lucien Boschetti	Paul Servettaz
3 ^e adjoint	Albert Janin	Paul Servettaz	Paul Servettaz	Georges Grandchamp
4 ^e adjoint	Paul Servettaz	Lucien Boschetti	Georges Grandchamp	Albert Barat
5 ^e adjoint	Charles Riguet	André Fumex	André Fumex	Yvette Martinet
6 ^e adjoint	Jean Collomb	Georges Grandchamp	Albert Barat	Louis Richard
7 ^e adjoint				Henri Bouvier

Un autre élément de continuité réside dans sa prudence vis-à-vis des questions culturelles qui lui fait adopter, devant les difficultés, la temporisation comme mode d'action privilégié.

La temporisation comme mode d'action

L'automne 1973 est donc marqué par une tension vive à Annecy entre tous les acteurs culturels : l'expulsion du Théâtre Eclaté et d'Annecy Jazz Action de leurs locaux provisoires du Clos Bonlieu a contraint le maire Charles Bosson à sortir de sa réserve, et a singulièrement écorné l'unanimité revendiquée par une municipalité élue avec une très large majorité. Dès lors, l'accueil des activités de ces deux associations devient un problème récurrent.

Les deux associations expulsées rencontrent des difficultés pour mener à bien leurs activités comme en témoignent les comptes rendus de la commission des affaires culturelles, commission confrontée régulièrement aux demandes de locaux. Le Théâtre Eclaté est hébergé en ville dans les anciens locaux du garage Renault : le 23 octobre 1974⁴²⁸, la commission souligne que la démolition, avant construction d'un ensemble immobilier, nécessite le départ de la compagnie ; une solution sera recherchée avec le concours des services techniques, mais la ville n'a guère de proposition de rechange. Le stockage des décors de la troupe est à nouveau examiné en novembre 1975⁴²⁹, car les locaux des services techniques de la ville ne peuvent être affectés durablement à cet usage. La précarité matérielle est soulignée par Alain Françon, précarité qui ne ralentit pour autant pas le rythme des créations : les mises en scène se succèdent, cofinancées par le produit des tournées mais aussi par l'aide à la création en provenance du ministère, dont AAC est devenue gestionnaire

Ainsi, en avril 1975, la mise en route d'un projet de création de la troupe, *Le Bouffon* de Jean Louvet, provoque-t-elle de nouvelles tensions dans les instances annéciennes.

⁴²⁷ Reconstitué à partir du dossier des élections municipales : AMA, cotes 75 W 39, 75 W 45, 75 W 66.

⁴²⁸ AM, 2 Mi 235.

⁴²⁹ AM, 2 Mi 236.

Le 9 avril⁴³⁰, la commission des affaires culturelles reçoit les représentants d'AAC et une délégation des syndicats CGT, CFDT et FEN, au sujet de la nouvelle création. La pièce retenue l'a été à la suite de rencontres entre les comédiens, l'auteur et un collectif de syndicats et de comités d'entreprises, qui tous souhaitent que ce travail en commun puisse trouver sa place à Annecy, auprès de tous les publics qu'ils représentent. L'aide de la municipalité, tant en ce qui concerne les locaux de répétition que le financement de l'opération est déterminante, d'autant plus que cette création pourrait être présentée à Avignon, signe évident de l'accès de la troupe à une reconnaissance dans les milieux de l'art dramatique, en raison de la qualité de son travail. Les interlocuteurs de la commission soulignent la question de la survie du Théâtre Eclaté, et la pérennité du travail engagé localement avec les partenaires syndicaux et le public. La réponse de la commission, sous la signature de son président, Pierre Jacquier, est la suivante :

“ 1) La création d'une pièce en liaison étroite avec le public qu'elle vise est une démarche novatrice extrêmement intéressante, qui marque une étape importante dans l'action culturelle à Annecy. 2) Le contrat entre AAC et le TE pour la création du Bouffon a été signé sans garantie que le TE pourrait le remplir. En effet la politique de contrat avec une cellule de création pour une action ponctuelle suppose que cette cellule ait une existence autonome assurée. Or la ville d'Annecy a toujours considéré qu'elle n'était pas de taille à entretenir une troupe professionnelle permanente et a refusé en 1973 de prendre en charge le TE. Le TE a cherché depuis un financement diversifié, espérant obtenir 150 000 F de l'Etat, 100 000 F du Département, 70 000 F de la Ville, outre son contrat de 30 000 F avec AAC. Il a obtenu seulement 30 000 F de l'Etat, aucune subvention du département⁴³¹ et le Conseil Municipal a repoussé le principe de l'attribution d'une subvention. 3) A plusieurs reprises la ville a prêté au TE des locaux disponibles. Elle a souvent rencontré les responsables du TE pour rechercher un local convenable pour le travail de mise en scène et la construction des décors sans en trouver un satisfaisant. La question du local ne peut donc toujours pas recevoir de réponse positive. ”⁴³².

Le conseil municipal, saisi de cette question dans sa séance du 29 avril 1975, entend l'intervention d'un conseiller, Jacques Coly, un syndicaliste que Charles Bosson avait su intégrer à sa liste⁴³³, qui présente une défense et du projet de création, et du Théâtre Eclaté, avec les arguments suivants :

“ Avant de passer au vote, il me semble nécessaire de préciser ce qui, selon moi, est en jeu ce soir. Il y a bientôt deux ans, le 25 juin 1973, avant un vote semblable à celui là, j'avais fait une longue déclaration. J'en reprends quatre points : - le Théâtre Eclaté, par la façon dont il travaille, par ce qu'il crée,

⁴³⁰ AM, 2 Mi 236.

⁴³¹ A cette période, Charles Bosson est conseiller général du canton d'Annecy-centre et vice-président de l'assemblée départementale.

⁴³² Commission des affaires culturelles, séance du 9 avril 1975, archives municipales, 2Mi 236.

⁴³³ Jacques Coly était cadre à l'usine de roulement SNR, délégué CFDT des cadres, puis secrétaire de la section CFDT d'entreprise. Par ailleurs, il devait devenir président de la MJC des Teppes-Maison de l'enfance. (renseignements fournis par Gilbert Goy, entretien enregistré du 18 septembre 2003).

représente une chance nouvelle qui peut être très importante pour l'avenir ; - Les arguments sur le coût prohibitif d'une troupe de théâtre permanente à Annecy doivent être comparés à nos investissements dans ce que j'appelle le "béton culturel". Les dangers de l'institutionnalisation se trouvent à mon avis du côté de ce qui existe au niveau de la diffusion culturelle traditionnelle (AAC, MJC, conservatoire), plus que du côté des créateurs tels que les travailleurs du Théâtre Eclaté. - Le vote positif de ce soir signifiera que le Conseil est décidé à prendre les risques, et à saisir la chance d'une activité culturelle de création menée avec les travailleurs d'Annecy. Cet axe de travail est fondamental pour ne pas s'en tenir à une diffusion élitaire d'une culture de consommation. - Le rôle d'incitation de la ville me paraît fondamental : a) au plan de la politique culturelle de la ville ; b) au plan des autres financements que pourrait obtenir le TE. " ⁴³⁴

Et le conseiller de présenter la démarche politique de la troupe pour mieux en souligner l'originalité : " Ils veulent être à l'écoute d'une autre culture, être un catalyseur à la prise de parole des travailleurs créant leur propre arme culturelle ". Cette critique très dure portée par un conseiller municipal, porteuse d'une option politique clairement située à gauche, vient des rangs mêmes de la liste élue en 1971. Il n'est pas certain que le pluralisme qui avait présidé à la constitution de la liste majoritaire allait, en faisant appel à des syndicalistes, jusqu'à ce point.

Il demeure cependant un dernier point soulevé par Jacques Coly : le conseil se réunit, avant la séance publique, en séance privée, au cours de laquelle il peut régler ses différents avant de les trancher par le vote en public. Or, d'après le conseiller, la séance privée du 21 avril avait arrêté le principe d'une subvention au TE conditionnée par le principe de l'obtention d'un autre financement, sans que le montant de ce dernier fût précisé. Le changement de règle proposé en séance publique met le couteau sous la gorge du Théâtre Eclaté.

Et le conseiller de s'engager " Je voterai résolument et passionnément pour la subvention au TE, comme en 1973, comme en janvier 1975, parce que ce n'est pas avec l'audace de nos grands-pères que nous répondrons aux angoisses de nos enfants... " ⁴³⁵. Néanmoins la décision est prise d'extrême justesse (17 voix pour, 15 contre et 2 abstentions) de conditionner la subvention du Théâtre Eclaté à l'obtention d'autres financements ; pour les locaux, le conseil ne prend pas d'engagement mais aidera la troupe à en chercher. La pièce le Bouffon ne sera pas créée faute de moyens. Néanmoins, sur cette question de la création artistique, la municipalité apparaît comme profondément divisée. C'est bien le principe qui est en cause : veut-on donner les moyens au Théâtre Eclaté de rester à Annecy et de poursuivre un travail de création ? Accepte-t-on que la culture ne soit pas seulement une diffusion de spectacles dont le bilan financier doit être équilibré, mais qu'elle puisse porter une interrogation politique ? A l'évidence la présence du TE rompt l'unité de la municipalité, que les élections partielles toutes récentes avaient déjà malmenée.

Pour ce qui est du projet Bonlieu, dont le programme est arrêté dans ses grandes options depuis la fin de l'année 1973, il soulève une vive opposition de la part du mouvement qui, sur la droite de la majorité municipale, s'oppose aux grands projets. La redéfinition du centre ville, le grand chantier de la municipalité, avec entre autres l'aménagement du Clos Bonlieu est le point de départ de la création d'Annecy Environnement, qui ne fait qu'un avec

⁴³⁴ AMA, registre des délibérations , cote 11 W 16.

⁴³⁵ AMA, ibid.

Annecy Avenir : cette association de riverains plaide pour une souvegarde du Clos en jardin public, et fait même procéder à l'inventaire, par huissier, des arbres du terrain. Le projet Bonlieu entre alors dans une phase d'attente, ou plutôt d'élaboration, pour ne revenir dans le débat politique qu'en 1977, à l'occasion des élections municipales, générales celles là.

La municipalité adopte dans ce cas la même attitude qui avait prévalu dans le cas de la MJC des Marquisats, à savoir une temporisation qui permet de ne pas refuser le projet, mais d'en reporter la mise en chantier, tout en s'opposant à ce qui en fait l'âme, à savoir la démarche artistique, avec un refus implicite des valeurs qu'elle porte. Cette opposition sur les valeurs portées par le théâtre fait ressortir la faiblesse relative des moyens d'action de la municipalité et sa fragilisation politique. C'est dans une certaine mesure la légitimité de sa position dans le domaine culturel qui est entamée.

C) L'histoire et les écrits, des éléments de légitimation ?

Si la période est marquée par une série de divisions et de critiques qui viennent mettre à mal l'unanimité revendiquée par Charles Bosson, et son affirmation du pluralisme de la politique dans le domaine culturel, deux éléments nouveaux viennent s'adjoindre au débat en cours localement : d'une part le retour de l'Histoire, et celle de la guerre et de la Résistance, plus précisément ; d'autre part, la multiplication des travaux écrits sur la ville, en particulier sur la dimension culturelle de la politique municipale. Si la concomitance de ces deux éléments doit être soulignée, on ne peut pour autant les relier *a priori* dans un même mouvement de causalité, tant les origines en sont diverses. Mais ce qui en résulte, et de manière convergente, c'est tout d'abord la formulation de l'exemplarité de la Haute Savoie dans l'histoire nationale, dans la page la plus douloureuse mais la plus glorieuse aussi, celle de la Résistance et de la Libération ; ensuite, la formalisation d'un lien étroit entre la Résistance et la culture à Annecy ; enfin l'inscription d'Annecy dans une perspective historique qui aurait permis, depuis le combat des résistants pour une " vraie libération ", de faire émerger la culture comme fin politique suprême.

Le retour de l'histoire

Alors que dans les années 60 la grande question à Annecy est celle de l'industrie, de la croissance démographique et de l'urbanisme, et de la recherche de solutions pour organiser le devenir de la ville, dès le début des années 70, se manifeste un certain retour de l'Histoire, avec la résurgence des épisodes liés à la Libération, et le rappel sur la scène publique de ceux qui en 1945, après la Résistance, ont lancé l'aventure culturelle et politique des Marquisats et de *Peuple et Culture*.

Nous avons vu précédemment, comment l'évolution des structures culturelles et socio-éducatives à Annecy s'était appuyée essentiellement sur le mouvement général de professionnalisation du secteur : aux Marquisats, la MJC est dirigée par quatre professionnels de la Fédération, et le départ du président Duchêne⁴³⁶ en 1967, a marqué, avec l'ouverture des nouveaux locaux, en 1966, l'engagement dans une nouvelle ère, celle des équipements ; *Peuple et Culture*, affaiblie par les retraits successifs des " anciens ", n'existe vraiment que grâce à la participation des éducateurs du Logis, avant l'arrivée d'un permanent, Christian Carrier, à l'automne 1973, qui va engager le mouvement dans

⁴³⁶ Ernest Duchêne avait été élu à la présidence de la MJC d'Annecy en 1951, où il représentait le syndicat CGT des instituteurs : *Cahiers d'histoire* de l'Institut d'histoire sociale de la CGT de Haute-Savoie, n°25, septembre 1998.

le secteur de la formation professionnelle d'animateurs⁴³⁷, tout en gardant l'orientation culturelle des origines.

Les " anciens ", fondateurs des institutions culturelles annéciennes à la Libération, effectuent un retour au premier plan à l'occasion de quelques événements marquants, qui vont déterminer une nouvelle vision de l'histoire de la ville. C'est tout d'abord l'inauguration du monument de la Résistance au plateau des Glières le 1^{er} septembre 1973.

L'Association des Rescapés des Glières avait été fondée dès la Libération comme œuvre de secours aux familles des victimes des combats de mars 1944. Julien Helfgott, lui-même rescapé des Glières et du peloton d'exécution allemand, cheville ouvrière de l'association, est en même temps l'un des membres de l'équipe des Marquisats en 1945 ; il est secrétaire général de Peuple et Culture, permanent de l'association jusqu'en 1958. L'Association des Rescapés des Glières s'était fixé trois objectifs⁴³⁸ :

- donner une sépulture aux résistants morts dans les combats de mars 1944 et construire un lieu expliquant les événements, ce qui fut fait dans les années d'après-guerre au pont de Morette, vers Thônes, lieu d'exécution par les troupes allemandes d'un certain nombre de résistants ;
- établir le plus fidèlement l'histoire de ces combats afin d'en garder une mémoire précise : l'ouvrage *Glières, première bataille de la Résistance, Haute-Savoie, 31 janvier-26 mars 1944*, rédigé par Louis Jourdan, Julien Helfgott et Pierre Golliet, les fondateurs de l'Association des Rescapés, est publié par l'association dès 1946 ;
- il restait à réaliser le troisième objectif, ériger un monument du souvenir sur le plateau lui-même, alors seulement accessible par de mauvais chemins de montagne.

Les travaux menés par le Conseil Général pour faciliter l'accès routier, le projet de faire du plateau une zone de loisirs de plein air préservée des équipements lourds, permettent, dès la fin des années 60, d'envisager la réalisation du monument. Un concours international est ouvert par l'Association des Rescapés, sous la houlette de Julien Helfgott : le jury du concours qui rassemble, outre les fondateurs de l'association, le peintre Hans Hartung, des universitaires, un journaliste du *Monde*, Jean-Marie Dunoyer, reçoit 74 projets. Une exposition des projets est organisée au Château d'Annecy en 1971. Le projet du sculpteur Emile Gilioli est retenu en décembre 1971. La réalisation, commencée à l'automne 1972, est suivie par l'association et achevée en 1973. Elle est financée par des dons provenant de nombreuses collectivités locales. Durant toute cette phase d'élaboration et de suivi du projet, pour les anciens des Glières, et pour un certain nombre liés à l'histoire des Marquisats et de *Peuple et Culture*, c'est une phase de retrouvailles après la dispersion provoquée par le temps et les itinéraires professionnels des uns et des autres ; ainsi, le président de la commission en charge du financement du monument n'est autre qu'Irénée Revillard, alors trésorier-payeur général à Colmar, le premier préfet de la Haute-Savoie à la Libération, celui-là même qui soutenait le Centre des Marquisats par tous les moyens, préfet remplacé après

⁴³⁷ La loi de 1971 sur le développement de la formation professionnelle (largement élaborée par Jacques Delors) a suscité au sein des mouvements d'éducation populaire de vastes débats à la fois de fonds et d'opportunité : la formation professionnelle est-elle l'aboutissement institutionnel de l'éducation populaire, ou bien en est-ce un dévoiement par inscription dans une politique contractuelle ? D'autre part, les mouvements qui ne cessent de dénoncer le désengagement de l'Etat à leur endroit, peuvent-ils négliger une activité qui s'annonce comme " porteuse " ?

⁴³⁸ Ces éléments nous ont été fournis par Julien Helfgott lors d'un entretien le 17 novembre 2004 ; un courrier rédigé par lui et adressé à ses camarades de l'association, le 18 avril 1969, rappelle les objectifs de l'association et lance l'initiative en faveur de la construction du monument (lettre communiquée par J. Helfgott).

les grèves très dures de l'automne 1947. D'autres anciens du maquis prêtent leur concours technique à la réalisation du projet⁴³⁹.

Le monument peut être inauguré le 2 septembre 1973 : cette cérémonie rassemble en un événement un certain nombre d'éléments qui contribuent à former une nouvelle image de l'histoire locale. Gabriel Monnet, devenu directeur du centre dramatique de Nice, après son départ de la maison de la culture de Bourges, crée une célébration nocturne qui a pour scène le plateau tout entier (plusieurs kilomètres carrés), pour acteurs 465 chasseurs alpins (pour les 465 résistants du maquis) porteurs de torches, sur un texte qu'il a écrit avec le concours de Julien Helfgott et du peintre Yves Mairot. Le choix scénographique de la célébration est un rappel explicite de ce que Gabriel Monnet avait mis en œuvre à Annecy sur les pelouses du Pâquier en 1946-48 avec *Montagnes en guerres*, et il évoque les combats de la Résistance et les inclut dans une vaste fresque retraçant l'épopée de l'humanité résistante à toutes les formes d'oppression, d'injustice et d'ignorance.

Le lendemain, André Malraux, qui n'est plus ministre, mais qui a été sollicité par les responsables de l'Association des Glières en sa qualité d'ancien ministre et de Compagnon de la Libération, inaugure le monument et prononce un discours dans le style épique qui avait déjà présidé à l'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon le 19 décembre 1964 ; c'est alors qu'il prononce la formule célèbre : " *Presque chaque jour, les radios de Londres diffusaient : " Trois pays résistent en Europe : la Grèce, la Yougoslavie et la Haute Savoie. " La Haute Savoie c'était les Glières. Pour les multitudes éparses qui entendaient les voix du monde libre, ce plateau misérable existait à l'égal des Balkans. Pour des fermiers canadiens au fond des neiges, la France retrouvait quelques minutes d'existence parce qu'un savoyard de plus avait atteint les Glières.* " ⁴⁴⁰.

Le journaliste du *Monde*, Jean-Marie Dunoyer, lié à Annecy par ses origines et ses amitiés, souligne à l'occasion la force de la manifestation : " *En inaugurant le monument des Glières, dûment mandaté par l'ordre de la Libération, André Malraux a conféré une dimension nationale à la commémoration d'un épisode de la Résistance qui, vingt-neuf ans après, s'enfonçait peu à peu sous les neiges de l'oubli. L'éclat donné aux cérémonies de samedi et de dimanche, qui se sont déroulées dans un site exceptionnel, la réussite formelle et spirituelle de l'œuvre du sculpteur Emile Gilioli, la caution de l'auteur des Voix du silence, contribuent à graver dans l'histoire –et même dans la légende- cet évènement d'un trait indélébile.* " ⁴⁴¹. Et le quotidien du soir de publier l'intégralité du discours de Malraux dans son édition du 4 septembre 1973, sous le titre " *Le premier grand combat du peuple de la nuit* ", donnant ainsi une résonance nationale à un événement resté jusqu'alors dans l'ombre.

La manifestation du 1^{er} septembre 1973 et le discours de Malraux, avec leur écho national, provoquent une réactivation de cet épisode de la guerre et de la Libération, et une redécouverte du rôle des acteurs, dont bon nombre sont encore actifs. Alors que cette page de l'histoire n'avait jusqu'alors suscité que peu de travaux, si l'on en juge par la

⁴³⁹ Ces éléments figurent dans une plaquette réalisée à l'occasion " *Pour un monument sur le plateau des Glières* ", mise à notre disposition par Julien Helfgott.

⁴⁴⁰ Discours repris intégralement dans *Le Monde* du 4 septembre 1973, ainsi que dans *André Malraux, La politique et la culture*, Paris, Gallimard-Folio, 1996. D'après Julien Helfgott, c'est Jacques Fauvet, le successeur de Hubert Beuve-Méry à la tête du quotidien du soir, qui aurait pris personnellement la décision de publier l'intégralité du discours de Malraux.

⁴⁴¹ *Le Monde* du 4 septembre 1973, p. 10.

quasi-absence d'études sur le sujet à ce moment⁴⁴², les combats des Glières deviennent à partir des années 70 un événement fondateur de l'histoire du département, et de la région d'Annecy. Cette redécouverte, cette réactivation du souvenir des combats des Glières s'inscrit-elle dans le vaste mouvement d'historicisation de la Résistance qui prend forme à cette période, avec entre autres l'ouvrage fondateur de Robert O. Paxton, *La France de Vichy ?*⁴⁴³ Cette question nécessiterait une investigation particulièrement fine, mais on ne peut bien évidemment exclure la situation de la Haute Savoie du contexte national. Alors que les références à la Résistance étaient rares jusqu'alors dans les débats politiques (nous l'avons vu dans le cas des élections à Annecy), ou dans les argumentaires développés en faveur de l'action culturelle, elles vont devenir progressivement un point de passage obligé des discours.

La deuxième manifestation du retour de l'histoire met en scène une partie de l'équipe des anciens des Marquisats et de *Peuple et Culture*, avec une interférence très nette dans le débat de politique locale, et ceci à l'occasion de la modification des statuts d'AAC, qui provoque le retrait des dirigeants de *Peuple et Culture* en mai 1973 : nous avons relaté plus haut la réaction du groupe des fondateurs, au premier rang desquels Julien Helfgott et Yves Mairot. L'intervention du groupe d'anciens introduit une référence historique que l'on ne pouvait observer jusqu'alors, et qui prend à ce moment une dimension quasi-fondatrice.

Enfin, l'inauguration de la deuxième tranche des Marquisats fournit une nouvelle occasion de retour de l'histoire. Nous ne reviendrons pas sur les péripéties de l'achèvement de cet équipement destiné à remplacer les locaux devenus insuffisants de la Commanderie des Marquisats, récupérés de la Milice en septembre 1944 par le Comité départemental de Libération. A l'automne 1974 les travaux s'achèvent : lancés par l'association pour la première tranche en 1963, terminée en 1966, la ville a pris le relais pour la deuxième tranche, non sans de grandes hésitations quant à la salle de spectacles. Durant tout ce temps l'association MJC a poursuivi son action, dans des conditions inconfortables. Ce sont donc plus de dix ans de chantier qui s'achèvent, dix ans d'incertitude dans l'action, et enfin la réalisation du projet des résistants uriagistes sur l'initiative du centre des Marquisats en 1944. L'inauguration a donc lieu le 6 décembre 1974, sous la présidence de Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports⁴⁴⁴. La cérémonie aux Marquisats est marquée par un discours de politique générale du ministre envers les associations qui se préoccupent des jeunes, en présence des élus locaux, bien sûr, mais aussi du président de la FFMJC, le sénateur communiste de l'Isère Paul Jargot. Toutefois le ministre ne peut manquer d'évoquer la plaque scellée dans la desserte centrale du bâtiment et qui rappelle les origines de la maison : " *Ici la Libération de 1944 a renversé l'ordre du mépris. Dans une maison d'avisement et de torture démolie en 1967, elle a ouvert un seuil à la rencontre, à l'intelligence, à l'amitié entre tous les hommes.*"⁴⁴⁵. Le déjeuner qu'il prend aux Marquisats en compagnie des personnalités, rassemble également les anciens du premier centre des

⁴⁴² Une étude rapide de la bibliographie sur le sujet montre que jusqu'en 1970 ne sont publiés que deux ouvrages sur cet épisode : *Glières, première bataille de la Résistance, Haute-Savoie, 31 janvier-26 mars 1944*, Louis Jourdan, Julien Helfgott, Pierre Golliet, Annecy, Association des Glières, 1946 ; *Les obstinés*, Colonel Henri. Romans-Petit, 1945. Il s'agit d'ouvrages rédigés par les responsables mêmes des maquis, fondateurs de l'Association des Rescapés des Glières pour les trois premiers.

⁴⁴³ Sur ce point, nous faisons référence aux travaux des historiens, en particulier Jean-Pierre Azéma et François Bédarida : *L'historicisation de la Résistance*, dans la revue *Esprit*, janvier 1994, consacrée au thème *Que reste-t-il de la Résistance ?*

⁴⁴⁴ Le compte-rendu de cette inauguration figure dans l'édition du 7 décembre 1974 du *Dauphiné Libéré*.

⁴⁴⁵ Par la suite, après la liquidation judiciaire de la MJC en 1993 et l'affectation des locaux à l'Ecole d'Arts, la plaque fut transférée à l'extérieur.

Marquisats, sur l'initiative de Georges Grandchamp, le maire-adjoint chargé des affaires culturelles. Si tous n'ont pu répondre présent, néanmoins ils sont plus d'une vingtaine à renouer avec ce qui fut pendant quelques années l'aventure du centre des Marquisats. A cette occasion, Georges Grandchamp a rédigé une note de quelques pages sur les origines du centre : jusqu'alors le seul texte écrit était un article de Jean Le Veugle, le premier directeur du centre public entre 1945 et 1951, dans la revue *Esprit*⁴⁴⁶. Les nombreuses photographies prises par celui qui était dans les premières années le photographe de l'équipe, Henri Odesser, témoignent de la chaleur des retrouvailles et de la satisfaction de voir l'aboutissement de ce qui avait été leur rêve et leur projet. S'y retrouvent des anciens des Glières en charge des affaires municipales comme Adrien Galliot et Alphonse Métral, des résistants ayant pris d'autres responsabilités comme Jean Barthalais alors président de la Fédération Française de Ski, Georges Tessier directeur à la Préfecture d'Annecy, Jean Le Veugle, chef de service au secrétariat à la jeunesse et aux sports. Gabriel Monnet, Jean Dasté, Dumazedier n'ont pu répondre à l'invitation⁴⁴⁷. L'esprit d'Uriage, qui s'était estompé au fil des ans, flotte sur cette rencontre, et retrouve une actualité.

Mais le ministre est en fait plus préoccupé par le développement de sa politique : il inaugure le même jour deux " mille-clubs " dans les communes voisines d'Annecy le Vieux et Meythet, et il centre ses interventions sur les problèmes de la jeunesse, ainsi que sur les rapports entre l'Etat et les associations qui revendiquent des financements pour leurs personnels permanents.

Finalement cette inauguration souligne la complexité ayant présidé à la construction des Marquisats : la longueur de l'achèvement du projet, trente ans après les débuts héroïques, alors que les attermolements de la Mairie sont oubliés ; la dimension d'un équipement qui ne peut être de quartier, mais qui en même temps est totalement décalé par rapport à la question du centre ville alors au cœur du débat politique avec le projet Bonlieu ; la nature même de l'équipement, socio-éducatif, social, en tout cas hors de la problématique dominante dans la ville. Etablissement d'accueil international dira le maire pour caractériser la nouvelle réalisation. Cependant, s'il est une des dimensions fortes qui demeure de cette ouverture solennelle, c'est bien le rappel de l'histoire et des origines, la réactivation de l'esprit de la Résistance.

Le retour de l'Histoire qui marque ces années 1973-74, c'est à dire les années cruciales du débat politique sur les choix culturels dans la ville, ne peut probablement pas être interprété comme une manœuvre ou comme une intervention délibérée, mais plutôt comme la résurgence d'éléments épars, liée à plusieurs facteurs : la conscience que le groupe des anciens de la Résistance a de la probable disparition d'une mémoire collective, alors qu'il avait peut-être cherché dans un premier temps à oublier des années douloureuses ; le mouvement général qui se dessine à ce moment là dans la société française de retour sur un " *passé qui ne passe pas* ", pour reprendre l'expression d'Eric Conan et Henry Rousso⁴⁴⁸ ; les enjeux culturels à Annecy qui prennent alors une forme aiguë, et qui remettent en cause les orientations du groupe politique majoritaire, orientations que le maire Charles Bosson fondait sur le temps et la durée.

Ce qui est certain, c'est que ce retour de l'histoire, et de l'histoire des Glières en particulier, introduit dans le débat des éléments de valeurs, l'union dans la Résistance, la volonté de libération de l'Homme, des éléments de contexte, l'exemplarité de la Haute-

⁴⁴⁶ Jean Le Veugle, " Il y a vingt ans naissait à Annecy le Centre des Marquisats ", *Esprit*, juillet-aout 1966, p. 126 et suiv.

⁴⁴⁷ Ainsi qu'en témoignent les mots d'excuses conservés par Henri Odesser dans un dossier qu'il nous a confié.

⁴⁴⁸ Conan Eric et Rousso Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

Savoie et d'Annecy en particulier dans le cadre national. Il propose aux acteurs du débat culturel et politique un ensemble de références singulièrement modifié de ce fait, qui sans aller jusqu'à " sacraliser " la question, la replacent dans un contexte qui se situe bien au-delà du local. De plus, les valeurs de la Résistance, et de ses acteurs qui se manifestent dans la vie locale, sont indiscutables, et porteuses de rassemblement, dans une situation qui a plutôt suscité les divisions. Face aux polémiques suscitées par les pièces de théâtre ou les concerts qui divisent élus et responsables culturels, cet ancrage dans la Résistance offre une alternative peu discutable pour refonder les valeurs de l'action. La multiplication des écrits prenant Annecy comme objet d'étude à cette même période va venir accentuer ce mouvement.

Annecy, objet d'études : la contribution des sciences sociales et la naissance d'un récit

Nous avons rappelé, en abordant l'inauguration des Marquisats, que bien peu de choses avaient été écrites sur l'histoire de la Résistance et des combats des Glières avant 1970 et que c'est à partir de l'inauguration du monument sur le plateau que cet épisode de l'histoire locale acquiert une dimension nationale, qui suscite alors un mouvement de recherche historique, que l'on ne peut guère séparer du mouvement plus général rappelé ci-dessus. Dans cette même période, les écrits et travaux de recherches sur la question de l'action culturelle à Annecy se multiplient : hormis le premier livre de Joffre Dumazedier publié en 1966 avec Aline Rippert, *Le loisir et la ville-Loisir et culture*, on ne relève pas de publications traitant de cette question, mis à part bien sûr l'article de Jean Le Veugle cité plus haut, paru en 1966 également dans la revue *Esprit*. Mais cet article avait une tonalité beaucoup plus historique, et rappelait expressément les intentions des fondateurs du centre des Marquisats, en lien avec ce qui les avait réunis, c'est à dire les objectifs et méthodes de l'Ecole nationale des Cadres d'Uriage ; Jean Le Veugle établissait alors un lien étroit entre Résistance et éducation populaire, objectifs de libération et politique institutionnelle. Ce texte restera pendant longtemps l'un des rares à se présenter à la fois comme un témoignage sur les origines par l'un des acteurs essentiels, et comme une des premières analyses politiques de ce mouvement.⁴⁴⁹

Mais c'est véritablement à partir de 1972 que les publications vont se multiplier, avec en particulier l'intervention du Conseil de l'Europe. Celui-ci lance en effet une vaste enquête sur plusieurs villes européennes, *Etude expérimentale du développement culturel*, et charge l'université de Genève du travail de recherche sur Annecy, avec comme thème central *La dynamique d'une institution culturelle* : Annecy Action Culturelle⁴⁵⁰. Le choix d'Annecy comme terrain d'enquêtes pour cette étude doit beaucoup à Dumazedier, alors chef de file de la sociologie des loisirs et de la culture, et très proche des milieux de décision dans ce domaine. Sans entrer dans une analyse comparative des méthodes mises en œuvre par Dumazedier en 1964-65 et l'université de Genève en 1972-75, on peut souligner toutefois

⁴⁴⁹ Jean Le Veugle a poursuivi, après son départ d'Annecy et une expérience dans une coopérative ouvrière, une carrière dans l'administration de la jeunesse et des sports, à Marly le Roi, puis au Maroc, et enfin à l'administration centrale. Il a publié plusieurs articles sur la pédagogie pour adultes, sur l'éducation populaire, ainsi que des ouvrages : *Clefs pour le développement. Sept années d'éducation populaire au Maroc*, Paris, Cujas, 1966 ; *Initiation à l'éducation permanente*, Toulouse, Privat, 1968.

⁴⁵⁰ Conseil de l'Europe : *Etude expérimentale du développement culturel. La dynamique d'une institution culturelle : Annecy Action Culturelle*, Christiane Grandmoulin, Michel Bassand, Catherine Dhombre, Yves Fricker, André Körffy, Charles Ricq, Annecy 1973. Un autre volume est publié en 1975 sous la responsabilité de Michel Bassand, Catherine Dhombre, et Christiane Grandmoulin, avec la collaboration de Charles Ricq, Yves Fricker et André Körffy.

que cette dernière équipe ne retient pas du tout les méthodes quantitatives de Dumazedier ; elle se livre, presque à chaud pourrait-on dire, à une analyse institutionnelle étayée sur les recherches de René Lourau et Georges Lapassade⁴⁵¹, alors très représentatives des théories critiques du pouvoir et des institutions, ainsi que de la volonté d'intervention de chercheurs en sciences sociales dans les processus en cours. Les rapports de cette enquête sont essentiellement centrés sur les enjeux de pouvoir au sein du mouvement qui porte AAC, et sur les conflits avec la municipalité. L'analyse des mutations au sein des associations de la ville est également très développée. L'ensemble contribue à mettre en évidence l'opposition, dans le champ culturel entre des novateurs et des conservateurs, avec une prise de distance très nette par rapport à l'analyse des clivages de classes, analyse qui domine alors très largement les sciences sociales comme modèle explicatif. Les auteurs soulignent également les débats autour du projet autogestionnaire qui motive les acteurs les plus engagés, les novateurs, alors que finalement c'est la formule de la cogestion qui a été retenue. Cependant, après une analyse fine des acteurs engagés dans le processus, les sociologues de Genève mettent en évidence que pour la plupart, il s'agit de professionnels, et non de bénévoles, exceptés les responsables de l'AJA et du Ciné-club. Enfin, c'est le premier texte qui revient sur l'histoire d'Annecy depuis la Libération et la genèse de l'action culturelle, et qui établit un lien entre les deux phases de l'histoire locale. Les conclusions de l'enquête permettent aux auteurs de formuler trois hypothèses⁴⁵² :

- Le développement culturel ne concernerait qu'une minorité parmi les couches sociales moyennes et supérieures, et les conflits ne se développeraient qu'au sein de cette partie de la population ;
- En raison des conflits, l'action culturelle tend à se décentraliser de l'Etat vers les municipalités, et des municipalités vers des organismes para-municipaux ;
- Ces organismes para-municipaux sont dans l'incapacité de réaliser la démocratie culturelle dont ils se veulent les champions.

On le voit, les conclusions de cette enquête sont fort éloignées de l'optimisme de Dumazedier, qui dans ce domaine faisait référence, et semblait fournir une perspective claire sur le cas d'Annecy même. Si l'on ajoute que dans cette période, Dumazedier est au faîte de son influence et de sa renommée⁴⁵³, cette conclusion critique sur l'autonomie du secteur culturel à Annecy et sur sa dimension démocratique relativise fortement l'exemplarité du modèle annécien.

Une autre étude est publiée en 1974, qui porte cette fois sur le mouvement *Peuple et Culture* : il s'agit de la thèse de droit soutenue à Paris par Geneviève Carpier, *La fondation du mouvement national Peuple et Culture*⁴⁵⁴. Elle reprend, dans une démarche

⁴⁵¹ Tout particulièrement : Lapassade Georges et Lourau René, *l'Intervention institutionnelle*, Paris, Seuil, 1970 ; Lourau René, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Editions de Minuit, 1970. L'approche du fonctionnement des institutions par ce courant se fonde sur une critique du fonctionnalisme imputé à la sociologie des organisations, et un recours à la psychanalyse pour dévoiler les enjeux qui sous-tendent la position des acteurs : " *La psychanalyse, mieux que la sociologie, permet de saisir l'importance du concept de non-savoir. Sur ce qui commande mon action, et sur ce qui obéit, sur mon désir, sur mes attirances et répulsions en matière de politique comme en matière de " goûts et de couleurs ", que sais-je ?* " Lourau René, *L'analyse institutionnelle*, op. cit. p. 19.

⁴⁵² *La dynamique d'une institution culturelle : Annecy Action Culturelle*, Annecy 1975, p. 58.

⁴⁵³ Rappelons que son livre *Sociologie empirique du loisir*, qui synthétise, après sa soutenance de thèse sur travaux, l'ensemble de ses recherches et de ses positions, paraît en 1974.

⁴⁵⁴ Geneviève Carpier, *La fondation du mouvement national Peuple et Culture*, Paris 1974 (sans indication d'université) ; cette thèse est conservée aux archives départementales sous la cote F 307.

historienne, la genèse à Annecy de l'action en faveur de la culture, à partir de l'action des équipes volantes d'Uriage dans les maquis, de la constitution des commissions du Comité Départemental de Libération, aboutissant à la création de *Peuple et Culture* et du centre des Marquisats. Elle met en relation le processus de différenciation qui s'opère progressivement au sein de ce mouvement pour donner naissance à des organismes spécialisés par activités. De même, elle met en évidence la stratégie institutionnelle des fondateurs du groupe, avec la méthode du " marcottage ". Enfin, elle analyse *Peuple et Culture* comme le seul point de rassemblement possible des intellectuels progressistes dans les années 50, en raison de la taille de la ville après la guerre, de l'absence de milieu universitaire : l'étroitesse numérique de ce groupe, et son isolement, aurait exclu toute dissension allant jusqu'à la rupture. D'où ce fort sentiment d'unité autour des problèmes de culture, avec cependant une limite que souligne Geneviève Carpier : " *A Annecy il n'y a pas, ou peu, de spéculation intellectuelle ; la réflexion est menée à partir des réalisations en cours ou des projets.*"⁴⁵⁵. Cette thèse représente la première approche historique complète de la genèse des groupements annéciens : c'est à la fois une analyse des enjeux politiques de l'époque (l'étude s'arrête pratiquement à l'élection de Charles Bosson en 1954), mais aussi une mise en valeur du travail des fondateurs, que seul l'article de Jean Le Veugle de 1966 avait souligné. Cette thèse n'a cependant pas été publiée, seulement diffusée de manière assez restreinte sous une forme multigraphiée. Les témoins que nous avons interrogés ont tous cité cette recherche qu'ils connaissaient.

En 1976, Joffre Dumazedier publie avec Nicole Samuel son second ouvrage sur *Le loisir et la ville. Société éducative et pouvoir culturel*⁴⁵⁶, qui forme la suite de son travail d'enquête à Annecy. Ce qu'il faut remarquer, c'est que dans cette publication qui paraît à un moment où les conflits autour d'AAC, du Théâtre Eclaté et d'AJA sont presque en voie d'achèvement, les auteurs ne peuvent éviter de formuler des éléments d'analyse des événements qui ont secoué le milieu culturel annécien. Un retour sur l'histoire leur permet de souligner un mouvement de convergence à peu près constant depuis les années d'après guerre, convergence entre les acteurs de tous secteurs et de toutes sensibilités, convergence vers un pouvoir culturel, dont AAC est la formalisation. Les conflits internes au mouvement, sur les options autogestionnaire ou cogestionnaire, les oppositions au pouvoir municipal sur des questions d'esthétiques ou d'indépendance, quels que soient les jugements que l'on porte sur eux, font partie de la construction du pouvoir culturel. AAC et le projet Bonlieu sont la preuve de la réussite du pouvoir culturel, par delà les divisions internes et les réticences du pouvoir municipal. L'idée force qui ressort de cet ouvrage, et qui va rester comme une donnée fondamentale à Annecy, c'est la continuité du mouvement de construction de ce pouvoir culturel, depuis les années d'après-guerre, qui bénéficie à la fois d'une autonomie, et qui a su résoudre les contradictions et conflits résultant du développement de la ville : " *Il faut considérer AAC comme une première édification d'un pouvoir culturel nécessaire pour résoudre les contradictions d'une société urbaine en voie de développement culturel.*"⁴⁵⁷. Alors que l'équipe de l'université de Genève faisait des conflits le point central de sa problématique et de son analyse, Dumazedier et Samuel en tirent argument au contraire pour mettre en valeur l'inévitabilité du pouvoir culturel et sa capacité à dépasser les oppositions. La publication de ce livre survient à un moment où la ville est engagée dans une série de réalisations liées à sa modernisation, en particulier depuis la signature avec l'Etat d'un contrat " Ville moyenne " en 1974, et qui toutes suscitent

⁴⁵⁵ G. Carpier, op. cit., p.202.

⁴⁵⁶ J. Dumazedier, N. Samuel, *Le loisir et la ville. Société éducative et pouvoir culturel*, Paris, Seuil, 1976.

⁴⁵⁷ Op. cit.p. 227.

des polémiques : création d'une zone piétonne, rénovation de l'îlot de la Manufacture dans la vieille ville, et bien sûr construction de Bonlieu. C'est vraiment cette publication qui fait référence, et qui légitime la politique municipale.

En 1980, Martine Garcin-Abou-Yehia consacre un mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies en science politique au cas annécien, *Le centre d'animation culturelle d'Annecy : le choix d'une ville moyenne*⁴⁵⁸, avec une approche centrée sur les rapports de pouvoir entre la municipalité, AAC et les autres associations, notamment dans le cadre du contrat "ville moyenne". Ce travail est rédigé alors que les travaux du centre Bonlieu s'achèvent, et qu'AAC devenu Centre d'Action Culturelle modifie encore une fois ses statuts : ceci accentue à la fois l'éviction progressive des associations de la gestion, et la spécialisation nécessaire de la structure AAC, ce qui justifie son autonomisation progressive par rapport à son milieu d'origine : "Aussi l'évolution des statuts d'AAC jusqu'aux statuts de 1980 ne peut être considérée comme un simple recul de la démocratie culturelle au sein d'AAC, comme le conclut le Groupe d'Etudes Expérimentales sur le Développement Culturel d'Annecy⁴⁵⁹, mais comme d'une part l'affirmation d'une spécificité propre à AAC, et d'autre part, à une clarification des statuts permettant aux associations une plus grande autonomie par rapport à AAC, en évitant des rapports de sujétion."⁴⁶⁰ Et l'auteur de conclure son travail sur le constat du sentiment de dépossession des associations face à la construction de Bonlieu.

En 1983, c'est à la demande du Directeur du développement culturel du ministère de la Culture, Dominique Wallon, que Jean-Pierre Würtz conduit une mission d'évaluation de l'association *Annecy Action Culturelle* "dans la perspective d'une part de la mise au point du projet culturel et artistique qui doit faire l'objet d'un accord entre tous les partenaires concernés au début du mois d'octobre et d'autre part de l'adaptation des statuts dans le cadre des aménagements prévus au plan national"⁴⁶¹. Le chargé de mission, précédemment directeur du centre culturel de Mulhouse, rencontre les élus de la majorité municipale, et ceux de l'opposition, représentée au conseil depuis les élections de 1983, ainsi que nombre de partenaires du CAC, artistiques ou institutionnels, de même que les personnels⁴⁶². Avec pour objectif de mesurer l'écart entre la réalité du fonctionnement d'AAC et les objectifs en la matière du ministère (renforcement de la responsabilité artistique du directeur, clarification des rôles respectifs des professionnels et des bénévoles, ainsi que des associations membres, recentrage des missions sur un objectif de développement culturel), Jean-Pierre Würtz est amené, dans son rapport, à reprendre l'historique de l'association, de sa genèse, de ses relations avec les équipements socioculturels et les comités d'entreprise. Les conflits des origines, les rivalités politiques autour de Bonlieu sont réexposées avec d'autant plus d'acuité que la mission d'enquête se déroule en pleine période électorale pour les municipales de 1983. Finalement, ce rapport, qui porte

⁴⁵⁸ Martine Garcin-Abou-Yehia, *Le centre d'animation culturelle d'Annecy : le choix d'une ville moyenne*, mémoire de DEA d'études politiques de la culture, sous la direction de E. Pisier-Kouchner et A. Girard, Université Paris I, Paris 1980.

⁴⁵⁹ Ce groupe, le GEEDCA, est une association qui avait été créée par la municipalité pour servir de support administratif et financier aux travaux de recherches de Dumazedier. Il a servi également de support aux travaux de l'université de Genève en 1972-75, auxquels Martine Garcin fait référence.

⁴⁶⁰ Op.cit., p. 56.

⁴⁶¹ Lettre de Dominique Wallon du 23 juin 1983, AMA, archives d'AAC, boîte 35.

⁴⁶² Würtz Jean-Pierre, *Annecy Action Culturelle, centre d'action culturelle de la région annécienne*, rapport de mission d'évaluation du 21 au 26 février 1983, Paris, Ministère de la Culture, 1983.

fortement la volonté ministérielle en matière de fonctionnement, ne peut éviter de raviver les contradictions multiples de la genèse d'AAC ; on peut même dire qu'il les rouvre d'autant plus franchement que le chargé de mission a une position tranchée sur ces questions, à l'inverse des élus locaux, soucieux d'apaiser les conflits. Ce rapport Würtz, s'il n'a pas une grande diffusion publique, reste néanmoins un document marquant, en raison du fait qu'il a nécessité l'audition et la confrontation de la plupart des acteurs du secteur culturel de la ville, et qu'il rappelle, sous une plume officielle, les batailles farouches qui ont présidé à la naissance d'AAC.

Par la suite d'autres travaux et écrits rendent compte de la genèse d'AAC : Nicole Samuel et Madeleine Romer en 1988⁴⁶³ reprennent et poursuivent les analyses qui sont celles de l'équipe de Dumazedier depuis 1956 sur l'évolution des valeurs relatives au travail et au loisir, à la spécialisation et à l'autonomisation du secteur culturel. Cependant l'émergence d'un pouvoir culturel n'est reprise que dans le cadre d'une enquête d'opinion, et non plus comme hypothèse centrale, et dans le retour sur la genèse du mouvement, les conflits des débuts ne sont pas mentionnés. La distanciation que les auteurs introduisent vis-à-vis de l'objet de leur travail contribue à estomper les conflits constitutifs de cette histoire.

En 1987, une enquête du ministère de la Culture et de la Communication est menée sous la direction de Pierre Jacquier et René Rizzardo, consultant auprès du ministère, avec le concours d'intervenants spécialisés. Les trente premières pages rédigées par Pierre Jacquier font l'historique du développement culturel à Annecy, et d'AAC en particulier, en soulignant la continuité de l'action culturelle et des municipalités successives depuis 1954, et le fait singulier que les associations qui portaient AAC à ses débuts l'ont progressivement désertée, ce qui met en évidence la force de l'institution nouvelle. C'est probablement cette introduction qui résume le mieux, à partir de ce moment la version officielle de l'histoire culturelle d'Annecy, jusqu'à en faire un " récit des origines " qui sera alors repris par tous ceux qui se pencheront sur cette question.

Enfin, en 1987, Jean Pierre Spilmont livre un ouvrage de commande du Centre d'Action Culturelle, après la transformation d'AAC, *A quoi ça sert Mozart ?*, montage de témoignages et de récits des acteurs et témoins, qui insiste sur la valeur épique de cette naissance, avec une mise en exergue du soutien constant de la municipalité. L'autre élément frappant de cet ouvrage réside dans le fait que la parole est donnée à ceux qui depuis les années 70 se sont clairement positionnés soit dans l'opposition municipale, soit dans une opposition à Bonlieu à l'origine. La tonalité de l'ensemble est largement orientée vers l'inéluctabilité de la construction du dispositif culturel annécien, et du centre Bonlieu et vers la convergence de tous les intérêts, de manière consensuelle, en accord avec ce qui fut le credo de Charles Bosson.

La recension de tous ces écrits sur l'action culturelle à Annecy permet de faire plusieurs constats quant à l'importance de ce regard réflexif que pourrait constituer la somme de ces écrits. Tout d'abord, la production de travaux sur l'action culturelle ne précède pas le mouvement lui-même, il l'accompagne ; l'exception est bien entendu le cas du premier ouvrage de Dumazedier, celui de 1966, dont nous avons vu combien il n'avait pas déterminé les choix politiques de la municipalité. D'autre part, ce sont justement les travaux de Dumazedier et de son équipe, jusqu'à l'ouvrage récapitulatif de Nicole Samuel et Madeleine Romer en 1988, qui font de la conflictualité lors de la genèse d'AAC un élément de preuve de l'inéluctabilité d'une " société éducative " et d'un " pouvoir culturel ", alors que les autres travaux, au contraire, font de ces conflits le centre de leur problématique. Autour de cette

⁴⁶³ Nicole Samuel et Madeleine Romer, *La dynamique du changement culturel dans une ville moyenne : Annecy 1956-1986*, Paris, CNRS-IRESO, 1988.

question de la place et du rôle du conflit dans la construction d'un dispositif culturel, c'est bien la question du politique qui est posée. Le rapport Würtz, rédigé en pleine période d'élections municipales, est certainement celui qui cerne le mieux ces enjeux politiques, tout en s'en tenant à distance en raison de la prise de position officielle qu'il porte dans la question de la gestion d'AAC.

L'un des effets possibles de cette longue série d'enquêtes et d'études s'étalant sur une trentaine d'années, c'est d'avoir contribué à la constitution d'un récit qui d'une part légitime la position des acteurs et d'autre part leur fournit un cadre d'interprétation de la situation locale. Pour reprendre l'analyse de Claudio M. Radaelli « *les récits de politique publique rendent ainsi les problèmes sociaux compréhensibles et accessibles à l'action humaine. De manière caractéristique, ils suggèrent une série d'actions plutôt que d'autres, en établissant un lien entre le présent et le futur.* »⁴⁶⁴ Dans cette production « *l'ordre temporel des événements (ou la séquentialité) est une propriété fondamentale (...)* ». On peut avancer l'idée que la durée de la séquence d'études et d'observations sur le culturel à Annecy, étayée par le caractère scientifique d'un certain nombre de publications, offre un parallèle avec la permanence des municipalités tenues par la famille Bosson, le temps des sciences sociales et le temps du politique se confortant.

Le facteur temps, qui a souvent été utilisé par la municipalité pour temporiser, devient un élément essentiel de légitimation : en l'occurrence, dans la même période, le retour sur la scène publique de la génération des premiers acteurs, à la fois résistants et promoteurs d'une action culturelle libératrice, et le début d'une longue série d'écrits produisent une conjonction qui peut se présenter comme une relation de cause à effet, qui va marquer de son empreinte la perception publique la plus large, comme c'est le cas dans le livre de Jean-Pierre Spilmont, en insistant sur la notion de durée. Si l'on ajoute à cela la durée du mandat de Charles Bosson, et la continuité assurée et assumée sans aucune réserve par André Fumex, la conjonction est encore plus forte, et l'image du consensus peut alors commencer à se former, image qui va devenir très largement dominante.

Chapitre 3 – l'établissement d'une politique municipale de la culture

Si la première phase de construction d'une politique culturelle s'est avérée particulièrement agitée, du fait des tensions autour du rôle des associations, autour également des débats esthétiques et moraux, avec des épisodes qui peuvent être assimilés à des crises, comme ce fut le cas avec l'arrivée du Théâtre Eclaté, par contre, la deuxième phase, celle qui commence avec l'élection d'André Fumex en 1975, avec la stabilisation d'AAC, est caractérisée par un apaisement des conflits et surtout par de multiples constructions dans le domaine culturel. Mise en chantier de Bonlieu, bien sûr, mais aussi constructions contractuelles entre les acteurs, avec au centre du dispositif, la Mairie d'Annecy. L'affirmation d'une politique municipale spécifiquement culturelle, jusqu'alors contournée, se fait jour.

Cette période qui apparaîtra rétrospectivement comme une sorte d'âge d'or sur le plan culturel, entièrement tendue vers la réalisation de Bonlieu, n'est pas pour autant exempte

⁴⁶⁴ Radaelli Claudio M., « Logiques de pouvoir et récits dans l'Union européenne », *Revue française de science politique*, volume 50, n° 2, avril 2000, p. 257.

de tensions et de conflits. Si elle contribue fortement à forger cette image durable d'une ville culturelle, rassemblée autour de ses édiles et d'un projet commun fondé dans l'histoire, c'est probablement en raison de la concordance avec les politiques nationales, culturelles et socioculturelles, mais qui entrent alors dans un relatif déclin. L'achèvement d'un dispositif local assez complet, fondé sur un ensemble d'équipements de qualité, animés par un groupe de professionnels important et homogène, et la naissance de manifestations d'envergure qui signent la réussite de cette politique complètent cette image. En ce sens, c'est une phase d'alignement des différentes politiques qui se dessine, pour reprendre les termes d'Olivier Borraz⁴⁶⁵, porteuse d'institutionnalisation de la politique locale, alors que la période précédente se présentait comme une phase de décalages.

Mais cette période, qui apparaît comme une phase d'achèvement, porte déjà en elle des éléments de division, des germes de crise qui, derrière l'image consensuelle et de réussite, provoqueront ultérieurement des remises en cause profonde. C'est aussi et surtout une période de mutation des acteurs culturels annéciens, avec une disparition progressive des associations historiques de la scène locale.

A) Un dispositif en phase avec les politiques nationales

Les IVe et Ve Plans, entre 1962 et 1970, avec leurs déclinaisons spécifiques en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, ont permis de donner un essor considérable à de nouvelles formes de politiques publiques en direction des jeunes qui apparaissent depuis le grand mouvement d'urbanisation de la France comme un problème : nouvelles classes dangereuses avec les grands rassemblements musicaux et les blousons noirs, menace politique avec les mouvements gauchistes issus de mai 68, prise en compte des loisirs dans une société du " temps libéré ". Le ministère de la jeunesse et des sports est à la recherche à la fois d'une formulation du problème et de l'énoncé de solutions, dans un contexte budgétaire toujours difficile : si les financements inscrits au Plan des équipements permettent de contribuer à la construction de locaux socio-éducatifs, par contre le financement des postes de permanents devient le sujet constant de récrimination des fédérations associées à cette politique. Du *Livre blanc, rapport d'enquête sur la jeunesse française*, de François Missoffe en 1967⁴⁶⁶ aux *58 directions de recherches sur la jeunesse* de Paul Dijoud en 1977⁴⁶⁷, ce département ministériel poursuit une quête à la fois de données objectives permettant de définir les besoins des jeunes, en même temps qu'il postule la nécessité de leur participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques qui les concernent⁴⁶⁸. A quoi Pierre Bourdieu répondra *La jeunesse n'est qu'un mot*⁴⁶⁹ en rappelant le caractère arbitraire de la définition des classes d'âge et des questions de génération ; et le sociologue de préciser son approche de la mise hors jeu symbolique des

⁴⁶⁵ Borraz Olivier, " Pour une sociologie des dynamiques de l'action publique locale ", dans *Les nouvelles politiques locales*, sous la direction de Balme Richard, Faure Alain et Mabileau Albert, op.cit.

⁴⁶⁶ *Rapport d'enquête sur la jeunesse française*, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Paris 1967.

⁴⁶⁷ Dont les conclusions publiées par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports en 1978 s'intitulent : *Pour une politique de la jeunesse. Pour une relance de la politique sportive. Consultation nationale octobre, 1977-février 1978*, Paris, 1978.

⁴⁶⁸ Françoise Tétard a précisé cette dimension participative dans les politiques menées par les différents ministres de la jeunesse et des sports dans *Jeunesse et Sports face à la " participation des jeunes " . Dialogue ininterrompu entre un ministre et une utopie*. Paris, Ministère de la Jeunesse et de Sports, 1997.

⁴⁶⁹ Pierre Bourdieu : " La " jeunesse " n'est qu'un mot ", entretien avec Anne-marie Métaillé, 1978, dans Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Seuil, 1984.

jeunes par le système scolaire, et en parallèle des processus de reproduction des clivages sociaux à l'œuvre dans le dit système, reprenant ainsi ses analyses publiées en 1970⁴⁷⁰.

La réponse en termes de politique, de mise en œuvre des moyens, c'est la cogestion avec les grandes fédérations, telle que nous l'avons exposée plus haut. L'effet des plans successifs, de la construction des équipements et de la mise en place de professionnels de l'animation, c'est cette figure d'un état partenaire obligé d'organismes privés de dimensions nationales, les grandes fédérations. En corollaire, il est à la recherche permanente des jeunes inorganisés, c'est à dire hors des équipements et de la tutelle des fédérations, par le biais de dispositifs que Françoise Têtard rappelle, dans son étude citée ci-dessus, et qui tous font appel à l'initiative individuelle des jeunes⁴⁷¹. Malgré cette concurrence constitutive entre le ministère de la jeunesse et des sports et les grandes fédérations, on peut considérer ces années 70 comme celles de l'épanouissement d'un dispositif mixte, entre public et privé, qui peut se mesurer à l'aune du rythme des constructions des équipements et de la professionnalisation des animateurs. Il s'agit d'un dispositif mixte dans la mesure où l'échange entre l'Etat et les fédérations, et plus spécifiquement celle des MJC, concerne l'allocation de moyens financiers par l'Etat et la légitimation par ses services de la position des fédérations comme acteurs principaux de la politique publique d'un côté, l'inscription âprement négociée des actions associatives dans une perspective de politique publique de l'autre côté, avec la pierre d'achoppement de la question de l'intérêt général, et finalement le problème de l'adhésion du public à ces politiques par le biais de la gestion associative.

L'apogée du socio-culturel

L'inauguration en décembre 1974 de la deuxième tranche des Marquisats marque sinon l'achèvement total du dispositif socioculturel à Annecy, du moins le début d'une ère de plein épanouissement du dispositif, avec des caractéristiques bien spécifiques. Tout d'abord, il est constitué exclusivement de maisons de jeunes et de la culture, appuyées sur des professionnels en nombre. De ce point de vue, la politique menée par la ville d'Annecy paraît exemplaire, et singulière, en raison de ce choix de la formule unique des MJC, à l'exclusion de toute autre structure. Par comparaison, les villes de Grenoble et de Rennes ont fait un autre choix, et laissé se développer un autre modèle, basé sur la pluralité des fédérations gestionnaires⁴⁷²

Les trois maisons des jeunes et de la culture, les Marquisats, Novel et les Teppes-maison de l'enfance, sont logées dans des locaux conçus spécialement à cet effet par des architectes de renom, Wogenscky et Lévy. Elles disposent toutes trois de salles à vocation culturelle : trois cent cinquante places au Marquisats, cent cinquante à Novel et un auditorium spécialement aménagé pour les enfants aux Teppes. Dans le quartier populaire des Romains, sur lequel la municipalité s'est penchée dès le début des années 1970, le développement des activités de l'association *ALES*, une autre association paroissiale devenue MJC⁴⁷³, au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation situé en bordure de la

⁴⁷⁰ Pierre Bourdieu, *La reproduction*, Paris, Seuil, 1970.

⁴⁷¹ On peut noter d'ailleurs que cette posture est toujours d'actualité au début du XXI^e siècle avec un Fonds Départemental d'Aide à l'Initiative des Jeunes (FDAIJ) créé en 2004 par le ministre de la jeunesse et des sports Jean-François Lamour.

⁴⁷² Pour Grenoble on se reportera à l'étude de Bernard Roudet « Une politique de jeunesse à l'aune de la citoyenneté : Grenoble, années soixante-dix », *Education populaire : le tournant des années 70*, sous la dir. de Geneviève Pujol, Paris, L'Harmattan, 2000. ; en ce qui concerne Rennes, Armel Huet en a retracé le développement dans « Le système socio-culturel dans la ville : acteurs, pratiques, problèmes, redéfinitions et enjeux » dans *L'action socio-culturelle dans la ville*, sous la dir de Armel Huet, Paris, l'Harmattan, 1994.

⁴⁷³ Élément fourni par Gilbert Renault (entretien du 9 octobre 2002).

rocade, rend indispensable d'envisager une construction spécifique ; il faut attendre l'année 1982 pour inaugurer, à proximité, des locaux neufs, constitués d'un " mille-club " non utilisé par une commune voisine et transféré à Annecy avec l'accord du ministère de la jeunesse et des sports, monté sur un soubassement de maçonnerie ; c'est une singularité, car la ville n'avait pas souscrit, dans la décennie précédente, aux programmes d'opérations industrialisées du ministère. L'engagement de cette opération au moment où Bonlieu sort de terre obéit à un souci d'économie.

De manière complémentaire, ces équipements sont dotés d'équipes de personnels importantes, notamment en matière de direction : ainsi Novel et les Teppes ont chacune deux postes de directeurs, outre des postes d'animateurs et de personnels techniques et administratifs. Aux Marquisats, ce sont quatre directeurs qui encadrent une équipe de plus de cinquante personnes, nécessaire pour faire fonctionner un ensemble qui comprend deux unités d'hébergement pour près de deux cents lits, un restaurant qui sert midi et soir près de mille repas, une salle de spectacles et de nombreuses activités d'expression culturelles ou sportives.

La ville d'Annecy apparaît comme un modèle pour la FFMJC en raison du nombre de directeurs, qui forment le fer de lance de la fédération et sa force, en raison également de l'exemplarité des équipements. La MJC des Marquisats, avec ses grandes possibilités d'accueil reçoit nombre de manifestations et sessions de formation d'envergure nationale. De plus, depuis 1974, une équipe de direction renouvelée assure la marche de l'ensemble : l'assemblée générale du 10 mai 1974⁴⁷⁴, à l'issue d'une nouvelle crise interne au conseil d'administration, porte à la présidence un fonctionnaire de la préfecture, Pierre-Jean Dubosson ; pour mettre fin à un conflit entre la directrice et le bureau de l'association, un nouveau directeur, Gérard Bortolato, est nommé, pour prendre en main la mise en route du nouvel ensemble. Ce tandem va assurer de 1974 à 1981 le rayonnement de l'équipement dans la ville et bien au-delà : stages de formation professionnelle d'animateurs, sessions internationales d'accueil de jeunes, organisation des débats électoraux à Annecy. La collaboration de la MJC avec les pouvoirs publics, locaux et nationaux, est étroite et illustre totalement la formule de la cogestion qui préside à son administration. A l'automne 1980, c'est le congrès national du mouvement *Peuple et Culture* qui se tient aux Marquisats⁴⁷⁵ sous le thème *Du citoyen à la citoyenneté. Quelle culture politique ?* et qui marque très symboliquement l'apogée de l'équipement socioculturel.

Cependant, cette expansion de l'activité des Marquisats est confrontée à deux séries de problèmes majeurs :

- La logique interne de l'équipement avec des problèmes de personnels, et de financement : d'une part le personnel de service ne cesse de revendiquer une amélioration de son statut, et de ses conditions, qui doivent être exemplaires dans une telle entreprise ; d'autre part l'équipe des quatre directeurs, outre ses rivalités internes, est confrontée à la remise en cause du mode de financement de ses postes ;
- Le positionnement des Marquisats, alors le principal équipement culturel et socioculturel de la ville, vis à vis du projet culturel en gestation autour d'AAC et de la construction du centre Bonlieu. La question se pose pour les dirigeants des

⁴⁷⁴ ADHS, 95 J 4, compte rendu de l'assemblée générale du 10 mai 1974.

⁴⁷⁵ Ce congrès a donné lieu à une publication : *Du citoyen à la citoyenneté. Quelle culture politique ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1981.

Marquisats aussi bien que pour les élus municipaux, qui doivent conjuguer la montée en puissance de l'action d'AAC et celle de la MJC.

Ces deux séries de problèmes constituent dès lors une hypothèque permanente sur cet équipement, qui par ailleurs rencontre un succès certain auprès de la population qui y trouve des possibilités d'activités variées et des propositions culturelles très riches, comme en témoignent les rapports présentés aux assemblées générales⁴⁷⁶, chaque fois plus étoffés d'année en année. La salle de spectacle de 350 places, objet de tant de tergiversations quant à sa jauge, est bientôt classée Art et Essais. Ceci permet de relancer une activité de diffusion cinématographique qui rencontre rapidement le succès ; et des spectacles que pendant des années la MJC avait accueillis dans la salle à manger débarrassée de ses tables. Les années qui suivent l'inauguration de la deuxième tranche sont vraiment celles d'un essor des activités culturelles aux Marquisats.

Toutefois les années 1975-79 sont marquées par une série de conflits entre la direction et la présidence, d'une part, et le personnel d'autre part, qui revendique des améliorations de ses conditions de travail et de rémunération et un accord d'entreprise spécifique. Outre la menace que font peser ces revendications sur le budget de l'établissement, elles mobilisent fortement le travail du conseil d'administration qui ne peut, de ce fait, se concentrer sur l'autre problème majeur, celui du projet de la maison. Ainsi les séances du conseil ou du bureau des 7 février, 12 mars, 24 avril, 15 octobre 1975, 18 février, 5 avril, 8 mai, 8 décembre 1976, 3 octobre 1978, 26 septembre 1979⁴⁷⁷, sont-elles consacrées entièrement à ces questions, au détriment des autres sujets inscrits à l'ordre du jour, essentiellement le projet de la maison et son rapport au futur centre Bonlieu.

Pour ce qui est de l'équipe de direction, outre les différents réguliers au sein de l'équipe des quatre directeurs, qui aboutissent au renvoi de l'un d'eux en 1977, c'est la question du financement de leurs postes qui durant ces années est en question. La fédération régionale des MJC, employeur légal depuis la régionalisation imposée par Joseph Comiti en 1969, fixe en effet le coût moyen des postes après une péréquation régionale, coût pris en charge par les collectivités ; ce taux moyen subit dans les années 70 une augmentation régulière sur laquelle les financeurs, les collectivités, n'ont pas de prise. La contribution de l'Etat par le biais du FONJEP, stagne d'une manière qui paraît irrémédiable⁴⁷⁸.

Si la Fédération des MJC occupe quasiment tout le dispositif socioculturel annécien, par contre la Fédération des Œuvres Laïques, qui n'avait cessé de revendiquer un rôle dans la ville, que ce soit avec la troupe de théâtre du *Libre Elan* ou le Foyer de jeunes et d'éducation populaire des Teppes, se voit assigner une place bien définie : gestionnaire depuis 1972 d'un centre de loisirs pour les jeunes enfants situé dans la forêt du Semnoz, à l'écart des enjeux culturels de la ville⁴⁷⁹. Quant au FJEP des Teppes, un local lui est attribué sous forme d'un baraquement situé en lisière de la ville ; quelques années plus tard, après

⁴⁷⁶ ADHS, 95 J 4.

⁴⁷⁷ ADHS 95 J 4 et 5.

⁴⁷⁸ Alors qu'il était projeté, à sa création, de supporter avec ce fonds 5 000 postes de permanents, en 1980 ce sont seulement 1650 postes qui sont pris en charge avec un taux qui n'a pas suivi l'inflation. Le FONJEP n'a donc pas pu suivre l'investissement massif des collectivités dans ce secteur au cours des dix dernières années, et n'a pu maintenir un taux de participation constant. Cf. Françoise Tétard, *Le FONJEP, une cogestion aux multiples visages*, op. cit. Un document explicatif de la FFMJC fait valoir que la participation de l'Etat au financement des postes de directeurs est passé de 100 % avant 1964 à 50 % en 1967, puis 24 % en 1976 (tract pour la Journée nationale d'action des MJC du 16 octobre 1976, ADHS 95 J 4).

⁴⁷⁹ AMA, délibération du conseil municipal du 29 mars 1971 concernant la construction, cote 11 W 46.

la destruction du baraquement dans un incendie, l'association est relogée encore plus loin de la ville dans les anciens locaux du Logis⁴⁸⁰.

Ce dispositif socioculturel est complété depuis 1973 par la constitution d'une équipe d'éducateurs de jeunes en milieu ouvert, décidée lors du conseil municipal du 30 octobre 1972⁴⁸¹ : composée de trois éducateurs, elle est cofinancée à parts égales par la ville, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général. Il semble que le choix ait été délibéré de constituer une association support spécifique, sur le modèle des associations cogérées, et non pas d'en confier la gestion au Logis, qui pourtant avait l'expérience de l'éducation spécialisée auprès des jeunes, et disposait des ressources intellectuelles d'une équipe nombreuse et des apports de Dumazedier. Une éducatrice monte rapidement une association d'habitants dans le quartier du Parmelan, une cité de transit promise à la rénovation. Cette association fortement basée sur la participation des habitants restera jusqu'au milieu des années 1990 hébergée dans un appartement de deux pièces de 50 mètres carrés au cœur de la cité.

Enfin, toutes les associations basées sur le volontariat, et qui n'avaient pas vocation à gérer des équipements ou des services, avaient formulé, lors du séminaire des Puisots en octobre 1973, le souhait de disposer de locaux d'accueil de leurs activités à la hauteur des projets de la ville. Les demandes répétées formulées à la commission des affaires culturelles trouvent une issue dans le cadre d'une opération d'urbanisme majeure de la ville, la rénovation de la Manufacture. Cette fabrique textile, située au cœur de la vieille ville, propriété de la famille Laeuffer, était à l'abandon depuis les années 50. Rachetée par la ville, sa démolition et la construction, en lieu et place, d'un ensemble immobilier moderne à partir de 1974, permet de requalifier la vieille ville et d'en faire un nouveau pôle d'animation. Devant les demandes constamment renouvelées par les associations, notamment lors d'une rencontre avec la commission le 16 juin 1976⁴⁸², celle-ci organise quelques visites dans des villes ayant créé des " maisons des associations " (à Bourges notamment). Entre Bonlieu et la Manufacture, le choix est tranché le 20 octobre 1976 en faveur de cette dernière, dont les travaux sont déjà très avancés, alors que Bonlieu est encore dans les cartons. Associations de parents d'élèves, associations musicales, caméra-club et ciné-club, associations de consommateurs, associations philatéliques, d'histoire naturelle, trouveront donc un accueil pour leur administration au cœur des projets de modernisation de la ville (on peut noter à ce sujet que la première zone piétonne date de cette année 1976). L'inauguration des salles a lieu à l'achèvement de l'opération en 1980.

Il est donc possible de dire qu'à la fin des années 1970, le dispositif socioculturel à Annecy est quasiment complet, fondé sur un modèle fort, celui des MJC, largement soutenu par la ville en dépit de ses faiblesses intrinsèques et des doutes sur son avenir à moyen terme. La position municipale est caractérisée par un rejet implicite des formules ne reposant pas sur le principe de la cogestion : ni les revendications très politiques de la FOL, ni l'accent mis sur la participation des adhérents et des habitants au FJEP des Teppes comme à l'Association des Quartiers du Parmelan, ne recueillent le soutien formel de la municipalité.

⁴⁸⁰ Une étude des documents statutaires de la FOL montre que c'est réellement à partir de 1975, suite à un changement de présidence et de direction, que cette fédération prend une orientation très marquée vers les vacances d'enfants et de jeunes et la gestion de centres de vacances. Même si elle n'abandonne pas toute action dans le domaine des équipements socio-culturels dans le reste du département, il apparaît clairement à partir de ces années que son assise repose très largement sur le secteur des vacances (archives de la FOL).

⁴⁸¹ Registre des délibérations de 1972, volume 139, archives municipales, 11 W 16.

⁴⁸² Commission des affaires culturelles, séance du 16 juin 1976, 2 Mi 236.

C'est un modèle très professionnalisé, avec le soutien financier essentiel de la mairie, et dans une large mesure du conseil général, assez largement acquis à cette formule. Il faut dire que l'assemblée départementale est composée depuis des années par une majorité de centre droit et qu'elle compte, au nombre des représentants des cantons annéciens, le maire, Charles Bosson, élu depuis 1961 dans le canton d'Annecy-Nord jusqu'en 1979 où lui succède son fils Bernard ; Charles Bosson est vice-président de l'assemblée. Le canton Annecy-Nord-Est, créé en 1973, est conquis par André Fumex, qui le détiendra jusqu'en 2001, en assurant la présidence de la commission des affaires culturelles et scolaires, en charge entre autres des problèmes socioculturels ⁴⁸³.

Mais surtout, cette formule recueille le plein accord de la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et des services du ministère de la jeunesse et des sports, qui trouvent là une construction exemplaire illustrant totalement les principes fondateurs : cogestion avec les pouvoirs publics, un équipement et une équipe professionnelle, pluralisme au sein de l'association garanti par une ouverture aux institutions et syndicats associés au conseil d'administration. ⁴⁸⁴. En ce sens, la municipalité a maintenu au fil des mandats successifs ce choix fondamental de l'association de cogestion, totalement impliquée dans les politiques publiques aussi bien nationales que locales.

Les bases de l'action culturelle

Si le dispositif socioculturel apparaît comme quasiment achevé dès le milieu des années 70, nous avons vu par contre que les conflits et tensions autour des enjeux culturels sont très vifs encore en 1975 : subventionnement du Théâtre Eclaté, statuts d'AAC, manifestations d'Annecy Jazz Action, sans compter l'opposition politique de droite au projet Bonlieu, nombreux sont les sujets de discorde qui agitent les milieux culturels. Pourtant, quelques éléments posent les bases d'une pacification de ce domaine et d'une action culturelle d'envergure, dans la perspective de la construction du centre culturel, ouverte par la commission Bonlieu dès 1972, et validée par le conseil municipal, sans échéance précise cependant. Bonlieu devient ainsi une sorte " d'horizon d'attente " des années 70 pour tous ceux qui sont engagés dans l'action culturelle.

Cependant, deux évènements vont assurer la solidité du projet culturel : il s'agit d'une part de la prise en charge par AAC de la gestion du théâtre municipal, et d'autre part des élections municipales de 1977, largement centrées sur la question de principe de la construction de Bonlieu.

Le théâtre municipal, reconstruit en 1955 après un incendie qui avait détruit l'ancien, a été confié à la société fermière gestionnaire du casino attenant. Cette gestion soulève de nombreuses critiques relatives à l'absence de politique culturelle du gestionnaire qui mise essentiellement sur les " tourneurs " de spectacles pour assurer le fonctionnement de la salle ⁴⁸⁵. Le développement et la diversification des manifestations, sur l'initiative

⁴⁸³ Soudan Pierre, *Le Conseil Général de la Haute-Savoie*, Challes-les-Eaux, Editions Curandera, 1986, p.177

⁴⁸⁴ On peut noter à ce propos que la Fédération des Œuvres Laïques, évincée du secteur socio-culturel annécien, réussit alors à assurer l'ouverture de quelques équipements socioculturels dans le reste du département et souscrit, malgré son opposition de principe, à une cogestion des Foyers de jeunes et d'éducation populaire, afin de pouvoir bénéficier de la prise en charge financière des postes d'animateurs permanents.

⁴⁸⁵ On doit noter à ce propos que le théâtre est essentiellement animé par les pièces qui " tournent " à l'initiative des organisateurs parisiens, comme les *Galas Karsenty*, mais aussi par les projections audiovisuelles de *Connaissance du Monde*, dédiées à la découverte en images de contrées exotiques, présentée par les réalisateurs eux-mêmes, souvent des " explorateurs " ; le succès de ces spectacles auprès du public est tel qu'ils sont souvent reproduits deux, voire trois fois de suite. La limitation de l'emprise

d'AAC mais aussi des autres associations comme AJA ou les JICA et le ciné-club, avec le soutien renouvelé du ministère de la culture, se heurtent à une incompréhension du gestionnaire dénoncée par le directeur d'AAC lors des séances de la Commission des affaires culturelles. Dès 1975, l'échéance proche du bail qui lie la Mairie à la société fermière, permet d'envisager un transfert de la gestion à AAC, avec comme objectif une ouverture de la saison 1976-77 au théâtre sous son égide. La perspective à plus long terme est celle de la prise en charge de Bonlieu. L'année 1976 est largement consacrée, lors des travaux de la commission des affaires culturelles, à l'élaboration d'un cahier des charges de gestion du théâtre et du projet de convention à intervenir entre la ville et AAC⁴⁸⁶.

Pendant, ce transfert de gestion ravive le débat sur la politique culturelle et les modalités de mise en œuvre de la politique municipale, et notamment sur la place qui sera faite aux associations. Ainsi le Ciné-club et son président Georges Gondran sont-ils reçus par la commission le 3 décembre 1975 : " Il [le Ciné-club] redoute que l'utilisation de cet équipement soit refusé à certaines associations, comme c'est le cas, selon lui, pour l'agence technique à la création de laquelle il avait pourtant largement contribué ". Il souhaite donc " être associé aux séances de travail concernant la rédaction des documents relatifs à la gestion du Théâtre par AAC " et " que cette gestion soit confiée à un ensemble d'associations, ou même à une fédération d'associations, sur le modèle de la Fédération des Œuvres Laïques par exemple ". De même il souhaite " porter l'entière responsabilité de la partie cinématographique " en regrettant " que la ville n'ait pas donné suite au projet d'installation d'un Conservatoire du Cinéma d'Animation à Annecy."⁴⁸⁷. Les revendications du Ciné-club sont étayées par l'antériorité de l'engagement de son président en faveur d'une politique culturelle forte à Annecy, mais aussi sur une activité tout à fait rayonnante, renforcée par le débat des dernières années ; les chiffres notés dans le compte rendu de la commission en attestent : 1 000 adhérents à jour de leur cotisation, 60 séances et 24 000 spectateurs en 1972-73, 93 séances et 35 223 spectateurs en 1973-74, 79 séances et 37 000 spectateurs en 1974-75. La revendication exprimée pour ce qui est de la gestion du théâtre reprend la position " démocratique ", qui a fait le fond de l'argumentation des associations depuis la création d'AAC : un parlement des associations, et non pas la délégation à une association cogérée avec la mairie. Enfin, les regrets exprimés quant au report à nouveau d'un projet marquant de manière très significative le rôle d'Annecy dans le domaine du cinéma d'animation, ne font que souligner le choix municipal de cantonner cette expression artistique dans une manifestation bisannuelle, et de ne pas accorder au Ciné-club une place que son action passée, et ses réalisations pourraient justifier.

La convention est signée, et AAC est chargée de deux missions : développer son action propre de centre d'action culturelle, avec ses choix artistiques, d'une part ; d'autre part, assurer pour le compte de la municipalité la gestion du théâtre en accueillant les spectacles programmés sur l'initiative d'autres promoteurs, associations locales ou " tourneurs " traditionnels. La première saison d'AAC au théâtre est un succès que la commission, lors de sa séance du 25 mai 1977 analyse : une campagne d'abonnements couronnée de succès et qui représente une nouvelle forme de rapports entre l'association et ses adhérents ; une richesse de propositions culturelles soulignée, mais qui pose aussi question : les spectacles du Théâtre Eclaté n'auraient pas attiré grand monde, même pas ceux qui soutenaient le plus fort la troupe. Et la commission de donner un aval prudent aux choix artistiques : " Tout

de *Connaissance du Monde* sur l'occupation de la salle constitue un sujet récurrent dans les travaux de la commission des affaires culturelles.

⁴⁸⁶ Ainsi les réunions des 14 et 21 janvier, 31 mars, 9 juin 1976, AMA, 2 mi 236.

⁴⁸⁷ Commission des affaires culturelles du 3 décembre 1975, AMA 2 mi 236.

*en reconnaissant que donner des spectacles novateurs devant des salles vides ou au ¾ fait partie de la mission d'un centre d'animation culturelle, la Commission souhaite que AAC ne se sente pas culpabilisée de programmer des spectacles qui font recette, comme Devos ou Reggiani, et ne mesure pas la valeur culturelle à la difficulté d'amener un public.*⁴⁸⁸

Néanmoins, avec cette première saison, AAC assoit son action de manière solide dans la ville, par la diffusion principalement. Reste un regret de l'association de ne pouvoir développer la fonction d'animation faute d'aide à la création de postes en nombre suffisant : ce regret suscite une réserve de la commission qui sur ce point précise : *" Il n'est peut-être pas nécessaire d'hypertrophier administrativement la fonction critique. La stabilité acquise par AAC est moins un signe de décadence que de maturité. Et il paraît contradictoire d'embaucher des fonctionnaires supplémentaires pour mettre en cause la fonctionnarisation. "* L'écho de certaines réalisations d'AAC, notamment dans le domaine audiovisuel, a dû raviver, pour les élus, le souvenir des débordements critiques des artistes et des acteurs culturels dans les années précédentes, et l'utilisation de fonds publics pour alimenter une critique de la société, serait-ce sur un mode culturel, apparaît comme une dérive à contenir.

Enfin, lors de cette séance de bilan de la première saison d'AAC au théâtre, sont pointés les problèmes qui vont alimenter les échanges futurs entre les équipements et la municipalité : la concurrence naissante dans le domaine du cinéma avec les Marquisats qui ont choisi cet axe pour faire vivre leur salle toute neuve ; la concurrence également en ce qui concerne le théâtre, avec les Marquisats encore et le Groupe d'Action Théâtrale (le GAT).

Mais le vrai tournant de cette période de consolidation politique est constitué par les élections municipales de 1977, les seules en près de cinquante ans qui n'aient pas vu une liste dirigée par un membre de la famille Bosson. C'est en effet André Fumex, élu en 1975 suite à la démission de Charles Bosson, qui constitue et conduit la liste issue de la municipalité sortante, sous la bannière " Liste André Fumex, maire sortant ". Elle est renouvelée pour moitié par rapport à 1971, mais la plupart des adjoints de 1975 figurent en tête. Il faut noter la présence reconduite des deux élus en charge de la culture, Georges Grandchamp et Pierre Jacquier, mais le retrait de la vieille garde de Charles Fumex, notamment les adjoints issus de la Résistance. Seuls André Fumex et Albert Barat représentent encore cette catégorie. Quatre commerçants du centre ville figurent en bonne place. Enfin Bernard Bosson, le fils de Charles, trouve là sa première candidature à une élection politique, avec la qualité d'" avocat, administrateur du Syndicat d'Initiative "⁴⁸⁹.

En face, deux listes s'opposent. La liste d'Union de la Gauche est menée par Gilbert Goy, secrétaire départemental de la CFDT jusqu'en décembre 1976 et dirigeant du Parti Socialiste⁴⁹⁰. La responsabilité est partagée entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste, avec un représentant du Parti Socialiste Unifié. La liste se revendique très explicitement des accords nationaux entre les partis de gauche de juin 1976 sur les élections municipales et du Programme commun de gouvernement.

Une troisième liste, Annecy-Avenir, est conduite par Henri Gache, et clairement soutenue par le député Républicain Indépendant Jean Brocard, qui y a placé son suppléant. Cette liste revendique une ouverture politique, avec des candidats issus des partis politiques

⁴⁸⁸ Commission des affaires culturelles, séance du 25 mai 1977, AMA 2 mi 236.

⁴⁸⁹ AMA, 75 W 45.

⁴⁹⁰ G. Goy tirait sa notoriété de son engagement à la CFDT, dont il fut secrétaire départemental de 1968 à 1976, et de l'organisation à Annecy du congrès national de la CFDT de juin 1976. (Entretien du 18 septembre 2003).

non seulement de droite (RPR-UDR), Républicains Indépendants, mais aussi C.D.S. (Centre des Démocrates Sociaux) le parti des Bosson, militants “ *suspendus de leur mouvement pour non-allégeance aux autorités locales en ayant critiqué ouvertement l'action municipale dirigée par ces mêmes autorités* ”⁴⁹¹.

Il est vrai que la préparation de ces élections avait donné lieu à une sorte de chassé-croisé entre les partis du centre et de la droite. Le *Dauphiné Libéré* a rendu compte au fil des mois des tractations entre le maire André Fumex et l'un de ses adversaires de droite, l'avocat Jean Vailly, RPR. Celui-ci souhaitait une liste menée par le député Jean Brocard⁴⁹², ce dernier sollicite d'André Fumex une liste de large union entre les partis de droite et du centre⁴⁹³. Devant le refus du maire sortant de composer une liste sous la dictée des partis, certains membres de son camp le quittent et sollicitent Michel Jobert, l'ancien ministre des affaires étrangères de Georges Pompidou, pour constituer une liste CDS indépendante, et accessoirement opposée à la construction de Bonlieu⁴⁹⁴. Dans le *Dauphiné Libéré* du 15 janvier 1977, André Fumex annonce qu'il conduira une liste indépendante des partis. Michel Jobert annonce le 25 février qu'il renonce à son initiative. Le pari de la droite d'inscrire cette élection dans le débat politique national, très fortement marqué en 1977 par la polarisation droite/gauche et par la question de la place des municipalités dans la construction politique a échoué.

Ce sont donc ces trois listes qui se présentent au suffrage des électeurs le 13 mars 1977. Si leurs références politiques paraissent bien tranchées, une à gauche, une à droite, celle du maire sortant rassemblant autour des intérêts locaux, par contre les programmes mettent en évidence des positionnements sensiblement différents quant aux problèmes locaux. La liste d'Union de la Gauche s'engage très fortement dans le débat national avec une critique de la politique menée par le pouvoir giscardien, mais elle n'omet pas pour autant de s'inscrire dans le mouvement que le Parti Socialiste avait lancé depuis 1974 en faveur du renforcement du pouvoir communal, base d'un socialisme autogestionnaire⁴⁹⁵. Pour autant, la prise en compte des problèmes locaux ne repose pas sur une approche précise et détaillée des réalisations et projets de la municipalité ; ainsi la question du centre culturel est-elle abordée de manière extrêmement restreinte : “ *En matière de sport et d'action culturelle la priorité sera donnée aux enfants, utilisateurs des installations existantes et à créer* ”. Les noms de Bonlieu ou d'AAC ne sont pas cités dans le programme.

La liste du maire sortant cite abondamment les réalisations dans la ville et les projets engagés, répartis en sept catégories : sous la rubrique *Urbanisme-logements-espaces verts*, le maire note : “ *Poursuite de Bonlieu qui au-dessus d'un parking, doit être essentiellement un Point Rencontre comprenant bibliothèque, grande salle de spectacles et annexes (Centre d'Action Culturelle), Office du Tourisme, quelques magasins et bureaux* ”.

⁴⁹¹ Programme électoral des la liste Annecy-Avenir. Tous les documents et listes sont conservés aux Archives municipales d'Annecy, sous la référence 75 W 45 pour les élections de 1977.

⁴⁹² *Dauphiné Libéré* du 16 octobre 1976.

⁴⁹³ *Dauphiné Libéré* du 17 octobre 1976.

⁴⁹⁴ *Dauphiné Libéré* du 8 décembre 1976.

⁴⁹⁵ Le Parti Socialiste avait lors de son congrès de Dijon en 1974 constitué une commission chargée de rédiger des propositions d'actions en vue des municipales de 1977 ; le texte “ *Citoyens dans sa commune* ” de 1977 redéfinit l'action politique à partir de l'unité de base que constitue la commune.

avec *maintien des beaux arbres* ⁴⁹⁶. Présentation prudente de l'aspect culturel du projet au bénéfice de la dimension urbanistique et environnementale (la sauvegarde des arbres).

Annecy-Avenir, par contre, attaque très vivement les projets urbains de la municipalité sortante et dénonce les accumulations de béton, tant à Novel qu'à la Manufacture et bientôt au Clos Bonlieu. Sur ce dernier point la liste propose de construire une salle polyvalente de 1500 places dans un quartier excentré pour l'animer. Enfin sa profession de foi se termine par un résumé très explicite : " *N'oubliez pas que sur 3 listes, Annecy-Avenir est la seule qui s'oppose au collectivisme totalitaire ; - qui s'oppose aux réalisations d'une politique de prestige inconsidérée, destructrice de l'environnement et ruineuse pour Annecy.* " ⁴⁹⁷

Enfin, un examen de la composition des listes, s'il met en évidence une diversité des origines socioprofessionnelles des candidats facilement compréhensible à ce niveau d'élections locales, montre, en revanche, que ne figurent sur aucune des représentants des associations engagées dans le débat sur la culture : aucun directeur ou président de MJC, aucune personne du conseil d'administration d'AAC, aucun éducateur du Logis, comme si, par un accord tacite, les parties prenantes de ce secteur avaient pris soin de ne pas s'engager dans le débat électoral, afin de préserver ce champ des rivalités politiques ; aucune tête de liste n'a su, ou voulu, engager un des acteurs du secteur culturel dans son équipe. Ce point mérite d'être souligné très fortement tant il est singulier par rapport à bien des situations constatées dans des villes moyennes lors des élections municipales de 1977⁴⁹⁸, les animateurs ou les présidents d'équipements socioculturels ayant été souvent très engagés dans les équipes municipales. Pierre Jacquier, le président de la commission des affaires culturelles, repart pour un troisième mandat, mais il occupe une position d'intermédiaire entre le milieu associatif, dans lequel il n'assume aucune responsabilité formelle, et l'équipe municipale, au sein de laquelle il se fait le porte-parole des préoccupations culturelles. Avec Georges Grandchamp, il sera reconduit pour la troisième fois dans ses fonctions de président de la commission des affaires culturelles. La permanence de ce " tandem " municipal de la culture est bien un élément remarquable.

Une série de débats électoraux est organisée par la MJC des Marquisats : le 16 février 1977, des représentants des listes en présence, y compris le représentant de la liste CDS de Michel Jobert pas encore désisté à ce moment, abordent la question du sport et de la culture. Le compte rendu qu'en fait le *Dauphiné Libéré* le 18 février 1977 met en évidence un désaccord de fond sur le projet Bonlieu entre les deux listes CDS et Annecy-Avenir d'une part, et la liste du maire sortant d'autre part ; les opposants, outre la dénonciation du " béton " craignent, selon l'expression rapportée par le journaliste, que Bonlieu ne soit " *une cathédrale inhumaine où l'on célébrera le culte de la pensée marxiste* " ; quant à la gauche, le *Dauphiné Libéré* précise qu'elle l'accepte " *moyennant quelques nuances* ". Gilbert Goy se souvient, dans l'entretien qu'il nous a accordé le 18 septembre 2003, que la liste de gauche défendait " *une politique d'équilibre entre les quartiers et le centre ville, mais qu'elle n'avait pas d'hostilité à l'égard de Bonlieu en raison des projets dans les quartiers* " ⁴⁹⁹

⁴⁹⁶ Conservé aux AMA, cote 77 W 66.

⁴⁹⁷ Conservé aux AMA, cote 77 W 66.

⁴⁹⁸ Ainsi dans le chef-lieu voisin de la Savoie, Chambéry, le socialiste Francis Ampe enlève-t-il la mairie au RPR Pierre Dumas avec un très large soutien des associations socio-culturelle. Sur ce point, le travail collectif *Gouverner les villes moyennes*, sous la direction d'Albert Mabileau et Claude Sorbet, op. cit., met en évidence, dans les 22 villes étudiées, l'importance de ce facteur dans les élections municipales de 1977.

⁴⁹⁹ Entretien enregistré avec Gilbert Goy, le 18 septembre 2003.

La position de la liste de gauche paraît embarrassée sur le problème Bonlieu, car en réalité elle ne peut guère développer une opposition au maire sortant sur ce point : les syndicats sont parties prenantes dans la cogestion des MJC et d'AAC, et nombre de responsables sont engagés dans la vie culturelle, et donc attachés à la réalisation du centre Bonlieu. Par contre la position du maire sortant est peut-être moins solide sur ce point qu'il n'y paraît. André Fumex, lors d'un entretien qu'il nous avait accordé le 16 février 2001, soulignait combien le projet était peu porté par la majorité des conseillers municipaux ; il avait alors employé une expression très forte, surtout chez lui, pour caractériser la situation de son conseil en 1977 : avec son premier adjoint Louis Lagrange et un autre adjoint, André Terrier, " *ils avaient violé le conseil municipal* " pour lui faire admettre la nécessité d'engager la réalisation du projet Bonlieu.

Le premier tour des élections, le 13 mars, avec une participation de 66 %, place la liste du maire en tête avec 41,86 % des suffrages exprimés, suivie par la liste d'Union de la Gauche (31,89 %), et la liste Annecy-Avenir avec 26,23 %. Les trois listes se maintiennent au second tour, le 20 mars, qui confirme la position des sortants avec 47,10 % des suffrages exprimés, la Gauche progresse elle aussi, pour atteindre 35,40 %, alors que la liste de droite ne recueille plus que 16,88 %⁵⁰⁰. Si la Gauche réalise un score qu'elle n'avait jamais atteint jusqu'à présent, avec un positionnement politique très explicitement inscrit dans une perspective nationale, par contre la liste de droite échoue de manière très significative dans sa tentative de faire sortir la municipalité en place de sa réserve à l'égard des partis politiques. André Fumex, en fin de compte, dans un contexte rendu plus tendu sur un plan local en raison d'un projet culturel qui a suscité beaucoup d'émotion et de craintes, et du fait de la montée en puissance de la Gauche sur un plan national, a obtenu un résultat qui présente deux aspects contradictoires. D'une part, les grands projets d'Annecy, notamment culturels, recueillent un très large assentiment, dans la mesure où la Gauche n'a pas vraiment de contre-projet sur ce point ; ses représentants et ses sympathisants sont même vraisemblablement les meilleurs soutiens du projet Bonlieu, et les attaques de la droite les ont renforcés. Par contre, le pluralisme politique revendiqué par Charles Bosson ressort sérieusement entamé de ces élections : André Fumex ne peut plus guère se revendiquer, comme son prédécesseur, d'une ouverture à gauche, et négliger le rôle des partis. Annecy entre, en 1977, dans une forme de nationalisation du débat électoral, tout en maintenant une continuité du pouvoir municipal.

Le projet Bonlieu reçoit grâce à ces élections une approbation politique sans conteste, dégageant ainsi la perspective pour *Annecy Action Culturelle* dont l'installation au théâtre, six mois auparavant, et la première saison de diffusion mettent en exergue le rayonnement sur la ville.

B) De nouvelles normes pour la politique culturelle

La première saison d'AAC au théâtre fait entrer définitivement l'association, et toute la ville par la même occasion, dans le grand mouvement de développement culturel, que les successeurs d'André Malraux rue de Valois ont soutenu, sur un mode moins épique que leur glorieux prédécesseur, mais plus négocié par la force des choses, ou plus exactement par les faiblesses budgétaires, en priorité avec les collectivités locales, et les mairies en premier lieu. Dans cet échange entre le ministère et les communes, il est un outil qui va s'avérer déterminant pour fixer le cadre et les normes de l'action culturelle ; il s'agit des conventions. Très loin des méditations métaphysiques sur la mort et la culture, les fonctionnaires du

⁵⁰⁰ AMA, 77 W 66.

ministère, surtout depuis l'installation, laborieuse il est vrai, des DRAC, les directions régionales des affaires culturelles⁵⁰¹, mettent en place un système de conventionnement, souvent tripartite ministère/mairie/association pour créer et développer les centres d'action culturelle. Ce mode de relation va connaître localement à Annecy un développement considérable dans ces années d'achèvement du dispositif socioculturel et culturel. On peut présumer que ce type de fonctionnement est favorisé par un apaisement relatif des débats artistiques : *Annecy Jazz Action* a perdu quelques-uns de ses animateurs, engagés dans le projet Bonlieu, et surtout son fondateur, Michel Carvallo, qui a quitté Annecy pour Avignon à la fin de 1974. Transformée en *Annecy MédiAction (AMA)* l'association poursuit son travail d'agitation culturelle et de contestation des valeurs établies, mais elle n'entraîne plus le même mouvement dans la ville. Les concerts qu'elle continue d'organiser dans les salles des MJC ou du théâtre soulèvent des protestations du voisinage en raison du bruit, et des gestionnaires à cause des mauvaises habitudes des spectateurs. C'est le cas lors de la première année de gestion du théâtre par AAC.

Le Théâtre Eclaté, soutenu par le ministère et la DRAC, bénéficie d'une notoriété artistique sans cesse croissante, reconnue par une progression continue dans les critères du ministère qui envisage, en 1978, de le faire passer " hors commission ", c'est à dire accéder à la première catégorie des troupes de théâtre⁵⁰². Cette notoriété ne fait guère plier la municipalité qui continue d'opposer à ses interlocuteurs de Paris, de Lyon et d'Annecy, la difficulté de trouver des locaux de répétition et de stockage des décors, l'impossibilité pour les finances communales de supporter une troupe permanente, malgré les demandes répétées des administrateurs et directeurs d'AAC qui tiennent à la valeur créatrice d'Alain Françon et ses comédiens. Ces derniers trouvent auprès d'autres municipalités et centres culturels les financements des coproductions de spectacles que la troupe ne cesse de monter au fil des ans.

Une politique conventionnelle

L'achèvement et l'inauguration de la deuxième tranche des Marquisats à la fin de l'année 1974, et donc l'ouverture d'une nouvelle salle, nécessite que soit réglé le problème de l'utilisation de cette salle, en particulier pour ce qui est de l'accès des autres associations. Problème de planning tout d'abord, en l'absence de service culturel spécifique à la mairie, malgré les demandes renouvelées par tous depuis 1965 ; un attaché est en place depuis 1975, mais qui a en charge les secteurs jeunesse, sports et culture⁵⁰³. Ensuite problème de prise en charge des frais de fonctionnement de cet équipement financé par la municipalité : si la MJC est bien entendu l'utilisateur principal pour sa propre programmation, l'accès des autres associations, en particulier Annecy MédiAction, pose la question de la prise en charge des frais généraux liés à cette utilisation. Cette question sera posée dans les mêmes termes pour la salle du théâtre lors de la prise de gestion par AAC.

Dès lors la question des " bordereaux ", c'est à dire de l'ensemble des frais liés à l'utilisation de l'une des salles pour une manifestation, occupe une place centrale dans les rapports entre la mairie et les associations, et entre les associations elles-mêmes. La définition du montant des bordereaux, la prise en charge partielle ou totale selon les manifestations par la municipalité sous forme de contribution au gestionnaire,

⁵⁰¹ Que Jean-Luc Bodiguel a retracée dans *L'implantation du ministère de la culture en région*, op. cit. ; les dernières sont installées en 1978, alors que les premières, dont Rhône-Alpes, datent de 1969 (p. 330).

⁵⁰² AMA, commission des affaires culturelles du 25 octobre 1978, 2 Mi 236.

⁵⁰³ Son arrivée est annoncée à la réunion du 2 juillet 1975 (AMA 2 mi 236).

l'encaissement par ces gestionnaires des restes à payer, toutes ces questions occupent une place de plus en plus grande dans les séances de la commission : le 28 octobre 1974⁵⁰⁴ une convention ville/MJC des Marquisats est arrêtée ainsi que le montant de bordereaux ; le même exercice a lieu le 14 janvier 1976 pour le théâtre avec AAC⁵⁰⁵. Par ailleurs, les utilisateurs sollicitent de la ville, à titre d'aide la prise en charge des bordereaux : ainsi les comités d'entreprises, qui organisent avec le concours d'AAC un arbre de Noël commun, obtiennent-ils une prise en charge par la ville des bordereaux afférents à la soirée (25 juin 1975). Se construit alors autour de cette question des bordereaux un système de relations assez complexe qui réunit, sans une instance centrale soit politique à la mairie, soit strictement gestionnaire en raison de la multiplicité des pôles de gestion, tous les acteurs culturels. Dans ce système sont en jeu bien sûr les questions de financement, et l'aide de la municipalité à chacun, mais aussi la place respective des acteurs. En l'absence de véritable service culturel municipal, c'est AAC qui tend à assurer, et qui la revendique fortement, la coordination des initiatives culturelles dans la ville. Ainsi se produit, par le biais d'une question qui paraît être de simple gestion, une centralisation du réseau des équipements culturels et socioculturels, mais qui tient à l'écart la responsabilité directe de la municipalité, ou des services. Ce qui était une des demandes fondatrices de l'association à la fin des années 60 devient une pierre d'achoppement dans les relations entre tous les acteurs culturels dans la ville, surtout après la première saison d'AAC au théâtre. Enfin, de cet échange généralisé sur les questions de bordereaux, d'utilisation des salles des différents équipements, est exclu de fait la question des objectifs et des valeurs qui sous-tendent la politique de la ville d'Annecy. Il s'agit en fait d'un retour à une dépolitisation de la question culturelle, et ceci d'une manière assez paradoxale, puisqu'elle s'opère dans l'établissement de ces multiples conventions entre les équipements et la ville.

La MJC des Marquisats, dont les activités bénéficient de la nouvelle salle et d'une direction renouvelée, alerte la mairie lors de la commission du 22 juin 1977, sur "*l'activisme d'AAC qui touche à tout*"⁵⁰⁶. *Annecy MédiAction*, lors des soirées qu'elle organise, pose des problèmes de tenue et de troubles, sinon de l'ordre public du moins de la tranquillité des lieux. Le Ciné-club qui avait dénoncé depuis le début la mainmise d'AAC sur le théâtre, réagit en refusant de payer ses bordereaux pendant des mois, ce qui conduit la municipalité, lors de la commission du 27 juin 1977⁵⁰⁷, à prendre en charge les impayés tout en laissant à AAC le soin de rappeler au Ciné-club les règles d'utilisation du théâtre. Georges Gondran, le président, attend jusqu'en septembre 1978 pour s'acquitter de ses dettes, sans que la municipalité y mette bon ordre. Un autre différent oppose AAC à l'association organisatrice des Journées internationales du cinéma d'animation, dont le responsable est un organisateur parisien. Lors de l'édition de juin 1977, AAC est en fait prestataire, en tant que gestionnaire du théâtre, de l'association. Un désaccord oppose les deux associations quant au contenu et au coût des prestations relatives à la manifestation. Lors du bilan, le 27 juin 1977⁵⁰⁸, AAC revendique une maîtrise plus importante sur la mise en œuvre des moyens techniques. Enfin, en novembre 1977, lors d'une rencontre avec le Comité des Fêtes et la Maison du Tourisme, AAC souligne la difficulté qui est la sienne de gérer leur billetterie, sans aucune maîtrise de leurs manifestations. Et de revendiquer une nouvelle

⁵⁰⁴ Adoptée au conseil d'administration de la MJC du 28 octobre 1974 (ADHS, 95 J 4).

⁵⁰⁵ AMA, archives AAC, boîte 22.

⁵⁰⁶ AM, 2 Mi 236.

⁵⁰⁷ AM, 2 Mi 236.

⁵⁰⁸ Ibidem.

fois auprès de la municipalité une meilleure définition des responsabilités de chacun en matière de coordination.

Ainsi le dispositif culturel tend-il à se centraliser autour d'AAC, non pas par des décisions de type politique, que la municipalité n'engage pas, mais par des arrangements nécessaires concernant l'élaboration de règles relatives à la gestion quotidienne des actions. Les résistances diverses, les tendances centrifuges, ne peuvent contrecarrer cette évolution qui paraît inéluctable. De plus, l'accent mis sur la nécessaire coordination technique, l'harmonisation des pratiques des associations dans les divers équipements, tend à évacuer le débat politique, à neutraliser les questions esthétiques ou de valeur.

En fait la municipalité, dans la lecture que l'on peut faire de sa position à travers les comptes rendus de la commission des affaires culturelles, laisse chaque association jouer son jeu, tout en accordant à AAC une place centrale et en veillant à ce que son propre engagement financier auprès de chacune soit contenu. Des conventions sont passées avec les associations gestionnaires d'équipements, et de personnels, c'est à dire les MJC et AAC, qui précisent les contributions financières annuelles de la mairie, ce qui revient à avaliser ou refuser les créations de postes de permanents. D'autre part, la mairie est présente dans chacun des conseils d'administration, et chaque association délègue des représentants au conseil d'administration des autres. Ainsi à la commission du 27 septembre 1978⁵⁰⁹, il est convenu que les Marquisats et AAC entreront au conseil d'administration de l'association qui organise les Journées Internationales du Cinéma d'Animation.

A la fin des années 1970, le dispositif fonctionne ainsi sur un modèle de participations croisées : chaque association est membre des autres, en raison du principe de cogestion, même si, dans l'action, et en particulier en matière de diffusion culturelle, elles peuvent être en concurrence. Les membres associés dans chacun des conseils, les syndicats, les institutions publiques, les collectivités, les associations de parents d'élèves, peuvent ainsi se retrouver régulièrement, en des lieux différents, dans un contexte souvent identique, pour aborder des questions déjà traitées par ailleurs, le tout en présence chaque fois de représentants de la mairie et des services publics, éducation nationale, jeunesse et sports, affaires culturelles selon le cas. Le tableau ci-dessous présente les membres associés dans les trois principales associations de la ville au milieu des années 1970 :

MJC des Marquisats (1974)	MJC de Novel (1978)	Annecy Action Culturelle (1974)
CGT	CGT	CGT
CFDT	CFDT	CFDT
CGT-FO	CGT-FO	CGT-FO
Fédération de l'Education Nationale (FEN)	FEN	FEN
Syndicat National des Instituteurs (SNI)	Foyer de Jeunes travailleurs de Novel	Associations de parents d'élèves
Peuple et Culture	Foyer Le Logis	Peuple et Culture
Foyer de Jeune Travailleurs-maison de la jeune fille.	Association de parents d'élèves	MJC des Marquisats
Annecy Action Culturelle	Association syndicale de la ZUP	MJC de Novel

On peut ajouter que lors de la création d'une équipe d'éducateurs de prévention spécialisée en 1973, l'éducateur-chef représente son équipe à la MJC de Novel, qui est

⁵⁰⁹ Ibidem.

elle-même associée au conseil d'administration de l'équipe de prévention.⁵¹⁰ Enfin, les trois associations citées ci-dessus sont, avec *Peuple et Culture*, les associées au sein du Groupe d'Action Théâtrale.

L'observation faite par les chercheurs de l'Université de Genève, lors de leur étude de 1972, selon laquelle cette action culturelle concerne en fait, pour ce qui est de sa définition et de sa conduite, un nombre restreint d'individus, et pour beaucoup plutôt des professionnels, se confirme dans cette évolution. Il y a ainsi une forme d'intégration du système formé par les associations gestionnaires d'équipements culturels et socioculturels. Si les présidents de chacune des associations sont bien entendu concernés au premier chef par ces participations, et certains, tel Pierre Patel, le président de Novel et l'un des promoteurs d'AAC, ont joué un rôle essentiel, il ressort des comptes rendus de la commission que sur toutes ces questions de mise en œuvre de la politique culturelle, ce sont bien les permanents, par ailleurs tous directeurs de MJC, qui sont les principaux agents. Dans ces échanges entre ces associations et la mairie, la question de la création de postes tient une place essentielle, car de ces postes dépendent leurs moyens d'action. Si le dispositif rassemble nombre de représentants d'institutions diverses, il est aussi fortement professionnalisé : les Marquisats ont une équipe permanente de plus de cinquante personnes, AAC atteint rapidement plus de vingt employés, Novel une quinzaine, la Maison de l'Enfance une douzaine.

Finalement, la mairie n'a pas accompagné le développement de sa politique par la mise en place en son sein de moyens en personnel qui pourraient s'apparenter à une réelle capacité d'expertise : elle a, en quelque sorte, externalisé cette fonction sur les associations gestionnaires d'équipements et leurs professionnels, tous directeurs de MJC, tout en laissant leurs responsables élus hors du jeu politique, même si pour nombre d'entre eux une affiliation est clairement affichée. La compétence technique reconnue dans le domaine culturel se combine avec une éviction claire du domaine politique, électoral plus précisément, et une non-contestation du pouvoir de décision final des élus municipaux. Le travail, dès lors permanent, de négociation des conventions mairies/associations tient probablement lieu d'échange politique dans un ensemble sinon autorégulé, du moins construit sur une multiplication des lieux de négociations, chaque conseil d'administration, sur une séparation très nette des fonctions gestionnaire et politique, le tout avec l'accord des services de l'Etat, culture, jeunesse et sports, éducation nationale, associés également à toutes les instances. L'idéal de participation associative est alors pleinement illustré, et les rencontres permanentes entre tous les participants à ce système, peuvent donner forme à l'image du consensus, au-delà des différents sur telle ou telle question.

La maîtrise de la création

L'achèvement des équipements socioculturels, le développement de l'activité d'AAC, la multiplication des initiatives depuis le début des années 1970 s'accompagnent d'un essor de la création dans la ville : *Annecy Jazz Action* avait en son temps soutenu la recherche dans tous les domaines artistiques, avec une tendance particulière en faveur du non-conformisme. *Annecy MédiAction (AMA)* poursuit cette entreprise, avec des réussites comme celle de l'X-Tet, un ensemble de musique contemporaine, avec lequel *AMA* envisage de créer un festival en 1979 ; la commission du 29 janvier 1979⁵¹¹ prend acte du renoncement de l'association à ce projet, faute d'avoir trouvé un accord et des soutiens

⁵¹⁰ Conseil d'administration de la MJC de Novel du 24 avril 1975.

⁵¹¹ AM, 2 Mi 236.

locaux suffisants. Cependant *AMA* pose dès lors la revendication de locaux de répétition pour les groupes et orchestres de jazz ou de rock qui ne trouvent pas de lieu adapté à leur musique.

Dans le domaine du théâtre, le Théâtre Eclaté a fini par s'imposer grâce à la qualité de son travail artistique, l'insistance de la DRAC qui en a fait l'un des points non négociables de l'intervention du ministère, mais aussi grâce au soutien de tous les acteurs culturels annéciens, bénévoles et professionnels, syndicats. Ses créations rythment les saisons théâtrales, accentuant l'image culturelle de la ville. Pourtant, sa renommée, et les difficultés rencontrées à Annecy depuis des années sur le plan matériel comme financier (par exemple le refus de la municipalité de subventionner la création du *Nid*, de Franz Xaver Kroetz à la commission du 24 novembre 1976⁵¹²), lui ont fait désertier la ville comme résidence permanente pour d'autres horizons que les coproductions des spectacles lui ont ouverts (le Théâtre de l'Odéon, à Paris en particulier).

D'autres artistes assurent une relève artistique : ainsi les anciens responsables du Libre Elan, la troupe soutenue par la Fédération des Oeuvres Laïques disparue en 1973, tentent-ils de relancer un Théâtre sans Abri qui sollicite bien entendu des locaux de répétitions : la commission du 6 mai 1976⁵¹³ refuse cette demande, et renvoie les animateurs de cette troupe vers AAC. Une autre troupe cependant apparaît qui développe son activité théâtrale en direction d'un public spécifique : il s'agit de la Compagnie du Trèfle, dont l'animateur, Lliberto Valls, n'est autre que l'ancien responsable de l'unité "enfants" d'AAC. La troupe créée en juin 1976, recueille rapidement un succès auprès des enseignants et de leurs élèves, ainsi que des autorités académiques, tant en raison du travail artistique spécifique conduit par les comédiens que par les relations nouées antérieurement. Le succès relatif conduit les responsables de la Compagnie du Trèfle à solliciter des locaux de répétition et une aide à la création. L'impossibilité de trouver des locaux de répétition est opposée à la Compagnie de la même manière qu'elle l'avait été au Théâtre Eclaté⁵¹⁴. La Compagnie du Trèfle va ainsi demeurer dans le sillage d'AAC, dépendant de son comité directeur pour obtenir des aides à la création. La troupe reçoit pourtant le soutien des autres associations, qui y voient certainement une occasion et un moyen de faire contrepoids à AAC, notamment la Fédération des Oeuvres Laïques, dont la récente orientation socio-éducative en direction des enfants trouve là un point d'appui.

Enfin, il reste le cas du *Groupe d'Action Théâtrale*, le *GAT*, qui représente un des derniers éléments de l'héritage des années de la Libération. Créé en 1945 par le groupe des fondateurs du centre public des Marquisats, de *Peuple et Culture*, de la Maison des Jeunes, le *GAT* avait pour vocation de soutenir les initiatives en matière de théâtre, notamment en organisant les tournées des troupes de la décentralisation. Ainsi, Jean Dasté et ses comédiens de Grenoble, puis de Saint-Etienne étaient-ils venus à Annecy à l'invitation du *GAT*. Structure de concertation entre *Peuple et Culture*, la MJC des Marquisats et celle de Novel, élargi à AAC, le *GAT* dispose de fonds, municipaux entre autres, pour soutenir la création théâtrale⁵¹⁵. Le lancement d'AAC pose un problème quant au statut du *GAT* : alors qu'AAC a vocation à devenir le lieu central d'initiative culturelle, et théâtrale donc, peut-on concevoir qu'existe encore de manière tout à fait distincte un autre lieu d'initiative ?

⁵¹² Ibid.

⁵¹³ Ibid.

⁵¹⁴ AMA, 2 Mi 236 séances de la commission des affaires culturelles du 5 avril et du 7 juin 1978.

⁵¹⁵ Les problèmes du *GAT* sont abordés lors des réunions des 26 octobre, 9 novembre et 15 novembre 1977 de la commission des affaires culturelles, AMA 2Mi 236.

Derrière cette question, posée par AAC, gît bien entendu le problème de la forme de l'action culturelle à Annecy. La MJC des Marquisats défend l'indépendance du GAT au nom de l'histoire et du pluralisme associatif, avec l'appui de *Peuple et Culture*, alors que Daniel Sonzini, à la commission des affaires culturelles du 27 juin 1977 souhaite qu'il soit mis fin à cette situation confuse. Il " *constate que le rôle premier dévolu à AAC, à savoir structure de concertation et de coordination entre les associations, n'existe plus. Si une réunion, regroupant les associations cogérées doit avoir lieu, la ville doit rester maître d'œuvre. Il faut poser le vrai problème : QUI FAIT QUOI ? et trouver le domaine réservé de chacun.* " ⁵¹⁶ Finalement de nouveaux statuts sont élaborés pour le GAT, qui confirment la forme cogérée entre les MJC, *Peuple et Culture*, AAC et la ville. Le rôle d'AAC dans cette structure devient prépondérant avec la prise en charge du secrétariat ⁵¹⁷. La création à Annecy est désormais portée essentiellement par AAC, association à laquelle participent, rappelons-le, les autres associations, et bien entendu la mairie.

Ce dispositif institutionnel, basé sur une intégration des associations cogérées et sur un contrôle relatif de la création, suscite les critiques venant de deux directions opposées. Dans la ville, la dénonciation de la mainmise d'AAC sur l'action culturelle est constante : les professionnels, comme les directeurs des Marquisats, peinent à définir un rôle spécifique pour l'équipement dont ils ont la charge, en renonçant à une part essentielle de leur vocation, à savoir justement cette action culturelle, ou en ne retenant que la part la moins noble (AAC propose aux Marquisats de se spécialiser dans le cabaret ...) ; les pionniers bénévoles, comme ceux du Ciné-club ou d'*Annecy MédiAction*, protestent contre la dépossession de l'initiative culturelle dont ils s'estiment victimes. D'un autre côté, le ministère de la culture ne cesse de demander à la ville et à AAC de mettre un terme à cette cogestion héritée du socioculturel, qui bride la responsabilité propre du directeur, notamment en matière de création. Lors d'une nouvelle modification des statuts d'AAC en 1980, la ville défend à nouveau, contre le ministère, la formule de cogestion qui préside depuis l'origine au fonctionnement de l'association. Dans le rapport qu'il rédige en 1983 suite à sa mission d'évaluation menée à la demande du ministère, Jean Pierre Würtz note à propos du conseil d'administration : " *Assemblée pléthorique de quarante membres ; le conseil d'administration d'AAC reste très lié officiellement et officieusement, au mouvement associatif et apparaît, dans son "œcuménisme", comme une sorte de passerelle, de structure d'équilibre (ou de neutralisation) entre AAC et le secteur associatif et socioculturel. (...)* Siègent donc actuellement dans les instances d'AAC, avec voix délibératives, trois MJC, deux mouvements d'éducation populaire (FOL et PEC), ainsi qu'une jeune compagnie (le Trèfle) qui dans le même temps s'est adressée au CAC pour négocier un accord de coproduction. C'est ainsi que les représentants des adhérents sont eux-mêmes dans leur très grande majorité adhérents par ailleurs d'autres associations locales, que nombre d'entre eux font partie d'AAC depuis de longues années, certains depuis sa fondation, époque à laquelle ils représentaient ... le secteur associatif. " ⁵¹⁸. Et le chargé de mission de préconiser, conformément à la doctrine constante du ministère, l'unicité de la direction (alors que deux directeurs se partagent les tâches à AAC), et une responsabilité essentielle du directeur en matière artistique, notamment de création. Mais c'est véritablement l'achèvement et l'inauguration, en octobre 1981, du centre Bonlieu qui va donner à la politique culturelle dans la ville sa configuration la plus stable.

⁵¹⁶ AMA, 2 Mi 236 commission des affaires culturelles, séance du 25 janvier 1978.

⁵¹⁷ Ibid.

⁵¹⁸ Rapport d'évaluation du Centre d'Action Culturelle de 1983, Jean-Pierre Würtz, p. 27-28.

C) « L'effet Bonlieu » et le développement de la création locale

L'« effet Bonlieu », c'est l'expression employée par les responsables d'*Annecy Action Culturelle* pour désigner l'incidence de l'ouverture du centre Bonlieu à l'automne 1981, et la prise de possession par l'association des nouveaux locaux mis à sa disposition, en référence à l'« effet Beaubourg » à Paris en 1976⁵¹⁹. Après les élections municipales décisives de 1977, le chantier s'engage en 1978, malgré les escarmouches conduites par Annecy-Avenir lors d'une dernière manifestation en faveur des arbres : les défenseurs de l'environnement invitent le député Jean Brocard, devenu en 1977 également maire de la commune voisine d'Annecy-le-Vieux, à venir « *ceint de son écharpe tricolore opposer un rempart de poitrines aux bulldozers* »⁵²⁰. Les travaux menés sans encombres permettent la réalisation tant controversée du centre Bonlieu, selon le programme élaboré par la commission Bonlieu de 1972 : une grande salle de 1 000 places, une de 300 places, une de 60, un espace d'exposition, des bureaux et des locaux techniques, le tout ouvert sur un forum, qui sert à la fois d'espace d'animation et de lieu d'échange, avec la bibliothèque municipale, enfin installée au cœur de la ville dans ce complexe, et la zone de commerces qui doit équilibrer financièrement l'ensemble. L'architecte Alain Lévy et le scénographe B. Guillaumot se sont très largement inspirés, pour les normes techniques, de la maison de la culture de Nanterre, afin d'offrir des conditions de réalisation de spectacles tout à fait modernes.⁵²¹ Ce choix, qui est d'abord celui de l'association AAC et de ses responsables, place alors l'équipement parmi les meilleures réalisations nationales du moment.

Une dernière polémique surgit au moment de la préparation de l'inauguration : que faire de l'ancien théâtre-casino, situé de l'autre côté de la rue ? La mairie est catégorique : la démolition s'impose en raison du coût démesuré que représenterait la gestion de deux grandes salles, et d'autre part le casino n'est plus en activité. Mais les opposants dénoncent le gaspillage pour les fonds publics que représenterait la destruction d'un bâtiment qui n'a que vingt-cinq ans. Les irréductibles voient l'opportunité pour les associations culturelles de trouver là un équipement qu'elles pourraient gérer indépendamment d'AAC, de manière collective et de retrouver ainsi les idées fondatrices d'AAC, dix ou douze ans auparavant. Il n'en reste pas moins que l'inauguration de Bonlieu le 21 octobre 1981, sous la présidence du ministre socialiste Jean-Pierre Cot, a lieu devant les ruines du théâtre-casino pas totalement évacuées. Pour marquer de manière forte cette ouverture, deux créations sont données dans chacune des deux salles : Georges Lavaudant, directeur de la maison de la culture de Grenoble, crée *Les géants de la montagne*, de Pirandello, avec dans le rôle principal, Gabriel Monnet, revenu à son premier métier de comédien ; dans la salle de 300 places, Alain Françon et le Théâtre Eclaté montent *La double inconstance*, de Marivaux. Deux ans auparavant ils avaient mis en scène un extrait de *La philosophie dans le boudoir*, du Marquis de Sade.⁵²²

Les polémiques sur la nécessité de Bonlieu, sur le maintien de l'ancien théâtre, sur le rôle d'AAC, s'éteignent rapidement, tandis que l'association, qui a acquis depuis 1976 une bonne maîtrise de la gestion d'un équipement lourd, donne au nouveau centre culturel un élan remarquable en termes de fréquentation du public. Les chiffres présentés à l'assemblée

⁵¹⁹ L'expression est employée dans le numéro 101 du centre d'action culturelle, *Annecy 80*, juin 1980.

⁵²⁰ Lettre ouverte publiée par le mensuel *Mont-Blanc Savoie* de janvier 1978, AMA.

⁵²¹ Les caractéristiques techniques de l'ensemble sont précisées dans une brochure publiée à l'occasion de l'ouverture de Bonlieu, A.A.C., 1971-1981, *dix ans d'action culturelle*, Annecy, AAC, 1981.

⁵²² *Le Théâtre Eclaté d'Annecy et sa collaboration avec le Centre d'Action Culturelle*, Annecy, 1989.

générale du CAC de 1983⁵²³ font état d'une augmentation de 200 % du nombre d'adhérents ; le nombre de spectateurs et de participants passe de 79 800 à 122 200 en deux saisons (+53%). Jean-Pierre Würtz en 1983, dans son enquête d'évaluation pour le compte du ministère de la Culture, souligne ce véritable "*bond en avant dans l'ensemble des domaines d'intervention*"⁵²⁴. Mais il souligne néanmoins un des "*points problématiques liés à cette mutation : celui d'une certaine perte d'identité de l'action du CAC liée en grande partie à son activité de "théâtre municipal" qui ressort du cahier des charges fixé par la ville et qui fait, par exemple, que l'on va à Bonlieu avant que d'aller au Centre d'Action Culturelle. C'est le centre du débat sur le "projet culturel" en cours d'élaboration*"⁵²⁵.

En effet, depuis la prise de gestion du théâtre par AAC en 1976, l'association a trois missions conjointes : l'une, spécifique, de centre culturel, avec des objectifs de création, d'animation et de diffusion conventionnés avec la mairie et le ministère ; la seconde, inscrite clairement dans une délégation de la mairie, pour assurer la gestion du théâtre municipal, service public ouvert aux associations ou producteurs de spectacles professionnels de tous types ; la troisième concerne l'agence technique dédiée au soutien technique aux associations locales. Les deux premières missions s'équilibrent presque avec la troisième, sur un taux de 50 % de l'activité globale, et s'accomplissent dans les mêmes locaux, avec les mêmes personnels, mais sur deux budgets différents, en principe. Jean-Pierre Würtz reproche à la ville de jouer sur ces trois missions d'AAC pour ne pas tenir complètement ses engagements financiers : le ministère de la Culture, *via* la Direction du développement culturel, subventionne ainsi le théâtre municipal et l'agence technique, ce qui n'était pas du tout prévu à l'origine. Et de plaider pour une meilleure visibilité de la politique propre du Centre d'Action Culturelle, avec une série de préconisations, qui permettent de mesurer l'écart entre la réalisation annécienne et le modèle souhaité à Paris⁵²⁶ :

- Réduire les interventions de l'association "*dans le champ de responsabilité du directeur et de son équipe professionnelle*", dues à ses origines socioculturelles qui la rendent "*exceptionnellement active*" ;
- La confusion des trois missions " se traduit par des graves anomalies du point de vue de la structure budgétaire, le ministère de la Culture finançant pour partie, sur la subvention du CAC, le théâtre municipal et les charges locatives de l'Agence technique. " ;
- " Le temps est venu de recentrer l'action d'AAC, et singulièrement du CAC, d'approfondir son implantation, d'aiguiser les choix artistiques, de passer, selon les mots du directeur, d'une logique quantitative à une logique qualitative " ;
- Les rapports du CAC avec les autres associations doivent être arbitrés par la municipalité, afin que les terrains d'interventions soient "*balisés*", singulièrement avec la MJC des Marquisats ; le souhait d'un rééquilibrage en faveur des associations, voire le retour d'AAC vers un parlement des associations, qui a alimenté la campagne pour les élections municipales de 1983, n'est que "*péripétie*", que majorité et minorité municipale voudront bien laisser de côté.

Et le rapporteur de conclure : " Osons espérer (...) que s'engagera un débat à la hauteur des enjeux et que la politique culturelle annécienne consacrera pleinement la mission

⁵²³ AMA, archives AAC, boîte 34.

⁵²⁴ Rapport de mission d'évaluation de Jean-Pierre Würtz, AMA, archives AAC, boîte 35, p. 22.

⁵²⁵ Ibidem, p. 23.

⁵²⁶ Rapport Würtz, op.cit., p. 49-51.

spécifique du Centre d'Action Culturelle, mission irréductible à un quelconque moyen terme de la vie associative locale, mais porteuse de formes nouvelles, de printemps et d'aventure artistique.⁵²⁷

Au-delà du reproche adressé à la ville concernant le subreptice transfert de charges locales sur le budget alloué par le ministère pour sa propre politique, la principale critique concerne le mode de gestion et de fonctionnement de l'association, encore par trop socioculturel selon les critères qui président à la gestion des établissements culturels : trop grande présence des associations et syndicats dans les instances dirigeantes, insuffisante reconnaissance de la maîtrise spécifique du directeur sur les choix artistiques (avec au passage un étonnement navré sur le fait que la direction soit bicéphale, Daniel Sonzini s'étant adjoint les services de son collègue co-directeur de la MJC de Novel, Daniel Ramponi).

Ce qui est en jeu, à la fin de ce rapport, ce sont en fait deux des axes majeurs de la mise en œuvre la politique du ministère de la Culture depuis ses origines, à savoir l'effort de catégorisation des établissements qu'il soutient, pour les démarquer clairement du socioculturel, et d'autre part l'accent mis sur la professionnalisation, non seulement de la gestion des centres, mais aussi des choix esthétiques, avec comme rôle pour les bénévoles celui de garantir l'indépendance des professionnels (comme le rappelle Jean-Pierre Würtz dans son rapport). Sur ces deux normes impératives du ministère, la municipalité d'Annecy, et les responsables élus et professionnels d'AAC, argueront sans cesse de la singularité de la ville et de son histoire, de l'engagement associatif démocratique, en fin de compte du pluralisme qui préside depuis l'origine à cette action culturelle dans la ville. Sur ce point, elle recueille au moins l'assentiment et le soutien de toutes les organisations associées à cette gestion, comme en témoignent le livre *A quoi ça sert Mozart ?* cité au début de ce travail⁵²⁸, ou les conclusions du rapport de l'enquête menée en 1987.

Mais localement « l'effet Bonlieu » entraîne deux développements dans le domaine de la création artistique, qui marquent une présence très marquée sur la scène publique des œuvres et des créateurs, et ainsi l'affirmation d'une politique culturelle municipale bien identifiée. Il s'agit d'une part de l'essor des grandes manifestations, sous une forme essentiellement festivalière, c'est à dire sur un temps court, avec une diffusion dense d'œuvres, essentiellement dans le domaine cinématographique, et dans lesquelles la municipalité s'engage de manière croissante. D'autre part, de jeunes créateurs trouvent dans l'ouverture de Bonlieu, et dans la politique municipale, une incitation à développer leur projet artistique personnel, principalement théâtral, avec tout ce que cela comporte à nouveau d'affirmation esthétique, et de revendication financière. Ce sont ces deux mouvements, à la fois complémentaires et opposés, que nous voulons retracer rapidement, car ils caractérisent cette nouvelle phase du développement culturel à Annecy, celle d'une catégorisation marquée, et enfin assumée par la municipalité., avec un alignement remarquable des politiques nationale et locale, et de l'action des associations et fédérations. Cette phase de concordance semble clore et couronner une période de discordances, de conflits, parachevant l'image d'Annecy ville culturelle.

L'activité festivalière, marque d'une politique caractérisée

Avec les équipements modernes du centre Bonlieu, AAC dispose des moyens nécessaires pour mener une politique de diffusion et de création de grande ampleur, et l' " effet Bonlieu "

⁵²⁷ Ibid.

⁵²⁸ Spilmont Jean-Pierre, *A quoi ça sert Mozart ?*, Seyssel, Editions Compact, 1987.

se vérifie rapidement dans la fréquentation des spectacles proposés par AAC. Cependant, ce qui ressort des années qui suivent l'ouverture du nouvel équipement, ce sont les modifications substantielles qui affectent l'activité culturelle à Annecy, dans les possibilités renouvelées en matière de création bien sûr, mais surtout dans les conditions de mise en œuvre.

Le Théâtre Eclaté tout d'abord, dont le travail déjà reconnu par les instances nationales et régionales du ministère de la Culture, apparaît désormais comme incontournable à Annecy. La méfiance des élus qui a toujours prévalu à son encontre, et qui l'a contraint à trouver ailleurs des partenaires, n'est plus de mise, et le renouvellement de la convention qui lie la ville, le ministère et AAC doit prendre en compte la position de la troupe. Le 16 novembre 1981, le directeur régional des affaires culturelles, l'adjoint au maire Georges Grandchamp, le directeur d'AAC Daniel Sonzini, et Alain Françon envisagent le devenir à Annecy de la troupe. Le représentant ministériel fait valoir les financements qu'une situation consolidée de la troupe à Annecy pourrait apporter, et la nécessité pour le Centre d'Action Culturelle d'avoir une activité de création : la faire coïncider avec la présence du Théâtre Eclaté apparaît comme une évidence.⁵²⁹ Les pressions ministérielles, et probablement le nouvel éclat que la Gauche donne à ce secteur d'activité avec la nomination de Jack Lang au ministère, font fléchir l' élu municipal, sans doute inquiet du montage proposé, qui donne au metteur en scène la responsabilité artistique totale de son travail, alors que la mairie est liée par un contrat de trois ans. Un premier contrat est signé qui permet au Théâtre Eclaté de monter trois créations par an, avec une résidence de quatre mois à Annecy. Si la troupe avait établi des liens forts avec l'équipe d'AAC qui lui avait offert ses premières possibilités de création, elle est désormais ancrée tout à fait officiellement dans la ville et peut donner plus sereinement la mesure de son talent. Ce premier contrat de trois ans est renouvelé en 1984 pour trois ans. En 1986, Alain Françon prend la direction du Théâtre du Huitième à Lyon. L' " effet Bonlieu " a bien joué en faveur du théâtre, et en particulier en faveur du créateur qui avait ouvert la décennie précédente avec éclat. Il a fallu quinze années pour inscrire de manière claire le Théâtre Eclaté et son action dans le dispositif culturel annécien. L'acceptation institutionnelle de son action se produit au moment où il a acquis une renommée artistique qui lui permet de briguer la responsabilité de projets et d'un équipement d'une autre envergure.

Le domaine de la diffusion cinématographique est touché lui aussi par l'ouverture de Bonlieu : les nouvelles salles disposent d'équipements techniques de qualité qui permettent d'envisager l'ajout à la programmation du CAC d'un volet cinéma important. Dès sa création, le centre culturel d'Annecy avait constitué en son sein une cellule audiovisuelle dédiée à la création et à la recherche, finalement mise en sommeil peu avant l'ouverture de Bonlieu⁵³⁰.

Une diffusion cinématographique démarre rapidement à Bonlieu, sous la dénomination CinémaCac, labellisée Art et Essais, avec un effet de concurrence dénoncé bientôt par la MJC des Marquisats qui avait trouvé dans cette activité une identité pour sa salle, mais aussi une rentabilité financière non négligeable dans une maison à la recherche permanente d'un équilibre. La ville laisse les deux équipements trancher leur différent, qui est évoqué régulièrement en commission municipale, qui, elle, a le souci principal de ne pas entraver le

⁵²⁹ Commission des affaires culturelles, séance du 18 novembre 1981, AMA, 2 mi 236.

⁵³⁰ Il ne nous a pas été possible, dans les limites de ce travail, d'approfondir le fonctionnement et les enjeux autour de cette cellule audiovisuelle, dont le travail de production et d'animation, et son exploitation, ont suscité de nombreux débats avec les associations et les membres associés à la vie culturelle annécienne, en raison probablement des implications politiques des réalisations. Daniel Sonzini, dans l'entretien qu'il nous a accordé le 15 janvier 2003, reconnaît cet échec d'AAC dans le domaine audiovisuel, " *comme tous les CAC, d'ailleurs* ".

lancement du nouvel équipement culturel. Quant au Ciné-club, habitué au théâtre municipal, il est invité à trouver un arrangement avec le CAC pour faire alterner ses séances avec celles du CinémaCac. Mais c'est surtout du côté des grandes manifestations cinématographiques que le changement s'avère le plus notable.

Les Journées internationales du cinéma d'animation connaissent certes un rayonnement très large dans les milieux artistiques liés à la production de film d'animation, mais l'impact local est faible, et, tous les deux ans, le public est surtout composé de spécialistes venus du monde entier, et d'amateurs éclairés. L'organisation et la gestion de la manifestation par une association composée de responsables annéciens et de réalisateurs, mais dont le secrétariat et le permanent sont parisiens, n'impliquent que fort peu le milieu local, associations culturelles, équipements socioculturels. Le Ciné-club, en dépit de ses efforts, n'a pas réussi à convaincre la municipalité de réaliser le Centre international de cinéma d'animation pour lequel il a multiplié les initiatives depuis près de quinze ans. Enfin, la manifestation bisannuelle utilise les locaux du théâtre, avec un rapport de plus en plus tendu avec AAC qui en est gestionnaire depuis l'édition 1977. L'ouverture de Bonlieu rend encore plus vives les tensions et les critiques portées à l'encontre de l'organisateur parisien. En 1982, à la suite d'une édition 1981 insatisfaisante sur le plan de la fréquentation, le bureau de l'association s'assigne un triple objectif que rappelle Stéphanie Champlong⁵³¹ : développer le cinéma d'animation, assurer une manifestation de niveau international, et en faire un moyen d'action culturelle pour la ville, la région, la France.

Un recentrage sur Annecy est opéré : le directeur parisien est remercié et remplacé par un directeur permanent implanté à Annecy, Jean-Luc Xiberras, précédemment directeur de la MJC d'Annemasse, les associations et équipements socioculturels invités à s'investir plus largement dans la manifestation, afin de lui donner l'impact dans le public annécien qui a fait cruellement défaut lors de l'édition de 1981. L'association est renouvelée et regroupe alors les responsables des associations et équipements culturels et socioculturels de la ville : les trois MJC, la Fédération des Œuvres Laiques, *Peuple et Culture*, AAC, les *Ateliers d'Animation d'Annecy*⁵³², le musée-château, et prend alors réellement une forme cogestionnaire, selon un modèle désormais classique à Annecy⁵³³. Stéphanie Champlong, dans son travail historique consacré à cette manifestation, écrit : " *Le festival qui jusqu'en 1981 se déroulait principalement au théâtre municipal, investit le clos Bonlieu, au centre réel et symbolique de la ville. Ainsi, les organisateurs sont remplacés par des responsables locaux et l'espace physique est modifié* "534.

⁵³¹ Champlong Stéphanie, *La place du festival international du cinéma d'animation dans la politique culturelle d'Annecy*, op. cit. p.60.

⁵³² Cette association, connue localement sous le sigle AAA, a été fondée en 1971 sous la responsabilité de Nicole Salomon, une enseignante très investie auprès des réalisateurs de tous les pays qui fréquentaient le festival, avec pour objectif de développer localement la pratique de cette forme de cinéma. Dans le devenir de la manifestation, Nicole Salomon joue un rôle clef en raison de ses liens personnels avec nombre de réalisateurs étrangers qui donnent à la manifestation son prestige artistique. (Stéphanie Champlong, op. cit., p. 89)

⁵³³ Le catalogue de la quatorzième édition des JICA de 1983, remercie tous ceux qui ont contribué à la nouvelle organisation par une participation volontaire : la liste comprend, de manière significative, quasiment tous les directeurs de MJC de l'agglomération, ainsi que des permanents de la FOL, des personnels du ministère de la jeunesse et des sports, des établissements culturels municipaux, etc., mettant en évidence une forme de convergence très large d'associations et d'institutions autour de cette manifestation : *Festival Annecy 83-14* ^e *Journées Internationales du Cinéma d'Animation*, Annecy, 1983.

⁵³⁴ Stéphanie Champlong, *La place du festival international du cinéma d'animation dans la politique culturelle d'Annecy*, op. cit., p.59.

Enfin, Stéphanie Champlong souligne combien ce changement en matière d'organisation recouvre également une autre approche esthétique : à la primauté donnée traditionnellement à la recherche formelle dans le domaine graphique, jusqu'à l'abstraction, œuvre d'artistes plasticiens, succède progressivement, dans les palmarès, le souci de la diffusion des œuvres, avec en particulier une ouverture à la conception assistée par ordinateur, alors toute nouvelle et largement portée par des entreprises audiovisuelles. La manifestation connaît rapidement un succès public grandissant qui pose le problème de son annualisation : la concurrence internationale avec d'autres festivals, autrefois saine émulation dans des échanges artistiques, devient un enjeu de taille par rapport à l'investissement ; l'essor de la production d'images, en relation avec la diffusion télévisuelle sans cesse croissante, ne permet plus de laisser le marché vide une année sur deux ; enfin la mobilisation/démobilisation de l'équipe en charge de la préparation du festival n'apparaît plus comme très fonctionnelle ni logique sur le plan économique. C'est en tout cas la position que développent les directeurs des JICA et de Bonlieu. L'annualisation de la manifestation va de pair avec la constitution progressive d'une équipe permanente et autonome de gestion du festival, professionnalisée, avec en parallèle une implication accrue de volontaires annéciens, issus pour beaucoup des associations membres, professionnels et élus. Enfin le centre Bonlieu, et surtout le CAC, jouent un rôle central tant pour ce qui est de la logistique que de la mise en cohérence avec les autres volets de l'action culturelle. La forme festivalière se renforce progressivement : investissement de la ville qui recherche à travers la manifestation une renommée, valorisation grandissante des invités d'honneur, multiplication des programmes de diffusion sur une courte période avec la recherche d'un public élargi, compétition selon un système de catégories qui spécialise les films et donne une tension au festival. Les JICA, au début du mois de juin, deviennent l'événement phare de la fin de saison culturelle dans la ville.

Dans le domaine du cinéma toujours, les années qui suivent l'ouverture de Bonlieu voient apparaître sur la scène annécienne, de nouvelles manifestations cinématographiques, qui prennent également une forme festivalière. Ainsi, les Rencontres du Cinéma italien sont créées en 1983 par le centre d'action culturelle, avec comme directeur artistique l'ancien responsable de la cellule audiovisuelle d'AAC : la manifestation acquiert rapidement une renommée certaine dans les milieux cinématographiques. Mais ses promoteurs font valoir que son avenir réside dans une dimension réellement internationale, et poussent la ville à s'y investir plus largement : lors de la commission des affaires culturelles du 19 février 1985, les élus municipaux sont soucieux de ménager les finances communales, déjà chargées par l'engagement pris en faveur des JICA. Rapidement, les Rencontres du Cinéma italien trouvent leur place en ouverture de la saison culturelle, et obtiennent une reconnaissance tant dans le public que dans les milieux professionnels et artistiques, aussi bien français que transalpins, comme en témoigne le catalogue édité à l'occasion de la dixième édition, en 1992⁵³⁵, qui recense les témoignages des ministres français et italien, du directeur du Centre national de la cinématographie, des représentants des collectivités locales et régionales ;

La même année, un des responsables de *Peuple et Culture*, Raoul Rodriguez, lance dans les locaux de la MJC des Marquisats, une Biennale du Cinéma espagnol, avec une orientation initiale plus politique, mais une évolution rapide vers la forme festivalière⁵³⁶. La municipalité reste également prudente devant la redondance de ces

⁵³⁵ *Cinéma italien-Rencontres d'Annecy 92- Xe anniversaire*, Annecy, 1992.

⁵³⁶ sur le développement de cette manifestation, on peut se reporter au catalogue édité pour la 11ème édition en 2004 : *Onzième biennale du cinéma espagnol-Annecy*, Annecy, 2004. On peut noter que le fondateur de la manifestation, Raoul Rodriguez,

manifestations thématiques. Enfin, en 1984, à l'initiative de la ville, sont lancées les Journées internationales du film d'aventure sportive (les *JIFAS*), sur le même modèle festivalier, pour mettre en valeur le cadre de vie annécien et les activités sportives de plein air, en particulier les activités de glisse et de montagne, alors en plein essor.

Ainsi, un des résultats les plus notoires de l' " effet Bonlieu " réside dans le développement d'une activité festivalière centrée sur le cinéma, qui contribue fortement à renforcer l'image d'Annecy ville culturelle. Bien entendu, ce développement est en phase avec l'essor considérable du marché des images, particulièrement pour le cinéma d'animation ; il y a également un " effet Lang " qui place symboliquement la politique culturelle en emblème de la modernité et d'une dimension sociale qui rassemble très largement. Mais ce développement s'opère sur un autre mode que celui des décennies précédentes : les initiatives viennent essentiellement des équipements et des professionnels, et elles recueillent, en dépit de la vigilance budgétaire, un soutien actif de la municipalité. La culture ne paraît plus être un risque, mais un outil de valorisation de l'action municipale, et ceci d'autant plus que ces manifestations ne provoquent plus de débats. En parallèle, l'initiative associative décline et la commission des affaires culturelles du 14 avril 1982⁵³⁷ doit constater que le Ciné-club d'Annecy a réduit son activité de moitié ; le 19 avril 1983, elle prend acte que le Ciné-club n'a pas déposé de demande de subvention, signe manifeste de l'arrêt de ses activités.

Enfin, demeurent dans le domaine du cinéma, deux points en suspens, sans cesse rappelés par les premiers initiateurs des *JICA* : la création d'une structure permanente dédiée à la conservation des films d'animation et des documents qui se rapportent à cette activité, cinémathèque, conservatoire ou centre de documentation, qui pourrait asseoir plus solidement la position de la ville par rapport aux autres festivals spécialisés (Zagreb en Yougoslavie et Varna en Bulgarie) ; la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle à la réalisation de films d'animation, à même de donner une suite aux actions de formations ponctuelles assurées par des conseillers techniques du ministère de la jeunesse et des sports en accompagnement du festival. Ces deux projets complémentaires de l'activité de diffusion et susceptible de faire d'Annecy la capitale du film d'animation, ne connaissent pas encore un début de réalisation à la fin des années 80.

Au total, les grandes manifestations artistiques autour du centre d'action culturelle sont bâties sur une coopération de tous les équipements socioculturels et de tous les responsables professionnels, des directeurs de MJC essentiellement, pour en démultiplier la portée et accroître le public. La concordance entre toutes les structures est alors complète autour des objectifs artistiques, de la recherche du public le plus large possible, de cofinancements qui profitent en fin de compte à chacune : les institutions culturelles et socioculturelles fonctionnent dans ce domaine comme un réseau, même si les différents ne sont pas totalement réglés, notamment entre les Marquisats et Bonlieu.

L'essor du théâtre, un nouveau problème

Les années qui suivent l'ouverture de Bonlieu voient apparaître sur les scènes annéciennes de nouveaux hommes de théâtre, jeunes, qui revendiquent rapidement une place dans le dispositif, notamment des aides à la création. C'est tout d'abord la Compagnie du Trèfle, fondée en 1977 par l'ancien responsable du secteur enfants d'AAC, Lliberto Valls, qui

a représenté la Fédération de l'éducation nationale au conseil d'administration des Marquisats pendant plusieurs années, avant d'être président de *Peuple et Culture* de Haute-Savoie.

⁵³⁷ AM, 2 Mi 236.

acquiert progressivement une notoriété régionale avec des créations originales, souvent orientées vers un public jeune, en raison de son origine, en raison également d'un public potentiel en milieu scolaire, ce qui est souligné par un responsable académique auprès de Jean-Pierre Würtz, lors de son enquête de 1983⁵³⁸. De cette enquête, il ressort d'ailleurs une critique de la qualité artistique insuffisante de la troupe, en tout cas un niveau qui ne devrait pas permettre une prise en compte dans les aides à la création. La troupe bénéficie néanmoins de subventions municipales et est même accueillie dans un local municipal après des années de revendications. Une installation dans les locaux culturels du lycée Berthollet, rénovés par la ville, est même envisagée lors de la commission du 8 septembre 1982⁵³⁹. Ultérieurement, elle trouvera auprès d'une commune voisine, Meythet, un accueil permanent en assurant la gestion du centre culturel, Le Rabelais, pour quelques années.

Une autre troupe naît, la Compagnie Brozzoni-Piccamiglio, qui rassemble un comédien, Charlie Brozzoni, et un écrivain, Robert Piccamiglio (par ailleurs " ouvrier du dimanche " en raison de son emploi dans l'industrie le week-end) pour mettre en scène les textes du second, entre autres à la MJC de Novel, berceau du renouveau théâtral annécien à la fin des années 60, ainsi que nous l'avons montré dans la première partie. Après une série de spectacles en commun, Charlie Brozzoni recouvre son indépendance et assure des mises en scène sous le nom de Compagnie Brozzoni. La recherche d'une implantation permanente à Annecy est confrontée au problème de la reconnaissance artistique par les autorités culturelles régionales et aux limites que la ville d'Annecy s'impose en matière de soutien aux créateurs : alors que la ville est engagée contractuellement avec le Théâtre Eclaté, elle ne peut soutenir d'autres troupes. Charlie Brozzoni développe son activité permanente, ou plutôt intermittente, en allant rechercher auprès d'autres communes les moyens de coproduction de ses spectacles.

Le Théâtre « Bécassine Mon Amour » est créé en 1982 par Raphaël Simonet, un comédien local, qui tente lui aussi la grande aventure de la création d'une troupe. Il fait le choix, outre la création de spectacles, de proposer des ateliers et des stages de formation dans le domaine du spectacle. La commission du 15 juillet 1986⁵⁴⁰, qui reçoit Raphaël Simonet, fait le point de l'ensemble de l'activité de la troupe depuis quatre ans, et de l'audience recueillie localement. Comme pour les autres troupes, le problème du fonctionnement courant, tant financier que matériel avec le problème des locaux, amène son promoteur à se tourner vers la municipalité.

La « Kompagnie du Karton Pâte » est portée par un plasticien, Jacques Quoex, qui souhaite dans ses réalisations dépasser les clivages artistiques entre disciplines, avec une tendance iconoclaste à " choquer le bourgeois ". Ses réalisations s'appuient plus sur un engagement volontaire des acteurs que sur une recherche de professionnalisation. Pour autant, comme pour les autres troupes, la question des locaux de travail et du cofinancement des créations est adressée prioritairement à la ville.

Dans un registre quelque peu différent sur le plan artistique, apparaît en 1982, le groupe « Collectif et Cie », créé par Philippe Moenne-Locoz, et totalement dédié à la musique électro-acoustique. La création de pièces originales, la mise en route d'ateliers, l'établissement de relations avec d'autres groupes, notamment à Genève, installe progressivement ce collectif comme l'un des pionniers régionaux de cette expression assez

⁵³⁸ Jean-Pierre Würtz, op. cit., p. 40.

⁵³⁹ AM 2 Mi 236.

⁵⁴⁰ AM, 2 Mi 240.

confidentielle, mais qui bénéficie cependant d'une attention certaine des autorités culturelles régionales.

Ce mouvement de créations de groupes ou de troupes artistiques à l'orée des années 80, repose sur la détermination de quelques personnalités qui portent la responsabilité du projet artistique et de sa mise en œuvre ; autour de ces personnalités s'opèrent des regroupements affinitaires, déterminés autant par les choix esthétiques que par des éléments plus personnels. Cependant, ces groupes ont des caractéristiques communes : ils trouvent tous leur origine dans les événements qui ont accompagné la mise en place du centre culturel à Annecy. Les remous autour de l'installation du Théâtre Eclaté et des enjeux de la création théâtrale à Annecy, le mouvement anti-conformiste d'*Annecy Jazz Action*, poursuivi par *Annecy MédiAction*, les encouragements donnés par la politique culturelle de Jack Lang, sont autant de facteurs qui déterminent ces artistes à se lancer dans l'aventure des troupes. La prédominance du théâtre dans le choix de ces jeunes créateurs, hormis Collectif et Cie, est en tout cas remarquable, et doit être rapportée au choc esthétique et politique provoqué par le Théâtre Eclaté. Enfin, l'action des conseillers techniques du ministère de la jeunesse et des sports en matière de formation à l'art dramatique a trouvé là un point d'appui certain⁵⁴¹. Un autre élément réside probablement dans un aspect négatif de l'"effet Bonlieu" : la centralisation des initiatives publiques autour du nouvel équipement et de ses professionnels suscite un mouvement sinon de rejet, du moins de distanciation de la part de ceux qui souhaitent monter sur la scène artistique. En effet, Bonlieu est devenu le centre de référence pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles, tant en matière de relais des politiques publiques menées par le ministère, que dans le domaine du jugement esthétique, déterminant pour l'attribution des aides publiques. Le rapport Würtz de 1983, situe bien ainsi le rôle de Bonlieu. Jean-Pierre Würtz ne peut d'ailleurs pas faire l'économie des nombreuses critiques qu'il a entendues sur la "bureaucratie" de Bonlieu, et son rôle centralisateur, même si la campagne des élections municipales de 1983 conduit certains à outrer leurs propos, ainsi qu'il le souligne lui-même dans son rapport. Ainsi, la centralité de Bonlieu, voulue par les acteurs culturels locaux et par le Ministère, acceptée par la municipalité qui espérait contenir de cette façon la création artistique, cette centralité produisit un mouvement centrifuge, qui repose à nouveau les problèmes déjà abordés quinze ans auparavant avec les débuts du Théâtre Eclaté.

La municipalité se trouve donc confrontée, à des demandes de locaux de répétition et de stockage, d'aides à la création, à la prise en charge des bordereaux de fonctionnement des salles de spectacles de la ville, mais cette fois-ci de la part de multiples acteurs. La tension politique est moindre qu'auparavant : les équipements qui offrent des possibilités de réalisation sont en nombre, la création a obtenu dans la ville droit de cité depuis que le Théâtre Eclaté est reconnu, la municipalité apparaît comme en phase avec le ministère de la culture, dont les directeurs régionaux viennent donner acte de ses engagements. Surtout, les revendications de moyens de fonctionnement de ces jeunes artistes ne provoquent plus la même mobilisation que dans la décennie précédente : la culture a acquis un droit de cité à Annecy, il reste seulement à organiser la gestion de son soutien.

D) Continuité municipale et institutionnalisation de la culture : vers un modèle annecien?

Cette première moitié des années 80 ouvre donc une phase dans la vie culturelle locale caractérisée par une formalisation claire de la politique culturelle municipale : l'ensemble

⁵⁴¹ Elément fourni par Yves Doncques, conseiller technique en art dramatique du ministère de la jeunesse et des sports.

des équipements, tant centraux que de quartiers, paraît achevé et complet, les grandes manifestations artistiques donnent l'occasion de coopérations multiples entre eux, les conflits sont éteints. Demeurent cependant des revendications formulées depuis le début : la grande salle pour accueillir les concerts de jazz ou de variétés n'existe toujours pas, le hall des expositions en tenant lieu ; les quartiers sud de la ville, assez populaires, sont dépourvus de tout équipement. Enfin la mise en place d'un centre dédié au cinéma d'animation, dont Annecy se veut désormais le grand rendez-vous international, se fait également attendre. Mais tant la qualité des équipements construits que la renommée des événements artistiques, en particulier en matière de théâtre et de cinéma, assoient la réputation culturelle de la ville, et confortent l'idée que la continuité de l'équipe municipale est le facteur déterminant de cette réussite. Et ceci d'autant plus que les élections municipales de 1983 sont marquées par un véritable changement de génération politique, en premier lieu à la tête de la municipalité.

1983 : le changement de génération

Le contexte politique général a changé : la victoire de la gauche en 1981 a donné un souffle nouveau à ceux qui étaient dans l'opposition depuis longtemps : les élections législatives de 1981 voient des bureaux de vote passer pour la première fois à gauche, les candidats socialiste et communiste étant respectivement Gilbert Goy, ancien dirigeant de la CFDT, et Jean Moget le maire communiste de la ville de Meythet⁵⁴². Cependant le républicain indépendant Jean Brocard conserve son siège. Mais les élections municipales de 1983 sont surtout marquées par le retrait du maire sortant, André Fumex, celui-là même qui avait repris le flambeau des mains de Charles Bosson en 1975. Il annonce lors du conseil municipal du 30 septembre 1982 son intention de ne pas se représenter : " *Il ne m'est plus possible, en voulant assumer pleinement mes responsabilités, de mener de front le*

*métier de maire et celui de chef d'entreprise*⁵⁴³, dans le contexte économique. Au terme de cette législature, l'occasion se présente de 'passer la main', puisque notre collègue Bernard Bosson a bien voulu accepter de conduire une liste aux prochaines élections municipales"⁵⁴⁴. La déclaration brève ne trompe guère les observateurs et les opposants politiques : André Fumex n'abandonne ni son siège de conseiller général, président de la commission jeunesse, ni celui de conseiller régional, il laisse simplement le fauteuil de maire à l'héritier de Charles Bosson, Bernard, qui a pu faire son apprentissage lors d'un premier mandat de conseiller municipal depuis 1977, mais aussi en reprenant le siège de conseiller général de son père en 1979. Le *Dauphiné Libéré* du 28 février 1983 l'écrit très directement dans un article intitulé *L'héritier de " l'institution Bosson " se fait un prénom* : " *Aujourd'hui les annéciens ne s'y trompent pas. C'est encore lui [Charles Bosson] qui passe le flambeau, relayé par André Fumex, à son fils Bernard.* ". La constitution de la liste conduite par Bernard Bosson, sous son simple nom, *Liste Bernard Bosson*, ne peut plus obéir aux mêmes règles que lors des élections précédentes en raison de la modification profonde du scrutin introduite par la Gauche, à savoir la représentation des listes minoritaires au conseil. Un accord est trouvé avec les partis politiques de ce qui est désormais l'opposition nationale : les rivalités de 1977 entre les différents courants de droite n'ont plus cours dans un contexte de nationalisation très forte du débat politique, et Bernard Bosson doit accepter ce que son père avait toujours refusé, à savoir la désignation d'une partie de ses colistiers

⁵⁴² Valérie Crova : *Etudes électorales*, diplôme de science politique, IEP de Lyon, 1986.

⁵⁴³ André Fumex assurait la direction d'une entreprise familiale de ciergerie.

⁵⁴⁴ Déclaration rapportée par le journal *L'Essor Savoyard* du 8 octobre 1982.

par les partis politiques. C'est la première fois à Annecy qu'une liste Bosson fait mention de ceux-ci, alors même que Charles, puis Bernard, assument des responsabilités nationales dans le courant centriste : la profession de foi précise qu'elle comprend " 60 % de femmes et d'hommes choisis pour leurs compétences [...], et 40 % de femmes et d'hommes dévoués à la vie locale et venant des différentes formations de l'opposition nationale "⁵⁴⁵. Pour autant, les candidats ne sont pas étiquetés comme tels. Une autre nouveauté apparaît dans la vie politique annécienne : c'est la première fois que figurent, avec mention de leur qualité notamment dans la presse, des présidents d'associations culturelles ou socioculturelles, en particulier de MJC, le président en exercice de la MJC des Marquisats, ainsi que celui de la MJC des Romains, tous deux démissionnaires peu avant l'ouverture de la campagne des élections du 6 mars 1983. La " vieille garde " de Charles Bosson et d'André Fumex s'éloigne de la vie politique, et l'on ne trouve plus d'anciens des Glières.

En face la liste de gauche, intitulée *Annecy pour tous*, inaugure un nouveau style puisque les partis ont fait appel comme tête de liste, à un haut fonctionnaire. Daniel Cadoux est présenté sous l'angle prioritaire de ses compétences, venant d'un parcours exemplaire : issu d'une famille modeste de la ville, agrégé de l'Université, ancien élève de l'École Nationale d'Administration, sous-préfet chargé de mission à la Préfecture de Région " *il est capable de diriger cette grande entreprise qu'est la ville d'Annecy* ". La constitution de la liste met en évidence les nombreuses références aux responsabilités culturelles et associatives des colistiers, en particulier le président de l'association de prévention spécialisée, la vice-présidente de la MJC de Novel.

La mention des engagements culturels et associatifs des candidats des deux listes est d'autant plus remarquable qu'elle survient au moment où les grands enjeux dans ce domaine sont tranchés depuis 1977 et que les réalisations sont achevées : alors que la culture a tenu une place assez centrale dans le débat politique local, il faut attendre l'achèvement du dispositif pour voir les hommes et femmes engagés dans ce secteur, à titre bénévole essentiellement, s'engager dans la lutte électorale. Cependant il faut remarquer qu'aucun professionnel du secteur ne figure en bonne place sur les listes. De même, aucun candidat ne fait référence à une responsabilité quelconque dans la gestion du centre Bonlieu. L'écart vis-à-vis du débat politique dans lequel se sont tenus les responsables des associations culturelles et socioculturelles ne se réduit que lorsque la question n'est plus centrale.

Les thèmes de campagne se sont déplacés vers les questions de l'emploi et de l'économie, la situation privilégiée d'Annecy en la matière dans les années 60 s'étant quelque peu dégradée, avec quelques atteintes au tissu industriel et un taux de chômage en progression. De plus l'accent mis par le gouvernement Mauroy sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, à la suite du rapport Schwartz en octobre 1981, en fait un thème obligé. Toutefois il faut noter dans les professions de foi des deux listes une différence notable : alors que Bernard Bosson aborde très largement tous les secteurs de l'action municipale, en précisant qu'il souhaite " *maintenir une politique culturelle en respectant le pluralisme au service de tous* ", Daniel Cadoux met en tête de ses objectifs le droit des annéciens à la sécurité, à un enseignement de qualité, à la tranquillité, aux transports. Pour ce qui est de la culture, Daniel Cadoux dénonce une conception élitiste et restrictive de la culture, la surprogrammation de manifestations, il revendique également dans ce domaine " *une ouverture à toutes les formes d'expression (rock, bande dessinée, folklore...)* "

⁵⁴⁵ Document conservé aux AMA, cote 9081 W 06, élections municipales de 1983.

*en privilégiant la culture-participation au détriment de la simple consommation de biens culturels*⁵⁴⁶, en phase avec le soutien apporté par Jack Lang à ces nouvelles formes.

Les élections municipales du 6 mars 1983 sont marquées dans le département par une forte politisation, en rupture avec la prédominance traditionnelle des intérêts locaux, qui voit des listes de gauche arriver en tête de communes de l'agglomération annécienne (Cran Gevrier et Meythet), et Pierre Mazeaud, l'ancien ministre RPR de la jeunesse et des sports enlever la mairie de Saint-Julien-en-Genevois. A Annecy, la liste Bernard Bosson arrive en tête avec 58,27 % des voix contre 41,73 % à ses concurrents de gauche, qui font pourtant un score honorable dans les quartiers populaires de Novel et la Plaine. Neuf élus de la liste de gauche font leur entrée au conseil municipal (sur un effectif total de 43). La succession Bosson est assurée de manière claire et sans conteste. Le nouveau maire avait procédé à un renouvellement assez profond de la liste, et la composition de la municipalité de 1983 en témoigne, ainsi que le montre le tableau comparatif avec les deux équipes précédentes d'André Fumex :

FONCTIONS	1975	1977	1983
Maire	André Fumex	André Fumex	Bernard Bosson
1^{er} adjoint	Louis Lagrange	Louis Lagrange	Claude Chassagne
2^e adjoint	Paul Servettaz	Paul Servettaz	Yvette Martinet
3^e adjoint	Georges Grandchamp	Georges Grandchamp	Pierre Ferrario
4^e adjoint	Albert Barat	Yvette Martinet	Alain Guiral
5^e adjoint	Yvette Martinet	André Terrier	Michel Amoudry
6^e adjoint	Louis Richard	Albert Barat	Jean-Pierre Pochat
7^e adjoint	Henri Bouvier	Louis Richard	Jean Régis
8^e adjoint		Edouard Fantin	Jean Mirodatos
9^e adjoint		Michel Amoudry	Pierre-Jean Dubosson
10^e adjoint			Louis Servettaz

Si le premier adjoint, Claude Chassagne, un ingénieur, effectue son premier mandat au conseil municipal, il n'en est pas de même pour la deuxième adjointe, Yvette Martinet, en charge des affaires sociales, qui s'engage dans un troisième mandat à la municipalité. En revanche, les troisième et quatrième adjoints font clairement partie de l'ancienne opposition de droite à la municipalité Bosson : Alain Guiral figurait en 1975 sur la liste d'opposition à André Fumex soutenue par le député républicain indépendant Jean Brocard. Outre la présence du récent président des Marquisats, Pierre-Jean Dubosson, il faut noter un élément de continuité en la personne de Louis Servettaz, le fils de Paul Servettaz sans cesse réélu de 1947 à 1977. Enfin avec le départ de la municipalité d'Albert Barat, il n'y a plus de représentant de la génération des résistants, et des syndicalistes de la CFTC.

Dans le domaine culturel, le changement s'opère également, mais avec prudence : Pierre Jacquier qui avait assuré la présidence de la commission depuis 1965, avec Georges Grandchamp comme maire-adjoint, ne s'est pas représenté, et c'est l'ancien président de la MJC des Marquisats, Pierre-Jean Dubosson, qui prend les fonctions de maire-adjoint, avec

⁵⁴⁶ Les professions de foi des candidats ainsi que les listes sont conservées aux archives municipales d'Annecy sous la cote

Georges Grandchamp, son prédécesseur dans la fonction, à la présidence. Les membres en sont également renouvelés, avec, bien entendu, pour la première fois des élus de gauche, une enseignante, Marie-Sylvaine Dequier et un conseiller juridique, Olivier de Chazournes.

Ainsi le changement de génération est assuré sans encombre pour la majorité municipale avec toutefois quelques différences significatives : désormais, Bernard Bosson ne pourra plus revendiquer une liste bâtie uniquement sur son nom, en dehors des partis politiques, il devra composer avec les autres partis non seulement de gauche mais surtout de droite qui ne manquent pas une occasion de lui rappeler son appartenance à la direction nationale du mouvement centriste, et son obligation de participer au jeu des partis. L'apolitisme qui était l'argument fondamental de Charles Bosson n'est plus viable, le pluralisme qui présidait à la composition des listes, et à la détermination de l'action municipale, n'est plus de mise. La profession de neutralité politique dans les affaires municipales ne peut plus être tenue. Demeurent cependant les éléments essentiels de la politique construite par les prédécesseurs, et des orientations fortes, notamment en matière d'action culturelle et socioculturelle qui consacrent ce qui peut apparaître comme le modèle annecien.

Un dispositif culturel très institutionnalisé

Le dispositif culturel, au sens large, dans la ville présente dans les années 80 quelques caractéristiques bien marquées, entre autres l'étroite imbrication du secteur socioculturel stricto sensu avec les structures culturelles. Ceci s'est réalisé au cours des ans sur quelques grandes lignes de force poursuivies avec persévérance par les élus municipaux, mais aussi avec le concours des principaux responsables associatifs :

- La prépondérance des associations cogérées avec une représentation élargie, par le jeu des membres de droit et associés, des syndicats, services publics, associations de parents et culturelles, avec un système de participations croisées assez largement développé comme nous l'avons montré plus haut. Le multipositionnement des principaux responsables n'est pas à proprement parler une singularité annécienne, mais son développement dans une ville moyenne le rend plus marquant et plus efficient. On peut même penser que nombre de responsables de l'opposition politique à la majorité municipale sont engagés dans ces structures culturelles ou socioculturelles, et donc engagés dans une coopération avec la municipalité sur le plan des actions. L'autre caractéristique réside dans la relative imperméabilité entre la sphère culturelle et la sphère politique : l'élection comme maire-adjoint chargé des affaires culturelles de l'ancien président de la MJC des Marquisats est une exception dans la construction politique annécienne, qui ne sera d'ailleurs pas renouvelée en 1989 ;
- L'engagement réduit de la municipalité dans la coordination du secteur culturel : autant nous l'avons dit, la prise en régie directe par la mairie des activités d'enseignement artistique (conservatoire et école des beaux-arts), de lecture publique et de conservation est précoce, dès la fin des années 60, autant la mise en place de moyens spécifiques, et notamment de personnels dédiés, dans les services municipaux est tardive et restreinte. C'est seulement après les élections de 1983 qu'un poste d'attaché est créé dans les services pour assurer spécifiquement la coordination de la politique culturelle : la revendication des années 60 d'avoir un vrai service culturel en mairie n'est satisfaite qu'*a minima* par cette création. La mairie a maintenu son choix d'une coordination culturelle que l'on pourrait qualifier d'externalisée par rapport à ses propres services ;

La professionnalisation des activités culturelles : la gestion de nombre d'activités par des associations de cogestion ne repose pas essentiellement sur l'engagement bénévole des animateurs mais sur l'action de professionnels, en particulier nous l'avons vu le corps des directeurs de MJC, qui fournit l'essentiel de l'encadrement des structures associatives, MJC et autres puisque, par exemple, les deux premiers directeurs des Journées internationales du cinéma d'animation sont des directeurs de MJC, le premier en provenance d'Annemasse, le second n'étant autre que l'ancien directeur des Marquisats, devenu en 1981 délégué régional de la FFMJC. Par contraste, la municipalité tient à distance les associations d'animation qui revendiquent un engagement politique et social, et qui s'appuient fortement sur la participation de leur public : l'Association des quartiers du Parmelan, association d'habitants d'une cité de transit vouée à la rénovation (qui n'aura lieu finalement qu'en 1994), créée par une travailleuse sociale, est cantonnée dans un deux pièces cuisine de 50 m² ; le Foyer de jeunes et d'éducation populaire des Teppes, après l'incendie de son bâtiment préfabriqué, est relégué dans les anciens locaux du Logis, tout à fait à la périphérie nord de la ville, à l'écart de la ZUP de Novel et des Teppes.

La structuration institutionnelle du secteur culturel et socioculturel prend donc une forme, sinon définitive, du moins bien arrêtée dans ses principes, et qui marginalise ceux qui ne les acceptent pas. Cette forme, appuyée sur les associations fonctionnant avec une large participation d'acteurs d'horizons divers, sur un ensemble de professionnels complet, avec une production de manifestations culturelles qui semblent faire consensus, apparaît alors comme un modèle.

Épilogue : la disparition des associations historiques

Si nous avons choisi d'arrêter notre étude à la période des élections municipales de 1983, pour autant il paraît intéressant de tracer rapidement le devenir des structures culturelles et socioculturelles dans la décennie suivante, afin de saisir la dynamique propre à chacune, et ceci d'autant plus que cette décennie est essentiellement marquée par la disparition des deux associations historiques de la ville, les Marquisats et Peuple et Culture.

La MJC des Marquisats, avec ses locaux de grande ampleur, est touchée de plein fouet par l'ouverture de Bonlieu : la définition d'un projet culturel autour de sa salle de 350 places souffre rapidement, après l'ouverture du centre culturel, de sa position excentrée, de l'insuffisance technique de la salle par rapport aux équipements modernes de Bonlieu, surtout de la place centrale prise par AAC dans la coordination de la politique culturelle dans la ville. Les Marquisats sont finalement marginalisés géographiquement et politiquement. L'année 1983 marque une étape importante dans la vie de la maison, avec le départ du tandem qui avait pris les rênes de la maison en 1974, le président Pierre-Jean Dubosson et le directeur Gérard Bortolato, que l'on retrouve bientôt l'un comme maire-adjoint chargé des affaires culturelles, l'autre délégué régional de la Fédération des MJC, puis directeur des Journées internationales du cinéma d'animation. La montée en puissance du centre Bonlieu couvre bientôt toutes les activités de diffusion qui faisaient la ressource des Marquisats. L'association est donc confrontée à partir de cette date à un problème sur deux plans :

· l'équilibre financier menacé par la réduction relative de certaines activités de diffusion, par le vieillissement des locaux d'hébergements, mais aussi par les problèmes de personnels. L'accord d'entreprise signé en 1973, basé sur une classification des emplois et une progression des salaires comparables à celles du secteur public, doit supporter l'ancienneté croissante des employés, et donc une augmentation de la

masse salariale qui représente en 1974 50 % du budget. Dès lors, malgré un soutien sans faille de la municipalité dont les subventions ne cessent de progresser, la situation financière de l'ensemble est un sujet permanent d'inquiétude. Les solutions envisagées passent par une révision de la structure du personnel, c'est à dire une réduction mal accueillie par les membres de droit, en particulier les syndicats ; l'autre piste concerne la redéfinition du projet de la maison, et sa réorientation dans la ville.

la redéfinition du projet : la polyvalence voulue par les responsables de l'association dès la fin des années 50 se heurte au fait que ce n'est pas un équipement de quartier en raison de sa taille et de sa situation excentrée. Ce n'est plus l'équipement culturel de référence. Les équipes de direction orientent alors la maison vers les activités de plein air avec un certain succès dès 1983, ainsi que vers la formation professionnelle, notamment dans le domaine culturel et socioculturel, et en continuité avec l'héritage de la première équipe des Marquisats ; une orientation " rock " est prise avec l'aménagement de locaux de répétition pour les groupes de jeunes dans les sous-sols en 1986, puis la transformation de la salle de spectacle pour accueillir les musiques nouvelles, avec le concours du Ministère de la Culture en 1989. Un rapport rédigé par un des directeurs en 1987, Daniel Patour, envisage une complémentarité entre les trois équipements importants d'Annecy : Bonlieu au centre dédié à la culture, l'Impérial que le projet de rénovation doit transformer en centre de congrès avec casino et hôtel de luxe, et enfin les Marquisats redéfinis en centre de rencontres internationales de jeunes et de formation professionnelle⁵⁴⁷.

Malgré toutes ces tentatives, la situation financière peine à se redresser, et les nouvelles orientations tardent à s'affirmer, entre un conseil d'administration qui doit faire souvent face aux dissensions internes et une municipalité désormais tournée vers d'autres perspectives. La mise en règlement judiciaire de l'association en 1992 est suivie de la liquidation en septembre 1993 : la gestion des locaux d'hébergement et de restauration est rendue à leur propriétaire, l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de la Haute Savoie ; la deuxième tranche, les locaux d'activités et la salle, est reprise par la ville qui y transfère l'École des beaux-arts, et transforme profondément la salle de spectacle pour en faire un équipement voué aux " musiques amplifiées ", dénommé le *Brise-Glace* en 1994. La liquidation de la MJC des Marquisats, malgré une proposition de reprise formulée par une association rassemblant des animateurs et des administrateurs, ne soulève pas d'émotion particulière dans la ville.

Peu de temps après, c'est l'association *Peuple et Culture* de Haute Savoie qui suit le même chemin : l'éloignement de la génération des fondateurs, la fin du centre de formation professionnelle d'animateurs, l'investissement de bon nombre des militants dans les nouvelles structures et manifestations culturelles, vident progressivement l'association de sa substance. La situation financière conduit *Peuple et Culture* sur la même voie de la liquidation judiciaire que les Marquisats.

A ce moment, la ville complète le réseau d'équipements socio-éducatifs qui couvre la commune : dans le quartier du Parmelan, la réhabilitation en 1994 de l'ancienne cité de transit permet d'édifier un centre social de belles dimensions, avec notamment une salle spécialisée pour les arts du cirque, qu'un des premiers animateurs de l'association d'origine avait développés avec les habitants. Dans la partie sud de la ville, dépourvue d'équipement depuis des années, après l'échec d'une tentative de confier aux Marquisats en 1985 la gestion d'une unité d'animation dans ce quartier, la municipalité construit un ensemble socio-éducatif, Archipel-Sud, dont la gestion est confiée à une association encore une fois affiliée à la Fédération des MJC.

Quant à Bonlieu, l'association ne connaît guère de bouleversement : le départ en retraite du directeur Daniel Sonzini en 1997 est suivi de la nomination, en plein accord avec le ministère, d'un successeur en provenance d'un autre établissement culturel. Les grandes manifestations artistiques que sont le Festival international du film d'animation et les Rencontres du cinéma italien ont trouvé leur rythme, désormais annuel pour le premier, et leur place dans le paysage culturel français et international, même si, en dépit des propositions successives et des différents projets depuis quarante ans, aucun dispositif de création ou de conservation d'envergure ne vient compléter et soutenir cette activité.

En matière de théâtre, la création peine encore à trouver sa place à Annecy, comme en témoigne l'éviction récente du Centre Dramatique National de Savoie du metteur en scène André Engel, pourtant nommé en accord avec le ministère de la Culture, mais dont l'attitude n'apparaît guère compatible avec une gestion consensuelle : *“ Je suis probablement le metteur en scène qui a la plus mauvaise réputation, méritée, dans la profession. Je fais trop d'histoires, je ne suis pas assez poli, je ne joue le jeu ni de la médiatisation, ni des mondanités. [...] J'ai des difficultés à avoir des rapports sociaux et surtout mondains... ”*⁵⁴⁸ déclare celui qui a retenu, pour la publication de ses programmes, une typographie et une mise en page directement reprise des publications de l'*Internationale Situationniste* des années 60. Le projet d'une " cellule de production des arts vivants ", conventionnée par le ministère et la région Rhône-Alpes, permettra des résidences d'artistes, mais en aucun cas ne sera le support de l'installation d'un successeur d'André Engel⁵⁴⁹. La structure créée en 1992 pour Alain Françon, qui dirigeait en même temps le théâtre de la Colline, à Paris se trouve donc à nouveau dépourvu d'une " tête " artistique permanente⁵⁵⁰. Mais la référence à l'histoire demeure, puisque le " Projet de cellule régionale de création artistique " présenté au comité directeur de Bonlieu Scène Nationale de janvier 2006 rappelle dans son préambule que *“ Par sa configuration singulière cette région a vu se développer une fonction d'accueil, d'abri pour les démarches de réflexion et de création, de Paul Thisse à Joffre Dumazedier, de Gabriel Monnet à Alain Françon. L'histoire d'une recherche sensible en lien avec des caractéristiques d'une époque est quasi continue. L'originalité de cette région à la fois refuge et génératrice de circulation et de passages est probablement un des causes d'une richesse particulière de la création qui s'y est développée ”*⁵⁵¹

Dans le domaine du cinéma, alors que la ville a acquis avec ses festivals une réelle dimension internationale, malgré la succession des projets et des propositions, elle n'est en aucune sorte un lieu de création.

Enfin, la culture fait partie des compétences transférées par la ville à la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A) lors de sa mise en place en 2002 : la vice-présidente en charge de la culture est l'ancienne adjointe à la culture de la ville d'Annecy, Marie-Noëlle Provent. Son homologue au conseil général n'est autre que son successeur au conseil municipal, Dominique Puthod, neveu de l'ancien maire André Fumex, dont il avait repris le siège de conseiller général d'Annecy-nord-est en 2001.

⁵⁴⁸ Entretien à l'hebdomadaire *Le Faucigny*, du 18 octobre 2003.

⁵⁴⁹ *Le Dauphiné Libéré*, du 29 juin 2005.

⁵⁵⁰ *Le Monde* du 3 octobre 2003, p. 31.

⁵⁵¹ Préambule du Projet de cellule régionale de création artistique, BonlieuScène Nationale, janvier 2006.

Conclusion de la deuxième partie : une politique culturelle de type unitaire.

La première phase que nous avons déterminée pour notre travail mettait en évidence le choix affirmé de la municipalité pour une politique socioculturelle en lien étroit avec la fédération la plus représentative du secteur, avec un processus initial très marqué en faveur de la professionnalisation et de l'institutionnalisation. L'autre élément remarquable résidait dans sa capacité d'autonomie politique, aussi bien vis à vis des acteurs locaux désireux de sortir du cadre établi, qu'à l'égard de l'offre de politique publique du ministère des affaires culturelles en dépit de sa proximité avec ses responsables. Le risque politique que peut représenter alors la culture est tenu à distance jusqu'à ce que les craquements sociaux et l'évolution des acteurs locaux rendent son inscription à l'agenda municipal inéluctable. La mise en route d'une politique culturelle locale est en fait imposée par un facteur endogène, l'évolution même du dispositif socioculturel (la MJC de Novel comme foyer de contestation), et par d'autres éléments extérieurs, entre autres la montée en puissance de la culture comme politique publique. L'épisode de crise qui vise la municipalité et ses choix dans la première moitié des années 70 débouche finalement sur une construction politique tout à fait stabilisée, qu'illustre la continuité de la famille Bosson lors des élections municipales de 1983, et la réussite du centre d'action culturelle sans aucune des difficultés qui ont affecté nombre d'établissements de ce type.

A) Un jeu paradoxal avec les politiques publiques

Les contacts directs entre les élus de 1965 et responsables de la nouvelle commission des affaires culturelles, Georges Grandchamp et Pierre Jacquier, et les plus hautes instances du ministère de la Culture, par l'entremise de Joffre Dumazedier, sont assez précoces et peuvent laisser penser à une réelle proximité entre le niveau national et l'équipe municipale dans la conception d'une politique de la culture. Or, nous l'avons vu, Annecy est loin de faire partie des villes engagées les premières dans la réalisation d'une maison de la culture ou dans l'accueil d'un centre dramatique, à l'inverse de Thonon-les-Bains, modeste sous-préfecture. C'est dire que la municipalité annécienne a pu, et su, jouer de cette proximité pour en tirer une notoriété certaine, en même temps qu'elle en évitait les risques.

Le choix des normes

Il faut bien constater que la ville d'Annecy a choisi très rapidement une attitude d'extrême prudence vis-à-vis de ces "offres" : elle n'adopte en rien les normes du ministère concernant la construction d'un équipement spécifique, qui entraîneraient en outre la nomination d'un directeur proposé par lui. D'autre part, elle repousse fermement l'idée d'accueillir un créateur comme responsable culturel, en l'espèce sûrement un homme de théâtre comme René Jauneau à la maison de la culture de Thonon.

Ces deux points forment quasiment une position cardinale de la mairie, étayée par une image et un argument. L'image, c'est la formule de Gabriel Monnet le 7 juillet 1966 ("*La maison de la culture à Annecy, ce sont les murs mêmes d'Annecy*") qui dans un raccourci consacre l'engagement de la mairie dans la politique culturelle, rassemble toute la ville autour d'elle dans une métaphore à la fois spatiale et sociale, mais qui, dans le même mouvement, justifie le refus de l'équipement spécifique. L'argument, c'est le budget : alors que la ville s'enorgueillit à Avignon de figurer parmi le petit nombre de celles qui ont mis

la culture au premier rang de leurs priorités budgétaires, les élus repousseront jusqu'à une date récente la possibilité d'accueillir un créateur en raison même de l'étroitesse budgétaire d'une ville moyenne.

La ville d'Annecy se positionne donc très clairement vis-à-vis du ministère de la Culture : elle adhère de très près à sa politique, et participe aux instances de réflexion, mais elle en refuse les normes nationales sur deux points essentiels, l'équipement et le mode de professionnalisation du secteur. Sur le premier point, les années 1970, et plus particulièrement 1977, marquent un tournant, le projet Bonlieu constituant alors un engagement ferme en faveur de l'équipement culturel, et finalement la véritable mise en route d'une politique culturelle. Par contre, sur le second point, la présence d'un créateur responsable d'un projet culturel et de l'équipement, la mairie maintient une position inflexible, jusqu'à maintenant, contre les ministres successifs, avec le choix délibéré d'un directeur gestionnaire et programmateur, et non un créateur. D'un autre côté, la ville est dotée très rapidement d'un ensemble d'équipements socioculturels remarquable, trois MJC bâties par des architectes de renom, trois foyers de jeunes travailleurs, avec des associations de gestion totalement en phase avec la politique menée par le ministère de la jeunesse et des sports, même si elle reste réservée par rapport à certaines normes. On peut donc dire que des années 60 à la fin des années 70 la municipalité conduit une politique en réalité socioculturelle, le démarrage de la construction de Bonlieu en 1978 marquant le réel engagement dans une politique culturelle.

Ces positions fermes peuvent être analysées, nous l'avons dit plus haut, comme le souci prioritaire de conserver au développement de la politique culturelle un caractère endogène, en ce qui concerne les normes tant matérielles que juridiques et administratives, afin de garder la maîtrise des choix, mais aussi du rythme de développement.

L'une des questions que nous posions au début de notre travail concernait l'apport éventuel du travail de Dumazedier en matière de planification culturelle : est-ce que le fait que des élus annéciens soient des collaborateurs du sociologue des loisirs dans sa démarche d'enquêtes sur la ville d'Annecy, fournit un outillage conceptuel à la municipalité dans la conduite de sa politique culturelle ? La réponse est presque évidente : à la conception tout à fait rationnelle de la séquence chronologique (observation/analyse des besoins/définition des objectifs/définition des moyens/décision) que prônait Dumazedier, la ville d'Annecy a substitué un schéma à la fois plus simple dans lequel la temporisation, c'est à dire le report de décision, joue un rôle essentiel, et plus complexe car fondé sur une approche finalement très politique du problème, avec le rejet des éléments à forte charge axiologique.

En fin de compte, ce que la municipalité, à travers cette attitude, souhaite contrôler, ce sont les modalités de l'institutionnalisation des politiques culturelles et socioculturelles : modalités de formes, modalités de rythme. Modalités de formes quant aux statuts de l'association de gestion, sur un modèle bien connu dans la ville, celui des MJC, basé sur des catégories d'administrateurs diversifiées et multiples, qui permettent d'intégrer très largement tous les acteurs de la vie culturelle et politique, par le jeu des représentations, et plus précisément tout ce que la ville compte d'institutions publiques (les services de l'Etat), et surtout d'organisations syndicales clairement situées dans une opposition politique. Modalités de rythme quant à l'inscription à l'agenda municipal des réalisations et des engagements, notamment avec les pouvoirs publics.

Ainsi les reproches de Jean-Pierre Würtz dans son rapport de 1983 pointent-ils exactement cette question du conseil d'administration pléthorique qui produit une relative dépossession du directeur de ses prérogatives essentielles, au regard des canons du

ministère des affaires culturelles. La revendication réaffirmée maintes fois par la municipalité d'une position originale à Annecy, est illustrée par le débat lors de la séance privée du conseil municipal du 8 février 1988⁵⁵² qui examine les travaux d'évaluation conduits par l'Observatoire des Politiques Culturelles en 1987, et dont Pierre Jacquier a rédigé le rapport introductif. Bernard Bosson précise : *“ Il a fallu se battre, vous m'entendez bien, se battre pour maintenir les syndicats que le ministère voulait à tout prix mettre dehors du CAC, et il a fallu qu'on les supplie des heures entières de ne pas venir nous briser ce qu'on avait fait [...] ”*⁵⁵³. Et d'ajouter un élément concernant la nomination du directeur : *“ Le prochain ministre de la Culture va faire comme les quatre précédents, il ne sera pas nommé depuis huit jours qu'il demandera à Sonzini [le directeur d'AAC depuis la fondation] de devenir le grand patron de je ne sais quoi au ministère. Cela n'a jamais manqué. Aucun de tous les ministres qu'on a connus depuis douze ou treize ans, quel qu'il soit, n'a manqué de venir proposer à Sonzini la grande direction de ceci ou cela ”*⁵⁵⁴.

De même, lorsqu'il est mis fin au contrat liant l'association organisatrice des Journées Internationales du Cinéma d'Animation en 1982 avec celui qui, depuis des années, avait en charge cette organisation, Raymond Maillet, les statuts refondés de l'association prennent modèle sur les autres associations œuvrant dans le secteur culturel et socioculturel en prévoyant une place pour les représentants des associations et fédérations et des pouvoirs publics, ainsi que des réalisateurs.

Nous sommes en face d'une reproduction à l'identique des formes de gestion des activités culturelles, sur le modèle des activités socioculturelles, qui forment ainsi une sorte de “ patron ” reproduit systématiquement. Mais cet ensemble d'associations, calquées sur le même modèle, fait probablement système dans la mesure, où, pour le dire familièrement, “ tout le monde est membre de tout ”, dans une redondance remarquable. Nous retiendrons enfin le fait que la municipalité ne s'est jamais dotée, encore maintenant d'ailleurs, de services culturels très structurés, en dehors de la gestion des établissements de conservation et d'enseignement.

La maîtrise du rythme

Quant au rythme, la municipalité tente de le maîtriser contre les pressions du ministère des affaires culturelles soucieux de faire avancer ses projets et de voir Annecy devenir la vitrine de sa politique, mais aussi contre la poussée d'un mouvement social avide de ruptures esthétiques, morales, et politiques.

Tout d'abord, nous avons noté les réticences, voire même l'opposition frontale aux comédiens du Théâtre Eclaté pendant des années, en particulier à propos de la mise en scène de spectacles à résonance par trop politique. Refus de financement, difficultés pour trouver des locaux, à l'évidence, le soutien du directeur d'AAC et du conseil d'administration, l'appui du ministère de la Culture à une jeune troupe considérée comme prometteuse, n'ont pas suffi à fléchir la détermination de la municipalité contre une action culturelle qui s'attaquait aux valeurs établies. Ce n'est que lorsque le Théâtre Eclaté aura trouvé d'autres soutiens, et puisé dans un répertoire certes encore souvent contemporain mais moins directement provocant, qu'il sera admis de plein droit dans la ville, c'est à dire finalement

⁵⁵² Ville d'Annecy, Evaluation et développement culturel. Conseil municipal-compte rendu de la séance privée du 8 février 1988. Mairie d'Annecy

⁵⁵³ op. cit. p. 32.

⁵⁵⁴ Ibid, p.39.

au moment où sera proposée à Alain Françon une direction dans une autre ville, le Théâtre du Huitième à Lyon.

Pour ce qui est de la musique, les “ excès ” d'*Annecy Jazz Action*, puis d'*Annecy MédiAction* sont longtemps contenus tant bien que mal à l'extérieur de ce lieu central que constitue le théâtre. Et la première revendication de 1965 concernant une grande salle de 2000 places dédiées aux musiques modernes, au jazz, au rock, elle, ne trouve pas de réponse, hormis la transformation de la salle des Marquisats en salle spécialisée, avec une jauge de moins de 400 places. Et c'est toujours le hall des expositions qui accueille les concerts de variétés ou de rock d'importance, dans les conditions de confort et d'acoustique d'un hall de foire. Dans ce domaine également, la municipalité a suivi un rythme de réalisation tout à fait spécifique, déconnecté des demandes locales, et des pressions des instances parisiennes : la proposition faite par Guy Brajot en 1972, au nom du ministère, de financer une salle de 1 000 places, sera bien retenue, mais réalisée finalement presque dix ans plus tard.

Par contre, dès lors que le centre Bonlieu est devenu opérationnel, la politique festivalière, fondée essentiellement sur le cinéma, a pris une extension considérable, avec un appui très fort de la municipalité. Le changement de génération à la mairie est-il un facteur important du regain d'intérêt pour les œuvres ? En tout cas, les années 80 sont bien celles de l'essor d'une production culturelle conséquente, à l'unisson d'ailleurs de ce qui se passe dans le reste du pays, et en pleine concordance avec la refondation de l'action publique dans le domaine culturel par Jack Lang. Mais il subsiste deux réserves :

- les acteurs initiaux de l'action culturelle à Annecy, ceux qui ont porté les premiers projets, aussi bien dans le domaine du théâtre que du cinéma et de la musique, ont disparu : l'épuisement d'*Annecy Jazz Action* à partir de 1974-75, entre autres avec le départ de son fondateur et animateur Michel Carvallo, l'extinction des activités du Ciné-club constatée vers 1980-81, la réduction progressive de l'activité de *Peuple et Culture*, jusqu'à sa disparition en 1993, en même temps que les Marquisats, forment le corollaire de l'essor de la production culturelle autour du *Centre d'Action Culturelle*, devenu *Bonlieu Scène Nationale* en 1993. C'est dire que cet essor est marqué par une mutation profonde des acteurs : dans une certaine mesure, les associations pionnières ont laissé la place aux jeunes créateurs qui tentent de trouver leur place dans la ville, justement dans les années 1980 ;
- si l'antériorité de la ville en matière de cinéma d'animation ne fait aucun doute, et si son festival est devenu le grand rendez-vous mondial de l'image animée, il n'en reste pas moins que la ville n'est toujours pas dotée de la structure permanente dont les premiers pionniers avaient apporté la préfiguration dès 1965. Les projets de 1965, 1972, 1987, n'ont pas débouché, et l'ouverture en 2004 d'une Cité Internationale des Techniques de l'Image Animée (*CITIA*) ne comporte encore qu'un embryon de centre de ressources sur le domaine, et ne constitue que l'ébauche d'un véritable pôle de l'image animée. La production de films et le centre de formation de réalisateurs en Rhône Alpes ne se trouve pas à Annecy, mais à Valence dans la Drôme, avec les Ateliers de la Poudrière, dont l'initiative est née au sein de la Fédération des

555

Œuvres Laïques de la Drôme avec *Folimage* . Annecy est un lieu de diffusion, de marché annuel du film d'animation, mais pas de production. Dans ce qui pourrait être le domaine d'excellence culturelle de la ville, le cinéma, il y a eu à l'évidence une forme d'évitement de la création d'un pôle central dédié à cette activité. Le choix de directeurs permanents qui n'appartiennent pas au milieu de la création, même si

depuis les années 90 le vivier des directeurs de MJC a été abandonné, confirme la position cardinale que nous avons relevée depuis le début de la période étudiée, c'est à dire une méfiance qu'il faut bien qualifier de fondamentale à l'égard des " artistes " en tant que responsables de projets culturels.

Finalement en termes de rythme, la mairie a choisi de manière quasiment systématique la temporisation dès que la création artistique était susceptible de prendre place sur le devant de la scène politique, avec tous les risques de se voir bousculée dans ses valeurs, mais aussi dans la maîtrise de ses choix et du calendrier de réalisation, à l'inverse de son engagement déterminé dans la réalisation d'institutions socioculturelle. Mais le centre Bonlieu, destiné à accueillir le centre d'action culturelle, se construit alors que le ministère de la Culture est entré depuis bien des années dans une phase de modestie, et n'est plus en mesure d'imposer ses normes de gestion.

C'est seulement entre 1971 et 1975 que la municipalité a failli perdre le contrôle de la situation, face à l'ébullition culturelle et à la prolifération des initiatives, face aussi à la formation d'un mouvement en faveur d'un centre culturel soutenu ouvertement par les instances du ministère de la Culture. C'est bien la présence et l'action du Théâtre Eclaté qui illustrent la conjonction des revendications locales et des propositions ministérielles dans cette phase, et leur charge politique. La temporisation, les arguments dilatoires permettent de reporter les décisions en matière de création artistique, et de réduire les risques de crise.

Mais ces attitudes se combinent avec d'autres éléments pour former une construction politique singulière dont la durée au fil des décennies, et c'était une de nos interrogations de départ, est remarquable. La phase qui commence avec l'ouverture de Bonlieu est bien une phase de concordance au sens où Olivier Borraz l'entendait⁵⁵⁶, avec un alignement de plusieurs ordres institutionnels distincts, et plus spécifiquement l'organisation locale matière d'action culturelle avec le projet culturel de la Gauche et de Jack Lang. Cette concordance est un puissant facteur d'institutionnalisation, et de légitimation.

B) Deux principes organisateurs constants : la spécification des rôles et la neutralisation politique

L'intégration dans les institutions culturelles et socioculturelles de tous les acteurs, en particulier ceux qui pouvaient s'inscrire dans une opposition politique à la municipalité, est une constante : la municipalité prend la défense systématique de la présence des syndicats dans les institutions culturelles face à ses adversaires de droite en mai 68 ou lors de l'élaboration du projet Bonlieu et des élections de 1975 et 77 ; de même, elle maintient ce choix face à une critique d'une autre nature, celle du ministère de la Culture, contre la prééminence revendiquée du créateur, et ceci au nom du public et des acteurs sociaux.

Mais cette intégration s'accompagne de quelques délimitations précises dans la structuration du dispositif : au fil des années, des constantes apparaissent dans les rapports entre la municipalité, et les services de la mairie, et les associations de cogestion, entre autres une très nette séparation des fonctions et des tâches.

La spécification des rôles

Deux démarcations essentielles très fortes ressortent de l'analyse de cette période 1965-1983 : l'absence quasi-totale de perméabilité politique entre les associations

⁵⁵⁶ Borraz Olivier, « Pour une sociologie des dynamique de l'action publique locale », *Les nouvelles politiques locales*, op. cit.

culturelles et socioculturelles et le conseil municipal, d'une part ; le faible engagement des services de la mairie dans cette politique et leur peu de spécialisation en la matière, d'autre part.

Le premier point forme une donnée quasi permanente : lors des différentes élections municipales, aucun responsable associatif, élu ou professionnel, n'est admis au conseil municipal, et d'ailleurs aucun d'entre eux ne brigue de mandats. Ce n'est qu'en 1983, et en 1983 seulement, que deux présidents de MJC sont sollicités et élus sur la liste du maire, le président des Marquisats qui est d'ailleurs nommé adjoint aux affaires culturelles, et celui de la MJC des Romains. Il faut noter que leur mandat ne sera pas renouvelé en 1989. Rappelons que les élections de 1983 sont également celles de l'entrée de représentants de l'opposition politique au conseil municipal et à la commission des affaires culturelles, en vertu des dispositions de la nouvelle loi électorale. En dehors de ces deux cas, probablement liés au changement de génération à la mairie avec l'accession du fils Bosson aux responsabilités, on ne trouve aucun autre exemple dans ces vingt années, pas plus d'ailleurs que dans les élections suivantes. Cette donnée est à l'évidence en décalage avec le constat fait par Albert Mabileau et Claude Sorbets dans leur étude *Gouverner les*

villes moyennes ?⁵⁵⁷ qui pointent en 1977 une forte entrée des représentants associatifs dans les conseils municipaux.

A l'inverse, à Annecy, il y a comme une forme d'accord tacite entre la municipalité et les responsables associatifs pour éviter de placer les dites associations au cœur des luttes politiques, et les laisser ainsi dans une position évidente de neutralité politique. Si les directeurs de MJC ont contribué dès les années 60 à former en exclusivité le corps de professionnels du socioculturel et du culturel, aucun d'entre eux n'a jamais postulé, même sur une liste d'opposition, à un mandat municipal. Le directeur d'AAC, puis du CAC, pendant 27 ans, Daniel Sonzini, la retraite venue, sera bien élu et nommé adjoint en charge des affaires culturelles en 2001, mais dans la commune voisine de Cran-Gevrier, au sein d'une municipalité dirigée par les socialistes.

Nous pouvons donc relever une spécialisation presque intangible des fonctions politiques à Annecy : la responsabilité professionnelle ou élective au sein d'une association de cogestion est exclusive de toute recherche de mandat politique. Accord explicite entre acteurs qui ont construit ensemble le dispositif depuis ses origines, ou consensus tacite entre notables pour préserver une " paix culturelle " qui profite à tous ? Probablement les deux, tant la pérennité de cette spécialisation dissociée des tâches est remarquable.

La deuxième dissociation des tâches et des rôles concerne l'aspect plus technique des services municipaux. L'une des premières revendications formulée au sein de la toute nouvelle commission des affaires culturelles en 1965, portait sur la création d'un service spécifiquement dédié à ce nouveau domaine de la politique municipale, comme celui des égouts ou de la voirie, pour reprendre l'expression du conservateur du musée d'alors, Jean-Pierre Laurent. Nous avons noté que ce n'est qu'après 1971 qu'un poste de fonctionnaire municipal est affecté au suivi des travaux de la commission des affaires culturelles. Mais en réalité, il faut attendre 1983 pour qu'un poste d'attaché administratif soit créé pour prendre en charge un service spécifique des affaires culturelles, comme le souligne le rapport de l'évaluation conduite par l'Observatoire des politiques culturelles pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication en 1987⁵⁵⁸. C'est à dire qu'une spécialisation

⁵⁵⁷ Mabileau Albert, Sorbets Claude (sous la dir), *Gouverner les villes moyennes ?*, op.cit.

⁵⁵⁸ *Evaluation et développement culturel. 1. Rapport de synthèse*, Ville d'Annecy et Ministère de la Culture et de la Communication, Annecy, 1987.

réelle au sein de l'administration municipale n'intervient qu'une fois que l'essentiel de la construction de la politique culturelle est achevé, après le changement de génération à la tête de la municipalité, mais avec une ampleur limitée.

Cette absence de service spécifique n'a donc pas été un obstacle à cette politique et nous avons à plusieurs reprises parlé d'externalisation de la gestion de cette question par la mairie : pas de services spécifiques, une délégation à des associations toutes fondées sur le modèle de la cogestion, avec un rôle central de coordination confié à AAC presque dès le début. La municipalité peut donc se situer au centre du dispositif, par la définition de ses caractéristiques, sans en être pour autant gestionnaire direct, avec le risque politique que cela entraînerait.

La forme d'agence technique retenue dès 1971 par l'ensemble des acteurs, ou presque, est fortement ambivalente : pour la mairie, elle correspond à une fonction de coordination entre acteurs qu'elle ne veut pas assurer avec ses moyens propres ; pour les associations co-fondatrices, elle représente l'espoir d'un appui matériel et financier ; et pour les premiers dirigeants elle permet de se situer au cœur du processus de construction politique et de revendiquer auprès des instances parisiennes le rôle de centre culturel. C'est bien cette ambiguïté que dénonçaient dès le début les responsables du Ciné-club et d'AJA.

Dans ce cloisonnement presque total entre les fonctions de représentation politique et les responsabilités culturelles, deux hommes seulement, Pierre Jacquier et Georges Grandchamp, endossent les deux responsabilités, culturelle et politique ; ils incarnent d'ailleurs deux des grandes sources de légitimité de la politique menée. Pierre Jacquier, l'assistant de Dumazedier, apporte la caution de la recherche scientifique, et il pilotera encore en 1987 le comité d'évaluation, et Georges Grandchamp représente l'histoire, en tant que membre fondateur des Marquisats et de *Peuple et Culture*, et, en plus, érudit local spécialisé dans l'histoire d'Annecy, responsable de sociétés savantes.

La neutralisation politique

Avec la spécialisation des rôles et leur stricte délimitation, la recherche constante d'une neutralisation politique forme la deuxième caractéristique de l'action de la municipalité annécienne. Nous l'avons dit de la formule institutionnelle employée pour assurer la gestion des équipements, les associations de cogestion. La municipalité utilise et reproduit cette formule à chaque fois qu'une nouvelle activité se structure, qu'un équipement nouveau s'ouvre, jusqu'au *Brise-Glace*, association de promotion des musiques amplifiées, en charge de la salle des Marquisats transformée, en 1994. Cette formule est défendue et développée contre les revendications associatives en rupture avec cette conception, et c'est le cas principalement de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie, qui ne trouve place dans la ville qu'en acceptant de s'orienter vers l'animation en direction des enfants, malgré sa revendication d'une laïcité engagée ; formule défendue également contre les exigences du ministère de la culture qui a élaboré une doctrine qui privilégie, au sein de l'association de gestion, le pouvoir personnel du directeur porteur d'un projet artistique.

Dans ce modèle, ce qui prédomine, c'est la multiplicité des institutions représentées : associations de parents et syndicats, services publics et partenaires divers, et bien entendu la municipalité, c'est à dire des représentations déjà institutionnalisées des groupes sociaux divers, ainsi que des institutions publiques. S'il n'y a pas d'opposition de principe affirmée à la présence dans l'action culturelle de groupes sociaux très individualisés et porteurs de valeurs singulières, et ceci au nom du pluralisme, par contre, dans la phase de genèse de l'action culturelle, c'est à dire la première moitié des années 70, la municipalité livre bien un véritable combat contre les deux groupes qui par leurs actions et leurs projets artistiques

menacent les choix de neutralité de la ville, le Théâtre Eclaté et *Annecy Jazz Action*. L'opposition, dans certaines phases de crise, est assez frontale, comme en septembre 1973 lors de l'évacuation par la force des locaux occupés provisoirement à Bonlieu par les deux associations, mais la principale prise de position de la municipalité réside bien dans le choix, toujours initial, de formules de cogestion, lorsqu'il s'agit de prendre en charge les équipements ou les projets culturels importants. Les autres associations, y compris *Peuple et Culture*, peuvent s'associer à cette cogestion, mais en aucun cas ne peuvent prétendre à s'y substituer. Ainsi l'Association des Quartiers du Parmelan, fondée sur l'initiative de travailleurs sociaux pour rassembler les habitants d'une cité en attente de réhabilitation, va-t-elle survivre pendant quinze ans dans un deux-pièces de la cité en question. De même le *FJEP* des Teppes finira-t-il son existence relégué dans des locaux d'emprunt tout à l'extérieur de la ville.

Lorsque nous écrivons " la municipalité ", il nous faut bien préciser qu'en fait il s'agit du petit groupe d'élus qui, autour de Pierre Jacquier et Georges Grandchamp, porte ces questions, quitte à " violer " la majorité du conseil, comme en 1977, pour reprendre l'expression d'André Fumex. La municipalité, avec cette configuration, se situe, au moins jusqu'en 1983, en appui à ceux qui, dans les associations de cogestion, font la promotion des activités culturelles, mais contre la majorité du conseil plutôt effrayée par les éventuels débordements des manifestations culturelles. Ainsi la ville acquiert-elle cette position singulière, faite à la fois d'engagement dans la politique culturelle au sein de chacune des associations avec tous les autres acteurs, maître d'ouvrage obligé des équipements, et à ce titre responsable du rythme de leur construction, interlocuteur incontournable des négociations avec les instances nationales, mais aussi décideur inflexible de la forme institutionnelle de cette politique. Finalement, cette forme de la cogestion vise moins à éliminer les opposants, politiques ou syndicaux, qu'à les contraindre à composer systématiquement avec les autres acteurs dans une configuration institutionnelle qu'ils ne décident pas. La syndicalisation des professionnels de ce secteur, en particulier les directeurs de MJC à la CGT, donne un surcroît de légitimité à cette formule. Le retour progressif de toutes les associations, en particulier *Peuple et Culture* et la Fédération des Œuvres Laïques, dans le jeu de la cogestion au début des années 80, souligne assez la force coercitive de cette construction.

Mais le corollaire tout aussi invariant de cette position, depuis près de quarante ans, c'est l'éviction des créateurs du dispositif. Autant le pluralisme revendiqué va jusqu'à l'ouverture de la cogestion à des syndicalistes dont les convictions communistes sont avérées, autant la présence permanente dans les institutions culturelles de metteurs en scène ou de réalisateurs susceptibles de provoquer, par leurs prises de positions esthétiques des ruptures, des crises est totalement prohibée : *Ubu Roi* d'Alfred Jarry, ou *les Coréens* de Michel Vinaver, montés par Gabriel Monnet dans les années 50, *La Farce de Burgos* ou *le Bouffon*, proposés par Alain Françon près de vingt ans plus tard, sans parler du free-jazz, provoquent des polémiques artistiques, mais aussi morales, qui divisent la population, et en premier lieu le conseil municipal. La culture comme facteur de rupture ne peut revendiquer à Annecy une place institutionnelle. La dénonciation du refus des créateurs a rythmé périodiquement la vie culturelle annécienne, par la bouche de Gabriel Monnet d'abord, dans le mouvement autour d'AJA et du Théâtre Eclaté ensuite, chez ceux qui soutiennent au conseil municipal les choix d'Alain Françon, mais aussi sous la plume des responsables du ministère de la Culture. Les " *pourquoi nouveaux* " dont Gabriel Monnet se voulait le porteur dès les années 50, et qu'il rappelait à Avignon en juin 1967 au bon souvenir des élus annéciens, n'ont guère trouvé de place à Annecy.

En parallèle, faut-il rattacher à cette très grande réserve envers les artistes, la grande prudence en matière de constructions publique, dans le secteur culturel en particulier avec la place prépondérante donnée à l'architecte local Maurice Novarina et son assistant Jacques Lévy, les deux architectes offrant la double garantie d'une réputation indiscutable, en même temps qu'une proximité évidente avec les édiles locaux ? En tout état de cause, s'il y a eu polémique quant à l'opportunité de certains équipements, en particulier Bonlieu, par contre la désignation des architectes Novarina et Lévy a permis d'esquiver tout conflit sur les choix architecturaux, au sein des partisans des équipements tout du moins.

En complément du choix constant de la cogestion, et des professionnels des MJC pour en assurer le fonctionnement, l'éviction des artistes du dispositif forme donc l'autre pilier de la neutralisation politique de ce dispositif : non pas qu'il n'y ait pas de débat sur les orientations artistiques du centre culturel au sein de ses propres instances, mais les risques que pourrait faire courir un projet à dominante artistique porté par un homme de théâtre par exemple, sont réduits, pour laisser place à la continuité et à la gestion. L'histoire d'AAC après son installation à Bonlieu, puis de Bonlieu Scène Nationale, n'est pas exempte de difficultés, comme le montrerait facilement l'examen de ses archives, mais par contre elle ne connaît aucune crise majeure, soit interne, soit de relation avec la mairie, qui remette en cause le fonctionnement de l'ensemble et sa place au centre de la cité.

C) Une stratégie institutionnelle ?

Nous avons longuement insisté sur le fait que, tout au long des années que nous avons retenues pour cette étude, la mairie d'Annecy a fait un choix très constant d'une forme de structuration des activités culturelles et socioculturelles, celui des associations de cogestion, qu'elle a défendu contre toutes les pressions visant soit à y introduire la primauté de l'artiste ou des œuvres avec leur charge forte, soit des valeurs spécifiques, comme la laïcité de la FOL. Ce choix est fondé sur une reproduction d'un modèle élaboré initialement par la Fédération des MJC, avec en complément, une professionnalisation du secteur basée presque exclusivement sur les directeurs de MJC. Il porte en outre, dans le cas précis d'Annecy, réminiscence de la fondation du centre d'éducation populaire des Marquisats à la Libération, avec la participation de tous les courants politiques engagés dans la Résistance et dans la perspective de reconstruction d'une société nouvelle.

Le pluralisme, souligné par Dumazedier et revendiqué par la municipalité, est réel sur le plan politique en ce sens que la totalité des courants, à travers la participation généralisée des syndicats et associations, sont représentés. Aucun courant ne peut se dire victime d'une tentative d'exclusion, puisque la municipalité recherche au contraire leur adhésion. Par contre, le pluralisme n'a plus cours en matière d'institutions : un seul modèle a droit de cité tout au long de ces années, tout au moins pour les associations occupant une place stratégique dans le dispositif, c'est à dire en charge d'un équipement ou d'un projet artistique. Les autres associations ne sont pas éliminées du jeu, mais elles ne peuvent y participer que par l'intermédiaire des structures de cogestion.

Cette différence entre le pluralisme politique reconnu et installé, et l'unicité, au contraire, des types de structures institutionnelles, non seulement retenues, mais acceptées, ressort comme un principe d'application constante. En l'occurrence, dans le cas d'Annecy, il ne peut s'agir d'une simple coïncidence, tant la répétition est systématique, encore aujourd'hui. Ceci nous amène à mettre en évidence l'une des dimensions de la politique menée par la majorité municipale à Annecy, et finalement bien acceptée par l'opposition, c'est à dire la dimension institutionnelle pour prendre en charge la gestion des équipements. Nous avons

souligné dans la première partie combien les équipements ont constitué à la fois l'ancrage territorial et la substance même des nouvelles politiques publiques lancées par le IV^e Plan, ainsi que le rôle joué par les associations et fédérations engagées dans ces politiques.

Cependant deux remarques essentielles s'imposent à ce stade de nos conclusions. La première concerne la structure de l'ensemble du dispositif culturel et socioculturel à Annecy. La seconde est relative à sa genèse.

Un système redondant

Tout d'abord, la reproduction assez systématique d'un modèle associatif unique, celui de la cogestion, aussi bien dans le temps, de 1965 jusqu'à ces dernières années, que dans les différents champs de l'action publique locale, présente des caractéristiques très marquées : une association par équipement ou par projet culturel, une représentation garantie statutairement des syndicats, parents d'élèves, services publics et représentants des autres associations aux instances de décision de chacune, avec bien entendu à chaque fois la présence de la mairie et la plupart du temps du Conseil Général. Si les adhérents à titre individuel disposent bien entendu d'une représentation au sein des différents conseils d'administration (avec une étendue variable selon les cas), et fournissent le plus souvent les présidents, pour autant, les membres de droit et associés, par leur nombre et leur présence répétée dans chacune, forment bien une catégorie tout à fait importante. D'autre part, à aucun moment, n'a été envisagée une simplification ou un regroupement de ces associations au sein d'une instance commune : à Annecy un regroupement de type union locale des MJC n'a jamais été envisagé à notre connaissance, pas plus d'ailleurs qu'un office socioculturel, comme à Rennes par exemple⁵⁵⁹.

La répétition pour chaque équipement, chaque projet culturel, de cette forme de participation de tous les acteurs concernés peut-elle s'inscrire dans une forme de redondance institutionnelle telle que William OSSIPOW l'a définie dans ses travaux sur le fédéralisme helvétique⁵⁶⁰ ? A partir des théories de l'information, et de ses applications dans le domaine de la sécurité, William OSSIPOW pointe l'importance que recouvre " *l'excès de signes par rapport à ce qui est strictement nécessaire pour la transmission d'un message* " afin d'éviter les défaillances dans le processus de communication. " *La redondance consiste donc à introduire un nombre de composants supérieur à celui qui est strictement nécessaire pour assurer le fonctionnement du système* "⁵⁶¹. L'application de ce principe dans le domaine des institutions politiques, en particulier au système fédéral helvétique, met en évidence une multiplicité de lieux de décision de même nature : " *ce qui pourrait être accompli en un lieu unique par le centre se trouve l'être en de multiples lieux. Selon le principe de subsidiarité, l'instance centrale de décision intervient uniquement en cas de défaillance des instances locales conformément à un schéma de type traditionnel* "⁵⁶².

⁵⁵⁹ Le cas de Rennes a été analysé par Armel Huet, directeur du LARES, dans, entre autres, *Le système socio-culturel dans la ville : acteurs, pratiques, problèmes, redéfinitions, et enjeux*, dans *L'action socioculturelle dans la ville*, Paris L'Harmattan, 1994 ; voir aussi Guy Saez, *L'Etat, la ville et la culture*, op.cit. .

⁵⁶⁰ En particulier OSSIPOW William " Le système politique suisse ou l'art de la compensation " dans Papadopoulos Yannis *Elites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales : 1970-1987*, Lausanne, Réalités sociales, 1994. Nous nous référons également à un texte de William OSSIPOW, *Pour une théorie de la redondance institutionnelle*, fourni par l'auteur lors d'un séminaire de DEA de science politique à l'IEP de Grenoble.

⁵⁶¹ OSSIPOW William, op. cit., p.20.

⁵⁶² Ibid.

La multiplication des structures de cogestion de même type, rassemblant le plus souvent les mêmes acteurs forme-t-elle un système de redondance qui permet au centre, la municipalité en l'occurrence, d'éviter de jouer justement le premier rôle dans l'élaboration et les prises de décisions, tout en s'assurant du concours de tous les acteurs dans un dispositif fiable ?

Une institutionnalisation précoce

Outre sa structure redondante, ce dispositif se caractérise par une genèse particulière. En effet, nous avons montré comment la municipalité en a fixé très rapidement les éléments fondateurs : la commission des affaires culturelles est créée en 1965, la formule MJC est retenue dès la fin des années 60 comme modèle, AAC est dès 1973 ancrée sur le modèle socioculturel.

Pour les sociologues des associations, en particulier Geneviève Poujol⁵⁶³, l'institutionnalisation est présentée comme l'aboutissement du processus social qui va du rassemblement des personnes en opposition aux pouvoirs organisés, au conflit générateur de la cohérence du groupement, jusqu'à l'établissement d'un ensemble de règles transformant l'association en institution. Dans le cas d'Annecy, la politique menée par la municipalité consiste à donner très rapidement un cadre associatif qui allie plusieurs caractéristiques répondant aux attentes diverses : professionnalisation reconnue et soutenue (les directeurs de MJC), intégration dans ce cadre de groupements marqués politiquement (la présence systématique des syndicats), caractère démocratique (la participation des adhérents individuels), place codifiée des pouvoirs publics. L'institutionnalisation des associations n'est donc pas, dans ce cas, l'aboutissement du processus de construction politique, mais bien plutôt le point initial, celui qui en fixe le cadre. L'enjeu des statuts d'AAC, entre les exigences formelles du ministère des Affaires Culturelles ou les revendications du Ciné-club et de l'AJA, résidait bien dans la sauvegarde de cette construction très formalisée, et préalable. Les limites du modèle, et la multiplicité des intérêts croisés dans cette association, ressortent bien dans le *Rapport au Bureau pour la réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 1990*, que la direction d'AAC a établi et que nous reproduisons en annexe VII : la difficulté d'un fonctionnement démocratique est référée à une explication de type général, le recul du militantisme, autant qu'à un jeu de sélection des représentants des différentes institutions constitutives.

Si nous revenons à une acception classique en science politique, en suivant Jacques Lagroye, l'institutionnalisation constitue " *une forme d'objectivation qui fait exister cet univers de pratiques sur le mode d'un objet extérieur aux individus* " pour aboutir à ce que " *l'institution peut être vue comme un système d'attentes réciproques dont la stabilité est garantie par des règles et des règlements et/ou par des dispositifs de repérage et de classement* " ⁵⁶⁴, et l'entrée dans cet univers forme une " *prise de rôle, c'est à dire l'acquisition de savoir-faire ou de savoirs pratiques* ". Le modèle généralisé, et redondant, de la cogestion a offert à tous les acteurs qui l'ont accepté une place reconnue. Le pluralisme revendiqué par la municipalité s'exprime au sein du modèle de gestion politique retenu, mais ne concerne nullement la définition de l'ensemble de la configuration institutionnelle ; en ce sens c'est un dispositif finalement assez unitaire.

C'est dire que le choix précoce et préalable d'un dispositif institutionnel fondé sur des associations de cogestion a pu constituer un puissant outil de normalisation des rôles et des

⁵⁶³ Poujol Geneviève, " La dynamique sociale des associations ", *Les Cahiers de l'animation*, Marly le Roi, n°39, 1983.

⁵⁶⁴ Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po. et Dalloz, 3^e édition, 1997, p. 151 et suiv.

comportements, dans un domaine qui représente alors une réelle innovation, mais aussi et surtout un point de convergence entre des acteurs diversifiés, souvent opposés et mus par des logiques contraires. L'instabilité qui pourrait résulter de la naissance d'une action publique dans un champ où conflits de valeurs, oppositions politiques, enjeux professionnels s'entrecroisent pour générer des configurations incertaines, voire du désordre, se trouve ainsi conjurée par une distribution des rôles acceptable par la plupart, stabilisée dans une forme identifiée et acceptée finalement par le plus grand nombre, comme en témoigne la figure du consensus annécien sur la politique culturelle menée par la municipalité depuis quarante ans, et que nous avons relevée comme trait caractéristique. Ainsi que le souligne Michel Offerlé « *la confrontation des idées et des prises de position suppose la construction antérieure d'une espace pacifié et organisé de représentation des intérêts, donc d'une acceptation progressive du conflit institutionnalisé, construit non plus comme source de discorde mais comme fonctionnel pour l'équilibre de la société.* »⁵⁶⁵. Dans cette construction politique, la municipalité rassemblée autour de Charles Bosson et de ses successeurs tient le rôle central en assurant au fil des mandats la permanence de cette orientation, porteuse de consensus, et garante d'un ordre stable.

Le dernier point qu'il nous faut souligner réside dans le rôle de la Fédération des maisons des jeunes et de la culture : elle n'apporte pas seulement une forme institutionnelle éprouvée et validée par les pouvoirs publics, elle apporte également cet outil majeur, et nouveau dans ces années de construction, qu'est le professionnel, avec son cadre d'emploi, élément indispensable de la gestion des équipements. Elle apporte enfin aux groupes réclamant une action sociale et culturelle novatrice, notamment en direction des jeunes, un support de revendication auprès des pouvoirs publics : en ce sens elle est un des acteurs essentiels de la mise en place d'une politique publique dans ces domaines, et de la légitimation du pouvoir municipal qui l'a choisie.

⁵⁶⁵ Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêts*, op. cit., p. 82

Conclusion générale : le pouvoir local et ses capacités de transaction

Gouverner la culture pour gouverner par la culture ?, nous interrogeons-nous en introduction de ce travail centré sur le cas de la ville d'Annecy, marquée par une histoire durant laquelle paraissaient indissolublement liés la permanence de la famille Bosson à la mairie et une politique culturelle locale exemplaire. La multiplicité des travaux écrits sur le sujet, les témoignages des acteurs, renforçaient le caractère tautologique de cette configuration politique : la politique culturelle de la municipalité a rassemblé largement autour d'elle les principaux acteurs qui trouvaient en elle leur meilleur soutien. C'est justement cette figure singulière que nous voulions interroger.

L'inscription de notre recherche dans une problématique centrée autour de la construction d'un pouvoir local remarquablement stable en concomitance avec une politique publique dans le domaine culturel, visait à questionner le consensus local établi autour de cette image forte. La contribution éventuelle des associations culturelles et d'éducation populaire à cette construction constituait la seconde donnée du problème. Les questionnements autour du pouvoir local, en particulier dans les villes moyennes, avait bien pour objectif de dépasser l'évidence du pouvoir de la famille Bosson, et par là même de mettre au jour les ressorts politiques d'une telle permanence et les ressources d'un pouvoir municipal peu contesté. Au-delà de cet exemple, c'est bien la question des ressources propres du pouvoir local que nous voulions poser : à une vision traditionnelle qui plaçait la ville, en particulier la ville moyenne, dans une dépendance du pouvoir central, aussi bien pour ce qui est de la mise en œuvre des politiques publiques que pour ce qui a trait à l'accès à des ressources politiques, et suivant en cela le renversement de perspective opéré par Pierre Grémion⁵⁶⁶, nous voulions analyser à travers un exemple précis comment pouvait se constituer un pouvoir local doté d'une autonomie bien réelle, qui lui permettait non seulement de durer, mais aussi de mener une politique publique locale innovante. Comment peut se combiner un pouvoir notabiliaire très caractérisé (la même famille au pouvoir pendant cinquante ans), et une capacité à mettre en œuvre une action publique novatrice ? Cette interrogation centrale d'Albert Mabileau, et de son équipe de recherche autour de *Gouverner les villes moyennes*⁵⁶⁷, à partir de 22 villes, trouve à Annecy une pertinence réelle, surtout au tournant des années 1970, alors que l'Etat perd progressivement son monopole traditionnel en matière d'expertise et de savoir, en matière financière et enfin en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage⁵⁶⁸. Pour aller un peu plus avant, l'interrogation concernait aussi la possibilité de concevoir les villes moyenne comme susceptibles de former une nouvelle classe de gouvernement local. Mais à quelles conditions ?

La légitimité du pouvoir local, si elle n'est plus guère discutable, pose en revanche un autre problème, celui de la rationalité de son action, tant dans le domaine de la mise en place de nouvelles politiques publiques, caractérisées au niveau local par la distribution de

⁵⁶⁶ Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique*, op. cit.

⁵⁶⁷ Mabileau Albert (sous la dir.), *Gouverner les villes moyennes*, op. cit.

⁵⁶⁸ DATAR, *40 ans d'aménagement du territoire*, op. cit.

services aux administrés, que dans l'effort pour assurer sa permanence. Cette question de la rationalité de l'action politique, au cœur du renouvellement de l'approche sociologique des décisions collectives⁵⁶⁹, était également un des éléments centraux de la vision planificatrice de Dumazedier et de sa conception d'un pouvoir culturel, dans le droit fil du mouvement de constitution d'une expertise dans les différents champs des politiques publiques. Transposée au niveau local, cette interrogation ne peut être éludée au seul motif d'une prédominance sans conteste des seuls intérêts particuliers.

Le niveau local est par définition le lieu où la médiation avec la société civile s'opère le plus directement, et nous avons souligné à ce sujet, à la suite d'Albert Mabileau, combien les associations peuvent en la matière jouer un rôle important, notamment dans un domaine de l'action publique qu'elles ont souvent initié. Leur place et leur rôle, à la croisée de la mise en œuvre des politiques publiques et de la constitution d'un pouvoir local, apparaissent comme particulièrement sensibles. Enfin la question de la production et du maintien d'un ordre dans les sociétés complexes, que nous avons relevée chez plusieurs auteurs, peut-elle trouver avec les associations un élément de réponse ?

Nous articulerons donc notre conclusion autour de deux points principaux. Le premier est relatif aux moyens dont le pouvoir local dispose et qu'il met en œuvre pour développer, à travers son action publique, une autonomie réelle. Ressources locales puisées dans l'histoire récente, dans les groupes sociaux en mouvement, mais aussi ressources nationales par le biais des offres de politiques publiques : la capacité à utiliser, sélectionner, traduire et combiner ces éléments en un schéma local et à les utiliser pour conforter le pouvoir politique cerne bien les contours du problème que nous posions en introduction.

Le deuxième point que nous aborderons concerne le rôle politique des associations. Nous avons vu, dans le très rapide examen de la littérature consacrée à ce sujet dans notre introduction, comment nombre d'auteurs considéraient les associations comme l'expression d'une société civile en recherche d'une indépendance par rapport au pouvoir politique. L'analyse que nous avons faite de l'action culturelle à Annecy, et de la place que les associations y tiennent, nous amène à renverser la perspective traditionnelle et à nous interroger sur leur rôle essentiel dans la mise en place des politiques publiques, y compris et surtout au niveau local, et par voie de conséquence sur leur fonction politique. Leur engagement, primordial pour certaines, dans ces processus ne constituerait-elle pas un élément essentiel, notamment pour ce qui est de la stabilité, ou l'instabilité, des systèmes politiques locaux ?

A) Le local et les moyens de son pouvoir

Nous avons montré, en particulier dans la deuxième partie de notre travail, comment la ville d'Annecy avait en réalité conduit une véritable stratégie politique dans le domaine culturel et socioculturel, stratégie appuyée sur une combinaison singulière et constante d'éléments divers mais qui ont contribué à façonner le paysage politique annécien, marqué par la stabilité, en même temps que par un développement assez complet.

un jeu paradoxal avec les politiques publiques qui se manifeste entre autres par un refus de certaines normes du ministère de la culture, particulièrement en ce qui concerne la professionnalisation du secteur, par un refus également de la

⁵⁶⁹ En particulier chez Crozier Michel et Friedberg Erhard, *L'acteur et le système*, op. cit.

prééminence du créateur dans la gestion de l'équipement culturel, et surtout une maîtrise du rythme d'élaboration et de création du centre culturel. Il s'agit là d'une véritable capacité de transaction avec les instances nationales, mais aussi de traduction des principaux éléments formant cette politique, pour en produire une « version » locale ;

la détermination de deux principes organisateurs majeurs, à savoir une spécification des rôles, qui sépare nettement les fonctions politiques et électives des responsabilités de gestion, à titre bénévole ou professionnel dans le domaine culturel ; mais aussi le choix de la neutralisation politique du secteur, aussi bien par la mise à distance des créateurs que par la sélection constante de structures associatives engagées d'emblée dans une perspective de politique publique, dont le projet initial est clairement inscrit dans cette perspective. La constance des choix et de leur application au fil des mandats relève bien d'une rationalité effective, même si elle ne fait pas l'objet d'une formulation explicite.

Nous avons souligné, dans la première partie, combien la municipalité, pour déterminer et mettre en œuvre ces principes de construction politique, n'avait pas disposé initialement d'une capacité d'expertise propre, issue d'une expérience antérieure ou de ses ressources spécifiques, mais avait procédé à un apprentissage prudent. On peut penser que la gestion des difficultés rencontrées au fur et à mesure, en particulier aux Marquisats, en lien avec le premier corps de professionnels du secteur, la confrontation aux désordres provoqués par les artistes, notamment au début des années 70, lui ont tout à la fois permis d'acquérir une compétence en la matière et servi à élaborer de manière empirique une ligne de conduite qui s'est avérée être en fin de compte un véritable système politique.

La construction politique qui en résulte met en évidence une redondance de structures homogènes, fonctionnant en parallèles, pour reprendre la formule de William Ossipow⁵⁷⁰, facteur de stabilité et producteur d'ordre. Mais surtout, nous avons constaté une institutionnalisation précoce, voire initiale, due au choix premier par la municipalité de formes de gestion homogènes, professionnalisées, rencontrant ainsi l'offre d'une fédération, celle des MJC, la plus engagée dans les politiques publiques nationales, c'est à dire légitimée à un niveau supérieur. En ce sens nous sommes bien dans ce que Pierre Duran et Jean-Claude Thoenig appelaient une politique constitutive, qui ne fixe pas les objectifs mais édicte les règles⁵⁷¹.

Le rappel des éléments de construction du dispositif annécien permet-il de questionner d'une manière plus générale, mais aussi plus précise, le rapport entre les collectivités et le pouvoir central, de préciser le rapport centre/périphérie que Pierre Grémion, et les sociologues des organisations à sa suite, plaçaient au cœur de l'interrogation politique ?

Le pouvoir local et les ressources nationales

Le développement de l'offre nationale en matière de politique publique constitue une donnée essentielle de la Ve République, en particulier dans les années 1960-70. Dans le domaine que nous avons retenu, celui de la culture et du socioculturel, nous avons rappelé au début de notre travail quelles étaient les grandes lignes de ces politiques, et notamment leur dimension concurrentielle sur bien des points. Si l'équipement a représenté à ce moment non seulement l'aspect emblématique, mais aussi l'ancrage objectif et actif de ces politiques,

⁵⁷⁰ Ossipow William, *Pour une théorie de la redondance institutionnelle*, op. cit.

⁵⁷¹ Duran Pierre et Thoenig Jean-Claude, « L'Etat et la gestion publique territoriale », art. cit.

c'est bien autour de cette question que se sont noués les principaux enjeux. A la fois lieu de distribution de services nouveaux (activités culturelles ou socioculturelles), revendication de groupes sociaux constitués autour de pratiques culturelles et/ou artistiques, mais aussi lieu indispensable d'inscription des professionnels, artistes ou animateurs, l'équipement a constitué le point de rencontre de toutes ces attentes. Le financement de sa construction, et à la suite de son fonctionnement, s'est bâti sur une coopération obligée entre les ministères et les collectivités locales, nécessitant d'emblée une négociation sur la mise en œuvre de ce type de programme. La question qui a traversé la science politique concerne la prépondérance des schémas proposés par le centre, et la capacité du pouvoir local à déterminer de manière autonome son agenda et son registre d'action.⁵⁷²

L'exemple annécien nous montre que la collectivité dispose d'un premier choix qui consiste à ne pas accepter la proposition nationale. Alors que la ville de Thonon-les-Bains se porte parmi les premières candidates à la réalisation d'une maison de la culture en 1967, la ville d'Annecy n'accepte ce type de projet qu'après les élections de 1977, avec une inauguration en 1981, à un moment où cette catégorie d'opérations ne représente plus vraiment le programme type du ministère de la Culture. En revanche, dans la même période, la ville d'Annecy s'engage fortement dans la construction d'équipements socioculturels, avec une qualité de réalisation qui excède très largement les standards du ministère de la Jeunesse et des Sports, représentés par les " mille-clubs " préfabriqués.

C'est dire que dans cette période, la ville opère un choix qui ne s'apparente pas au jeu du catalogue relevé par Philippe Urfalino et Erhard Friedberg⁵⁷³, qui consiste pour une ville à se doter de l'ensemble des éléments constitutifs d'une politique culturelle. En la matière, la première option politique consiste à faire une sélection dans l'offre nationale. Nous avons vu également comment la temporisation avait constitué pour la ville d'Annecy un moyen d'action assez puissant, aussi bien avec les instances nationales du ministère de la Culture qu'avec les acteurs locaux : retarder une réalisation c'est escompter que l'acuité d'une revendication va s'émousser, au risque d'une crise ou d'un affrontement, comme c'est le cas dans les années 1971-75 avec le rejet du Théâtre Eclaté soutenu aussi bien localement par tous les acteurs que par le ministère. Pour autant les attermoissements de la municipalité ne peuvent être contournés par l'instance centrale, le ministère, qui ne peut se passer de son concours pour faire aboutir une réalisation locale dans le domaine culturel.

Une autre des modalités d'action de la collectivité locale réside dans sa capacité à interpréter l'offre nationale quant à ses normes. En ce domaine, la ville d'Annecy s'est située en permanence en décalage avec le ministère de la Culture sur deux points essentiels : le rejet d'un créateur à la tête du centre culturel, et le maintien, pour ce centre, de structures typiquement socioculturelles, c'est à dire fondées sur une très large association d'un maximum d'acteurs à sa gestion. Cette variable du respect ou de l'adhésion aux normes édictées par l'autorité centrale peut constituer un indicateur intéressant de la capacité d'autonomie de la collectivité, et de la constitution d'un réel pouvoir face au pouvoir central. Ce point est d'autant plus significatif qu'il s'agit d'une politique pilotée directement, du moins jusque dans les années 1970, par Paris, en l'absence de services déconcentrés.

Pour ce qui est du socioculturel, en revanche, les termes de la négociation sont assez différents : si les normes en matière d'équipement en direction des jeunes sont moins contraignantes que celles du ministère de la culture et laissent finalement une bonne marge

⁵⁷² Ainsi que le soulignent Richard Balme et Alain Faure dans leur introduction à l'ouvrage collectif portant sur *Les nouvelles politiques locales*, op. cit.

⁵⁷³ Friedberg Erhard et Urfalino Philippe, *Le jeu du catalogue*, op. cit.

de manœuvre, par contre, pour ce qui est de la gestion, la ville adopte rapidement et de manière uniforme le modèle porté par le ministère de la jeunesse et des sports à travers le FONJEP. Le modèle maison des jeunes et de la culture, avec ses directeurs, rapidement en nombre à Annecy est réutilisé et transposé dans le secteur culturel. Sur ce plan, la ville se situe en plein accord avec la politique nationale, en particulier par le biais de la FFMJC, qui en est alors un des vecteurs essentiels, malgré les conflits périodiques entre pouvoirs publics et fédération. Dans ces conflits, d'ailleurs, la ville apporte un soutien sans faille à la fédération.

Le rapport centre/périphérie dans et à travers la mise en œuvre des politiques publiques nationales, repose donc sur des négociations non seulement sur leurs normes, ce qui a été souligné maintes fois, sur les rythmes de développement, mais aussi sur le caractère prioritaire donné à telle ou telle politique. Finalement, il ressort que la ville d'Annecy a choisi de mettre l'accent sur un type de politique publique en raison des outils qu'elle apportait à la construction politique locale : la cogestion avec la fédération des MJC, en dépit de ses faiblesses intrinsèques avérées, apportait un système relativement neutre, à ce moment là le plus élaboré, en tout cas loin des aléas de l'aventure artistique prônée par Malraux. Par ailleurs, la relation étroite avec une fédération alors au faite de son rayonnement apporte une caution nationale au local, en particulier avec la MJC des Marquisats, même si, comme nous l'avons vu, l'achèvement de cette dernière souffre également de la temporisation municipale. La municipalité ne se situe donc pas dans un refus ou un différé global des offres de politiques publiques, mais bien dans une sélection et un jeu différencié avec leurs divers composants.

Même si les instances parisiennes du ministère de la Culture regrettent régulièrement les écarts annéciens avec les exigences d'une politique culturelle ambitieuse sur le plan artistique, il faut souligner leur attachement à l'action culturelle dans la ville, et leur persévérance dans le soutien qu'elles lui apportent. La stabilité même du dispositif annécien, et la stabilité politique de la municipalité proprement dite, ne forment-elles pas en fin de compte un élément fort pour le ministère dans un domaine où les revirements de situation ont été nombreux, à commencer par Thonon-les-Bains où la maison de la culture a connu une crise fatale dès son ouverture ? L'histoire de ces établissements connaît en fin de compte plus de revers que de développement harmonieux, surtout dans ses débuts. L'attachement du ministère à une réalisation locale finalement atypique ne tient-elle pas d'abord à la stabilité du milieu local, à l'écart des grands débats artistiques ? Ce paradoxe peut être un élément explicatif important.

L'insertion de la politique gouvernementale dans la ville ne s'opère donc pas sans une profonde interprétation, on le voit, qui s'apparente en réalité à une re-création pour en faire dans une large mesure une politique très locale. En ce sens, les associations de gestion forment bien un des lieux essentiels où peut se dérouler le processus de transaction entre les acteurs, et où se produit un sens commun nouveau.

Une dimension institutionnelle décisive

Dans ces politiques publiques, la distribution de services aux administrés prend une dimension essentielle, et les secteurs culturels et socioculturels participent largement de ce mouvement, en particulier avec la diffusion de spectacles et la mise en place d'activités. Albert Mabilleau souligne combien en la matière " *c'est la diversité qui domine dans la gestion communale et la capacité d'action des municipalités* " ⁵⁷⁴. Si nous revenons à la

⁵⁷⁴ Mabilleau Albert, *Le système local en France*, op. cit., p. 55.

fonction de distribution des rôles sociaux que jouent les institutions, et que nous avons rappelée plus haut, alors il nous faut aller plus loin dans l'analyse de ce qui pourrait être un dispositif institutionnel local. Pour le secteur qui nous concerne, nous avons vu que la municipalité d'Annecy a opéré en matière d'institutions un choix précoce, fermement tenu, et conduit de manière conséquente sur une durée de plusieurs mandats

Nous avons rappelé en conclusion de notre deuxième partie les caractéristiques de ce choix, et en particulier deux aspects majeurs : un modèle retenu dans lequel l'éviction relative de la dimension axiologique permet d'associer un maximum de parties concernées, jusqu'aux opposants politiques ouvertement déclarés, d'une part ; le caractère essentiellement externe à la municipalité et la redondance de la construction, d'autre part. Nous avons conclu que ces éléments avaient apporté une stabilité et une continuité certaines au dispositif culturel local.

A partir de ce constat, est-il possible de reporter ces observations sur d'autres exemples et de postuler que les constructions institutionnelles locales peuvent s'analyser selon une série de critères déterminant la stabilité ou l'instabilité d'une combinaison locale ? En premier lieu, le caractère interne ou externe à l'administration municipale de la gestion de la culture, c'est à dire l'implication directe et déterminante des élus dans la gestion, ou au contraire leur tenue à l'écart volontaire paraît être un premier élément discriminant : à Annecy la municipalité s'est toujours prévaluée, pour ce qui est de la diffusion et de l'animation, d'un refus d'une « culture municipale », ce qui lui a permis de limiter la création d'établissements publics, de régies, d'associations *ad hoc*, de services dédiés, courants dans nombre de villes, mais qui engagent directement la responsabilité des élus.

La nature des structures de gestion pose un autre problème, surtout dans le domaine culturel et socioculturel où les enjeux de valeurs, de rapports à l'histoire ou à la politique, les enjeux esthétiques, sont forts, c'est celui de la charge axiologique des institutions créées : associations affiliées à des fédérations engagées dans un combat politique, structures de gestion sous l'entière responsabilité d'un metteur en scène dont les choix artistiques provoquent des polémiques. La stabilité des dispositifs peut être bouleversée par des "crises" autour des valeurs portées par les associations. Enfin, leur engagement, ou celui de leurs dirigeants dans la compétition pour la conquête du pouvoir, fréquent lors des élections municipales de 1977, peut être aussi un élément de rupture. Le cumul des facteurs de crise est bien entendu le plus probable.

Enfin, au-delà de ces aspects, c'est le caractère homogène ou hétérogène de l'ensemble qui doit être examiné : la compatibilité entre structures peut être fondée sur une hiérarchisation des responsabilités de toutes sortes, sur une concordance en matière de valeurs, ou au contraire, nous l'avons vu à Annecy, sur un principe de neutralisation au sein de chacune. De même, l'articulation fonctionnelle entre services municipaux, associations et autres établissements, représente-t-elle une possibilité de discordance, ou au contraire de concordance.

Finalement, à travers ces critères d'analyse des institutions locales, ce qui pourrait se dessiner c'est probablement ce que William Ossirow appelle "une syntaxe institutionnelle", qui déterminerait, dans son approche systémique, la sécurité du dispositif ou au contraire son instabilité. Dans les 22 exemples étudiés par Albert Mabileau et son équipe de recherche autour de *Gouverner les villes moyennes*⁵⁷⁵, la question des associations culturelles et socioculturelles figure en bonne place dans les variables étudiées lors des élections municipales de 1977 et 1983, mais pas sous cet angle d'une configuration

⁵⁷⁵ Mabileau Albert, (sous la direction), *Gouverner les villes moyennes*, op. cit.

porteuse d'ordre ou de désordre. Le cas de la ville de Chambéry, conquise par la Gauche en 1977 avec le concours des associations socioculturelles, et perdue dès 1983, pourrait probablement relever d'un cas de figure de discordance institutionnelle ; une étude détaillée de ce cas, selon les critères cités ci-dessus, pourrait s'avérer riche d'enseignements sur le plan comparatif.

Ainsi, l'un des moyens d'action politique des villes, un des éléments essentiels de la conquête de leur pouvoir et de sa conservation, pourrait résider dans leur capacité à élaborer et produire un schéma institutionnel local de concordance, combinaison toujours singulière, le plus souvent mouvante. Et le domaine culturel et socioculturel, avec ses objectifs de participation des bénéficiaires, ses enjeux autour des valeurs de développement personnel, avec sa capacité à créer des images fortes du monde, offre en la matière de multiples opportunités, non sans risques bien entendu.

B) Les associations et l'action publique

Nous avons vu tout au long de notre travail combien les associations tiennent à Annecy une place essentielle dans la mise en place d'une politique culturelle et socioculturelle, en phase avec ce qui est observé à la même époque par Albert Mabileau. Il pointe dans cette période 1977-1983 " *une primauté du socioculturel*"⁵⁷⁶ qui l'amène à s'interroger sur l'éventualité d'un " *associationnisme municipal*"⁵⁷⁷. Même si la référence que nous faisons à cette recherche ne peut valoir comme étude comparative, nous ne pouvons que constater la conformité de la situation de la ville d'Annecy avec ce constat. Richard Balme, dans sa contribution⁵⁷⁸, souligne le rôle des associations et de leurs professionnels dans un système de régulation croisée, caractéristique des sociétés complexes, régulation identifiée par Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig⁵⁷⁹.

Dans notre introduction, nous posons la question suivante : les associations, ressource politique ou contre-pouvoir ? A l'issue de notre recherche, nous nous proposons de préciser la question, et ensuite de la modifier quelque peu.

La précision consistera à introduire une distinction au sein des associations d'une part, et à examiner les questions de principe relatives à une typologie qui rende compte de l'extrême diversité des situations en la matière d'autre part. En effet nous avons vu comment à Annecy par exemple, toutes les associations n'ont pas, de manière indistincte, accédé à une position reconnue dans la politique municipale. L'épuisement des associations historiques, et finalement leur disparition de la scène, doit probablement pouvoir s'expliquer par un phénomène de dynamique sociale interne, dynamique qui a fait l'objet des recherches de la sociologie des associations que nous rappelions dans notre introduction. Pourtant nous avons relevé comment la municipalité avait opéré un choix précis en matière de structure de gestion des équipements culturels et socioculturels. C'est cette sélectivité à l'œuvre que nous souhaitons approfondir dans sa relation avec la mise en

⁵⁷⁶ Ibid., p 41.

⁵⁷⁷ Ibid., p.46.

⁵⁷⁸ Richard Balme, " L'association et la promotion du pouvoir municipal ", *Gouverner les villes moyennes*, op.cit., p. 101.

⁵⁷⁹ Crozier Michel et Thoenig Jean-Claude, " La régulation des systèmes organisés complexes ; le cas du système politico-administratif local en France ", *Revue française de sociologie*, 1975, XVI.

place des politiques publiques, afin de déterminer si la dynamique sociale des associations ne recouvre pas en fait une logique politique. La « question associative » ne concernerait-elle pas en fin de compte essentiellement les associations engagées dans les politiques publiques ?

La modification de notre interrogation est en fait un déplacement du point de vue : à l'interrogation initiale consistant à considérer les associations comme une variable (ressource ou contre-pouvoir ?) explicative du jeu politique local, nous proposons de substituer le constat que les associations ont joué et jouent un rôle essentiel non seulement dans le développement de politiques distributives, notamment de services dans le domaine social au sens large du terme, mais aussi dans la construction des systèmes politiques locaux. A l'intersection entre la représentation des groupes sociaux en mouvement, de la relation avec les publics cible des nouvelles politiques publiques et de la demande de renouvellement du système démocratique, particulièrement sensible dans les années 70, un certain nombre d'associations ont puissamment contribué à cette mutation.

Du coup, la question de leur indépendance, qui fait le fond d'une partie importante de la littérature consacrée à la question associative, prend une nouvelle dimension : ce ne serait plus une dérive, ou un mouvement d'instrumentalisation, mais bien plutôt une donnée constitutive pour bon nombre d'entre elles. Ce problème de l'indépendance des associations fait écho à la question de leur institutionnalisation, très prégnante lors de leur émergence massive sur la scène publique dans les années 70.

Pour une catégorisation des associations

Le terme générique « les associations » a acquis droit de cité, pour ainsi dire, aussi bien dans le domaine politique que dans les sciences sociales depuis l'émergence du phénomène associatif sur la scène publique, que nous avons retracée dans notre mémoire de DEA de science politique⁵⁸⁰. Les différentes représentations associatives, d'ailleurs regroupées dans une Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), le Conseil national de la vie associative (CNVA), créé à l'issue de la consultation menée par le ministre du Temps Libre André Henry en 1982 et placé auprès du Premier ministre, toutes ces instances donc tendent à présenter un secteur associatif, sinon homogène dans ses formes, du moins uni dans la défense de ses intérêts face aux pouvoirs publics. En contrepoint, les contempteurs des associations accèdent à la même idée en les vouant toutes aux gémonies ; ainsi Pierre-Patrick Kaltenbach accuse-t-il en bloc toutes les associations (sauf la sienne...) d'émarger indûment aux fonds publics, sans contrôle⁵⁸¹.

De même, une grande partie de la littérature de sciences sociales sur le sujet consacre une approche généralisée du phénomène : ainsi le courant de recherches socio-économiques structuré autour du Mouvement anti-utilitaire dans les sciences sociales (MAUSS), très axé sur la caractérisation d'un tiers-secteur, a-t-il publié *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*⁵⁸², *Association, démocratie et société civile*⁵⁸³.

. Jean-Louis Laville, très impliqué dans cette démarche, a dirigé en 1997 une *Sociologie*

⁵⁸⁰ Callé Philippe, *Associations et décentralisation*, op. cit.

⁵⁸¹ Kaltenbach Pierre-Patrick, *Associations lucratives sans but*, Paris Denoël, 1995.

⁵⁸² *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif, Recherches*, Paris la Découverte, n°11, 1998.

⁵⁸³ *Association, démocratie et société civile, revue Recherches*, Paris la Découverte, 2001.

de l'association⁵⁸⁴ qui tente, à travers l'analyse de l'évolution de divers exemples, de trouver une raison commune à ces institutions singulières que sont les associations. Il n'est pas question dans ces dernières pages de nous livrer à une revue critique exhaustive de ces travaux. Nous voulons seulement faire remarquer qu'ils postulent presque tous l'unité de ces associations, fondée sur un rôle de représentation de groupes sociaux, une fonction d'innovation, notamment dans le domaine social et culturel, jusqu'à reconnaître un "secteur associatif". De notre côté, nous avons tenté de montrer, à partir de l'épisode du projet de loi relatif à la promotion de la vie associative de 1981, et de son échec, comment, en réalité, ce secteur associatif n'était pas aussi uni que ses propres discours pouvait le laisser croire. La compréhension, et l'explication des divisions au sein de ce secteur, et surtout pour ce qui concerne notre objet, nécessitent d'y opérer des distinctions.

La question d'une catégorisation au sein de ce "secteur" n'est visiblement pas à l'ordre du jour, tant du côté des représentations institutionnelles que des chercheurs spécialisés dans ce domaine. Pour retrouver une démarche en ce sens, il faut retourner aux travaux d'Albert Meister que nous avons cités en introduction, en particulier *La participation dans les associations*⁵⁸⁵, ouvrage dans lequel il reprend les analyses de Georges Gurvitch dans *La vocation actuelle de la sociologie*⁵⁸⁶. A partir de quinze critères, eux-mêmes largement entrecroisés, Georges Gurvitch proposait un mode de distinction des groupements, et de classification prenant en compte aussi bien les aspects morphologiques (taille, durée, dispersion spatiale), les aspects fonctionnels (accès, extériorisation, rapport à la société), les principes (contrainte, unité), que les questions de compatibilité entre groupements. Cette classification qui n'a pas eu une grande postérité a au moins le mérite, à nos yeux, de poser le principe d'une diversité fondamentale des groupements, au sein desquels les associations tiennent une place essentielle. L'apport d'Albert Meister, et de Geneviève Poujol à sa suite⁵⁸⁷, fut de considérer les associations dans leur dynamique sociale et politique, dans ce qu'il a appelé "une espèce de schéma de naissance et de mort de l'association", avec à terme "le dernier stade, c'est à dire la mort de l'association qui devient une institution ou un service public"⁵⁸⁸. Et Meister d'ajouter "En matière d'associations, l'assassinat est souvent hautement bénéfique pour l'innovation sociale, et nous connaissons tous un nombre plus ou moins important de groupes dont la mort constituerait, à la phase précise qu'ils ont atteinte dans leur existence, leur plus importante contribution au changement"⁵⁸⁹.

La virulence du propos ne doit pas masquer la pertinence de la remarque concernant la concomitance entre l'intégration achevée de certaines associations dans les systèmes politico-administratifs, en particulier par le biais de leur participation aux politiques publiques, et l'érosion de leur capacité à porter le changement social, y compris sous la forme de représentation de groupes en mobilité, ce qui expliquerait d'ailleurs de nombreux conflits internes aux associations. Cependant, il nous paraît nécessaire, au terme de notre étude de

⁵⁸⁴ Laville Jean-Louis, *Sociologie de l'Association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

⁵⁸⁵ Meister Albert, *La participation dans les associations*, op. cit.

⁵⁸⁶ Gurvitch Georges, *La vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1950 (réed. 1968), p. 308 et suivantes.

⁵⁸⁷ Poujol Geneviève, "La dynamique sociale des associations", *Les cahiers de l'animation*, n°39, 1983.

⁵⁸⁸ Meister Albert, interview dans la revue *Pour*, n°59, "Les associations : problèmes actuels, bénévoles, militants et professionnels".

⁵⁸⁹ Ibid.

l'exemple annécien, de reprendre la question sous un autre angle, à savoir de considérer l'intégration dans les dispositifs publics non comme un résultat, un aboutissement, mais plutôt comme une donnée constitutive de nombre de groupements à support associatif, particulièrement dans le domaine de l'éducation populaire des années d'après guerre. Nous avons déjà envisagé cette hypothèse dans un article consacré à l'association *Peuple et Culture* de Haute-Savoie⁵⁹⁰ où nous abordions l'éventualité d'une stratégie institutionnelle de l'association en question allant dans le sens d'un renouvellement des institutions publiques, bien entendu dans le contexte très spécifique de la Libération et de la grande espérance de ces années de reconstruction, y compris de reconstruction politique. En effet, les finalités de nombreux groupements associatifs, par exemple la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture que nous avons longuement croisée au cours de cette étude, se situent d'emblée dans le champ des institutions publiques, et s'inscrivent par là même dans une perspective qui n'est plus seulement celle de porte-parole de groupes sociaux, de groupes d'intérêts aspirant à reconstituer de manière autonome une société civile indépendante de l'Etat et des pouvoirs publics, thème récurrent de la plupart des analyses sur la question.

Yann Tanguy, explorant à nouveau les travaux du doyen Maurice Hauriou sur la théorie de l'institution, notait cette mutation fondamentale au sein des associations : *“ Ce n'est plus vers l'œuvre ou l'entreprise, statutairement désignée dans l'objet social, que l'idée tend. Ce n'est plus l'idée qui, par l'institution, se révèle ainsi au milieu social à travers la création de “ l'être collectif ”. C'est l'idée de la puissance publique qui s'incarne dans l'association. Ce n'est plus au service de l'idée d'œuvre que la représentation organise le pouvoir. La représentativité substitue à cette représentation particulière de l'idée et du pouvoir qui s'opère dans l'association, une représentation de l'intérêt général et de la puissance publique. Ainsi s'égaré le sens propre de l'institution et se diffuse le sens commun aux institutions.”*⁵⁹¹. Ainsi s'expliquerait le caractère parfois inextricable du débat au sein du “ tiers-secteur ” autour de la notion d'intérêt général. La revendication d'une utilité sociale des associations, se substituant à un intérêt général de plus en plus difficile à définir⁵⁹², se heurte alors à la question fondamentale des modalités de délivrance de cette reconnaissance : mesure régaliennne ou délibération collective au sein du secteur ? Autour de ce choix se sont noués bien des conflits et se structurent bien des divisions, ainsi que nous l'avons montré dans notre travail de DEA⁵⁹³.

Aussi, le problème majeur d'une catégorisation des associations ne résiderait-il pas dans une distinction essentielle entre celles dont la vocation initiale, le rôle principal ou l'évolution finale est de contribuer à la mise en œuvre d'une politique publique, tant au niveau national que local, et celles qui demeurent orientées sur la représentation de groupes d'intérêts, et la revendication d'une autonomie réelle par rapport aux pouvoirs publics. C'est à dire que la dimension politique de l'orientation des associations deviendrait un des critères majeurs d'une telle catégorisation.

⁵⁹⁰ Callé Philippe, “ Education populaire et associations : l'exemple de Peuple et Culture de Haute-Savoie ”, *AGORA débats/jeunesse*, n°5, 1998.

⁵⁹¹ Tanguy Yann, “ Associations et représentation dans la conception institutionnelle de Maurice Hauriou ”, *La représentation*, sous la direction de François d'Arcy, Paris, Economica, 1985, p. 208.

⁵⁹² Ainsi qu'en témoignent les travaux conduits par le CURAP de Picardie, *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, sous la direction de Jacques Chevallier, Paris PUF, 1978 ; ainsi que la revue *Politix*, n°42, 1998, *Définir l'intérêt général*.

⁵⁹³ Callé Philippe, *Associations et décentralisation*, op. cit.

Associations et gouvernement local

Notre projet initial de recherche centré sur la constitution d'un pouvoir local et sa permanence, et ses liens avec la construction d'une politique culturelle s'est finalement concentré sur la dimension institutionnelle de cette politique. L'étude détaillée du développement d'une politique culturelle dans la ville d'Annecy entre 1965 et 1983 met en évidence le rôle essentiel des associations, en particulier celles qui sont le plus engagées dans l'action publique par la gestion des équipements et/ou des projets culturels. Dans un premier temps, elles peuvent être porteuses d'innovations dans le domaine social ou culturel, innovations qui remettent en cause les visions traditionnelles d'une action publique réduite aux missions essentielles des municipalités centrées sur l'urbanisme et la prise en charge des équipements scolaires ; elles assurent la représentation des groupes constitués autour non seulement de revendications concrètes (des lieux pour la musique ou le théâtre, le cinéma), mais aussi d'une conception du monde à travers des références esthétiques, une vision de la ville et de la place faite aux jeunes, au spectacle vivant, y compris le plus provocateur. En ce sens, elles peuvent s'apparenter aux groupes d'intérêts dont Michel Offerlé nous a donné une sociologie⁵⁹⁴.

Cependant, elles jouent un rôle central dans la médiation entre les pouvoirs locaux, les instances centrales des administrations et les groupes sociaux, en devenant un des lieux de transaction sur les projets, entre autres les équipements, en assurant la reformulation des référentiels, la traduction des politiques publiques, pour les rendre acceptables par toutes les parties et faciliter une élaboration locale. Ainsi, la formulation d'une politique culturelle appuyée sur un modèle socioculturel de cogestion représente-t-elle une étape essentielle dans le processus de construction politique à Annecy dans les années 70, et le cadre associatif retenu, sélectionné pour ainsi dire par la municipalité, y a apporté une contribution déterminante. La définition des normes de professionnalisation, et la prise en charge concrète des emplois de professionnels sont probablement les clefs de ce processus. L'indépendance des associations par rapport aux pouvoirs publics ne peut plus se poser en termes de valeurs, comme on peut le lire dans la littérature consacrée à cette question, mais bien plutôt sous l'angle des relations fonctionnelles qu'impose la co-construction du dispositif d'intervention publique dans les domaines culturel et socioculturel.

La question d'un pouvoir culturel autonome tel que l'envisageait Joffre Dumazedier ne résiste finalement guère à l'analyse : la municipalité dispose en dernier ressort des leviers de commande essentiels, la maîtrise de l'agenda en particulier, ainsi que nous l'avons vu dans la conclusion de la deuxième partie ; de son côté la Fédération des MJC acquiert dans cette construction un développement de ses activités et de sa représentativité. Surtout, la municipalité détient réellement la maîtrise d'ouvrage de l'architecture de la construction politique, la Fédération des MJC assurant la maîtrise d'œuvre. Bien entendu, cette répartition des rôles se remarque particulièrement avec le recul des ans, mais la sélection d'un opérateur privilégié, et quasiment unique, ressort très rapidement, dès le projet de construction de la MJC de Novel. Ce choix est opéré en parallèle avec celui d'une société d'économie mixte, la Société d'Équipement du Département de la Haute-Savoie (SEDHS), pour conduire les opérations d'urbanisme, dans le quartier de Novel-Teppes d'abord, puis la rénovation de la vieille ville ensuite : les interventions conduites par la ville d'Annecy dans différents domaines revêtent un caractère mixte très marqué.

En revanche la question du pouvoir local et de sa forme peut se poser dans des termes quelques peu différents. La complexité des systèmes politiques, produite par la

⁵⁹⁴ Offerlé Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, op. cit.

différenciation fonctionnelle, touche également le local en multipliant les lieux de négociation et de décision. Nous avons vu comment la spécification des rôles qui s'opère au fil des ans induit en fin de compte une spécialisation fonctionnelle entre acteurs publics et associatifs, avec une complémentarité bien réglée : la municipalité garde la main sur l'engagement des projets d'équipements, au besoin par une temporisation très forte, alors que les associations, du moins celles qui sont engagées dans la cogestion, peuvent finalement, au fil du temps, faire accepter des choix qui ne sont pas partagés au départ par la municipalité. Ainsi la MJC des Marquisats, projet associatif ancien, est-elle réalisée avec retard certes, mais avec l'ampleur voulue par les responsables de l'association et de la fédération. AAC finit par imposer le Théâtre Eclaté dans la ville, en dépit des oppositions soulevées par la portée politique du travail d'Alain Françon et de ses comédiens. En revanche, les associations qui veulent développer leur action culturelle en dehors du schéma retenu par la municipalité sont éliminées du jeu : il en est ainsi du Ciné-club, dont les projets de centre international dédié au cinéma d'animation ne seront pas retenus ; il en est ainsi également pour *Annecy Jazz Action* que son refus des conventions et son caractère difficilement maîtrisable écartent d'un cadre bien défini.

La volonté d'intégrer dans chacune des associations de gestion sinon tous, du moins une grande partie des groupes constitués, et surtout les syndicats, et ceci dans un dispositif institutionnel bien identifié et très codifié, met en évidence le pouvoir réel de la municipalité, et tout particulièrement du petit groupe de fidèles de la famille Bosson, qui par ce biais se trouve bien au centre du processus de construction politique. La Gauche, dont nombre de militants se trouvent en réalité parties prenantes de cette gestion, ne peut remettre en cause ce schéma, et ne peut ainsi porter qu'une critique relative contre l'action des maires successifs. Quant à l'opposition de droite, avec ses attaques contre une culture de la subversion ou la trop grande place donnée au " béton culturel ", elle ne peut recueillir beaucoup d'adhésion dans une ville en plein renouvellement social, et face à une municipalité qui rassemble très largement autour de ses actions. L'engagement personnel des trois maires successifs, et en particulier d'André Fumex au moment le plus critique, sur cette politique culturelle singulière, scelle l'alliance d'un pouvoir notabiliaire avec une politique novatrice appuyée sur des associations. La caution initiale et soutenue de la recherche scientifique ainsi que l'inscription progressive dans l'héritage de la Résistance ont apporté à cette construction politique une légitimité qui aurait pu lui faire défaut dans les phases de crise.

Au terme de ce travail il nous reste encore à souligner deux points d'ordre général que soulève le développement de l'action culturelle à Annecy entre 1965 et 1983. Faute d'avoir eu la disponibilité nécessaire pour conduire une étude comparative qui aurait permis de vérifier la pertinence de certains constats, nous nous limiterons à quelques remarques.

Nous voudrions en premier lieu revenir sur les éléments qui peuvent spécifier le gouvernement des villes moyennes, tels que l'équipe du CERVEL les avait retenus pour son enquête :

- un nouveau style de leadership, caractéristiques des " nouvelles couches " sociales plus ou moins articulé sur les associations volontaires et les supports partisans ;
- une autonomisation sensible par rapport à l'Etat et à son emprise territoriale ;
- une multiplication des interférences entre politiques municipales et politiques étatiques ;

- une réponse à la crise d'intégration des sociétés locales, avec une régulation fondée sur des valeurs en rupture avec les cadres traditionnels⁵⁹⁵.

Incontestablement le problème du rapport de la ville à l'Etat est central dans la construction d'une politique culturelle qui se met en place durant les deux décennies que nous avons retenues. Mais cette question, le plus souvent abordée sous l'angle des ressources mobilisables, apparaît en fait autant comme une quête de légitimité. Entre l'attitude tribunitienne du maire qui lui permet de faire valoir des exigences auprès du pouvoir central, et son accès à des fonctions ministérielles qui peuvent lui ouvrir un accès privilégié à des ressources nationales⁵⁹⁶, une troisième voie se dessine, qui place le maire et son équipe dans une proximité précoce et constante avec l'Etat, dans un échange complexe et paradoxal. Si les questions de contributions financières n'en sont pas absentes, loin de là, par contre les problèmes de normes juridiques et institutionnelles, de rythme de réalisation, et de valeurs artistiques peuvent s'avérer essentiels, car la politique culturelle, plus encore que d'autres politiques publiques est production de sens. Si l'objet d'une politique publique, pour reprendre la formulation de Pierre Muller " *n'est plus seulement de " résoudre des problèmes " mais de construire des cadres d'interprétation du monde* "⁵⁹⁷, alors ce qui est en jeu, y compris dans la politique d'équipements culturels, se situe bien au-delà de la mise en place de services. C'est bien la capacité de la municipalité à construire son propre pouvoir, dans une autonomie affirmée non seulement vis à vis de l'Etat mais aussi par rapport aux acteurs locaux, dans une structure de sens singulière qui fonde son identité : le pluralisme que nous avons souligné dès le début de ce travail comme une caractéristique locale. Le croisement entre l'inscription dans une recherche scientifique novatrice et un héritage historique chargé de valeurs peut alors étayer solidement une légitimité. Enfin, dans un champ politique où les questions de valeurs sont particulièrement aiguës, et susceptibles de provoquer des ruptures définitives, la recherche prioritaire du consensus constitue un élément fort de continuité, et de stabilité, particulièrement dans une ville moyenne.

Le deuxième aspect de la question concerne la dimension proprement culturelle de l'action municipale dans ce type de ville. La naissance d'une telle politique s'est opérée au niveau national dans un mouvement de rupture avec le secteur " traditionnel " de l'éducation populaire, qui a affirmé la primauté des œuvres et des artistes sur les apprentissages. L'éclat que lui ont donné des ministres et les réalisations artistiques ont contribué à dévaloriser ce qui était devenu l'animation. Vincent Dubois n'hésite pas à parler de " relégation " de l'animation à partir des années 80⁵⁹⁸. Cependant, il nous paraît nécessaire d'interroger précisément, dans le cadre des villes moyennes qui ne peuvent s'adonner au " jeu du catalogue ", comment s'opère en fait la mutation d'un mouvement qui est d'abord celui de l'éducation populaire, avec sa dominante militante, mais aussi culturelle, en un secteur de l'animation socioculturelle, fondé sur la priorité donnée au public et sur une dimension de service. Ce qui se joue dans cette mutation n'est pas seulement l'émergence d'une nouvelle catégorie d'intervention publique, la culture, mais peut-être surtout l'élaboration de nouvelles modalités de prise en charge de populations jugées prioritaires : le retour de la " question sociale " dès le début des années 80, en particulier avec le problème

⁵⁹⁶ Bernard Bosson obtient en 1986, dans le gouvernement Chirac de la première cohabitation, le portefeuille de secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, puis, en août de la même année, celui de ministre des Affaires européennes. Il sera ensuite ministre de l'Equipeement et des Transports dans le gouvernement Balladur de la deuxième cohabitation (1993-1995).

⁵⁹⁷ Muller Pierre, " L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie de l'action publique ", art. cit.

⁵⁹⁸ Dubois Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales...*, op. cit. p. 51

posé par l'insertion sociale et professionnelle des jeunes⁵⁹⁹. Cette demande accentue très probablement la mutation de ce secteur vers une dimension de service public mixte. A travers ce changement se joue au niveau de la ville le devenir des institutions locales dont nous avons vu le rôle et l'importance dans la construction politique. Se joue également, à travers la mobilisation autour des enjeux esthétiques et sociaux d'une telle politique nombre de groupes diversifiés (syndicats, jeunes, intellectuels), l'élaboration de nouvelles normes de l'action publique. La revendication concernant les équipements culturels et socioculturels est à la fois objet de discordance entre les différentes tendances, mais aussi lieu de transactions multiples : transactions local/national sur les normes, transactions locales entre la mairie et les divers groupes d'intérêts, transactions entre les groupes eux-mêmes sur les finalités de l'action culturelle et/ou sociale. En ce sens, cette mobilisation joue un rôle essentiel dans la structuration du champ politique, et dans l'intégration des acteurs dans ce champ.

La politique culturelle dans les villes moyennes, au-delà des questions esthétiques, permet de poser probablement de manière plus précise la question du pouvoir politique local et des modalités de sa construction et de son exercice.

⁵⁹⁹ Cf. le " *Rapport Schwartz* " d'octobre 1981 sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, commandé par le gouvernement de Gauche arrivé au pouvoir quelques mois auparavant.

Annexes

I) Uriage, une matrice.

Dans les maquis de la Résistance qui entouraient Annecy et qui furent les artisans de la libération de la ville sans aucun concours extérieur en août 1944, plusieurs responsables avaient été en contact avec des représentants de la célèbre Ecole Nationale des Cadres d'Uriage (ENCU), dont Bernard Comte a retracé l'histoire dans sa thèse⁶⁰⁰, et certains membres du Comité départemental de Libération avaient eux-mêmes suivi un stage à Uriage. Il n'est pas possible de reprendre l'ensemble de cette histoire qui a suscité bien des controverses⁶⁰¹ quant à la position effective des membres les plus influents de cette institution par rapport aux autorités de Vichy, et leur éventuelle responsabilité dans la confusion des valeurs qui ont accompagné le régime de collaboration.

Cependant, au-delà de la polémique, force est de constater que durant presque trois ans cet établissement de formation a vu passer dans ses murs près de 3500 hommes, jeunes pour la plupart, et leur a dispensé une méthode d'intervention sociale dont la visée n'était pas limitée à la libération de la France mais à la reconstruction du pays⁶⁰². Le Bureau d'Etudes, dirigé par Joffre Dumazedier et Hubert Beuve-Méry, affina les méthodes d'enquêtes que les Equipes sociales de Robert Garric avaient développées avant la guerre⁶⁰³, et qu'un autre uriagiste, Chombart de Lauwe, systématisera dans son travail de sociologue. Référence est faite également au " voir-comprendre-agir " de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Initiation à l'enquête, sensibilisation à la détection et à la formation des cadres, ouverture aux œuvres de l'esprit, tel était l'apport essentiel d'Uriage aux hommes qui venaient suivre les stages. Cet ensemble d'objectifs et de méthodes, ainsi que les fondements historiques et théoriques de la démarche seront rassemblés dans ce qui constitue la " somme " de ce courant, *Vers le style du XXème siècle*, rédigé sous la direction de Gilbert Gadoffre⁶⁰⁴, après la fermeture de l'ENCU à la fin de 1942.

Une équipe d'uriagistes à Annecy

Une partie de l'équipe du Comité départemental de Libération de la Haute Savoie, en particulier les responsables de plusieurs commissions, étaient des " uriagistes " ayant suivi une session de formation à l'ENCU : la commission de la jeunesse était présidée par Jean Barthalais, celle de l'éducation par Paul Thisse, celle de la presse par Louis Moreau, et enfin la commission économique était sous la responsabilité de François Croset, tous uriagistes.

⁶⁰⁰ Comte Bernard, *L'Ecole Nationale des Cadres d'Uriage. Une communauté éducative non conformiste à l'époque de la Révolution Nationale 1940-42*, Atelier national de reproduction des thèses, Lille, 1989.

⁶⁰¹ En particulier de la part de Bernard-Henry Lévy dans *L'idéologie française*, Grasset, Paris 1981, et les arguments présentés en défense par Pierre Bitoun, *Les hommes d'Uriage*, La Découverte, Paris, 1988.

⁶⁰² Cf. B.Comte, op. cit., p.1080

⁶⁰³ Garric Robert, *Les Equipes sociales*, Epinal, Imprimerie coopérative, 1930.

⁶⁰⁴ Gadoffre Gilbert, *Vers le style du XX e siècle*, Paris, le Seuil, 1945.

Ajoutons que le commissaire de la République désigné par Yves Farges, le commissaire de la République de Lyon, Irénée Révillard, était lui aussi uriagiste. D'autres membres du Comité avaient suivi les sessions de formation organisées par les " équipes volantes d'Uriage " dans les maquis de la Haute Savoie, en particulier ceux de Manigod lors de la célèbre rencontre des Clefs les 9 et 10 octobre 1943⁶⁰⁵, à proximité d'Annecy. La création du Centre des Marquisats en 1944 par le Comité de Libération et son développement s'étaient effectués en parallèle avec le travail mené dans le même sens à Grenoble par Dumazedier⁶⁰⁶. La fondation d'une association Peuple et Culture à Grenoble en 1944, avait été suivie de peu par la mise en place de Peuple et Culture de la Haute Savoie au début de l'année 1945. Le travail de formation de cadres, notamment pour assurer la cogestion des nouveaux organismes de sécurité sociale et des comités d'entreprise récemment créés, était, dès 1945 l'objectif majeur des institutions d'éducation populaire dans les deux villes. Bien que soucieux de son autonomie, le mouvement annécien entretenait avec Dumazedier et l'équipe grenobloise des rapports étroits, comme en témoignent les nombreux voyages des annéciens à Grenoble, pour se fournir en livres, mais aussi pour suivre les initiatives du groupe.⁶⁰⁷ Enfin le directeur permanent du centre de 1945 à 1950, Jean Le Veugle, était lui-même uriagiste, proche de Dumazedier et de l'équipe du Bureau d'Etudes de l'ENCU, avec laquelle il entretiendra des relations suivies dans les années d'après-guerre.

Outre l'activité de formation des cadres ouvriers, les militants annéciens développèrent leur action dans le domaine culturel⁶⁰⁸ : création d'un ciné-club, du Groupe d'Action Théâtrale, d'un cinéma itinérant, d'un groupe " arts plastiques ". En particulier dans le domaine du théâtre, la venue régulière de Jean Dasté et de sa Compagnie de St Etienne, le travail effectué jusqu'en 1956 par Gabriel Monnet, le futur directeur de la Maison de la Culture de Bourges, ont jeté les bases d'une action culturelle fortement appuyée sur le travail de formation cité plus haut.

C'est dire que la relation établie entre les premiers responsables annéciens de ce qui s'appelait alors mouvement de culture populaire, et le travail de Dumazedier, d'abord à Grenoble comme responsable de Peuple et Culture, puis après son départ à Paris en 1947 au laboratoire de recherche de Henri Wallon⁶⁰⁹, était ancienne et étroite. Aussi, il n'est pas étonnant qu'il ait choisi la ville d'Annecy pour tenter de lancer sa première enquête en 1953.

L'action menée autour du centre des Marquisats est fondée sur quelques principes directeurs que l'on retrouve dans le manifeste de l'association Peuple et Culture de la Haute-Savoie créée en mars 1945 par la même équipe⁶¹⁰ :

⁶⁰⁵ Sur ce point les précisions sont apportées par de nombreux auteurs, en particulier Dalotel André, *Le maquis des Glières*, Paris, Plon, 1992, p. 93 et suiv.

⁶⁰⁶ Retraccée par Guy Saez, *l'Etat, la ville et la culture*, op.cit. p. 252 et suiv.

⁶⁰⁷ Témoignage de Jean Le Veugle, directeur du centre des Marquisats de 45 à 51, en particulier ses carnets qu'il nous a permis de consulter. Archives départementales de la Haute-Savoie (ADHS), fonds Jean Le Veugle, cote 41 J 56.

⁶⁰⁸ Sur l'ensemble de cet épisode et de ces créations : Carpiert Geneviève, *La fondation du mouvement national Peuple et Culture*, thèse de droit, Paris 1974. Le Veugle Jean, *Il y a 20 ans naissait à Annecy le centre des Marquisats*, revue *Esprit*, juillet-août 1966

⁶⁰⁹ Cf. *Un récit autobiographique de Joffre Dumazedier*, dans *Temps libre et modernité. Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier*, presse de l'Université du Québec, Québec, 1993

⁶¹⁰ Ce manifeste est conservé dans le fonds Jean Le Veugle, ADHS, 41 J 34.

- refus de la culture bourgeoise “ *livresque et poussiéreuse* ”, au profit d’une culture de la “ *révolte du plein air* ”, refus d’une culture individualiste, alors que la vraie culture doit “ *rapprocher les hommes autour de volontés communes* ” ;
- “ une culture engagée, compromise à fond dans le grand courant de révolution sociale du 20ème siècle ”, qui “ *débarrasse le pays des oppressions intérieures* ” ;
- une participation des syndicats et partis politiques qui soutiennent le Gouvernement provisoire de la République Française, des mouvements de jeunesse, des membres de l’enseignement, dans une démarche pluraliste, au-delà des clivages traditionnels : “ *l’union qui se fit pour la lutte contre l’Allemagne peut et doit se refaire pour la culture populaire* ”.
- L’équipe du centre des Marquisats regroupait effectivement des hommes de toutes appartenances : militants de la CGT aussi bien que de la CFTC, membres du Parti Communiste comme de la SFIO, catholiques et protestants, mouvements de la jeunesse d’obédience catholiques ou laïques, représentants de l’enseignement public aussi bien que privé.

Cette unanimité héritée de la Résistance durera jusqu’à l’année 1947, lorsque les grandes grèves de l’automne sonneront le glas de cette unité : le remplacement du préfet Révillard par un homme à poigne, les réticences du Mouvement Républicain Populaire (MRP) naissant face à l’offensive du Parti Communiste, les divisions syndicales GGT/CGT-FO et CGT/FEN, mais aussi l’usure de l’équipe originelle des uriagistes, tout ceci rend l’entreprise des Marquisats plus fragile et estompe progressivement l’idéal fondateur⁶¹¹.

Reste que même après la dissolution de l’équipe et la liquidation administrative du centre des Marquisats à la fin de 1950, ces quelques années apparaîtront comme déterminantes, marquées par l’union des personnes et des groupes, dans une espérance forte, malgré une précarité matérielle totale, avec des réalisations fondatrices dans le domaine de la culture et de la formation des hommes dans une perspective de changement social⁶¹². En ce sens, les valeurs portées par cette action autour des Marquisats seront rappelées très souvent par tous ceux qui ont écrit sur Annecy⁶¹³, à commencer par Dumazedier lui-même bien entendu, en raison de son engagement majeur dans l’aventure grenobloise de Peuple et Culture.

II) Comment Annecy devient un terrain d’enquête

C’est en 1953 que Dumazedier prend contact avec l’équipe des militants de Peuple et Culture de Haute Savoie pour lancer une enquête sociologique. En effet, son travail avec Georges Friedmann, responsable du Centre d’Etudes Sociologique et totalement investi dans la sociologie du travail, l’a conduit, au terme d’un cheminement qu’il rapporte dans son

⁶¹¹ Cf. Jean Le Veugle, *Il y a vingt ans naissait à Annecy le centre des Marquisats*, art.cit.

⁶¹² Ceci ressort bien des articles de presse à l’occasion de l’inauguration de la deuxième tranche des Marquisats en décembre 1974 (le *Dauphiné Libéré* du 7 décembre 1974), qui voit se rassembler à nouveau “ l’équipe des Marquisats ”, ou encore dans la publication *Spécial 40^{ème} anniversaire de la MJC des Marquisats*, MJC des Marquisats, novembre 1985, avec un rappel de la genèse de cette équipe par Georges Grandchamp.

⁶¹³ En particulier Jean-Pierre Silmont, *A quoi ça sert Mozart ?* op. cit.

récit autobiographique⁶¹⁴, à ouvrir une recherche ayant pour objet le loisir. Après plusieurs réunions de travail sur place à Annecy, il doit renoncer, faute d'être suivi par ses camarades de Peuple et Culture, chacun étant mobilisé par son engagement. En 1955, il relance son initiative, malgré les avertissements de son ami Paul Guichonnet, alors directeur de l'école normale d'instituteurs de Bonneville, et futur professeur d'histoire aux universités de Grenoble puis de Genève, dont il veut mettre à contribution les élèves⁶¹⁵ : celui-ci conseille à Dumazedier de mener lui-même le travail d'enquête, afin de lui apporter une crédibilité que ne porteraient pas des auxiliaires⁶¹⁶ : “ *Viens à Annecy plusieurs mois, et utilise tes auxiliaires pour les travaux auxiliaires [...] je crains hélas que tu ne puisses mener la chose en deus ex machina parisien* ”.

Finalement à l'automne 55, il réussit à constituer une équipe d'enquêteurs, avec le concours d'une assistante technique bientôt remplacée par un professeur d'enseignement général dans un centre d'apprentissage à Paris, Pierre Jacquier, dont il obtient le détachement auprès du Groupe d'Etudes qu'il a fondé à Annecy, et qui l'assistera dans toutes ses enquêtes ultérieures⁶¹⁷.

L'enquête menée en 1956-57, sous l'autorité tutélaire de Georges Friedmann qui dirige le Centre d'Etudes Sociologiques auquel est rattaché Dumazedier, comporte une analyse morphologique des équipements, une approche psychosociologique des activités pratiquées dans le domaine du loisir et de la culture, ainsi qu'une étude historique du développement d'Annecy. Sans reprendre en détail la conduite de ce travail, émaillé d'incidents, comme le vol dans sa voiture à Paris en janvier 1959 de 500 pages d'entretiens⁶¹⁸, ou l'organisation d'une “ tombola de fin de chantier sociologique ” pour récompenser les enquêteurs bénévoles, il nous faut retenir que les données recueillies fourniront une partie du matériau de son ouvrage *Le loisir et la ville-Loisir et culture*, paru en 1966, avec la collaboration d'Aline Rippert⁶¹⁹. Entre temps, en 1962, il publie son livre *Vers une civilisation du loisir ?*⁶²⁰, véritable manifeste de la nouvelle sociologie du loisir. Ce qui nous paraît important à ce stade, c'est que la ville d'Annecy, terrain d'enquête sociologique, devient, pour les lecteurs de Dumazedier, un exemple. Sa participation à de nombreuses commissions de réflexion au niveau national, auprès du Commissariat au Plan entre autres, donne à ses écrits, et à son terrain d'études, une notoriété certaine.

⁶¹⁴ op.cit. p. 5 et suivantes

⁶¹⁵ Ces éléments sont tirés du Fonds Dumazedier aux Archives départementales de la Haute- Savoie, cote 44 J 15. Il s'agit d'un ensemble de documents assez disparate : courriers de diverses périodes concernant les enquêtes annéciennes, notes de travail manuscrites, copies d'articles de Dumazedier et d'autres auteurs, éléments d'enquêtes à Annecy, etc. Cet ensemble a été récupéré par la ville d'Annecy en décembre 1980 (Commission des affaires culturelles du 3 décembre 1980- AMA 2 Mi 236).

⁶¹⁶ Lettre du 21 décembre 1955, Archives départementales de la Haute-Savoie (ADHS), Fonds Dumazedier, 44 J 13 ; cette lettre dresse un panorama de la ville assez pessimiste quant à la réception du travail de Dumazedier par les milieux industriel et politique, en raison du repli sur soi qui domine dans cette petite ville, et de la perte de crédit de l'équipe de Peuple et Culture, réduite à “ *un club d'intellectuels* ” trop marqués auprès des communistes.

⁶¹⁷ Les éléments concernant le détachement de Pierre Jacquier figurent également dans le fonds Dumazedier, ADHS, 43 J 13 : courrier de Dumazedier au Directeur général de l'enseignement technique du 12 juillet 1956.

⁶¹⁸ AD 44 J 28

⁶¹⁹ Dumazedier Joffre et Rippert Aline, *Le loisir et la ville-Loisir et culture*, Paris, Le Seuil, 1966.

⁶²⁰ Dumazedier Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris Le Seuil, 1962.

En particulier, le rappel qu'il fait de la genèse du dispositif culturel annécien, à partir des engagements de la Résistance, lie de manière forte le développement des institutions culturelles annéciennes avec la municipalité de Charles Bosson. Ce triptyque Résistance/culture/municipalité de Charles Bosson, formalisé pour la première fois par le sociologue des loisirs, va devenir à la fois un archétype pour tous les acteurs du monde de l'éducation populaire et de l'animation, en même temps qu'un argumentaire politique pour la municipalité. Ajoutons que la référence constante à l'un des principes cardinaux d'Uriage, le pluralisme, sera largement reprise par les acteurs d'Annecy.

La seconde enquête menée par Dumazedier a lieu en 1964 et 1965 et elle a pour objectif d'actualiser les données de 1956-57. Comme la fois précédente, il ne semble pas que le sociologue soit lui-même un intervenant direct dans ce travail dont il assure la conception avec le concours de Nicole Samuel, avec qui il cosignera l'ouvrage rendant compte de cette recherche, *Le loisir et la ville. Société éducative et pouvoir culturel*⁶²¹ publié en 1976. Cependant il n'est pas sûr que les mesures diverses effectuées en 1956-57 soient réactualisées. Des entretiens sont systématiquement menés avec les responsables annéciens dans les domaines politiques, culturels, syndicaux, religieux, administratifs, de l'enseignement, comme en témoigne la liste des personnes concernées⁶²². Enquête d'opinion sur les besoins culturels, les buts des activités, le public, les animateurs, les équipements. Il semble que la plupart des entretiens aient été effectués par les enquêteurs recrutés à cet effet, mais une petite partie seulement par Nicole Samuel elle-même.

Deux éléments essentiels marquent cette seconde vague d'enquêtes sur la ville. Le premier concerne l'exécution du travail d'enquête proprement dit. Comme en 1956-57, Dumazedier se tourne vers le réseau de relations qu'il connaît le mieux à Annecy, celui de Peuple et Culture. Or un grand changement est intervenu à la fin des années 50. Usure de l'équipe de fondateurs, achèvement du projet originel de l'association, toujours est-il qu'au début des années 60, Peuple et Culture de la Haute Savoie, qui n'avait jamais visé à être un mouvement de masse, mais plutôt un rassemblement de cadres de l'éducation populaire, vit au ralenti. Les archives de l'association⁶²³ témoignent de l'extinction progressive des activités et des réunions statutaires à partir de 1960-61. La tentative de relance de l'association est le fait de responsables nationaux de Peuple et Culture, dont Dumazedier et Joseph Rovin. Localement, de nouvelles forces viennent reprendre le flambeau de l'association : pour l'essentiel, il s'agit d'éducateurs d'un foyer de réinsertion de jeunes, Le Logis, géré par l'association " Notre Dame de la Montagne " dont le conseil d'administration est composé pour partie d'élus de la ville d'Annecy. Ce groupe d'éducateurs, rares professionnels à Annecy disposant d'une formation en sciences sociales, se trouve rapidement au carrefour du travail sociologique, symbole de la modernité, et de la tradition héritée de la Résistance, avec la relève de Peuple et Culture. Il est fort probable que la résonance des travaux de Dumazedier, fort limitée jusqu'à ce moment, y compris parmi les professionnels de l'animation comme les directeurs

⁶²¹ Dumazedier Joffre et Samuel N., *Le loisir et la ville...*, op. cit.

⁶²² ADHS, Fonds Dumazedier, cote 44 J 28

⁶²³ Conservées aux Archives Départementales de la Haute-Savoie sous la cote 75 J, après sa liquidation judiciaire à l'automne 1993. L'ensemble présente de nombreuses lacunes quant à la vie statutaire de l'association, notamment en ce qui concerne les comptes rendus d'assemblées générales sur toute la période considérée.

de maisons des jeunes et de la culture⁶²⁴, prend de l'ampleur du fait de la position de son groupe-relais du Logis, du fait également de la formulation explicite de deux notions essentielles dans son œuvre, la planification culturelle et le pouvoir culturel. Ces deux notions, explicitées très clairement dans son livre publié après sa soutenance de thèse sur travaux en 1974⁶²⁵, prennent un relief particulier dans une ville qui, dans les années 60, doit résoudre les problèmes liés à son développement et à sa croissance, que ce soit en matière d'urbanisme, de logement mais aussi d'équipements collectifs, notamment culturels. Enfin, Dumazedier s'engage durablement, à partir de ce moment, dans une action d'élaboration pédagogique et de formation des éducateurs du Logis, où il résidera à chacun de ses séjours à Annecy pendant près de vingt ans, selon le témoignage de Jean-Paul Defrance, chef de service du Logis à partir de 1966⁶²⁶.

Cependant, si sa présence au Logis est avérée de manière continue, et il revendique son action pédagogique comme essentielle dans son œuvre à la fin de sa vie⁶²⁷, pour autant les autres acteurs rencontrés ne mentionnent pas sa présence et son action comme un élément marquant de la vie culturelle de la ville.

III) La cogestion : le succès d'une formule politique

Progressivement la formule de la cogestion couvre différentes activités en relation avec la jeunesse. Ainsi l'UCPA (Union des Centres de Plein Air) est créée en 1965 par la fusion, sous la houlette de Maurice Herzog, de l'Union Nautique Française et de l'Union des Centres de Montagne, créés au lendemain de la guerre par les mouvements de jeunesse, avec une partie du patrimoine des chantiers de jeunesse de Vichy.⁶²⁸ Sa gestion est collégiale et associe plusieurs dizaines de mouvements et fédérations aux pouvoirs publics qui, en échange, appuient massivement son développement en faveur des loisirs sportifs de plein air par des investissements considérables, dans le cadre du Plan d'équipements sportifs et socio-éducatifs bien entendu. De même dans le domaine des voyages de jeunes sont créés GOGEDP et ATITRA, sur le même principe, puis COTRAVAUX pour les chantiers de jeunes bénévoles. A chaque fois, le support de la loi de 1901 permet d'associer à l'Etat les grands mouvements associatifs de jeunesse et d'éducation populaire pour développer de nouvelles activités en faveur des jeunes. Les mouvements y trouvent une légitimation de leurs orientations par un engagement dans une action qui a incontestablement une dimension publique. En retour l'Etat gagne une démultiplication de ses moyens opérationnels, et favorise, pour reprendre une expression très en vogue à ce moment, un " foisonnement des crédits ", par des participations multiples à tous les niveaux : ministères et organismes sociaux, conseils généraux et municipalités, comités d'entreprises, etc. La cogestion

⁶²⁴ Sur ce point, le témoignage de Marc Malet, directeur des Marquisats de 1953 à 63, puis délégué régional des MJC jusqu'en 1977 : Dumazedier n'était guère présent dans la vie annécienne, y compris auprès des équipes d'animateurs, se contentant de diffuser et relever ses questionnaires (entretien du 20 mars 2001) .

⁶²⁵ Dumazedier Joffre, *Sociologie empirique du loisir. Critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris, Le Seuil, 1974.

⁶²⁶ Entretien téléphonique du 21 février 2003, non enregistré.

⁶²⁷ Dans le regard rétrospectif qu'il porte sur son travail dans *Temps libre et modernité. Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier*, Paris, L'Harmattan, 1993.

⁶²⁸ Sur la genèse de cette fusion, l'ouvrage de Waks Fabienne et Marcé Antoine, *UCPA 1965-2005. 40 ans de passion*, Paris Textuel, 2005.

apporte en outre au secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, par son mode participationniste, une légitimité démocratique certaine, à l'opposé du modèle dont Malraux s'était fait le chantre, basé lui sur la dimension charismatique de l'artiste et de l'œuvre. Ce modèle n'a fait l'objet d'aucune définition formelle de la part des services de l'Etat ; à l'inverse, le domaine du sport bénéficie en 1964, d'un *Essai de doctrine du sport* élaboré à la demande de Maurice Herzog, par une commission dont la présidence était assurée par Jean Borotra, le Commissaire général à l'éducation physique et aux sports de Vichy, de juillet 1940 à avril 1942⁶²⁹.

IV) Les élections municipales de 1971 : une victoire sans appel pour Charles Bosson ?

Les élections municipales de 1971 mettent en présence trois listes. Alors que les élections de 1965 avaient opposé à la liste de Charles Bosson une seule liste largement dominée par le Parti Communiste Français, les anciens membres de la SFIO ayant intégré la liste du maire sortant, les élections de 1971 voient apparaître une nouvelle donne : si la *Liste Charles Bosson* comprend toujours et revendique dans son manifeste ces socialistes et syndicalistes, en tête desquels l'ancien maire SFIO de la Libération, Lucien Boschetti, par contre elle se trouve confrontée à une *Liste d'Union de la Gauche et des Forces Socialistes*, rassemblant socialistes, communistes et socialistes unifiés. D'autre part, sur sa droite, avec le soutien du député Jean Brocard, qui lui a ravi le siège de député en 1968 après la dissolution⁶³⁰, s'est constituée une *Liste Annecy Renouveau - pour mieux vivre ensemble*. La campagne électorale donne lieu à une nouveauté dans le paysage politique annécien : les exclusions politiques. En effet, le maire d'Annecy qui avait tenté une nouvelle fois d'attirer des socialistes sur sa liste, se trouve confronté à la décision du Parti Socialiste d'exclure de ses rangs ceux qui accepteraient cette offre⁶³¹.

Le résultat du premier tour est sans appel pour les opposants au maire sortant : la liste Charles Bosson rassemble 70,02% des voix, alors que la Gauche ne recueille que 18,71% et la liste de droite 11,25%⁶³². Cette victoire électorale incontestable va être l'un des arguments de Joffre Dumazedier pour étayer son analyse quant au consensus autour du " pouvoir culturel " dans son livre qui paraîtra en 1976, *Société éducative et pouvoir culturel*.

V) Entretiens réalisés

⁶²⁹ Jean Paul Callède, dans *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000, a restitué la postérité du Borotra de Vichy dans la construction politique du sport en France après la guerre.

⁶³⁰ Sur Jean Brocard, voir la notice biographique dans Soudan Pierre, *Le Conseil Général de la Haute-Savoie*, Challes-les Eaux, Curandera, 1986, p.125.

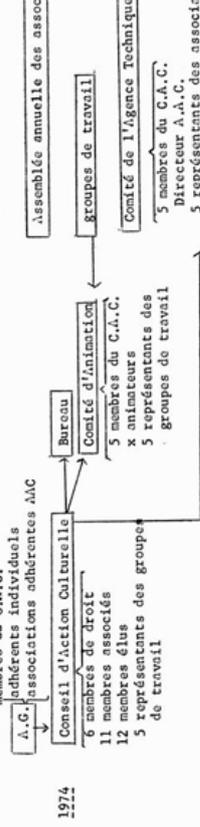
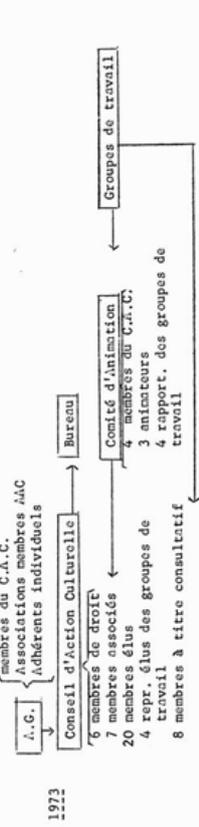
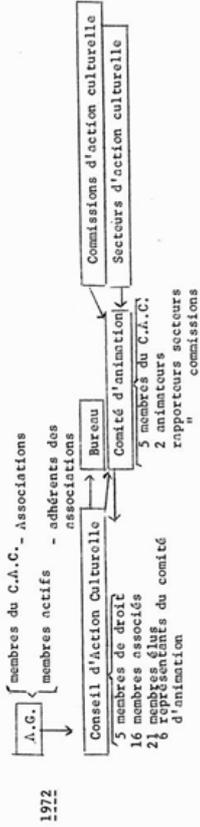
⁶³¹ Sur ce point longtemps source de polémique, par la suite, entre le maire d'Annecy et le Parti Socialiste, nous nous référons à un article du Dauphiné Libéré du 22 janvier 1971, et aux entretiens que nous avons eus avec Gilbert Goy, alors secrétaire départemental de la CFDT et dirigeant du Parti Socialiste dont il conduira la liste aux élections municipales de 1977 (entretien du 18 septembre 2003).

⁶³² Données rassemblées dans un mémoire de science politique : *Etude électorale de 1958 à 1986 – Annecy*, présenté par Valérie Crova, sous la direction de Paul Bacot, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 1986.

- Christian Carrier : permanent de Peuple et Culture de Haute-Savoie de 1973 à 1983 (entretien enregistré le 27 novembre 2002).
- Jean-Paul Defrance, chef de service éducatif au Logis, foyer de jeunes en réinsertion de 1966 à 1981 (entretien téléphonique le 21 février 2003, non enregistré).
- André Fumex, maire-adjoint de 1965 à 1975, chargé de la jeunesse et du sport, maire d'Annecy de 1977 à 1983 (entretien non enregistré le 16 février 2001).
- Gilbert Goy, élu à l'union départementale de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en 1959, secrétaire de l'union départementale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) de 1968 à 1976, tête de liste de Gauche aux élections municipales de 1977 (entretiens enregistrés les 18 septembre et 6 novembre 2003).
- Georges Grandchamp, maire-adjoint chargé des affaires culturelles de 1965 à 1983, président de la Société des Amis du Vieil Annecy (entretien non enregistré le 2 avril 2001).
- Julien Helfgott, fondateur et secrétaire de l'association des Rescapés des Glières, secrétaire général de Peuple et Culture de Haute-Savoie de 1945 à 1958 (entretien enregistré le 17 novembre 2004).
- Marc Malet, directeur de la MJC des Marquisats de 1953 à 1963, délégué régionale de la Fédération française des MJC de 1963 à 1976 (entretien non enregistré le 20 mars 2001).
- Gilbert Renault, assistant départemental de jeunesse et d'éducation populaire à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Savoie de 1963 à 1993 (entretiens enregistrés les 20 septembre et 9 octobre 2002).
- Daniel Sonzini, directeur de la MJC de Novel de 1967 à 1971, directeur d'Annecy Action Culturelle de 1971 à 1997 (entretiens enregistrés les 14 novembre 2002 et 15 janvier 2003).

VI) Tableau comparatif des instances d'AAC

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES



T A B L E A U C O M P A R A T I F D E S I N S T A N C E S D ' A . A . C .

1 9 7 2	1 9 7 3	1 9 7 4
<p><u>COMPOSITION DE L'ASSOCIATION</u></p> <p>Membres du C.A.C. Membres Actifs : associations adhérentes-membres d'une association adhérente</p> <p><u>CONSEIL D'ACTION CULTURELLES</u></p> <p>47 membres 5 membres de droit : - Maire - 1 représentant du Ministère des Affaires Culturelles - 1 représentant de l'Education Nationale - 1 représentant de Jeunesse et Sports - 1 représentant du Conseil Général</p> <p>15 membres associés : - 2 conseillers Municipaux - 1 délégué du Syndicat Intercommunal - 5 représentants syndicaux - 3 représentants des associations de parents d'Elèves - 3 représentants des Comités d'Enseignement - 1 Directeur d'A.A.C.</p> <p>21 membres élus par l'A.G. 6 membres élus par le Comité d'animation</p>	<p>Membres du C.A.C. Membres actifs : associations membres adhérents individuels</p> <p>45 membres 6 membres de droit : - 2 représentants du Ministère des Affaires Culturelles, - 3 représentants de la Ville d'Amnevy - 1 représentant du Conseil Général</p> <p>7 membres associés : - 4 représentants syndicaux - 3 représentants des associations de parents d'Elèves</p> <p>20 membres élus par l'A.G. 4 membres élus par l'Assemblée annuelle des groupes de travail 8 membres élus par le Comité d'animation - représentant de l'Education Nationale - représentant du Syndicat Intercommunal - Directeur d'A.A.C. - 3 membres désignés par le C.A.C.</p>	<p>Membres du C.A.C. Adhérents individuels Associations adhérentes d'A.A.C.</p> <p>34 membres idem 1973</p> <p>11 membres associés : - 4 représentants syndicaux - 3 représentants des associations des associations de parents d'élèves - 4 représentants des associations membres d'A.A.C., élus par l'A.G. des associations</p> <p>12 membres élus par l'A.G. 5 représentants des groupes de travail, en assemblée annuelle.</p>

A.10	1972	1973	1974
	<p><u>BUREAU</u> élu par le C.A.C. - 1 Président - 1 ou 2 vice-présidents - 1 secrétaire - 1 trésorier - 1 à 3 membres</p> <p><u>COMITE D'ANIMATION</u> (étude politique et programmes culturels) 5 représentants du C.A.C. x animateurs x rapporteurs des secteurs d'action culturelle x rapporteurs des commissions d'action culturelle</p> <p><u>COMMISSION ACTION CULTURELLE</u> Commissions spécialisées d'étude des sections culturelles envisageables, ouvertes à tous, membres ou non d'A.A.C.</p> <p><u>SECTEURS D'ACTION CULTURELLE</u> Regroupement des personnes morales de préoccupation communes pour un domaine déterminé.</p> <p><u>DIRECTEUR</u> Nommé par le C.A.C.</p>	<p>idem</p> <p>4 représentants du C.A.C. 3 animateurs 4 rapporteurs des groupes de travail</p> <p><u>GROUPE DE TRAVAIL</u> Proposition du C.A.C. ou au Comité des actions qui leur sont propres. Assemblée Générale annuelle.</p> <p>idem</p>	<p>idem</p> <p>5 représentants du C.A.C. x animateurs (jusqu'à 5) 5 représentants des groupes de travail</p> <p><u>GROUPE DE TRAVAIL</u> idem</p> <p><u>COMITE DE L'AGENCE TECHNIQUE</u> 5 membres du C.A.C. 1 Directeur 5 membres élus par les associations en assemblée annuelle.</p> <p>idem</p>

VII) Sur les structures du CAC et le fonctionnement de ses instances.

Rapport au bureau pour la réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 1990.

Petit historique du problème

Le dernier rapport moral a attiré l'attention sur la perte de dynamisme de l'association et indiqué que l'année 90-91 devrait être consacrée à une réflexion de fond sur le fonctionnement des instances.

Ce n'est pas la première fois que le CAC se trouve confronté à des problèmes de fonctionnement. Depuis sa création en 1971, il a modifié à plusieurs reprises ses structures juridiques (réforme des statuts en 1973, 1974, 1980 et 1985).

Que ces modifications aient résulté d'un choix délibéré de l'association pour résoudre certaines difficultés, ou d'une contrainte extérieure comme en 1985, elles ont toutes eu pour objectif de permettre à l'établissement de se pérenniser et de fonctionner au mieux au milieu des contraintes du temps.

Tout en donnant satisfaction à l'Etat sur les points qui lui tenaient à cœur (institution d'un comité des tutelles, définition de la responsabilité de l'équipe professionnelle, minoration de la représentation des usagers...), la réforme statutaire de 1985 avait permis de sauvegarder ce qui constituait l'originalité de l'établissement d'Annecy : à savoir la représentation au sein des différentes instances des organismes porteurs des différents courants de pensée ou représentatifs de la vie sociale (organisations syndicales, parents d'élèves, associations d'éducation permanente) et le maintien de représentants des adhérents en nombre plus élevé que ne l'envisageait l'Etat.

Avant de rechercher comment les structures peuvent s'adapter à de nouvelles réalités, il importe de s'accorder sur un bilan et une analyse des insuffisances présentes.

Les constats

1. Malgré les signes d'affaiblissement, les structures ont joué leur rôle, aucun dysfonctionnement grave n'est apparu : ce qui laisse la marge nécessaire pour envisager le problème à froid ; car les structures doivent s'adapter à l'évolution des enjeux artistiques et économiques ainsi qu'à ceux de l'entreprise.
2. Fonctionnement actuel des instances Dans l'ensemble on observe une absence de renouvellement parmi les membres. Bureau : curieusement, c'est lui qui s'est le plus renouvelé. Mais il n'y a plus de rivalités pour y entrer (il reste un poste non pourvu actuellement). Proportionnellement, les représentants des adhérents y restent nombreux. Conseil d'administration : Il y a un noyau de fidèles (les membres du Bureau, plus un groupe de personnes qui sont membres du Conseil d'Administration depuis longtemps). Mais on déplore un certain absentéisme, voire des absences continues en dehors de ce noyau (notamment parmi les représentants des membres fondateurs-personnes morales). Néanmoins jusqu'ici le quorum a été réuni (17 présents ou représentés sur 32 membres délibérants), même pour les séances de cooptation (17 présences effectives). Assemblée générale : les membres du Conseil d'Administration assidus au Conseil le sont aussi, en général, à l'Assemblée Générale. Mais le déficit est grand du côté des cooptés. C'est d'extrême justesse que le quorum a été atteint à la dernière Assemblée Générale, le 7 juin dernier, alors même que le rapport moral qui y était soumis parlait d'une baisse de fréquentation dans les instances. Assemblée des adhérents : Même avant la réforme de 1985, il faut bien reconnaître qu'elle n'a jamais réuni qu'une petite fraction des adhérents. Mais les participants étaient critiques et dynamiques et offraient un " vivier " pour la représentation dans les instances. Le déclin est net depuis la réforme des statuts de 1985, qui a cessé d'en faire un centre de décision. On peut toutefois estimer que, même sans cette réforme, elle aurait connu elle aussi la perte de vitalité et de " militantisme " qui a, depuis, touché toutes les associations. Une autre constatation est à faire sur l'élection des représentants des adhérents : malgré des efforts d'information (présentation des candidats et professions de foi), jamais l'élection ne s'est faite de façon pleinement satisfaisante : d'un côté, comme dans toute association aussi nombreuse, les candidats, individuels et sans programme véritable, restent mal connus de leurs électeurs ; de l'autre, il y a souvent équivoque dans les intentions des candidats, qui s'imaginent venir plutôt participer à une gestion directe qu'à un contrôle de gestion et à des choix d'orientation. Néanmoins, un certain

- nombre de ces élus ont su opérer une “ conversion ”, comme le montre leur assiduité au Conseil d'Administration et au Bureau.
3. On peut voir dans tout cela un effet, au sein du CAC, du recul du “ militantisme ” et de l'effacement des corps intermédiaires, que l'on constate dans notre société. C'est sans doute ce qui explique l'absentéisme des représentants des organismes porteurs de courants de pensée ou représentatifs de la vie sociale (organismes qui ont déjà probablement comme nous des difficultés à bien fonctionner dans leurs institutions propres).
 4. Le système des cooptations n'a pas fonctionné comme nous l'avions espéré (25 personnes cooptées par le Conseil d'Administration siègent à l'Assemblée Générale ; avec les 4 membres fondateurs-personnes physiques, elles ont 7 élus au Conseil d'Administration). Il y a certainement eu des erreurs de choix. Mais aussi les cooptés, en général, ne se sont pas assez engagés dans la vie du CAC et en assez grand nombre ne se sentent pas concernés par des problèmes dont ils n'ont, et ne reçoivent, souvent qu'une vague connaissance.
 5. Le fonctionnement des instances est de plus en plus formel : les mêmes questions sont abordées successivement aux différents niveaux (Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale) devant pratiquement les mêmes personnes, ce qui provoque un sentiment de lassitude.
 6. Les instances statutaires ne sont plus le lieu effectif de concertations importantes, qui s'établissent désormais en dehors d'elles. Ainsi avec les différents acteurs sociaux : les relations avec le monde du travail, avec le monde de l'enseignement, avec le monde associatif, passent par d'autres canaux, en relation directe sur le terrain avec l'équipe professionnelle. Il en est de même pour la concertation avec les pouvoirs publics (particulièrement la Ville) : ces relations se règlent mal, au cours de rencontres spéciales trop peu fréquentes, trop brèves et insuffisamment préparées avec le Maire.
 7. Sur un plan plus général, et indépendamment de ces constats il est impossible d'ignorer que la réforme statutaire de 1985, imposée aux établissements par l'Etat dans la France entière, n'a pas porté les fruits attendus, notamment en matière de contrôle des tutelles sur la gestion des établissements. Ainsi le “ comité des tutelles ”, institué par la réforme, n'a la plupart du temps pas été réuni ; et lorsqu'il l'a été, il s'est révélé inefficace (cf. les crises des maisons de la culture à Rennes, à la Rochelle...). C'est ce qui explique que, dans le temps même où nous posons localement des questions de fonctionnement, il existe au niveau national des interrogations pour remédier aux carences constatées. D'où l'effet de mode actuel en faveur de nouvelles formules juridiques du type “ sociétés d'économie mixte ”, moins peut-être au terme d'une analyse sérieuse des besoins que par la volonté d'exorciser les déviations et carences passées.
 8. Pour revenir aux instances mêmes de notre CAC, on peut estimer que l'aspect des réunions plus consensuel que par le passé n'est pas forcément un signe de bon fonctionnement. La perte de vivacité des débats teint certainement à la bonne marche générale, à la réussite de Bonlieu, et aux transferts de responsabilités vers la Direction. Mais elle a sans doute aussi à voir avec un clivage qui se creuse entre un groupe qui suit d'assez près les activités du CAC, et un autre qui reste plus passif et plus distant, devenant moins sensible aux enjeux de l'action artistique et culturelle. La tendance au consensus peut donc refléter une perte d'intérêt et une moindre perception des réalités. Pour remplir les missions de contrôle et les choix

d'orientations qui appartiennent aux instances, l'idéal serait de réunir des personnes qui suivent (au moins en partie) les activités du CAC, aient des options culturelles et sociales personnelles qui les poussent à s'impliquer, et se tiennent aussi informées que possibles des problèmes culturels locaux et généraux et des réalités ambiantes.

Dans quel sens chercher ?

Nous souhaitons inventer une formule qui tienne compte des éléments qui précèdent.

- A) Il semble nécessaire d'établir la relation avec la " société civile " sur de nouvelles bases puisqu'il est aujourd'hui avéré que les modes anciens de relation sont désormais désuets. D'où l'idée de " relais nouveau "... La dynamique des instances est intimement liée à la vie artistique et aux questions relevant du développement culturel. Devrait être recherchée une sensibilisation aux enjeux artistiques et culturels par invitation des élus, des cooptés, et des adhérents susceptibles de jouer un rôle de relais, à des rencontres avec des artistes et des intellectuels qui se penchent sur les enjeux sociaux de l'art et de la culture. Ce travail a d'ailleurs déjà été engagé depuis le début de la saison, notamment avec " entrée des artistes ". La présence sous une forme à déterminer, de représentants de cette " société civile ", ainsi que celle des usagers est indispensable dans les structures à mettre en place de manière :
 - a) à permettre une médiation avec la population
 - b) à servir de garde fou contre les dérapages
 - c) à éviter le face à face : pouvoirs publics/équipe professionnelle
- B) La nécessité du dialogue avec les Pouvoirs Publics (ainsi que la nécessité d'un meilleur contrôle de la gestion par les Pouvoirs Publics) passe de toute évidence par la recreation d'une instance au sein de laquelle les dits pouvoirs seraient représentés, avec une fréquence adaptée à leur possibilité (actuellement les tutelles sont représentées de droit au bureau mais la fréquence des réunions de ce dernier ne leur permet pas d'être effectivement présentes)
- C) Les instances devraient en tout état de cause être moins nombreuses, et avoir des responsabilités définies de manière telle que soient évitées les délégations en cascade génératrices de redondance. Il faudrait en tout cas éviter la création de deux instances dont l'une serait uniquement chargée du contrôle du budget, tandis que l'autre s'intéresserait uniquement aux choix culturels. Une telle formule conférerait immanquablement le pouvoir réel à la première instance, au détriment de la seconde.

(AMA, archives d'AAC, boîte 54).

Bibliographie

Ouvrages et travaux universitaires

Augustin Jean-Pierre et **Ion** Jacques, *Des loisirs et des jeunes*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1993.

Augustin Jean-Pierre et **Gillet** Jean-Claude, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, l'Harmattan, 2000.

Balme Richard, **Faure** Alain, **Mabileau** Albert (sous la direction de), *Les nouvelles politiques locales*, Paris, Presses de Science Po., 1999.

Barthélémy Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Bélorgey Jean-Michel, *Cent ans de vie associative*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.

Bitoun Pierre, *Les hommes d'Uriage*, Paris, La Découverte, 1988.

Blanchard Raoul, *Naissance et développement d'Annecy*, Annecy, Société des Amis du Vieil Annecy, 1977 (réédition d'un texte de 1956).

Bodiguel Jean-Luc, *L'implantation du ministère de la culture en région. Naissance et développement des directions régionales des affaires culturelles*, Paris, La Documentation française, 2000.

Borraz Olivier, *Gouverner une ville. Besançon 1959-1989*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

Boulbès Nathalie, *MJC, un demi siècle d'histoire*, Marly le Roi, INJEP, 2003.

Bourdieu Pierre, *L'amour de l'art. Les musées et leur public*, Paris, Editions de Minuit, 1966.

Bourdieu Pierre, *La reproduction*, Paris, Seuil, 1970.

Bourdieu Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Seuil, 1978.

Cacérés Bénigno, *Histoire de l'éducation populaire*, Paris, Le Seuil, 1964.

Callé Philippe, *Associations et décentralisation : le projet de loi relatif à la promotion de la vie associative de 1981, mémoire de DEA de science politique*, Grenoble, Institut d'études politiques, 1992.

Callède Jean-Paul, *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000.

Carpier Geneviève, *La fondation du mouvement national Peuple et Culture, thèse de droit*, Paris 1974.

Castells Manuel, *Luttes urbaines*, Paris, Maspero, 1972.

Castells Manuel, *La question urbaine*, Paris Maspero, 1972.

- Champlong** Stéphanie, *La place du festival international de cinéma d'animation dans la politique culturelle d'Annecy*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, Grenoble, université Grenoble II, 2000.
- Charpentreau** Jacques et **Kaes** René, *La culture populaire en France*, Paris, les Editions Ouvrières, 1962.
- Comte** Bernard, *L'Ecole Nationale des Cadres d'Uriage. Une communauté éducative non-conformiste à l'époque de la Révolution nationale 1940-42*, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 1988.
- Conseil de l'Europe**, *Etude expérimentale du développement culturel. La dynamique d'une institution culturelle : Annecy Action Culturelle*, avec la participation de Christiane Grandmousin, Michel Bassand, Catherine Dhombre, Yves Fricker, André Körffy, Charles Ricq, Annecy, 1973.
- Conseil de l'Europe**, *Etude expérimentale du développement culturel. La dynamique d'une association : Annecy Action Culturelle*, sous la responsabilité de Michel Bassand, Catherine Dhombre et Christiane Grandmousin, avec la collaboration de Charles Ricq, Yves Fricker et André Körffy, Annecy, 1975.
- Crova** Valérie, *Etude électorale de 1958 à 1986- Annecy*, mémoire de science politique, sous la direction de Paul Bacot, Institut d'études politiques de Lyon, Lyon, 1986.
- Crozier** Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil, 1963.
- Crozier** Michel et **Friedberg** Ehrard, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, 1977.
- Dahl** Robert, *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971.
- Datar** , *40 ans d'aménagement du territoire*, Paris, La documentation française, 2003.
- Dalotel** André, *Le maquis des Glières*, Paris, Plon, 1992.
- DAP** (association pour le développement des associations de progrès), *L'association et les pouvoirs*, Paris, DAP, 1979.
- Dubois** Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une nouvelle catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.
- Dubois** Vincent, *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, 1996.
- Dumazedier** Joffre, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Le Seuil, 1962.
- Dumazedier** Joffre et **Rippert** Aline, *Le loisir et la ville- Loisir et culture*, Paris, Le Seuil, 1966.
- Dumazedier** Joffre, *Sociologie empirique du loisir. Critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Paris, Le Seuil, 1974.
- Dumazedier** Joffre et **Samuel** Nicole, *Le loisir et la ville- Société éducative et pouvoir culturel*, Paris, Le Seuil, 1976.
- Dumazedier** Joffre (mélanges en l'honneur de), *Temps libre et modernité. Mélanges en l'honneur de Joffre Dumazedier*, sous la direction de Gilles Pronovost, Claudine Attias-Donfut et Nicole Samuel, Québec-Paris, Presses de l'université du Québec-l'Harmattan, 1993.

Evaluation et développement culturel, Annecy, Ville d'Annecy et Ministère de la culture et de la communication, 1987.

Faure Alain, Pollet Gilles, Warin Philippe (sous la direction de), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Fédération (La) des Œuvres Laiques a cinquante ans ... 1929-1979, Annecy, FOL, 1979.

FONJEP (Le), *Une cogestion aux multiples visages*, Marly Le Roi, INJEP, 1996

Fontaine Joseph et Hassenteufel Patrick (sous la dir.), *To change or not to change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

Friedberg Erhard et Urfalino Philippe, *Le jeu du catalogue*, La documentation française, 1984.

Gadoffre Gilbert, *Vers le style du XXe siècle*, Paris Editions du Seuil, 1945.

Garcin-Abou-Yehia Martine, *Le centre d'animation culturelle d'Annecy : le choix d'une ville moyenne*, mémoire de DEA d'études politiques de la culture, sous la direction d'Evelyne Pisier-Kouchner, et Augustin Girard, Paris, Université Paris I, 1980.

Gaudibert Pierre, *Action culturelle : intégration et/ou subversion ?*, Paris Castermann, 1972.

Gaudin Jean-Pierre, *Pourquoi la gouvernance ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.

Gentil Geneviève et Girard Augustin (sous la direction de), *Les affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973*, Paris, La Documentation française, 1995.

Gilbert Claude et Saez Guy, *L'état sans qualité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981.

Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris Le Seuil, 1976.

Guichonnet Paul(sous la direction de), *Histoire d'Annecy*, Toulouse, Privat, 1987.

Gurvitch Georges, *La vocation actuelle de la sociologie*, Paris, PUF, 1950 (réed.1968).

Halls W.D., *Les jeunes et la politique de Vichy*, Paris, Syros-Alternatives, 1988.

Héluwaert Michel, *Sports sans jeunesse ?*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Henry-Lévy Bernard, *L'idéologie française*, Paris, Grasset, 1981.

Herzog Maurice, *La révolution du loisir*, Paris, Janus, 1965.

Histoire des MJC, Paris, FFMJC, 2003.

Ion Jacques, *La fin des militants*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 1997.

Itinéraires d'architectures. Agglomération d'Annecy, sous la direction de Sylvie Mazard, Chambéry, Editions Comp'Act, 2005.

Jobert Bruno et Muller Pierre, *L'Etat en action*, Paris PUF, 1987.

Jourdan Louis, Helfgott Julien et Golliet Pierre, *Glières, première bataille de la Résistance-Haute Savoie, 31 janvier-26 mars 1944*, Annecy, Association des rescapés des Glières, 1946.

- Kaltenbach** Pierre-Patrick, *Associations lucratives sans but*, Paris Denoël, 1995.
- Lagroye** Jacques, *Société et politique*. Jacques Chaban-Delmas à Bordeaux, 1947-1965, Paris, Pédone, 1973.
- Lagroye** Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science Po. Et Dalloz, 1997.
- Lagroye** Jacques (sous la dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003
- Laville** Jean-Louis, *Sociologie de l'Association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.
- Lefebvre** Henri, *La révolution urbaine*, Paris Gallimard, 1970.
- Lourau** René, *L'analyse institutionnelle*, Paris, Editions de Minuit, 1970.
- Mabileau** Albert et **Sorbets** Claude (sous la direction de), *Gouverner les villes moyennes*, Paris Pédone, 1989.
- Mabileau** Albert, *Le système local en France*, Paris, Montchrestien, 1991.
- Mabileau** Albert (sous la direction de), *A la recherche du " local ",* Paris, l'Harmattan, 1993.
- Malraux** André, *La politique, la culture*, Paris, Gallimard Folio, 1996.
- Marcuse** Herbert, *L'homme unidimensionnel*, Paris, Editions de Minuit, 1968.
- Massardier** Gilles, *Politiques et action publiques*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Massé** Pierre, *Le Plan ou l'anti-hasard*, Paris, Gallimard, 1965.
- Menger** Pierre-Michel, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Seuil, 2002.
- Meister** Albert, *Vers une sociologie des associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1972.
- Meister** Albert, *La participation dans les associations*, Paris, Editions Ouvrières, 1974.
- Mendras** Henri, *La sagesse et le désordre. France 1980*, Paris Gallimard, 1980.
- Menger** Pierre-Michel, *Portrait de l'artiste en travailleur*, Paris, Le Seuil, 2002.
- Nomazy** Marie-Thérèse de, *Evolution d'Annecy, de sa région et de ses quartiers*, Annecy, Mairie d'Annecy, 1985.
- Offerlé** Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1994
- Papadopoulos** Yannis, *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris Montchrestien, 1995.
- Poirrier** Philippe, *La naissance des politiques culturelles et les Rencontres d'Avignon sous la présidence de Jean Vilar (1964-1970)*, Paris, La documentation française, 1997.
- Politiques culturelles en France (les). Textes rassemblés et présentés par Philippe Poirrier*, Paris, La documentation française, 2002.
- Poujol** Geneviève, *L'éducation populaire : histoire et pouvoir*, Paris, Editions Ouvrières, 1981.
- Quermonne** Jean-Louis, *L'appareil administratif de l'état*, Paris, Seuil, 1991.
- Raffi** Guy et **Passari** Solange, *Les associations*, Paris, La Découverte, 1984.
- Rapport d'enquête sur la jeunesse française*, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Paris 1967.

- Roueff** Olivier, *Le jazz et l'action culturelle. Enquête sur Annecy Jazz Action, (1969-1975)*, mémoire de DEA de sciences sociales, sous la direction de Jean-Louis Fabiani, Paris, EHESS Marseille, 1997.
- Samuel** Nicole et Romer Madeleine, *La dynamique du changement culturel dans une ville moyenne : Annecy 1956-1986*, Paris CNRS-IRESO, 1988.
- Serrate** Bénédicte, *Industrialisation et développement à Annecy. Une approche à partir de la notion de Système productif local*, thèse en économie du développement, Université de Savoie, 1989.
- Sirinelli** Jean-François (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 2003.
- Spilmont** Jean-Pierre, *A quoi ça sert Mozart ?*, Seyssel, Comp'Act, 1987.
- Sue** Roger, *La société civile face au pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Tournemire** Pierre, *La Ligue de l'Enseignement*, Paris, Editions Milan, 2000.
- Urfalino** Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, La documentation française, 1996.
- Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, sous la direction de Jacques Chevallier, Paris PUF, 1978
- Wright Mills** C., *L'élite du pouvoir*, Paris, Maspero, 1966.
- Würtz** Jean-Pierre, *Annecy Action Culturelle, Centre d'Action Culturelle de la région annécienne*, rapport de mission d'évaluation du 21 au 26 février 1983, Paris, ministère de la Culture, 1983.

Revue et articles

- “ Animation culturelle (I) ”, revue *Affrontement*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1964.
- Association, démocratie et société civile*, revue *Recherches*, Paris la Découverte, 2001
- Aventure artistique (Une) : le Théâtre Eclaté d'Annecy et sa collaboration avec le Centre d'Action Culturelle*, Annecy, 1987.
- Blanchard** Raoul, *L'évolution d'Annecy, 1954-1962*, revue *Annesci*, Annecy, 1964.
- Callé** Philippe, “ Quelles institutions pour le sport ? ”, *Revue économique et juridique du sport*, n°48, septembre 1998.
- Callé** Philippe, “ Education populaire et associations : l'exemple de Peuple et Culture de Haute-Savoie ”, revue *AGORA débats/jeunesse*, n°5, 1998.
- Cinéma italien-Rencontres d'Annecy-Xe anniversaire*, Annecy 1992.
- Combat de la Ligue (Le)*, *Les Cahiers de l'éducation permanente*, Paris 1973.
- Crozier** Michel et **Thoenig** Jean-Claude, “ La régulation des systèmes organisés complexes ;le cas du système politico-administratif local en France ”, *Revue française de Sociologie*, 1975, XVI.

- Delannoï** Gil, “ Où menèrent les expériences de l’aventure contre-culturelle ? ”, dans *Les années utopiques, 1968-1978*, Paris, La découverte, 1990, p. 112 et suivantes.
- Devaux** Patricia, “ Le théâtre scène politique de la Libération à la Guerre Froide ”, *Revue française d’histoire des idées politiques*, Paris, n°8, 1998.
- Duran** Patrice et **Thoenig** Jean-Claude, “ L’Etat et la gestion territoriale ”, *Revue française de science politique*, volume 46, n°4, 1996.
- Eme** Bernard, “ Les tourments de l’ambivalence ”, dans *Associations, démocratie et société civile*, revue *Recherches*, Paris, La découverte, 2001, p.27-58.
- “ Equipements du pouvoir (les) ”, revue *Recherches*, n°13, Paris, UGE, 1976.
- “ Espérance contrariée (L’). Education populaire et jeunesse à la Libération (1944-1947) ”, *Les Cahiers de l’animation*, Marly le Roi, Institut national de l’éducation populaire, n° 57-58, décembre 1986.
- Gaudin** Jean-Pierre, “ Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques ? ”, *Revue française de science politique*, Volume 45, n°1, février 1995, p.31 et suivantes.
- Godbout** Jacques T., “ Liens primaires, associations et tiers secteur ”, dans *Une seule solution, l’association. Socio-économie du fait associatif*, revue *Recherches*, n°11, Paris, 1998.
- Jacquier** Pierre, “ Annecy et son agglomération. Evolution démographique jusqu’en 1975 ”, *Cahiers de Documentation* n°7, Annecy, Les Amis du Vieil Annecy, 1979.
- Labourie** Raymond, “ Une période charnière ”, *Les Cahiers de l’animation*, Marly le Roi, INEP, 1985.
- Leca** Jean et **Jobert** Bruno, “ Le dépérissement de l’Etat. A propos de l’Acteur et le système de M.Crozier et E.Friedberg ”, *Revue française de science politique*, vol.32, n° 4-5, 1980.
- Le Galès** Patrick, “ Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine ”, *Revue française de science politique*, volume 45, n°1, février 1995.
- Le Veugle** Jean, “ Il y a vingt ans naissait à Annecy le centre des Marquisats ”, revue *Esprit*, juillet-août 1966.
- Mabileau** Albert, “ De la monarchie municipale à la française ”, revue *Pouvoirs* n°73, *La démocratie municipale*, 1995, pp.7-17.
- Martin** Jean-Paul, “ L’univers laïque face aux remaniements de la tradition républicaine ”, *Les Cahiers de l’Animation*, n° 57-58, Marly le Roi, INEP, 1986.
- Meister** Albert, entretien dans la revue *Pour*, n°59, 1978.
- Muller** Pierre, “ L’analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l’action publique ”, *Revue française de science politique*, vol. 50, avril 2000, p.189.
- Onzième biennale du cinéma espagnol-Annecy*, Annecy 2004.
- Paquin** Claude, “ De la République des jeunes à la FFMJC ”, *Les Cahiers de l’Animation*, n° 57-58, Marly Le Roi, INEP, 1986.

Paquin Claude, " Approche historique de la FFMJC ", *Les Cahiers de la FFMJC*, n°4, Paris, 1980.

Politix, n°42, 1998, *Définir l'intérêt général*

Poujol Geneviève, " La dynamique sociale des associations ", dans la revue *Les cahiers de l'animation*, n°39, 1983.

Rapport de présentation du IVe Plan de développement économique et social.

Radaelli Claudio M., « Logiques de pouvoir et récits dans l'Union européenne », *Revue française de science politique*, volume 50, n°2, avril 2000.

Roudet Bernard, " Une jeunesse à l'aune de la citoyenneté : Grenoble, années 70 ", dans *Education Populaire : le tournant des années 70*, sous la direction de Poujol Geneviève, Paris, L'Harmattan, 2000.

Saez Guy, " Villes et culture : un gouvernement par la coopération ", revue *Pouvoirs*, n°73, *La démocratie municipale*, 1995, pp.109-123.

" Sciences sociales et politiques culturelles ", Revue *Politix*, n°24, 4^e trimestre 1993.

Spécial 40^e anniversaire MJC des Marquisats, Annecy, MJC des Marquisats, 1985.

Tanguy Yann, " Associations et représentation dans la conception institutionnelle de Maurice Hauriou ", dans *La représentation*, sous la direction de François d'Arcy, Paris, Economica, 1985

Têtard Françoise, " L'éducation populaire : un rattachement manqué ", *L'éducation populaire au tournant des années soixante. Etat, mouvement, sciences sociales*, Marly le Roi, INJEP, 1993.

Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif, revue *Recherches*, Paris la Découverte, n°11, 1998.